

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto







623
vol 22

**OEUVRES
DE BOSSUET.**

TOME XXII.

Se Trouvent

A VERSAILLES,

LEBEL, Éditeur, imprimeur du Roi et de l'Évêché,
rue Satory, n.º 122.

A PARIS,

CHEZ

LE NORMANT, imprimeur-libraire, rue de Seine, n.º 8;
PILLET, imprimeur-libraire, rue Christine, n.º 5;
BRUNOT-LABBE, libraire, quai des Augustins, n.º 33;
BLAISE, libraire, quai des Augustins, n.º 61;
LE CLÈRE, libraire, quai des Augustins, n.º 35;
BOSSANGE ET MASSON, imprimeurs-libraires, rue
de Tournon;
RENOUARD, lib-aire, rue Saint-André-des-Arts;
TREUTTEL ET VURTS, libraires, rue de Bourbon;
FOUCAULT, libraire, rue des Noyers, n.º 37;
AUDOT, libraire, rue des Mathurins-Saint-Jacques,
n.º 18.

ET A BRUXELLES,

LE CHARLIER, libraire.

esp

OEUVRES
DE BOSSUET,

ÉVÊQUE DE MEAUX,

REVUES SUR LES MANUSCRITS ORIGINAUX,
ET LES ÉDITIONS LES PLUS CORRECTES.

~~~~~  
TOME XXII.  
~~~~~



A VERSAILLES,
DE L'IMPRIMERIE DE J. A. LEBEL,
IMPRIMEUR DU ROI.

1816.

Csp

BX

890

.8675

1815

v. 22

L'ANTIQUITÉ ÉCLAIRCIE

SUR

L'IMMUTABILITÉ DE L'ÊTRE DIVIN

ET SUR

L'ÉGALITÉ DES TROIS PERSONNES.

L'ÉTAT PRÉSENT DES CONTROVERSES

ET DE LA RELIGION PROTESTANTE,

Contre la sixième, septième et huitième Lettre du Tableau
de M. Jurieu.

SIXIÈME ET DERNIER AVERTISSEMENT.

1871

1872

1873

1874

1875

1876

1877

1878

1879

1880

L'ANTIQUITÉ ÉCLAIRCIE

SUR

L'IMMUTABILITÉ DE L'ÊTRE DIVIN

ET SUR

L'ÉGALITÉ DES TROIS PERSONNES,

Contre la sixième, septième et huitième Lettre de
M. Jurieu.

SIXIÈME ET DERNIER AVERTISSEMENT.

~~~~~  
MES CHERS FRÈRES,

J'AI VU le Tableau du socinianisme de M. Jurieu ;  
et la sixième lettre, où ce ministre attaque ma  
personne, est tombée depuis peu de jours entre  
mes mains. Par la divine miséricorde, je ne me  
sens aucun besoin de répondre à des calomnies  
qu'il ne peut croire lui-même : mais l'embarras  
où il est pour défendre ses propositions sur le  
mystère de la Trinité, la mauvaise humeur où il  
entre, parce qu'il ne sait par où se tirer de ce  
labyrinthe, et l'état où il a mis nos controverses,  
en les tournant d'une manière si avantageuse aux  
Sociniens dont il veut paroître le vainqueur, sont  
choses trop remarquables pour être dissimulées.

I.  
Exposition  
des emporte-  
mens et des  
calomnies du  
ministre.

Je ne lui dirai donc pas, comme on fait publiquement dans son parti (1), qu'il ne mérite plus qu'on lui réponde, parce qu'il ne raisonne plus, et ne montre dans ses discours qu'une impuissante fureur. Sans songer à ce qu'il mérite, et occupé seulement de ce que méritent les mystères qu'il a profanés, je les vengerai de ses attentats; et pour l'amour des infirmes, que ses dangereuses nouveautés pourroient séduire, je les mettrai pour la dernière fois devant les yeux du public. On verra qu'en attaquant l'Histoire des Variations, ce ministre a fait triompher le socinisme, pour ne point encore parler des autres erreurs; et que dans la sixième lettre de son Tableau, où il fait les derniers efforts pour se purger de ce reproche, il le mérite plus que jamais. Que je vais recevoir d'injures après ce dernier avertissement! et que le nom de M. de Meaux va être flétri dans les écrits du ministre! Déjà on ne trouve dans sa sixième lettre que les ignorances de ce prélat, ses vaines déclamations, avec les comédies qu'il donne au public; et quand le style s'élève, ses fourberies, ses friponneries, son mauvais cœur, son esprit mal fait, baissé et affoibli par son grand âge qui passe soixante-dix ans, ses violences qui lui font mener les gens à la messe à coups de barres, sa vie qu'il passe à la Cour dans la mollesse et dans le crime (2); car on pousse la calomnie à tous ces excès: et tout cela est couronné par son hypocrisie, c'est-

(1) *M. de Beauval. Hist. des ouvrages des Sav. Juil. 1690. Art. 9, p. 501.* — (2) *Jur. 287.*

à-dire, comme on l'explique, par un faux semblant de révéler des mystères qu'il ne croit pas dans son cœur. On me donne tous ces éloges sans aucune preuve ; car aussi où les prendroit-on ? Et je les reçois seulement pour avoir convaincu M. Jurieu de faire triompher l'erreur. Que n'aurai-je donc pas mérité aujourd'hui, qu'il faudra pousser la conviction jusqu'à la dernière évidence, et effacer tout le faux éclat de ce tableau dont le ministre a cru éblouir tout l'univers ? La chose sera facile, puisque le témoignage de M. Jurieu me suffira contre lui-même.

Je ne puis ici m'empêcher de retracer, en aussi peu de paroles qu'il sera possible, le sujet de notre dispute. Dans la préface de l'Histoire des Variations j'avois posé ce principe comme le fondement de tout l'ouvrage : « Que toute variation » dans l'exposition de la foi est une marque de » fausseté dans la doctrine exposée ; que les hérétiques ont toujours varié dans leurs symboles, dans leurs règles, dans leurs Confessions de foi, en ne cessant d'en dresser de nouvelles ; pendant que l'Eglise catholique donnoit toujours dans chaque dispute sur la foi une si pleine déclaration de la vérité (1) », qu'il n'y falloit après cela jamais retoucher : d'où suivoit cette différence entre la vérité catholique et l'hérésie, « que la vérité catholique venue de Dieu a d'abord sa perfection ; et l'hérésie au contraire, comme une foible production de l'esprit humain, ne

II.  
Etat de cette dispute remis devant les yeux du lecteur. Division de ce discours en trois questions.

(1) *Préf. de l'Hist. des Var. n. 2, 3 et suiv.*

» se peut faire que par pièces mal assorties (1) », et par de continuelles innovations.

Par ces principes l'Histoire des Variations n'étoit plus une simple Histoire ou un simple récit de faits; mais elle se tournoit en preuve contre la Réforme, puisqu'elle la convainquoit d'avoir varié, « non pas seulement en particulier, mais » en corps d'Eglise, dans les livres qu'elle appeloit » symboliques, c'est-à-dire, dans ceux qu'elle a » faits, pour exprimer le consentement de ses prétendues Eglises; en un mot dans ses propres » Confessions de foi (2) », dans les décisions de ses synodes, et enfin dans ses actes les plus authentiques (3).

Les ministres ne pouvoient donc s'élever assez contre des principes si ruineux à la Réforme; et le ministre Jurieu, qui s'est mis en possession de défendre seul la cause commune, après avoir fait long-temps le dédaigneux selon sa coutume, et sur le livre des Variations et sur les Avertissements qui le soutenoient, comme sur des livres qui ne méritoient ni réponse ni même d'être lus, est enfin bénévolement demeuré d'accord dans son Tableau (4), « qu'il étoit ici tout-à-fait de l'intérêt » de la vérité, de faire voir des variations considérables dans l'exposition de la doctrine des anciens, afin de ruiner ce faux principe de M. de Meaux, que la véritable religion ne peut jamais varier dans l'exposition de sa foi ». Enfin

(1) *Préf. de l'Hist. des Var.* n. 7. — (2) *Ibid.* n. 8. — (3) *Ibid.* n. 19 et suiv. — (4) *Tab. Lett.* v1, p. 297.



donc il confessera qu'il étoit important de répondre, et que c'étoit par foiblesse qu'il faisoit auparavant le dédaigneux.

On pourroit ici lui demander à qui donc il importoit tant de détruire ce faux principe. Est-ce à une Eglise qui prétend ne varier pas ? Point du tout. Qu'on écrive tant qu'on voudra que la foi ne souffre point de variation, nous ne nous en offenserons jamais ; parce que nous ne prétendons point avoir varié ni varier à l'avenir dans la doctrine : au contraire nous applaudirons à cette maxime ; et l'Eglise déclarera que sa règle est de croire ce qui a toujours été cru. Par une raison contraire, si la Réforme ne peut souffrir qu'on lui propose la même règle, et qu'on lui demande une doctrine stable et invariable, c'est qu'elle a varié et ne veut pas se priver de la liberté de varier encore quand elle voudra. Elle ne peut donc pas trouver mauvais qu'on ait fait l'Histoire des Variations ; et cet ouvrage n'est plus si méprisable que le ministre disoit.

En effet, si on ne lui avoit montré aucune variation dans la foi de son Eglise, ou si celles qu'on lui a montrées étoient seulement dans les paroles, ou en tout cas peu essentielles, il n'avoit qu'à convenir du principe, sans troubler les siècles passés et sans y ébranler jusqu'aux fondemens. Mais dès qu'il a ouï parler des variations, il a cru tout perdu pour la Réforme. Il a appelé tous les Pères à garants, sans épargner ceux des trois premiers siècles, encore qu'il les préférât à tous

les autres sur la pureté de la doctrine ; et il a cherché de tous côtés, dans ces saints hommes qui ont fondé le christianisme après les apôtres, ou des défenseurs ou des complices.

Et remarquez, mes chers Frères, car ceci est tout-à-fait nécessaire pour établir l'état de notre question : remarquez, dis-je, qu'il ne s'agit pas d'accuser d'erreur quelques Pères en particulier, puisque mon principe, qu'on vouloit combattre, étoit que l'Eglise ne varie jamais. Il falloit donc, pour le réfuter, montrer des erreurs, non dans les particuliers, mais dans le corps : et c'est pourquoi le ministre dès ses Lettres de 1689, marquoit les erreurs des Pères comme étant non d'un ni de deux, mais de tous ; ce qui l'oblige à parler toujours de leur théologie comme étant celle de *l'Eglise et de leur siècle* (1). Et pour ne laisser aucun doute de son sentiment, il vient encore d'écrire, ce qu'il ne faut pas oublier, et ce qu'on ne peut assez remarquer pour entendre notre dispute, que l'erreur qu'il attribue aux trois premiers siècles étoit *la théologie de tous les anciens avant le concile de Nicée, sans en excepter aucun* (2) : sans quoi en effet il ne feroit rien contre ma proposition, et il ne prouveroit pas les variations de l'Eglise, comme il l'avoit entrepris.

Au surplus, il fait paroître tant de joie d'avoir trouvé *cette grande et notable variation dans la doctrine des Pères du deuxième, du troisième et*

(1) 3. *Ann. Lett.* vi, p. 44, 45, etc. — (2) *Tab. Lett.* vi, p. 251.

*même du quatrième siècle* (1), qu'il ne croit plus dorénavant avoir rien à craindre du coup que je lui portois ; et il s'en vante en ces termes : « Cet » argument est un coup de foudre qui réduit à » néant l'argument tiré contre nous de nos varia- » tions : c'est un argument si puissant, qu'il vaut » tout seul tout ce qu'on peut dire pour anéantir » ce grand principe de M. de Meaux, que la vé- » ritable Eglise ne sauroit jamais varier dans » l'exposition de sa foi ».

Pendant qu'il me foudroie de cette sorte, et que, cherchant des variations dans les points les plus essentiels, il a poussé l'erreur des anciens jusqu'à leur faire nier l'égalité des trois Personnes divines, pour ne point encore parler des autres impiétés aussi capitales ; on a vu dans son parti même les inconvéniens de sa doctrine. On a vu qu'il faisoit errer les trois premiers siècles sur les fondemens de la foi, contre ses propres maximes qui en rendoient la croyance invariable dans tous les siècles : et ce qui est plus fâcheux pour lui, on a vu qu'il ne pouvoit plus refuser la tolérance aux Sociniens ni les exclure du salut ; puisqu'il étoit forcé d'avouer, en termes exprès, que ces étranges variations qu'il attribuoit aux anciens n'étoient pas essentielles et *fondamentales* (2). Les non-Tolérans se sont élevés contre lui d'une terrible manière. On a senti ses excès jusque dans son parti. On sait ce qu'a écrit M. de Beauval en abrégeant ces Avertissemens dans son Histoire

(1) *Tab. Lett.* VI, p. 280. — (2) *3. Ann. Lett.* VI, p. 44.

des ouvrages des savans (1). On a vu ses vigoureuses réponses contre les durs avis de M. Jurieu : et s'il se tait à présent pour n'avoir plus à combattre contre un homme qui ne se défend *qu'à coups de caillou*, c'est en lui remettant encore devant les yeux toutes ses erreurs (2). On sait aussi qu'un ministre en a représenté la liste à tout un synode, et qu'il n'a rien moins reproché à M. Jurieu, *que l'arianisme tout pur* dans cette inégalité des trois Personnes (3). Mais, pour montrer qu'il ne cède pas, M. Jurieu ajoute encore aujourd'hui, dans la sixième lettre de son Tableau, que l'erreur des Pères, quoiqu'elle emporte en termes formels cette détestable *inégalité*, *ne ruine pas le fondement*, et non-seulement *n'est condamnée par aucun concile*, pas même *par celui de Nicée*; mais encore *qu'elle ne peut être réfutée par l'Écriture*, et *qu'on ne peut en faire une hérésie* (4).

On peut maintenant apercevoir pourquoi il prenoit tant son air de mépris, et déclaroit si hautement qu'il ne daigneroit me répondre (5). Malgré ses fiertés affectées, il sentoit bien l'embarras où il s'étoit mis, et que pris dans ses propres lacets, plus il feroit d'efforts pour se dégager, plus il redoubleroit les nœuds qui le serrent. Il n'entre donc que forcé dans cette dispute; et il est comme obligé de l'avouer, lorsqu'il dit,

(1) *Hist. des Ouvrag. des Savans. Mai*, 1690. *Art.* 13, p. 396. — (2) *Ibid. Juillet*, 1690. *Art.* 9, p. 501. — (3) *Rép. de M. de la Conseil.* p. 6. *Fact. de M. de la Conseil.* p. 37. — (4) *Tab. Lett.* vi, *Art.* 3, p. 268, 271, 273. — (5) *Jur. Lett. sur M. Papin*, p. 16.

dans son avis à M. de Beauval : *A cet endroit, lorsqu'on en sera aux avantages que les Sociniens et les Tolérans tirent continuellement de ce qu'il a opposé à mes Variations, il n'y aura pas moyen d'éviter M. de Meaux* (1). Vous l'entendez, mes chers Frères, la rencontre de cet ennemi, qu'il n'y a plus moyen d'éviter, lui paroît importune. Ce n'est pas moi qu'il redoute ; c'est la vérité qui le presse par ma bouche : c'est qu'il falloit se dédire, comme on verra qu'il a fait, de ce qu'il avoit assuré en 1689, et bâtir un nouveau système, qui ne se soutiendrait pas mieux que le premier. Comme il ne peut plus reculer, et que malgré lui il faut commencer un combat où son désordre ne peut manquer d'être sensible, il ne se possède plus. De là ces exclamations, de là ces fureurs. L'ignorance, la fourberie, la friponnerie lui paroissent encore trop foibles pour exprimer sa colère ; et il n'y a calomnie ni outrage où il ne s'emporte.

Laissons là ses emportemens, et examinons ses réponses, maintenant que le lecteur est au fait, et qu'il a devant les yeux avec la suite de notre dispute, l'état de la question dont il doit juger. Elle se partage en deux points. Le premier, si le ministre pourra soutenir les variations qu'il impute à l'ancienne Eglise, sans renverser en même temps ses propres principes et le fondement de la foi. Le second, s'il pourra se défendre des conséquences que les Tolérans tireront de son aveu pour la tolérance universelle. Nous verrons après,

(1) P. 1.

si cette querelle est seulement de M. Jurieu, ou celle de tout le parti. Je ne crois pas qu'il y eut jamais une dispute plus essentielle à nos controverses.

---

## PREMIÈRE PARTIE.

Que le ministre renverse ses propres principes, et le fondement de la foi, par les variations qu'il introduit dans l'ancienne Eglise.

### ARTICLE PREMIER.

*Dénombrement de ses erreurs : la Trinité directement attaquée avec l'immutabilité, et la spiritualité ou simplicité de l'Être divin.*

#### III.

Que le ministre renonce à la solution de quinze ou vingt difficultés essentielles, et ne s'attache qu'à la dispute de la Trinité, où il tombe dans de nouvelles

Sur la première question le ministre nous promet d'abord « d'expliquer et de justifier contre » l'Evêque de Meaux la théologie des anciens sur » le mystère de la Trinité et celui de la génération du Fils de Dieu (1) ». Il n'en promet pas davantage dans cette sixième lettre de son Tableau. Mais d'abord ce n'est pas là satisfaire à l'Evêque de Meaux. Il est vrai que je l'accuse d'avoir reconnu et toléré dans les anciens une doctrine contraire à l'égalité, à la distinction et à la coéternité des trois Personnes divines; mais ce n'est pas là tout son crime. Selon lui, *les Pères*

(1) *Tab. Lett.* v1, p. 226. *Art.* 1, 2, 3, 4, p. 227, 237, 252, 276.

*du troisième siècle, et même ceux du quatrième* n'ont pas mieux entendu l'Incarnation que la Trinité ; *puisqu'ils nous ont fait un Dieu converti en chair, selon l'hérésie qu'on a attribuée à Eutyché.* Leur erreur n'est pas moins extrême sur les autres points ; puisque dans leurs sentimens « la bonté de Dieu n'est qu'un accident comme » la couleur ; la sagesse de Dieu n'est pas sa substance : c'étoit la théologie du siècle. On ne croyoit » pas que Dieu fût partout , ni qu'il pût être en » même temps dans le ciel et dans la terre (1) ». Faut-il s'étonner après cela que la foi de la providence vacillât ! Un Dieu qui n'étoit qu'au ciel ne pouvoit pas également prendre garde à tout : aussi étoit-ce « l'opinion CONSTANTE ET RÉGNANTE » que Dieu avoit abandonné le soin de toutes les » choses qui sont au-dessous du ciel, SANS EN ACCEPTER MÊME LES HOMMES , et ne s'étoit réservé » la providence immédiate que des choses qui » sont dans les cieux (2) ». La grâce n'étoit pas mieux traitée. « On la regarde aujourd'hui » ( remarquez que c'est toujours la foi d'aujourd'hui que le ministre reçoit , et vous en verrez d'autres exemples ) « la grâce donc, qu'on regarde aujourd'hui avec raison comme un des plus importants articles de la religion, jusqu'au temps de » saint Augustin étoit entièrement informe ». Ce mot d'informe lui plaît , puisque même il l'attribue à la Trinité ; et l'on verra comme il s'embarrasse en tâchant de se démêler de cette ex-

(1) *Tab. Lett.* v1, p. 226, etc. — (2) *Lett.* v, p. 49.

pression insensée. Mais peut-être que les erreurs qu'on avoit sur la matière de la grâce, avant le temps de saint Augustin, étoient médiocres? Point du tout : « Les uns étoient Stoïciens et Manichéens ; d'autres étoient purs Pélagiens ; LES PLUS ORTHODOXES ont été semi-Pélagiens » : ils sont tous par conséquent convaincus d'erreurs sur des matières si essentielles. Il en dit autant du péché originel. Quoi plus? « La satisfaction de Jésus-Christ, ce dogme si important, si fondamental et si clairement révélé par l'Écriture, est demeuré SI INFORME jusqu'au quatrième siècle, qu'à peine peut-on rencontrer un ou deux passages qui l'expliquent bien (1) ». On trouve même dans saint Cyprien « des choses très-injurieuses à cette doctrine : et pour la justification, les Pères N'EN DISENT RIEN, ou ce qu'ils disent EST FAUX, mal digéré et imparfait (2) ». Prenez garde : ce ne sont pas ici des sentimens particuliers, mais partout les OPINIONS RÉGNANTES, ET LA THÉOLOGIE DU TEMPS. Il ne dit pas quelques-uns, mais tous, et *les Pères* en général. Il ne dit pas : on s'expliquoit mal, ou l'on parloit avant les disputes avec moins de précaution : mais *on croyoit, on ne croyoit pas* ; et il s'agit de la foi. Enfin l'ignorance de l'ancienne Eglise alloit jusqu'aux premiers principes ; et la foi n'étoit pas même arrivée à sa perfection « dans le dogme d'un Dieu unique, tout-puissant, tout sage, tout bon, infini et infiniment parfait (3) ». On a varié

(1) *Lett.* v, p. 49. — (2) *Ibid.* — (3) *Lett.* vi, p. 46.



sur des points si essentiels et si connus, comme sur tous les autres, quoiqu'il n'y ait « point d'en- » droit où les Pères de l'Eglise auroient dû être » plus uniformes et plus exempts de variations » que celui-là, s'y exerçant perpétuellement dans » leurs disputes contre les Païens ». Tous les savans sont d'accord qu'on a parlé plus correctement et avec plus de précision des choses dont on avoit à disputer, que des autres, parce que la dispute même excitoit l'esprit : mais il n'y a que pour les Pères des trois premiers siècles que cette règle trompe ; et ils avoient l'esprit si bouché, même dans les choses de Dieu, qu'ils ignoroient jusqu'à celles qu'ils avoient tous les jours à traiter avec les Païens, et même son unité et sa perfection infinie. Nous le verrons mieux tout-à-l'heure ; puisqu'on nous dira nettement qu'ils ne le croyoient ni immuable, ni indivisible. Je ne m'étonne donc pas, si en parlant des Pères de ces premiers siècles, le ministre les a appelés *de pauvres théologiens qui ne voloient que rez-pied rez-terre*. Quand il voudra néanmoins, ce seront des aigles, et les plus purs de tous les docteurs. Mais on voit en tous ces endroits-là comme il les abîme. Et comment auroient-ils pu s'en sauver, puisqu'ils n'étudioient pas l'Écriture sur les matières les plus importantes, comme sur celles de la grâce <sup>(1)</sup>, et qu'en général *il ne paroît pas qu'ils se soient beaucoup attachés à cette lecture* <sup>(2)</sup>, se remplissant seulement de celle des Platoniciens ? Que de redites importunes ! dira

(1) Lett. VII, p. 50. I. Av. n. 15. — (2) I. Av. n. 16.

M. Jurieu. Il est vrai, ce sont des redites. J'ai relevé toutes ces erreurs de M. Jurieu dans mon premier Avertissement ; mais je ne vois pas qu'on puisse, sans les répéter, lui faire voir qu'il ne songe seulement pas à y faire la moindre réponse dans l'ouvrage qu'il vient de donner pour sa défense. Pourquoi ? Est-ce peut-être que ces matières ne regardent pas d'assez près l'essence de la religion ? Mais c'en sont les fondemens. Ou bien est-ce qu'elles ne regardent pas le socinianisme dont M. Jurieu fait le tableau ? Mais il sait bien le contraire : et dans ce même tableau il reproche aux Sociniens toutes ces erreurs (1). Pourquoi donc se tait-il sur tous ces points, si ce n'est qu'il évite encore autant qu'il peut M. de Meaux ? ce lui seroit trop d'affaires de chercher des faux-fuyans à tous les mauvais pas où il s'engage : il ne s'attache qu'à la Trinité ; et il espère se sauver mieux parmi les ténèbres d'un mystère si impénétrable. Il reste donc à lui faire voir qu'il s'y abîme plus visiblement que dans les autres articles, et que ses excuses sont de nouveaux crimes. Rendez-vous attentifs : voici le nœud. La matière est haute ; et quelque ordre qu'on y apporte, elle échappe si on ne la suit : mais, pour abrégier la dispute, on convaincra le ministre par ses propres paroles.

IV.  
Ancienne  
et nouvelle  
doctrine du  
ministre éga-  
lement plei-  
ne de blas-  
phèmes.

Il demeure d'accord d'avoir dit, dans ses Lettres de 1689, que selon la doctrine des anciens, qu'il trouve du moins tolérable, « l'effusion de la » sagesse, qui se fit au commencement du monde, » fut ce qui donna la dernière perfection, et pour

(1) *Tab. Lett.* 1, 2, etc.

» ainsi

» ainsi dire, la parfaite existence au Verbe et à  
 » la seconde Personne de la Trinité (1) ». Il n'en  
 faut pas davantage. Le Verbe avoit donc manqué  
 dans l'éternité toute entière de sa dernière per-  
 fection. Or, ce qui manque de sa perfection, vi-  
 siblement n'est pas Dieu. Quand il la recevroit  
 dans la suite, il ne le seroit non plus, puisqu'il  
 seroit muable et changeant. Le Fils de Dieu n'est  
 donc Dieu, dans cette supposition que le ministre  
 tolère, ni avant la création, puisqu'il n'avoit pas  
 sa dernière perfection, ni depuis, puisqu'il l'a  
 reçue alors de nouveau. N'est-ce pas assez blas-  
 phémer, que d'enseigner ou de tolérer de pareils  
 sentimens ?

Il s'excuse d'un autre blasphème en cette sorte.  
 Voici ses paroles : *J'ai dit dans la sixième Lettre  
 pastorale de 1689, que, selon Tertullien, avec  
 qui il veut que les autres anciens soient d'ac-  
 cord, le Fils de Dieu n'a été personne distincte  
 de celle du Père qu'un peu avant la création (2).*  
 Voilà un second blasphème assez évident ; mais  
 voici comme il s'en tire : Personne distincte, dit-  
 il (3), c'est-à-dire, personne *développée et par-  
 faitement née*. Mais, pour lui ôter ce dernier  
 refuge et ne lui laisser aucune évasion, je lui ré-  
 ponds en deux mots : premièrement, que ce n'est  
 pas là ce qu'il avoit dit : secondement, que ce  
 qu'il veut avoir dit ne vaut pas mieux.

Premièrement donc, ce n'est pas là ce qu'il avoit  
 dit dans ses Lettres de 1689, puisqu'il y avoit dit

τ.  
 Que le mi-  
 nistre a chan-

(1) *Tab. Lett. vi, p. 238.* — (2) *Lett. vi de 1689, p. 44. Tabl. Lett. vi, p. 260.* — (3) *Ibid.*

gé son systé-  
me de 1689 :  
les vaines dis-  
tinctions  
qu'il a tâché  
d'introdui-  
re : son pré-  
tendu déve-  
loppement  
du Verbe di-  
vin.

en termes exprès : « Que le Verbe n'est pas éter-  
nel en tant que Fils ; qu'il n'étoit pas une per-  
sonne ; que la génération du Verbe n'est pas  
éternelle ; que la génération de la personne du  
Verbe fut faite au commencement du monde ;  
que la Trinité des Personnes ne commença  
qu'alors, *et qu'il y avoit trois Personnes dis-  
tinctes à la vérité*, mais engendrées et pro-  
duites dans le temps, *en sorte qu'elles en ve-  
noient à une existence actuelle* (1) » : après quoi  
il ne faut plus s'étonner qu'on les ait fait *inéga-  
les* : comment eussent-elles pu être égales, puisqu'elles  
n'étoient pas coéternelles ? M. Jurieu fait dire  
tout cela aux anciens (2) : M. Jurieu soutient qu'il  
n'y a là rien *d'essentiel, ni de fondamental* (3). Il  
faut être bien assuré de faire passer tout ce qu'on  
veut, pour croire qu'on puisse réduire tant d'im-  
piétés à un bon sens.

Il distingue néanmoins : *la personne du Fils  
de Dieu n'étoit pas encore*, et, pour parler plus  
généralement, *la Trinité des personnes n'étoit pas  
encore* : la Trinité des personnes *développées* ; il  
l'accorde : la Trinité des personnes véritablement  
distinguées en elles-mêmes, mais non encore en-  
fantées ni développées ; il le nie.

Nous verrons bientôt l'impiété de cette doctrine  
dans son fond : mais maintenant, pour nous at-  
tacher seulement aux termes, je lui demande en  
un mot, si distincte ne vouloit dire *que développée*,  
que n'usoit-il de ce dernier terme ? que ne disoit-

(1) *Lett. v<sup>e</sup> de 1689, p. 44, 45, 46.* — (2) *I. Avert. n. 10.* —

(3) *P. 44.*

il clairement que dans l'opinion des anciens la personne du Fils et celle du Saint-Esprit n'étoient pas encore développées, ce qui lui paroît innocent; au lieu de dire distinctes, qui lui paroît criminel et insoutenable?

C'est, dit-il <sup>(1)</sup>, que j'avois à expliquer brièvement ce sentiment des Pères, n'ayant aucun intérêt alors de l'expliquer plus au long. Il n'y avoit aucun intérêt! C'est tout le contraire: car une des choses qu'il s'étoit le plus proposé, dans les lettres dont nous parlons, étoit de faire voir aux Sociniens et à ceux qui les tolèrent, qu'il ne leur donnoit aucun avantage en tolérant les Pères des trois premiers siècles: et puisqu'il mettoit le dénouement à leur faire dire que la personne du Verbe étoit dans le sein de son Père, comme un enfant dans celui de sa mère, *formé et distinct, mais non encore enfanté ni développé*; lui eût-il coûté davantage de dire *développé*, que de dire *distingué*? Et pourquoi n'avoir pas donné d'abord à une si grande difficulté une solution si facile, où il n'eût fallu que trois mots?

Mais, ajoute votre ministre, je m'étois assez expliqué, puisque j'avois dit que *le Verbe étoit caché dans le sein de son Père comme sapience: et, poursuit-il, ce qui est caché est pourtant, et existe comme une personne* <sup>(2)</sup>. Il dissimule ce qu'il avoit dit, que ce Verbe, qui étoit *caché dans le sein du Père comme sapience*, étoit seulement *son Fils et son Verbe en germe et en se-*

VI.

Qu'en 1689 le ministre ne faisoit du Fils de Dieu qu'un germe imparfait, et non une personne.

<sup>(1)</sup> *Tab. Lett.* VI, p. 238. — <sup>(2)</sup> *Tab.* p. 260. *Lett.* VI de 1689, p. 44.

mence. Or, ce qui est *un germe et une semence*, visiblement n'est pas une personne; le Fils de Dieu n'étoit donc pas une personne selon M. Jurieu. Il tronque et il falsifie ses propres paroles : que faut-il donc espérer qu'il laisse dorénavant en son entier ?

On voit plus clair que le jour qu'il ne lui reste aucune défense; car, pour entrer dans le fond de son raisonnement, il sait bien qu'une chose peut être dans une autre, ou en acte et selon sa forme, ou en puissance, et selon ses principes, comme l'épi dans le grain, l'arbre dans son pepsin ou dans son noyau, un animal dans son germe, tous les ouvrages dont l'univers est composé dans leurs principes primordiaux. Ce n'étoit donc pas assez à M. Jurieu de dire que le Fils de Dieu fût caché dans le sein de son Père; les Ariens même disoient selon lui, qu'il y étoit caché *en puissance* (1) : et pour fermer la bouche aux Sociniens et aux Tolérans leurs amis, il falloit avoir expliqué, que si le Verbe étoit caché dans le sein du Père, ce n'étoit pas en puissance, comme l'enfant est dans le germe et dans l'embryon; mais en effet et en acte, comme il est après sa conception ou sa naissance. Mais, loin de le dire ainsi, ou plutôt de le faire dire aux anciens, M. Jurieu dit tout le contraire dans l'endroit même qu'il cite pour se justifier : et il en conclut un peu après, *qu'on doit se représenter Dieu comme muable et divisible*, CHANGEANT CE GERME DE SON FILS EN UNE PERSONNE (2). Ainsi,

(1) *Tab. Lett.* VI, p. 275. — (2) *Tab. Lett.* VI, p. 46. I. *Av.* n. 14.

selon les anciens , approuvés ou tolérés par M. Jurieu , il ne m'importe, le Fils de Dieu étoit éternellement dans le sein de son Père comme *un germe* , comme *une semence* , et non pas comme une personne ; et ce germe ne fut changé en une personne que dans le temps. Qui ne voit manifestement que faire parler ainsi les anciens , c'est les faire blasphémer ; et qu'approuver ou tolérer ces expositions de la foi , comme M. Jurieu les veut appeler , c'est blasphémer soi-même ?

Il en est de même des autres pensées que le ministre attribue aux Pères. Par exemple , il leur faisoit nier l'éternité de la génération du Fils : il s'explique : l'éternité de la seconde génération , il l'avoue : de la première , il le nie (1). Il falloit donc deviner ces deux générations dont il ne disoit pas un seul mot ; reconnoître dans une seule personne selon la divinité deux générations proprement dites , et croire que le Père éternel avoit engendré son Fils à deux fois.

Les autres opinions que le ministre avoit imputées aux saints docteurs ne sont pas mieux excusées ; et il n'y a personne qui ne voie que ce qu'il dit aujourd'hui dans son tableau est une réformation , et non pas une explication de son système. Pitoyable réformation , puisque , loin de le relever du blasphème dont il a été convaincu , elle l'y enfonce de nouveau , comme on va voir !

Il faut donc ici expliquer le nouveau mystère de cet enveloppement et développement du Verbe , de sa conception et de sa sortie hors des entrailles

## VII.

Que le ministre se dédit, et que ce qu'il dit de nouveau ne vaut pas mieux : sa double génération attribuée au Verbe divin.

## VIII.

Le Fils de Dieu dans le sein du Père

(1) Lett. vi de 1689. Tab. Lett. vi.

comme un enfant avant sa naissance: que le ministre entend cela au pied de la lettre : que sa doctrine est contraire selon lui-même à l'immuabilité de Dieu.

de son Père, et de sa double nativité, l'une éternelle, mais imparfaite ; l'autre parfaite, mais temporelle et arrivée seulement un peu avant la création du monde : car c'est là tout le dénouement que donne M. Jurieu à la théologie des anciens ; et il est temps d'en démontrer la visible absurdité selon lui-même.

En effet voici comme il parle (1) : « Cette pensée des anciens », cette double nativité et ce nouveau développement du Verbe, « dans le sens » métaphorique est belle et bonne ; mais dans le » sens propre, comme ces anciens le prenoient, » elle ne s'accorde pas avec l'idée de la parfaite » immutabilité de Dieu ».

Il n'y a ici qu'à ouvrir les yeux pour voir l'égarément de notre ministre. Cette double génération ou ce développement du Verbe, à le prendre proprement, est si absurde qu'il n'entrera jamais dans les esprits. Car qui pourroit croire qu'un Dieu s'enveloppe et se développe selon sa nature divine, ou que le Père engendre son Verbe à deux fois ? Il ne faut qu'ouvrir seulement l'Evangile de saint Jean, pour y remarquer que s'il est engendré deux fois, l'une de ces générations le regardoit dans l'éternité comme Dieu, et l'autre dans le temps en tant qu'homme. Mais que comme Verbe il ait pu être engendré deux fois, et qu'il fallût au pied de la lettre le développer du sein paternel, comme un enfant de celui de sa mère ; c'étoit dans cette divine et immuable génération une imperfection si visible et si indigne de Dieu,

(1) *Tab. Lett.* v1, p. 266.



qu'il faudroit être insensé pour le dire ainsi dans le sens propre.

C'est pourquoi le docteur Bullus , le plus savant des Protestans dans cette matière, lorsqu'il a vu dans cinq ou six Pères ( car il n'en met pas davantage ) cette double génération , avoit entendu la seconde *d'une génération métaphorique*, qui ne signifie autre chose, que son opération extérieure , et la manifestation de ses desseins éternels par la création de l'univers , à la manière que nous verrons si clairement dans la suite , qu'il n'y aura pas moyen d'en disconvenir. Aussi M. Jurieu est-il déjà d'accord avec nous , que cette pensée des anciens est irréprochable en ce sens. Cependant il refuse de la suivre ; et obstiné à trouver dans les anciens l'erreur dont un si savant Protestant les avoit si clairement justifiés , « pour moi, dit-il (1) , je tiens pour certain qu'il » n'y a point là de métaphore ». Et un peu plus haut (2) : « J'entends tout cela sans figure ; » et je comprends que ces théologiens ( ce sont » les Pères des trois premiers siècles ) ont cru » que les deux Personnes divines, le Fils et le » Saint-Esprit, étoient renfermées dans le sein » de la première, comme un enfant est enfermé » dans le sein de sa mère, parfait de tous ses » membres, ayant vie, être, mouvement et ac- » tion ; mais n'étant pas encore développé et » séparé de la mère ».

Mais s'il faut prendre au pied de la lettre et sans figure, comme le ministre nous y veut con-

(1) *Tab. Lett.* VI, p. 266. — (2) *P.* 255.

traindre , tout ce qu'il vient de raconter ; il y a donc , comme dans la mère et dans son enfant lorsqu'il vient au monde , un double changement en Dieu ; un dans le Père qui développe ce qui étoit enfermé dans ses entrailles ; un dans le Fils qui est séparé et développé de ces entrailles paternelles : et on ôte également au Père et au Fils la parfaite simplicité et immutabilité de leur être.

IX.  
Que le ministre introduit un Dieu muable et corporel.

Après ces extravagances , qu'on nous débite comme des oracles , le ministre m'avertit sérieusement « de ne continuer pas à harceler la théologie des Pères par des conséquences , en disant que selon le sentiment que je leur attribue , il faut que la Trinité soit nouvelle et non éternelle ; que Dieu soit muable ; qu'il faut que Dieu puisse s'étendre et se resserrer (1) ». Voilà des objections contre sa doctrine qui sans doute sont considérables ; mais il les résout en un mot. *Tout cela est chicane* , dit-il. C'en est fait , l'oracle a parlé. Mais est-ce chicane de dire que celui qui ouvre son sein , et qui développe ce qu'il y tenoit enfermé , et celui qui sort de ce sein où il étoit auparavant , aient ce double défaut d'être muables et divisibles ? Je le demande à tout homme qui a les premiers principes de l'intelligence.

X.  
Démonstration , que Dieu et le Verbe dès les

Pour la mutabilité , la chose est claire. Le ministre demeure d'accord que , dans la supposition qu'il attribue aux anciens , « l'effusion faite dans le temps de la sagesse divine DONNA

(1) *Tab. Lett.* VI, p. 269.

» LA DERNIÈRE PERFECTION, et pour ainsi dire, la  
 » parfaite existence au Verbe et à la seconde  
 » personne de la divinité ». Sur ce fondement je  
 raisonne ainsi. Ce qui reçoit de nouveau sa der-  
 nière perfection, en termes formels est changé :  
 or dans la supposition de M. Jurieu (1) la seconde  
 personne reçoit de nouveau sa dernière perfec-  
 tion; donc dans cette supposition la seconde per-  
 sonne en termes formels est changée. Vous le  
 voyez, mes chers Frères. J'aime mieux tomber  
 dans la sécheresse d'un argument en forme, que  
 de donner lieu, quoique sans sujet, à votre mi-  
 nistre, de dire que j'exagère et que je fais le décla-  
 mateur.

Voulez-vous ouïr un autre argument égale-  
 ment clair? Ecoutez ce qu'on attribue à Tertul-  
 lien et aux autres Pères (2). « Dieu dit, *Que la*  
 » *lumière soit* : voilà la seconde génération du  
 » Fils : ce que Tertullien appelle la parfaite nais-  
 » sance du Verbe, et qui fait voir qu'il en re-  
 » connoissoit une autre IMPARFAITE en comparai-  
 » son de celle-ci : c'étoit la génération éternelle,  
 » par laquelle le Verbe en tant qu'entendement  
 » et raison divine étoit en Dieu éternellement,  
 » bien distingué à la vérité de la personne du  
 » Père, mais encore enveloppé ». Demeurons-en  
 là, et disons : Ce qui passe d'un état imparfait à  
 un état parfait, change d'état : mais dans cette  
 supposition le Fils de Dieu passe d'un état im-  
 parfait à un état parfait ; par conséquent le Fils  
 de Dieu change d'état. Il passe manifestement de

trois pre-  
 miers siècles  
 sont mu-  
 ables, impar-  
 faits et cor-  
 porels, selon  
 la supposi-  
 tion du mi-  
 nistre.

(1) *Tab. Lett.* VI, p. 259. — (2) *P.* 259.

l'imparfait au parfait; qui est, non par conséquence, mais précisément et selon la définition, ce qu'on appelle changer.

Et remarquez que son état imparfait est celui où il étoit mis par sa naissance éternelle : c'est cet état qu'on regarde comme imparfait, à comparaison de celui où il est élevé dans le temps et au commencement du monde. Dieu donc dans l'éternité a engendré un Fils imparfait, qui a acquis sa perfection avec le temps. Si ce n'est pas là blasphémer en termes formels contre le Père et le Fils, je ne sais plus ce que c'est.

Enfin, c'est trop disputer; et il n'y a qu'à répéter au ministre ce qu'il écrivoit en 1689, que « les anciens représentoient Dieu comme muable et divisible, changeant ce germe de son Fils en une personne, et donnant une portion de sa substance pour son Fils sans la détacher de soi (1) ». Qu'y a-t-il de plus scandaleux et de plus impie tout ensemble, que de réduire le Fils de Dieu à l'imperfection *d'un germe et d'une semence*, comme il parle? Mais n'est-ce pas clairement et en termes assez formels le reconnoître muable, et faire un Dieu changeant et un Dieu changé? Mais que falloit-il davantage pour faire un Dieu corporel, que de l'avouer divisible, et de lui attribuer des divisions et des portions de substance? Où réduit-on le christianisme? et ose-t-on se vanter de confondre les Sociniens, lorsqu'on dit que de semblables blasphêmes ne ruinent pas le fondement de la foi?

(1) Lett. vi, 1689. I. Avert. n. 14.

Voilà ce qu'il écrivoit en 1689; et loin de corriger ces blasphêmes dans une lettre qu'il compose exprès pour s'en justifier, il y assure de nouveau que la seconde nativité du Verbe est sa *parfaite nativité* (1), et que la première est plutôt *une conception* qu'un enfantement parfait (2). Ce n'est pas tout : par cette seconde nativité, *de sagesse il est devenu Verbe, et personne parfaitement née* (3); par conséquent quelque chose de plus fait et de plus formé qu'il n'étoit auparavant : en sorte « que la Trinité a pris dans » cette naissance son être développé et parfait : » ce qui a fait croire aux docteurs des trois » premiers siècles, qu'ils étoient en droit de » compter la naissance de la Trinité de ce qu'ils » appeloient sa parfaite nativité (4) ». Non content d'avoir proféré tant d'impiétés, il y met le comble en cette sorte : « A Dieu ne plaise, » dit-il (5), que je voulusse porter ma complaisance pour cette théologie des anciens jusqu'à » l'adopter ni même la tolérer AUJOURD'HUI ! on » doit pourtant bien remarquer que l'on ne sauroit réfuter par l'Écriture cette théologie bizarre des anciens ; et c'est une raison pourquoi » on ne leur en sauroit faire une hérésie. Il n'y » a que la seule idée que nous avons aujourd'hui » de la parfaite immutabilité de Dieu, qui nous » fasse voir la fausseté de cette hypothèse : or » nous n'avons cette idée de la parfaite et entière immutabilité de Dieu, que des lumières

XI.

Que le ministre, en s'expliquant en 1690 et dans son Tableau, met le comble à ses erreurs : passage plein d'impiété et d'absurdité.

(1) *Tab. Lett.* v1, p. 259, 261. — (2) *Ibid.* 263, 362. — (3) *Ibid.* 233, 285. — (4) *Ibid.* 260, 261. — (5) *Ibid.* 268.

» naturelles qu'une mauvaise philosophie peut  
» obscurcir ».

## XII.

Etrange  
idée du mi-  
nistr sur  
l'immutabili-  
té de Dieu;  
que la foi en  
est nouvelle  
dans l'Egli-  
se, et que  
nous ne l'a-  
vons point  
par les Ecri-  
tures, mais  
par la seule  
philosophie.

On ne sait en vérité par où commencer pour démontrer l'impiété de ce discours. Mais ce qui frappe d'abord, c'est que les anciens croyoient Dieu véritablement muable; et ce qui passe toute absurdité, que la parfaite immutabilité de Dieu est une idée d'*aujourd'hui*. Elle n'étoit pas hier: elle est nouvelle dans l'Eglise, et ne doit pas être rangée au nombre de ces vérités qui ont toujours été crues, et partout: *quod ubique, quod semper*. Mais ce qu'il y a de plus absurde et de plus impie, c'est qu'elle est nouvelle non-seulement à l'Eglise primitive, mais encore aux prophètes et aux apôtres; puisque, selon M. Jurieu, *on ne peut réfuter par l'Écriture* cette bizarre théologie des anciens. Ce n'est que des philosophes que nous prenons cette idée que nous avons *aujourd'hui* de la parfaite immutabilité de Dieu: sans la philosophie, la doctrine des chrétiens sur un attribut aussi essentiel à Dieu seroit imparfaite. Croire ce premier être muable, ce n'est pas une erreur contre la foi: c'est, si l'on veut, une erreur ou une hérésie philosophique, laquelle n'est point contraire à la révélation: les philosophes ont mieux connu Dieu que les chrétiens, et mieux que Dieu lui-même ne s'est fait connoître par son Écriture.

## ARTICLE II.

*Erreur du ministre, qui ne veut voir la parfaite immutabilité de Dieu ni dans les Pères ni dans l'Écriture même.*

C'EST bien là en vérité le discours d'un homme qui ne sait plus ce qu'il dit, et qui en faisant le savant n'a rien lu de l'antiquité qu'en courant, et dans un esprit de dispute. Car s'il avoit lu posément le seul livre de Tertullien contre Praxéas, il y auroit trouvé ces paroles sur la personne du Fils de Dieu : « Etant Dieu, il faut le croire immuable et incapable de recevoir une nouvelle » forme, parce qu'il est éternel (1) ». Mais qu'est-ce encore, selon cet auteur, que d'être immuable et éternel ? « C'est ne pouvoir être transfiguré ou » changé en une autre forme, parce que toute » transfiguration est la mort de ce qui étoit auparavant. Car, poursuit-il, tout ce qui est transformé cesse d'être ce qu'il étoit, et commence » d'être ce qu'il n'étoit pas : mais Dieu ne cesse » point d'être, ni ne peut être autre chose que » ce qu'il étoit ». Je voudrois bien demander à M. Jurieu si ses métaphysiciens *d'aujourd'hui* dont il veut tenir cette belle idée de la parfaite immutabilité de Dieu, plutôt que de l'Écriture et de l'ancienne et constante tradition de l'Église, lui en ont parlé plus précisément que ne vient de faire cet ancien auteur ? Et si ce n'est pas assez, il ajoute encore, « que la parole qui est Dieu,

XIII.  
Passages des  
trois premiers siècles  
sur la parfaite immutabilité de Dieu :  
que le ministre ne connoît rien dans l'antiquité.

(1) *Adv. Prax. n. 27.*

» et la parole de Dieu demeure éternellement,  
 » et persévère toujours dans sa propre forme ». Voilà celui qui, selon M. Jurieu, introduit un Verbe qui achève de se former avec le temps : voilà comme il ignoroit l'immutabilité de Dieu, et en particulier celle de son Fils. Il conclut l'immutabilité de ce qu'il est, par l'immutabilité de ce qu'il dit. L'auteur du livre de la Trinité, qu'on croit être Novatien, suit les idées de Tertullien, et déclare comme lui, que *tout ce qui change est mortel par cet endroit-là* (1). Il faudroit donc ôter aux anciens avec l'idée de l'immutabilité celle de l'éternité de Dieu, dont la racine, pour ainsi parler, est son être toujours immuable. De là vient qu'en disputant contre ceux qui mettoient la matière éternelle, ces graves théologiens leur démontrèrent qu'elle ne pouvoit l'être, parce qu'elle étoit sujette aux changemens. Tertullien soutient contre Hermogène (2), « que si la matière est éternelle, elle est immuable et inconvertible, incapable de tout changement ; parce que ce qui est éternel perdrait son éternité, s'il devenoit autre chose que ce qu'il étoit. Ce qui fait Dieu, poursuit-il, c'est qu'il est toujours ce qu'il est : de sorte que si la matière reçoit quelque changement, la forme qu'elle avoit est morte ; ainsi elle auroit perdu son éternité : mais l'éternité ne peut se perdre ». Remarquez qu'il ne s'agit pas de changer quant à la substance et à l'être, mais quant aux manières d'être ; puisque c'est en présupposant que la matière n'étoit point muable dans le fond

(1) *De Trin.* c. 4. — (2) *Cont. Herm.* c. 12.



de son être, qu'on procède à faire voir qu'elle ne peut l'être en rien, et qu'on ne peut rien lui ajouter. Théophile d'Antioche procède de même (1) : « Parce que Dieu est ingénéral, c'est-à-dire, » éternel, il est aussi inaltérable. Si donc la matière étoit éternelle, comme le disent les Platoniciens, elle ne pourroit recevoir aucune altération, et seroit égale à Dieu ; car ce qui se fait et ce qui commence est capable de changement et d'altération : mais ce qui est éternel est incapable de l'un et de l'autre ». Athénagore dit aussi que « la divinité est immortelle, incapable de mouvement et d'altération (2) » ; ce qui emporte non-seulement l'immuabilité dans le fond de l'être, mais encore dans les qualités et universellement en tout : d'où il conclut que le monde ne peut être Dieu, parce qu'il n'a rien de tout cela. Il ne faut pas oublier que ces passages sont tirés des mêmes endroits, d'où le ministre conclut ces prétendus changemens dans Dieu et dans son Verbe. Pour se former une idée parfaite de l'immuabilité de Dieu, il ne faut que ce petit mot de saint Justin (3) : *Qu'est-ce que Dieu*, et il répond : « C'est celui qui est toujours le même, et toujours de même façon, et qui est la cause de tout » ; ce qui exclut tout changement, et dans le fond et dans les manières : et cela est tellement l'essence de Dieu, qu'on en compose sa définition. Les autres anciens ne parlent pas moins clairement ; et si occupé de toute autre chose, que de

(1) *Lib. II, ad Autol.* — (2) *Legat. pro Christ. ad calc. Op. S. Just. p. 299.* — (3) *Dial. cum Tryphl. p. 105.*

l'amour de la vérité, le ministre ne veut pas se donner la peine de la chercher où elle est à toutes les pages, Bullus et son Scultet lui auroient montré dans tous les auteurs qu'il allègue, dans saint Hippolyte, dans saint Justin, dans Athénagore, dans saint Théophile d'Antioche, et dans saint Clément d'Alexandrie, que non-seulement le Père, mais encore nommément le Fils, *est inaltérable, immuable, impassible, incapable de nouveauté, sans commencement* (1) : et quand ils disent sans commencement, ils ne disent pas seulement que lui-même ne commence pas, mais encore que rien ne commence en lui, comme ils viennent de nous l'expliquer : et c'est pourquoi ils joignent ordinairement à cette idée celle de tout parfait, *πεντελής*, pour montrer qu'on ne peut rien ajouter ni diminuer en Dieu : ce qui renferme la très-parfaite immutabilité de son être. La voilà donc dans les plus anciens auteurs, cette parfaite immutabilité, que le ministre ne veut savoir que d'aujourd'hui ; et la voilà dans tous ceux où il croit trouver le contraire, sans même qu'on puisse réfuter par l'Écriture leur bizarre théologie, comme il l'appelle.

## XIV.

Que les anciens ont vu dans l'Écriture la parfaite immutabilité de Dieu.

Il ne veut donc pas que Tertullien, lorsqu'il a dit avec tant de force, que « Dieu ne change » jamais, ni ne peut être autre chose que ce » qu'il étoit, à cause qu'il est éternel », ait puisé cette belle idée de l'endroit où Dieu se nomme

(1) *Scult. Medul. PP. 1. part. p. 7, 107, 114, 198, etc. Just. Apol. 1, n. 6, p. 45. Dial. cum Tryph. supra. Athen. apud Just. Clem. Alex. Strom. 4, 7. p. 703. Hip. Collect. Anast.*

lui-même *Celui qui est* (1) ; c'est-à-dire, non-seulement celui qui est de lui-même, et celui qui est éternellement, mais encore celui qui est éternellement tout ce qu'il est ; qui n'est point aujourd'hui une chose et demain une autre, mais qui est toujours parfaitement le même. Il ne veut pas que les anciens aient entendu la belle interprétation que le prophète Malachie a donnée à cette parole : *Celui qui est*, lorsqu'il fait encore dire à Dieu, *Je suis le Seigneur*, le *Jehovah*, et celui qui est, *et je ne change point* (2), c'est-à-dire manifestement, je ne change en rien, parce que je suis celui qui est ; ce que je ne serois plus si je cessois un seul moment d'être ce que j'ai toujours été ; ou, ce qui est la même chose, si je commençois à être ce que je n'étois pas.

Si on veut dire que l'antiquité n'ait pas vu un sens si clair dans les deux passages qu'on vient de citer, il faut donc encore les effacer du livre de Novatien (3), qui en conclut que Dieu conserve toujours son état, sa qualité, et en un mot tout ce qu'il est : il faudra dire encore que les saints docteurs n'auront pas vu dans saint Jacques, que *le Père des lumières ne reçoit ni de mutation, ni d'ombre de changement* (4) : où il faudra que saint Jacques, à cause qu'il n'avoit pas ouï ces philosophes *d'aujourd'hui*, qui ont appris à M. Jurieu de si belles choses sur la perfection de Dieu, n'ait pu nous donner comme eux une exacte idée de la parfaite exemption de tout changement, pendant que par ses paroles il en exclut jusqu'à l'ombre,

(1) *Exod.* III. 14. — (2) *Mal.* III. 6. — (3) *De Trin.* cap. 4. —

(4) *Jac.* I. 17.

et qu'il ne peut souffrir dans l'immutabilité de Dieu la moindre tache de nouveauté qui en ternisse l'éclat. Voilà ce qu'il faut penser pour écrire ce qu'a écrit votre ministre. Peut-on dans un docteur, pour ne pas dire dans un prophète, un plus profond étourdissement ?

## XV.

Que l'immutabilité du Fils de Dieu paroît aussi dans l'Écriture.

Dira-t-il qu'on démontre bien dans les Écritures la parfaite immutabilité de Dieu, mais non pas celle de son Fils ? le Fils n'est donc pas Dieu, ou il est un autre Dieu que le Père ; et il faudra reconnoître un Dieu qui sera parfaitement immuable, et un Dieu qui ne le sera qu'imparfaitement. Mais que veut donc dire ce verset du Psaume, que saint Paul, assurément très-bon interprète, applique directement à la personne du Fils de Dieu : *Pour vous, Seigneur, vous êtes toujours le même* (1), et toujours ce que vous êtes ? Par où il nous fait entendre ce qu'il avoit dit au commencement de l'Épître, qu'il étoit *l'éclat de la gloire, et l'empreinte de la substance de son Père* (2) : par conséquent également grand, également éternel, également immuable en tout ce qu'il est.

## XVI.

Que le ministre rejette sa propre confession de foi, lorsqu'il ne veut pas reconnoître l'immutabilité de Dieu dans l'Écriture.

Le ministre veut-il renoncer à convaincre les Sociniens par tous ces passages de l'Écriture ? Mais veut-il renoncer encore à prouver par l'Écriture ses propres articles de foi ? Lisons la Confession des Prétendus Réformés, nous y trouverons à la tête, que *Dieu est une seule et simple essence, spirituelle, éternelle, immuable* (3). Il n'en faut pas davantage : fermons le livre. Le mi-

(1) Ps. c. 26. Heb. I. 10, 11. — (2) Ibid. I. 3. — (3) Conf. de foi, Art. 1.

nistre veut-il se dédire de la maxime constante de sa religion, que tous les articles de foi, principalement les articles aussi essentiels que celui-ci, sont prouvés, et clairement prouvés par l'Écriture? Il doit donc, selon lui-même, être bien prouvé par l'Écriture, que Dieu est parfaitement immuable; et si cette vérité y est claire contre M. Jurieu, les Pères à qui il la fait nier sont bien réfutés.

Il lui reste pourtant encore une échappatoire : car il est vrai qu'il ne s'est pas engagé à nier qu'on puisse prouver par l'Écriture l'immutabilité en général, mais la parfaite immutabilité (1). Basse et pitoyable chicane s'il en fut jamais ; puisque ce nom d'immuable, exclusif de tout changement, consiste dans l'indivisible comme celui d'éternel ; et ainsi de tous les noms divins il n'y en a point qui porte en lui-même plus sensiblement le caractère de perfection que celui-ci, où l'on voudroit mettre du plus ou du moins. On pourroit dire de même, et à plus forte raison, qu'on prouvera bien par l'Écriture que Dieu est bon, mais non pas parfaitement bon ; sage, mais non pas parfaitement sage ; heureux, mais non pas parfaitement heureux ; et pour ne rien oublier, parfait, mais non pas parfaitement parfait : et au lieu que nous concevons qu'il faut étendre naturellement tout ce qui se dit de Dieu, et toujours l'élever au sens le plus haut, parce que, quoi qu'on puisse dire ou penser de sa perfection, l'on demeure toujours infiniment au-des-

## XVII.

Que les passages qui prouvent l'immutabilité de Dieu, la prouvent parfaite: chicane du ministre.

(1) *Tab. Lett.* VI, p. 268. . .

sous de ce qu'il est ; ce nouveau docteur nous apprend , à l'exemple des Sociniens , à tout ravilir et à tout restreindre ; en sorte que , par les idées que Dieu nous donne de lui-même dans son Ecriture , nous ne puissions pas même comprendre sa parfaite immutabilité , c'est-à-dire , celui de ses attributs dont on peut moins le dépouiller , et sans lequel on ne sait plus ce que Dieu seroit , puisque même il ne seroit pas véritablement éternel.

XVIII. Le ministre en revient toujours à l'enfant , *qui sortant parfait du sein de sa mère , n'acquiert pas par sa naissance un nouvel être , mais une nouvelle manière d'être ;* et il croit satisfaire à tout , en disant que la *seconde naissance du Fils de Dieu* lui donne aussi comme à cet enfant *non un nouvel être , mais une nouvelle manière d'être* (1). Aveugle , qui ne voit pas que nous-mêmes quand nous changeons de pensées et de sentimens , nous ne changeons pas autrement que dans des manières d'être. N'est-ce donc pas une erreur d'attribuer à Dieu de tels changemens ? Ou bien sera-ce une erreur légère que l'Ecriture ne rejette pas ? Et nous faudra-t-il endurer cette tache et cette ombre en Dieu malgré la parole de saint Jacques ? Il faudra donc encore de ce côté-là donner gain de cause aux Sociniens , puisque lorsqu'ils font changer Dieu de situation ou de sentiment et de pensée , ce que M. Jurieu trouve si mauvais avec raison (2) , ils répondront qu'après tout , ils ne font point changer Dieu , en

(1) P. 256. — (2) *Tab. du Socin. Lett. 1, 11, etc.*

lui donnant ni un nouvel être ni une nouvelle substance ; mais en lui donnant seulement de nouvelles manières d'être , c'est-à-dire , des mouvemens , des sentimens et des pensées ; ce qui ne dérogeroit pas , selon le ministre Jurieu , à l'immutabilité que l'Écriture nous a révélée. Mais tout cela est pitoyable ; puisqu'enfin ces manières d'être qu'on supposeroit de nouveau en Dieu , ou seroient peu dignes de sa nature ; et en ce cas pourquoi les y mettre ? ou , si elles en sont dignes elles sont par conséquent infinies , immenses , et en un mot vraiment divines , dignes de toute adoration et de tout honneur : auquel cas Dieu n'est plus Dieu , si elles lui manquent un seul moment , comme il le faudroit supposer dans la doctrine que le ministre attribue aux saints. Car le Fils de Dieu seroit-il , comme dit saint Paul , *au-dessus de tout* , *Dieu éternellement béni* <sup>(1)</sup> , et par conséquent très-parfait , s'il attendoit du temps sa dernière perfection et quelque chose au-dessus de ce qu'il est dans l'éternité ? Mais seroit-il heureux , s'il avoit encore à attendre et à désirer quelque chose ? Son père le seroit-il , s'il étoit lui-même sujet au changement , ou si son Fils en qui il a mis ses complaisances , devoit changer dans son sein , et qu'en attendant il manquât de la dernière perfection et de son bonheur accompli ? Et l'un et l'autre seroient-ils le Dieu tout-puissant et créateur , s'ils ne pouvoient rien créer , ni changer le non-être en être , sans se changer et s'altérer eux-mêmes ? et si ces absurdités ne peuvent être

(1) *Rom.* ix. 5.

réfutées par les Ecritures, comme l'assure M. Jurieu, quels secours laissera-t-il donc à notre ignorance ? Les Catholiques auroient encore la tradition ; et il est vrai que pour expliquer et déterminer le sens de l'Ecriture même, les savans Protestans se servent souvent de la manière dont elle a toujours été entendue dans l'Eglise chrétienne : mais ce refuge leur est ôté comme tous les autres, puisqu'on ravit aujourd'hui aux trois premiers siècles la connoissance d'un Dieu parfaitement immuable. Si donc on ne connoît Dieu et la perfection de ses principaux attributs, ni par les termes de l'Ecriture, ni par la foi de l'Eglise et de ses docteurs, où est cette perfection du christianisme que le ministre veut porter si haut ? Et que devient le reproche qu'il fait aux Sociens d'en anéantir les grandeurs (1) ? Mais que sert à ce ministre de leur reprocher qu'ils nous font un Dieu dont Platon et les philosophes ne s'accommoderoient pas, et qu'ils trouveroient au-dessous de leurs idées, s'il en vient à la fin lui-même à la même erreur ; et si, pour connoître Dieu, il est contraint de nous renvoyer à *nos lumières naturelles, qu'une mauvaise philosophie peut obscurcir* (2) ? C'est donc enfin la philosophie qui doit redresser nos idées, et la foi ne nous suffit pas pour savoir ce qu'il faut croire de la perfection de la nature divine.

## XIX.

Vanteries  
du ministre,  
qui défie ses

Il se dit maître en Israël, et il ignore ces choses ; et pendant qu'il marche à tâtons, se heurtant à chaque pas, et contre tous les principes de la

(1) *Tab. Lett.* II, III, etc. — (2) *Lett.* VI, p. 268.



religion, il triomphe, et il ose dire : *Je ne me pique de rien, que d'avoir des principes bien concertés* (1). Qu'il est modeste ! Il ne se pique de rien, que de raisonner toujours parfaitement juste. Si vous en doutez il est prêt à *coucher en jeu quelque chose qui vaille la peine*. Dans les affaires du monde le serment fait la décision ; en matière de théologie dorénavant ce sera la gageure. Et enfin, qui que vous soyez qui accusez M. Jurieu de contradiction, Catholiques et *M. de Meaux*, ou Protestans (car on s'en mêle aussi parmi vous ; et, dit M. Jurieu, *cela devient fort à la mode* ; ) mais enfin, qui que vous soyez, *auteur de la Lettre de l'an passé, auteur de l'Avis venu de Suisse, auteur de l'Avis aux Réfugiés ; M. de Beauval, qui vous déclarez, et cent autres qui n'osez vous nommer ; il s'engage à vous confondre au jugement de six témoins*. Peut-être s'il les choisit : si ce n'est qu'il se confonde lui-même comme il fait à chaque page de ses écrits. Où rêve-t-on ces manières de défendre ses contradictions ? Est-ce là comme on traite la théologie ?

adversaires  
de gager con-  
tre lui.

## ARTICLE III.

*Que le ministre détruit non-seulement l'immutabilité,  
mais encore la spiritualité de Dieu.*

LE ministre n'est pas moins clairement convaincu dans la seconde accusation dont il a voulu se défendre ; c'est d'avoir fait dire aux anciens, non-seulement que Dieu étoit muable, mais en-

XX.

Que le Dieu  
des premiers  
siècles étoit,  
selon le mi-

(1) *Tab. Lctt.* VI, p. 309.

nistre , un Dieu qui s'étendoit et se resserroit, et véritablement un corps.

core qu'il étoit divisible, et qu'il *pouvoit s'étendre et se resserrer* (1). Car qui peut douter de son sentiment, après ce qu'on vient d'entendre des divisions et des portions de substance qu'il fait admettre aux anciens, dont il déclare néanmoins la doctrine pure de toutes erreurs contre les fondemens de la foi? C'est ce qu'il disoit en 1689; et s'il vouloit s'en dédire, il falloit donc, sans faire le fier, avouer son aveuglement : mais au contraire il y persiste; puisqu'il nous dit encore aujourd'hui dans cette sixième lettre du Tableau, où il prétend s'expliquer à fond et lever toutes les difficultés de son système, que cette naissance temporelle qu'il fait attribuer au Verbe par les anciens, selon eux, se fait « par » voie d'expulsion, Dieu ayant poussé au dehors » ce qui étoit auparavant enveloppé dans son » sein (2) » ; qu'elle se fait « par un simple déve- » loppement et une extension de la substance di- » vine, laquelle s'est étendue comme les rayons » du soleil s'étendent quand il se lève après avoir » été caché (3) ». J'avoue qu'en quelques endroits par une secrète honte il tempère la dureté de ces expressions, en y ajoutant des *pour ainsi dire*, dont nous parlerons ailleurs; mais s'il vouloit dire par-là que ces expressions, et les autres de même nature, si on les trouvoit dans quelques Pères, se devoient prendre figurément, et comme un foible bégaiement du langage humain, il ne falloit pas rejeter le dénouement de Bullus et les figures qu'il reconnoît dans ces discours. Que s'il persiste toujours, et à quelque prix que ce soit, à vouloir

(1) P. 269. — (2) P. 257. — (3) P. 258, 261.

trouver dans les premiers siècles des variations effectives, et que pour cela il s'attache opiniâtement à prendre ces expressions sans figure et sans métaphore; il demeurera convaincu par son propre aveu, au lieu de se corriger de ses premières idées qui lui faisoient dire en 1689, que les Pères faisoient Dieu corporel, de les avoir confirmées en leur faisant reconnoître encore aujourd'hui non-seulement un Dieu muable et changeant, mais encore un Dieu divisible, un Dieu qui s'étend et se resserre, en un mot un Dieu qui est un corps.

Il ne devoit pas espérer de résoudre ces difficultés, en répondant que ce ne sont que *des chicanes*, et ensuite nous renvoyant « à la révélation et à la foi comme à la seule barrière » qu'on peut opposer au raisonnement humain <sup>(1)</sup>. Car la foi ne nous apprend pas à dire qu'une substance qui s'étend, qui se divise, qui se resserre et se développe, proprement et dans le sens littéral, ne soit pas un corps, ou que tout ce qui reçoit tous ces changemens ne soit pas muable. La foi épure nos idées : la foi nous apprend à éloigner de la génération du Verbe tout ce qu'il y a de bas et de corporel dans les générations vulgaires : la foi nous apprend à dire que si, par la foiblesse du langage humain, on est contraint quelquefois de se servir d'expressions peu proportionnées à la grandeur du sujet, c'est une erreur de les prendre au pied de la lettre. Puisque M. Jurieu ne veut pas suivre ces

XXI.  
Suite de  
cette matière.

(1) P. 269.

belles lumières, son sang est sur lui, et son crime est inexcusable.

## XXII.

Que les erreurs que le ministre attribue aux Pères ne sont pas des conséquences qu'il tire de leur doctrine, mais leurs propres propositions, selon lui-même.

Il ne falloit non plus nous objecter que nous *harcelons la théologie des Pères*, et que toutes ces difficultés que nous faisons, *n'en sont que des conséquences qu'ils n'ont pas vues, et qu'ils auroient niées* (1). Car il s'agit de savoir, non pas si nous tirons bien les conséquences de la doctrine des Pères, mais si les Pères ont pu dire au sens littéral, comme veut M. Jurieu, que Dieu *se développât et s'étendit*, sans en faire formellement un corps, et qu'il devînt au dedans ce qu'un peu auparavant il n'étoit pas, sans le faire formellement changeant et muable. Le ministre, qui semble ici vouloir le nier, nous a déclaré tant de fois que les anciens faisoient Dieu muable et divisible qu'il ne peut plus s'excuser que par un exprès désaveu de ses sentimens. Ce ne sont donc pas ici des conséquences, et ce n'est pas moi qui harcelle la théologie des anciens; c'est lui qui la fait absurde et impie.

## XXIII.

Que les enveloppemens et développemens que le ministre attribue aux Pères, ne se trouvent point dans leurs écrits.

Au reste, à entendre le ministre, on pourroit penser que ces enveloppemens et ces développemens, cette conception, ce sein paternel où le Verbe est renfermé pendant une éternité comme un enfant, et les autres expressions semblables, se trouvent à toutes les pages dans les écrits des anciens. Mais, mes Frères, il ne faut pas vous laisser plus long-temps dans cette erreur. Je réponds à votre ministre selon ses pensées: mais dans le fond il faut vous dire que ces enveloppe-

(1) *Tab. Lett.* vi, p. 269, 285.

mens et ces développemens, qui font tant de bruit dans son système, sont termes qu'il prête aux Pères; et vous verrez bientôt que leurs expressions, prises dans leur sens naturel, ne portent pas dans l'esprit les basses idées que le ministre veut y trouver. Pour ce qui est de la conception, et de ces entrailles d'où le Verbe se doit éclore, on les tire d'un seul petit mot de Tertullien, à qui vous verrez aussi qu'on en fait beaucoup accroire; et vous serez étonnés qu'on attribue aux trois premiers siècles, non par conséquence, mais directement, des absurdités si étranges sur un fondement si léger.

## ARTICLE IV.

*Suite des blasphèmes du ministre, et qu'il fait la Trinité véritablement informe en toutes façons.*

CE n'est pas non plus une conséquence, mais un dogme exprès de M. Jurieu, de dire qu'*au troisième siècle*, et bien avant *dans le quatrième*, *la Trinité étoit encore informe*, et que les personnes divines passaient véritablement pour inégales. C'est sur cela qu'il me reproche de m'être emporté à des *invectives, des exclamations et des pauvretés qui font honte à la raison humaine* (1). Mais ici, comme dans le reste, vous allez voir que plus il s'échauffe, plus visiblement il a tort. « L'Evêque de Meaux se récrie, continue-t-il, sur » ce que j'ai dit que ce mystère demeura informe » jusqu'au premier concile de Nicée, et même

XXIV.  
Que la foi de la Trinité a été informe, selon le ministre, durant plus de trois siècles entiers, et que ses propres excuses achèvent de l'abîmer.

(1) *Tab. Lett.* VI, p. 264, 282.

» jusqu'à celui de Constantinople. Mais, ajoutez-il, un enfant auroit entendu cela; et tout le monde comprend que tout cela signifie que l'explication du mystère de la Trinité et de l'Incarnation demeura imparfaite et informe jusqu'au concile de Constantinople ». C'est aussi ce que j'entendois, et je suis content de cet aveu. Il poursuit : « Car pour le mystère en soi-même, ou tel qu'il est dans l'Écriture sainte, il a toujours été tel qu'il doit être et dans sa perfection ». Vous le voyez, mes chers Frères; ce docteur fait semblant de croire qu'on lui objecte que la Trinité ne fut formée qu'au concile de Constantinople, et que ce concile y a mis la dernière main. Mais, pour me servir de ses paroles, *un enfant* verroit que c'est de la foi de la Trinité que je lui parle : c'est cette foi que je lui reproche de laisser informe jusqu'au concile de Constantinople; et il demeure d'accord qu'elle l'étoit. *L'explication de la Trinité étoit, dit-il, imparfaite et informe* jusqu'à ce temps. On n'y connoissoit rien, on n'y voyoit rien; car c'est ce que veut dire *informe* : *imparfait* ne vaut pas mieux; car la foi est toujours parfaite dans l'Église. Ce n'est pas assez de dire avec le ministre, que le mystère est parfait dans l'Écriture; car il faut que cette Écriture soit entendue. Par qui, sinon par l'Église? L'Église a donc toujours très-bien entendu ce qu'il faut croire de ce mystère. Si la preuve en est plus claire après les disputes, la déclaration plus solennelle, l'explication plus expresse, il ne s'ensuit pas qu'auparavant la foi des chrétiens ne

soit pas formée sur un mystère qui en fait le fondement, ou ce qui est encore pis, qu'elle soit informe. Elle est formée dans son fond, dira-t-il : et je lui réponds : Que lui manquoit-il donc ? Des accidens ? Est-ce assez pour dire qu'elle étoit informe ; ou, comme il parle du mystère de la grâce, *entièrement informe* ? Il n'y a que lui qui parle ainsi, parce qu'il espère toujours sortir par subtilité de toutes les absurdités où il s'engage, et faire croire au monde tout ce qu'il voudra. Mais il se trompe. Tout le monde voit que la foi de la Trinité n'étoit pas même formée, selon lui, dans son fond, lorsqu'on reconnoissoit de l'imperfection, de la divisibilité, du changement, une véritable inégalité dans les Personnes divines. Car le ministre ne peut pas nier que le contraire n'appartienne au fond de la foi : or le contraire, selon lui, n'étoit pas connu dans les trois premiers siècles ; donc la foi de la Trinité n'étoit pas même alors formée dans son fond. Elle ne l'étoit même pas dans l'Écriture, puisque, selon le ministre, encore à présent on ne peut pas réfuter par l'Écriture l'erreur qu'il attribue aux Pères. Il ne sait donc ce qu'il dit, et il contredit en tout point sa propre doctrine.

Mais lorsqu'il se glorifie d'avoir du moins reconnu que le mystère de la Trinité a toujours eu en lui-même la perfection qu'il devoit avoir, il s'embrouille plus que jamais ; puisque, selon la doctrine qu'il tolère dans les saints Pères, et qu'il ne croit pas pouvoir réfuter, il devoit avec le temps survenir au Fils une seconde naissance plus

XXV.

Que la Trinité est informe en elle-même, selon le ministre, et ne s'est formée qu'avec le temps.

parfaite que la première, et un dernier développement qui fît la perfection de son être. Ce n'est donc pas seulement l'explication; c'est le mystère en lui-même qui est imparfait durant toute l'éternité, et jusqu'au commencement de la création, et qui est tel, selon des principes qu'on ne peut réfuter. C'est ce que dit le ministre, et il demeure plus que jamais dans le blasphème qu'il avoit cru éviter.

## ARTICLE V.

*Autre blasphème du ministre : l'inégalité dans les Personnes divines : principes pour expliquer les passages dont il abuse.*

XXVI.  
Que le ministre rend les Personnes divines véritablement inégales.

IL se débarrasse encore plus mal du crime de rendre inégales les trois Personnes divines, qui est le plus manifeste de tous les blasphèmes; puisque *les anciens*, qu'il tolère, et qui n'ont pas renversé le fondement de la foi (car il faut toujours se souvenir que c'est là son sentiment, et même qu'on ne peut les réfuter), ces « anciens, » dis-je, ont eu, selon lui, jusqu'au quatrième siècle, une autre fausse pensée sur le sujet des personnes de la Trinité; c'est qu'ils y ont mis de l'inégalité (1). Voilà ce qu'il enseignoit en 1689; et loin de le révoquer, il enchérit au-dessus dans la sixième lettre de son Tableau, en soutenant non-seulement que ces saints docteurs ont mis *cette inégalité* entre les Personnes divines, mais encore qu'ils *l'y ont dû mettre* (2). J'entends

(1) *Lett. vi de 1689, p. 45. I. Avert. n. 10.* — (2) *P. 264.*



bien qu'il expliquera qu'ils l'y ont dû mettre selon leur théologie : et c'est le comble de l'impiété, puisqu'en mettant, comme il a fait, leur théologie au-dessus de toute attaque, il a rendu l'erreur invincible. Mais si les Personnes divines sont inégales dans leur perfection, le culte qu'on leur rend doit l'être aussi : on ne leur rend donc pas le même culte, puisqu'il n'y a point d'inégalité dans ce qui est un : quel autre que M. Jurieu peut concilier ce sentiment avec le fondement de la religion ?

Mais voyons encore comment il le fait : « Cette » inégalité, dit-il (1), ne consiste point dans la » diversité de la substance : mais premièrement, » dans l'ordre, parce que le Père est la première » Personne et la source ». C'est ce que nous croyons autant que les Pères; et ce n'est pas là une véritable inégalité : mais en voici de plus essentielles. « En second lieu, poursuit-il, l'inéga- » lité est dans les temps et les momens, parce que » le Père étoit éternel absolument; au lieu que le » Fils n'étoit éternel qu'à l'égard de sa première » génération, et non à l'égard de cette manière » d'être développé, qu'il acquit avant la créa- » tion ». Il est donc véritablement et réellement inégal d'une inégalité proprement dite, et d'une inégalité de perfection, puisqu'il n'est pas éternel en tout comme le Père. Il continue : « En troi- » sième lieu, l'inégalité se trouvoit à l'égard des » opérations; car les anciens croyoient que Dieu » se servoit de son Verbe et de son Fils comme

XXVII.

Que leur inégalité est une inégalité en perfection et en opération.

(1) P. 264.

» de ses ministres ». Leur opération n'est donc pas une, puisque celle du Père et celle du Fils sont inégales, et que la seconde est ministérielle. « Enfin, en quatrième lieu, ils ont mis » cette différence entre le Père et les autres deux » Personnes, qu'elles ont été produites librement : » en sorte que le Fils et le Saint-Esprit sont des » êtres nécessaires comme Dieu à l'égard de leur » substance, et de l'être coéternel et enveloppé » qu'ils avoient en Dieu; mais à l'égard de cette » manière d'être développé, Dieu les a produits » librement, comme il a produit les créatures ». Selon cette supposition, il y a quelque chose en Dieu qui n'est pas digne de Dieu, puisque Dieu peut s'en passer, comme il peut se passer des créatures. Telle est la théologie que le ministre appelle *bizarre*; mais en même temps invincible, puisqu'il n'y a pas moyen de la réfuter, encore moins de la condamner et de lui refuser la tolérance.

XXVIII.  
Que le ministre renverse sa propre Confession de foi.

Il ne veut pas que nous disions que c'est là parmi les chrétiens un prodige de doctrine, une impiété, un blasphème, qui par l'inégalité de la perfection introduit l'inégalité dans l'adoration des trois Personnes. Je l'appelle encore ici à sa propre Confession de foi, où il est expressément porté, que toutes les trois Personnes *sont d'une même essence, éternité, puissance et égalité* (1). Cet article n'est-il pas un de ceux qu'on appelle fondamentaux, et qui ont toujours été crus ?

(1) Art. 6.

Comment donc en a-t-il pu ôter la foi aux trois premiers siècles de l'Eglise ?

Il s'imagine sauver tout cela par les souplesses de son esprit ; et il croit avoir résolu la difficulté, en disant que cette inégalité ne suppose pas *la diversité de substance* <sup>(1)</sup>. Mais en quoi donc sera l'inégalité ? dans des accidens, des qualités, des manières d'être, et en un mot dans quelques choses survenues à l'être divin ? En sommes-nous réduits à reconnoître en Dieu de telles choses, et à nier la parfaite simplicité de son être ? L'inégalité sera donc peut-être dans les propriétés personnelles, et ce sera quelque chose de plus d'être Père que d'être Fils ou Saint-Esprit ? Où est la foi de la Trinité, si cela est ? Que le ministre nous dise si l'égalité reconnue dans sa propre Confession de foi, n'est pas une égalité en tout et partout ? et si cette égalité n'est pas un des fondemens de la religion, et de ceux qui ont toujours été crus dans l'Eglise ? Ce n'est donc pas secourir, mais achever d'abîmer l'Eglise des trois premiers siècles, si en lui faisant admettre une véritable inégalité entre les Personnes divines, on ne trouve d'autre excuse à son erreur, que de lui faire penser que cette inégalité n'est pas dans la substance.

Mais poussons encore plus loin le ministre, et demandons-lui si cette erreur de l'ancienne Eglise n'est pas du nombre de celles qu'on ne peut pas réfuter, selon lui, par l'Ecriture ? Sans doute elle

XXIX.  
Que, selon  
lui, l'inéga-  
lité de trois  
Personnes

(1) P. 264.

divines ne  
peut être ré-  
futée par l'E-  
criture.

est de ce nombre ; car nous avons vu que cette inégalité est fondée sur cette double naissance, et sur ce que le Fils quoique éternel ne l'est pas en tout comme son Père : d'où il s'ensuit qu'à cet égard il lui cède en perfection ; et c'est pourquoi le ministre avoue non-seulement que l'Eglise des trois premiers siècles a dit que les Personnes étoient inégales, mais encore qu'elle l'a dû dire selon ces principes invincibles et irréfutables qu'il reconnoît. Mais si cela est, il faut donc encore affoiblir, comme tous les autres passages, celui où saint Paul a dit que le Fils de Dieu *n'a point réputé rapine d'être égal à Dieu* (1) : et il faudra expliquer, égal à Dieu en son essence, mais non pas dans sa personne ; égal à Dieu dans le fond de l'être divin, mais non pas dans toutes ses suites. Il sera donc permis de dire encore, sans crainte d'être réfuté, que le Fils est inégal en opération et en perfection à son Père ; et tellement permis, que le ministre qui ne peut donner de bornes à ses erreurs, nous dira bientôt que cette inégalité a été plutôt approuvée que condamnée dans le concile de Nicée. En vérité c'en est trop ; et on ne sait plus que penser d'un homme, que ni la raison, ni l'autorité, ni sa propre confession de foi ne peuvent retenir.

### XXX.

Que, selon  
les anciens  
docteurs, la  
primauté d'o-  
rigine n'em-

Il seroit donc temps d'ouvrir les yeux à de si étranges égaremens de votre ministre ; et au lieu de lui permettre de pousser à bout les principes pleins d'ignorance et d'impiété qu'il attribue à

(1) *Philip. II. 6.*

l'ancienne Eglise, il faudroit entendre au contraire que l'inégalité improprement dite et dans la façon de parler, est la seule qu'on puisse souffrir en Dieu : encore est-il bien certain que les Pères ne se servoient pas de ce terme, que l'expresse condamnation de saint Paul auroit rendu odieux et insoutenable. Que s'ils parlent d'une manière qui semble quelquefois viser là, le dénouement y est naturel. Qui met la bonté de Dieu en un certain sens et à notre manière d'entendre au-dessus de ses autres attributs, comme David a mis *ses miséricordes au-dessus de tous ses ouvrages* (1), parle bien en quelque façon par rapport à nous, mais non pas en toute rigueur. Ainsi l'inégalité que quelques Pères auront semblé mettre dans la façon de parler, entre les Personnes divines, à cause de leur origine et de leur ordre, qui est la première raison que le ministre nous a alléguée, est supportable en ce sens ; puisque le Père est et sera toujours le premier, le Fils toujours le second, et le Saint-Esprit toujours le troisième. Mais parce que cet ordre quoique immuable n'emporte point d'inégalité de perfection ni de culte, saint Clément d'Alexandrie le change dans cette belle Hymne qu'il adresse au Fils de Dieu, puisqu'il dit : *Louange et action de grâces au Père et au Fils, au Fils et au Père* (2) : ce qu'il fait exprès pour nous marquer que si cet ordre est toujours fixe entre les Personnes à raison de leur origine, il est

porte point  
d'inégalité  
entre les Per-  
sonnes divi-  
nes.

(1) Ps. CXLIV. 9. — (2) *Pædag.* III, *cap. ult. in fine.*

indifférent, à le regarder par rapport à leur perfection et à leur culte : et c'est pourquoi il avoit dit, un peu au-dessus : *Père , qui êtes le conducteur d'Israël : Fils et Père , qui n'êtes tous deux qu'une même chose : Seigneur , et non pas, Seigneurs ;* pour nous faire entendre dans les Personnes divines une même perfection , un même empire et un même culte. Au reste, ces sortes d'inégalités que l'on trouve en Dieu dans notre foible et imparfaite manière de nous exprimer, soit entre ses attributs, ou même entre les Personnes divines, sont tellement compensées par d'autres endroits, qu'à la fin tout se trouve égal. Qu'il y ait, si vous voulez, dans le nom de Père quelque chose de plus majestueux que dans celui de Fils ; ce qui a fait que saint Athanase et les autres n'ont pas craint d'entendre du Verbe même selon la génération éternelle, ces paroles : *Mon Père est plus grand que moi* <sup>(1)</sup> : mais il y a d'autres côtés, c'est-à-dire d'autres manières d'entendre ou d'envisager la même vérité, où l'égalité se répare. L'autorité de principe, comme l'appelle saint Augustin <sup>(2)</sup>, semble attribuer au Père quelque chose de principal et en quelque sorte plus grand : mais si on regarde le Fils comme la sagesse du Père, le Père sera-t-il plus grand que sa sagesse, que sa raison, que son Verbe et son éternelle pensée ? Et tout ce qui est en Dieu n'est-il pas égal, puisque tout ce qui est en Dieu est Dieu ;

(1) *Joan.* XIV. 28. — (2) *Tract.* XXXI in *Joan.* n. 1 et seq. t. III, part. II, col. 520 et seq.

et que s'il y avoit quelque chose en Dieu qui fût moindre que Dieu même, il corromproit la perfection et la pureté de son être?

Je sais qu'il ne faut pas croire que le Père tire sa sagesse du Fils, ou qu'il n'y ait de sagesse en Dieu que celle qui prend naissance éternellement dans son sein : au contraire cette sagesse engendrée, comme l'appellent les Pères, ne naît pas dans le sein de Dieu, s'il n'y avoit primitivement dans la nature divine une sagesse infinie, d'où vient par surabondance la sagesse qui est le Fils de Dieu ; car nous-mêmes nous ne formons dans notre esprit nos raisonnemens et nos pensées, ou ces paroles cachées et intérieures par lesquelles nous nous parlons à nous-mêmes, de nous-mêmes et de toutes choses, qu'à cause qu'il y a en nous une raison primitive et un principe d'intelligence, d'où naissent continuellement et inépuisablement toutes nos pensées. A plus forte raison faut-il croire en Dieu une intelligence primitive et essentielle, qui résidant dans le Père comme dans la source, fait continuellement et inépuisablement naître dans son sein son Verbe qui est son Fils, sa pensée éternellement subsistante, qui pour la même raison est aussi très-bien appelée son intelligence et sa sagesse. C'est là du moins l'idée la moins imparfaite que nous pouvons nous former après les saints Pères et après l'Écriture même, de la génération du Fils de Dieu. Mais en même temps cette pensée et cette parole intérieure conçue dans l'esprit de Dieu, qui fait son perpétuel et inséparable en-

XXXI.

En quel sens le Fils de Dieu est la sagesse et la raison de son Père, et que ce sens exclut l'inégalité.

tretien, ne peut lui être inégale, puisqu'elle le comprend tout entier, et embrasse en elle-même toute la vérité qui est en lui : par conséquent est autant immense, autant infinie et autant parfaite, comme elle est autant éternelle que le principe d'où elle sort, et ne dégénère point de sa plénitude.

## XXXII.

Il est aussi parfait d'être le terme, que d'être le principe des émanations divines.

Il en faut dire autant du Saint-Esprit ; et on voit par cet endroit-là une égalité toute entière, à regarder même le Fils et le Saint-Esprit du côté de leur origine, qui est celui qui peut donner le plus de lieu à l'infériorité. Si on sait épurer ses vues, on connoîtra qu'en Dieu il n'y a pas plus de perfection à être le premier, qu'à être le second et le troisième ; car il est d'une même dignité d'être comme le Saint-Esprit le terme dernier et le parfait accomplissement des émanations divines, que d'en être le commencement et le principe ; puisque c'est faire dégénérer ces divines émanations, que de faire qu'elles se terminent à quelque chose de moins que le principe d'où elles dérivent. Ainsi le Père et le Saint-Esprit, le premier principe et le terme, la première et la troisième Personne, c'est-à-dire, celle qui produit, et celle qui ne produit pas à cause qu'elle conclut et qu'elle termine, étant d'une parfaite égalité, le Fils qui est au milieu, à cause qu'il tire de l'un et qu'il donne à l'autre, ne peut pas leur être inégal ; et en quelque endroit qu'on porte sa vue, soit au Père qui est le principe, soit au Fils qui tient le milieu, soit au Saint-Esprit qui est le terme, on trouve tout également parfait, comme par la communica-



tion de la même essence on trouve tout également un. Que si, dans une autre vue, saint Athanase et les autres saints ont reconnu dans le Père, même après le concile de Nicée, une espèce de prééminence, dira-t-on qu'ils aient affoibli la Trinité? On sait bien que non. Venons aux expressions formelles de l'Écriture. Le Fils est envoyé par le Père, le Saint-Esprit par l'un et par l'autre; et il n'y a que le Père seul qui ne soit jamais envoyé. Dans notre façon de parler il y a là quelque dignité et quelque autorité particulière; mais si vous y en admettez une autre que celle d'auteur et de principe, vous errez. Prenez de la même sorte tout le reste qui se dit du Père et du Fils, vos sentimens seront justes.

En parlant même des créatures, encore que notre langage soit plus proportionné à leur état, nous ne savons pas toujours adjuger bien juste la perfection. La racine par sa vertu vaut mieux que les branches; dans la beauté, les branches l'emportent; dans une certaine vue l'arbre est plus noble que le fruit qu'il porte; dans une autre vue le fruit prévaut, puisqu'il fait l'honneur de l'arbre. Pour nous servir de la comparaison la plus ordinaire des saints Pères, et de celle dont le ministre abuse le plus, comme on verra, le soleil nous paroîtra d'un côté plus parfait que son rayon; mais d'un autre côté, sans le rayon qui connoîtroit le soleil? qui porteroit dans tout l'univers sa lumière et sa vertu? Une même chose à divers regards est plus parfaite ou moins parfaite qu'elle-même. On est contraint de parler

XXXIII.

L'inégalité de nos idées ne conclut pas l'inégalité dans leur objet.

ainsi tant qu'on n'entend pas la vérité parfaitement et par son fond, c'est-à-dire, dans tout le cours de cette vie. Jusqu'à tant que nous voyions Dieu tel qu'il est, en voyant par une seule pensée, si l'on peut parler de la sorte, celui dont l'essence est l'unité, et jusqu'à tant que nous voyions les trois Personnes divines dans le centre de cette unité incompréhensible; contraints, pour ainsi dire, de la partager en conceptions différentes tirées des choses humaines, nous ne parviendrons jamais à comprendre cette égalité du tout. Nommer seulement l'égalité, nommer la grandeur qui en est le fondement, c'est déjà dégénérer de la sublimité de ce premier être; et le seul moyen qui nous reste de rectifier nos pensées, quand nous croyons apercevoir du plus et du moins en Dieu et dans les Personnes divines, c'est de faire toujours retomber ce plus et ce moins sur nos pensées, et jamais sur l'objet.

## XXXIV.

Si l'on a pu dire que le Fils étoit engendré par le conseil et la volonté de son Père, sans détruire l'égalité de l'un et de l'autre.

Vous paroissez étonné de ce que saint Justin a dit, que le Fils de Dieu est engendré pas le conseil et la volonté de son Père (1): ne parlez point de Dieu; ou avant que de lui appliquer les termes vulgaires, dépouillez-les auparavant de toute imperfection. Vous dites que Dieu se repent, qu'il est en colère; vous lui donnez des bras et des mains: si vous n'ôtez de ces expressions tout ce qui se ressent de l'humanité, en sorte qu'il ne vous reste dans les bras et dans les mains que l'action et la force; dans la colère, qu'une puissante et efficace volonté de punir les crimes, et

(1) *Jur. Tab. Lett.* v1, p. 229.

ainsi du reste, vous errez. A cet exemple, si vous ôtez du mot de conseil, l'incertitude et l'indétermination, que vous y restera-t-il, si ce n'est la raison et l'intelligence? Vous direz donc que le Fils de Dieu ne procède pas de son Père par une effusion aveugle, comme le rayon procède du soleil, et le fleuve de sa source, mais par intelligence : et si vous appelez ici la volonté du Père pour exclure la nécessité; cette nécessité, que vous voulez exclure, est une nécessité aveugle et fatale qui ne convient point à Dieu. Il ne faut point souffrir en Dieu une nécessité qui soit hors de lui, qui lui soit supérieure, qui le domine : une telle nécessité n'est point en Dieu : il est lui-même sa nécessité : il veut sa nécessité comme il veut son être propre : il n'y a rien en Dieu que Dieu ne veuille : ainsi il veut produire son Fils en la même manière qu'il veut être : c'est ainsi qu'il le produit volontairement ; c'est ainsi qu'il le produit par conseil. Si vous entendez par ces expressions qu'il produise quelque chose en lui-même qu'il puisse ne pas produire, comme il peut ne pas produire les créatures, vous renversez le fondement; si vous le faites dire aux anciens, vous le leur faites renverser; et si vous dites encore, avec M. Jurieu (1), qu'on ne peut réfuter cette erreur, vous y participez visiblement.

Il en est de même du terme de ministre. On l'attribue sans difficulté au Fils de Dieu comme incarné; mais avant que de s'incarner, les anciens ont cru qu'il s'incarnoit par avance en quelque

XXXV.

Si l'on a pu dire que le Fils de Dieu est le con-

(1) *Jur. ibid.*

sciller et le  
ministre de  
son Père, sans  
le faire infé-  
rieur et iné-  
gal.

façon, et s'accoutumoit, pour ainsi dire, à être homme, lorsqu'il apparoissoit aux patriarches sous une figure humaine. Accoutumés peut-être à lui donner ce titre de ministre à raison de la nature humaine qu'il avoit prise ou qu'il devoit prendre, et dont il prenoit si souvent la forme extérieure, ils l'ont étendu jusqu'à l'origine du monde lorsque Dieu a tout fait par son Verbe. C'est de même que lorsqu'ils ont dit que le Fils de Dieu étoit dans la création de l'univers le conseiller de son Père, ou, comme ils parlent, son conseil et sa sagesse. Ces expressions sont visiblement fondées en partie sur les paroles de Salomon et des autres auteurs sacrés qui donnent à Dieu à son exemple une sagesse assistante et enfantée de son sein, avec laquelle il résout et il fait tout <sup>(1)</sup> : et en partie aussi sur Moïse lorsqu'il fait dire à Dieu, *Faisons l'homme* <sup>(2)</sup> : car c'est aussi ce qui a fait dire à tous les saints, que Dieu tient conseil, mais avec ses égaux, puisqu'il dit *faisons* ; par où il montre qu'il entend parler non à ce qui est fait, mais à ce qui fait avec lui. Sur ces paroles de Salomon et de Moïse, les Pères ont dit que Dieu tenoit conseil avec son Fils, que son Fils étoit son conseiller ; qu'il déterminoit et arrangeoit toutes choses avec lui. A la rigueur ces expressions tournent plutôt contre le Père que contre le Fils ; car celui dont on demande les conseils, à cet égard est supérieur à celui qui les demande. Mais en Dieu il faut entendre autrement les choses. Le Verbe est le conseil du

(1) *Prov. VIII. Sap. VII. Eccl. I.* — (2) *Gen. I. 26.*

Père, mais un conseil qu'il tire de son sein : il tient conseil avec lui, parce qu'il fait tout avec sa sagesse, qui est son Verbe, sa parole et sa pensée. C'est en ce sens qu'on l'appelle le conseiller de son Père. On voit bien qu'on l'appelle aussi dans le même sens son ministre ; c'est pourquoi on fait marcher ces expressions d'un pas égal. Tertullien, par exemple, sur ces paroles : *Faisons l'homme*, dit que « Dieu par l'unité de » la Trinité parloit avec le Fils et le Saint-Esprit » comme avec ses ministres et ses conseillers. » *Quasi cum ministris et arbitris* (1) ». Prenez ce terme à la rigueur, je dis même celui de ministre, vous nuisez autant au Père qu'au Fils ; car il aura donc besoin de ministres comme les hommes, et il faudra qu'il emprunte une force étrangère. Reconnoissez donc qu'il faut adoucir ce mot, et en ôter quelque chose même à l'égard du Père éternel. Otez-en donc le besoin, ôtez-en l'emprunt ; vous trouverez que le Père se sert de son Fils, non pas comme il se sert de ses anges, peuple naturellement sujet et créé ; mais il se sert de son Fils comme on se sert de sa raison et de sa sagesse. Voilà un beau ministère qu'il trouve toujours en lui-même et dans son sein, où il n'y a rien d'étranger ni d'emprunté, et qu'il emploie aussi non point par besoin, mais parce qu'il lui est toujours inséparablement uni.

Après avoir ôté du côté du Père ce qui blesseroit sa divinité dans le terme de ministre, faites-en autant du côté du Fils. Otez du nom de

XXXVI.

Ce que signifie le nom de ministre

(1) *Adv. Prax. n. 12.*

attribué au  
Fils de Dieu.

ministre l'infériorité et la sujétion ; il ne restera dans le Fils qu'une personne subsistante, une personne distinguée, une personne envoyée, qui reçoit tout de son Père, dans lequel réside la source de l'autorité ; parce qu'il est en effet l'auteur et le principe de son Verbe, d'où vient aussi le mot d'autorité : en un mot, il restera une personne par qui le Père fait tout à même titre qu'il fait tout par sa raison. Tout cela est une suite naturelle de la foi, qui nous apprend qu'il y a en Dieu une raison et une sagesse engendrée, en laquelle nous découvrons la fécondité et la plénitude infinie de l'être divin. Voilà enfin ce qui restera dans le titre de ministre, à en ôter tout le reste comme le marc et la lie : et après cet épurement il n'y aura rien en ce terme que de véritable, et qui ne convienne parfaitement à la dignité du Père et du Fils.

XXXVII.

Que les Pères qui se sont servis du mot de ministre ont bien su en bannir l'imperfection qui l'accompagne naturellement.

C'est donc ainsi que les anciens ont quelquefois donné au Fils de Dieu et au Saint-Esprit le nom de ministre du Père ; et non pas pour leur attribuer, comme fait M. Jurieu (1), une opération inégale ; car cela est de la crasse du langage humain, et de cette rouille dont il faut purifier ses lèvres lorsqu'on veut parler de Dieu. Et c'est pourquoi ces saints docteurs, qu'on veut faire passer pour si ignorans, ont bien à la vérité employé quelquefois le mot de ministre en l'épurant à la manière qu'on vient de voir ; mais si d'autres fois ils l'ont regardé avec cette imperfection naturelle au langage humain, ils l'ont

(1) P. 264, 265.

aussi pour cette raison exclu des discours où ils parloient du Fils de Dieu, puisqu'ils ont dit « que » Dieu nous a envoyé pour nous sauver, non pas » comme on pourroit croire , un de ses ministres, ou quelque ange , ou quelque puissance » du ciel qui soit préposée au gouvernement de » la terre, mais le Créateur lui-même et l'ouvrier » de toutes choses ; . . . . comme un roi qui envoie » son fils roi comme lui, et comme un dieu qui » envoie un dieu (1) ».

Au reste, on ne se sert plus maintenant de ce terme de ministre, parce que les Ariens en ont abusé ; mais il a eu son usage en son temps. Les Noétiens et les Sabelliens vouloient croire que Dieu agissoit par son Verbe, comme un architecte agit par son art : mais comme l'art dans un architecte n'est pas une personne subsistante, et n'est qu'un mode, ou un accident, ou une annexe de l'ame, comme on voudra l'appeler, ces hérétiques croyoient que le Verbe étoit la sagesse, ou l'idée et l'art de Dieu, de la même sorte, sans être une personne distinguée. Les orthodoxes les rejetoient, en faisant de cette sagesse divine un ministre, qui étoit par conséquent une personne distinguée du Père. Mais telle est la hauteur, et, pour ainsi dire, la délicatesse de la vérité de Dieu, que le langage humain n'y peut toucher sans la blesser par quelque endroit. C'est ainsi qu'en expliquant la distinction et l'origine du Fils, il est à craindre que vous n'y mettiez quelque chose qui se ressente de l'inférieur. Mais après

XXXVIII.

Pourquoi on ne se sert plus de ce terme, et quel en a été l'usage contre ceux qui nioient que le Fils de Dieu fût une personne.

(1) *Just. Ep. ad Diog. n. 7 ; p. 237.*

tout si vous attendez à parler de Dieu que vous ayez trouvé des paroles dignes de lui, vous n'en parlerez jamais. Parlez-en donc, en attendant, comme vous pourrez, et résolvez-vous à dire toujours quelque chose qui ne porte pas où vous tendez, c'est-à-dire, au plus parfait. Dans cette foiblesse de votre discours, vous vous sauvez, en songeant que vous aurez toujours à vous élever au-dessus des termes où vous ressentirez de l'imperfection; puisque dans l'extrême pauvreté de notre langage, il faudra même s'élever au-dessus de ceux que vous trouverez les plus parfaits.

XXXIX.

Comment  
Dieu com-  
mande à son  
Fils.

Il faut dans le même esprit épurer encore le terme de commandement. Le Fils a tout fait, et il s'est fait homme par le commandement de son Père; le Père a commandé à sa parole qui est son Fils. Quoi! par une autre parole? Illusion. Le Fils est lui-même le commandement du Père, ou pour parler avec saint Clément d'Alexandrie, *sa volonté toute puissante* (1); il est, dis-je, son commandement à même titre qu'il est sa parole: quand il agit par commandement, c'est qu'il agit en même temps par la volonté de son Père et par la sienne; car si Dieu agit par son Verbe ou par sa parole, cette parole ou ce Verbe agit aussi, parce qu'il est une personne; autrement le Fils de Dieu ne diroit pas: *Mon Père agit, et moi j'agis aussi* (2); et si en recevant la vie du Père, il n'avoit pas la vie en lui-même, il ne diroit pas: *Comme mon Père à la vie en lui-même, ainsi il a donné à son Fils d'avoir la vie en lui-même* (3).

(1) *Strom.* v. — (2) *Joan.* v. 17. — (3) *Ibid.* 26.



Le Père lui commande donc , non par une autre parole , autrement il faudroit aller à l'infini ; mais par la parole qui est le Fils lui-même : et il reçoit le commandement , comme il reçoit de son Père d'être sa parole. Ténèbres impénétrables pour les incrédules ; mais à nous , qui sommes ravis de croire sans voir ce que nous espérons de voir un jour , tout cela est esprit et vie.

Mais que dirons-nous de ces portions et de ces parties de substance que quelques Pères attribuent au Fils de Dieu ? Car c'est là que M. Jurieu met son fort pour conclure l'inégalité (1). Que ce ministre est injuste ! Il a bien osé se permettre de dire que le Fils de Dieu n'étoit pas toute la divinité ; et il veut que nous excusions par une bénigne interprétation une expression si étrange , pendant qu'il tient à la gorge ses conservateurs , pour ne pas dire ses maîtres et les saints docteurs de l'Eglise ; et jusqu'à les étrangler (2) , il les presse en leur disant : Tu as dit portion , tu as dit partie ; tu as mis l'inégalité. Mais , encore un coup , qu'il est injuste par un autre endroit ; puisqu'il avoue que ces mots de portion et de partie ne sont employés que dans des comparaisons , telles que sont celles du soleil et de ses rayons , de la source et de ses ruisseaux ! Mais quoi ! vous oubliez donc que c'étoit une comparaison , et non pas une identité , qu'on vouloit vous proposer ? Vous ne songez même pas que toute comparaison , surtout lorsqu'il s'agit de Dieu , est d'une nature imparfaite et dégénérante ?

XL.

En quel sens on a pu dire que le Fils de Dieu étoit une portion de la substance de son Père ; et si ce terme induisoit l'inégalité : comment et en quel sens le Père est le tout.

(1) Lett. VI, 1689, 45. Tab. Lett. VI, p. 264. — (2) Matth. XVIII.

Mais laissons là le ministre qui se permet tout , et qui est inexorable envers tout le monde. Répondons aux gens équitables qui nous demandent de bonne foi , si ces termes de portion et de partie peuvent s'épurer comme les autres. Aisément , en les rapportant à l'origine des Personnes divines : car le Père communique tout à son Fils excepté d'être Père , qui est quelque chose de substantiel , puisque c'est quelque chose de subsistant. C'est comme dans une source , dont le ruisseau n'a rien de moins qu'elle ; puisque toutes les eaux de la source passent continuellement et inépuisablement au ruisseau , qui , à vrai dire , n'est autre chose que la source continuée dans toute sa plénitude : mais la source , en répandant tout , se réserve d'être la source ; et s'il est permis en tremblant d'en faire l'application , le Père en communiquant tout à son Fils et se versant tout entier , pour ainsi dire , dans son sein , se réserve d'être le Père. En ce sens donc et avec ces restrictions , on dira , dans la pauvreté de notre langage , qu'il n'y aura dans le Fils qu'une partie de l'être du Père , puisque l'être Père n'y sera pas. Mais nous pouvons encore en invoquant Dieu , et par le souffle de son Saint-Esprit , nous laisser élever plus haut ; et dans une plus sublime contemplation , nous dirons que comme principe et source de la Trinité , le Père contient en lui-même le Fils et le Saint - Esprit d'une manière bien plus parfaite que l'arbre ne contient son fruit , et le soleil tous ses rayons : qu'en ce sens le Père est le tout , et que le Fils et le Saint-Esprit

Esprit étant aussi le tout en un autre sens et dans le fond, parce que rien ne se partage dans un être parfaitement simple et indivisible, le Père demeure le tout en cette façon particulière et en qualité de principe, qui, à notre façon de parler, est en lui la seule chose incommunicable.

Par-là se voit la puissance et la force de l'unité à laquelle tout se réduit naturellement; puisque, selon la remarque de saint Athanase (1), non-seulement Dieu est un par l'unité de son essence; mais encore que la distinction qui se trouve entre les Personnes se rapporte à un seul principe qui est le Père, et même de ce côté-là se résout finalement à l'unité pure. De là vient que ce sublime théologien conclut l'unité parfaite de Dieu, non-seulement de l'essence qui est une, mais encore des Personnes qui se rapportent naturellement à un seul principe; car s'il y avoit en Dieu deux premiers principes, au lieu qu'il n'y en a qu'un qui est le Père, l'unité n'y régneroit pas dans toute sa perfection possible; puisque tout se rapporteroit à deux, et non pas à un. Mais comme la fécondité de la nature divine, en multipliant les Personnes, rapporte enfin au Père seul le Fils et le Saint-Esprit qui en procèdent, tout se trouve primitivement renfermé dans le Père comme dans le tout, à la manière qui a été dite, et la force de l'unité inséparable de la perfection se fait voir infiniment.

Je ne me jette pas sans nécessité dans cette haute théologie; puisque c'est elle qui nous fait

(1) *Orat. v, nunc iv in Arian. 1, n. 1; tom. 1, part. 1, p. 617.*

## XLI.

Puissance de l'unité, et que les Personnes divines devoient toutes se rapporter à un seul principe. Sublime théologie de saint Athanase.

## XLII.

Pourquoile Père est ap-

pelé Dieu  
avec une at-  
tribution  
particulière,  
et d'où vient  
qu'ordinaire-  
ment la  
prière et l'a-  
doration s'a-  
dresse au  
Père.

entendre d'où vient que dans l'Écriture, et ensuite dans les saints docteurs qui ont formé leur langage sur ce modèle, le nom de Dieu est donné ordinairement au Père seul avec une attribution particulière : ce qui se fait sans exclusion du Fils et du Saint-Esprit ; puisqu'au contraire cela se fait en les regardant comme originairement contenus dans leur principe. De là vient, pour pousser plus loin cette divine contemplation, que la prière et l'adoration s'est adressée de tout temps, selon la coutume de l'Église, ordinairement au Père seul par le Fils dans l'unité du Saint-Esprit : non qu'on ne les puisse invoquer directement, puisque Jésus-Christ lui-même nous a appris à le faire dans l'invocation la plus authentique qui se fasse parmi nous, qui est celle du baptême et de la consécration du nouvel homme ; mais parce qu'il a plu au Saint-Esprit, qui dicte les prières de l'Église, qu'en éternelle recommandation de l'unité du principe, on adressât ordinairement l'invocation au Père, dans lequel on adore ensemble et le Fils et le Saint-Esprit comme dans leur source ; afin que par ce moyen l'adoration suivît l'ordre des émanations divines, et prît, pour ainsi parler, le même cours : ce qui faisoit dire à saint Paul : *Je fléchis mes genoux devant le Père de notre Seigneur Jésus-Christ* (1), sans exclure de cette adoration ni Jésus-Christ, *Dieu béni au-dessus de tout* (2), ni le Saint-Esprit inséparable des deux, mais regardant et le Fils et le Saint-Esprit dans le Père qui est leur principe ;

(1) Eph. III. 14. — (2) Rom. IX. 5.

d'où vient aussi primitivement la grâce de l'adoption, et toute paternité, toute consanguinité, toute alliance, dans le ciel et dans la terre (1).

Toutes les fois donc qu'on voit dans les anciens le Fils et le Saint-Esprit comme rangés après Dieu, il faut toujours se souvenir que c'est selon l'ordre de leur procession, les regarder dans le principe de leur être d'où ils sortent sans diminution, puisque c'est sans dégénérer d'une si haute origine : et ceux qui entendront bien ce divin langage, surmonteront aisément les difficultés, que la profondeur d'un si haut mystère nous fait trouver quelquefois dans les explications des saints docteurs.

Pour ce qui regarde les similitudes tirées des choses humaines, si on s'étonne de les trouver si fréquemment usitées en cette matière, puisqu'on avoue qu'elles sont si défectueuses ; il faut entendre que la foiblesse de notre discours ne peut soutenir long-temps la simplicité si abstraite des choses spirituelles. Le langage humain commence par les sens. Lorsque l'homme s'élève à l'esprit comme à la seconde région, il y transporte quelque chose de son premier langage. Ainsi l'attention de l'esprit est tirée d'un arc tendu : ainsi la compréhension est tirée d'une main qui serre et qui embrasse ce qu'elle tient. Quand de cette seconde région nous passons à la suprême, qui est celle des choses divines, d'autant plus qu'elle est épurée, et que notre esprit est embarrassé à y trouver prise, d'autant plus est-il contraint d'y

XLIII.

Pourquoi dans les choses divines on se sert de similitudes tirées des choses humaines.

(1) Eph. iii. 15.

porter le foible langage des sens pour se soutenir; et c'est pourquoi les expressions tirées des choses sensibles y sont plus fréquentes.

XLIV.  
Comment il faut prendre les comparaisons tirées des choses créées: deux excellentes comparaisons des SS. Pères sur la génération du Fils de Dieu.

L'intelligence en sera aisée à ceux qui sauront comprendre ce que le ministre a tâché cent fois de dérober à notre vue; c'est, comme nous l'avons dit, que toutes les comparaisons tirées des choses humaines sont les effets comme nécessaires de l'effort que fait notre esprit, lorsque prenant son vol vers le ciel, et retombant par son propre poids dans la matière d'où il veut sortir, il se prend comme à des branches à ce qu'elle a de plus élevé et de moins impur, pour s'empêcher d'y être tout-à-fait replongé. Lorsque, poussés par la foi, nous osons porter nos yeux jusqu'à la naissance éternelle du Verbe, de peur que nous replongeant dans les images des sens qui nous environnent, et, pour ainsi dire, nous obsèdent, nous n'allions nous représenter dans les Personnes divines et la différence des âges et l'imperfection d'un enfant venant au monde, et toutes les autres bassesses des générations vulgaires; le Saint-Esprit nous présente ce que la nature a de plus beau et de plus pur, la lumière dans le soleil comme dans sa source, et la lumière dans le rayon comme dans son fruit. Là on entend aussitôt une naissance sans imperfection, et le soleil aussitôt fécond qu'il commence d'être, comme l'image la plus parfaite de celui qui, étant toujours, est aussi toujours fécond. Arrêtés dans notre chute sur ce bel objet, nous recommençons de là un vol plus heureux, en nous disant à nous-

mêmes, que si l'on voit dans les corps et dans la matière une si belle naissance, à plus forte raison devons-nous croire que le Fils de Dieu sort de son Père comme *l'éclat rejaillissant de son éternelle lumière*, comme *une douce exhalaison et émanation de sa clarté infinie*, comme *le miroir sans tache de sa majesté et l'image de sa bonté parfaite*. C'est ce que nous dit le livre de la Sagesse (1). Et si nos Prétendus Réformés ne veulent pas recevoir de là ces belles expressions, saint Paul les leur ramasse en un seul mot, lorsqu'il appelle le Fils de Dieu *l'éclat de la gloire et l'enpreinte de la substance de son Père* (2). Il n'y a rien qui démontre mieux dans le Père et dans le Fils la même nature, la même éternité, la même puissance, que cette belle comparaison du soleil et de ses rayons, qui, portés à des espaces immenses, font toujours un même corps avec le soleil, et en contiennent toute la vertu. Mais qui ne sent toutefois que cette comparaison, quoique la plus belle de toutes, dégénère nécessairement comme les autres? et si l'on vouloit chicaner, ne diroit-on pas que le rayon, sans se détacher du corps du soleil, souffre diverses dégradations, ou, comme parlent les peintres, que les teintes de la lumière ne sont pas également vives? Pour ne point laisser prendre aux hommes une idée semblable du Fils de Dieu, saint Justin, le premier de tous, présente à l'esprit un autre soutien: c'est dans la nature du feu, si vive et si

(1) Sap. VII. 25, 26. — (2) Heb. I. 3.

agissante, la prompte naissance de la flamme d'un flambeau soudainement allumé à un autre (1). Là se répare parfaitement l'inégalité que le rayon sembloit laisser entre le Père et le Fils; car on voit dans les deux flambeaux une flamme égale, et l'un allumé sans diminution de l'autre : ces portions et ces divisions, qui nous offensoient dans la comparaison du rayon ne paroissent plus. Saint Justin observe expressément qu'il n'y a ici, *ni dégradation ou diminution, ni partage*; et M. Jurieu remarque lui-même (2), que ce martyr satisfait parfaitement à ce que demandoit l'égalité. Il est donc à cet égard content de lui, et peu content de Tertullien avec ses portions et ses parties. Mais s'il n'étoit point entêté des erreurs qu'il cherche dans les Pères, il n'y auroit qu'à lui dire que tout tend à la même fin; qu'il faut prendre des comparaisons, non, comme il fait, le grossier et le bas; autrement le flambeau allumé de saint Justin ne seroit pas moins fatal à l'union inséparable du Père et du Fils, que le rayon de Tertullien sembloit l'être à leur égalité : car ces deux flambeaux se séparent; on en voit l'un brûler quand l'autre s'éteint; et nous sommes bien loin du rayon qui demeure toujours attaché au corps du soleil. C'est donc à dire, en un mot, que de chaque comparaison il ne falloit prendre que le beau et le parfait : et ainsi on trouveroit le Fils de Dieu plus inséparablement uni à son Père, que tous les rayons ne le sont au

(1) *Lib. adv. Tryph. n. 61, p. 168.* → (2) *Tab. Lett. vi, p. 229.*



soleil, et plus égal avec lui que tous les flambeaux ne le sont avec celui où on les allume; puisqu'il n'est pas seulement un Dieu sorti d'un Dieu, mais, ce qui n'a aucun exemple dans les créatures, un seul Dieu avec celui d'où il est sorti (1).

Et ce qui rend cette doctrine sans difficulté, c'est que tous les Pères font Dieu immuable, comme on a vu dans une évidence à ne laisser aucun doute. Ils ne le font pas moins spirituel et indivisible dans son être, « sans grandeur, sans » division, sans couleur, sans tout ce qui touche » les sens, et inapercevable à toute autre chose » qu'à l'esprit (2) ». Car aussi est-il immuable s'il est divisible, s'il se diminue, s'il se partage? Qui est donc Dieu, est Dieu tout entier, ou il ne l'est point du tout; et qui est Dieu tout entier ne dégénère de Dieu par aucun endroit. Tous les Pères sont uniformes sur la parfaite simplicité de l'être divin; et Tertullien lui-même, qui, à parler franchement, corporalise trop les choses divines, parce qu'aussi dans son langage inculquant, le mot de corps, peut-être, signifie substance, ne laisse pas, en écrivant contre Hermogène, de convenir d'abord avec lui, comme d'un principe commun, que *Dieu n'a point de parties, et qu'il est indivisible* (3): de sorte qu'en élevant leurs idées par les principes qu'ils nous ont donnés eux-mêmes, il ne nous demeurera plus dans ces rayons, dans ces extensions, dans ces portions de lumière et de substance, que l'origine com-

XLV.

Qu'en se servant des comparaisons tirées des choses corporelles, les Pères ont toujours pré-supposé que Dieu étoit un pur esprit.

(1) Tertul. adv. Prax. n. 12. — (2) Just. adv. Tryph. etc. sup. Athenag. Leg. pro Christ. sup. etc. — (3) Cap. 2. etc.

mune du Fils et du Saint-Esprit, d'un principe infiniment communicatif; et, à vrai dire, ce qu'a dit le Fils en parlant du Saint-Esprit, *il prendra du mien*, ou *de ce que j'ai*, DE *meo* (1), comme je prends de mon Père avec qui tout m'est commun.

XLVI.  
Que les Pères ont su épurer toutes les expressions tirées des choses humaines, et établir l'égalité du Père et du Fils.

Il ne falloit donc pas imaginer dans la doctrine des Pères ce monstre d'inégalité, sous prétexte de ces expressions qu'ils ont bien su épurer, et bien su dire avec tout cela, que le Fils de Dieu *étoit sorti parfait du parfait, éternel de l'éternel, Dieu de Dieu*. C'est ce que disoit saint Grégoire, appelé par excellence le faiseur de miracles (2): et saint Clément d'Alexandrie disoit aussi qu'*il étoit le Verbe, né parfait d'un Père parfait* (3): il ne lui fait pas attendre sa perfection d'une seconde naissance, et son Père le produit parfait comme lui-même. C'est pourquoi non-seulement le Père, mais encore en particulier *le Fils est tout bon et tout beau* (4), par conséquent tout parfait: « il n'est pas parole comme la parole » qu'on profère de la bouche; mais il est la sagesse et la bonté très-manifeste de Dieu, sa force toute-puissante et véritablement divine (5): « en lui on possède tout, parce qu'il est tout-puissant, et lui-même la possession à laquelle rien ne manque (6) ». Il est donc plus clair que le jour que l'idée d'inégalité n'entra jamais dans l'esprit des Pères: au contraire, nous venons de

(1) *Joan.* xvi. 15. — (2) *Ap. Greg. Nyss. de vit. Greg. Neoc. Ed.* 1638, p. 546. — (3) *Pædag.* 1, 5, 6. — (4) *Ibid.* iii, cap. ult. — (5) *Strom.* v. — (6) *Pædag.* iii. 7.

voir que pour l'éviter, après avoir nommé selon l'ordre le Père et le Fils, ils disoient exprès, contre l'ordre, *le Fils et le Père*, dans le dessein de montrer que si le Fils est le second, ce n'est pas en perfection, en dignité ni en honneur. Loin de le faire inégal, ils le faisoient *en tout et partout un avec lui aussi bien que le Saint-Esprit* (1) : et afin qu'on prît l'unité dans sa perfection, comme on doit prendre tout ce qui est attribué à Dieu, ils déclaroient que « Dieu étoit une seule et même » chose ; une chose parfaitement une, au-delà » de tout ce qui est un et au-dessus de l'unité » même (2) ».

## ARTICLE VI.

*Prodige d'égarément dans le ministre, qui veut trouver l'inégalité des trois Personnes divines jusque dans le concile de Nicée.*

LOIN de vouloir ouvrir les yeux pour apercevoir dans les anciens cette parfaite égalité du Père et du Fils, le ministre ne veut pas la voir dans le concile de Nicée ; « et, dit-il (3), ce qu'on » y appelle le Fils de Dieu, lumière de lumière, » est une preuve que le concile n'a pas condamné » l'inégalité que les docteurs anciens ont mise » entre le Père et le Fils » ; c'est-à-dire, comme on a vu, que ce concile n'a pas condamné une véritable et réelle inégalité en perfection et en opération, en sorte que celle du Fils soit vraiment et à la rigueur inférieure et ministérielle.

## XLVII.

Que le ministre prétend trouver l'inégalité du Père et du Fils dans ces paroles du symbole de Nicée : *Dieu de Dieu, lumière de lumière.*

(1) *Pædag. c. ult.* — (2) *Ibid. l. 8.* — (3) *P. 71.*

Voilà, selon le ministre Jurieu, ce que le concile n'a pas voulu condamner ; et cela parce qu'il est dit dans le symbole de cette sainte assemblée, que le Fils de Dieu est *lumière de lumière*. Tout autre que ce ministre auroit cru qu'on avoit choisi ces paroles pour établir la parfaite égalité ; puisque même elles étoient jointes avec celles-ci, *Dieu de Dieu, vrai Dieu de vrai Dieu* : n'y ayant rien au-dessus de ces expressions dans tout le langage humain, et rien par conséquent ne paroissant plus égal que d'appeler l'un Dieu et l'autre Dieu, l'un lumière et l'autre lumière, l'un vrai Dieu et l'autre vrai Dieu. Par la règle que nous avons souvent posée, de prendre ce qu'on dit de Dieu dans le sens le plus élevé, il faut entendre par cette lumière une lumière parfaitement pure, où il n'y ait point de ténèbres, comme dit saint Jean (1) ; une lumière d'intelligence et de vérité simple, éternelle, infinie ; une lumière qui soit Dieu, et qui soit vrai Dieu : c'est ce qu'on dit du Père et du Fils sans restriction et en parfaite égalité, dans un symbole où le ministre nous assure que l'inégalité n'est pas condamnée.

## XLVIII.

Combien le ministre abuse de Tertullien, et combien son raisonnement est tiré par les cheveux.

Voyons sur quoi il se fonde. C'est, dit-il, que ces expressions sont prises de Tertullien qui a dit dans son Apologétique, que le Verbe « est un esprit né d'un esprit, un Dieu sorti d'un Dieu, » et une lumière allumée à une lumière (2) » ; et tout cela veut dire inégalité, parce que cet auteur ajoute, que « le Fils est le rayon, c'est-à-dire, une portion tirée du tout : le Père est

(1) *I. Joan.* 1. 5. — (2) *Apolog.* n. 21.

» toute la substance, et le Fils est la portion dé-  
 » rivée de tout (1) » : ce qui emporte, dit le mi-  
 nistre (2), inégalité manifeste. Que de chemin il  
 faut faire pour venir de là au concile de Nicée,  
 et à cette inégalité que le ministre veut y trou-  
 ver à quelque prix que ce soit ! Il faut première-  
 ment, qu'il soit bien constant que le ministre ait  
 bien entendu Tertullien. Je n'en crois rien; je crois  
 qu'il se trompe : je crois que Tertullien a passé  
 d'une comparaison à une autre, de celle du rayon  
 à celle du flambeau allumé; je crois, dis-je, que  
 cette parole, *lumière allumée à une lumière*, LU-  
 MEN de lumine accensum (3), ne convient pas au  
 rayon qu'on ne va pas allumer au soleil, mais qui  
 en sort comme de lui-même par une émanation  
 naturelle; mais qu'elle s'entend d'un flambeau  
 qu'on allume à un flambeau déjà allumé, ou d'un  
 feu que l'on continue et que l'on étend en lui ap-  
 prochant de la matière. C'est le sens de Tertullien;  
 je le maintiens : la suite le fait paroître, puisqu'il  
 ajoute : *Le fond de la matière demeure le même* ;  
 la flamme ne diminue pas, *encore que vous l'atti-  
 riez sur plusieurs matières qui en empruntent les  
 qualités*. Voilà une matière allumée, d'où il s'en  
 allume une autre; voilà la comparaison de saint  
 Justin, où le ministre avoit reconnu une égalité  
 si parfaite. Tertullien emploie cette double com-  
 paraison pour prendre de l'une et de l'autre ce  
 qu'elles avoient de meilleur, et soulager par ce

(1) *Adv. Prax. n. 9.* — (2) *Lett. vi de 1689, p. 45.* — (3) *Apol. n. 21.*

moyen le plus qu'il pouvoit les Païens qu'il tâchoit d'élever à la pureté de nos mystères. Que s'il est ainsi, s'il est vrai que le concile en disant, lumière de lumière, ait eu Tertullien en vue, bien éloigné d'avoir établi l'inégalité, il aura plutôt établi l'unité et l'égalité parfaite, ainsi que nous avons vu. Mais laissons-là cette explication; n'incidentons pas avec un homme qui ne cherche qu'à tout embrouiller, et à s'arrêter en beau chemin. Je vous accorde, si vous le voulez, M. Jurieu, que Tertullien parle ici du rayon : vous êtes encore bien loin de votre compte; car, pour venir à votre prétendue inégalité, il faut que Tertullien soit inexorablement obligé à soutenir sa comparaison en toute rigueur, et qu'il s'engage à trouver dans la nature matérielle et dans le corps du soleil une image entière et parfaite de ce qui convient à Dieu. Il faut aussi le forcer à soutenir dans la signification la plus rigoureuse son terme de portion et de partie, encore qu'il ait dit ailleurs, comme on a vu<sup>(1)</sup>, que Dieu n'a point de parties et ne se divise pas. Et quand on aura fait voir, contre ce que nous avons démontré ailleurs, que Tertullien ait mis tous ces termes dans leur dernière et plus basse grossièreté, il faudra encore que le concile de Nicée ait pris ces expressions, *lumière de lumière*, non pas de saint Paul, comme nous verrons qu'il a fait, ni de la commune tradition qui les lui avoit apportées, mais de Tertullien tout seul; et encore qu'en les

(1) Ci-dessus, n. 45.

prenant de lui, ce saint concile n'y ait rien osé rectifier : en sorte que le Fils de Dieu, dans l'intention du concile, ne soit au pied de la lettre qu'une partie de la substance divine, pendant que le Père en est le tout. Mais si cela est, nous allons bien loin ; car tout-à-l'heure <sup>(1)</sup> le ministre nous accordoit du moins que cette inégalité, que les anciens et Tertullien admettoient entre le Père et le Fils, n'emportoit aucune *diversité de substance* <sup>(2)</sup> : mais ses idées sont changées, et il faut qu'entre le Père et le Fils il y ait, en ce qui regarde la substance, la même diversité qui se trouve entre le tout et la partie ; en sorte que le consubstantiel de Nicée, qui a fait tant de bruit dans le monde, ne soit plus qu'un consubstantiel en partie, et que le Fils de Dieu n'ait reçu qu'une partie de la substance de son Père. Nous voilà bien loin de notre route. Nous croyions sur cette matière n'avoir à soutenir de variations que dans les Pères qui ont précédé le concile de Nicée ; mais ce concile même n'en est pas exempt, et il a voulu expressément marquer qu'il ne vouloit pas condamner la prétendue erreur de Tertullien, qui aura fait le Fils inégal au Père jusqu'à n'être qu'une portion de sa substance.

Voici bien un autre prodige : c'est que, depuis le temps du concile jusqu'à M. Jurieu, personne n'en aura entendu le sens ; puisque tous les Pères, sans en excepter aucun, y ont cru voir toute sorte d'inégalité entre le Père et le Fils si parfaitement excluse, que depuis il n'en a jamais été parlé. Ainsi

## XLIX.

Le ministre veut trouver dans le concile de Nicée tout le contraire de ce que les Pères

(1) Ci-dessus, n. 27. — (2) P. 264.

qui y ont assisté y ont compris : passages de S. Athanase, de S. Hilaire, d'Eusèbe de Césarée.

les Pères mêmes qui ont assisté au concile de Nicée n'y auront rien compris : car distinctement ils excluent cette portion de substance et de lumière que le ministre veut qu'on y ait pris de Tertullien. Saint Athanase a composé un traité exprès pour expliquer le symbole de Nicée ; mais au lieu de ces portions de lumière ou de substance, il reconnoît dans le Fils la même *impas-sibilité et impartialité, ou indivisibilité*, que dans le Père, τὸ ἀμερές<sup>(1)</sup> : ce qu'il explique ailleurs, en disant que *le Verbe n'est pas une portion de la substance du Père* (2). Il loue aussi Théognoste, un ancien auteur, pour avoir dit que *le Fils n'étoit pas une portion de la substance paternelle* (3) ; ce que cet auteur dit expressément pour expliquer la comparaison de la lumière. Et ce qui se dit de la lumière, se dit aussi de la substance, selon saint Athanase ; puisqu'il assure que *la lumière en cette occasion n'est autre chose que la substance même* (4) : et loin d'admettre dans le Fils de Dieu cette prétendue portion de lumière de Tertullien, il pousse les Ariens par la comparaison de la lumière, en cette sorte : S'ils veulent dire que le Fils de Dieu *n'a pas toujours été, ou qu'il n'a pas toute la substance de son Père ; qu'ils disent donc que le soleil n'a pas toujours eu son éclat, ou sa splendeur et son rayon, ou que cet éclat n'est pas de la propre substance de la lumière ; ou s'il en est, que ce n'en est qu'une por-*

(1) *De Decr. Nic. Syn. n. 23 ; tom. 1, p. 228.* — (2) *Or. 2, nunc Or. 1 in Arian. tom. 1, p. 432.* — (3) *Or. 3, nunc Or. 2 in Ar. n. 33 ; p. 501.* — (4) *De Decr. Nic. Syn. n. 28 ; p. 230.*



tion et une division (1). Donc, ou les Pères de Nicée ne songeoient point à Tertullien ; ou Tertullien ne prenoit pas ce terme de portion à la rigueur ; ou saint Athanase, qui a tant aidé à composer le symbole de Nicée, ne savoit pas qu'on y avoit mis cette pensée de Tertullien dans le dessein d'en faire un asile à l'erreur de l'inégalité.

Saint Hilaire, son contemporain et un si docte interprète du symbole de Nicée, rejette aussi en termes formels avec horreur ce que les Ariens imputoient au concile de Nicée ; *que le Fils étoit une portion détachée du tout* (2). C'est pourquoi en expliquant dans la suite l'endroit du symbole de Nicée dont nous parlons, et cette comparaison de la lumière, il en exclut positivement *cette portion de substance* (3) : d'où il conclut, « que » l'Eglise ne connoît point cette portion dans le » Fils ; mais qu'elle sait qu'un Dieu tout entier » est sorti d'un Dieu tout entier » : qu'au reste, « comme il n'y a rien en Dieu de corporel, qui » dit Dieu, le dit dans sa totalité » ; en sorte qu'en mettre *une portion*, c'est en mettre *la plénitude* : et ainsi, qu'en disant de Jésus-Christ qu'*il est Dieu de Dieu, comme il est lumière de lumière*, on fait voir que *rien ne se perd dans cette génération* ; c'est-à-dire, que tout s'y donne sans diminution et sans partage, parce que le Fils n'est pas *une extension* de la substance du Père, mais *une seule et même chose* avec lui.

Eusèbe de Césarée, qui étoit présent au con-

(1) Or. 3, nunc 2 in Ar. n. 33 ; p. 501. — (2) Lib. IV de Trin. n. 10, col. 832 et seq. — (3) Lib. VI de Trin. n. 10, col. 884.

cile, dans la lettre qu'il écrivit à son Eglise sur le mot de consubstantiel, raconte qu'en proposant les difficultés qu'il trouvoit dans cette expression et dans celle de substance (1), on lui avoit répondu, que « sortir de la substance du Père » ne signifioit autre chose que sortir de lui en « telle sorte qu'on n'en soit pas une portion » ; si bien qu'en tout et partout ce fondement d'inégalité qu'on tire de Tertullien étoit banni du symbole.

L.  
 Que la comparaison du soleil et du rayon vient originairement de S. Paul, qui a expressément établi l'égalité.

Mais, sans nous arrêter davantage au passage de Tertullien, à qui il ne paroît pas que le concile ait songé plutôt qu'à saint Hippolyte où l'on trouve la même expression (2), ou aux autres anciens docteurs, et à la commune tradition ; il falloit aller à la source d'où le concile et tous les auteurs avoient puisé cette belle comparaison de la lumière, et c'est l'apôtre saint Paul, qui dit dans la divine épître aux Hébreux, que le Fils est *la splendeur et l'éclat de la gloire de son Père* (3) ; car c'est en effet à ce passage que saint Athanase et les autres ont perpétuellement recours pour expliquer cette comparaison. Vouloir donc que cette expression, *lumière de lumière*, emporte inégalité, c'est s'en prendre, non point aux Pères et à Tertullien, mais à l'apôtre même d'où elle est venue. Ainsi rien n'empêche plus que toute inégalité entre le Père et le Fils ne soit condamnée dans le symbole de Nicée. Car aussi pourquoi hésiter à condamner une erreur que

(1) *Soc. lib. 1, c. 5.* — (2) *Hom. de Deo uno et trin. passim.* — (3) *Heb. 1. 3.*

saint Paul avoit proscrite , en faisant le Fils *chose égale à Dieu , non par usurpation* (1) ou par attentat , mais en vérité et par son droit ? Et quelle honte au ministre de n'employer son esprit qu'à embrouiller les matières les plus claires , et à s'a-veugler lui-même !

## ARTICLE VII.

*Autre égarement du ministre sur le concile de Nicée , où il veut trouver ses deux prétendues nativités du Verbe.*

MAIS ses erreurs vont croissant à mesure qu'il avance ; car après avoir assuré que le décret du concile laisse en son entier cette criminelle inégalité , il passe outre , et il soutient que cette seconde génération , qui rend le Verbe parfait d'imparfait qu'il étoit auparavant , loin d'avoir été condamnée par cette sainte assemblée , *est confirmée par ses anathèmes* (2).

C'est encore ici un nouveau prodige , et dans le concile de Nicée une découverte que personne jusqu'au ministre n'avoit jamais faite. Mais pour voir jusqu'où peut aller le travers d'une tête qui ne sait pas modérer son feu , il faut encore considérer sur quoi il se fonde. C'est sur cet anathème du concile : « Si quelqu'un dit qu'il fut » un temps que le Fils de Dieu n'étoit pas , ou » qu'il n'étoit pas avant que de naître , et qu'il » a été fait du néant ; l'Eglise catholique et apos-

LI.  
Anathéma-  
tisme du con-  
cile de Ni-  
cée, où le mi-  
niste pré-  
tend trouver  
deux nativi-  
tés dans le  
Verbe.

(1) *Phil.* II. 6. — (2) *P.* 273.

» tolique le déclare anathême (1) ». Voici donc comme le ministre raisonne (2) : La seconde proposition arienne étoit celle-ci : *Le Fils de Dieu n'étoit pas avant que de naître*. L'opposite très-catholique étoit donc qu'il étoit avant que de naître : or, cela ne pouvoit s'entendre de sa première génération, puisque celle-là étant éternelle, il n'y avoit rien devant ; il en faut donc reconnoître une autre postérieure et dans le temps, qui est celle que le ministre attribue aux Pères, et à raison de laquelle le Fils de Dieu qui est éternel étoit avant que de naître.

LII.

Comment  
S. Athanase  
et S. Hilaire  
ont entendu  
l'anathéma-  
tisme du con-  
cile de Ni-  
cée, dont le  
ministre abu-  
se.

C'est bien ici s'égarer dans le grand chemin, et à force de raffiner, laisser échapper les vérités les plus palpables. Ces trois propositions des Ariens, *il fut un temps que le Fils de Dieu n'étoit pas ; et, il n'étoit pas avant que de naître ; et, il a été tiré du néant*, visiblement ne signifioient que la même chose en termes un peu différens. Saint Athanase en parlant aux Ariens : « Lors, dit-il (3), » que vous avez dit, *Le Fils n'étoit pas avant que de naître* ; cela signifie la même chose que » ce que vous avez dit aussi, *Il fut un temps que le Fils n'étoit pas* ; et l'une et l'autre de ces » expressions signifie qu'il y a eu un temps de- » vant que le Verbe fût ». La raison en est bien claire. Le but des Ariens étoit de dire que tout ce qui naissoit avoit un commencement ; et par conséquent que si le Fils de Dieu naissoit, comme

(1) *Symb. Nic. Anath. in Ep. Euseb. Cæsar. n. 4 ; in fine Op. S. Athanas. de Decr. Nic. Syn. tom. 1, p. 240. — (2) P. 277. — (3) Or. 2 adv. Ar. nunc Or. 1, n. 11 ; tom. 1, p. 415.*

on en étoit d'accord, sa naissance étoit précédée par quelque temps. Et le but des Catholiques étoit au contraire de dire, que le Fils de Dieu naissoit à la vérité, mais de toute éternité, d'un Père qui n'étoit jamais sans Fils; et par conséquent, que le temps n'avoit point précédé cette naissance. C'est la perpétuelle application que donne saint Athanase à cette proposition des Ariens. Saint Hilaire dit aussi qu'ils se servoient des trois expressions (1) : « Il fut un temps qu'il » n'étoit pas; il n'étoit pas avant que de naître; » et il a été fait du néant; parce que la nati- » vité semblant apporter avec elle cette condi- » tion, que celui qui n'étoit pas commençât à » être, et qu'il naquît n'étant pas auparavant; » ces hérétiques se servoient de cela pour assujet- » tir au temps le Fils unique de Dieu ». Ainsi, vouloir trouver un autre sens dans ces anathématismes du concile, c'est y vouloir trouver un sens que les Pères de ce temps-là et ceux mêmes qui y ont été présents, pour ne pas ici parler de la postérité, n'ont pas connu. Et pour comble de conviction, quoique je n'en aie peut-être que trop dit sur une si visible absurdité, je veux bien ajouter encore que les anathématismes du concile n'y ont été prononcés après le symbole, que pour proscrire les erreurs contraires à la doctrine que le concile venoit d'y établir. Le concile venoit d'établir dans le symbole, *que le Fils de Dieu étoit né devant tous les siècles*. On convient qu'il vouloit dire par-là que sa naissance étoit éternelle;

(1) *Lib. II de Trin. n. 11, et alib.*

puisqu'e dès que vous sortez de la mesure du temps, vous ne voyez plus devant vous que l'éternité. Que restoit-il donc au concile, après avoir établi l'éternité de la naissance du Fils, que de frapper d'anathème ceux qui disoient que sa naissance fut précédée par le temps, ou, ce qui est la même chose, qu'*il n'étoit pas avant que de naître*? Et si, comme le ministre le prétend, l'intention du concile eût été de dire que *le Fils de Dieu étoit effectivement avant que de naître*, puisqu'il a mis, comme on vient de voir, sa naissance dans l'éternité, il faudroit qu'il eût voulu dire qu'il étoit devant l'éternité, et que son être précédât l'éternité même, puisqu'il précédoit sa naissance qu'on supposoit éternelle.

## LIII.

Pourquoi on s'attache ici à réfuter des absurdités qui ne mériteroient que du mépris.

Voilà des absurdités dont je puis dire, sans exagérer, que ce ministre est seul capable. Mais encore que ce qu'il pense soit si insensé qu'il ne mériteroit pas de réponse; comme j'ai affaire à un homme qui croit pouvoir soutenir et persuader au monde tout ce qui lui plaît, il faut une fois lui fermer la bouche, et faire voir au public jusqu'où il est capable de s'égarer. Si le concile de Nicée a connu et *confirmé*, comme il le prétend, ces deux prétendues naissances du Fils de Dieu, il faut faire dire à ce concile deux choses également absurdes et également opposées à ses décisions: la première que le Fils de Dieu est né muable; la seconde qu'il est né trois fois, au lieu de ces deux naitivités connues de tous les fidèles, l'une éternelle comme Dieu, l'autre temporelle comme homme.

Que le Fils de Dieu soit muable dans la supposition de cette seconde nativité de M. Jurieu, on l'a vu <sup>(1)</sup>, et la chose parle d'elle-même ; puisque par cette seconde nativité, qui est la *parfaite*, à comparaison de laquelle la première est une imparfaite *conception*, le Fils de Dieu *est devenu Verbe et Personne parfaitement née* ; ce qu'il n'étoit pas auparavant. Voilà donc ce qu'il faut trouver, non-seulement dans les anciens docteurs, mais encore dans le concile de Nicée ; puisque, loin de condamner cette doctrine, on soutient qu'*il la confirme par ses anathêmes*. Mais c'est dans ces anathêmes que je trouve tout le contraire, puisqu'il y est expressément porté : « Si quelqu'un dit que le Fils de Dieu soit capable de changement ou de mutation, la sainte » Eglise catholique et apostolique lui dénonce » qu'il est anathème <sup>(2)</sup> » : car il faut savoir que les Ariens en tirant le Fils de Dieu du néant, concluoient de là que n'étant pas immuable dans sa substance non plus que nous, il pouvoit aussi comme nous recevoir quelque changement dans ses qualités ; et en un mot, qu'il étoit *d'une nature changeante*. Par une raison contraire les Pères de Nicée concluoient, que n'étant pas tiré du néant, mais *de la substance de son Père* ; il étoit en tout et partout *immuable et inaltérable* comme lui <sup>(3)</sup> ; ce qui condamne directement la prétention du ministre.

## LIV.

Que le ministre fait dire au concile de Nicée que le Fils de Dieu est muable, et que le concile dit formellement tout le contraire.

(1) Ci-dessus, n. 11. — (2) *Symb. Nicœn. ubi sup.* — (3) *Epist. Alex. ad omnes. Ep. ap. Soc. 1. 4.*

LV.  
Que saint  
Athanasé dit  
aussi très-  
formelle-  
ment que le  
Fils de Dieu  
est immua-  
ble comme  
son Père.

Et ce seroit en vérité pousser trop loin l'ignorance et la témérité, que de dire qu'on ne connut pas même alors la parfaite immutabilité de Dieu, qu'on trouve à toutes les pages dans saint Athanasé. Car il la fait consister en ce qu'on ne peut rien ajouter à la substance de Dieu : *Si l'on pouvoit*, dit-il (1), *ajouter à Dieu d'être Père, il seroit muable*, c'est-à-dire, il ne seroit pas Dieu ; car, poursuit-il, *si c'étoit un bien d'être Père, et qu'il ne fût pas toujours en Dieu, donc le bien n'y seroit pas toujours*. Concluez de même, si c'est un bien au Fils d'être Verbe, d'être personne parfaitement née et développée, d'acquérir cette nouvelle manière d'être, qui fait la perfection de sa naissance, et que ce bien ne soit pas toujours en lui, le bien n'y est donc pas toujours ; d'où saint Athanasé conclura qu'il n'est point l'image du Père, s'il ne lui est pas semblable et égal, en ce qu'il *est immuable et invariable* ; car, poursuit-il (2), comment *celui qui est changeant sera-t-il semblable à celui qui ne l'est pas* ? Il n'avoit donc garde de s'imaginer que son Père l'eût engendré à deux fois, ou que le Fils pût acquérir quelque perfection ; puisqu'il assure au contraire qu'il est sorti d'abord *parfait du parfait, immuable de l'immuable*, et qu'en naissant il tire de lui *son invariabilité toute entière* (3). Et la racine de tout cela, c'est qu'il ne vient pas du néant ; car, dit-il (4), « ce qui fait que les créatures sont d'une

(1) *Orat. 2 cont. Ar. nunc Or. 1, n. 28; p. 433.* — (2) *Ibid.* —  
(3) *Ath. Exp. fid. et de Dec. Nic. ubi sup.* — (4) *Or. 2 adv. Ar. n. 29; p. 433 et seq.*



» nature muable et capable d'altération , c'est  
 » qu'elles sont tirées du néant, et passent du non  
 » être à l'être » ; ce qui fait qu'ayant changé  
 dans leur fond, elles peuvent aussi changer dans  
 tout le reste. « Mais au contraire, poursuit-il,  
 » le Fils de Dieu étant né de la substance de son  
 » Père, comme on ne peut pas dire sans impiété,  
 » que d'une substance immuable il se tire un  
 » Verbe changeant, il faut que le Fils de Dieu  
 » soit autant inaltérable que son Père même » ;  
 à cause visiblement qu'il ne pouvoit rien naître  
 que de parfait d'une substance aussi parfaite que  
 celle de Dieu, et que s'il y naissoit quelque chose  
 d'imparfait ou de muable, comme on suppose que se-  
 roit son Fils, il porteroit son imperfection et sa mu-  
 tabilité dans la substance de Dieu où il seroit reçu.

Qu'un homme qui raisonne ainsi, et qui pose de  
 tels principes, ait pu étant à Nicée y avoir appris,  
 comme le veut M. Jurieu, qu'il faille faire naître  
 deux fois le Fils de Dieu comme Dieu, afin qu'à  
 sa seconde naissance il acquit ce qui manqueroit  
 à la première, ce seroit un prodige de le penser.  
 Au contraire, si ce grand homme étoit encore  
 au monde, il diroit à notre ministre : Si le Verbe  
 venoit du néant, les Ariens auroient raison de  
 le faire *changeant et flexible* comme nous le som-  
 mes <sup>(1)</sup> ; et de conclure ses changemens acciden-  
 tels, de celui qui lui seroit arrivé dans sa sub-  
 stance : si donc vous lui attribuez un changement  
 quel qu'il soit, vous le faites, comme eux, sortir  
 du néant. Que si vous dites qu'il a pu changer

## LVI.

Suite du rai-  
 sonnement  
 de S. Atha-  
 nase, et com-  
 bien il est  
 ruineux aux  
 prétentions  
 du ministre.

(1) Or. 2 adv. Ar. n. 29; p. 433 et seq.

une seule fois à la création du monde, et que sa nature ne résiste pas universellement à toute altération, pour petite qu'on l'imagine, saint Athanase vous demandera comme il demandoit aux Ariens, *quelles bornes vous voulez donner à ces changemens*; s'il a changé une fois, quelle raison trouvez-vous de ne le pas faire muable jusqu'à l'infini? C'est donc, continue ce Père, *une impiété et un blasphème* d'admettre dans le Fils de Dieu la moindre mutation; puisque la moindre, qui seroit déjà en elle-même un grand mal, auroit encore celui de lui en attirer d'innombrables.

LVII.  
Que le Fils de Dieu comme Dieu est incapable d'être exalté, selon saint Athanase, tout au contraire du ministre, qui le fait croître en perfection.

Et c'est aussi en cela, poursuit ce grand homme, qu'il est égal à Dieu, comme dit saint Paul, et en tout semblable à son Père. Car ce que dit le même apôtre dans le même lieu, que le Fils de Dieu *sera exalté* (1), ne peut pas lui convenir en tant qu'il est Fils de Dieu, puisqu'à cet égard rien ne lui manque. « Il est parfait, dit saint Athanase, » il n'a besoin de rien; il est si haut et si semblable à son Père, qu'on ne peut rien lui ajouter ». C'est donc selon la nature humaine seulement qu'il peut être élevé plus haut; et dire qu'il puisse être élevé comme Fils de Dieu, *c'est une diminution de la substance du Verbe*. Voilà les idées des Pères qui ont assisté au concile de Nicée, et celles de saint Athanase qui en étoit l'ame. Mais s'ils se représentoient le Fils de Dieu comme attendant avec le temps et dans une seconde nativité sa dernière perfection, il ne seroit pas par sa nature incapable d'être mis plus haut,

(1) *Phil. II. 6.*

même comme Dieu, ni sans besoin et sans défaut de toute éternité ; puisqu'il auroit eu encore à devenir Verbe, de sagesse qu'il étoit auparavant, c'est-à-dire sans difficulté, à devenir quelque chose de plus parfait et de plus formé qu'il n'avoit été jusqu'alors. Que dira M. Jurieu ? Il faudra dire que c'étoit là le sentiment de saint Athanase, mais non pas celui du concile de Nicée ; et que ce Père n'a pas entendu les définitions qu'on y faisoit avec lui et par ses lumières.

Mais voici encore un autre Père de ce saint concile : c'est saint Alexandre d'Alexandrie, l'évêque de saint Athanase, celui qui excommunia Arius et ses sectateurs. *Comme le Père est parfait*, dit-il, *sans que rien puisse manquer à sa perfection*, il ne faut pas *dégrader ou diminuer le Verbe*, ni dire que rien lui manque, ou que rien lui puisse manquer en quelque état qu'on le considère ; (car le mot grec signifie tout cela) *puisque étant d'une nature immuable, il est parfait et en toutes façons sans défaut et sans besoin*<sup>(1)</sup>. C'est ce que dit ce grand personnage ; et comme saint Athanase, il fonde son raisonnement sur ce que le Fils de Dieu n'est point tiré du néant, mais de la substance de son Père ; d'où ce grand évêque conclut, qu'on ne peut lui rien ajouter, et finit son raisonnement par cette demande : *Que peut-on donc ajouter à sa filiation, et que peut-on ajouter à sa sagesse ?* Mais M. Jurieu lui répondroit, selon la doctrine que ce ministre

LVIII.

S. Alexandre d'Alexandrie, autre Père du concile de Nicée, raisonne sur les mêmes fondemens que S. Athanase.

(1) *Alex. Alexandrin. Ep. ad Alexand. Constantinop. Ed. Lab. t. III, col. 11 et seq.*

veut attribuer au concile de Nicée, qu'on peut ajouter à sa sagesse de le faire devenir Verbe, qui est quelque chose de plus formé; et qu'on peut ajouter à *sa filiation* ce dernier trait, qui le fait une personne *parfaitement née*, et parvenue à son *être parfait*.

Telle est la doctrine que ces grands personnages, saint Alexandre d'Alexandrie, et saint Athanase alors son diacre et depuis son successeur, portèrent au concile de Nicée. Saint Hilaire n'en dit pas moins qu'eux; puisque partout il conclut pour l'immutabilité du Verbe, égale à celle du Père: et on veut après cela que nous croyions qu'on a confirmé à Nicée ces deux naitivités qui mettent un changement dans sa personne; et que les Pères de ce saint concile n'aient pas eu, non plus que les autres, cette idée parfaite de l'immutabilité, que nous avons aujourd'hui.

## ARTICLE VIII.

*Suite des égaremens du ministre, qui fait établir au concile trois naissances du Fils de Dieu, au lieu des deux qu'il confesse; l'une du Fils comme Dieu, et l'autre comme homme.*

## LIX.

Que le concile de Nicée a suivi S. Jean, et n'a reconnu en Jésus-Christ que deux naissances

QUAND il n'y auroit que ces trois naissances qu'il faudroit faire attribuer à Jésus-Christ par le concile, c'en seroit assez et trop pour confondre le ministre: car il faudroit dire au pied de la lettre que Jésus-Christ est né trois fois, deux fois comme Dieu, et une fois comme homme. Mais où les Pères de Nicée auroient-ils pris ces

trois naissances? Lorsqu'ils firent leur symbole, ils avoient devant les yeux le commencement de l'Evangile de saint Jean, où ils rencontroient d'abord cette naissance éternelle que les Ariens contestoient au Fils de Dieu : *Au commencement le Verbe étoit, et le Verbe étoit en Dieu, et le Verbe étoit Dieu* (1). Le voilà Dieu, *Fils unique de Dieu*, toujours *dans le sein de son Père* (2), comme il est expliqué un peu au-dessous. Après cette première et éternelle naissance, ils ne trouvoient que celle où il s'est fait homme; *et le Verbe a été fait chair* (3). Ils n'avoient donc garde de penser à une troisième naissance également réelle : et c'est pourquoi en suivant le même ordre et le même progrès que saint Jean, ils disent du Fils de Dieu à son exemple, qu'*il est né avant tous les siècles, de la substance de son Père* : d'où ils passent incontinent à la seconde naissance; *et il a été fait homme*, sans songer seulement à cette troisième qu'on voudroit aujourd'hui leur faire confirmer.

Un prophète avant l'évangéliste avoit prédit ces deux naitivités. Michée dans cette admirable prophétie, qui étant rapportée dans saint Matthieu (4), étoit continuellement à la bouche et devant les yeux de tous les fidèles, avoit dit : *Et toi, Bethléem, le conducteur d'Israël, sortira de toi* : mais de peur qu'on ne s'arrêtât à cette naissance humaine, sans vouloir croire que le Sauveur sortît de plus haut, il ajoute : *et sa sortie*

suyvant ses  
deux natu-  
res.

LX.

Prophétie de Michée, qui s'accorde avec saint Jean : que le Fils de Dieu seroit imparfait, s'il naissoit deux fois comme Dieu.

(1) Joan. 1. 1. — (2) Ibid. 14, 18. — (3) Ibid. 14. — (4) Matth. 11. 6.

*est dès le commencement, dès les jours éternels* (1). L'évangéliste et le prophète s'accordent à raconter comme d'une voix ces deux naitivités du Sauveur ; l'une dans l'éternité, et l'autre dans le temps ; l'une comme Dieu et l'autre comme homme : et la seule différence qu'il y a entre eux, c'est que l'un comme historien commence par la naissance éternelle, d'où il descend à la temporelle ; et l'autre conduit d'abord par le Saint-Esprit à la crèche de Bethléem où il contemple Jésus-Christ nouvellement né du sein de sa Mère, s'élève jusqu'au sein du Père éternel où il étoit engendré devant tous les temps. Mais dans ce progrès admirable, ni l'un ni l'autre ne trouve, pour ainsi parler, en son chemin cette troisième naitivité qu'on veut être si parfaite ; et le concile de Nicée, qui les suit tous deux, n'en fait non plus nulle mention, mais passe seulement, comme eux, de la naissance éternelle à la temporelle. Car aussi n'y ayant en Jésus-Christ que deux natures, il pouvoit bien naître deux fois, mais non pas davantage : et le faire naître deux fois selon sa nature divine, comme si le Père éternel n'avoit pas pu tout d'un coup l'engendrer parfait, c'est attribuer au Père et au Fils tant de changement, et tout ensemble tant d'imperfection et tant de foiblesse, qu'une telle absurdité n'a pu entrer dans l'esprit d'aucun homme de bon sens, pour ne pas dire d'un si grand concile.

LXI.  
Que la doctrine des

Il est vrai que nous trouvons dans la lettre d'Arius à saint Alexandre son évêque, que quel-

(1) *Mich.* v. 2.

ques-uns, dont les noms ne sont pas venus jusqu'à nous, furent assez insensés pour avoir dit en parlant du Fils de Dieu, qu'*étant auparavant, il avoit été dans la suite engendré et créé pour être Fils* : mais nous lisons dans le même endroit, qu'*Alexandre les rejeta en pleine Eglise* (1) : et maintenant M. Jurieu prétend qu'une si ridicule imagination que saint Alexandre avoit rejetée en pleine Eglise, ait été confirmée en plein concile, le même Alexandre présent, et ayant dans ce saint concile une autorité si éminente.

Le ministre est donc convaincu d'avoir calomnié, non plus des docteurs particuliers, mais tout un concile œcuménique ; et encore quel concile ? Celui que les chrétiens ont toujours le plus révééré, et celui qu'on reçoit expressément dans la profession de foi des Prétendus Réformés ; puisqu'on y lit ces paroles : nous avouons les trois symboles, *des Apôtres, de Nicée et d'Athanase, pour ce qu'ils sont conformes à la parole de Dieu* (2). Mais aujourd'hui un ministre de cette société, et celui à qui on remet d'un commun accord la défense de la cause, entreprend de convaincre le symbole de Nicée d'avoir pris le prétendu sens de Tertullien, pour induire l'inégalité des Personnes : et afin qu'il ne restât rien d'entier dans ce saint concile, il veut que ses anathèmes *aient confirmé* une seconde naissance du Fils de Dieu comme Dieu, pour suppléer au défaut et à l'imperfection qu'il reconnoît dans la

deux nais-  
sances est  
formelle-  
ment reje-  
tée par saint  
Alexandre  
d'Alexan-  
drie.

## LXII.

Que le mi-  
nistre rejette  
sa propre  
confession  
de foi, en ac-  
cusant d'er-  
reur le conc-  
ile de Ni-  
cée.

(1) *Ap. Ath. de Syn. et Hil. lib. iv de Trin.* — (2) *Art. 5.*

première. C'est ainsi qu'il reçoit la foi de Nicée comme conforme à l'Écriture.

## LXIII.

Que le ministre s'emporte sans aucunes bornes.

Il ne faut donc pas s'étonner si la foi de Nicée lui paroît informe, puisqu'on y trouve encore tant d'arianisme. Mais celle des autres conciles ne lui paroîtra pas plus parfaite, puisqu'on les commence toujours par y confirmer la foi de Nicée, et à la poser pour fondement. Ne lui parlons pas davantage sur cette matière. Car enfin, après avoir fait arianiser non-seulement les saints Pères et l'Église des trois premiers siècles, mais encore le concile de Nicée; entêté comme il est de sa seconde naissance, il la trouvera partout. Il soutiendra à David que c'étoit de cette naissance qu'il vouloit parler, lorsqu'il faisoit dire au Père éternel : *Je t'ai engendré devant l'aurore* (1); car la première naissance n'étoit qu'une conception et un vain effort du Père qui n'avoit pu tout-à-fait enfanter son Fils. Saint Jean ne s'en sauvera pas; et lorsqu'il a dit : *Au commencement le Verbe étoit*, il faudra encore l'entendre de la seconde nativité; puisque dans la première il n'étoit pas Verbe, et qu'il n'étoit qu'une sagesse qui attendoit à devenir Verbe avec le temps. Et sans exagération il faut bien qu'il trouve en son cœur ces interprétations soutenables; puisqu'il veut que ces prétendus arianisans ne puissent pas être réfutés par l'Écriture; ou c'est qu'il ne pense pas à ce qu'il écrit, et qu'il ne faut plus prendre garde à ses vains discours.

(1) Ps. CIX. 3.



## ARTICLE IX.

*Sur la distinction que fait le ministre entre la foi de l'Eglise et la théologie des Pères.*

IL est maintenant aisé de voir combien il impose au monde par sa belle distinction de théologie et de foi, dont il fait tout le dénouement de son système. Il n'ose dire que l'Eglise ait varié dans sa foi, du moins sur des articles si fondamentaux; et il impute les erreurs des Pères, non pas à leur foi qui ne changeoit pas, mais à leur théologie toujours variable. Il voudroit me faire accroire que cette rare distinction de théologie et de foi m'est inconnue. « Il faut, dit-il (1), avoir » le cœur fait comme l'Evêque de Meaux, pour » se moquer comme il fait de la distinction que » j'ai dit qui est entre la foi de l'Eglise et la théo- » logie de ses docteurs ». Visiblement il donne le change. Où a-t-il pris que je me moquasse d'une distinction si reçue? Je la reçois comme tout le monde: je reconnois de la différence entre la foi qui propose aux fidèles des vérités révélées, et la théologie qui tâche de les expliquer; et je sais, (car aussi qui ne le sait pas?) que ces explications ne sont pas de foi. Ce que j'ai dit à M. Jurieu, ce que je lui dis encore, et ce qu'il fait semblant de ne pas entendre, c'est que cette distinction ne lui sert de rien. Car je lui demande encore un coup, comme j'ai fait dans le premier Avertissement (2), si ce qu'il appelle théologie

LXIV.

Qu'en l'état où le ministre représente la théologie des Pères, la foi de l'Eglise ne pouvoit subsister.

(1) *Pag.* 170. — (2) *I. Avert. n.* 21.

des anciens, « étoit une explication qui laissât » en son entier le fond des mystères, ou bien une » explication qui les détruisît en termes formels ? » Ce n'étoit pas, poursuivois-je, une explication » qui laissât en son entier le fond des mystères ; » puisqu'on lui a démontré que selon lui c'étoient » les choses les plus essentielles, que les anciens » ignoroient » ; comme sont dans les lettres de l'année passée la distinction éternelle des trois Personnes divines ; et encore dans celle-ci leur égalité parfaite et l'immutabilité de l'être de Dieu. C'est donc le fond des mystères et des vérités catholiques que le ministre fait nier aux anciens : et il faut ou ne rien prouver, ou attribuer ces explications, c'est-à-dire, ces ignorances et des erreurs si grossières non point aux particuliers, mais à l'Eglise elle-même ; puisque c'étoient des variations non pas des particuliers, mais de l'Eglise en corps, dont il s'agissoit entre nous.

C'est à quoi il faudroit répondre, et non pas soutenir toujours que la foi de l'Eglise étoit entière, pendant que la théologie du siècle y étoit directement opposée. Encore s'il n'attribuoit cette fausse théologie qu'à quelques Pères : « Mais, dit-il (1), je n'en excepte aucun ; c'étoit la théologie de tous les anciens avant le concile de Nicée » ; et c'étoit la théologie même du concile de Nicée : puisque loin de la condamner, ce grand concile la confirme par ses anathèmes.

(1) *Tab. Lett.* vi, p. 25.

## ARTICLE X.

*La mauvaise foi du ministre dans les passages qu'il produit des saints docteurs des trois premiers siècles.*

UNE si visible calomnie faite en matière si grave au plus saint concile qu'ait vu la chrétienté depuis les apôtres, et à toute l'Eglise catholique qu'il représentoit, vous peut faire juger, mes Frères, de celles qu'il aura faites aux saints docteurs du troisième siècle. Il voudroit ici m'obliger à lui répondre passage à passage, et à reprendre les textes des Pères qu'il a produits contre moi <sup>(1)</sup>: mais pourquoi ce long examen? Pour réfuter ce qu'il disoit, que les Personnes n'étoient pas distinctes de toute éternité, ou que le Verbe n'étoit qu'un germe et une semence qui devoit s'avancer avec le temps à une existence actuelle? mais il le réfute lui-même à présent, et il se dédit de ces absurdités. Que veut-il donc que je réfute? Son *développement* qui ne vaut pas mieux, et dont il se dédira quand cet écrit lui en aura fait voir l'extravagance, s'il peut trouver quelque autre moyen de sauver les variations de l'ancienne Eglise? Quand il saura bien ce qu'il veut dire, et que son système aura pris sa dernière forme, il sera temps de le réfuter si le cas le demande: mais après tout je lui soutiens que cette discussion n'est pas nécessaire entre nous. Il impute mon silence à foiblesse; et il me reproche qu'au

LXV.

Qu'il y a de la mauvaise foi à nous obliger à la discussion de ces passages.

(1) *Tab. Lett.* VI, p. 284, 288.

lieu de répondre à ses passages et à toutes ses conséquences qu'il a réfutées lui-même, je n'en sors que par un *hélas* (1) ! en vous disant d'un ton plaintif : « Hélas ! où en êtes-vous, si vous » avez besoin qu'on vous prouve que les articles » les plus essentiels, même la Trinité et l'Incar- » nation, ont toujours été reconnus par l'Eglise » chrétienne » ! Il est vrai, voilà mes paroles (2) ; voilà cet *hélas* ! dont il se moque. Il ne veut pas qu'il me soit permis de déplorer les tristes effets de la Réforme, qui ouvre tellement son sein à toutes sortes d'erreurs, qu'elle a besoin qu'on lui prouve les premiers principes. Mais si l'*hélas* ! lui déplaît, voyons comme il répondra au raisonnement.

## LXVI.

Vraie méthode de la dispute, où l'on ne doit jamais s'obliger à prouver les vérités dont on est d'accord.

En vérité, étois-je obligé à prouver à M. Jurieu et aux Prétendus Réformés ce qu'ils supposent avec moi comme indubitable ? Le ministre ne le dira pas. Je ne suis pas obligé de prouver aux Luthériens la présence réelle, ni aux Soci-niens la venue et la mission de Jésus-Christ, ni aux Calvinistes la Trinité et l'Incarnation : autrement ce seroit vouloir disputer sans fin, contre le précepte de l'apôtre, et renverser les fondemens qu'on a posés. Cela est clair : passons outre. Le mystère de la Trinité étant, comme il est, le fondement de la foi, par conséquent il est un de ceux qu'on a toujours crus. M. Jurieu en convient. « C'est, dit-il (3), une calomnie que le mi- » nistre Jurieu ait nié que les mystères de la Tri- » nité et de l'Incarnation fussent connus aux

(1) *Tab. Lett.* v1, p. 288. — (2) *I. Avert. n.* 24. — (3) *P.* 209.

» Pères ». Et il ajoute, « qu'il s'agit uniquement » de savoir comment les anciens ont expliqué la » manière de la génération du Fils ». Voilà donc sa résolution : que les Pères ont connu le fond du mystère, en sorte que leur erreur ne tombe que sur les manières de l'expliquer. Et si je montre au ministre que l'erreur qu'il leur attribue ne regarde pas les manières, mais le fond ; il ne faudra pour le réfuter sans autre discussion, que l'opposer à lui-même : mais la chose est déjà faite et incontestable. Le mystère de la Trinité, c'est l'éternelle co-existence de trois Personnes distinctes, égales et consubstantielles ; et quelque partie qu'on rejette de cette définition, on nie le fond du mystère : or est-il que le ministre Jurieu a fait nier clairement aux Pères des trois premiers siècles, la distinction, la co-existence, et l'égalité des trois Personnes divines, comme on a vu ; par conséquent il leur fait nier le fond du mystère.

Dites-moi, qu'y a-t-il de foible dans ce raisonnement ? Est-ce qu'il faut toujours tout prouver à tout le monde, et même tout ce dont on convient ? C'est s'opposer directement à saint Paul, qui ne veut pas que les disputes soient *interminables, mal entendues et sans règle* : mais qui ordonne en termes exprès, que nous persistions dans les mêmes sentimens <sup>(1)</sup>, et que nous marchions ensemble dans les mêmes choses où nous sommes déjà parvenus, demeurant fermes dans la même règle en attendant que Dieu révèle le reste <sup>(2)</sup> à ceux qui ne l'ont pas encore connu. J'ai donc dû,

LXVII.

Que cette méthode de supposer dans les disputes les choses dont on convient, est celle de l'apôtre.

(1) *I. Tim.* I. 4, 2. II. 23. — (2) *Phil.* III. 15, 16.

mes très-chers Frères, marcher avec vous dans la foi de la distinction, de l'égalité, de l'éternelle co-existence des trois Personnes divines, comme dans la foi d'un mystère toujours confessé dans l'Eglise : et m'obliger à vous prouver la perpétuité de cette foi, c'est m'obliger à vous traiter comme si vous étiez Sociniens ; c'est contre le même saint Paul *vous ramener au commencement de Jésus-Christ, et jeter de nouveau le fondement que nous avions posé ensemble* (1).

C'est encore la même erreur à M. Jurieu de vouloir me faire prouver que Dieu soit spirituel, qu'il soit immuable, et que ces attributs divins aient toujours été crus comme essentiels à la religion ; car par sa Confession de foi il doit le croire autant que nous, comme on a vu (2). La même Confession de foi reconnoît aussi *l'égalité des trois Personnes* (3) ; et c'est là encore un de ces fondemens, dont le ministre suppose avec moi que l'Eglise n'a jamais douté. S'il le fait aujourd'hui révoquer en doute, non par deux ou trois docteurs, mais par tous ceux des trois premiers siècles, et même par le concile de Nicée, et qu'il ébranle tous les fondemens que nous avons posés jusqu'à présent ensemble, je suis en droit de le rappeler à nos principes communs. Qu'il prenne donc son parti ; qu'il se déclare ouvertement contre la perpétuité de la foi de l'immutabilité, de la spiritualité, de la perfection toujours égale des trois Personnes divines ; alors je le combattrai comme Socinien : mais tant qu'il sera Calviniste, je ne suis obligé

(1) *Heb.* vi. 1. — (2) *Conf. Art.* 1. — (3) *Art.* 6.

à lui opposer que sa propre Confession de foi. Si j'en ai fait davantage, c'est par abondance de droit, et pour l'instruction de ceux qui cherchent la vérité de bonne foi.

C'est néanmoins sur ce fondement, et parce que je n'ai pas voulu faire un volume pour prouver par tous les anciens ce qui doit être constant entre nous, que le ministre me reproche mon ignorance (1). Mais puisqu'il me force à entrer dans cette carrière; sans m'engager à une trop longue discussion, j'espère trouver le moyen de faire toucher au doigt sa mauvaise foi. Qu'ainsi ne soit : il nous vante saint Hippolyte; et non-seulement il n'est pas pour lui, mais encore il lui fera perdre tous ceux qu'il croyoit avoir, puisqu'il nous donne le dénouement pour les expliquer. Il en produit ces paroles de l'Homélie qu'il a composée, *De Deo uno et trino* : « Quand Dieu » voulut, et de la manière qu'il voulut, il fit » paroître, dans le temps qu'il avoit défini, son » Verbe, par lequel il a fait toutes choses ». En entendant ces paroles suivant la nouvelle idée d'une seconde naissance, le ministre présuppose le Verbe déjà né pour la première fois et actuellement existant de toute éternité : il ne faut donc pas lui prouver ce qu'il avoue avec nous; et il n'y a qu'à lui faire voir que cette seconde naissance n'est que la manifestation au dehors du Verbe divin, et précisément la même chose que nous appelons aujourd'hui l'opération au dehors, par laquelle Dieu manifeste au dehors et lui et

## LXVIII.

Passage de S. Hippolyte, évêque et martyr, objecté par le ministre; mais qui sert de dénouement à tous les autres qu'il produit.

(1) *Tab. Lett.* v1, p. 265.

son Verbe. La preuve en est sensible par ces paroles : « Quand Dieu voulut, et de la manière » qu'il voulut, il fit paroître son Verbe » ; et s'il reste quelque équivoque dans le mot de faire paroître, qui dans le grec quelquefois signifie produire, elle est ôtée par toute la suite ; car le martyr continue : « Celui qui fait ce qu'il veut, » quand il pense, il accomplit *son dessein* ; quand » il parle, il le montre ; quand il forme *son ouvrage*, il met au jour sa sagesse » ; et un peu après : « il engendrait donc le Verbe ; et comme » il l'avoit en lui-même où il étoit invisible, il » l'a fait visible en créant le monde ». L'engendrer en cet endroit n'est donc autre chose que le faire paroître au dehors : ce n'est là ni un nouvel être ni rien de nouveau dans le Verbe : c'est de même qu'un architecte, qui ayant en son esprit son idée comme le plan intérieur de son bâtiment, que personne ne voyoit que lui dans sa pensée, le rend visible à tout le monde, l'enfante, pour ainsi dire, et le met au jour quand il commence à élever son édifice. Tel est cet enfantement et cette génération du Verbe. Tout y regarde la créature à qui il devient visible, de la même manière que *les perfections invisibles de Dieu sont vues dans ses œuvres* (1). Le Verbe ne change non plus que son Père, même dans cette manifestation ; et cette manifestation est attribuée spécialement au Verbe divin, parce qu'il est l'idée éternelle de cet architecte invisible : à quoi il faut ajouter, en suivant la comparaison,

(1) *Rom.* 7. 20.



que comme l'architecte parle et ordonne, et que tout se range à sa voix qui n'est que l'expression, et comme la production au dehors de sa pensée; ainsi Dieu est représenté dans l'Écriture comme proférant une parole, qui n'est autre chose que son Verbe manifesté et exprimé au dehors. C'est aussi ce qui fait dire à saint Hippolyte, que Dieu en prononçant cette parole, qui fut la première qu'il ait proférée, *Que la lumière soit, engendra de sa lumière*, qui étoit le fond de son essence, *la lumière* qui étoit son Verbe, c'est-à-dire comme on vient de voir, le produisit au dehors; et pour user de ses propres termes, *produisit à la créature son Seigneur*: car sans doute il n'en étoit le Seigneur qu'après qu'elle fut; et, à parler proprement, le rien n'a pas de Seigneur. Par-là, continue le saint, « Dieu ren- » dit visible au monde celui qui n'étoit visible » qu'à lui, et que le monde ne pouvoit pas voir; » afin qu'en le voyant après qu'il est apparu, il » fût sauvé ». Voilà donc le dénouement que j'avois promis: toute cette production n'est que la manifestation du Verbe; c'est la manière dont on expliquoit alors ce que nous appelons à présent l'opération au dehors, sans altération et sans changement de ce qui étoit au dedans. Et lorsque le martyr ajoute après, *que Dieu par ce moyen eut un assesseur distingué de lui*, il fait une allusion manifeste à cette sagesse dont avoit parlé Salomon, qui fut *son inséparable assistante quand il préparoit les cieus et qu'il arran-*

geoit le monde qu'elle composoit avec lui (1); non que ce Verbe ou cette sagesse commençât alors : c'est ce qu'on ne voit nulle part; elle commença seulement d'être *l'assistante* du Père, c'est-à-dire, d'être associée à son opération extérieure, que le saint appelle toujours manifestation, en disant que ce Verbe qui est au dedans *la pensée et le sens de Dieu*, à la manière qu'on a expliquée (2), *en se produisant au monde avoit été montré le Fils de Dieu*. C'est par où conclut le martyr; où il est infiniment éloigné de ce nouvel être qu'on veut lui faire donner au Verbe; puisque tout son discours aboutit non à le faire être ou à le faire changer en quelque sorte que ce soit, mais à montrer qu'il avoit paru tel qu'il étoit; comme étant cette Sagesse *qui renouvelle toutes choses en demeurant toujours la même* (3); et, afin de nous en tenir aux expressions de notre martyr, comme étant ce Verbe toujours parfait, dont avant comme après son Incarnation, « la » divinité est infinie, incompréhensible, impassible, inaltérable, immuable, puissante par elle-même, et le seul bien d'une perfection et d'une puissance infinie (4) »; à qui pour cette raison il adresse en un autre endroit cette parole : « Vous êtes celui qui êtes toujours : vous êtes » comme votre Père sans commencement et co-éternel au Saint-Esprit (5) ». Faites-lui dire

(1) *Prov.* VIII. 27, 30. — (2) Ci-dessus, n. 31. — (3) *Sap.* VII. 27. — (4) *Hipp. cont. Ber et Hel. in collect. Anast. Ed. Fabric. Hamb.* 1716, p. 226. — (5) *De Antich. Bibl. PP. tom. XII, p. 605.*

après cela que le Verbe change, ou que comme un germe imparfait il attend sa perfection d'une seconde naissance?

Voilà donc déjà un passage dont le ministre abusoit, qui devient un dénouement de la question : en voici un autre dont il abuse encore davantage (1), et dont néanmoins nous tirerons une nouvelle lumière. C'est celui d'Athénagore, philosophe athénien, et l'auteur d'une des plus belles et des plus anciennes Apologies de la religion chrétienne. Pour l'entendre il faut supposer que ce philosophe chrétien ayant à répondre au reproche de l'athéisme qu'on faisoit alors aux fidèles, donne aux Païens une idée du Dieu parfaitement un que les chrétiens servoient en trois personnes; et leur expose sur le mystère de la Trinité ce qu'ils en pouvoient porter d'abord. Son discours a trois parties. Il commence à exposer dans la première qu'il n'y a point d'inconvénient que Dieu ait un Fils; parce qu'il ne faut pas s'en imaginer la naissance à la manière de celle des enfans des dieux dans les fables : « Mais le Fils de » Dieu, dit cet auteur (2), est le Verbe ou la » raison du Père en idée, en opération, ou en » efficace; car par ce Verbe ont été créées toutes » choses : le Père et le Fils n'étant qu'un, et » le Fils étant dans le Père comme le Père est » dans le Fils par l'unité et par la vertu de l'Esprit; c'est ainsi que l'intelligence ou la pensée » et la parole du Père est le Fils de Dieu ». Voilà

LXIX.  
Passage  
d'Athénago-  
re embrouil-  
lé et falsifié  
par le minist-  
tre.

(1) *Lett. vi de 1689, p. 43.* — (2) *Athen. Leg. pro Christ. n. 10; ad calc. Op. S. Just. p. 286 et seq.*

une belle génération que ce docte Athénien nous représente dans la première partie de ce passage. Si l'on veut voir maintenant la traduction du ministre, dans sa lettre de 1689 (1), tout y paroîtra défiguré : on y verra l'unité du Père et du Fils supprimée, et ce qui regarde le Saint-Esprit tellement déguisé qu'on ne l'y reconnoît plus. Mais comme il s'est réveillé et qu'il a réformé sa version dans son Tableau (2), pardonnons-lui cette faute, qui demeure seulement en témoignage de la négligence extrême avec laquelle il avoit d'abord jeté ce passage sur le papier. Voici la suite et la seconde partie du discours d'Athénagore, qui, après avoir parlé plus en général de la personne du Fils et de la manière dont le monde avoit été créé par lui, achève d'en donner l'idée autant qu'il falloit en ce lieu par des paroles que le ministre traduit en cette sorte : « Que si par » la pénétration de votre esprit vous croyez être » capables de contempler ce que c'est que le Fils, » je vous le dirai en peu de paroles. La première » génération est au Père, qui n'est point engendré. Car dès le commencement Dieu étant un » entendement éternel, a eu son Verbe en soi-même ; parce qu'il étoit toujours raisonnable. » Mais il étoit ( ce Verbe ) comme couché et » courbé sur les choses matérielles destituées de » forme : quand il a mêlé les choses spirituelles » avec les plus grossières, s'avancant en forme » et en acte, c'est-à-dire, ajoute le traducteur, » en venant à une existence actuelle ». Telle est

(1) *Lett.* vi. p. 13. — (2) *Tab. Lett.* vi, p. 130.

la traduction du ministre. Il n'y a point de difficulté dans la première période; mais le reste n'a ni sens ni construction : jamais philosophe n'avoit tenu de discours si peu suivi, et jamais pour un Athénien rien n'avoit été plus obscur. Car que veut dire *ce Verbe couché et courbé* sur la matière, dont aussi il n'y a nulle mention dans l'auteur? Pourquoi au lieu *des choses légères*, mettre les choses *spirituelles* dont il n'étoit pas question? Et que signifie ce mélange *des choses spirituelles avec les grossières*? Que veut dire aussi cette belle phrase : *La première génération est au Père qui n'est point engendré*? Il est encore bien certain que l'original n'a point *engendré*, mais *fait* : ce que je ne prouve pas, parce que le ministre en convient et qu'il a encore réformé cette fausseté dans son Tableau (1). Mais le reste, à quoi il n'a pas touché, est inexcusable, comme on le va découvrir dans notre version que voici : « Si vous » croyez pouvoir comprendre ce que c'est que le » Fils, je vous dirai qu'il est la première produc- » tion de son Père; non pas qu'il ait été fait, » puisque dès le commencement Dieu étant une » intelligence éternelle, et étant toujours raison- » nable, il avoit toujours en lui-même sa raison, » (ou son Verbe;) mais à cause que ce Verbe » ayant sous lui, à la manière d'un chariot, (qu'il » devoit conduire) toutes les choses matérielles, » la nature informe et la terre, les choses légères » étant mêlées avec les épaisses, (et la nature

(1) P. 130.

» étant encore en confusion) il s'étoit avancé pour  
 » en être l'acte et la forme ». Il n'y a rien là que  
 de suivi : car après avoir observé que le Fils étoit  
 la production de son Père, il étoit naturel d'a-  
 jouter qu'il en étoit la production non pas comme  
 une chose faite, *γεγόμενον*, ce que le ministre avoit  
 supprimé ; mais comme étant toujours naturelle-  
 ment en qualité de raison, en Dieu qui est tout  
 intelligence. Le reste ne suit pas moins bien. La  
 matière ou les premiers élémens, comme un cha-  
 riot encore mal attelé et sans conducteur, étoient  
 soumis au Verbe de Dieu qui en alloit prendre  
 les rênes : et *toutes choses étant mêlées*, le Verbe  
 s'étoit avancé non pour acquérir l'*existence ac-  
 tuelle*, que le ministre à toute force vouloit lui  
 donner ; ( car il l'avoit éternelle et parfaite dans  
 le sein de Dieu comme la raison et le Verbe de  
 cette éternelle intelligence) mais pour être l'*acte  
 et la forme*, le moteur, le conducteur et l'ame,  
 pour ainsi parler, de la nature confuse. Rien ne  
 se dément là-dedans : c'est une allusion manifeste  
 au commencement de la Genèse, où nous voyons  
 péle-mêle le ciel et la terre avec le souffle porté  
 dessus ; ce qu'Athénagore exprimoit par le mé-  
 lange confus des choses légères et épaisses. Quand  
 le Verbe s'avance ensuite pour débrouiller ce mé-  
 lange, c'est encore une allusion à la parole que  
 Dieu prononça pour faire naître la lumière, le  
 firmament et le reste ; car tous les anciens sont  
 d'accord que cette parole est le Verbe même  
 comme exprimé au dehors par son opération ex-

térieure, ainsi qu'on a vu. De cette sorte tout étoit confus avant que le Verbe parût, et tout se range en son lieu à sa présence. C'est donc lui qui étant déjà le Verbe de Dieu comme *son idée et son efficace*, ainsi qu'Athénagore le venoit de dire, devient *l'idée ou la forme et l'acte* de cette matière confuse vers laquelle il s'avance pour l'arranger; ce qui est infiniment éloigné de cette existence actuelle qu'on veut lui donner à lui-même.

On voit dans ces expressions ce qu'on a vu dans celles de saint Hippolyte, c'est-à-dire, cette opération au dehors qui est spécialement attribuée au Verbe, pour montrer que Dieu n'agit point par une aveugle puissance, mais toujours par intelligence et par sagesse; et c'est ce qui est encore exprimé dans les paroles suivantes qui font la troisième partie du passage d'Athénagore. Après avoir exposé comme le Verbe s'avance par son opération vers la matière confuse pour la former, il prouve son exposition par l'Écriture en cette sorte : *Et, dit-il, l'esprit prophétique s'accorde avec mon discours, lorsqu'il dit, (ou lorsqu'il fait dire au Verbe dans les Proverbes de Salomon) Le Seigneur m'a créé le commencement de ses voies* (1). Le ministre traduit cet endroit, dont il croit pouvoir se servir pour son dessein, à cause du terme de création qui sembloit induire dans le Verbe une nouvelle existence au commencement de l'univers, ainsi que le ministre le pensoit alors; mais il supprime le reste du passage d'Athénagore qui auroit fait

LXX.

Suite du passage d'Athénagore qui en fait tout le dénouement, et que le ministre supprime.

(1) *Prov. VIII. 21.*

voir le contraire. Cet auteur poursuit donc ainsi : « L'esprit prophétique s'accorde avec mon discours, lorsqu'il dit : Dieu m'a créé..... Et » quant à ce qui regarde ce même esprit prophétique qui agit dans les hommes inspirés, nous » disons qu'il est une émanation de Dieu, et qu'en » découlant de lui, (sur les prophètes qu'il inspire) il retourne à lui par réflexion comme le » rayon du soleil ». C'est en effet le propre de l'inspiration de nous ramener à Dieu qui en est la source comme de l'Esprit qui la donne ; par où l'on voit clairement que sans parler de l'émanation éternelle du Saint-Esprit, où les Païens à qui il écrit n'auroient rien compris, Athénagore fait connoître cette Personne divine par son émanation et son effusion temporelle sur les prophètes, c'est-à-dire, par l'opération qu'elle y exerce; comme il venoit de faire connoître le Verbe par celle qu'il exerçoit dans la création de l'univers : ce qu'il finit en disant : « Qui ne sera donc étonné, qu'on nous fasse passer pour athées, nous » qui reconnoissons Dieu le Père, Dieu le Fils et » le Saint-Esprit » ?

Le ministre n'a qu'à dire maintenant que le Saint-Esprit n'étoit pas, ou qu'il n'étoit pas parfait avant qu'il inspirât les prophètes, ou que par cette inspiration, qui n'est qu'une effusion du Saint-Esprit au dehors, il acquiert quelque nouvel être ou quelque nouvelle manière d'être : et s'il a honte de le penser et de faire changer le Saint-Esprit à cause qu'il change en mieux les prophètes qu'il inspire, il doit entendre de la même sorte



cette création, c'est-à-dire cette production au dehors du Verbe qui étoit toujours, et qui sans changer lui-même, a changé toute la nature en mieux.

On voit maintenant assez clairement tout le dessein d'Athénagore, qui, pour empêcher les Païens de nous mettre au rang des athées, entreprend de leur donner quelque idée du Dieu que nous servons en trois Personnes, dont il ajoute qu'il falloit connoître *l'unité et les différences* (1) : et comme ils ne pouvoient pas entrer dans le fond d'un si haut mystère, ni dans l'éternelle émanation du Fils et du Saint-Esprit, il se contente de faire connoître ces deux divines Personnes par les opérations que l'Écriture leur attribue au dehors, c'est-à-dire, le Fils par la création, et le Saint-Esprit par l'inspiration prophétique.

C'étoient-là deux grands caractères du Fils et du Saint-Esprit : l'un comme sagesse du Père est reconnu pour l'auteur de la création qui est un ouvrage de sagesse ; et l'autre comme son esprit est reconnu pour l'auteur de l'inspiration prophétique, qui est aussi le caractère qu'on lui donne partout, et même dans le symbole de Constantinople, où sa divinité est définie : *Je crois, dit-on, au Saint-Esprit, qui a parlé par les Prophètes* : et c'est pourquoi Athénagore le caractérise, comme font aussi les autres Pères, par le titre d'Esprit prophétique. Il ne pouvoit donc rien faire de plus convenable que de désigner ces deux Personnes par leurs opérations ex-

LXXI.

Dessein  
d'Athéna-  
gore dans ce  
passage, qui  
fait un nou-  
veau dénoue-  
ment de la  
doctrine des  
Pères.

(1) *Prov. VIII. 21.*

térieures, ni parmi ces opérations en choisir deux plus marquées, que la création de l'univers et l'inspiration des prophètes : ce qui fait voir plus clair que le jour que cette production du Verbe divin n'est en ce lieu, que l'opération par laquelle il se déclare au dehors; et c'est encore ici un dénouement de la doctrine des Pères.

## LXXII.

Comment le  
Fils de Dieu  
est créé se-  
lon quelques  
Pères : autre  
dénouement  
de leur doc-  
trine.

Je ne m'arrêterai point au défaut de la version des Septante, qui font dire à la Sagesse divine dans cet endroit des Proverbes de Salomon : *Dieu m'a créée*. On sait qu'il ne s'agissoit, comme Eusèbe de Césarée l'a bien remarqué, que d'une lettre pour une autre, d'un iota pour un éta, ε pour η; et d'un ἐκτισε, qui signifie, m'a créée, pour un ἐκτισσε, qui signifie, m'a possédée. L'hébreu porte, comme saint Jérôme l'a rétabli dans notre Vulgate, *le Seigneur m'a possédée*, c'est-à-dire, selon la phrase de la langue sainte, *m'a engendrée* : ce qui convenoit parfaitement à la sagesse engendrée, qui étoit le Fils de Dieu; qui dit aussi dans la suite : *Les abîmes n'étoient pas encore quand j'ai été conçue dans le sein de Dieu; et j'ai été enfantée devant les collines, devant que la terre eût été formée, et que Dieu l'eût posée sur ses fondemens* (1). La génération du Fils de Dieu se présenteoit clairement dans ces paroles, et redressoit les idées que le terme de création auroit pu donner : et c'est pourquoi les anciens n'hésitoient pas à appeler constamment le Fils de Dieu, non pas un ouvrage, mais un Fils, non pas une créature, mais une personne engendrée

(1) *Prov. VIII. 24, 25.*

avant tous les siècles. Mais l'ἐκτισε, le *créé*, de l'ancienne version en engagea quelques-uns, non à mettre le Fils de Dieu au rang des créatures, mais à dire que la sagesse, éternellement conçue dans le sein de Dieu, avoit été créée en quelque façon, lorsqu'elle s'étoit imprimée, et, pour ainsi dire figurée, elle-même dans son ouvrage, à la manière qu'un architecte forme dans son édifice une image de la sagesse et de l'art qui le fait agir : car c'est en cette manière qu'en contemplant attentivement une architecture bien entendue, nous disons que cet ouvrage est sage, qu'il y a là de la sagesse, c'est-à-dire, de la justesse, de la proportion, et dans la parfaite convenance des parties, une belle et sage simplicité. En cette sorte outre la sagesse créatrice on reconnoît dans l'univers une sagesse créée et une expression si vive du Verbe de Dieu, qu'on diroit qu'il s'est transmis lui-même tout entier dans son ouvrage, ou que cet ouvrage n'est autre chose que le Verbe produit au dehors.

On voit donc en toutes manières que la doctrine des anciens docteurs n'est, au fond, que la même chose que la nôtre; puisque ce qu'on appelle parmi nous l'opération extérieure de Dieu agissant par son Verbe, c'est ce qu'ils appeloient dans leur langage la sortie du Verbe, son progrès, son avancement vers la créature, sa création au dehors à la manière qu'on vient de voir; et en ce sens une espèce de génération et de production, qui n'est en effet que sa manifestation, et précisément la même chose que saint Athanase

a depuis si divinement expliquée dans sa cinquième oraison contre les Ariens (1).

LXXIII.  
Témérité  
du ministre,  
qui accuse  
les anciens  
Pères de sor-  
tir de la sim-  
PLICITÉ de l'E-  
criture : quel  
a été le pla-  
tonisme de  
ces saints  
docteurs.

Si je n'avois autre chose à faire, je montrerois au ministre sa témérité, lorsqu'il accuse Athénagore et les autres Pères *d'être sortis de la simplicité de l'Écriture en tentant d'expliquer le mystère* (2). Car on peut voir aisément qu'ils n'ont fait que suivre les Proverbes de Salomon, et les livres Sapientiaux, comme on les appelle, dont saint Jean avoit ramassé toute la théologie en un seul mot lorsqu'il avoit dit : *Au commencement la parole étoit*. Je pourrois aussi remarquer, contre ceux qui les font tant platoniser, qu'en ce qui regarde le Verbe, ils en trouvent plus dans un chapitre de ces livres divins, qu'on n'en pourroit recueillir de tous les endroits dispersés dans les dialogues de Platon : ce que je dis non pas pour nier qu'il ne convînt à ces saints docteurs de présenter aux Païens des idées qui paroissent assez convenables à une philosophie qui tenoit le premier rang parmi eux, mais pour montrer au ministre qu'ils avoient de meilleurs originaux devant les yeux.

LXXIV.  
Mauvaise  
foi du minis-  
tre, qui at-  
tribue sa  
double nati-  
vité à des  
auteurs d'où  
il n'a pu ti-

Au reste, pour en revenir aux passages qu'il a cités des saints docteurs, on peut juger par les deux qu'on a vus, avec quelle témérité il a prouvé tous les autres. Une autre marque de son imprudence, pour ne rien dire de pis, est qu'en nommant les défenseurs de sa double nativité, il déclare qu'il n'en excepte aucun des Pères (3),

(1) *Athan. Orat. 5. in Arian. nunc Orat. 4, n. 12; t. 1, p. 625.*  
— (2) *Lett. vi de 1689, p. 43.* — (3) *P. 251.*

jusqu'à citer pour cette doctrine saint Irénée, où il ne s'en trouve pas le moindre vestige, et saint Justin qui n'en dit non plus un seul mot (1). Ce n'est pas que je veuille dire qu'il soit sans difficulté. Il y a des difficultés aisées à résoudre par les principes qu'on a posés, ou par d'autres qui ne sont pas de ce lieu; des difficultés en tout cas qui regardent M. Jurieu et les Prétendus Réformés aussi bien que nous; en sorte qu'ils n'ont pas droit d'exiger de nous que nous ayons à les leur résoudre. Mais pour cette difficulté de M. Jurieu qui regarde les deux naissances, lui-même il ne produit aucun passage de ce saint. Il est vrai qu'il cite pour cette doctrine, quoiqu'à tort, Tattien, disciple de ce martyr, *et il dit qu'il l'avoit apprise de son maître* (2). Mais s'il avoit tout appris d'un si excellent docteur, il en auroit donc appris la détestable hérésie des Encratites, dont ce malheureux disciple a été le chef depuis le martyre de son maître (3).

Il m'insulte néanmoins par ces grands noms; et lorsque je lui reproche qu'il a corrompu la foi de la Trinité, « M. de Meaux doit savoir, dit-il (4), que ces éloges ne tombent pas sur moi, » mais sur ses saints et sur ses martyrs ». Il les appelle mes martyrs, comme il a coutume de me dire avec le même dédain, *son Père Pétau* (5); mais en quelque sorte qu'il me les donne, en colère ou autrement, je les reçois. Il nomme ensuite parmi mes saints et mes martyrs, saint Justin,

rer aucun passage: S. Justin, S. Irénée, S. Hippolyte.

(1) *Tab. Lett.* vi, p. 283. — (2) *Jur. Lett.* vi de 1689. — (3) *Epiph. hæc.* 46. — (4) *P.* 285. — (5) *P.* 284, 296.

saint Irénée, saint Hippolyte, dont on a vu que les deux premiers ne disent rien de ce qu'il prétend, et le troisième en dit ce qu'on vient d'entendre; c'est-à-dire ce qui doit confondre le ministre.

LXXV.  
Mauvaise  
foi du minis-  
tre sur le su-  
jet de saint  
Cyprien.

Venons à saint Cyprien. Le ministre le comprendra-t-il parmi les auteurs de cette double nativité? Oui, et non. Il l'y comprendra; car il dit: et moi *je n'en excepte aucun*. Il ne l'y comprendra pas; car il est forcé d'avouer *qu'il y a d'autres auteurs, comme par exemple saint Cyprien, où cette théologie ne se trouve pas*; mais il ne les exempte pas pour cela de cette double génération; puisque *cela vient*, dit-il, *de ce qu'ils n'ont pas eu l'occasion d'en parler*. Mais saint Cyprien a eu la même occasion d'en parler que les autres; puisque comme les autres il a expliqué de Jésus-Christ cette parole des Proverbes: *Dieu m'a créé*, qu'il traduisoit de même manière qu'on le faisoit en son temps (1). Il n'en a pourtant pas conclu cette double génération de Jésus-Christ comme Dieu; et s'il le fait naître deux fois, c'est à cause qu'*ayant été dès le commencement le Fils de Dieu, il devoit naître encore une fois selon la chair* (2); par où il s'arrête manifestement à le faire naître deux fois; une fois comme Fils de Dieu, et une autre fois comme Fils de l'homme: et s'il n'a jamais parlé de cette troisième naissance, que le ministre tout seul veut imaginer comme véritable dans le sens littéral, ce n'est pas manque

(1) *Lib. 2, test. ad Quir. c. 1, p. 284.* — (2) *Ibid. cap. 8, p. 288.*

d'occasion, mais c'est que ni lui ni les autres ne songeoient seulement pas à cette chimère.

Il nous allègue une autre raison du silence de quelques Pères sur cette double génération; ou *c'est peut-être*, dit-il, *qu'ils étoient plus modérés que les autres*. Mais si à titre de modération ou autrement, il n'ose pas se promettre de trouver dans tous les anciens sa seconde nativité, il ne falloit donc pas trancher si net; *et moi je n'en excepte aucun*: car c'est là trop visiblement assurer ce qu'on avoue qu'on ne sait pas, et contre sa propre conscience vouloir trouver des erreurs qu'on puisse imputer à l'Eglise.

C'est ce qui lui fait ajouter, qu'il ne faut pas faire deux classes des anciens auteurs, parce qu'on *ne lit rien chez ceux qui se taisent* de cette double génération, *qui condamne directement, ou indirectement ce que les autres ont écrit là-dessus* (1). Quelle erreur! Tous ceux qui font Dieu spirituel et immuable, et qui en particulier font le Fils de Dieu incapable de changement, s'opposent directement à cette double génération, qui le fait une portion inégale de la substance du Père; un fils engendré à deux fois; formellement imparfait, et venant avec le temps à sa perfection à la manière d'un fruit qui a besoin de mûrir. Mais où ne trouve-t-on pas cette immutabilité et indivisibilité, puisque nous l'avons montrée partout, et même dans les auteurs, à qui on veut attribuer cette naissance imparfaite? C'est donc qu'eux-mêmes ne la croyoient pas; personne ne la croyoit parmi les

LXXVI.

Mauvaise foi du ministre sur le sujet des autres Pères.

LXXVII.

Injustice du ministre, qui veut qu'on lui montre dans les premiers siècles la réfutation expresse d'une chimère qui n'y fut jamais.

(1) P. 252.

Pères : cette seconde nativité n'est qu'une similitude qu'on prend trop grossièrement au pied de la lettre. Il ne faut donc pas demander qu'on montre dans les trois premiers siècles une réfutation expresse d'une chimère qui n'y fut jamais : on ne l'a non plus réfutée dans les siècles suivans ; car on n'y songeoit seulement pas ; parce qu'on ne trouvoit tout au plus une erreur si insensée , que dans quelques extravagans qu'on ne connoît point, et que jamais on n'a crus dignes d'être réfutés. Si le raisonnement du ministre avoit lieu, il n'y auroit donc qu'à imaginer dans la suite toutes sortes d'extravagances, et à leur donner du crédit, sous prétexte qu'on ne pourroit démontrer qu'elle eût été réfutée. C'est donc une erreur grossière de parler ici de réfutation ; et c'est assez que nous montrions à notre ministre , que ses idées ridicules répugnent directement à celles des Pères dès l'origine du christianisme.

LXXVIII.  
Autre faux  
raisonne-  
ment du mi-  
nistre sur  
Tertullien  
et saint Cy-  
prien.

Il revient à saint Cyprien : « Et il n'est pas ap-  
parent, dit-il (1), que saint Cyprien, par exem-  
ple, qui vénéroit si fort Tertullien et qui l'ap-  
peloit son maître, le regardât comme un  
ennemi de la divinité de Jésus-Christ ». Mais  
trouve-t-il bien plus apparent que saint Cyprien  
regardât son maître comme un ennemi déclaré  
de la perfection et de l'immutabilité du Fils de  
Dieu, ou qu'il trouvât bon qu'on l'appelât Dieu  
en le faisant imparfait, et en lui faisant attendre  
du temps sa dernière perfection ? Il faut donc dire  
que saint Cyprien n'y aura pas vu ces erreurs non

(1) P. 252.



plus que les autres, et qu'il n'aura pas fait à Tertullien un crime d'une métaphore ou d'une similitude. Ainsi nous pouvons conclure sans crainte, que le ministre n'entend pas les Pères qu'il a cités, et que c'est par un aveugle entêtement de trouver des variations, qu'il les implique dans l'erreur.

Il met au rang de ses partisans sur la double génération *saint Clément d'Alexandrie* (1), où il n'y en a pas un seul trait. Il cite le Père Pétau (2), qui trouve bien dans ce Père des locutions incommodes, mais non pas sur le sujet que nous traitons. Mais je demande à M. Jurieu : osera-t-il mettre cet auteur parmi ceux qui ne combattent ni directement ni indirectement la prétendue erreur des anciens? Quoi donc! ne combat-il pas l'inégalité et l'imperfection du Fils, lui qui l'appelle en un endroit *vraiment Dieu et égal au Seigneur de toutes choses* (3); et en d'autres, toujours parfait et parfaitement un avec son Père? Mais poussons à bout cet article de Clément Alexandrin. Après tout, que blâmera-t-on dans cet auteur? Ce qu'on y blâme le plus en cette matière, c'est d'avoir appelé le Fils *une nature très-proche du seul Tout-puissant*. Mais pesons toutes ces paroles; *une nature; une chose née* : d'où vient le mot de nature en grec comme en latin, φύσις; une chose naturelle à Dieu. Qu'y a-t-il là de mauvais? Le Fils de Dieu n'est-il pas de ce caractère; c'est-à-dire, Fils par nature, et non par

LXXIX.

Avec quelle mauvaise foi le ministre a rangé parmi les errans S. Clément d'Alexandrie : passages de ce saint prétre.

(1) P. 251. — (2) *Lib. 1. de Trin. c. 4, n. 1. Ibid. c. 5, n. 7.*—

(3) *Clém. in Protrept. Vide supra, n. 30, 46.*

adoption? Ce qui fait dire à saint Athanase, que le Père n'engendre pas son Verbe par volonté et par libre arbitre, mais par nature <sup>(1)</sup>; et que la fécondité est naturelle dans Dieu <sup>(2)</sup>, quoiqu'elle soit, dans une autre vue, propre et personnelle dans le Père. On a donc pu, et on a dû regarder dans le Fils de Dieu sa naissance comme lui étant naturelle. Le mal seroit, si l'on vouloit dire qu'il est d'une autre nature, c'est-à-dire, d'une autre essence, ou d'une autre substance que son Père; mais ce saint prêtre d'Alexandrie a exclu formellement cette idée, et surtout dans les endroits où il a dit, comme on a vu, que le Père et le Fils sont un, et un de l'unité la plus parfaite. Pendant qu'il pense comme nous, est-ce un crime de ne pas toujours parler de même? Mais il a dit que le Verbe est une nature, ou, comme nous l'entendons, une chose naturelle en Dieu, *et très-proche du seul Tout-puissant*, προσεχέστατον. Où est le mal de cette expression? C'est qu'au lieu de dire *très-proche*, il falloit dire un avec lui. Il l'a dit aussi, comme on a vu : regardez-le selon la substance, il est un : regardez-le comme distingué, il est très-proche ; et remarquez que ce très-proche doit être traduit, très-uni à Dieu, et une chose qui lui convient très-parfaitement ; car tout cela est renfermé dans le terme, προσεχέστατον. Ce n'est rien d'étranger au Père, puisqu'il est son Fils, et son Fils qui ne sort jamais du sein paternel, qui est toujours dans le Père, comme le Père est toujours

(1) Orat. 4 in Ar. nunc Orat. 3, n. 61 et seq. t. 1, p. 609 et seq. — (2) Orat. 3. *ibid.*

dans le Fils. Qu'y a-t-il là que de vrai? Et pou-  
 voit-on mieux exprimer cet *apud Deum* de saint  
 Jean, qui signifie tout ensemble, et en grec comme  
 en latin, être en Dieu, être avec Dieu, être au-  
 près de Dieu ou chez Dieu; c'est-à-dire, être quel-  
 que chose qui lui soit très-proche et très-insépa-  
 rablement uni. Et pour ce qui est d'avoir appelé  
 le Père *le seul Tout-puissant*, les moindres théo-  
 logiens savent que ce n'est rien; puisque Jésus-  
 Christ a dit lui-même : *Or c'est la vie éternelle*  
*de vous connoître, ô mon Père, vous qui êtes le*  
*seul vrai Dieu, et Jésus-Christ que vous avez*  
*envoyé* (1); où il ne craint point d'appeler son  
 Père le seul vrai Dieu, avec autant d'énergie que  
 ce savant prêtre l'appelle le seul Tout-puissant.  
 Je n'ai pas besoin ici de rappeler cette doctrine  
 commune, qu'en parlant du Père ou du Fils ou  
 du Saint-Esprit, *le seul* n'est pas exclusif des per-  
 sonnes inséparables de Dieu, mais de celles qui  
 lui sont étrangères : c'est pourquoi saint Clément  
 d'Alexandrie, qui appelle ici le Père *le seul Tout-*  
*puissant*, reconnoît ailleurs, comme on a vu (2), la  
 toute-puissance du Fils, et l'appelle même formel-  
 lement *le seul Dieu*, comme le ministre l'avoue (3).  
 « Hommes, dit-il (4), croyez en celui qui est Dieu  
 » et homme; mortels, croyez en celui qui est  
 » mort, et qui est le seul Dieu de tous les hom-  
 » mes ». Le Père n'en est pas moins Dieu, comme  
 le Fils n'en est pas moins tout-puissant.

(1) *Jouan.* xvii. 3. — (2) Ci-dessus, n. 30, 46. — (3) *Jur. p.* 233.

— (4) *Clem. in Protrep.*

Après que ces difficultés sont dissipées, la divinité de Jésus-Christ va luire comme le soleil dans saint Clément d'Alexandrie (1) : » La très-parfaite, très-souveraine, très-dominante et très-bienfaisante nature du Verbe est très-proche, très-convenante, très-intimement unie au seul tout-puissant. C'est la souveraine excellence qui dispose tout selon la volonté de son Père ; en sorte que l'univers est parfaitement gouverné, parce que celui qui le gouverne agissant par une indomptable et inépuisable puissance, regarde toujours les raisons cachées », et les secrets desseins de Dieu. « Car le Fils de Dieu ne quitte jamais la hauteur d'où il contemple toutes choses ; il ne se divise, ni ne se partage, ni ne passe d'un lieu à un autre : il est partout tout entier sans que rien puisse le contenir, toute pensée, tout œil, tout plein de la lumière paternelle, et tout lumière lui-même ; voyant tout, écoutant tout, sachant tout » ; c'est-à-dire, sans difficulté, le sachant toujours, « et pétrant par puissance toutes les puissances ; à qui tous les anges et tous les dieux sont soumis ». Si le ministre avoit vu cinq cents endroits qu'on trouve dans cet excellent auteur, de cette élévation et de cette force, il n'en mépriseroit pas comme il fait la théologie (2). Elle renverse son système par les fondemens. Si le Fils de Dieu est une chose naturellement très-parfaite et toujours immuable, il n'a donc pas eu besoin de

(1) *Strom.* VII, *init.* — (2) *P.* 233.

naître deux fois pour arriver à sa perfection. Si son immutabilité exclut jusqu'au moindre changement quant aux lieux et quant aux pensées, c'est en vain qu'on veut lui faire acquérir de nouvelles manières d'être. L'inégalité n'est pas moins excluse ; puisque saint Clément Alexandrin vient de le faire si pénétrant, si puissant, et, s'il est permis de parler en cette sorte, si immense, que le Père ne peut l'être davantage. Le ministre a donc cité témérairement cet auteur comme tant d'autres ; et il ne veut qu'éblouir le monde par de grands noms.

Sans entrer dans tout ce détail, qui ne m'étoit pas nécessaire, dès mon premier Avertissement je lui ôtois en un mot tous les anciens en le renvoyant à Bullus, de qui il pouvoit apprendre le véritable dénouement de tous leurs passages. Mais sa mauvaise foi paroît ici comme partout ailleurs. D'abord il n'a pas osé avouer que Bullus me favorisât, ni qu'un si savant Protestant lui enlevât tout d'un coup tous ses auteurs sans lui en laisser un seul : et c'est pourquoi il dit d'abord dans son avis à M. de Beauval (1) : « Un œuf n'est pas plus semblable à un œuf, que les observations de Bullus le sont aux miennes ». On ne peut pas porter plus loin le mensonge ; et pour le voir en un mot, il ne faut que considérer que cette seconde nativité de quelques anciens se doit entendre selon Bullus (2), *non d'une nativité véritable et proprement dite, mais d'une nativité figurée et métaphorique*, qui ne signifioit autre

LXXX.

Mauvaise  
foi du minis-  
tre sur le su-  
jet de Bullus,  
protestant  
anglais,  
qu'on lui  
avoit objecté  
dans le pre-  
mier Avertisse-  
ment.

(1) P. 2. — (2) *Def. fid. Nic. 3. sect. c. 5, §. 3, p. 337.*

chose que *sa manifestation et sa sortie au dehors par son opération* : ce que Bullus met en thèse positivement, et ce qu'il répète à toutes les pages (1), comme le parfait dénouement de la théologie de ces siècles. Or comme cette solution renverse tout le système du ministre, il s'y oppose de toute sa force ; en sorte que Bullus disant que tout cela s'entend en figure, le ministre Jurieu dit au contraire et entreprend de prouver que cela s'entend à la lettre (2) : et voilà comme ces deux auteurs se ressemblent.

Par la même raison on pourroit dire que le Catholique et le Calviniste ont le même sentiment sur la présence de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, parce que si l'un la met en vérité, l'autre la met en figure. Les Sociniens seront aussi de même doctrine que nous, parce que Jésus-Christ est figurément selon eux ce qu'il est proprement selon nous, *Dieu béni aux siècles des siècles* (3) : l'affirmation et la négation, les lumières et les ténèbres ne seront plus qu'un ; et le ministre trouvera tout en toutes choses.

LXXXI.

Prodigieuse différence entre la doctrine de Bullus et celle de M. Jurieu, qui veut lui être semblable.

Il a bien fallu se dédire d'une si visible absurdité ; mais c'est toujours de mauvaise foi : car au lieu que, dans l'Avis à M. de Beauval, Bullus et Jurieu étoient *deux œufs* si semblables qu'il n'y avoit nulle différence ; dans la sixième lettre du Tableau M. Jurieu se contente qu'il n'y ait pas dans le fond grande différence (4). Mais quelle plus grande différence veut-il trouver, que celle

(1) *Sect.* 2, c. 5. §. 1, 7. c. 5. §. 5, etc. — (2) *Jur. Tab. Lett.* vi, p. 248, 255, 266. — (3) *Rom.* ix. 3. — (4) *P.* 241, 265.

du sens figuré au sens propre ? que celle qui met en Dieu de l'imperfection et du changement , et celle qui n'y en met pas ? que celle qui introduit des variations dans les sentimens , et celle qui n'en reconnoît que dans les expressions ? que celle qui donne au christianisme une suite toujours uniforme , et celle qui commet les pères avec les enfans , les premiers siècles avec la postérité , qui donne enfin une face hideuse au commencement de la religion et à toute l'Eglise chrétienne ?

## ARTICLE XI.

*Que selon ses propres principes le ministre devoit recevoir le dénouement de Bullus , et qu'il tombe manifestement dans l'extravagance.*

MAIS pourquoi vouloir obliger le ministre Jurieu , un si grand original en matière de théologie , à suivre les sentimens de Bullus ? Je le dirai en un mot : c'est qu'il devoit s'y obliger lui-même , pour n'avoir point à dire cent absurdités qu'on vient d'entendre , avec cent autres qu'on découvrira dans la suite ; et si l'on veut parler plus à fond , c'est que le sentiment de Bullus portoit , surtout dans un homme qui comme M. Jurieu fait profession de reconnoître la divinité de Jésus-Christ , un caractère manifeste de vérité qu'on ne pouvoit rejeter sans extravagance. Car d'abord tous les endroits dont le ministre abuse étoient constamment des comparaisons , des similitudes , ou si vous voulez , des métaphores ; puisque les métaphores ne sont autre chose que

## LXXXII.

Que le caractère de comparaison qui se trouve dans les passages dont le ministre abusoit , ne lui permettoit pas de les prendre au pied de la lettre.

des similitudes abrégées, et encore des similitudes tirées des choses sensibles pour les transporter aux divines. De là venoient ces extensions, ces portions de lumière, et les autres choses semblables que nous avons observées : c'étoit si peu des expressions précises et littérales, qu'on en cherchoit d'autres pour redresser ce qu'elles pouvoient avoir de défectueux ; et le caractère de similitude y étoit si marqué, qu'il n'y a rien, comme on a vu, de si ridicule à notre ministre que d'avoir voulu pousser à bout ces comparaisons.

**LXXXIII.** Celles qu'on tire de l'ame, qui est un esprit que Dieu a fait à son image, sont plus pures, mais toujours infiniment disproportionnées à la nature divine. L'architecte, avons-nous dit, répand son idée et tout son art sur son ouvrage : ce qu'il a mis au dehors est en quelque façon ce qu'il avoit conçu au dedans : tout cela peut s'appliquer à Dieu lorsqu'il produit le monde par son Verbe ; mais il faut y apporter les distinctions nécessaires : car tout cela dans le fond n'est que similitude et métaphore même à l'égard de l'architecte mortel, qui à la rigueur garde toujours sa pensée, et ne la met pas hors de lui quand il bâtit : à plus forte raison tout cela n'est que bégaïement et imperfection à l'égard de Dieu.

**LXXXIII.** Que visibles soient les comparaisons tirées des opérations de notre ame n'étoient encore qu'un bégaïement en les comparant à la naissance du Verbe.

**LXXXIV.** Mais la comparaison que les Pères pressent le plus est celle de notre pensée et de notre parole, ou comme parle la théologie, de nos deux paroles : l'intérieure par laquelle nous nous entretenons en nous-mêmes, et l'extérieure par la-

**LXXXIV.** Que toute la suite du discours des Pères conduisoit naturellement l'es-



quelle nous nous exprimons au dehors. Tous les Pères ont entendu, après l'Écriture, que le Fils de Dieu étoit son Verbe, sa parole intérieure, son éternelle pensée, et sa raison subsistante, parce que verbe, parole et raison, c'est la même chose : et pour la parole extérieure ils la trouvoient attribuée à Dieu au commencement de la Genèse, lorsqu'il dit, *Que la lumière soit, et la lumière fut : qu'il se fasse une étendue, ou un firmament, et il se fit une étendue, ou un firmament* (1); et ainsi du reste. Il est bien clair que cette expression de la Genèse, qui fait prononcer à Dieu une parole extérieure, est une similitude qui nous représente en Dieu la plus parfaite, la plus efficace, et pour ainsi dire, la plus royale, et en même temps la plus vive et la plus intellectuelle manière de faire les choses, lorsqu'il n'en coûte que de commander, et qu'à la voix du souverain, qui demeure tranquille dans son trône, tout un grand empire se remue. Ainsi Dieu commande par son Verbe; et non-seulement toute la nature, et autant l'insensible que la raisonnable, mais encore le néant même obéit. Une si belle similitude méritoit bien d'être continuée; mais en la continuant il falloit toujours se souvenir de son origine. On a suivi la comparaison en disant que cette parole, *Que la lumière soit*, et les autres de même nature, étoient en Dieu comme en nous l'image de la pensée; qu'en disant *Que la lumière soit*, Dieu avoit produit au dehors ce qu'il avoit au dedans,

prit au sens figuré et métaphorique.

(1) *Gen. 1. 3 et seq.*

son idée, son intelligence, son Verbe, en un mot, qui est son Fils : qu'il l'avoit *proféré*, *prononcé*, *manifesté au dehors*, à la manière que nous l'avons vu (1); qu'alors il l'avoit créé, engendré, enfanté en quelque façon ; comme un discours que nous prononçons après l'avoir médité, est en quelque sorte la production et l'enfantement de notre esprit. On sent bien naturellement que tout cela est la suite d'une comparaison ; mais le ministre veut tout prendre rigoureusement. En poussant la comparaison, Tertullien dit que cette prononciation extérieure où Dieu profère ce qu'il pensoit, en disant, *Que la lumière soit faite*, et le reste, est la parfaite nativité du Verbe (2) : le ministre conclut de là que le Verbe en toute rigueur est vraiment enfanté. Mais comme Tertullien attribue la perfection à cette seconde nativité, à cause qu'en un certain sens et à notre manière d'entendre, une chose est regardée comme plus parfaite, lorsqu'elle se manifeste par son action ; le ministre s'obstine encore à dire au pied de la lettre que le Verbe change, et acquiert sa perfection par cette seconde naissance : et parce que le même auteur ajoute après, que le Verbe par ce moyen est sorti du sein de son Père, ou pour mettre ses propres paroles, ( car il ne faut point obscurcir les choses par trop de délicatesse ) *qu'il est sorti de la matrice de son cœur* (3), le ministre conclut encore, qu'avant que Dieu eût parlé, le

(1) Ci-dessus, n. 66 et suiv. — (2) *Adv. Prax.* n. 5, 6, 7. —  
 (3) *Ibid.*

Verbe étoit dans son sein, mais seulement comme conçu ; au lieu que par sa parole il a été vraiment engendré et mis au jour. Voilà dans Tertullien tout le fondement de ces enveloppemens et développemens tant vantés, et de cette double naissance qu'on veut prendre au pied de la lettre. Et parce que cet auteur a entassé comparaison sur comparaison, et métaphore sur métaphore, pour trouver parmi les anciens des variations plus que dans les termes, il faudra leur faire tout dire à la lettre, et embrouiller toute leur théologie. Ne voilà-t-il pas une rare imagination et une chose bien difficile à entendre, que le dénouement de Bullus qui rejette ces idées ?

Mais enfin je vais vous forcer à le recevoir ; car cette parfaite nativité de Tertullien n'arrive qu'à ces paroles : *Que la lumière soit faite* : ce fut alors et à cette voix, que, dit Tertullien (1), le Verbe *reçut son ornement et sa parfaite nativité* ; ce sont les mots de cet auteur. Mais cette parole, *Que la lumière soit*, ne se fait entendre qu'après qu'il a été dit : *Au commencement Dieu créa le ciel et la terre* (2). Le ciel et la terre étoient donc, que le Verbe n'étoit pas encore ; ou en tout cas il n'avoit pas son être distinct, comme vous le vouliez en 1689, ou son être développé, comme vous l'avez mieux aimé en 1690 ? Le Verbe étoit donc alors aussi informe que le monde ? Mais par qui donc avoient été faits le

LXXXV.  
Démonstration manifeste que tout ici se devoit entendre par similitude.

(1) *Adv. Prax. n. 7.* — (2) *Gen. 1. 1.*

ciel et la terre? N'est-ce pas encore par le Verbe? et saint Jean en a-t-il trop dit lorsqu'il a prononcé : *Toutes choses ont été faites par lui; et pour appuyer davantage, sans lui rien n'a été fait de ce qui a été fait* (1)? Mais si vous êtes forcé, par cette parole de saint Jean, à dire que dès ce premier commencement le ciel et la terre ont eu par le Verbe tout ce qu'ils avoient d'existence; le Verbe les a-t-il faits avant que d'être lui-même, ou avant que d'être parfait ou formé et développé, comme vous parlez? Est-ce qu'il s'élevoit à sa perfection, à mesure qu'il perfectionnoit son ouvrage? Ou bien est-ce qu'il est venu à trois fois et non plus à deux : une fois dans l'éternité; foible embryon qui avoit besoin du sein de son Père, d'où par un premier effort il commença à le produire lorsqu'il créa en confusion le ciel et la terre, pour l'enfanter tout-à-fait lorsqu'il produisit la lumière? Quoi! vous n'ouvrez pas encore les yeux, et vous n'apercevez pas qu'en toutes ces choses il n'y a point d'autre dénouement que des significations mystiques, c'est-à-dire, des similitudes? En vérité vous êtes outré, et on ne peut plus raisonner avec vous.

LXXXVI. Mais pourquoi, me dira-t-on, ne voulez-vous pas que Tertullien ait pu penser des extravagances? Si c'étoit Tertullien tout seul, quoiqu'il n'y ait aucune apparence qu'il en ait pensé de si énormes, ce ne seroit pas la peine de disputer pour ce seul auteur. Mais puisque vous ne vou-

(1) *Joan.* 1. 3.

lez excepter de ces folles imaginations aucun auteur des trois premiers siècles; vous mettez en vérité trop d'insensés à la tête de l'Eglise chrétienne, et vous donnez à la religion un trop foible commencement.

Au surplus, il ne faut pas s'imaginer que le dénouement qu'on vient de voir ne serve que pour Tertullien; au contraire je n'ai choisi cet auteur qu'à cause que c'est lui qui, par son style ou ferme ou dur comme on voudra l'appeler, enfonce le plus ses traits, et appuie le plus fortement sur ces deux naissances, étant même le seul qui nous a nommé cette parfaite nativité qu'on vient d'entendre: de sorte qu'on ne peut douter que le dénouement qu'on emploie pour Tertullien, à plus forte raison ne serve aux autres, au nombre de cinq ou six qui ont eu à peu près la même pensée; et en voici une raison qui ne laissera aucune réplique au ministre.

Le même Tertullien, lorsque Dieu proféra ces mots, *Que la lumière soit faite*, dit qu'il proféra une parole sonore <sup>(1)</sup>, comme le traduit M. Jurieu <sup>(2)</sup>, *vox et sonus oris; aër offensus intelligibilis auditu*. Le ministre croit trouver la même chose dans Lactance, dans saint Hippolyte et dans Théophile d'Antioche, qui, selon lui, ont admis cette parole sonore, c'est-à-dire sans difficulté, comme il en convient, *une parole externe et proférée à l'extérieur*. Mais a-t-il pris au pied de la lettre les expressions de ces Pères? Point du tout: il a bien su dire qu'on voit bien

ministre leur impute.

LXXXVII.

Que l'explication qu'on a donnée à

Tertullien sert à plus forte raison pour les autres Pères.

LXXXVIII.

Aveudumistre, qu'on ne peut entendre Tertullien et les autres Pères sans avoir recours au sens figuré.

(1) *Tert. adv. Prax. n. 7.* — (2) *Tab. Lett. v1, p. 260.*

que *cela ne se doit pas prendre à la rigueur, comme à fait le Père Pétiau*; on le voit bien par l'absurdité excessive de ce sentiment, qui ne peut jamais être tombé dans une tête sensée. Pourquoi donc n'ouvrir pas les yeux à de semblables absurdités qu'il attribue lui-même à ces Pères? Pourquoi ne pas recourir à une figure qu'il a déjà reconnue en cette même occasion dans ces auteurs? Et pourquoi s'obstiner toujours à leur faire dire, au sens littéral, que le Verbe naisse imparfait dans le sein de Dieu; que son Père ou n'ait pas pu ou n'ait pas voulu lui donner sa perfection d'abord?

LXXXIX.  
Que toutes  
les locutions  
des Pères dé-  
terminoient  
l'esprit au  
sens figuré.

La suite même des choses excluait ce dernier sens. Les mêmes qui ont employé dans leurs interprétations cette parole résonnante, l'ont considérée comme un corps et un revêtement que Dieu donnoit à son Verbe; de même que nos paroles sont une espèce de corps et de revêtement que nous donnons à nos pensées. En suivant la comparaison, et pour donner plus de substance, ou, si l'on veut, plus de corps à cette parole résonnante par laquelle on veut que Dieu ait créé la lumière; quelques-uns de ces auteurs lui ont attribué une subsistance durable, semblable à celle que nous donnons à nos pensées et à nos paroles, lorsque nous les mettons par écrit. Tout cela est-il vrai à la rigueur? Dieu a-t-il écrit ce qu'il disoit? Mais a-t-il effectivement parlé? à qui, et en quelle langue? à la matière qui étoit muette et sourde? ou aux hommes qui n'étoient pas? ou aux anges à qui il ait donné pour cela des oreilles comme à nous? Forcé par l'ab-

surdité d'une telle imagination, le ministre reconnoît ici une figure dont l'esprit est en deux mots, que Dieu agit au dehors par son Verbe qui est son Fils; qu'il agit en commandant, c'est-à-dire, avec un pouvoir absolu; que le Verbe par qui il commande, et qui est lui-même son commandement ainsi qu'il est sa parole, est une personne (1); et que la même vertu par laquelle il a une fois créé le monde, subsiste éternellement pour le conserver.

Pour pousser à bout le ministre par ses propres principes, voici en 1690 comme il prouve que les anciens ont reconnu le Fils de Dieu éternel, non plus *en germe et en semence*, comme il disoit en 1689, car il ne l'a plus osé dire depuis, mais en existence et en personne : « Ce seroit, dit-il (2), une erreur folle de croire comme ils ont cru qu'il est engendré de la substance du Père sans croire qu'il soit éternel ». Il a raison; car pour en venir à cette folie, il faudroit croire que la substance de Dieu ne seroit pas éternelle, ou qu'on en pourroit séparer son éternité. Passons outre : cela est trop clair pour nous arrêter davantage. Le ministre ajoute ailleurs, en parlant des mêmes Pères (3), « qu'il faut croire que ceux qui errent ne sont pas fous; et que ce seroit l'être, et se contredire d'une manière folle, que de dire absolument d'une part, que le Fils est une même substance, et qu'il est coéternel au Père, et dire cependant qu'il aura com- mencé ». A la bonne heure : il ne veut donc

## XC.

Principe du ministre, qui ne veut pas qu'on prenne les Pères pour des insensés; qu'avec une double génération il les fait plus insensés que ceux qui les font Ariens.

(1) Ci-dessus, n. 39. — (2) P. 239. — (3) P. 261.

pas que les anciens soient fous, ni qu'ils se contredisent d'une manière folle : mais si c'est une absurdité de croire qu'on soit de même substance sans être coéternel, ou qu'on soit coéternel, et que cependant on ait commencé : ce n'en est pas une moindre ni moins sensible, que de croire qu'on soit de même substance, sans croire qu'on soit aussi en tout et partout de même perfection ; que de croire qu'on soit éternel, sans croire qu'on le soit aussi en tout ce qu'on est ; que de croire avec tous les Pères qu'on soit immuable, et qu'on change cependant ; que la substance soit indivisible, et qu'on n'en tire au pied de la lettre qu'une portion ; ou qu'on s'enveloppe et se développe l'un de l'autre, sans être des corps et sans changer ; que de croire, enfin, qu'on soit Dieu sans être parfait, et qu'on soit parfait ou heureux lorsqu'on manque de quelque chose ; ou qu'il n'arrive point de changement dans la substance du Père, lorsqu'il survient quelque chose à son Fils qui est dans son sein ; ou que le Père ne soit pas d'abord parfaitement Père, et qu'il laisse mûrir son fruit dans ses entrailles, comme une mère impuissante ; et toutes les extravagances aussi brutales qu'impies que nous avons vues.

XCI.

Que l'erreur que le ministre attribue aux Pères est la folie la plus manifeste qu'on pût jamais imaginer, et que

Je maintiens que les Ariens et les Sociniens n'ont rien de si insensé que cette doctrine ; car on peut bien avoir cru, ou avec les orthodoxes, que le Fils de Dieu fût né de toute éternité par une seule et même naissance, ou qu'il fût né tout-à-fait et tout entier dans le temps, et vraiment tiré du néant : voilà deux extrémités infi-



niment opposées, mais qu'on peut tenir séparément l'une et l'autre, sinon avec vérité, du moins avec des principes en quelque sorte suivis : mais qu'en supposant le Fils de Dieu éternel et de même substance que Dieu, on le supposât en même temps si imparfait qu'il ne pût venir d'abord tout entier, et qu'il lui fallût du temps pour le mettre à terme, ou que son Père le changeât lui-même volontairement dans son sein, et l'avancât à sa perfection avec le temps : c'est attribuer au Père et au Fils tant d'impuissance, tant d'imperfection, et un si pitoyable changement, qu'on ne peut l'avoir pensé de cette sorte, comme le ministre le fait penser non à trois ou à quatre inconnus, mais à tous les Pères des trois premiers siècles, sans une folie consommée.

Et sans tant de raisonnemens, qui obligeoit à prendre toujours à la lettre Tertullien (1), le plus figuré, pour ne pas dire le plus outré de tous les auteurs? Car peut-on expliquer seulement six lignes dans les endroits dont il s'agit, sans avoir cent fois recours à la figure? Cette parole sonore que nous avons vue, n'est-ce pas une inévitable figure, de l'aveu du ministre Jurieu? *Dieu s'agittoit en lui-même*, comme Tertullien le répète par deux fois (2), *et il travailloit en pensant à faire le monde* : le peut-il dire à la lettre, lui qui dit dans les mêmes lieux (3), *que rien n'est difficile à Dieu, et qu'à lui vouloir et pouvoir c'est la même chose*? *Avant que Dieu eût parlé*, dit en-

lesocinianisme ou l'arianisme ne sont rien en comparaison.

## XCII.

Que dans les passages de Tertullien, objectés par le ministre, la métaphore saute aux yeux à toutes les ligues.

(1) *Adv. Prax. n. 7.* — (2) *Cont. Hermog. n. 18. Ibid. 45.* —

(3) *Adv. Prax. n. 10.*

core Tertullien, *il médita ce qu'il alloit faire.* N'y pensoit-il pas auparavant et de toute éternité? *Aussitôt que Dieu voulut mettre au jour ce qu'il avoit disposé, il proféra son Verbe.* Ne pensa-t-il donc encore un coup à son ouvrage, que lorsqu'il donna ses ordres pour l'exécuter? Qui ne voit manifestement les mêmes façons de parler, qui font dire que Dieu se repent ou qu'il se fâche? Mais si pour conserver dans ces expressions la majesté infinie du Père céleste, il faut nécessairement sortir du sens littéral et rigoureux, quelle peine peut-on avoir à les adoucir pour l'amour du Fils de Dieu? Mais en les adoucissant, tout vous échappe : vos deux nâtivités s'en vont; puisque Tertullien est le seul où vous trouvez la parfaite nâtivité et la conception du Verbe, et qu'enfin vous n'avez point de plus ferme appui de votre cause.

Mais il objecte que Tertullien a dit des choses encore plus dures, puisqu'il y a des passages où il dit que *le Père seul étoit éternel*, et que le Fils a eu un commencement (1).

XCIH.  
Mauvaisefoi  
du ministre  
qui objecte  
des passages  
de Tertul-  
lien, que lui-  
même il ne  
peut prendre  
au pied de la  
lettre.

Sans entrer dans la discussion de ces passages, on voit bien que le ministre les allègue à tort, puisque c'est évidemment contre lui-même; car constamment ce qu'ils contiennent est si excessif, qu'on ne peut le soutenir au pied de la lettre, que dans le sens des Ariens, qui nient l'éternité du Fils de Dieu. Il faut donc ou les abandonner à ces hérétiques, ce que le ministre ne veut pas,

(1) P. 240.

ou bien les tempérer par quelque figure, qui est pourtant précisément ce qu'il nous conteste.

Et pour montrer qu'il ne veut qu'amuser le monde, il ne faut qu'entendre ce qu'il dit lui-même sur ces passages de Tertullien : « C'étoit, » dit-il (1), un esprit de feu qui ne savoit garder » de mesure en rien, et qui outroit tout. En dis- » putant avec sa chaleur ordinaire contre Her- » mogène qui faisoit la matière éternelle, il a » poussé sans bornes la théologie de son siècle sur » la seconde génération du Fils, pour montrer que » rien n'étoit, à parler proprement, éternel que » le Père. Mais il ne faut pas s'imaginer qu'il ait » eu dessein de nier cette existence éternelle qu'il » donnoit au Verbe dans le sein et dans le cœur » de Dieu ». Tout ce discours aboutit à vouloir trouver de la justesse dans les mouvemens d'une imagination, qu'on suppose si échauffée. Mais après tout, pour faire sentir au ministre la bizarrerie de ses pensées, demandons-lui ce qu'il prétend faire de Tertullien ? Un Ariën qui ne veuille pas que le Fils soit de même substance que son Père ? Cet auteur a dit cent fois le contraire : et le ministre en convient. Quoi donc ? un fou qui ne crût pas que l'éternité fût de la substance de Dieu, ou qui crût qu'on pût être Dieu sans être éternel ? Il a dit tout le contraire dans le propre livre d'où est tiré le passage dont nous disputons. « Par où, » dit-il (2), connoît-on Dieu et le met-on dans » son rang, que par son éternité » ? Et ailleurs :

XCIV.  
Mauvaise foi  
du ministre  
évidemment  
démontrée  
par la répon-  
se qu'il fait  
lui-même à  
Tertullien.

(1) *Tab. Lett.* VI, p. 262. — (2) *Cont. Herm.* n. 4.

« La substance de la divinité c'est l'éternité ,  
 » qui est sans commencement et sans fin (1) » .  
 Donc le Fils de Dieu étant Dieu , de même substance que Dieu , il faut qu'il soit éternel. Enfin , que voulez-vous donc que Tertullien ait pensé : lorsqu'il a dit que le Fils de Dieu n'étoit pas sans commencement ? C'est , dites - vous , qu'il n'étoit pas sans commencement selon une manière d'être , et en qualité de Verbe , quoiqu'il fût sans commencement dans le fond de sa personne et en qualité de Sagesse. D'abord cela est absurde , et , à le prendre au pied de la lettre , contre toutes les idées des chrétiens. Mais passons tout au ministre. Supposé que Tertullien contre ses propres principes , et contre tout ce qu'il a dit dans les endroits qu'on a vus , ait voulu faire le Fils de Dieu muable et né deux fois à la rigueur , aurait-il du moins raisonné juste ? Point du tout , dit M. Jurieu (2) , il aura toujours *poussé sans bornes la théologie de son siècle* ; et il demeurera pour certain qu'il n'a pas dû dire que le Fils de Dieu eût commencé d'être , puisqu'il a , selon lui-même , une subsistance éternelle. Mais poussons encore plus avant. Cet auteur n'a-t-il pas dit clairement en plusieurs endroits , et même contre Hermogène , qui est le livre dont il s'agit , que ce qui est éternel ne change en rien , ni en substance , ni en qualité , ni en accident , ni enfin en quoi que ce soit ? Nous en avons vu les passages qui ne souffrent point de réplique (3). Mettez qu'avec

(1) *Ad Nat. lib. II, c. 3.* — (2) *Ibid.* — (3) *Ci-dessus, n. 13.*

ces principes un homme entreprenne de dire, que celui qui est éternel naisse deux fois au pied de la lettre, et qu'une seconde naissance lui ôte ce qu'il avoit, ou lui ajoute ce qu'il n'avoit pas ; cela ne se peut, et l'humanité y résiste. On ne peut pas si ouvertement se contredire soi-même, ni oublier à l'instant ce qu'on vient d'écrire. En tout cas Tertullien se sera donc contredit ; il se sera donc oublié : il faudroit donc pour cette fois laisser là ce dur Africain, sans faire un crime à toute l'Eglise des obscurités de son style et des irrégularités de ses pensées.

Je ne parle pas en cette sorte de Tertullien dans l'opinion de ceux qui s'imaginent avoir droit de le mépriser, à cause que son style est forcé, et qu'il s'abandonne souvent à sa vive et trop ardente imagination : car il faut avoir perdu tout le goût de la vérité, pour ne pas sentir dans la plus grande partie de ses ouvrages, au milieu de tous ses défauts, une force de raisonnement qui nous enlève : et sans sa triste sévérité, qui à la fin lui fit préférer les rêveries du faux prophète Montan à l'Eglise catholique, le christianisme n'auroit guère eu de lumière plus éclatante. Je ne l'abandonne donc pas en cet endroit ; et je croirois au contraire pouvoir faire voir, s'il en étoit question, que tout ce qu'il a de dur dans son livre contre Hermogène, il ne le dit pas selon sa croyance, mais en poussant son adversaire selon ses propres principes. Maintenant il me suffit de démontrer l'injustice de notre ministre, qui ne cite de bonne foi aucun des Pères qu'il produit,

XCV.

On indique le vrai dénouement du passage de Tertullien contre Hermogène ; et on démontre manifestement la mauvaise foi du ministre.

et qui renverse lui-même le témoignage qu'il tire de Tertullien, en voulant le prendre à la lettre, dans un endroit où il avoue qu'il est outré au-delà de toute mesure.

XCVI.  
Raisons du  
ministre  
pour exclure  
la métapho-  
re de Bullus:  
absurdité  
manifeste de  
la première  
raison.

On a honte des pitoyables raisons qu'il oppose à Bullus, qui lui montrait le grand chemin : les voici. La première, *on ne prouve pas les métaphores*, comme les anciens ont prouvé cette seconde naissance, et ce développement du Verbe ; *car les métaphores sont des faussetés, prises et prouvées dans le sens littéral* (1). Voilà de ces faux principes qu'on jette en l'air, quand on ne sait ce qu'on dit, et qu'on ne veut qu'étourdir un lecteur ; car le contraire de ce qu'il avance est incontestable. On prouve les similitudes et les comparaisons, soit qu'elles soient étendues, soit qu'elles soient abrégées et réduites en métaphores, quand on les explique et qu'on en montre les convenances. On prouve tous les jours aux Juifs que Jésus-Christ est cette étoile de Jacob que vit Balaam (2), cette fleur de la tige de Jessé que vit Isaïe (3), cette pierre rejetée d'abord, et puis mise à l'angle que chanta David (4). Nous prouvons très-bien aux Protestans que l'Eglise *est la maison bâtie sur la pierre* (5), c'est-à-dire, qu'elle est inébranlable, *et la cité élevée sur une montagne* (6), c'est-à-dire, qu'elle est toujours visible. Les Protestans eux-mêmes prouvent tous les jours que les sacremens sont des sceaux de la grâce et de l'alliance, contre ceux qui n'y reconnoissent que

(1) *Tab. Lett.* v. 1, p. 248. — (2) *Num.* xxiv. 17. — (3) *Is.* xi. 1. — (4) *Ps.* cxvii. 22. — (5) *Matth.* vii. 24, 25. — (6) *Ibid.* v. 14.

de simples signes de confédération entre les fidèles. On prouve donc une métaphore et une figure, lorsqu'on prouve qu'une figure explique parfaitement bien une vérité, et qu'elle épuise tout le sens d'un discours. Ainsi les Pères ont très-bien prouvé, non pas que le Verbe, qui est né de toute éternité, naisse de nouveau au commencement des temps; car cela porte son absurdité dans ses propres termes; mais que le Verbe qui étoit caché dans le sein de son Père a opéré au dehors, et qu'il a été manifesté, lorsque Dieu a commandé à l'univers de paroître; ce qui étoit en un certain sens produire son Verbe, et mettre au jour sa pensée, comme il a été expliqué souvent.

La seconde raison n'est pas meilleure : « En » disputant contre les Hérétiques, ou contre les » Païens ennemis du mystère de la Trinité, parler métaphoriquement ce seroit la dernière imprudence, et une inexactitude qui ne pourroit se supporter (1) ». Au contraire, c'est précisément les esprits grossiers des Païens qu'il falloit tâcher d'élever aux vérités intellectuelles par des expressions tirées des sens. Aussi tout est-il rempli de ces expressions dans les livres qu'on a faits pour les instruire; et il faut n'avoir rien lu, ou n'avoir rien digéré, pour le nier. J'en dis autant des Hérétiques. On a si peu évité les similitudes, ou, si l'on veut, les métaphores, dans les écrits qu'on a faits pour les confondre, qu'on en a même inséré dans les symboles où on les con-

XCVII.

Faux axiome du ministre, qui dit qu'on ne se sert pas de métaphores avec les Païens ni avec les Hérétiques : il détruit lui-même ce faux principe.

(1) *Math. v. 14.*

damne; puisqu'on a dit dans celui de Nicée : *Dieu de Dieu, lumière de lumière*. Les hérétiques sont grossiers à leur manière, quoiqu'ils soient encore plus opiniâtres. Comme opiniâtres on les abat par la parole de Dieu; comme grossiers, on se sert de tous les moyens, par où on tâche d'élever les esprits infirmes à la sublimité des mystères. Il n'y a donc rien de plus pitoyable que de raisonner en cette sorte : « Tertullien disputoit contre Praxéas et contre des hérétiques qui nioient la Trinité; Théophile disputoit contre des Païens (1) » : donc ils ne devoient point user de métaphores. Mais, au contraire, tout en est plein dans ces ouvrages, et entre autres on y voit en termes précis celle dont nous disputons. C'est dans le livre contre Praxéas, que Tertullien attribue la seconde naissance du Fils à cette *parole sonore et extérieure* dont nous venons de parler. Le ministre en produit lui-même le passage (2), et le traduit en ces termes : « Alors, dit Tertullien (3), la parole reçut sa beauté et son ornement, savoir la voix et le son, quand Dieu dit, Que la lumière soit; et c'est là la parfaite naissance de la parole ». Or, c'est précisément de cette expression de Tertullien que le ministre a prononcé, comme on a vu, qu'il ne la faut pas entendre à la rigueur (4). Il trouve la même expression dans le livre de Théophile contre les Païens (5). Ainsi, dans ces deux auteurs, cette seconde naissance est visiblement exprimée par

(1) *Jur. ibid.* — (2) *P.* 245. — (3) *Tert. adv. Prax. cap. 6, 7.*  
— (4) *P.* 260. — (5) *Ibid.*



une similitude : et le ministre songe si peu à ce qu'il dit, qu'il exclut cette figure non-seulement des mêmes ouvrages, mais encore des mêmes passages où il l'admet.

La troisième et la dernière raison a déjà été touchée : c'est, dit le ministre (1), « que sur une » simple métaphore, les anciens ne se seroient » pas emportés à dire des choses si dures, en dis- » putant contre l'éternité de la matière ». Ces anciens, qui ont dit ces duretés au sujet de l'éternité de la matière se réduisent à Tertullien, qui semble dire que le Fils de Dieu *a eu un commencement, et qu'il n'y a que le Père qui soit éternel* : et le ministre prétend que pour sauver cet esprit outré, comme il l'appelle, et couvrir les absurdités vraies ou apparentes de son discours, il faut lui en faire dire de plus excessives ; n'y en ayant point de pareilles à celles de ces deux naissances, ni qui soient pleines d'ignorances, de contradictions et d'erreurs plus insensées.

On voit donc qu'il n'y avoit rien de plus naturel que le sentiment de Bullus, et que le ministre y étoit entré en quelque façon. J'ai même remarqué qu'en attribuant à l'ancienne Eglise les absurdités de ces deux naissances, il n'a pu s'empêcher d'en faire paroître une secrète peine (2) : c'est pourquoi bien qu'il eût dit et redit qu'il vouloit prendre à la lettre et sans figure ces portions et ces extensions de la nature divine, il a fallu y ajouter des *pour ainsi dire*, qui adoucissoient la rigueur d'un dogme affreux. Cette seconde nais-

XCVIII.

Que le ministre, pour éviter de faire dire des absurdités aux anciens, leur en fait dire de plus outrées.

XCIX.

Le ministre a senti lui-même que ses sentimens étoient outrés.

(1) *Tab. Lett.* v1, p. 248. — (2) Ci-dessus, n. 88.

sance s'est faite *par voie d'expulsion*, pour ainsi dire (1); Dieu, pour ainsi dire, développant ce qui étoit renfermé dans ses entrailles (2). Et encore qu'il se propose dans tout son ouvrage de faire voir des changemens véritables, et de nouvelles manières d'être réellement attribuées à Dieu par les saints Pères, (autrement ses variations prétendues de l'ancienne Eglise s'en iroient à rien) il a fallu dire que ces manières d'être *sont en quelque sorte nouvelles* (3): c'est-à-dire, qu'il a senti que son lecteur seroit offensé des imperfections et des nouveautés qu'il faisoit attribuer à Dieu par les anciens Pères. A la bonne heure; qu'il achève donc de se corriger, et qu'il laisse en repos les premiers siècles qui font l'honneur du christianisme. On voit bien qu'il le faudroit faire, et donner gloire à Dieu en se rétractant: mais il faudroit donc se résoudre à ne plus parler des variations de l'ancienne Eglise; et ce dangereux principe de M. de Meaux, que la religion ne varie jamais, demeureroit inébranlable.

## C.

Le ministre, en accusant l'Evêque de Meaux de fourberie et de friponnerie, trompe visiblement son lecteur, et lui dissimule ce qui ôteroit d'a-

Il s'élève ici contre moi une accusation, dont voici le titre à la tête de l'article iv: *Fourberies de l'Evêque de Meaux* (4). Mais quelque rude que soit ce reproche, le ministre n'est pas encore content de lui-même; et examinant la conduite que j'ai tenue avec lui dans mon premier Avertissement: « On a peine, dit-il (5), à nommer une telle » conduite; mais il faut s'y résoudre: on ne sauroit donc l'appeler autrement qu'une fripon-

(1) P. 257. — (2) P. 258. — (3) P. 266. — (4) Tab. Lett. vi.  
— (5) *Ibid.* p. 292.

» *nerie insigne* ». Vous le voyez ; il a peine à lâcher ce mot, tant les injures lui coûtent à prononcer ; mais après qu'il a surmonté cette répugnance, il répète plus aisément la seconde fois, *la friponnerie de l'Evêque de Meaux* ; et on voit qu'il a de la complaisance pour cette noble expression. Le fondement de son discours est d'abord que je le renvoie au Père Péttau et à Bullus tout ensemble, pour apprendre les vrais sentimens des Pères des trois premiers siècles : « Pour achever son portrait, dit-il <sup>(1)</sup>, M. de Meaux ne pouvoit mieux faire que de joindre, comme il a fait, Bullus à Péttau, comme travaillant à la même chose ; puisque Bullus s'est occupé presque uniquement à réfuter Péttau pied à pied. Ceux qui ont lu ces deux auteurs sont épouvantés d'une telle hardiesse <sup>(2)</sup> », de faire aller ensemble deux auteurs si directement opposés.

bord toute la  
difficulté.

Il dissimule que ce que j'allègue du Père Péttau n'est pas son second tome que Bullus réfute, mais une préface postérieure dont Bullus ne parle qu'une seule fois et en passant : et si j'avois à me plaindre de la candeur de Bullus, ce seroit pour avoir poussé le Père Péttau, sans presque faire mention de cette préface où il s'explique, où il s'adoucit, où il se rétracte, si l'on veut ; en un mot, où il enseigne la vérité à pleine bouche.

Quelle réplique à un fait si important ? C'est une *friponnerie*, et, dit M. Jurieu <sup>(3)</sup>, *on ne peut rien imaginer de plus infâme que d'épar-*

CI.  
Que le mi-  
nistre objec-  
te en vain le

(1) P. 293. — (2) P. 290. — (3) P. 292.

Père Pétau ,  
qui s'est par-  
faitement ex-  
pliqué dans  
la préface de  
son second  
tome des  
Dogmes thé-  
ologiques.

gnier le Père Pétau, et d'accuser ce ministre *qui dit beaucoup moins*. Mais pourquoi alléguer toujours le Père Pétau, qui a dit la vérité toute entière dans un écrit postérieur? Que M. Jurieu l'imité; qu'il s'explique d'une manière dont la foi de la Trinité ne soit point blessée; nous oublierons ses erreurs: mais puisqu'au lieu de se corriger, plus il s'excuse plus il s'embarrasse, et qu'il s'obstine à soutenir dans la Trinité de la mutabilité, de la corporalité et de l'imperfection, et ce qui est en cette matière le plus manifeste de tous les blasphèmes, une réelle et véritable inégalité; ou qu'il craigne la main de Dieu avec ses faux dogmes, ou qu'il cesse de les soutenir, et de favoriser les impies.

## CII.

Mauvaise foi  
du ministre,  
qui accuse le  
Père Pétau  
d'avoir éta-  
bli dans sa  
préface la foi  
de la Trinité,  
comme au-  
roient fait les  
Ariens et les  
Sociniens.

Le ministre répond ici: « Que nous importe » après tout ce qu'a dit le Père Pétau dans sa pré- » face (1) »? Mais c'est le comble de l'injustice; car c'est de même que s'il disoit: que nous im- » porte, quand il s'agit de condamner un auteur, » de lire ses derniers écrits, et de voir à quoi à la » fin il s'en est tenu? Mais enfin pour en venir à » cette préface, « le Père Pétau, dit le ministre (2), » y prouve la tradition constante de la foi de la » Trinité dans les trois premiers siècles, comme » un Socinien ou du moins un Arien la pourroit » prouver ». Il faut avoir oublié jusqu'au nom de la bonne foi et de la pudeur pour écrire ces paroles. Bullus, le grand ennemi du Père Pétau, lui fait voir dans le seul endroit qu'il cite de cette

(1) P. 293. — (2) *Ibid.*

préface (1), que le Père Pétau y a reconnu dans saint Justin « une profession de la foi de la » Trinité, à laquelle il ne se peut rien ajouter, » aussi pleine, aussi entière, aussi efficace qu'on » l'auroit pu faire dans le concile de Nicée : d'où » s'ensuit dans le Fils de Dieu la communion » et l'identité de substance avec son Père, sans » aucun partage, et en un mot la consubstan- » tialité du Père et du Fils ». Le ministre ne rougit-il pas après cela d'avoir osé dire que le Père Pétau défend le mystère de la Trinité, comme auroit pu faire un Arien et un Socinien? Mais sans nous arrêter à ce passage, il ne faut qu'ouvrir la préface du Père Pétau, pour voir qu'il entreprend d'y prouver, que les anciens « conviennent » avec nous dans le fond, dans la substance, » dans la chose même du mystère de la Trinité, » quoique non toujours dans la manière de parler » ; qu'ils sont sur ce sujet *sans aucune tâche* (2) : qu'ils ont enseigné de Jésus-Christ, « qu'il » étoit tout ensemble un Dieu infini, et un homme » qui a ses bornes; et que sa divinité demeurait » toujours ce qu'elle étoit avant tous les siècles, » infinie, incompréhensible, impassible, inaltérable, immuable, puissante par elle-même, » subsistante, substantielle, et un bien d'une » vertu infinie (3) : ce qui étoit, ajoute le Père » Pétau, une si pleine confession de foi de la Tri-

(1) *Def. fid. Nic. sect. 2, c. 4, 53, p. 109. Præf. in t. II Theol. Dogm. c. 3, n. 1.* — (2) *Præf. c. 1, n. 10, 12, c. 2, c. 3, etc.* —

(3) *Ibid. c. 4, n. 2.*

» nité, qu'aujourd'hui même, et après le concile  
 » de Nicée on ne pouvoit la faire plus claire (1) ». Voilà, selon M. Jurieu, établir la foi de la Trinité *comme pouvoit faire un Arien*. Enfin le Père Pétau remarque même dans Origène, *la divinité de la Trinité adorable* (2); dans saint Denis d'Alexandrie, *la coéternité et la consubstantialité du Fils*; dans saint Grégoire Thaumaturge, *un Père parfait d'un Fils parfait, un Saint-Esprit parfait image d'un Fils parfait*; pour conclusion, *la parfaite Trinité*: et, en un mot, *dans ces auteurs la droite et pure confession de la Trinité* (3): en sorte que, lorsqu'ils semblent s'éloigner de nous, c'est selon ce Père (4), ou bien avant la dispute, comme disoit saint Jérôme (5), *moins de précaution dans leurs discours, le substantiel de la foi demeurant le même* jusque dans Tertullien, dans Novatien, dans Arnobe, dans Lactance même, et dans les auteurs les plus durs (6); ou en tout cas des ménagemens, des condescendances, et comme parlent les Grecs, des économies qui empêchoient de découvrir toujours aux Païens, encore trop infirmes, *l'intime et le secret du mystère avec la dernière précision et subtilité* (7). Par conséquent il est constant, selon le Père Pétau, que toutes les différences entre les anciens et nous dépendent du style et de la méthode, jamais de la substance de la foi.

(1) *Præf. c. 4, n. 2.* — (2) *Ibid. n. 3.* — (3) *Ibid. n. 4, 5.* —  
 (4) *Ibid. c. 3, n. 6.* — (5) *Hier. Apol. 1, nunc Apol. 11 ad Rufin.*  
*tom. IV, part. II, col. 409 et seq.* — (6) *Ibid. c. 5, n. 1, 3, 4.* —  
 (7) *Ibid. c. 3, n. 3. I. Avert. n. 28.*

Voilà d'abord une réponse qui ferme la bouche : mais d'ailleurs, quand ce savant jésuite ne se seroit pas expliqué lui-même d'une manière aussi pure et aussi orthodoxe qu'on vient de l'entendre, à Dieu ne plaise qu'il soit rien sorti de sa bouche qui approche des égaremens de M. Jurieu. Ce ministre croit me mettre aux mains avec les savans auteurs de ma communion, en proposant à chaque page le grand savoir *du Père Pétau et de M. Huet* (1), et me reprochant en même temps « que si j'avois traversé comme eux le pays de » l'antiquité, je n'aurois pas fait des avances si » téméraires ; mais qu'aussi je ne savois rien d'ori- » ginal dans l'histoire de l'Eglise, et que ni je » n'avois vu par moi-même les variations des » anciens, ni bien examiné les modernes qui ont » traité de cette matière ». C'est ainsi qu'il m'oppose ces deux savans hommes. Mais quelle preuve nous donne-t-il de leur grand savoir dans les ouvrages des Pères ? J'en rougis pour lui : *c'est qu'ils les ont faits ce qu'ils ne sont pas, de son aveu propre ; c'est-à-dire, le Père Pétau formellement Ariën, et M. Huet guère moins* (2). C'est ainsi qu'il met le savoir de ces deux fameux auteurs, en ce qu'ils ont imputé aux Pères des erreurs, dont lui-même il les excuse. Pour moi je ne veux disputer du savoir ni avec les vivans ni avec les morts ; mais aussi c'est trop se moquer de ne les faire savans, que par les fautes dont on les accuse, et de ne prouver leurs voyages dans ces vastes pays de l'antiquité, que parce qu'ils s'y sont sou-

CIII.

Que ce que le ministre objecte du Père Pétau et de M. l'abbé Huet, nommé évêque d'Avranches, ne l'excuse pas.

(1) P. 278. — (2) *Tab. Lett.* VI, p. 291.

vent dérouter. Je lui ai montré le contraire du Père Pétau par sa savante préface. Pour ce qui regarde M. Huet, avec lequel il veut me commettre, il se trompe : je l'ai vu dès sa première jeunesse prendre rang parmi les savans hommes de son siècle ; et depuis j'ai eu les moyens de me confirmer dans l'opinion que j'avois de son savoir, durant douze ans que nous avons vécu ensemble. Je suis instruit de ses sentimens, et je sais qu'il ne prétend pas avoir fait arianiser ces saints docteurs, comme le ministre l'en accuse. A peine a-t-il prononcé quelque censure, qu'il l'adoucit un peu après. Il entreprend de faire voir dans les locutions les plus dures de son Origène même (1), comme sont celles de créature, et dans les autres, « qu'on » le peut aisément justifier ; que la dispute est plus » dans les mots que dans les choses ; que si on le » condamne en expliquant ses paroles précisé- » ment et à la rigueur, on prendra des sentimens » plus équitables en pénétrant sa pensée ». Il est même très-assuré qu'il ne traitoit pas exprès cette question, et qu'il n'a parlé des autres Pères que par rapport à Origène, ou pour l'éclaircir ou pour l'excuser. Enfin il est si peu clair que ce prélat fasse Origène ennemi de la consubstantialité du Fils de Dieu, que pour justifier ce Père sur cette matière, le Protestant anglais qui nous a donné son *Traité de l'Oraison*, nous renvoie également à *M. Huet et à Bullus* (2). Je n'en dirai

(1) *Origen. c. 2, q. 2, n. 10, 17, 24, 28.* — (2) *Quòd Origenes de Filii divinitus rectè sensit, consulatur Cl. Huetius in Origen. et Bullus noster. Nœta ad p. 58 lat. interpret.*



pas davantage : un si savant homme n'a pas besoin d'une main étrangère pour le défendre ; et si quelque jour il lui prend envie de réfuter les louanges que le ministre lui donne , il lui fera bien sentir que ce n'est pas à lui qu'il faut s'attaquer. Mais , après tout , quand il seroit véritable que le Père Pétau autrefois , et M. Huet aujourd'hui , auroient aussi maltraité les anciens que le prétend M. Jurieu , leur ont-ils fait dire , comme lui , que la nature divine est changeante , divisible et corporelle ? Ont-ils dit que la perfection de l'Être divin , sa spiritualité et son immutabilité n'étoient pas connues alors ? *que l'opinion constante et régnaute* étoit opposée à la foi de la Providence ? et les autres impiétés par où le ministre fait voir , qu'on ôtoit à Dieu dans les premiers siècles , non-seulement ses Personnes , mais ce qui est pis , son essence propre , et les attributs les plus essentiels à la nature divine , que les Païens même connoissoient ? Quand donc le ministre assure que j'épargne les savans de mon parti , et que je le poursuis en toute rigueur , lui qui en a dit infiniment moins<sup>(1)</sup> ; il jette en l'air ses paroles sans en connoître la force , puisqu'il n'y a rien eu jusqu'ici qui ait égalé ses égaremens sur ce sujet. Il se vante « d'avoir dit en propres » termes *dans ses lettres de 1689* , que les anciens » faisoient la Trinité éternelle , tant à l'égard de » la substance que des Personnes<sup>(2)</sup> ». Mais il y a dit précisément le contraire ; puisqu'il y a dit ,

(1) *Jur. Lett.* v1, p. 291. — (2) *P.* 292.

comme on a vu <sup>(1)</sup>, que le Fils de Dieu n'étoit dans le sein du Père que « comme un germe, et » une semence qui s'étoit changée en personne » un peu devant la création ». Lorsqu'il blâme le Père Pétau d'avoir dit « que le Fils de Dieu » n'étoit pas une Personne distincte du Père dès » l'éternité <sup>(2)</sup> », il le blâme de sa propre erreur ; et lui-même l'assuroit ainsi il n'y a pas encore deux ans, comme on a vu <sup>(3)</sup>. Si le Père Pétau est blâmable, selon lui, d'avoir fait arianiser quelques Pères, *nonnulli, ou de les avoir tous comptés, très-peu exceptés, entre ces prétendus Ariens* <sup>(4)</sup> ; que dira-t-on du ministre, qui, méprisant tout tempérament et tout correctif, ose dire à pleine bouche : *et moi, je n'en excepte aucun ?* Il n'en excepte ni n'en exempte aucun d'avoir dit que le Fils de Dieu, comme Verbe, avoit deux *nativités actuelles et véritables*, l'une *imparfaite* dans l'éternité, et l'autre *parfaite* dans le temps <sup>(5)</sup> ; ainsi qu'il avoit acquis dans le temps un être *développé et parfait, et que de Sagesse de Dieu il étoit devenu son Verbe* <sup>(6)</sup> ; qu'il étoit donc imparfait, aussi bien que le Saint-Esprit, de toute éternité ; et que sur ce fondement les anciens non-seulement avoient dit, *mais avoient dû dire* <sup>(7)</sup> qu'il y avoit entre les Personnes divines une véritable et réelle inégalité ; en sorte que l'une fût inférieure à l'autre, non-seulement

(1) Ci-dessus, n. 4, 5, 6. — (2) P. 249. — (3) Ci-dessus, n. 4, 5, 6. — (4) P. 251. — (5) P. 255, 257, 261, 262. — (6) *Ibid.* p. 283. — (7) P. 264, 284.

à raison de son origine, mais encore à raison de sa perfection. Où étoit donc la vérité de la foi, quand tous les Pères enseignoient unanimement cette doctrine, *sans en excepter un seul*? Ceux qui en ont dit, à ce qu'il prétend, infiniment moins que lui, se sont-ils emportés à cet excès?

Mais voici enfin le comble de l'aveuglement et l'endroit fatal au ministre. Ceux qui ont fait selon lui arianiser les Pères, en ont-ils conclu comme lui, que la doctrine arienne fût tolérable, ou qu'elle n'eût jamais été condamnée dans les conciles, ou enfin qu'elle ne pût être réfutée par l'Écriture? Tout au contraire, ils ont regardé ces sentimens comme condamnables et condamnés effectivement dans le concile de Nicée. M. Jurieu est l'unique et l'incomparable, qui non content de faire enseigner en termes formels à tous les Pères des trois premiers siècles, *sans en excepter aucun*, la divisibilité et la mutabilité de la nature divine avec l'imperfection et l'inégalité des Personnes, ose dire encore dans la sixième lettre de 1689, que ce n'est pas là *une variation essentielle*: et en 1690, « que l'erreur des anciens » est une méchante philosophie, qui ne ruine pas » les fondemens (1); que cette théologie, pour » être un peu trop platonicienne, ne passera ja- » mais pour être hérétique, ni même pour dan- » gereuse dans un esprit sage (2) »; qu'elle n'a jamais été condamnée dans aucun concile; que le concile de Nicée avoit expressément marqué

## CIV.

Que le ministre se distingue de tous les auteurs qui accusent les Pères d'arianiser, en ce qu'il met cette doctrine au-dessus de toute censure; ce que ni Catholiques ni Protestans n'avoient osé faire avant lui.

(1) *Tab. Lett.* v1, art. 4, p. 276. — (2) *P.* 297.

dans son symbole, *qu'il ne vouloit pas condamner l'inégalité que les anciens docteurs avoient mise entre le Père et le Fils* (1), et que loin de condamner la seconde nativité qu'ils attribuoient au Verbe, *ils la confirment par leur anathème* (2) : enfin non-seulement que cette doctrine n'avoit point été condamnée, mais encore qu'elle n'étoit pas condamnable, puisqu'elle ne pouvoit même être réfutée par les *Écritures*. Voilà ce qu'a dit celui qui prétend en avoir dit *infiniment moins* que les autres, pendant qu'il s'élève au-dessus d'eux tous par des singularités qui lui sont si propres, qu'on n'en a jamais approché parmi ceux qui font profession de la foi de la Trinité. Je ne lui fais donc point d'injustice de le distinguer, je ne dirai pas du Père Pétau, qui s'est réduit en termes formels à des sentimens si orthodoxes, mais encore de son Scultet et des autres Protestans qui ont le plus maltraité ces Pères ; puisqu'aucun d'eux n'a jamais pensé à exempter de la censure des conciles et de toute condamnation, la doctrine qu'ils leur attribuent. On voit maintenant ce que c'est que *ces insignes friponneries* que le ministre ne rougit pas de m'imputer ; et on voit sur qui je pourrois faire retomber ce reproche, si je n'avois honte de répéter des expressions si brutales, qu'au défaut de l'équité et de la raison une bonne éducation auroit supprimées.

(1) P. 271. — (2) P. 273.

---

 SECONDE PARTIE.

*Que le ministre ne peut se défendre d'approuver  
la tolérance universelle.*

CE qu'il y a de plus rare dans le sentiment de M. Jurieu, c'est que cette bizarre théologie, qu'on ne peut ni réfuter, ni condamner, ni proscrire, et qu'aucun homme de bon sens ne peut juger ni hérétique ni même dangereuse, tout d'un coup, (je ne sais comment) devient entièrement intolérable : « A Dieu ne plaise, dit-il (1), que je vous lusse porter ma complaisance pour cette théologie des anciens, jusqu'à l'adopter ni même à la tolérer AUJOURD'HUI ». Il veut donc dire qu'autrefois on auroit pu *adopter*, ou tout au moins *tolérer* cette théologie des anciens ; mais *aujourd'hui*, à Dieu ne plaise : c'est-à-dire, qu'il la repousse jusqu'à l'horreur. Qui comprendra ce mystère ? Comment cette théologie est-elle si tolérable et si intolérable tout à la fois, si dangereuse et si peu dangereuse ? Et pour trancher en un mot, pourquoi ne pas tolérer encore aujourd'hui une doctrine qui n'est condamnée par aucun concile ; qui est approuvée au contraire par celui de Nicée ; qui ne peut être réfutée par l'Écriture ; qui n'a contre elle ni les Pères, ni la tradition ou la foi de tous les siècles, puisqu'on lui donne d'abord

CV.  
Avantages  
que les Tolé-  
rans tirent  
de la doctri-  
ne du minis-  
tre.

(1) *Tab. Lett.* v1, p. 268.

les trois premiers siècles à remplir ? Voici la conséquence que le ministre a tant redoutée : c'est ici qu'il se rend le chef des Tolérans ses capitaux ennemis ; et ils se vantent eux-mêmes que jamais homme ne les a plus favorisés, que ce ministre qui s'échauffe tant contre leur doctrine. C'est en effet ce qu'on va voir plus clair que le jour.

## CVI.

Trois réponses du ministre pour montrer que la doctrine, qui étoit tolérable dans les Pères, ne l'est plus à présent.

Le ministre propose la difficulté dans la septième lettre de son Tableau, et pour y répondre dans les formes, il dit trois choses. La première, qu'il ne s'ensuit pas pour avoir toléré des erreurs en un temps, et avant que les matières soient bien éclaircies, qu'on les doive tolérer dans un autre, et après l'éclaircissement. La seconde, que les anciens docteurs n'ont été ni Ariens, ni Soci-niens ; et ainsi que la tolérance qu'on a eue pour eux ne donnera aucun avantage à ces hérétiques. La troisième, qu'ils n'ont erré que par ignorance et par surprise, et plutôt comme philosophes qu'autrement (1).

## CVII.

Que le ministre se contredit, lorsqu'il avance que cette matière est maintenant plus éclaircie, que durant les premiers siècles.

Mais dans toutes ses réponses il s'oublie lui-même. Dans la première son principe est vrai ; on tolère avant l'éclaircissement ce qu'on ne peut plus tolérer après : je l'avoue ; c'est notre doctrine. Quand nous l'avancions autrefois, les Protestans nous objectoient que nous faisons de nouveaux articles de foi. Nous répondions : Cela est faux ; nous les éclaircissons, nous les déclarons ; mais nous ne les faisons pas, à Dieu ne plaise. Après s'être long-temps moqué d'une si solide réponse, il y faut venir à la fin, comme à tant d'autres doc-

(1) *Tab. Lett.* VII, p. 351.

trines, que la Réforme avoit d'abord rejetées si loin. Avouons donc à M. Jurieu que son principe est certain, et prions-le de s'en souvenir en d'autres occasions : mais en celle-ci visiblement il a oublié ce qu'il vient de dire. Une erreur est bien éclaircie, lorsqu'elle est bien réfutée par les Ecritures, que la foi de tous les siècles y paroît manifestement opposée, et qu'à la fin elle est condamnée par l'autorité de l'Eglise et de ses conciles. Or M. Jurieu vient de nous dire, qu'encore à présent l'erreur qu'il attribue aux trois premiers siècles ne peut être ni réfutée par l'Ecriture, ni convaincue du moins par la tradition et par le consentement de tous les siècles ; et que, loin d'être condamnée par aucun concile, elle ne l'est pas même dans celui de Nicée, où la matière a été traitée, délibérée, décidée expressément ; qu'au contraire elle y a été confirmée. Il n'est donc encore arrivé à cette matière aucun nouvel éclaircissement, par où l'erreur des trois premiers siècles soit moins tolérable qu'alors. Bien plus, ce n'est pas même une erreur contre la foi ; puisque M. Jurieu nous apprend qu'elle ne peut être détruite que par les idées philosophiques que nous avons *aujourd'hui*. Or la foi n'est pas *d'aujourd'hui* ; elle est de tous les temps : la foi n'attend pas à se former ni à se régler par les idées philosophiques ; et il est autant tolérable d'être mauvais philosophe, pourvu qu'on soit vrai fidèle, maintenant que dans les siècles précédens : et la raison est que la foi tient lieu de philosophie aux chrétiens. Ainsi M. Jurieu ne sait ce qu'il dit, et

on ne sait sur quoi appuyer son intolérance ; par conséquent voilà en un mot sa première raison par terre ; la seconde ne tiendra pas plus long-temps.

## CVIII.

Qu'en tolérant les erreurs qu'il attribuoit aux trois premiers siècles en l'an 1689, le ministre est contraint de tolérer une partie très-essentielle de l'arianisme et du socinianisme.

Les Pères n'étoient, dit-il, ni Sociniens ni Ariens ; donc, pour les avoir tolérés, on ne doit pas pour cela avoir la même condescendance pour ces hérétiques. Il est aisé de lui répondre selon ses premières lettres. Les anciens à la vérité n'étoient ni Ariens ni Sociniens à la rigueur ; mais ils disoient toutefois que les trois Personnes divines n'étoient pas égales ; qu'elles n'étoient pas distinctes les unes des autres de toute éternité ; que le Fils de Dieu n'étoit qu'un germe et une semence devenue personne dans la suite ; et enfin, que la Trinité ne commença d'être qu'un peu avant la création de l'univers ; ce qui emportoit une partie très-essentielle de l'arianisme et du socinianisme. Il les eût pourtant tolérés avec ces erreurs, comme on a vu : il eût donc toléré une partie essentielle de l'erreur arienne et socinienne.

## CIX.

Que le ministre, en se corrigeant dans ses lettres de 1690, laisse les erreurs qu'il attribue aux trois premiers siècles également intolérables.

Mais on dira qu'il s'est mieux expliqué dans les lettres de cette année. Point du tout : car il persiste dans la même erreur sur l'inégalité des personnes ; puisqu'il y soutient encore que les anciens, dont il reconnoît que la doctrine est irréprochable, font le Fils et le Saint-Esprit inférieurs au Père en opération et en perfection ; de vrais ministres au-dessous de lui, produits dans le temps, et si librement selon quelque chose qui est en eux, qu'ils pouvoient n'être pas produits à cet égard ; imparfaits dans l'éternité, et acquérant avec le temps leur entière perfection ; le Fils de Dieu en parti-



culier devenu Verbe dans le temps, de sagesse qu'il étoit auparavant. Voilà ce que dit encore le ministre dans ces lettres, où il prétend redresser son système. Il est vrai qu'il s'est redressé en quelque façon sur la distinction des personnes : parlons franchement ; il s'est dédit : et au lieu que la Trinité n'étoit pas distincte d'abord, et selon ses premières lettres ; par les secondes elle est seulement développée. Mais il ne se tire pas mieux d'affaire par cette solution ; puisque de son propre aveu la divinité y demeure divisible, corporelle, et, sans contestation, muable ; ce qui est une partie des plus essentielles de l'erreur socinienne, ou quelque chose de pis.

Il est ici arrivé à M. Jurieu ce qui lui arrive toujours, comme à tous ceux qui se trompent et qui s'entêtent de leur erreur. Occupé et embarrassé de la difficulté où il est, il oublie les autres. Il songe à parer le coup de l'arianisme des Pères ; et comme si la saine doctrine consistoit toute en ce point, dans les autres il la laisse sans défense, et également exposée à des coups mortels. Parlons net : la spiritualité et l'immutabilité de l'Être divin ne sont pas moins essentielles à la perfection de Dieu, que la divinité de son Verbe. Si donc vous souffrez l'erreur qui attaque ces deux attributs divins, de l'un à l'autre on vous poussera sur tous les points ; et dussiez-vous en périr, il vous faudra avaler tout le poison de la tolérance. Votre seconde raison n'est donc pas meilleure que la première. Il ne vous reste que la troisième, qui est sans comparaison la pire de toutes.

CX.  
Que le mi-  
nistre, pous-  
sé par les Ca-  
tholiques et  
les Tolérans  
ne peut se  
défendre  
contre eux  
que par des  
principes  
contradic-  
toires.

« Quand il seroit vrai, dites-vous (1), ce qui  
» est très-faux, que ces anciens par ignorance  
» (il ajoute après, ou par surprise) seroient tom-  
» bés dans une erreur approchante de l'aria-  
» nisme, il ne seroit point vrai que ce fût la foi  
» de l'Eglise d'alors; ce seroit la théologie des  
» philosophes chrétiens ». Songez-vous bien,  
M. Jurieu, à ce que vous dites? Les Tolérans  
vont vous accabler. Dans une hérésie aussi dan-  
gereuse que l'arianisme, ou dans les erreurs ap-  
prochantes, vous tolérez les Pères à cause de leur  
ignorance : c'est pour la même raison et en plus  
forts termes, que les Tolérans vous demandent  
que vous tolériez les peuples. Si dans la grande  
lumière du christianisme, les docteurs de l'Eglise  
ont pu ignorer dans la nature divine sa parfaite  
immutabilité, et dans les Personnes divines leur  
égalité entière; pourquoi ne voulez-vous pas qu'un  
peuple grossier puisse ignorer innocemment les  
mêmes choses ou d'autres aussi sublimes? Mais  
si l'immutabilité de Dieu, qui est si claire à la  
raison humaine, a été cachée aux maîtres de l'E-  
glise; pourquoi les disciples seront-ils tenus à en  
savoir davantage? et avec quelle justice les obli-  
gez-vous à concevoir des mystères plus impéné-  
trables? Que faire dans cette occasion, puisqu'il  
faut changer de principes, ou donner gain de  
cause aux Tolérans? Mais voici encore pour vous  
un autre embarras. Dites-moi, que prétendiez-  
vous quand vous avez étalé ces grossières erreurs  
des anciens? Assurément vous vouliez combattre

(1) *Lettre VII, p. 355.*

cette dangereuse et ignorante maxime de l'Evêque de Meaux, « que l'Eglise ne varie jamais » dans l'exposition de la foi : et que la vérité catholique, venue de Dieu, a d'abord sa perfection (1) ». Pour détruire cette maxime, il falloit trouver quelque chose qu'on pût appeler la foi de l'Eglise et la vérité catholique, où vous puissiez montrer quelque changement ; et pour cela vous accusez d'erreurs capitales tous les anciens *sans en excepter aucun*. Il faut maintenant changer de langage : cela étoit bon contre l'Evêque de Meaux ; mais contre les Tolérans ce n'est plus de même : et quand toute l'antiquité seroit tombée dans une erreur approchante de l'arianisme, « ce ne seroit pas, selon vous, la foi de l'Eglise » d'alors, mais seulement la théologie des philosophes chrétiens (2) ».

Le ministre se sera sans doute ébloui lui-même, comme il tâche de faire les autres, par cette nouvelle expression, *la théologie des philosophes*. Mais que lui sert d'exténuer par ce foible titre la qualité des saints Pères ? Les Tolérans, qu'il veut contenter par ce grossier artifice, sauront bien lui reprocher que ces philosophes chrétiens c'étoient les prêtres, c'étoient les évêques, les docteurs et les martyrs de l'Eglise : enfin c'étoient *ces savans de M. Jurieu*, qui dans ces siècles d'ignorance « où le savoir étoit si rare entre » les chrétiens, entraînoient la foule dans leur » opinion (3) ». En un mot, ou c'étoit ici par la

CXI.

Illusion du ministre, et démonstration plus manifeste de ses contradictions.

(1) *Hist. des Var. Préf. n. 2, 7. Tab. Lett. VI, art. 4, p. 277.*

— (2) *Tab. Lett. VII, p. 555.* — (3) *Lett. VII de 1689, p. 49.*

bouche de ces saints docteurs une exposition de la foi de toute l'Eglise; et le ministre ne peut s'empêcher du moins de la tolérer : ou c'étoit l'exposition de quelques particuliers; et il n'a point prouvé contre moi les variations de l'Eglise.

## CXII.

Etrange constitution des trois premiers siècles, où, selon le sentiment du ministre, la foi du peuple demuroit pure, pendant que celle de tous les docteurs, sans en excepter aucun, étoit corrompue.

Mais voici la dernière ressource. Au milieu de ces pitoyables erreurs de tous les docteurs de l'Eglise, sans en excepter aucun, il veut que la foi demeure pure; et, dit-il (1), « ces spéculations » vaines et guindées des docteurs de ce temps- » là n'empêchoient pas la pureté de la foi de » l'Eglise, c'est-à-dire, du peuple; cela ne pas- » soit pas jusqu'à lui ». Jamais il ne voudra voir la difficulté : car premièrement, quelle foiblesse de mettre l'Eglise et la pureté de la foi dans le peuple seul ! « Cela, dit-il (2), n'empêchoit pas » la pureté de la foi de l'Eglise, c'est-à-dire, du » peuple » : comme si les pasteurs et les docteurs, et encore des docteurs martyrs, n'étoient pas du moins une partie de l'Eglise, si ce n'étoit pas la principale. *Cela*, dit-il, *ne passoit pas jusqu'au peuple*. Mais quoi ! ne lisoit-il pas les livres de ces docteurs ? Et qui a dit à M. Jurieu que ces docteurs n'enseignoient pas de vive voix ce qu'ils mettoient par écrit ? Je veux bien croire que les docteurs ne prêchoient pas au peuple *leurs spéculations vaines et guindées*, comme les appelle le ministre : mais venons au fait. Par où passoit dans le peuple la perfection et l'immuabilité de Dieu avec l'égalité de ses personnes, pendant que ses docteurs ne les croyoient pas, et

(1) P. 269. — (2) *Ibid.*

n'en avoient qu'une idée confuse et fautive ? Est-ce peut-être que durant ces temps, et dans ces siècles que le ministre veut appeler les plus purs, le peuple se savoit déjà, comme il l'imagine dans les siècles les plus corrompus, en croyant bien pendant qu'on le prêchoit mal, et en discernant le bon grain d'avec l'ivraie ? S'il est ainsi, ces siècles, dont on nous vante d'ailleurs la pureté, sont les plus impurs de tous ; puisque les erreurs qu'on y enseignoit étoient plus mortelles ; puisque c'étoit l'essence de Dieu et l'égalité des Personnes qu'on y attaquoit ; puisqu'enfin on y renversoit tous les fondemens. Ces siècles avoient donc besoin d'un réformateur, et le ministre en convient par ces paroles : « Car, dit-il (1), il n'eût fallu » qu'un seul homme pour faire revenir les an- » ciens Pères, et pour les avertir seulement de » l'incompatibilité de leur théologie avec la sou- » veraine immutabilité de Dieu ». Mais enfin cet homme manquant, que pouvoient-ils faire ? L'Écriture ne leur montrait pas ce divin attribut : ils ne furent pas assez philosophes pour le bien entendre ; le peuple moins philosophe encore n'y voyoit pas plus clair : que résulteroit-il de là, sinon que Dieu passât pour changeant, et la Trinité pour imparfaite ?

Le ministre croit m'étonner en me demandant si je prêche à mon peuple les notions, les relations, les propriétés des trois divines Personnes ; et il est assez ignorant pour se moquer en divers endroits de ces expressions de l'École (2). Mais que

CXIII.

Autres illusions du ministre : comme il fuit la difficulté : son mépris

(1) *Lett.* VII, p. 356. — (2) *Tab. Lett.* VI, p. 268, 270, 286.

pour les premiers siècles, en faisant semblant de les honorer.

veut-il dire ? Veut-il nier qu'au lieu qu'il est commun au Père et au Fils, par exemple, d'être Dieu et d'être éternel, il ne soit pas propre au Père d'être Père, comme au Fils d'être Fils, et que cela ne s'appelle pas des propriétés ; ou qu'être Père, être Fils, et être l'Esprit du Père et du Fils, ne soient pas des termes relatifs ; ou que les Personnes divines n'aient pas des caractères pour se distinguer, ou que ce ne soient pas caractères qu'on appelle notions ? S'il lisoit les anciens docteurs dans un autre esprit que celui de contention et de dispute, il auroit vu dans saint Athanase, dans saint Augustin, dans tous les Pères, et dès le commencement de l'arianisme dans saint Alexandre d'Alexandrie, ces relations, ces propriétés, ces notions et ces caractères particuliers des personnes. Il s' imagine que nous croyons avoir compris le mystère, quand nous avons expliqué ces termes ; au lieu que dans l'usage de l'Ecole ce ne sont pas là des idées qui rendent les choses claires, ce qui est réservé à la vie future ; mais des termes pour en parler correctement et éviter les erreurs. C'est pourquoi, lorsqu'il me demande si je prêche tout cela au peuple dans mes catéchismes ; sans doute je prêche au peuple et aux plus petits de l'Eglise, selon le degré de capacité où ils sont parvenus, que le Père n'a point de principe, c'est-à-dire en autres termes qu'il est le premier, et qu'il ne faut point remonter jusqu'à l'infini : c'est cela et les autres choses aussi assurées qu'on appelle les notions, sans en faire un si grand mystère ; et le ministre, qui s'en moque sans songer

à ce qu'il dit, les doit prêcher comme nous, en d'autres termes peut-être, mais toujours dans le même sens. Sans donc s'arrêter à ces chicanes, il faudroit une fois répondre à notre demande, qui est-ce qui prêchoit au peuple l'égalité des personnes et l'immuable perfection de l'Être divin, pendant que tous les docteurs croyoient le contraire? Le ministre dit à pleine bouche : « Nous » trouvons dans les premiers siècles une beau- » coup plus grande pureté que dans les âges sui- » vants, et nous nous faisons honneur de notre » conformité avec eux (1) ». Cela est bon pour s'en faire honneur, et pour faire croire au peuple qu'on a réformé l'Eglise sur le plan de ces premiers siècles. Mais cependant s'il faut trouver des variations dans la foi de l'ancienne Eglise, c'est là qu'on les cherche ; s'il faut donner des exemples des plus pauvres théologiens qui furent jamais, c'est là qu'on les prend. Ils ont si peu profité du bonheur d'être si voisins des temps apostoliques, qu'aussitôt après que les apôtres ont eu les yeux fermés, ils ont obscurci les principaux articles de la religion chrétienne par une fausse et impure philosophie. Pour comble d'aveuglement, ils ne lisoient que Platon, et ne lisoient point l'Écriture, ou ils la lisoient sans application, et sans y apercevoir ce qu'elle avoit de plus clair, c'est-à-dire, les fondemens de la religion.

Pour ne rien omettre de considérable, il reste à examiner si en bonne théologie, et sans blesser la foi, le ministre a pu approuver ce qu'il attribue

CXIV.

Que le ministre permet tout aux

(1) *Tab. Lett.* v1, p. 296, 297.

Tolérans, en approuvant qu'on ait dit que le Fils de Dieu a été fait.

à Tertullien, que Dieu *a fait son image* et son Verbe (1), qui est son Fils. Il y a là deux questions ; l'une si Tertullien l'a dit ; l'autre quand il l'auroit dit, s'il étoit permis de le suivre. Le dernier n'a pas de difficulté par les principes communs des Protestans comme des Catholiques ; puisque nous recevons les uns et les autres le symbole de Nicée, où il est dit expressément du Fils de Dieu, *engendré, et non fait*. Dire donc qu'il a été fait, c'est aller contre la foi de Nicée qui nous sert de fondement aux uns et aux autres. J'en pourrois demeurer là, si le ministre en m'insultant à cet endroit sur *mon esprit déclamatoire*, dont il veut qu'on trouve ici *un si grand exemple* (2), n'avoit mérité qu'on découvrit son injuste fierté. Disons-lui donc qu'il n'y avoit rien de plus manifeste que ce qu'il a voulu embrouiller ici. Dès le premier mot de saint Jean, le Verbe est celui *par qui a été fait tout ce qui a été fait* (3). Il est donc visiblement exclus par-là du nombre des choses faites. Comme remarque saint Athanase, on nous dit bien qu'*il a été fait Christ*, qu'*il a été fait Seigneur* (4), qu'*il a été fait homme ou fait chair* (5) ; mais jamais qu'il a été fait Verbe, ni qu'il a été fait Fils : au contraire, *il étoit Verbe* et *il a été fait homme*, par une visible opposition entre ce que le Verbe étoit naturellement, et ce qu'il a été fait par la volonté de Dieu. Mais il faut ici répéter ce qu'un Proposant de quatre jours n'ignore pas, et que le ministre sait bien en

(1) *Lett. vi de 1689, p. 44. I. Avert. n. 12.* — (2) *P. 286.* — (3) *Joan. 1. 3.* — (4) *Act. 11. 36.* — (5) *Joan. 1. 14.*



sa conscience, puisqu'il a même bien su que quarante ans, comme il le compte, après les apôtres, Athénagore *avoit nié que le Fils fût sorti du sein de son Père comme une chose faite* (1), *assurant, au contraire qu'il a été engendré* (2), comme l'Écriture le dit perpétuellement. Il cite aussi de saint Irénée ce passage mémorable où il oppose *les hommes qui ont été faits*, au Verbe dont *la co-existence est éternelle* (3). Ainsi il voit bien qu'il a tort, et que le langage contraire à celui qu'il tient est établi dans l'Église dès l'origine du christianisme. Pourquoi donc a-t-il approuvé, après tant de témoignages, et après la foi de Nicée, ce qu'il fait dire à Tertullien, que Dieu a fait son Fils et son Verbe? C'est parce qu'il ne songe pas à ce qu'il dit, et qu'en matière de foi il n'a nulle exactitude. Et pourquoi le soutient-il? C'est parce qu'il ne veut jamais avouer sa faute. Il nous allègue pour toute raison que souvent *faire*, signifie *engendrer* en notre langue (4); ce qu'il prouve par cette noble façon de parler, *que les hommes font des enfans, et les animaux des petits*. Ainsi malgré l'Écriture, malgré la tradition, malgré la foi de Nicée, il dira quand il lui plaira, (j'ai honte de le répéter) que Dieu a fait un Fils, et portera jusque dans le ciel la plus basse façon de parler de notre langue; au lieu qu'il falloit songer qu'il s'agit ici non d'une phrase vulgaire, mais du langage ecclésiastique, qui formé sur l'Écri-

(1) *Tab. Lett.* v1, p. 25. — (2) *Ibid.* 232. — (3) *Iren. lib.* 11, c. 43, *al.* 25, n. 3, p. 153. — (4) *Ibid.* p. 286.

ture et l'usage de tous les siècles, doit être sacré aux chrétiens, surtout depuis qu'il est consacré par un aussi grand concile que celui de Nicée. Cependant je suis un déclamateur, parce que je veux obliger un professeur en théologie à parler correctement ; et il fait semblant de croire que c'est sur cette seule témérité que je me plains qu'on lui souffre tout dans son parti, comme si tout ce qu'il écrit depuis deux ans, principalement sur cette matière, n'étoit pas plein d'erreurs si insupportables qu'il n'y a qu'à s'étonner de ce qu'on les souffre.

Pour ce qui regarde Tertullien, quand il lui seroit échappé d'employer une fois ou deux le mot de *faire*, au lieu de celui d'*engendrer*, il faudroit mettre cette négligence parmi celles que saint Athanase a remarquées dans les écrits de quelques anciens <sup>(1)</sup>, où une bonne intention supplée à une expression trop simple et trop peu précautionnée. Car au reste, Tertullien, dans le livre le plus suspect, qui est celui contre Hermogène, a bien montré qu'à l'exemple des autres Pères, il exceptoit le Fils de Dieu du nombre des choses faites, comme celui par qui tout étoit fait <sup>(2)</sup> ; et il ne dit pas absolument dans son livre contre Praxéas ce que le ministre lui a fait dire, que Dieu *a fait* son Fils et son Verbe. On peut bien dire, comme je l'ai remarqué <sup>(3)</sup>, que Dieu est fait, non absolument, mais, comme dit le Psalmiste, *qu'il est fait notre recours et*

(1) Orat. 3 et 4. — (2) Cap. 19 et seq. — (3) I. Avert. n. 12.

notre refuge (1). Il est clair par toute la suite, que le *faire* de Tertullien (2) se dit en ce sens. Ce que le ministre ajoute, qu'ici *faire* signifie *former*, n'est pas meilleur, et ne sert qu'à faire voir de plus en plus qu'on se jette d'un embarras dans un autre, quand on veut toujours avoir raison; car on ne dira non plus dans le langage correct que Dieu ait formé son Fils ni son Saint-Esprit, parce que cela ressent quelque chose qui étoit informe auparavant: et il n'y a que M. Jurieu qu'une telle idée accomode. On dit, avec l'Ecriture, que le Fils est engendré; qu'il est né; et par un terme plus général qui convient aussi au Fils, on dit que le Saint-Esprit procède. Dieu, qui dispense comme il lui plaît selon les règles de sa sagesse la révélation de ses mystères, n'a pas voulu que nous en sussions davantage sur la procession du Saint-Esprit. On ne dit pas qu'il est né, car il seroit Fils; et le Fils de Dieu ne seroit pas unique comme il l'est selon l'Ecriture; et c'est pourquoi le ministre ne devoit pas dire en parlant du Fils ou du Saint-Esprit, que les anciens *les faisoient produits librement à l'égard de leur seconde naissance* (3); car jamais ni dans l'Ecriture, ni dans les auteurs ecclésiastiques, il n'entendra parler de la nativité du Saint-Esprit, ni de la première, ni de la seconde; puisqu'il en veut donner jusqu'à deux à celui qui n'en a pas même une seule. Un homme qui tranche si

(1) Ps. ix. 10. — (2) Adv. Prax. n. 9. — (3) Tab. Lett. vii, p. 265.

fort du théologien, et qui s'érige en arbitre de la théologie de son parti, où il dit tout ce qu'il lui plaît sans être repris, ne doit pas ignorer ces exactitudes du langage théologique formé sur l'Écriture et sur l'usage de tous les siècles.

Ainsi manifestement il ne lui reste aucune réplique contre les Tolérans. Il n'y a plus de proposition si hardie et si téméraire contre la personne du Fils de Dieu, qui ne doive passer; s'il est permis non de tolérer, mais d'approuver expressément celle qui le met au rang des choses faites. Si le symbole de Nicée n'est pas une règle, on dira et on pensera impunément tout ce qui viendra dans l'esprit; on sera contraint de se payer des plus vaines subtilités; et ce qu'on aura souffert au ministre Jurieu, le grand défenseur de la cause; sera la loi du parti.

CXV.  
Que le ministre, qui n'en peut plus, substitue les calomnies aux bonnes raisons.

Enfin, ma preuve est complète. Il est plus clair que le jour que le ministre n'a pu établir les variations qu'il cherchoit dans l'ancienne Eglise, sans renverser tous les fondemens de sa propre communion. Son argument foudroyant s'en va en fumée: il ne faut plus qu'il cherche de variations dans la véritable Eglise, puisque celle-ci qu'il croyoit la plus certaine lui échappe; et tous ses efforts n'ont abouti qu'à donner gain de cause aux Tolérans: ainsi il tombe à leurs pieds défait par lui-même, et percé de tous les coups qu'il a voulu me porter.

Cependant, pour étourdir le lecteur, il met les emportemens et les vanteries à la place des

raisons. Car, à l'entendre, je suis accablé sous ce terrible argument : « M. de Meaux n'y répond, » dit-il (1), que par des puérités et par des injures. Il a fait précisément comme une bête de charge, qui tombant écrasée sous son fardeau, crève, et en mourant jette des ruades pour crever ce qu'elle atteint ». Je n'ai rien à lui répliquer, sinon qu'il a toujours de nobles idées. Vous pouvez juger par vous-mêmes, mes chers Frères, si je me donne une seule fois la liberté de m'épancher en des faits particuliers, ou de sortir des bornes d'une légitime réfutation. Mais pour lui, qui le peut porter à raconter tant de faits visiblement calomnieux qui ne font rien à notre dispute, si ce n'est qu'il veut la changer en une querelle d'injures ? « Son zèle, dit le ministre, ( c'est de moi qu'il parle ) paroît grand pour la divinité de Jésus - Christ : qui n'en seroit édifié ? Il y a pourtant des gens qui croient que tout cela n'est qu'une comédie ; car des personnes de la communion de l'Evêque de Meaux lui ont rendu méchant témoignage de sa foi ». Mais par quelle règle de l'Evangile lui est-il permis d'inventer de tels mensonges ? Est-ce qu'il croit que dès qu'on n'est pas de même religion, ou qu'on écrit contre quelqu'un sur cette matière, il n'y a plus, je ne dirai pas de mesures, d'honnêteté et de bienséance, mais de vérité à garder ; en sorte qu'on puisse mentir impunément, et imputer tout ce qu'on veut à son adversaire ? ou bien, quand on n'en

(1) *Tab. Lett.* VI, p. 280.

peut plus ; qu'on soit en droit pour se délasser , de lui dire qu'il ne croit pas la divinité de Jésus-Christ, et qu'il fait de la religion une comédie ? « Des gens de ma communion me rendent mauvais témoignage sur ma foi ». Qui sont - ils ces gens de ma communion ? Depuis vingt ans que je suis évêque, quoique indigne, et depuis trente ou trente-cinq ans que je prêche l'Évangile, ma foi n'a jamais souffert aucun reproche : je suis dans la communion et la charité du Pape, de tous les évêques, des prêtres, des religieux, des docteurs, et enfin de tout le monde sans exception ; et jamais on n'a ouï de ma bouche ni remarqué dans mes écrits une parole ambiguë, ni un seul trait qui blessât la révérence des mystères. Si le ministre en sait quelqu'un, qu'il le relève : s'il n'en sait point, lui est-il permis d'inventer ce qu'il lui plaît ? Et qu'il ne s'imagine pas en être quitte pour avoir ici ajouté : « Je ne me rends pas garant de ces ouï-dire : seulement puis-je dire que le zèle qu'il fait paroître pour les mystères ne me persuade pas qu'il en soit persuadé (1) ». Voilà son style. Un peu après, sur le sujet du landgrave, il ose m'accuser de choses que l'honnêteté et la pudeur ne me permettent pas de répéter. Comme il sait bien que ce sont là des discours en l'air et des calomnies sans fondemens, il apaise sa conscience et se prépare une échappatoire, en disant : « Je n'en sais rien : je veux croire qu'on lui fait tort (2) ». Il me semble

(1) *Tub. Lett.* vi, p. 300. — (2) *Ibid.*

que j'entends celui *qui en frappant de sa lance, et en jetant les traits de ses calomnies, s'il est surpris dans le crime de nuire frauduleusement à son prochain, dit : Je l'ai fait en riant* (1). Celui-ci, après avoir lancé ses traits avec toute la violence et toute la malignité dont il est capable, et après les avoir trempés dans le venin de la plus noire calomnie, dit à peu près dans le même esprit : *Je n'en sais rien, je ne le garantis pas : mais s'il n'en savoit rien, il falloit se taire, et n'alléguer pas, comme il fait, pour toute preuve des ouï-dire, ou quand il lui plaît, la réputation* (2), à qui il fait raconter ce qu'il veut, et qu'on n'appelle pas en jugement.

Mais puisqu'il ne veut pas nommer ses auteurs ni ces gens *de ma communion*, qui lui ont rendu *de si mauvais témoignages de ma foi*, je veux apprendre ce secret au public. Un religieux, curé dans mon diocèse dont je l'ai chassé, non pas, comme il s'en est vanté, à cause qu'il penchoit à la Réforme prétendue, car je ne lui ai jamais remarqué ce sentiment ; mais parce que souvent convaincu d'être incapable de son emploi, il m'a supplié lui-même de l'en décharger : ce curé, ne pouvant souffrir la régularité de son cloître où je le renvoyois, s'est réfugié entre les bras de M. Jurieu, qui s'en vante dans sa lettre pastorale contre M. Papin : « Plus d'ecclésiastiques, dit-il (3), se sont venus jeter entre nos bras depuis

(1) *Prov.* xxvi. 19. — (2) *P.* 281, 301. — (3) *Leit. past. cont. Pap.* p. 1.

» la persécution , qu'il n'y en a eu en quatre-vingts ans de paix ». Nous en connoissons quelques-uns de ces malheureux ecclésiastiques , qui nous avouent tous les jours avec larmes et gémissemens , qu'en effet ils ont été chercher dans lesein de la Réforme de quoi contenter leur libertinage. Parmi les ecclésiastiques que M. Jurieu se glorifie d'avoir reçus entre ses bras , celui-ci , tout misérable qu'il est , a été l'un des plus importants ; et c'est lui qui sous la main de ce ministre a publié un libelle contre moi , où il avance entre autres choses dignes de remarque , *que je ne crois pas la transsubstantiation* , à cause , dit-il , qu'il m'a vu à la campagne , et dans ma chapelle domestique entendre la messe quelquefois avec un habillement un peu plus aisé que ceux qu'on porte en public , quoique toujours long et régulier , et que ma robe ( car il descend jusqu'à ces bassesses ) n'étoit pas assez boutonnée à son gré ; d'où il conclut et répète trois ou quatre fois , qu'il n'est pas possible que je croie aux mystères ni à la transsubstantiation. Voilà cet homme de ma communion , qui à son grand malheur n'en est plus : le voilà , dis-je , celui qui rend un si mauvais témoignage de ma foi : c'est le même qui a raconté à M. Jurieu tout ce qu'il rapporte de ma conduite ; c'est le même qui lui a dit encore *que je menois les gens à la messe à coups de barre* (1) : car il rapporte dans son libelle qu'il m'a vu en pleine rue menacer et char-

(1) *Tab. Lett. vi.*



ger d'injures les Prétendus Réformés qui ne vou-  
loient pas m'en croire, avec un emportement qui  
tenoit de la fureur. M. Basnage a relevé cette  
historiette, fausse en toutes ses parties, et l'a  
jugée digne d'être placée dans sa préface à la tête  
de sa Réponse aux Variations. Il est vrai qu'il se  
dédit dans cette préface de la circonstance d'un  
*garde-fou*, sur lequel dans le corps de l'ouvrage  
il me faisoit monter comme sur un théâtre pour  
y crier des injures aux passans qui refusoient de  
se convertir (1). Mais enfin au garde-fou près, il  
soutient tout le reste comme vrai. « On m'a vu  
» forcer un malade à profaner les mystères les  
» plus augustes, et à recevoir les sacremens contre  
» sa conscience » ; moi qui n'ai donné les mystères  
qu'avec les épreuves et les précautions que Dieu  
sait et que tout le monde a vues. Les ministres  
prennent plaisir à exagérer mes violences et ma  
feinte douceur avec aussi peu de vérité que le reste  
qu'on vient d'entendre ; pour éloigner s'ils pou-  
voient ceux à qui je tâche dans l'occasion, et  
lorsque Dieu me les adresse, d'enseigner la voie  
du salut en toute simplicité ; et tout cela sur la  
foi d'un apostat qui peut-être leur a déjà échappé,  
et dont en tout cas je puis leur répondre qu'ils  
seront bientôt plus las que moi, qui l'ai supporté  
avec une si longue patience. Nous ne laisserons  
pas cependant de purger l'aire du Seigneur ; et  
puisque ces Messieurs se glorifient d'en ramasser  
la paille, ils pourront recueillir encore d'un si

(1) *Basn. t. 1, l. part. c. 1, p. 1, 4.*

grand nombre de bons et de fidèles pasteurs trois ou quatre loups dont j'ai délivré le troupeau de Jésus-Christ ; et il ne tiendra qu'à M. Jurieu d'enrichir de leurs faux rapports le récit qu'il a commencé de ma conduite.

Je ne dirai rien davantage sur ces calomnies : tout le monde s'en plaint dans son parti, où il se rend redoutable par ce moyen : venons à des matières plus importantes. Il me reste encore à traiter la partie la plus essentielle de cet Avertissement, qui est l'état de nos controverses et de la religion protestante. Mais pour donner du repos à l'attention du lecteur, je réserve cette matière à un discours séparé. Il est digne par son sujet d'être examiné et travaillé avec soin. Il paroîtra pourtant bientôt, s'il plaît à Dieu : et ceux qui ont de la peine à me voir si long-temps aux mains avec un homme aussi décrié, même parmi les honnêtes gens de son parti, que le ministre à qui j'ai affaire, peuvent s'assurer qu'après avoir ajouté ce dernier éclaircissement aux matières très-essentielles qu'il m'a donné lieu de traiter, je ne reprendrai plus la plume contre un tel adversaire, et je lui laisserai *multiplier ses paroles, et répandre à son aise ses confusions.*

ÉTAT PRÉSENT  
DES CONTROVERSES,  
ET DE LA RELIGION PROTESTANTE.

TROISIÈME ET DERNIÈRE PARTIE DU SIXIÈME AVERTISSEMENT  
CONTRE M. JURIEU.

---

MES CHERS FRÈRES,

LES égaremens de votre ministre nous ont menés plus loin que je ne pensois : il ne faut pas le quitter sans en examiner les causes ; puisque même cette recherche nous conduit naturellement à la troisième partie de ce dernier Avertissement, où nous avons promis de représenter l'état présent de nos controverses et de toute la religion protestante.

Je dis donc que ce qui produit les variations, les incertitudes, les égaremens de ce ministre, et tous les autres excès de sa licenciense théologie, c'est la constitution de la Réforme, qui n'a ni règle ni principe ; et que par la même raison que tout le corps n'a rien de certain, la doctrine des particuliers ne peut être qu'irrégulière et contradictoire.

I.  
Dessein de  
ce discours.

II.  
Fondement  
de la Réfor-  
me, que l'E-  
glise n'est pas  
infaillible, et  
que ses dé-  
crets sont su-  
jets à un nou-  
vel examen.

Il ne faut point se jeter ici dans une longue controverse, mais seulement se souvenir que la Réforme a été bâtie sur ce fondement, qu'on pouvoit retoucher toutes les décisions de l'Eglise et les rappeler à l'examen de l'Ecriture, parce que l'Eglise se pouvoit tromper dans sa doctrine, et n'avoit aucune promesse de l'assistance infaillible du Saint-Esprit : de sorte que ses sentimens étoient des sentimens humains, sans qu'il restât sur la terre aucune autorité vivante et parlante, capable de déterminer le vrai sens de l'Ecriture, ni de fixer les esprits sur les dogmes qui composent le christianisme. Tel a été le fondement, tel a été le génie de la Réforme ; et Calvin l'a parfaitement expliqué, lorsque s'objectant à lui-même que, par la doctrine qu'il enseignoit, tous les jugemens de l'Eglise, et ses conciles les plus anciens, les plus authentiques devenoient sujets à la révision, en sorte « que tout le monde » indifféremment pût recevoir ou rejeter ce » qu'ils auront établi » : il répond que leur « décision pouvoit servir de préjugé ; mais néan- » moins dans le fond qu'elle n'empêchoit pas » l'examen (1) ».

III.  
On prédit  
d'abord à la  
Réforme que  
ce principe  
la meneroit à  
l'indifféren-  
ce des reli-  
gions.

Je n'ai pas besoin d'examiner si cette doctrine est bonne ou mauvaise : ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'aussitôt que Luther et Calvin la firent paroître, on leur prédit qu'en renversant le fondement sur lequel se reposoit la foi des peuples, les anciennes décisions de l'Eglise ne tiendroient pas plus que les dernières ; puisque si

(1) *Instit. liv. 4, c. 9.*

l'autorité en étoit divine, elle attiroit un respect égal à tous les siècles; et si elle ne l'étoit pas, l'antiquité des premières ne les mettoit pas à couvert des inconvéniens où toutes les choses humaines étoient exposées.

Par ce moyen il étoit visible que les articles de foi s'en iroient les uns après les autres; que les esprits une fois émus, et abandonnés à eux-mêmes, ne pourroient plus se donner de bornes: ainsi, que l'indifférence des religions seroit le malheureux fruit des disputes qu'on excitoit dans toute la chrétienté, et enfin le terme fatal où aboutiroit la Réforme.

L'expérience fit bientôt voir la vérité de cette prédiction. Les innovations de Luther attirèrent celles de Zuingle et de Calvin: on avoit beau dire de part et d'autre que l'Écriture étoit claire: on n'en disputoit pas avec moins d'opiniâtreté, et personne ne cédoit<sup>(1)</sup>. Quand les Luthériens, qui étoient la tige de la Réforme, désespérant de ramener par la prétendue évidence des livres divins ceux qui la divisoient dans sa naissance, voulurent en venir à l'autorité et faire des décisions contre les nouveaux Sacramentaires, on leur demanda de quel droit, et s'ils vouloient ramener l'autorité de l'Église dont ils avoient tous ensemble secoué le joug<sup>(2)</sup>. Le bon sens favorisoit cette réplique: Melancton, qui sentoit le foible de son Église prétendue, empêchoit autant qu'il pouvoit qu'on ne fit ces décisions, que la propre constitution de la Réforme rendroit toujours méprisable: il

## IV.

L'expérience a justifié cette prédiction: le socinianisme a commencé avec la Réforme, et s'est accru avec elle.

(1) *Hist. des Var. liv. II.* — (2) *Var. liv. VIII.*

ne voyoit cependant aucun moyen ni de terminer les disputes ni de les empêcher de s'accroître, si loin qu'il portât ses regards par sa prévoyance : il ne découvroit « que d'affreux combats de théo- » logiens, et des guerres plus impitoyables que » celles des Centaures (1) ». Les disputes soci- niennes avoient déjà commencé de son temps : mais il connut bien, au mouvement qu'il remarquoit dans les esprits, qu'elles seroient un jour poussées beaucoup plus loin : « Bon Dieu, disoit-il (2), quelle » tragédie verra la postérité, si on vient un jour » à remuer ces questions, si le Verbe, si le Saint- » Esprit est une personne » ! Il s'en est bien remué d'autres : presque tout le christianisme a été mis en question : les Sociniens inondent toute la Réforme, qui n'a point de barrière à leur opposer ; et l'indifférence des religions s'y établit invinciblement par ce moyen.

## V.

L'expé-  
rience découvre  
de plus en  
plus ce mal  
de la Réfor-  
me : preuve  
par M. Ju-  
rieu : état de  
la religion  
Prétendue  
Réformée en  
France.

Pour en être persuadé il ne faut qu'entendre M. Jurieu, et écouter les raisons qui l'obligent à entreprendre ce parti. C'est premièrement le nombre infini de ceux dont il est formé. Car il y range les Tolérans, peuple immense dans la Réforme, qu'il appelle des Indifférens ; parce qu'ils vont à la Tolérance universelle des religions sous la conduite d'Episcopus et de Socin.

On sait assez sur ce point la pente de l'Angleterre et de la Hollande. Mais nous apprenons de M. Jurieu que nos Prétendus Réformés n'étoient pas exempts d'un si grand mal. Ils n'osoient le faire paroître dans un royaume où les Catholiques

(1) *Lib. 4. Ep. 14. Var. liv. v, n. 31.* — (2) *Ibid.*

les éclairaient de trop près pour leur permettre de donner un libre essor à leurs sentimens. Mais enfin, dit M. Jurieu, « le rideau a été tiré, l'on » a vu le fond de l'iniquité; et ces Messieurs se » sont presque entièrement découverts, depuis » que la persécution les a dispersés en des lieux » où ils ont cru pouvoir s'ouvrir avec liberté<sup>(1)</sup> ». Voilà un aveu sincère, qui fait bien voir à la France ce qu'elle cachoit dans son sein, pendant qu'elle y portoit tant de ministres. Nous en soupçonnions quelque chose; et M. d'Huisseau, ministre de Saumur, célèbre dans la Réforme pour en avoir recueilli la discipline, publia il y a quinze ou vingt ans une *Réunion du christianisme* sur le pied de la tolérance universelle, sans en exclure aucuns hérétiques, pas même les Sociniens. Ce ministre fut déposé; et encore qu'on fût averti de bien des endroits, que ce feu couvoit sous la cendre plutôt qu'il n'étoit éteint dans la Réforme, nous avions peine à croire qu'il y fût si grand. Mais aujourd'hui M. Jurieu nous ouvre les yeux : il nous apprend que M. Pajon, ministre d'Orléans, fameux dans son parti par sa réponse aux Préjugés légitimes de M. Nicole contre les Calvinistes<sup>(2)</sup>, et ceux qui établissoient avec lui toute l'opération de la grâce dans la seule proposition de la parole de Dieu, en niant l'opération et l'influence du Saint-Esprit dans les cœurs, étoient de ces Sociniens et de ces Indifférens cachés, qui, dit-il, « formoient, dans les Eglises réformées » de France, depuis quelques années, ce mal-

(1) *Tab. Lett.* 1, p. 8. — (2) *Examen des Préjugés légitimes.*

» heureux parti où l'on conjuroit contre le christianisme (1) ». Ce n'étoit donc plus seulement contre l'Eglise romaine ; c'étoit contre le christianisme en général que la Réforme s'armoit secrètement. Le ministre voudroit bien nous faire accroire que la persécution qu'on faisoit à la Prétendue Réforme, l'empêchoit de réprimer ces ennemis cachés de la religion chrétienne : mais au contraire c'étoit manifestement la crainte des Catholiques qui les tenoit dans le silence ; car n'y ayant que le calvinisme qui fût toléré dans le royaume, les nouveaux Pélagiens, les nouveaux Paulianistes, et en un mot les Sociniens et les Indifférens avoient tout à craindre. Ils n'avoient donc garde de paroître tant qu'ils étoient parmi nous ; et aussi n'ont-ils éclaté qu'à leur dispersion, quand ils se sont trouvés dans des pays, où, comme dit M. Jurieu, *ils ont eu la liberté de parler* (2) ; c'est-à-dire, dans les pays où la Réforme dominoit.

VI.  
Combien  
les Préten-  
dus Réfor-  
més de Fran-  
ce élevoient  
mal leur jeu-  
nesse.

Voilà donc manifestement *cette cabale toute socinienne*, comme l'appelle M. Jurieu (3), *qui ne tendoit pas à moins qu'à ruiner le christianisme* : la voilà, dis-je, fortifiée par le soutien qu'elle trouve dans les pays protestans, où les réfugiés de France ont été dispersés. « Les jeunes gens, dit notre ministre (4), venus tout nouvellement de France, gros de la tolérance universelle de toutes les hérésies et de leur esprit de libertinage, ont cru que c'étoit ici le vrai temps

(1) *Tab. du Socin. Lett. 1, p. 5.* — (2) *Ibid. p. 8.* — (3) *Ibid. p. 5, 6.* — (4) *Tab. Lett. VIII, p. 479.*



» et le vrai lieu d'en accoucher ». C'est ainsi que la jeunesse étoit élevée parmi nos Prétendus Réformés. Elle étoit grosse de l'indifférence des religions ; et ce monstre, que les lois du royaume ne lui permettoient pas d'enfanter en France, a vu le jour, aussitôt que cette jeunesse *libertine*, comme l'appelle M. Jurieu (1), a respiré en Hollande un air plus libre.

Combien est puissante cette secte dans le pays où écrit M. Jurieu, on peut le juger par la préface de son livre, *Des deux Souverains*. « Au-  
 » jourd'hui, dit-il (2), le monde est plein de ces  
 » Indifférens, et particulièrement DANS CES PRO-  
 » VINCES : les Sociniens et les Remonstrans le sont  
 » de profession : MILLE AUTRES le sont d'inclina-  
 » tion ». Il ne faut donc point s'étonner si les réfugiés français sont enfin *accouchés* de ce nouveau dogme dans un pays si favorable à sa naissance ; et on peut croire que le ministre ne parleroit pas de cette manière d'un pays qui lui a donné une retraite si avantageuse, si la force de la vérité ne l'y obligeoit.

C'est en vain qu'il s'efforce ailleurs de diminuer cette cabale de la jeunesse française, en supprimant le grand nombre de ministres qui la composent. « Le nombre, dit-il (3), n'en est pas grand,  
 » et le soupçon ne doit pas tomber sur tant de  
 » bons pasteurs qui sont sortis de France ». Mais le mal éclate malgré lui ; ce qui lui fait dire à lui-même, « qu'on fait publiquement les éloges de

VII.

Témoignage de M. Jurieu sur l'état de la religion en Hollande.

VIII.

Le ministre contraint de reconnoître le mal qu'il tâchoit de déguiser.

(1) *Tab. Lett.* VIII, p. 479. — (2) *Des droits des deux Souverains. Avis au Lecteur.* — (3) *Tab. Lett.* VI, p. 8.

» ces livres qui établissent la charité dans la tolé-  
 » rance du paganisme, de l'idolâtrie et du soci-  
 » nianisme » : et encore : « Notre langue n'étoit  
 » pas encore souillée de ces abominations ; mais  
 » DEPUIS NOTRE DISPERSION, la terre est couverte  
 » de livres français qui établissent ces hérésies <sup>(1)</sup> ». Ainsi les Indifférens n'osoient se déclarer étant en France, et on voit toujours que la dispersion a fait éclore le mal qu'ils tenoient caché. Depuis ce temps, poursuit-il <sup>(2)</sup>, « on voit passer dans  
 » les mains de tout le monde les pièces qui éta-  
 » blissent cette tolérance universelle, laquelle  
 » enferme la tolérance du socinianisme : et on  
 » voit sensiblement les tristes progrès que ces  
 » méchantes maximes font sur les esprits ». Le mal gagne déjà les parties nobles : « quand, dit-  
 » il <sup>(3)</sup>, le poison commence à passer aux parties  
 » nobles, il est temps d'aller aux remèdes : outre  
 » que le nombre de ces Indifférens se multiplie  
 » PLUS QU'ON NE L'OSE DIRE » : par où on voit tout ensemble non-seulement la grandeur du mal, mais encore *qu'on n'ose le dire* ; de peur de faire paroître la foiblesse de la Réforme, que sa propre constitution entraîne dans l'indifférence des religions. Cependant quoiqu'on dissimule et qu'on n'ose pas avouer combien *ces Indifférens s'accroissent* au milieu de la Réforme, on est forcé d'avouer que ce n'est rien de moins qu'un torrent dont il faut arrêter le cours. « Ce qui est très-  
 » certain, poursuit le ministre <sup>(4)</sup>, c'est qu'il est

(1) *Tab. Lett.* vi, p. 48. — (2) *Ibid.* — (3) *Ibid.* p. 9. — (4) *Ibid.* p. 11.

» temps de s'opposer à ce TORRENT IMPUR, et de  
 » découvrir les pernicious desseins des disciples  
 » d'Episcopus et de Socin : il seroit à craindre  
 » que nos jeunes gens ne se laissassent corrompre :  
 » et il se trouveroit que notre dispersion auroit  
 » servi à nous faire ramasser LA CRASSE ET LA LIE  
 » des autres religions ».

Il est bien aisé d'entendre ce qui l'a jeté dans cette crainte. En un mot, c'est qu'il appréhende que la dispersion déjà prête à enfanter, comme il disoit, l'indifférence des religions, n'achève de se gâter dans les pays où la liberté de dogmatiser n'a point de bornes, et par là ne vienne en effet à ramasser en Angleterre et en Hollande *la crasse des fausses religions*, dont on sait que ces pays abondent. Car d'abord, pour ce qui regarde l'Angleterre, « ces dispersés l'ont trouvée, dit-il (1), » sous des princes papistes ou sans religion, qui » étoient bien aises de voir l'indifférence des religions et l'hérésie s'introduire parmi les Protestans, afin de les ramener plus aisément à l'Eglise » romaine ». C'est bien fait de charger de tout les princes *papistes* ; car l'indifférence des religions étoit sans doute le meilleur moyen pour induire les esprits à la religion catholique, c'est-à-dire, à la plus sévère et la moins tolérante de toutes les religions. Mais laissons M. Jurieu raisonner comme il lui plaira ; laissons-lui caractériser à sa mode les deux derniers rois d'Angleterre ; qu'il fasse, s'il peut, oublier à tout l'univers ce que Hornebec et Hornius, auteurs protestans, ont écrit des Indé-

## IX.

Progrès de l'indifférence dans les Etats protestans, selon M. Jurieu, et premièrement en Angleterre.

(1) *Tab. Lett.* v1, p. 8.

pendans et des principes d'indifférence qu'ils ont laissés dans cette île ; et qu'il impute encore à l'Eglise romaine cette effroyable multiplicité de religions qui naissoient tous les jours, non pas sous ces deux rois que le ministre veut accuser de tout le désordre, mais durant la tyrannie de Cromwel, lorsque le puritanisme et le calvinisme y ont été le plus dominans. Sans combattre les raisonnemens de notre ministre, je me contente du fait qu'il avoue. Quoi qu'il en soit, l'indifférence des religions avoit la vogue en Angleterre quand les dispersés y sont arrivés ; et si nous pressons le ministre de nous en dire la cause, il nous avouera franchement que c'est qu'on y estime Episcopius. « C'est, dit-il (1), ce qui a » donné lieu aux Hétérodoxes de deçà la mer de » calomnier l'Eglise anglicane. Ils ont dit qu'on » y expliquoit publiquement Episcopius dans » leurs universités, et qu'on n'y faisoit pas de » façon de tirer les Sociniens du nombre des hé- » rétiques. C'est, poursuit M. Jurieu, ce qui m'a » été dit à moi-même par une infinité de gens. » Cette fausse accusation est le fruit du commerce » trop étroit que quelques théologiens anglais ont » eu avec les œuvres d'Episcopius ». A la fin donc il avouera que c'est par principes, à l'exemple d'Episcopius, que l'Angleterre devient indifférente. Ce n'est pourtant que *quelques théologiens anglais*. Car il faut toujours exténuer le mal, et couvrir autant qu'on pourra la honte de la Réforme chancelante, qui ne sait plus ce qu'elle

(1) *Tab. Lect.* v1, p. 10.

veut croire, ni presque même si elle veut être chrétienne; puisqu'elle embrasse une indifférence, qui selon M. Jurieu ne tend à rien de moins qu'à renverser le christianisme. En effet, quoi qu'il puisse dire de ce petit nombre de théologiens défenseurs d'Episcopus, le nombre en est assez grand pour faire penser à *une infinité de gens*, qui en ont assuré M. Jurieu, que l'Angleterre ne faisait point de façon de déclarer son indifférence, *et de tirer les Sociniens du nombre des hérétiques.*

Voilà pour ce qui regarde l'Angleterre, où l'on voit que les dispersés indifférens ont trouvé le champ assez libre: voyons ce qu'ils auront trouvé en Hollande. « Ils ont abusé, dit notre » ministre (1), de la tolérance politique qu'on » avoit ailleurs pour les différentes sectes »: nous entendons ce langage et la liberté de ces pays-là, qui a fait dire, comme on vient de voir, à M. Jurieu *que tout est plein d'Indifférens dans ces provinces* (2). M. Basnage n'en a pas moins dit, puisqu'il nous assure *que l'hérétique n'a rien à craindre* dans ces bienheureuses contrées (3): et *sans besoin d'édits pour s'y maintenir*, tout y est tranquille pour lui. Mais cette *tolérance politique*, dont on prétend que les dispersés ont abusé, va bien plus loin qu'on ne pense; puisque, selon M. Jurieu (4), ceux qui l'établissent « ne vont pas » à moins qu'à ruiner les principes du véritable

X.  
 Progrès de  
 ce même  
 mal dans les  
 Provinces-  
 Unies, selon  
 le même mi-  
 nistre.

(1) *Tab. Lett.* 1, p. 8. — (2) *Droits des deux Souver. Préf.* ci-dessus, n. 7. — (3) *Basn. T.* 1, c. 6, p. 492. — (4) *Tab. Lett.* VIII, p. 369.

» christianisme..... à mettre tout dans l'indiffé-  
 » rence, et à ouvrir la porte aux opinions les plus  
 » libertines » : ce que le même ministre confirme  
 en ajoutant un peu après <sup>(1)</sup>, que « par-là on  
 » ouvre la porte au libertinage, et qu'on veut se  
 » frayer le chemin à l'indifférence des religions ».

XI.  
 Liaison de  
 la tolérance  
 civile avec  
 l'ecclésiasti-  
 que et avec  
 l'indifféren-  
 ce des reli-  
 gions, selon  
 M. Jurieu.

Ainsi la tolérance civile, c'est-à-dire, l'impunité accordée par le magistrat à toutes les sectes, dans l'esprit de ceux qui la soutiennent est liée nécessairement avec la tolérance ecclésiastique ; et il ne faut pas regarder ces deux sortes de tolérances comme opposées l'une à l'autre, mais la dernière comme le prétexte dont l'autre se couvre. Si on se déclaroit ouvertement pour la tolérance ecclésiastique, c'est-à-dire, qu'on reconnût tous les hérétiques pour vrais membres et vrais enfans de l'Eglise, on marqueroit trop évidemment l'indifférence des religions. On fait donc semblant de se renfermer dans la tolérance civile. Qu'importe en effet à ceux qui tiennent toute religion pour indifférente, que l'Eglise les condamne ? Cette censure n'est à craindre qu'à ceux qui ont des Eglises, des chaires, ou des pensions ecclésiastiques à perdre : quant aux autres Indifférens, pourvu que le magistrat les laisse en repos, ils jouiront tranquillement de la liberté qu'ils se donnent à eux-mêmes, de penser tout ce qu'il leur plaît, qui est le charme par où les esprits sont jetés dans ces opinions libertines. C'est pourquoi ils font tant de bruit, lorsqu'on excite contre eux le magistrat : mais leur dessein véri-

(1) *Tab. Lett.* VIII, p. 402.

table est de cacher l'indifférence des religions sous l'apparence miséricordieuse de la tolérance civile.

C'est ce qui fait dire à M. Jurieu, « que de » tous les voiles derrière lesquels se cachent les » Indifférens, le dernier et le plus spécieux c'est » celui de la tolérance civile (1) ». Elle ne fait donc pas, encore un coup, dans la Réforme un parti opposé à celui de l'indifférence des religions, mais *le voile sous lequel se cachent* les Indifférens, et le masque dont ils se déguisent.

Mais si cela est, comme il est certain, et que le ministre le prouve par des argumens démonstratifs (2), on peut juger combien est immense le nombre des Indifférens dans la Réforme; puisqu'on y voit les défenseurs de la tolérance civile se vanter publiquement *qu'ils sont mille contre un* (3). Et que ce ne soit pas à tort qu'ils s'en glorifient, l'embarras de M. Jurieu me le fait croire: car écoutons ce qu'il leur répond: « Ils se font, » dit-il (4), un plaisir de voir je ne sais combien » de gens qui paroissent les flatter; et cela leur » fait dire qu'ils sont mille contre un: mais de » puis quel temps et en quel pays? Je leur sou- » tiens qu'avant les Sociniens et les Anabaptistes, » il n'y a pas eu un seul docteur de marque qui » ait appuyé leur sentiment ». Il ne s'agit pas de savoir ce qu'on pensoit sur la tolérance avant les Sociniens et les Anabaptistes; c'est-à-dire, si je ne me trompe, avant que le nombre en fût grossi

XII.  
Nombre immense des défenseurs de la tolérance civile, selon M. Jurieu.

(1) *Tab. Lett.* VIII, art. 1, p. 398. — (2) *Ibid.* et suiv. — (3) *Ibid.* 475, 495. — (4) *Ibid.*

au point qu'il est : il s'agit de répondre, s'il est vrai que les Tolérans soient aujourd'hui *mille contre un*, comme ils s'en vantent : le ministre n'ose le nier, et ne s'en tire qu'en biaisant. « Nous » sommes, disent-ils, mille contre un : c'est, répond-il (1), une fausseté ; et je ne connois pas » de gens fort distingués qui soient dans ce sentiment ». Quelque beau semblant qu'il fasse, et malgré le démenti qu'il leur donne, il biaise encore : les Indifférens qu'il attaque se vantent, à ce qu'il dit, de la multitude, et il leur répond sur *les gens de marque*, sur la distinction des personnes. Mais si on lui demandoit comment il définiroit ces gens distingués, il biaiseroit encore beaucoup davantage ; et on ne voit que trop, quoi qu'il en soit, que l'indifférence prend une force invincible dans la Réforme, et que c'est là ce *torrent impur* auquel M. Jurieu s'oppose en vain.

XIII.  
Preuve de la même chose par une lettre des réfugiés de France en Angleterre au synode d'Amsterdam de l'année dernière.

Mais les actes du synode Vallon, tenu à Amsterdam le 23 août et les jours suivans de l'an 1690, achèvent de démontrer combien ce torrent est enflé et impétueux. Trente-quatre ministres de France réfugiés en Angleterre se plaignent à ce synode « du scandale que leur causent ces ministres réfugiés, qui, étant infectés de diverses » erreurs, travaillent, disent-ils (2), à les semer » parmi le peuple. Ces erreurs, poursuivent-ils, » ne vont à rien moins qu'à renverser le christianisme ; puisque ce sont celles des Pélagiens et

(1) P. 558. — (2) *Lettres écrites au Syn. d'Amst. par plus. Min. réfug. à Londres. Tab. Lett. VIII, p. 559.*



» des Ariens, que les Sociniens ont jointes à leurs  
 » systêmes dans ces derniers siècles ». On voit  
 qu'ils parlent en mêmes termes que le ministre  
 Jurieu, et qu'ils reconnoissent comme lui la ruine  
 du christianisme dans ces erreurs. Mais le reste  
 s'explique encore beaucoup mieux. « Il y en a,  
 » continuent-ils, qui soutiennent ouvertement  
 » ces erreurs : il y en a d'autres qui se cachent  
 » sous le voile d'une tolérance sans bornes. Ceux-ci  
 » ne sont guère moins dangereux que les autres ;  
 » et l'expérience a fait voir jusqu'ici que ceux  
 » qui ont affecté une si grande charité pour les  
 » Sociniens, ont été Sociniens eux-mêmes, ou  
 » n'ont point eu de religion ». Enfin le péril est  
 si grand, « et la licence est venue à un tel point,  
 » qu'il n'est plus permis aux compagnies ecclé-  
 » siastiques de dissimuler, et que ce seroit rendre  
 » le mal incurable que de n'y apporter que des  
 » remèdes palliatifs ».

Il ne faut donc plus cacher l'état triomphant  
 où l'indifférence, qui est une branche du socinia-  
 nisme, se trouve aujourd'hui dans la Réforme  
 sous le nom et sous la couleur de la tolérance ;  
 puisque les ministres qui sont à Londres crient  
 à ceux qui sont en Hollande, qu'il est temps d'en  
 venir aux derniers remèdes : et ce qu'il y a de  
 plus remarquable dans leur plainte, c'est que  
 nous ne voyons point, dans cette lettre de Lon-  
 dres, la souscription de plusieurs ministres des  
 plus fameux que nous connoissons : on sait d'ail-  
 leurs que ces trente-quatre qui ont signé la lettre  
 ne font qu'une très-petite partie des ministres ré-

fugiés en Angleterre. Le silence des autres fait bien voir quel est le nombre qui prévaut, et ce que la France nourrissoit, sans y penser, de Sociniens ou d'Indifférens cachés pendant qu'elle toléroit la Réforme.

XIV. Preuve de la même chose par le décret du synode, et par ce que M. Jurieu a écrit depuis.

Telle est la plainte que les trente-quatre réfugiés d'Angleterre portent au synode d'Amsterdam contre les Indifférens : mais la réponse que fait le synode montre encore mieux combien est grand ce parti ; puisqu'on en parle comme *d'un torrent* dont il faut arrêter le cours (1). On voit même qu'en Angleterre ces réfugiés dont on se plaint *poussent leur hardiesse jusqu'à débiter leurs impiétés en public, les prêchant ouvertement* ; ce qui montre combien ils se sentent soutenus : et en effet on n'entend point dire qu'ils soient déposés.

Il ne faut pas s'imaginer que ce mal ne soit qu'en Angleterre. Les réfugiés de ce pays-là écrivent au synode Vallon qu'il y en a en Hollande *de ce caractère* (2) ; et le synode lui-même parle ainsi dans sa décision : « Nous apprenons par les » mémoires et les instructions de plusieurs Eglises, » que quelques esprits inquiets et téméraires sèment dans le public et dans le particulier des erreurs capitales, et d'autant plus dangereuses que sous le nom affecté de la charité et de la tolérance, elles tendent à faire glisser dans l'ame des simples le poison du socinianisme et l'indifférence des religions ». Les avis ne viennent donc pas d'Angleterre seulement, mais encore

(1) *Tab. Lett.* v1, p. 563. — (2) *P.* 560.

de plusieurs Eglises des Pays-bas protestans : le mal se répand partout en-deçà et au-delà de la mer ; et on exhorte les fidèles à résister courageusement à ce torrent (1). C'est donc toujours un torrent dont le cours menace la Réforme : le synode aussi n'épargne rien de ce qui dépend de sa lumière et de son autorité : il suspend, il excommunie ; il suscite de tous côtés des observateurs pour veiller sur ce qui se dit, non-seulement dans les chaires, mais encore dans les conversations : il autorise autant qu'il se peut les dénonciateurs ; il fait en un mot ce que la Réforme a tant blâmé dans la conduite de Rome, et ce qu'elle a tant appelé une tyrannie, une gêne des consciences. Encore n'est-ce pas assez ; et voici à quoi les exhorte M. Jurieu. « Il est juste, leur dit-il (2), » afin que peu de gens soient suspects, que vous » employiez des voies sûres et non équivoques » pour distinguer les innocens des coupables. Les » mesures que vous avez prises dans votre dernière assemblée, (c'est celle dont on vient de voir la sévérité) quelque bien concertées » qu'elles paroissent, ne se trouvent pas encore » suffisantes pour découvrir les ennemis de nos » vérités, et pour soumettre ces esprits qui méprisent vos derniers réglemens avec tant de hauteur. C'est pourquoi j'espère, poursuit-il, que dans votre prochaine assemblée vous prendrez des résolutions encore plus fortes et plus efficaces pour arrêter le mal » : par où nous

(1) P. 567. — (2) Tab. Lett. VIII, p. 397.

voyons tout ensemble et le peu d'effet du synode d'Amsterdam, et les nouvelles rigueurs qu'on prépare, non plus pour punir les Tolérans déclarés, mais pour les discerner et les découvrir comme gens qui se cachent. La Réforme change de méthode : tout s'y échauffe : ceux qu'on ne pourra convaincre d'être hérétiques, seront recherchés, seront punis comme suspects, et rien ne sera à couvert de l'inquisition que M. Jurieu veut établir.

## XV.

Rapport du socinianisme avec l'indifférence des religions, selon M. Jurieu : le socinianisme, selon lui, est une religion de plain-pied.

On demandera peut-être ici quel rapport il y a ou de l'indifférence au socinianisme ou du socinianisme à l'indifférence : c'est ce que M. Jurieu explique très-nettement, lorsqu'il dit que la méthode des Sociniens, qu'il entreprend de combattre, est d'insinuer d'abord, « qu'il ne s'agit de » rien d'important entre eux et les autres Protestans qui ont abandonné le papisme : que ce » sont des disputes très-légères, et qu'on peut » croire là-dessus tout ce que l'on veut <sup>(1)</sup>. Quand » cela est fait, continue-t-il, et qu'ils ont persuadé que le socinianisme est une religion où l'on » peut se sauver, il ne leur est pas difficile d'achever et de pousser les esprits dans la religion » socinienne : parce que le socinianisme est une » religion de plain-pied, qui lève toutes les difficultés et aplanit toutes les hauteurs » : ce qui fait, conclut-il, « qu'on est bien aise de trouver » un lieu où l'on puisse se sauver, sans être obligé » de croire tant de choses qui incommode l'esprit et le cœur ». On ôte tous les mystères, on

(1) P. 12, 13.

éteint les feux éternels, et on ne cherche qu'à se mettre au large. C'est ainsi que l'indifférence et le socinianisme sont liés; et il est aisé de comprendre que ce torrent débordé de Sociniens ou d'Indifférens dont la Réforme se plaint elle-même et qu'elle ne peut retenir, entraîne naturellement les esprits à *cette religion de plain-pied qui apla- nit toutes les hauteurs* du christianisme.

Pour exténuer un mal à qui la Réforme pré- pare déjà d'extrêmes remèdes, le ministre voudroit nous faire accroire qu'il nous est commun avec elle. « La communion de Rome a senti, dit-il <sup>(1)</sup>, » ce torrent d'impiété qui a presque inondé toute » l'Eglise : ce qui a obligé ses auteurs à écrire plu- » sieurs ouvrages pour prouver la vérité de la re- » ligion chrétienne ». Sur ce fondement il nous donne « des Déistes à la Cour et des Sociniens dans » l'Eglise en assez grand nombre » : en sorte que nous n'avons rien à reprocher à la Réforme de ce côté-là. Pour rendre les choses égales, il faudroit encore nous nommer les royaumes catholiques où l'on prêche publiquement le socinianisme et l'in- différence; les conciles qu'on y tient contre ces erreurs, et les moyens extraordinaires dont on croit y avoir besoin pour en exterminer les sectateurs. Du moins peut-on assurer que les Sociniens font peu de bruit dans le monde, et pour moi qui pourrois peut-être en rencontrer quelques-uns, s'il y en avoit dans l'Eglise autant que dit le ministre, je n'en puis pas nommer un seul. Mais après tout et pour le prendre de plus

## XVI.

Quela con-  
stitution de  
l'Eglise ca-  
tholique  
s'oppose à  
toutes ces  
nouveau-  
tés :  
vaine répon-  
se du minis-  
tre, qui tâ-  
che de faire  
croire qu'elle  
est attaquée  
du même  
mal que la  
Réforme.

(1) *Tab. Lett.* 1, p. 11, 12.

haut, la question n'est pas de savoir si le nombre des Indifférens, c'est-à-dire, celui des impies, s'augmente dans la chrétienté, et s'il peut y en avoir de cachés parmi nous: ce qu'il faut examiner, c'est d'où cette race est venue, de quel principe elle est née, et pourquoi elle se déclare hautement parmi les Protestans. D'abord on avouera, pour peu qu'on ait de bonne foi, que l'Eglise romaine y est opposée par sa propre constitution. Une Eglise qui pose pour fondement qu'il n'y a de vie ni de salut que dans sa communion, sans doute est opposée par sa nature à l'indifférence des religions. Une Eglise qui a pour règle de la foi, qu'elle doit avoir aujourd'hui celle qu'elle avoit hier, qui croit que celle d'hier est celle de tous les siècles passés et futurs, en sorte que la vérité régnera éternellement dans sa communion, et qu'il y a une promesse divine qui l'en assure, est incompatible par son propre fond avec toutes les nouveautés; et d'autant plus opposée à celle des Sociniens et des Tolérans ou Indifférens, que leurs innovations sont plus hardies. Qu'on vienne dire à une telle Eglise qu'elle ne doit pas adorer le Fils de Dieu autant que le Père, ou que Jésus-Christ n'est pas proprement un rédempteur qui ait vraiment satisfait pour elle et payé un prix infini; ou que l'enfer n'est pas éternel comme la béatitude qui nous est promise; ou qu'on puisse trouver son salut autre part qu'avec Jésus-Christ et son Eglise: elle bouchera ses oreilles pour ne point ouïr de tels blasphêmes, et repoussera de toute sa force ces novateurs avec un concours universel: il faut qu'ils sor-

tent ou qu'ils se cachent si bien, qu'il ne leur reste d'asile que celui de l'hypocrisie, qui se condamne elle-même à des ténèbres éternelles. Voilà où en sont réduits tous les novateurs dans l'Eglise catholique. Qu'on laisse reposer les peuples sur cette foi et sur la promesse divine, jamais les nouveautés ne seront seulement écoutées. Mais que l'on commence à dire avec la Réforme, qu'il y a sept ou huit cents ans, plus ou moins, que l'erreur et l'idolâtrie règnent dans l'Eglise, c'en est fait; la chaîne est rompue; la promesse est anéantie; on ne tient plus à la succession. L'antechrist, qui ne commençoit qu'au septième ou huitième siècle, si l'on veut, prendra naissance au cinquième et en la personne de saint Léon: si l'on veut, la corruption aura commencé au concile de Nicée: ce sera plus tôt, si l'on veut, et dès le temps qu'on a condamné Paul de Samosate qui nioit la préexistence du Fils de Dieu: il n'y a plus de digues à opposer à cette pente secrète qui porte l'esprit de l'homme à cette religion *de plain-pied* qui supprime tout l'exercice de la foi; et tout devient indifférent.

Qu'ainsi ne soit; mettons aux mains un de ces Protestans indifférens, Sociniens, Pajonistes, Arminiens, si l'on veut, (car tous ces noms symbolisent fort) avec quelque bon Réformé, avec M. Jurieu lui-même; et voyons s'il pourra le vaincre par les principes communs de la Réforme. Cet indifférent a trois règles: la première: *Il ne faut connoître nulle autorité que celle de l'Écriture*: celle-là seule est divine: ne me parlez ni d'Eglise ni d'antiquité ni de synode: ce sont

## XVII.

Que l'indifférence des religions doit l'emporter, selon les principes de la Réforme: trois règles des Indifférens.

tous moyens papistiques; et la Réforme m'apprend que tout cela n'est pas ma règle. La seconde règle de notre indifférent : *L'Écriture pour obliger doit être claire*; ce qui ne parle qu'obscurément ne décide rien et ne fait qu'ouvrir le champ à la dispute : telle est la seconde règle de l'Indifférent. La troisième et la dernière : « Où l'Écriture paroît enseigner des choses intelligibles et où la raison ne peut atteindre, » comme une Trinité, une Incarnation, et le » reste ; il faut la tourner au sens dont la raison » peut s'accommoder, quoiqu'on semble faire » violence au texte ». Tout roule sur ces trois maximes : mais voyons un peu plus dans le détail comment les Indifférens les emploient, et si les vieux Réformés pourront les nier ou en éviter les conséquences.

## XVIII.

Première règle des Indifférens, tirée de l'autorité de l'Écriture : que la Réforme ne peut la nier, et qu'elle les met à couvert de ce que les trente-quatre réfugiés proposent contre eux.

Par la première maxime, *Nulle autorité que celle de l'Écriture*, ils excluent d'abord toutes les Confessions de foi de la Réforme, parce qu'elles sont faites, reçues, autorisées par des hommes sujets à errer comme les autres. Quand donc les trente-quatre réfugiés d'Angleterre pressent le synode d'Amsterdam de réduire les Proposans et les ministres à la *Confession belgeque*; premièrement, ils ne disent rien; car ils ne veulent les y soumettre que dans *les articles capitaux*, sans expliquer quels ils sont (1). Secondement, ils demandent qu'on impose à ces Proposans et à ces ministres un joug humain, et qu'on leur ôte la liberté que l'Évangile réformé leur a donnée de

(1) P. 561.



tout examiner, et même les résolutions et les décisions les plus authentiques de l'Eglise.

Cette raison met à couvert nos Indifférens de la décision du synode même, lorsqu'il leur défend « de rien supporter de ce qui pourra contrevenir à la doctrine enseignée dans la parole de Dieu, dans la Confession de foi, et dans le synode national de Dordrecht (1) » : car d'abord la parole de Dieu visiblement n'est mise là que pour la forme : autrement de deux choses l'une ; ou le synode leur défendrait de supporter les Luthériens contre le décret de Charenton et le sentiment unanime de la Réforme calvinienne, ou elle les forceroit à confesser que la présence réelle l'ubiquité et le reste, qu'il faut passer aux Luthériens, n'est pas contraire à la parole de Dieu ; puisque s'il y étoit contraire, selon les termes de ce synode, on ne pourroit plus le supporter.

Il en faudra donc venir à dire que la parole de Dieu n'est mise là qu'à condition de l'entendre selon les interprétations des Confessions de foi et du synode de Dordrecht : ce qui est manifestement la doctrine que la Réforme a improuvée dans les Catholiques, et une restriction de la liberté qu'elle a donnée d'interpréter l'Ecriture chacun selon son esprit particulier.

Que si M. Jurieu répond, selon les principes de son système, que ces Confessions de foi n'obligent pas en conscience, mais à titre de *confédération volontaire et arbitraire*, comme il parle (2),

## XIX.

Que la même règle des Indifférens les met à couvert de la décision du synode d'Amsterdam qui les condamna l'année passée.

## XX.

Que l'autorité des Confessions de foi de la Ré-

(1) P. 567. — (2) *Préj. lég.* p. 6. *Syst.* p. 246 et suiv. 254 et suiv. *Hist. Des Var.* liv. xv, n. 66 et suiv.

forme, selon M. Jurieu, ne lie point les consciences et n'emporte pas la perte du salut.

où l'on a pu recevoir et d'où aussi l'on peut exclure qui l'on veut; il demeurera pour certain qu'on en peut croire en conscience tout ce qu'on voudra, et que le refus qu'on feroit d'y souscrire ne pourroit avoir que des effets politiques qui n'auroient aucune liaison avec le salut.

Qu'ainsi ne soit : selon ce ministre, on pouvoit régler de telle manière ces confédérations des Eglises, par exemple, de Genève et de Suisse, que les Pélagiens et Semi-pélagiens n'en auroient pas été exclus : « et ce qui est bien certain, dit-il, » c'est qu'on n'a pas eu dessein de damner ceux » qui embrasseroient le semi-pélagianisme (1) » : en les excommuniant on ne les exclut que de cette confédération particulière, de cette Eglise et de ce troupeau particulier, et non pas en général de la société de l'Eglise et encore moins du salut. On est donc encore libre en conscience de croire ce qu'on voudra de ces Confessions de foi : quoiqu'elles se soient déclarées contre les semi-Pélagiens, on peut encore être ou n'être pas de cette secte. Ainsi il en faut toujours revenir au fond; et les censures lancées sur le fondement de ces *confédérations arbitraires* ne regardent qu'une police extérieure de l'Eglise, qui ne gêne en aucune sorte la liberté intérieure de la conscience.

XXI.  
La même chose se doit dire des synodes, et de

Il en faut dire autant de tous les synodes, et même de celui de Dordrecht, le plus authentique de tous. A quelque autorité qu'on s'efforce de l'élever dans la Réforme, le plus rigide des In-

(1) *Hist. des Kar. liv. XIV, n. 83, 84.*

tolérans, c'est-à-dire, M. Jurieu, se contente qu'on lui accorde que ce synode « a pu obliger, » NON TOUS LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ, mais au moins tous ses docteurs, prédicateurs et autres gens qui se mêlent d'enseigner, sans pourtant obliger à la même chose les autres Eglises et les autres communions (1) ». Ses décrets ne sont donc pas une règle de vérité proposée à tout le monde, mais une police extérieure du calvinisme, qui selon les principes de la Réforme ne peut lier les consciences.

Ainsi les Indifférens ont gagné leur cause contre les synodes et les Confessions de foi : et à parler sincèrement, il ne faudroit les presser que par l'Ecriture selon les anciens principes de la Réforme.

Venons au second principe des Indifférens : *L'Ecriture pour obliger doit être claire.* Ce principe n'est pas moins indubitable dans la Réforme que le précédent ; puisque c'est sur ce fondement qu'elle a tant dit que l'Ecriture étoit claire, et qu'il n'y avoit personne, pour occupé ou pour ignorant qu'il fût, qui n'y pût trouver les vérités nécessaires, en considérant par lui-même attentivement les passages, et les conférant avec soin les uns avec les autres. C'est par-là qu'on flattoit le monde et qu'on soutenoit la Réforme : mais c'est maintenant ce qui la perd. Car l'expérience a fait sentir aux simples fidèles, et même aux plus présomptueux, aux plus entêtés, qu'en effet ils n'entendoient pas ce qu'ils s'imaginoient entendre : ils se sont trouvés si embarrassés entre

celui de Dor-  
direct ; et  
tout cela  
n'est pas une  
loi pour les  
Prétendus  
Réformés qui  
embrassent  
l'indifféren-  
ce.

## XXII.

Seconde ré-  
gle des Indif-  
férens, tirée  
de la même  
Ecriture: que  
cette règle  
les met à  
couvert des  
attaques de  
la Réforme :  
la discussion  
de l'Ecriture  
impossible  
aux simples,  
selon le mi-  
nistre Ju-  
rieu.

(1) *Jur. sur les méthodes. sect. 18, p. 159, 160.*

les raisonnemens des vieux Réformés et ceux des Arminiens, des Sociniens, des Pajonistes, pour ne point parler ici des Catholiques et des Luthériens, qu'on a été obligé de leur avouer qu'au milieu de tant d'ignorances, de tant de distractions et d'occupations nécessaires, l'examen de discussion leur étoit aussi peu possible, que d'ailleurs il leur étoit peu nécessaire.

C'est ce que M. Jurieu a expressément avoué : car non content d'avoir enseigné dans son Système que la discussion n'est nécessaire ni à ceux qui sont déjà dans l'Eglise, ni à ceux qui veulent y entrer, et *qu'il ne la peut conseiller* ni aux uns ni aux autres (1), il ajoute en termes formels, *qu'un simple n'en est pas capable* (2) : et encore plus expressément : « Cette voie de » trouver la vérité n'est pas celle de l'examen ; » car je suppose avec M. Nicole qu'elle est ab- » surde, impossible, ridicule, et qu'elle surpasse » entièrement la portée des simples (3) ».

XXIII.  
 Quel examen M. Jurieu laisse au fidèle, et qu'au fond ce n'est rien moins qu'un examen : sa doctrine et celle de M. Claude sur

Il ne faut pourtant pas ôter à nos Prétendus Réformés le mot d'examen dont on les a toujours amusés. Outre l'examen de discussion, on sait que M. Jurieu en a trouvé encore un autre, qu'il appelle, « d'attention ou d'application de » la vérité à l'esprit, qui, dit-il (4), est le moyen » ordinaire par lequel la foi se forme dans les » fidèles. Cela consiste, dit-il, dans ce que la vé- » rité, qui proprement est la lumière du monde

(1) *Syst. liv. II, c. 22, p. 401, 403 et suiv.* — (2) *Syst. liv. III, c. 5, p. 472.* — (3) *Ibid. liv. II, c. 13, p. 337.* — (4) *Ibid. liv. II, c. 19, p. 330, 381 et suiv.*

» intelligible, vient s'appliquer à l'esprit, tout de  
 » même que la lumière sensible s'applique aux  
 » yeux corporels » : ce qu'il explique en un autre  
 endroit encore plus précisément (1), lorsqu'il dit  
 « que ce qui fait proprement le grand effet pour  
 » la production de la foi, c'est la vérité même  
 » qui frappe l'entendement comme la lumière  
 » frappe les yeux ».

l'évidence de  
 goût et de  
 sentiment.

A la vérité, on ne voit pas bien pourquoi *cette application de la vérité* s'appelle examen; puisque les yeux bien assurément n'ont point à examiner si c'est la lumière qu'ils découvrent, et qu'ils ne font autre chose que s'ouvrir pour la recevoir. Mais sans disputer des mots ni raffiner sur les réflexions dont M. Jurieu prétend que cette application de la vérité est accompagnée, souvenons-nous seulement que « cet examen, qu'il appelle » d'attention et d'application, n'est rien que le » goût de l'ame qui distingue le bon du mauvais, » le vrai du faux, comme le palais distingue l'amer du doux (2) ».

C'est ce qu'il appelle ailleurs la voie *d'adhésion* ou *d'adhérence* (3), et plus ordinairement la voie *d'impression, de sentiment, ou de goût*, qu'il reconnoît être la même dont s'étoit servi M. Claude (4). Par cette voie on rend aux Réformés la facilité dont on les a toujours flattés de se résoudre par eux-mêmes, et on leur donne un moyen aisé de trouver tous les articles de la foi, non plus par la discussion qu'on reconnoît impossible et peu

(1) P. 383. — (2) *Ibid.* liv. II, c. 24, p. 413. — (3) *Ibid.* liv. II, c. 20, 21, 25; liv. III, c. 5, 9, 10. — (4) *Ibid.* liv. III, c. 2, 3, 5.

nécessaire pour eux, mais par sentiment et par goût (1). Il ne faut que leur proposer un amas de vérités, un sommaire de la doctrine chrétienne : alors indépendamment de toute discussion, et même, ce qu'il y a de plus remarquable, « indé-  
 » pendamment du livre où la doctrine de l'Évan-  
 » gile et de la véritable religion est contenue (2) », c'est-à-dire constamment de l'Écriture, la vérité leur est claire ; « on la sent comme on sent la  
 » lumière quand on la voit, la chaleur quand on  
 » est auprès du feu, le doux et l'amer quand on  
 » en mange ». C'est ce qu'a dit M. Jurieu, c'est ce qu'a dit M. Claude, et c'est à quoi se réduit toute la défense de la Réforme.

## XXIV.

Que ce goût et ce sentiment sont une illusion manifeste, et un autre nom qu'on donne à la prévention et à l'autorité.

Ce moyen est aisé sans doute : mais par malheur la même expérience qui a détruit la discussion, détruit encore ce prétendu goût, ce prétendu sentiment. Ne disons donc point aux ministres ce que nous leur avons déjà objecté (3), que tout cela se dit en l'air et sans fondement, contre les propres principes de la Réforme, avec un péril inévitable de tomber dans le fanatisme : laissons les raisonnemens, et tenons-nous-en à l'expérience. Ce qu'il y aura de gens sensés et de bonne foi dans la Réforme avoueront franchement qu'ils ne sentent pas plus ce goût, cette évidence de la vérité *aussi claire que la lumière du soleil*, dans les mystères de la Trinité, de l'Incarnation et les autres, qu'ils ont senti par la discussion le

(1) *Syst. liv. II, c. 25, p. 428, p. 453 et suiv. Var. liv. XV, n. 112 et suiv.* — (2) *Ibid. p. 453.* — (3) *Var. liv. XV, n. 66 et suiv.*

vrai sens de tous les passages de l'Écriture : on flattoit leur présomption en leur disant qu'ils entendoient l'Écriture par la discussion des passages : on les flatte d'une autre manière en leur disant qu'ils goûtent et qu'ils sentent la vérité des mystères avec autant de clarté qu'on sent le blanc et le noir, l'amer et le doux. Rien ne peut les empêcher de s'apercevoir de l'illusion qu'on leur fait, ni de sentir qu'on n'a fait que changer les termes ; que ce qu'on appelle goût et sentiment n'est au fond que leur prévention et la soumission qu'on leur inspire pour les sentimens qu'ils ont reçus de leur Église et de leurs ministres ; qu'on les mène en aveugles, et que quelque nom qu'on donne à la recherche qu'on leur propose de la vérité, soit celui de discussion ou celui de sentiment et de goût, on les remet par un autre tour sous l'autorité dont on leur a fait secouer le joug.

En cet état un Socinien ou rigide ou mitigé vient doucement et sans s'échauffer vous proposer son troisième et dernier principe, qui renferme toute la force ou plutôt tout le venin de la secte : je le répète : « Où l'Écriture paroît enseigner des » choses que la raison ne peut atteindre par au- » cun endroit, il la faut tourner au sens dont la » raison s'accommode, quoiqu'on semble faire » violence au texte ». Je soutiens qu'un Prétendu Réformé tombe nécessairement dans ce piège : car, dit-il, la Trinité et l'Incarnation sont mystères impénétrables à ma raison : tout mon esprit, tous mes sens se révoltent contre : l'Écri-

XXV.

Troisième principe des Indifférens, qu'il faut tourner l'Écriture au sens le plus plausible selon la raison : que la Réforme ne peut éviter ce piège.

ture, qu'on me propose pour me les faire recevoir, fait le sujet de la dispute : la discussion m'est impossible et mes ministres l'avouent : l'évidence de sentiment dont ils me flattent n'est qu'illusion : ils ne me laissent sur la terre nulle autorité qui puisse me déterminer dans cet embarras : que reste-t-il à un homme dans cet état, que de se laisser doucement aller à *cette religion de plain-pied qui aplanit toutes les hauteurs*, comme disoit M. Jurieu? On y tombe naturellement, et il ne faut pas s'étonner si la pente vers ce parti est si violente et le concours si fréquent de ce côté-là.

## XXVI.

Que par la croyance du Calviniste sur la présence réelle, le Socinien lui prouve qu'il élude la règle qu'il lui propose.

Mais le rusé Socinien ne s'en tient pas là, et il soutient au Calviniste qu'il ne peut nier son principe. « Pourquoi, dit-il <sup>(1)</sup>, ne croyons-nous pas que Dieu ait des mains et des yeux, ce que l'Écriture dit si expressément? c'est parce que ce sens est contraire à la raison. Il en est de même de ces paroles : *Ceci est mon corps : si vous ne mangez ma chair et ne buvez mon sang, etc.* ». Ce sont les paroles du subtil auteur, qui a donné au public des *avis sur le Tableau du socinianisme* <sup>(2)</sup>. Il engage M. Jurieu dans son principe par un exemple qu'il ne peut rejeter. Dans ces paroles : *Ceci est mon corps*, tout le calvinisme reconnoît une figure, pour éviter la violence que la lettre fait à la raison et au sens humain : qui peut donc après cela empêcher le Socinien d'en faire autant sur ces paroles : *Le Verbe étoit Dieu, le Verbe a été fait chair* : et

(1) *Avis sur le Tab. du Soc. I. Traité.* — (2) *Ibid. art. 1, p. 13.*



ainsi des autres? S'il faut de nécessité mettre au large la raison humaine, et que ce soit là le grand ouvrage de la Réforme, pourquoi ne pas l'affranchir de tous les mystères, et en particulier de celui de la Trinité ou de celui de l'Incarnation comme de celui de la présence réelle; puisque la raison n'est pas moins choquée de l'un que de l'autre?

M. Jurieu déteste cette proposition de Fauste Socin sur la satisfaction de Jésus-Christ: « Quand » cela se trouveroit écrit non pas une fois, mais » souvent dans les écrits sacrés, je ne croirois » pourtant pas que la chose allât comme vous » pensez: car comme cela est impossible, j'inter- » prèteroïis les passages en leur donnant un sens » commode, comme je fais avec les autres en plu- » sieurs autres passages de l'Écriture (1) ». Notre ministre déteste, et avec raison, cette parole de Socin. Car en suivant la méthode qu'il nous y propose, il n'y a plus rien de fixe dans l'Écriture: à chaque endroit difficile on sera réduit à soutenir thèse sur l'impossibilité; et au lieu d'examiner en simplicité de cœur ce que Dieu dit, il faudra à chaque moment disputer de ce qu'il peut.

On ne sauroit donc rejeter trop loin cette méthode, qui soumet toute l'Écriture et toute la foi au raisonnement humain. Mais voyons si la Réforme peut s'exempter de cet inconvénient.

L'auteur des Avis demande à M. Jurieu, com-

(1) *Tab. Lett.* III, p. 107. *Socin. lib.* III, de *Servatore*, c. 2 et 6.

## XXVII.

Que les réponses du ministre sur cette objection sont insoutenables dans la bouche d'un Calviniste.

ment il dispose son cœur dans les mystères que la raison ne peut atteindre par aucun endroit <sup>(1)</sup>. Et ce ministre lui répond : « Je sacrifie à Dieu, » qui est la première vérité, toutes les résistances » de ma raison : la révélation divine devient ma » souveraine raison <sup>(2)</sup> ». Cette réponse seroit admirable dans une autre bouche ; mais, pour la faire avec efficace à un Socinien, il faut donc poser pour principe, que partout où il s'agit de révélation on doit imposer silence au raisonnement humain, et n'écouter qu'un Dieu qui parle. Ainsi lorsqu'il s'agira de la présence réelle et du sens de ces paroles : *Ceci est mon corps*, il n'est plus permis de répondre, comme fait M. Jurieu <sup>(3)</sup> : « L'Eglise romaine croit avoir une preuve » invincible de la présence réelle dans ces paroles » de Jésus-Christ : *Si quelqu'un ne mange ma » chair, etc. Prenez, mangez, ceci est mon » corps*. Cette prétendue manducation nous conduit à des prodiges, à renverser les lois de la » nature, l'essence des choses, la nature de Dieu, » et l'Écriture sainte ; à nous rendre mangeurs » de chair humaine. De là je conclus sans balancer qu'il y a de l'illusion dans la preuve et de » la figure dans le texte ». Mais, je vous prie, que fait autre chose le Socinien ? Ne trouve-t-il pas dans la Trinité, dans l'Incarnation, dans l'immuabilité de Dieu, dans sa prescience, dans le péché originel, dans l'éternité des peines, *des prodiges, des renversemens de la nature de Dieu*

(1) *Tr.* 1. art. 1. p. 16. — (2) *Lett.* III, p. 131. — (3) *Des deux Souv.* c. 8, p. 162.

*et de l'essence des choses ?* Faut-il donc entrer avec lui dans cette discussion , et jeter de simples fidèles dans la plus subtile et la plus abstraite métaphysique ? Où est donc ce sacrifice de résistance de notre raison qu'on nous promettoit ? Et s'il nous faut disputer et devenir philosophes, que devient la simplicité de la foi ?

M. Jurieu dira peut-être : J'emploie, il est vrai, la résistance de la raison contre la présence réelle : mais c'est aussi que la raison y résiste plus qu'à la Trinité, à l'Incarnation et aux autres mystères que le Socinien rejette. Vous voilà donc, encore un coup, à disputer sur le plus et sur le moins de la résistance : il faut faire argumenter le simple fidèle, il en faut faire un philosophe, un dialecticien ; et celui dont vous ne voulez pas charger la foiblesse ou l'ignorance, de la discussion de l'Écriture, est jeté dans la discussion des subtilités de la philosophie la plus abstraite et la plus contentieuse. Est-ce là ce chemin aisé et cette voie abrégée de conduire le chrétien aux vérités révélées ?

Mais, direz-vous, il ne s'agit pas de raisonnement : j'ai les sens mêmes pour moi ; et je vois bien que du pain n'est pas un corps. Ignorant, qui n'entendez pas que toute la difficulté consiste à savoir si Dieu peut réduire un corps à une si petite étendue ! Le Luthérien croit qu'il le peut ; et si vous vous obstinez à vouloir conserver le pain avec le corps, il le conserve et donne aux sens tout ce qu'ils demandent. Vous n'avez donc rien à lui dire de ce côté-là, et vous voilà à dis-

XXVIII.

Si les Calvinistes sont reçus à dire que le mystère de la Trinité et les autres sont moins opposés à la raison que celui de la présence réelle.

XXIX.

Si les Calvinistes sont reçus à dire qu'ils ont pour eux les sens.

puter sur la nature des corps, à examiner jusqu'à quel point Dieu a voulu que nous connussions le secret de son ouvrage, et s'il ne voit pas dans la nature des corps comme dans celle des esprits quelque chose de plus caché et de plus foncier, pour ainsi dire, que ce qu'il en a découvert à notre foible raison. Il faut donc alambiquer son esprit dans ces questions de la possibilité ou impossibilité, c'est-à-dire, dans les plus fines disputes où la raison puisse entrer, ou plutôt dans les plus dangereux labyrinthes où elle puisse se perdre. Et après tout s'il se trouve vrai que Dieu puisse réduire un corps à une si petite étendue, qui doute qu'il ne puisse le cacher où il voudra, et sous telle apparence qu'il voudra? Il a bien caché ses anges, des esprits si purs, sous la figure des corps, et fait paroître son Saint-Esprit sous la forme d'une colombe : pourquoi donc ne pourroit-il pas cacher quelque corps qu'il lui plaira sous la figure, sous les apparences, sous la vérité s'il le veut ainsi, de quelque autre corps que ce soit; puisqu'il les a tous également dans sa puissance? Donc le sens ne décide pas : donc c'est le raisonnement le plus abstrait qu'il faut appeler à son secours, et la plus fine dialectique. Mais s'il faut être dialecticien ou philosophe pour être chrétien, je veux l'être partout, dira le Socinien : je veux soumettre à ma raison tous les passages de l'Écriture où je la trouverai choquée, et autant ceux qui regardent la Trinité et l'Incarnation, que ceux qui regardent la présence réelle. On peut discourir, on peut écrire,

on peut chicaner sans fin : mais à un homme de bonne foi ce raisonnement n'a point de réplique.

M. Jurieu dira sans doute que ce n'est pas la raison seule, mais encore l'Écriture sainte qu'il oppose au Luthérien et au Catholique sur ces paroles : *Ceci est mon corps*. Mais outre, comme nous verrons, que le Socinien en fait bien autant, voyons ce qui a frappé M. Jurieu, et répétons le passage que nous venons de citer sur ces paroles : *Ceci est mon corps* : le sens de la présence réelle « nous conduit, dit-il, à des prodiges, à renverser les lois de la nature, l'essence des choses, la nature de Dieu, l'Écriture sainte, à nous rendre mangeurs de chair humaine ». L'Écriture est nommée ici, je l'avoue; car aussi pouvoit-on l'omettre sans abandonner la cause? Mais l'on voit par où l'on commence, ce qu'on exagère, ce qu'on met devant l'Écriture, ce qu'on met après; et on ressent manifestement que ce qui choque et ce qui décide en cette occasion, c'est enfin naturellement la raison humaine. On sent qu'elle a succombé à la tentation de ne pas vouloir se résoudre à croire des choses où elle a tant à souffrir: c'est en effet ce qui frappe tous les Calvinistes. Un Catholique ou un Luthérien commence avec eux une dispute: forcé par l'impénétrable hauteur des mystères dont la croyance est commune entre nous tous, le Calviniste reconnoît qu'il ne faut point appeler la raison humaine dans les disputes de la foi. Là-dessus on lui demande qu'il la fasse taire dans la dis-

XXX.

Que ce qui détourne les Calvinistes de la présence réelle est précisément la même chose qui détourne les Sociniens des autres mystères; c'est-à-dire, la raison humaine. Preuve par M. Jurieu.

pute de l'Eucharistie comme dans les autres. La condition est équitable : il faut que le Calviniste la passe. C'en est donc fait : ne parlons plus de raison humaine, ni d'impossibilité, ni des essences changées : que Dieu parle ici tout seul. Le Calviniste vous le promettra cent fois ; cent fois il vous manquera de parole, et vous le verrez toujours revenir aux peines dont sa raison se sent accablée : Mais je ne vois que du pain ? Mais comment un corps humain en deux lieux et dans cet espace ? Je n'en ai jamais vu un seul qui ne se replongeât bientôt dans ces difficultés, qui à vrai dire sont les seules qui les frappent. Calvin, comme les autres promettoit souvent aux Luthériens, lorsqu'il disputoit avec eux sur cette matière (1), de ne point faire entrer de philosophie ou de raisonnement humain dans cette dispute : cependant à toutes les pages il y retomboit. Si les Calvinistes se font justice, ils avoueront qu'ils n'en usent pas d'une autre manière, et qu'ils en reviennent toujours à des pointilles du raisonnement humain.

XXXI.  
Qu'en allé-  
guant l'Écri-  
ture, le Cal-  
viniste ne  
fait qu'imi-  
ter le Socie-  
nien, et qu'il  
retombe  
dans la dis-  
cussion dont  
M. Jurieu

Mais n'allèguent-ils pas l'Écriture ? Sans doute, de la même sorte que font les Sociniens. *Je suis la vigne, je suis la porte ; la pierre étoit Christ :* ils prouvent parfaitement bien qu'il y a dans l'Écriture des façons de parler figurées : donc celle-ci : *Ceci est mon corps*, est de ce genre. C'est ainsi qu'un Socinien raisonne : il y a tant de façons de parler où il faut admettre une figure ; pourquoi celle-ci : *Le Verbe étoit Dieu, le Verbe*

(1) *Cont. Hesh. Cont. Vest.*

*a été fait chair*, ne seroit-elle pas de ce nombre ? Ils sauront fort bien vous dire que Jésus-Christ étant sur la terre le représentant de Dieu , revêtu de sa vérité , inondé de sa vertu toute-puissante , on le peut aussi bien appeler Dieu et vrai Dieu , que le pain de l'Eucharistie est appelé corps. Vous voilà donc dans les discussions , dans la conférence des passages , dans l'embarras des disputes , auxquelles vous ne vouliez pas vous assujettir.

Mais , direz-vous , l'Ecriture est claire pour moi : c'est la question. Le Socinien ne prétend pas moins à cette évidence que vous : voilà donc toujours la foi dépendante des disputes ; et ce moyen abrégé de l'établir tout d'un coup et sans discussion vous échappe. Mais enfin si l'Ecriture est si claire en cette matière , d'où vient que le Luthérien ne peut l'entendre depuis plus de cent cinquante ans de disputes ? Vous ne direz pas que c'est un profane , ennemi de Dieu , de qui il retire ses lumières , comme vous pourrez le dire d'un Socinien. Il est du nombre des enfans de Dieu , du nombre de ceux qu'il enseigne , qu'il reçoit à sa table et dans son royaume. Voulez-vous faire dépendre la foi d'un simple fidèle , d'une dispute qui demeure encore indéci- sée après un si long temps ? Avouez donc la vérité : sentez-la du moins : ce n'est pas l'Ecriture qui vous détermine : la méthode socinienne vous entraîne ; et de deux sens qu'on donne à ces paroles , *Ceci est mon corps* , vous vous résolvez par celui qui flatte la raison humaine. Ainsi seront entraînés tous

vouloit le tirer.

XXXII.

Que visiblement le Calviniste est déterminé contre la présence réelle par le principe socinien.

ceux qui mépriseront les décisions de l'Eglise ; et tant qu'on ne voudra point fonder sur une promesse certaine, une autorité infaillible qui arrête la pente des esprits, la facilité déterminera, et la religion où il y aura le moins de mystères sera nécessairement la plus suivie.

XXXIII.  
Autre argument des Sociniens sur les articles fondamentaux, dont ils demandent qu'on leur fasse voir la distinction par l'Ecriture ; ce que le ministre avoue qu'il ne peut aire.

Mais voici dans les écrits des Indifférens un attrait plus inévitable pour les Calvinistes. L'auteur des *Avis* demande à M. Jurieu une règle pour discerner les articles fondamentaux d'avec les autres (1). Car il est constant, et le ministre en convient, « qu'outre les vérités fondamentales, l'Ecriture contient cent et cent vérités de » DROIT ET DE FAIT, dont l'ignorance ne sauroit » damner (2) ». Il s'agiroit donc de savoir si, en lisant l'Ecriture, le peuple, les ignorans et les simples, c'est-à-dire, sans comparaison la plus grande partie de ceux que Dieu appelle au salut, pourroient trouver cette règle pour discerner les vérités dont l'ignorance ne damne pas, d'avec les autres, et connoître par conséquent quelles erreurs on peut supporter, et jusqu'où l'on doit étendre la tolérance : en un mot quelle raison il y a d'en exclure les Sociniens plutôt que les Luthériens. C'est ce qu'il faudroit pouvoir établir par l'Ecriture ; mais c'est à quoi les ministres ne songent seulement pas. Au lieu de nous faire voir dans les saints livres la désignation de ces articles fondamentaux, le sommaire qui les ramasse ou la marque qui les distingue de tous les autres objets de la révélation, M. Jurieu se

(1) *Avis Tr.* 1. art. 1, p. 19 — (2) *Tab. Lect.* III, p. 119.



jette dans un long raisonnement où il prétend faire voir, sans dire un mot de l'Écriture, qu'il y a trois caractères pour distinguer ces vérités fondamentales (1) : le premier est la révélation ; le second est le poids et l'importance ; le troisième est la liaison de certaines vérités avec la fin de la religion.

Il ne faut pas s'arrêter au caractère de révélation qui est le premier, puisque c'est là que le ministre est d'accord qu'il y a cent et cent vérités de droit et de fait révélées dans l'Écriture, qui néanmoins ne sont pas fondamentales : ce caractère n'est donc pas fort propre à distinguer ces vérités d'avec les autres. Passons au second, qui est le poids et l'importance, où d'abord il est certain qu'il faut entendre un poids et une importance qui aille jusqu'à rendre ces vérités nécessaires au salut : car le ministre ne dira pas que Dieu qui se glorifie par son prophète d'enseigner des choses utiles : *Je suis*, dit-il (2), *le Seigneur ton Dieu, qui t'enseigne des choses utiles*, prenne le soin d'en révéler de peu importantes. Ce n'est donc rien de prouver en général que ces vérités soient importantes, si l'on ne prouve qu'elles le sont jusqu'à être de la dernière nécessité pour le salut. Cela posé, écoutons ce que nous dira le ministre : « Sur le second caractère, qui est le poids et l'importance, » il faut savoir que le bon sens et la raison seule » en peuvent juger. Dieu a donné à l'homme un » discernement capable de juger si une vérité est

## XXXIV.

De trois moyens proposés par le ministre pour distinguer les articles fondamentaux, deux d'abord lui sont inutiles : son aveu qu'on ne peut faire ce discernement par l'Écriture.

(1) *Tab. Lett.* III, p. 119. — (2) *Is.* XLVIII. 17.

» importante ou non à la religion : tout de même  
» qu'il lui a donné des yeux pour distinguer si un  
» objet est blanc ou noir, grand ou petit, et des  
» mains pour connoître si un corps est pesant ou  
» léger ». Voilà de ces évidences que la Réforme  
nous prêche. M. Claude nous les expliquoit d'une  
autre façon, et nous disoit qu'on sent naturelle-  
ment que l'ame est suffisamment remplie de la  
vérité, comme on sent naturellement que le corps  
a pris une nourriture suffisante. Ces ministres pen-  
sent par-là trouver un asile où l'on ne puisse les  
forcer. Car qui osera disputer avec un homme  
sur ce qu'il vous dit de son goût, ou prouver à  
un entêté de sa religion quelle qu'elle soit, qu'il  
n'a pas ce goût qu'il nous vante, et qu'il ne sent  
pas comme à la main le poids des vérités du chris-  
tianisme jusqu'à savoir discerner celles qui sont  
nécessaires au salut d'avec les autres ? Sans doute  
ils ont trouvé là un beau moyen de chicaner. Mais  
ce qu'il y a d'abord à leur dire, c'est que, sous  
prétexte de cette évidence de goût et de senti-  
ment, ils renoncent formellement à prouver par  
l'Écriture l'importance et la nécessité des vérités  
fondamentales. M. Jurieu y est exprès : « Il est  
» très-certain, dit-il <sup>(1)</sup>, qu'il est très-important  
» de savoir si Jésus-Christ est Dieu, ou s'il ne  
» l'est pas ; s'il est mort pour satisfaire à la jus-  
» tice de Dieu pour nous ; si Dieu connoît les  
» choses à venir, s'il est infini ou non, s'il est  
» l'auteur de tout le bien qui se fait en nous ». Et un peu après : « Si l'Écriture sainte ne dit pas

(1) *Lett. III, p. 125.*

» que ces vérités soient de la dernière impor-  
 » tance et nécessaires au salut, c'est parce que  
 » cela se voit et se sent assez : on ne s'avise point,  
 » quand on fait des philosophes, de leur dire que  
 » le feu est chaud et que la neige est blanche,  
 » parce que cela se sent (1) ». Ce n'est donc point  
 par l'Écriture qu'on prouve les articles fonda-  
 mentaux ; chacun les connoît à son goût, c'est-  
 à-dire, chacun les désigne à sa fantaisie, sans  
 qu'on le doive ou qu'on le puisse convaincre ou  
 désabuser sur ces articles.

Que si on sent que ces articles sont nécessaires  
 au salut, à plus forte raison doit-on sentir qu'ils  
 sont véritables. Si on sent, par exemple, comme  
 M. Jurieu vient de dire (2), qu'il est nécessaire au  
 salut de croire que *Dieu est l'auteur de tout le  
 bien qui se fait en nous*, à plus forte raison doit-  
 on sentir que c'est une vérité constante ; car il  
 est clair que la croyance d'une fausseté ne peut  
 pas être nécessaire au salut. Voilà les controverses  
 bien abrégées : on n'a qu'à dire qu'on sent et  
 qu'on goûte, pour se mettre hors de toute at-  
 teinte ; et par la même raison, vous avez beau  
 dire à un homme : Cela se goûte, cela se sent ;  
 s'il n'a ni ce sentiment ni ce goût, il vous quit-  
 tera bientôt, et sa perte sera sans remède comme  
 ses erreurs.

Qu'ainsi ne soit : à quoi sentez-vous que la  
 présence réelle confessée par les Luthériens ne  
 soit pas une erreur fondamentale, et qu'ils puis-  
 sent impunément être des mangeurs de chair hu-

XXXV.  
 Démonstra-  
 tion manifes-  
 te de l'illu-  
 sion qu'on  
 fait aux Pré-  
 tendus Ré-  
 formés, en  
 les renvoyant  
 à leur goût  
 pour distin-  
 guer les arti-  
 cles fonda-  
 mentaux.

XXXVI.  
 Suite de la  
 même dé-  
 monstra-  
 tion : les Cal-

(1) Lett. III, p. 126. — (2) Ci-dessus, n. 34.

vinistes n'ont point de règle pour tolérer Luther et les Luthériens plutôt que les autres. Semi-pélagianisme des Luthériens.

maine? Mais ce dogme de l'ubiquité, « monstre  
 » affreux, énorme et horrible, comme vous l'ap-  
 » pelez vous-même (1), d'une laideur prodigieuse  
 » en lui-même, et encore plus prodigieuse dans  
 » ses conséquences; puisqu'il ramène au monde  
 » la confusion des natures en Jésus-Christ, et  
 » non-seulement celle de l'ame avec le corps,  
 » mais encore celle de la divinité avec l'humanité,  
 » et en un mot l'eutychieisme détesté unanime-  
 » ment de toute l'Eglise » : à quoi sentez-vous,  
 je vous prie, que le poids d'une telle erreur si  
 grossière, si charnelle et si manifestement con-  
 traire à l'Écriture, ne précipite pas les ames dans  
 l'enfer? Mais cette erreur abominable d'ôter à  
 la créature toute liberté, et de faire Dieu en  
 termes formels auteur de tous les péchés, com-  
 ment la pardonnez-vous à Luther? Vous l'en  
 avez convaincu; vous lui avez démontré que c'est  
 un blasphème qui tend *au manichéisme*, qui ren-  
 verse *toute religion* (2), et dont néanmoins il ne  
 s'est jamais rétracté. Où étoit le goût de la vérité  
 dans ce chef des Réformateurs lorsqu'il blasphé-  
 moit de cette sorte? Mais où étoit-il dans les au-  
 tres Réformateurs, qui constamment blasphé-  
 moient de même (3)? Et par quel goût sentez-vous  
 que cette impiété ne les empêchoit pas d'être  
 fidèles serviteurs de Dieu? On a démontré plus  
 clair que le jour aux Luthériens, dans l'Histoire

(1) *Jur. Consult. p. 242. Var. Addit. au liv. XIV, n. 7.* — (2) *Ib. Addit. n. 2, 3 et suiv. Jur. Consult. II. part. c. 8, p. 210 et suiv. II.° Avert. n. 3, 4, 5 et suiv.* — (3) *Var. liv. XIV, n. 1, 2 et suiv. Addit. Ibid.*

des Variations et dans le troisième Avertissement (1), qu'ils sont devenus semi-Pélagiens, en attachant la grâce de la conversion à une chose qui selon eux ne dépend que du libre arbitre, c'est-à-dire, au soin d'assister à la prédication; ce qui est, en termes formels, attribuer à nos propres forces le commencement de notre salut, sans que la grâce y soit nécessaire. J'ai rapporté les endroits de Beaulieu, fameux ministre de Sedan, où il a convaincu les Luthériens de cette erreur (2) : M. Basnage l'a reconnue (3), et il passe à M. de Meaux cette insigne variation de la Réforme. Mais l'aveu de M. Jurieu est encore ici plus considérable; puisque, dans sa Consultation au docteur Scultet, il entreprend de lui démontrer ce semi-pélagianisme des Luthériens, en les convaincant d'enseigner que pour avoir la grâce de la conversion, il faut que l'homme  *fasse auparavant le devoir de se convertir*  par ses forces et ses connoissances naturelles (4) : ce qui est le pur et franc semi-pélagianisme, et enferme tout le venin de l'hérésie pélagienne. Ainsi le fait est constant, de l'aveu des ministres et de M. Jurieu lui-même.

J'en reviens donc à demander à ce ministre : que ferez-vous en cette occasion? Vous n'oseriez abandonner les Luthériens, à qui en termes précis vous offrez la communion et la paix malgré

XXXVII.

Que le semi-pélagianisme est et n'est pas une

(1) *Var. liv. VIII, n. 48, 52 et suiv. Liv. XIV, n. 116 et suiv. III.º Avert. n. 12 et suiv.* — (2) *Var. liv. XIV, n. 116.* — (3) *Basn. T. II, l. 3, c. 2, n. 4.* — (4) *Jur. Consult. p. 117, 118. Var. A. l. dit. n. 4. III.º Avert. n. 12 et suiv.*

erreur fondamentale. Contradiction du ministre et des Calvinistes.

cette erreur (1). Que direz-vous donc pour les excuser? que la révélation du dogme opposé au semi-pélagianisme n'est pas évidente; et qu'il n'est pas clair dans l'Écriture que c'est Dieu qui commence le salut, comme c'est lui qui l'achève par sa grâce? Mais y a-t-il rien de plus clair que cette parole de saint Paul : *Celui qui commence en vous la bonne œuvre, l'accomplira* (2), pour ne point parler ici des autres passages? Ou bien est-ce que cette erreur des Pélagiens et des Luthériens n'est pas importante? Mais vous nous contiez tout-à-l'heure cette vérité, *que Dieu est l'auteur de tout le bien qui est en nous* (3), par conséquent du commencement comme du progrès et de l'accomplissement de notre salut, parmi celles qu'on sent d'abord comme nécessaires au salut; en sorte qu'on n'a pas besoin de les prouver. Comment donc le Luthérien, vrai enfant de Dieu selon vous, l'a-t-il oublié, et comment a-t-il varié? Vous dites tout ce qui vous plaît, et votre théologie n'a point de règle.

### XXXVIII.

Que le goût des Calvinistes et du ministre varie sur le semi-pélagianisme et sur la nécessité de l'amour de Dieu et des bonnes œuvres.

Mais voici bien pis : vous-même vous variez avec les Luthériens; puisque ce point important de la nécessité de la grâce, qui étoit autrefois si fondamental, a cessé de l'être depuis que les Luthériens l'ont rejeté, et qu'en ôtant à Dieu le commencement du salut ils ne lui en ont plus réservé que l'accomplissement. Comment pourrai-je me fier à ce goût auquel vous me renvoyez, si vous-même vous variez dans votre goût? Si en nous disant d'un côté que jamais homme de bien

(1) *Consulti. ibid.* — (2) *Philip. 1. 6.* — (3) *Ci-dessus, n. 34.*

*ni vrai chrétien ou vrai dévot ne fut Pélagien ou semi-Pélagien*, vous ne laissez pas de nous dire encore qu'un Luthérien, franc semi-Pélagien selon vous, peut soutenir son erreur sans préjudice de son salut, et sans être exclus du pain de vie (1)? Mais n'avez-vous pas démontré à ce même Luthérien, qu'il ruine la nécessité des bonnes œuvres, qu'il en ravale le prix; que selon lui l'exercice de l'amour de Dieu n'est nécessaire pour être sauvé ni à la vie ni à la mort (2)? A quoi reconnoissez-vous que ces dogmes luthériens sont de poids pour le salut, et que tant d'autres n'en sont pas? Ne voyez-vous pas que vous avez *un poids et un poids, chose abominable devant le Seigneur* (3), et que vous pesez les erreurs avec une balance trompeuse et inégale?

De là vient que le ministre lui-même à la fin ne se fie pas à cette balance où il pèse les vérités fondamentales. « Je sais, dit-il (4), que les » préjugés sont capables de corrompre ce discernement, et que nous jugeons les articles et les » vérités importantes selon nos passions et nos » préventions. Mais premièrement, le bon sens » ne peut être corrompu qu'à certain degré ». Vous voilà donc à examiner en quel degré la prévention peut avoir corrompu votre goût et votre bon sens : qui nous expliquera cette énigme? « Mais ces vices, poursuit-il, ne peuvent aller à

XXXIX.

Le ministre et les Protestans réduits à compter les voix, et à se faire infaillibles contre les Indifférens et les Tolérans.

(1) *Jur. Méth. sect. 15, p. 113, 121. Var. liv. XIV, n. 83, 84 et suiv. 92, 93 et suiv.* — (2) *Var. Addit. n. 5. Jur. Consult. II. part. c. 2, p. 243. II. e Avert. n. 19 et suiv.* — (3) *Prov. xx. 10.* —

(4) *Tab. du Soc. p. 119.*

» faire paroître une montagne comme un grain  
 » de sable, ou un grain de sable comme une  
 » montagne. Il en est de même du jugement,  
 » qui distingue l'important de ce qui ne l'est pas  
 » en toute matière ». D'où vient donc que le  
 Luthérien trouve la présence réelle et même  
 l'ubiquité si importante, pendant que le Calvi-  
 niste méprise l'une et l'autre? Ou d'où vient que  
 le Calviniste trouve si importante la nécessité de  
 la grâce et celle de l'amour de Dieu, lorsque le  
 Luthérien ne la sent pas? Ou pourquoi est-ce  
 que le Calviniste lui-même se relâche en faveur  
 du Luthérien, et ne trouve plus essentiel ce qui  
 l'étoit auparavant? Avouez que votre bon goût  
 et votre évidence de sentiment est une illusion  
 dont vous amusez les entêtés. Mais voici dans le  
 discours de M. Jurieu le dernier excès de l'extra-  
 vagance et le renversement entier des maximes  
 de la Réforme. « De plus, continue-t-il (1),  
 » quand le bon sens pourroit être corrompu tout  
 » outre dans quelques sujets, comme il l'est en  
 » effet, la pluralité n'ira jamais de ce côté-là » ; et  
 il le prouve par cet exemple. « Il y aura dans  
 » une grande ville vingt yeux viciés qui verront  
 » verd et jaune ce qui est blanc; mais le reste  
 » des habitans, qui surpasse infiniment en nom-  
 » bre, rectifieront le mauvais jugement de ces  
 » vingt yeux, et feront qu'on ne les en croira  
 » pas ». Vous voilà donc à la fin réduits à compter  
 les voix. Et où en étoit la Réforme lorsqu'elle s'est  
 séparée, et qu'on l'appeloit au concile œcumé-

(1) *Tab. du Soc. p. 119.*



nique de l'Eglise qu'elle quittoit? Mais quoi! si les Sociniens prévalent enfin dans la Réforme; si ce torrent, dont on ne peut arrêter le cours, s'enfle tellement qu'il prévale, et qu'ils en viennent à être sur tous les articles mille contre un, comme ils s'en vantent déjà sur la tolérance qui renferme tout le venin de la secte, sans qu'on ose les contredire, le socinianisme sera véritable ou du moins indifférent? Mais cela, direz-vous, n'arrivera pas: la Réforme est devenue infaillible contre les Tolérans. Aveugles, ne verrez-vous jamais qu'avec ces illusions vous ne contenterez que des entêtés, et que tous les gens de bon sens de votre communion se donneront aux Indifférens, si vous n'avez recours à d'autres principes?

Enfin, le troisième caractère par où on distingue les articles fondamentaux d'avec les autres, c'est, selon M. Jurieu (1), *la liaison de certaines vérités avec la fin de la religion*, c'est-à-dire, *avec la gloire de Dieu, avec la sanctification et le salut de l'homme*. Je le veux: la fin de la religion en général, c'est, 1.° dites-vous, *de ne croire qu'un Dieu*: le Socinien n'en croit qu'un, et il vous accuse d'en croire trois: 2.° *de n'adorer que lui*; ce qu'il faut entendre sans doute d'une adoration souveraine: le Socinien le fait, et il vous accuse de rendre cette adoration à un homme pur. N'importe que vous le croyiez Dieu; vous voulez bien que le Catholique soit idolâtre en adorant dans l'Eucharistie Jésus-Christ qu'il y croit présent. Vous direz que c'est une erreur damnable de rendre

XL.  
Troisième  
moyen de  
discerner les  
articles fon-  
damentaux,  
où le minis-  
tre montre sa  
foiblesse  
contre les  
Sociniens.

(1) P. 120, 121, 126, 127.

à Jésus-Christ homme un culte inférieur qui se rapporte à Dieu : vous damnez donc tous les Pères du quatrième siècle , à qui néanmoins vous faites invoquer les saints et honorer leurs reliques sans préjudice de leur sainteté ni de leur salut. La 3.<sup>e</sup> fin de la religion , c'est , dit le ministre , *de regarder Dieu comme celui qui gouverne le monde*. Le Socinien le nie-t-il ? Vous sentez-vous si foible contre lui , que vous ne puissiez le combattre qu'en déguisant sa doctrine ? 4.<sup>o</sup> *D'attendre de lui des peines ou des récompenses après la mort*. Le Socinien n'en attend-il pas ? et pouvez-vous lui objecter qu'il rejette absolument les peines de l'autre vie , à cause qu'il ne les croit pas éternelles ? Voilà pour les caractères essentiels à la religion en général ; mais il y en a , dit M. Jurieu (1) , « qui » sont particuliers à la religion chrétienne , et qui » la distinguent de toute autre , comme de croire » que Jésus est le Messie » ; le Socinien le croit : *que ce Messie est le Fils de Dieu , et Dieu éternel comme le Père* : c'est la question , que vous ne devez pas supposer comme résolue , pendant que vous vous donnez tant de peine à la résoudre : *qu'il a satisfait pour les péchés des hommes* ; autre question à examiner , et non pas à supposer avec le Socinien et avec ceux qui le favorisent : *que les morts ressusciteront , qu'il y aura un jugement dernier à la fin du monde* ; vous calomniez le Socinien si vous l'accusez de nier ces vérités : savoir s'il les reconnoît dans toute leur étendue , et si ce qui manque à sa foi est fondamental ; c'est de

(1) P. 122.

quoi vous avez promis de nous instruire, et vous ne faites que le supposer; tant vous êtes forcé à reconnoître que les principes, pour fermer la bouche au Socinien, manquent à votre Réforme.

Et ce qui prouve plus clair que le jour que le ministre ne sait où il en est, c'est ce qu'il ajoute, que « les vérités que les Sociniens veulent ôter à » la religion, sont révélées, et clairement révélé- » lées (1) ». Si elles sont révélées et clairement révélées, si les articles fondamentaux sont si évidens et si aisés à trouver dans l'Écriture, pourquoi en craignez-vous la discussion pour le peuple? Pourquoi le renvoyez-vous à son goût, à son sentiment? goût et sentiment que vous lui donnez avant même qu'il ait ouvert l'Écriture sainte. Continuons: « Ces articles sont clairement révélé- » lés, et en même temps ils sont de la dernière » importance ». Mais déjà, pour la vérité et pour l'évidence de la révélation, le ministre déclare souvent dans toutes ses lettres qu'il n'y veut pas encore entrer. « On voit, dit-il (2), où un tel » projet nous mèneroit. Au lieu d'un petit ou- » vrage à l'usage des moins savans, il faudroit » faire un gros livre qu'à peine les savans auroient » le loisir de lire ». Mais si cette discussion est si difficile aux savans mêmes, combien est-il manifeste que les moins savans s'y perdroient? Que fera-t-il donc? Il se réduira à deux articles, *qui est celui de la divinité de Jésus-Christ et de sa satisfaction*. Mais songera-t-il du moins à vous en

XLI.  
Que le ministre est  
bout sensiblement  
dans la preuve qu'il entreprend des articles fondamentaux.

(1) P. 123. — (2) *Ibid.*

prouver la vérité? Point du tout; il va entreprendre de vous en prouver *l'importance* (1), et vous en fera voir la vérité dans une seconde partie qu'il ne trouve pas à propos de traiter. Voilà cette rare méthode. Il vous prouvera qu'un article est important avant que de vous montrer qu'il est véritable et clairement révélé. C'est où se termine aujourd'hui toute la théologie réformée.

N. III.

Quelle preuve les Tolérans demandent à M. Jurieu sur l'évidence des articles fondamentaux, et que ce ministre n'a rien eu à leur répondre.

Vous direz peut-être, mes Frères, que votre ministre, sans vouloir entrer dans le fond, suppose la vérité et l'évidence de la révélation, comme une chose dont les Tolérans qu'il attaque demeurent d'accord. Mais visiblement il leur impose : au contraire l'auteur des *Avis*, auteur que votre ministre vouloit réfuter, avoit raisonné en cette sorte : « Je pose, lui avoit-il dit (2), le principe de la Réformation qui est celui du bon sens : c'est que Dieu ayant donné sa parole aux hommes afin de les conduire au salut, et Dieu appelant à ce salut beaucoup plus de peuple que de grands et de savans, il s'ensuit nécessairement que ceux du peuple qui ne sont pas privés entièrement de sens commun, peuvent se déterminer sur ces objets fondamentaux par la lecture de la parole de Dieu ». Ce principe présupposé, il raisonne ainsi : « Cela étant, il me semble que l'on en peut conclure que tous ces dogmes sur lesquels les savans ont tant de peine à se déterminer, quoiqu'ils travaillent de bonne foi à leur salut, ne sont pas

(1) *T. b. Lett.* II. — (2) *Tab. Lett.* III et suiv. *Avis sur le Tableau*, art. 11. p. 20.

» de cette nécessité absolue dont nous parlons.  
 » Car si les savans, qui ne sont pas la milliè-  
 » partie du peuple, trouvent tous ces embarras  
 » qui retiennent les plus sages d'entre eux indéter-  
 » minés, comment les simples sans étude et sans  
 » application pourront-ils voir avec cette cer-  
 » titude que la foi demande, ces objets obscurs  
 » et douteux aux savans » ?

On voit donc que les adversaires de M. Jurieu ne supposent pas que les articles dont il s'agit soient si clairs : au contraire, ils présupposent qu'ils ne le sont pas au peuple, puisqu'ils excitent tant de disputes parmi les savans, et que les plus sages d'entre eux sont encore indéterminés : et quand même ces savans conviendroient que ces articles leur paroissent clairs dans l'écriture, il ne s'ensuit pas qu'ils les crussent clairs pour tout le peuple ; au contraire, l'auteur des *Avis* conclut ainsi : « Plus j'y pense, plus je me per-  
 » suade que les préjugés tirés des catéchismes,  
 » plutôt qu'une connoissance puisée dans la pa-  
 » role de Dieu, sont aujourd'hui presque l'unique  
 » fondement de la foi des peuples ». Ce n'est donc pas l'évidence de la révélation, mais *les catéchismes* et les préjugés de la secte, c'est-à-dire, une autorité humaine qui les persuade.

Enfin, l'auteur des *Avis* finit son raisonnement par ces paroles (1) : « Je crois que l'on peut con-  
 » clure, après cette réflexion, que les points fon-  
 » damentaux de la religion ne sont pas à beau-

(1) P. 21.

» coup près en si grand nombre que plusieurs se  
 » l'imaginent aujourd'hui : autrement je croirois  
 » que la voie d'examen , qui est le fondement de  
 » notre Réformation , seroit un principe impossi-  
 » ble au peuple , et par conséquent injuste et faux.  
 » J'attends avec impatience quelque éclaircisse-  
 » ment là-dessus ».

Voilà ce qu'attendoient les Tolérans. Ils supposoient que les peuples ne pouvoient pas voir assez clair pour prendre parti sur les articles qui partageoient les savans. Par-là donc ils insinuoient qu'il falloit réduire les articles fondamentaux à ceux dont tout le monde et les Sociniens comme les autres sont d'accord ; c'est - à - dire , qu'ils les réduisoient à croire que Dieu est un , et que Jésus est son Christ : car c'est de quoi conviennent tous les chrétiens. Que si le ministre avoit à leur donner une autre marque d'évidence que ce consentement universel , c'étoit à lui à le prouver , et à ne pas ruiner sa cause , en supposant comme prouvé ce qui étoit en question.

XLIII.  
 Preuve de  
 l'inévidence  
 des articles  
 fondamen-  
 taux selon les  
 principes des  
 Calvinistes.

L'exemple des Luthériens vient ici fort à propos. On demande à M. Jurieu et aux Calvinistes, si la certitude du salut, l'inamissibilité de la justice, la nécessité de la grâce pour commencer le salut, aussi bien que pour l'achever, et les autres points décidés dans le synode de Dordrecht ; si la nécessité des bonnes œuvres et celle de l'amour de Dieu ; si cet article important de la Réforme, que Jésus-Christ en tant qu'homme est uniquement renfermé dans le ciel, sont choses obscurément et douteusement ou clairement révélées ? Si

ces articles leur paroissent obscurément révélés, où en est le calvinisme? Où en sont les décisions du synode de Dordrecht? Aura-t-il excommunié tant de ministres, bons Protestans d'ailleurs, pour des articles obscurs et obscurément révélés? Que si tous les points qu'on vient de réciter, paroissent aux Calvinistes évidemment révélés, pourquoi le doute des Luthériens les ébranle-t-il assez pour les obliger à la tolérance? ou pourquoi comptent-ils pour rien les doutes des autres aussi malaisés à résoudre que ceux des Luthériens?

Le ministre croit avoir abattu les Tolérans, quand il leur dit : Est-il possible que Dieu ait voulu révéler la divinité de Jésus-Christ, sans obliger à la reconnoître? ou qu'il ait satisfait pour nous, sans imposer aux hommes la nécessité d'accepter ce paiement par la foi (1)? Comme si on ne pouvoit pas dire de même : Est-il possible que Dieu ait voulu que nous dussions tout notre salut, et autant le commencement que la fin, à la grâce de Jésus-Christ, et que ce soit là le principal fruit de sa mort, et que néanmoins il ne veuille pas que tout le monde reconnoisse cette vérité, et qu'il faille tolérer les Luthériens qui la rejettent? Ne pourroit-on pas dire aussi : Est-il possible que Jésus-Christ ait voulu se rendre réellement présent selon son corps et selon son sang dans le pain et dans le vin de l'Eucharistie, et qu'il n'ait pas voulu nous obliger à reconnoître une présence si merveilleuse, et à lui rendre grâces d'un témoignage si étonnant de son amour? Ce-

## XLIV.

Toutes les preuves du ministre sur les articles fondamentaux tombent d'elles-mêmes au seul exemple de la doctrine de la grâce et de celle de la présence réelle.

(1) Lett. IV, art. 2, n. 5, 6.

pendant vous voulez persuader aux Luthériens, qui reconnoissent cette présence, de vous supporter, vous qui, loin de la reconnoître, en faites le sujet de vos railleries, c'est-à-dire selon eux, de vos blasphèmes, jusqu'à traiter ceux qui la croient de mangeurs de chair humaine.

## XLV.

Suite de la même matière ; chicane du ministre.

Il ne faut point ici dissimuler une misérable chicane de M. Jurieu, qui soutient que l'article de la présence réelle et de l'union corporelle des fidèles avec Jésus-Christ ne peut pas être fondamental ; parce que *les Luthériens eux-mêmes ne disent pas que cette union corporelle de Jésus-Christ avec ses membres soit absolument nécessaire. Il est donc clair, conclut-il, que les Calvinistes ne nient rien de fondamental et de nécessaire selon les Luthériens* (1).

Ce ministre ne veut jamais entendre en quoi consiste la difficulté qu'on lui propose. Il est vrai que les Luthériens ne disent pas que cette *union corporelle* du fidèle avec Jésus-Christ soit absolument nécessaire, parce qu'ils ne disent pas non plus que la réception de l'Eucharistie le soit ; mais si les Luthériens ne croyoient pas que la foi de *cette union corporelle* fût nécessaire à celui qui reçoit l'Eucharistie, pourquoi excluroient-ils de leur communion les Calvinistes avec une inexorable sévérité ? Il faut donc bien qu'ils croient absolument nécessaire à tout chrétien la foi de cette union et de la présence réelle, et qu'ils tiennent ceux qui la nient pour coupables d'une erreur intolérable.

(1) *Jur. de l'Un. de l'Egl. T. VI, c. 5, p. 560.*



Ainsi il se pourroit très-bien faire qu'on ne crût pas la communion absolument nécessaire, comme en effet elle ne l'est pas de la dernière et inévitable nécessité ; et qu'on crût absolument nécessaire quand on communie, de savoir ce qu'on y reçoit, et ne pas priver le fidèle de la foi de la présence réelle ; n'y ayant rien de plus ridicule et de plus impie que de tenir pour indifférent, si ce qu'on reçoit sous le pain et avec le pain, comme parle le Luthérien, est ou n'est pas Jésus-Christ même selon la propre substance de son corps et de son sang ; puisque c'est faire tomber son indifférence sur la présence ou sur l'absence de Jésus-Christ même et de son humanité sainte.

Ainsi, quoi que puisse dire votre ministre, j'en reviens toujours à vous demander s'il n'est d'aucune importance de savoir que Jésus-Christ en tant qu'homme soit vraiment présent ou non sous les symboles sacrés ? Mais ce seroit en vérité être trop profane que de pousser son indifférence jusque-là, et de croire si Jésus-Christ homme a voulu être présent avec toute la réalité que croit le Luthérien, que cela puisse devenir indifférent à ses fidèles. Que si vous êtes enfin forcé d'avouer que c'est là un point important et très-important, mais non pas de cette importance qui rend un article fondamental et absolument nécessaire pour le salut, puisque même la réception de l'Eucharistie n'est pas de cette nécessité ; vous ne nous échapperez pas par cette évasion : car toujours on ne cessera de vous demander ce que vous diriez d'un homme qui, sous prétexte que la Cène

ou la communion n'est pas absolument nécessaire, rejeteroit ce sacrement en disant qu'il le faut ôter des assemblées chrétiennes, et qu'il n'est pas nécessaire de le conserver dans l'Eglise? Vous n'oseriez soutenir qu'avec cette erreur il fût digne du nom chrétien ni de la société du peuple de Dieu dont il rejeteroit le sceau sacré. Car par la même raison, sous prétexte qu'on peut absolument être sauvé sans le Baptême lorsqu'on y supplée par la contrition ou par le martyre, et que même sans y suppléer par ces moyens on croit parmi vous que ce sacrement n'est pas nécessaire au salut des enfans des fidèles; il faudroit aussi tolérer ceux qui cesseroient de le donner, ou qui, à l'exemple de Fauste Socin, ne le croiroient plus nécessaire à l'Eglise de Jésus-Christ, en disant avec ce téméraire hérésiarque qu'il n'a été institué que pour les commencemens du christianisme. Or autant qu'il est nécessaire de conserver dans l'Eglise le sacrement de l'Eucharistie, autant est-il nécessaire d'y conserver la connoissance de la chose sainte qu'elle contient; puisque même saint Paul condamne expressément ceux qui la mangent sans la discerner (1).

XLVI. Vous dites que le Socinien détruit la gloire de Dieu, en *le faisant impuissant, ignorant, changeant* (2): la détruit-on moins en le faisant, avec les Réformateurs, auteur du péché? et en niant, comme font encore les Luthériens, qu'il soit auteur de tout le bien qui se fait en nous, ne l'étant pas du commencement de notre salut?

(1) *I. Cor.* xi. 29. — (2) *Tab. Lett.* III, p. 127.

Le Socinien, poursuivez-vous, *ôte la sanctification en détruisant les motifs qui y portent, comme sont la crainte des peines éternelles* : et les Luthériens ne vous reprochent-ils pas que vous ôtez aussi ces motifs par votre certitude du salut et votre inamissibilité de la justice ? Quelle différence mettez-vous entre ôter les peines éternelles, et obliger le fidèle à croire avec une entière certitude qu'elles ne sont pas pour lui, puisqu'en quelque excès qu'il tombe, il est assuré de ne mourir pas dans son péché ? *Le Socinien ôte la consolation* : demandez au Luthérien s'il ne trouve point de consolation dans la foi de la présence réelle, et s'il ne vous accuse pas de ravir aux enfans de Dieu cet exercice de leur foi, et ce doux soutien de leurs ames durant leur pèlerinage. Vous accusez le Socinien de nier le mérite de Jésus-Christ et de sa mort : le Socinien ne le nie pas absolument. Vous argumentez, et vous dites qu'il nie le mérite par voie de satisfaction ; ce qui est en quelque façon le nier : et n'est-ce pas aussi le nier en quelque façon, et encore d'une façon très-criminelle, que de croire avec les Luthériens le commencement du salut indépendamment de la grâce que cette mort nous a méritée ? Et d'ailleurs que répondrez-vous à vos frères les Anglais protestans et à cette opinion *qu'on dit se glisser parmi eux* ? Mais quelle est cette opinion que vous coulez si doucement ? « C'est, dites-vous (1), que Jésus-Christ n'a pas » proprement satisfait pour nos péchés, et qu'il

recourir à  
l'autorité et  
à la pluralité  
des voix.

(1) *Tab. Lett.* VIII, p. 578.

» n'est pas mort afin que ses souffrances nous  
 » fussent imputées ». Voilà cette opinion qui se  
 glisse en Angleterre, selon le ministre. « Sur  
 » quoi, poursuit-il, ils tournent en ridicule, à  
 » ce qu'on m'écrit, la justice imputée, avec  
 » autant de violence que les Papistes ignorans ». Ces théologiens dont on vous écrit, qui nient ouvertement que Jésus-Christ ait *proprement satisfait*, et tournent en ridicule votre justice imputée *avec autant de violence que pourroit faire un Papiste*, apparemment ne se cachent pas. *Vous avez peine*, dites-vous, *à distinguer cette théologie de l'impiété des Sociniens*, et vous souhaitez qu'on *la flétrisse* : mais cependant on ne dit mot à des gens qui nient si ouvertement la satisfaction de Jésus-Christ : on laisse *glisser* cette opinion parmi les docteurs, d'où elle passera bientôt au peuple ; et l'Eglise anglicane ne se croit pas obligée de régler ses censures par vos décisions. Criez tant que vous voudrez que ces articles sont révélés et clairement révélés ; vous en devez dire autant de tous les articles que vous soutenez contre les Luthériens : et si enfin vous répondez que les articles que vous opposez au luthéranisme, à la vérité sont révélés et clairement révélés, mais qu'ils ne sont pas pour cela fondamentaux ni de l'importance qu'il faut pour être nécessaires au salut ; nous en voilà donc revenus à examiner l'importance des articles révélés. Par quelles règles et sur quels principes ? Le ministre n'en a aucun à nous donner ; et dans sa cinquième lettre, où il fait les derniers efforts pour éclaircir

cette matière, après avoir épuisé toutes ses subtilités, il n'y voit plus autre chose à faire que d'en revenir enfin à compter les voix, comme il l'avoit déjà proposé dans sa troisième lettre.

Mais plus il s'explique sur cette matière, plus son embarras est visible ; car voici ce qu'il écrit dans cette cinquième lettre : « Il se peut donc » faire, dit-il (1), qu'il y ait en effet quelques » personnes qui soient aveuglées à ce point de » pouvoir croire que la divinité de Jésus-Christ » et sa satisfaction sont des vérités ; mais que ce » ne sont pas des vérités essentielles à la religion » chrétienne. Mais nous ne croyons pas que cet » entêtement puisse aller loin ni s'étendre à beau- » coup de personnes » : à cause, dit-il, que c'est un état trop violent « de croire que certaine » personne soit Dieu, et de croire qu'on ne lui » fait pas de tort en le regardant comme une » créature ». Voilà votre dernier refuge : vous en appelez au grand nombre, et vous voulez que les Tolérans demeurent toujours le plus petit. Mais si *ce torrent* vous inonde, si l'expérience réfute vos raisonnemens, et qu'enfin la tolérance l'emporte, où en serez-vous ? Or certainement, au train qu'elle prend, il faudra bien qu'elle prévale, si vous n'avez à lui objecter que le petit nombre de ceux qui la suivent, c'est-à-dire selon la Réforme une autorité purement humaine, et le plus foible de tous les secours. Qu'ainsi ne soit : écoutons la suite (2). « On doit savoir que » nous portons ce jugement » (que le nombre des

XLVII.

Le ministre encore une fois sensiblement forcé à demeurer court sur les points fondamentaux.

(1) P. 203. — (2) P. 204.

Tolérans sera toujours le plus petit) « des doc-  
 » teurs et des théologiens ; car autrement je suis  
 » bien persuadé qu'il y a MILLE ET MILLE BONNES  
 » GENS dans les communions de nos sectaires qui  
 » unissent fort bien ces deux propositions : *Jésus-*  
 » *Christ est fils éternel de Dieu ; mais il n'est pas*  
 » *nécessaire de le croire pour être sauvé.* Car  
 » de quoi ne sont pas capables LES PEUPLES et les  
 » gens qui NE SONT PAS DE PROFESSION A S'APPLI-  
 » QUER, NI DE CAPACITÉ A PÉNÉTRER ? Et même  
 » entre ceux qui sont appelés A ENSEIGNER LES  
 » AUTRES, COMBIEN PEU Y EN A-T-IL qui soient ca-  
 » pables de voir le fond d'un sujet » ? Voilà donc,  
 de votre aveu propre , *mille et mille bonnes gens*,  
 et non-seulement parmi les peuples, mais encore  
 parmi ceux qui sont appelés à enseigner les au-  
 tres, qui ne voient pas l'importance que vous  
 voulez qui saute aux yeux. C'est pour *ces mille*  
*et mille bonnes gens* , pour ces gens *qui ne sont*  
*pas de profession à s'appliquer, ni de capacité*  
*à pénétrer* , pour ces gens, dis-je, dont il est cer-  
 tain que toutes les communions sont pleines,  
 c'est pour eux et pour le grand nombre même des  
 docteurs que vous jugez incapables de voir *le fond*  
*d'un sujet* ; c'est pour eux, encore un coup, que  
 je vous demande une règle. Quelle sera-t-elle ?  
 L'Écriture ? Mais ils ne sont pas *de profession à*  
*s'y appliquer, ni de capacité à la pénétrer.* Les  
 docteurs ? Mais ce sont ceux-là qui les embarras-  
 sent par leurs divisions, et qui, après tout, ne  
 sont que des hommes sujets à faillir, et en par-  
 ticulier, et en corps ; des hommes, enfin, dont

le plus grand nombre n'est pas capable, selon vous, *de voir le fond d'un sujet*. Que pouvez-vous donc donner pour règle à ce grand nombre d'ignorans ? La multitude ? qu'ils voient croître tous les jours et en train de se grossir beaucoup davantage. Le goût et le sentiment ? C'est ce qui les perd : car ils ont tant de goût pour la liberté ; la tolérance leur paroît si belle, si douce, si charitable, et par-là si chrétienne ! Quoi donc, enfin ? Les synodes, les consistoires, les censures ? Tous ces moyens sont usés et trop foibles, trop décriés dans la Réforme. Il ne reste plus à opposer que les magistrats ; et c'est à quoi M. Jurieu travaille de toute sa force dans ses derniers ouvrages.

Cependant, dans l'embarras où il est sur les moyens d'établir les articles fondamentaux, il semble quelquefois se repentir d'avoir avoué si souvent qu'il ne les trouve pas marqués dans l'Écriture. Car il prétend, par exemple, que l'absolue nécessité de croire la divinité de Jésus-Christ, à peine d'être damné, est clairement marquée par ces paroles : *Celui qui ne croit pas au Fils éternel de Dieu est condamné* : où il suppose le mot *de fils éternel* au lieu de celui de *fils unique* (1), et donne occasion aux Tolérans de lui reprocher qu'il n'a pu trouver la condamnation expresse des Sociniens dans les passages qu'il produit, sans les altérer. Il produit encore ce passage de saint Jean : *Celui qui nie que Jésus soit*

XLVIII.  
Vaine tentative du ministre pour prouver par l'Écriture les articles fondamentaux.

(1) *De l'Un. Tr. 6, c. 5, p. 550. Joan. III 18.*

*venu en chair, est l'Antechrist* (1). Mais que conclut ce passage pour les articles fondamentaux ? puisque, de l'aveu du ministre, saint Léon et ses premiers successeurs ont été le vrai Antechrist, sans préjudice de leur sainteté et de leur salut : par conséquent sans nier aucun article fondamental. Il aura souvent sujet de se repentir d'avoir avancé une proposition si insensée : mais après tout la question demeure toujours ; ce que c'est que *venir en chair*. Si c'est donner à Jésus, comme ont fait les Marcionites et les Manichéens, au lieu d'une chair humaine une chair fantastique, les Sociniens sont à couvert de ce passage. On sait d'ailleurs ce que c'est, selon eux, que *venir en chair* : et sans excuser leurs réponses, que je trouve aussi mauvaises que M. Jurieu, il est question de sauver de leurs vaines subtilités ce nombre infini de gens parmi les savans aussi bien que parmi le peuple, qu'on exclut de la discussion des passages de l'Écriture, parce qu'ils n'ont ni le loisir ni la capacité de la faire, ainsi que le ministre vient encore d'en convenir.

## XLIX.

Si le ministre a mieux établi les articles fondamentaux dans le traité de l'Unité où il nous ren-

On voit donc combien est foible la seule barrière qu'il met entre lui et les Tolérans, qui est celle des points fondamentaux. Il nous renvoie à ce qu'il en a dit au traité vi de son livre de l'Unité de l'Église (2) ; mais il n'y dit pas autre chose que ce qu'il répète dans ses lettres, et il ne fait que l'étendre, comme il en demeure d'ac-

(1) *De l'Un. Ibid. Tab. Lett. iv, p. 159. II. Joan. 7.* — (2) *Tab. Lett. III, p. 116.*



cord. Parcourons néanmoins ce traité : nous n'y trouverons que de nouveaux embarras sur cette matière. Après avoir supposé que les articles fondamentaux sont les principes essentiels du christianisme, il met trois choses non fondamentales : « 1.<sup>o</sup> L'explication des mystères : 2.<sup>o</sup> les conséquences qui se tirent de ces mystères : 3.<sup>o</sup> et les vérités théologiques qu'on puise dans l'Écriture ou dans la raison humaine, mais qui ne sont pas essentiellement liées avec les principes (1) ». Je ne veux rien lui disputer sur cette division : je remarquerai seulement quelques conséquences qu'il met parmi les choses non fondamentales : « Le principe du christianisme, dit-il (2), c'est que l'homme étant tombé volontairement dans la misère par le péché, il lui falloit un rédempteur que Dieu lui a envoyé en Jésus-Christ. De ce principe les uns tirent ces conséquences, que l'homme par son péché avoit entièrement perdu toute sa force pour faire le bien et pour tendre à sa fin surnaturelle : les autres les nient ». Ce n'est donc pas un principe du christianisme que *l'homme ait perdu par le péché toute sa force pour faire le bien et tendre à sa fin surnaturelle* : ce n'est qu'une conséquence *non fondamentale*, comme l'appelle le ministre (3), sur laquelle il convient aussi que les chrétiens sont partagés ; et il est permis de dire que la nature tombée a des forces pour faire le bien jusqu'à le pouvoir commencer, ainsi qu'on

voie : qu'il y met la nécessité de la grâce au rang des conséquences non fondamentales.

(1) *Ibid. De l'Un. Tr. 6, c. 1, p. 496.* — (2) *Ibid. p. 497.* — (3) *Ibid.*

a vu (1), par elle-même, *et tendre à sa fin surnaturelle* : ce qui rétablit en honneur le semi-pélagianisme, comme on l'a vu souvent.

L. Autre conséquence non fondamentale, que la satisfaction de Jésus-Christ soit ou ne soit pas d'une absolue nécessité : importance de cet aveu du ministre.

Voici encore une des conséquences non fondamentales que le ministre donne pour exemple. De ce principe, qu'on avoit besoin d'un rédempteur, « les uns concluent, dit-il, que la satisfaction étoit d'une absolue nécessité, les autres n'en veulent pas tomber d'accord (2) ». C'est donc une chose libre de croire qu'on ait besoin de la satisfaction de Jésus-Christ par une absolue nécessité, ou de croire qu'on pouvoit s'en passer : ce qui seul renverse de fond en comble le système du ministre.

Car quand il viendra nous dire dans la suite, que pour croire « un rédempteur comme fournissant à tous nos besoins, il faut croire qu'il » a satisfait parfaitement à la justice de Dieu ; » puisque c'est là un des besoins que la nature » et la loi lui faisoient sentir (3) » : il sera aisé de lui répondre que tout le bien que nous sentons est celui que Dieu nous pardonne nos péchés, en quelque manière que ce soit, ou par la satisfaction de Jésus-Christ ou sans elle : ce qui fait ranger au ministre même parmi les choses indifférentes l'opinion qui ne veut pas reconnoître que la satisfaction de J. C. soit d'une absolue nécessité.

LI. Suite de cette matière :

Mais dès-là tout son système et celui de M. Claude est à bas. Car voici leur raisonnement : L'homme

(1) Ci-dessus, n. 35, 36, 38. — (2) *Ibid.* — (3) *Ibid.* c. 3, 1, p. 527.

sentoit

sentoit son péché : par conséquent il sentoit que Dieu étoit irrité contre lui, et que sa justice demandoit sa mort ; qu'il falloit donc que cette justice fût parfaitement satisfaite : donc par un mérite infini ; donc par une personne infinie ; donc par un Dieu-homme ; donc il falloit qu'il y eût en Dieu plus d'une personne ; donc l'homme sentoit par son besoin qu'il y avoit une Trinité et une Incarnation ; que ces mystères étoient nécessaires à son salut , et par conséquent fondamentaux (1). Voilà ce qu'on sent dans la Réforme. Encore que tout ce discours ne soit qu'un tissu de raisonnemens et de conséquences, il se faut bien garder d'appeler cela raisonnemens ; car autrement il y faudroit de la discussion et de la plus fine ; et c'est ce qu'on veut exclure : il faut dire qu'on sent tout cela comme on sent le froid et le chaud, le doux et l'amer, la lumière et les ténèbres : et si on ne le sentoit de cette sorte , la Réforme ne sauroit plus où elle en seroit, ni comment elle montreroit les articles fondamentaux.

En vérité, c'est trop se moquer du genre humain, que de vouloir lui faire accroire qu'on sente de cette sorte une Trinité et une Incarnation. Car supposé qu'on sentît qu'on a besoin d'un Dieu qui satisfasse pour nos péchés, en tout cas, on ne sent pas là le Saint-Esprit ni une troisième personne, et il suffit qu'il y en ait deux. Mais cette seconde personne dont on sent, dit-on, qu'on a besoin, sent-on encore qu'on ait be-

sur quoi est fondé le prétendu goût et le prétendu sentiment des articles fondamentaux ; absurdité manifeste de cette doctrine par la seule exposition.

## LII.

Que le sentiment prétendu du besoin qu'on a d'une satisfaction infinie, visiblement est insuffisant pour établir les points

(1) *Ibid.* c. 3, p. 527. *Syst. liv. II, c. 25, p. 429.*

fondamen-  
taux.

soin qu'elle soit engendrée? et ne peut-on satisfaire à Dieu si on n'est son fils, quoique d'ailleurs on lui soit égal? Quoi donc! le Saint-Esprit seroit-il indigne de satisfaire pour nous, s'il avoit plu à Dieu qu'il s'incarnât? Mais sent-on encore, je vous prie, que pour faire une Incarnation, il faille reconnoître en Dieu la pluralité des personnes? Et quand on n'en concevroit qu'une seule, ne concevroit-on pas qu'elle pourroit s'incarner? Mais, direz-vous, il faut deux personnes pour accomplir l'œuvre de la satisfaction: car une même personne ne peut se satisfaire à elle-même. Aveugles, qui ne sentez pas qu'il faut bien que le Fils de Dieu ait satisfait à lui-même, aussi bien qu'au Père et au Saint-Esprit; et si vous dites que comme homme il a satisfait à lui-même comme Dieu, qui empêche qu'on n'en dise autant quand il n'y auroit en Dieu qu'une personne?

Je ne parlerai point ici des autres difficultés de cette satisfaction, qui fait dire à un très-grand nombre et peut-être à la plupart des théologiens, que la satisfaction de Jésus-Christ est un mystère d'amour, où Dieu exerce plutôt sa miséricorde en acceptant volontairement la mort de son Fils, qu'il ne satisfait à sa justice selon les règles étroites, et comme parle l'Ecole, *ad strictos juris apices*. Je laisse toutes ces choses et cent autres aussi difficiles, comme le savent les théologiens, qu'on veut pourtant faire sentir aux plus ignorans du peuple. Il me suffit d'avoir fait voir qu'on n'a senti jusqu'ici dans le discours de M. Jurieu ni la personne du Saint-Esprit, ni

même celle du Fils, ni la procession de l'un, ni l'éternelle génération de l'autre ; choses pourtant qui appartiennent aux fondemens de la foi.

Mais en poussant encore les choses plus loin, pour sentir le besoin qu'on a d'un Dieu incarné, il faut sentir en même temps que Dieu ne nous peut sauver ni nous pardonner nos péchés que par cette voie : autrement si l'on sent qu'il y en a d'autres, on ne sent pas le besoin qu'on a nécessairement de celle-là. Il faut donc pouvoir dire à Dieu : Oui, je sens que vous ne pouvez me sauver qu'en faisant prendre chair humaine à un Dieu qui satisfasse pour mes péchés, et vous n'aviez que ce seul moyen de les pardonner. Cependant M. Jurieu lui-même n'a osé nous obliger à croire que cette voie de sauver les hommes par une satisfaction, soit de nécessité absolue (1) : et quand ce ministre ne nous auroit pas donné cette liberté, qui ne voit que le bon sens nous la donneroit, puisqu'il n'y a point d'homme assez osé pour proposer aux chrétiens comme un article fondamental de la religion, qu'il n'étoit pas possible à Dieu de sauver l'homme par une pure condamnation et rémission de ses péchés, ni autrement qu'en exigeant de son Fils la satisfaction qu'il lui a offerte ?

Avouons donc de bonne foi, que nous ne sentons ni la Trinité ni l'Incarnation. Nous croyons ces adorables mystères, parce que Dieu nous l'a ainsi révélé et nous l'a dit : mais que nous les sentions par nos besoins, et encore que nous les

## LIII.

Témérité de mettre au nombre des articles fondamentaux l'opinion qui a réduit Dieu à n'avoir qu'un seul moyen de sauver les hommes.

## LIV.

Autre preuve de l'absurdité manifeste du prétendu sentiment

(1) Ci-dessus, n. 50.

de M. Ju-  
rieu.

sentions comme on sent le froid et le chaud, la lumière et les ténèbres, c'est la plus absurde de toutes les illusions. Et pour faire voir à M. Jurieu, s'il en est capable, l'absurdité de ses pensées, il ne faudroit que lui remettre devant les yeux la manière dont il croit sentir l'Ascension du Fils de Dieu. « C'est, dit-il (1), que si on le croit res- » suscité, ne le trouvant plus sur la terre, il faut » nécessairement croire qu'il est monté dans les » cieux » : ajoutez, car c'est là l'article, « et qu'il » est assis à la droite de son Père », pour de là gouverner tout l'univers et exercer la toute-puis- sance qui lui est donnée dans le ciel et dans la terre. Vous sentez tout cela, si nous voulons vous en croire, parce que ne trouvant plus Jésus-Christ sur la terre, il ne peut être que dans le ciel et à la droite du Père : il n'étoit pas possible à Dieu de le mettre quelque autre part; si l'on veut avec Elie et avec Enoc qu'on ne trouve point sur la terre, et que néanmoins on ne place pas à la droite du Père éternel dans le ciel. Dieu ne pouvoit pas réserver au dernier jour à placer son Fils dans le ciel, lorsqu'il y viendrait accompagné de tous ses élus et de tous ses membres, après avoir jugé les vivans et les morts. Mais encore où sentez-vous ce jugement que le Fils de Dieu rendra comme *Fils de l'homme* (2)? Dieu ne pouvoit-il pas juger le genre humain par lui-même? et falloit-il nécessairement que Jésus-Christ descendît du ciel une seconde fois? Sentez-vous encore cela dans vos besoins, et soutiendrez-vous à Dieu qu'il ne

(1) *Ibid.* c. 3, p. 527. — (2) *Joan.* v. 27.

lui étoit pas possible de faire justice autrement ? Quelle erreur parmi tant de mystères incompréhensibles, d'aimer mieux dire, *Je les sens*, que de dire tout simplement, *Je les crois*, comme on nous l'avoit appris dans le symbole ?

Mais s'il faut dire ici ce que nous sentons, et donner notre sentiment pour notre règle, je dirai sans balancer à M. Jurieu, que s'il y a quelque chose au monde que je sente, c'est que je n'ai par moi-même aucune force pour m'élever à ma fin surnaturelle, et que j'ai besoin de la grâce pour faire la moindre action d'une sincère piété. Cependant M. Jurieu nous permet de ne pas sentir ce besoin : il permet, dis-je, au Luthérien de ne pas sentir qu'il ait besoin d'une grâce intérieure et surnaturelle pour commencer son salut (1) : mais moi je sens au contraire que si j'en ai besoin pour l'accomplir, j'en ai besoin pour le commencer, et que ces deux choses me sont ou également possibles ou également impossibles. Je pourrois dire encore à M. Jurieu : Je sens que si j'ai besoin que Jésus-Christ soit ma victime, il faut, pour accomplir son sacrifice, qu'il me présente cette victime à manger, non-seulement en esprit, mais encore aussi réellement, aussi substantiellement qu'elle a été immolée, autrement je ne sentirois pas assez que c'est pour moi qu'elle l'a été, et qu'elle est tout-à-fait mienne : ainsi cette manducation étoit nécessaire ; et quand je supporterois celui qui l'ignore, je ne dois pas supporter celui qui la nie. Voilà,

LV.

Que le ministre détruit en termes formels sa prétendue évidence des articles fondamentaux dans celle de nos besoins.

(1) Ci-dessus, n. 37, 38.

dirai-je, ce que je sens aussi vivement que M. Jurieu se vante de sentir tout le reste. Le Luthérien le sent comme moi : le Calviniste sent tout le contraire. Mais pourquoi son sentiment prévaudra-t-il au nôtre, puisque nous sommes deux contre lui seul, et que constamment du moins nous l'emportons par le nombre, dont nous avons vu tout-à-l'heure que M. Jurieu fait tant de cas ?

## LVI.

Le goût et le sentiment où le ministre réduit la Réforme est un aveu de son impuissance à établir les points fondamentaux par la parole de Dieu.

Par toutes ces raisons et par cent autres qui peuvent venir aisément en la pensée, il est plus clair que le jour, lorsque le ministre nous dit : « On sent bien que tout cela est essentiel à la religion chrétienne (1) » : et encore : « Pour distinguer les articles fondamentaux d'avec les autres, il ne faut que la lumière du bon sens, qui a été donné à l'homme pour distinguer le grand du petit, le pesant du léger, et l'important de ce qui ne l'est pas (2) » ; qu'il faut prendre tous ces beaux discours pour un aveu de son impuissance à établir ces articles par une autre voie, et une excuse qu'on fait aux Réformés de ce qu'on ne peut les trouver dans l'Écriture, comme le ministre est contraint de le reconnoître.

## LVII.

Autre moyen de reconnoître les articles fondamentaux, proposé par le ministre, et la Réforme rappelée enfin à l'autori-

Au défaut de l'Écriture, il leur propose encore un autre moyen. Les articles fondamentaux sont connus, dit-il (3), « par le respect que les mystères de la religion impriment naturellement par leur majesté, par leur hauteur et par leur antiquité ». *Naturellement*; ce mot m'étonne : les mystères de la religion selon saint Paul étoient par leur hauteur, ou, si vous voulez, par leur

(1) *Ibid.* p. 526. — (2) *P.* 529, 530. — (3) *Tab. Lett.* v, p. 199.



apparente bassesse, *scandale aux Juifs, et folie* <sup>té de l'Egli-</sup>  
*aux Gentils* (1); et n'étoient sagesse qu'à ceux <sup>sc.</sup>  
 qui avoient commencé par *captiver leur intelli-*  
*gence sous l'obéissance de la foi* (2). Mais sans  
 nous arrêter davantage à cet effet des mystères  
 dont nous venons de parler, c'est ici leur anti-  
 quité que le ministre nous donne pour règle.  
 Il s'en explique en ces termes dans le traité de  
 l'Unité où il nous renvoie : « C'est, dit-il (3),  
 » que tout ce que les chrétiens ont cru unani-  
 » mement et croient encore, est fondamental ».   
 Vous voilà donc, mes chers Frères, réduits à  
 l'autorité, et à une autorité humaine : ou bien il  
 faut avouer, avec les Catholiques, que l'autorité  
 de tous les chrétiens et de l'Eglise universelle  
 qui les rassemble est une autorité au-dessus de  
 l'homme.

Qu'ainsi ne soit : écoutez comme parle votre  
 ministre : « M. Nicole, dit-il (4), suppose que les  
 » Sociniens pourroient rendre le monde et l'E-  
 » glise socinienne ; et moi je suppose que la pro-  
 » vidence de Dieu NE PEUT PAS permettre cela ».   
 Mais pourquoi ne le peut-elle pas permettre ?  
 Pourquoi Dieu ne pourra-t-il plus comme au-  
 trefois *laisser les nations aller dans leurs voies* (5) ?  
 si ce n'est qu'il s'est engagé à toute autre chose,  
 par l'alliance qu'il a contractée avec son Eglise,  
 et par la promesse qu'il a faite de la mettre à

LVIII.

Le ministre  
 donne pour  
 loile consent-  
 tement des  
 chrétiens, et  
 suppose l'E-  
 glise infailli-  
 ble.

(1) *I. Cor.* 1. 23. — (2) *II. Cor.* x. 5. — (3) *Tr.* 6, c. 6, p. 561.  
*Syst. liv.* II, c. 1, p. 237. — (4) *De l'Un. Tr.* 6, c. 6. *Ibid.* p. 567.  
 — (5) *Act.* XIV. 15.

couvert de l'erreur ; ce qui est en termes formels l'infailibilité que nous vous prêchons.

LIX.

Le ministre dit clairement que le consentement actuel des chrétiens est dans chaque temps la marque certaine d'une vérité fondamentale.

Vous voyez donc plus clair que le jour, qu'il faut emprunter de nous tout ce qu'on dit pour vous affermir dans les fondemens de la foi. Mais cependant ces vérités sont si étrangères à la Réforme, qu'elle ne sait comment s'en servir.

Quelquefois M. Jurieu semble vouloir dire, que pour connoître un article comme fondamental, il nous suffit de le voir reçu actuellement de notre temps par tous les chrétiens de l'univers ; et c'est pourquoi il a dit, comme vous venez de l'entendre, que Dieu *ne peut pas* permettre aux Sociniens d'occuper aujourd'hui toute l'Eglise. Remarquez qu'il ne le dit pas pour une fois et dans le seul Traité de l'Unité ; il avoit déjà dit dans son Système <sup>(1)</sup>, que « Dieu NE SAUROIT PERMETTRE que de grandes sociétés chrétiennes se trouvent engagées dans des erreurs mortelles, » et qu'elles y persévèrent long-temps ». Ce n'étoit donc pas seulement l'Eglise universelle, c'est-à-dire, selon ce ministre, l'amas des grandes sociétés chrétiennes ; c'est encore chaque grande société qui est faillible à cet égard. Enfin le même ministre, dans ses Lettres pastorales de la troisième année <sup>(2)</sup>, a rangé encore, parmi « les suppositions impossibles, celle où l'on diroit que le socinianisme AIT PU GAGNER tout le monde » ou une partie, comme a fait le papisme ».

Remarquez bien, mes chers Frères, encore

(1) *Syst. liv. II, c. 1, p. 237.* — (2) *Lett. X, p. 79.*

un coup ; non-seulement Dieu ne peut pas avoir permis que l'hérésie qui rejette la divinité de Jésus-Christ ait occupé tous les siècles passés, mais encore il ne peut pas permettre aujourd'hui aux derniers défenseurs de cette hérésie, qui sont les Sociniens, de tenir, je ne dis pas la première place, mais même une grande place dans la chrétienté ; en sorte qu'il nous suffit de voir cette hérésie actuellement rejetée par le gros des chrétiens d'aujourd'hui, et même par une grande société chrétienne, pour conclure sans avoir besoin de remonter plus haut, que cette hérésie est fondamentale.

Mais s'il est ainsi, mes chers Frères, s'il n'est pas possible à Dieu (après ses promesses) de laisser tomber les grandes sociétés chrétiennes dans le socinianisme, comment peut-on imaginer qu'il les ait laissé tomber dans l'idolâtrie ? C'est néanmoins ce qui seroit arrivé, si c'étoit une idolâtrie d'invoquer les saints, et d'en honorer les reliques comme fait l'Eglise romaine ; puisqu'il est certain que cette pratique lui est commune avec les Grecs, les Nestoriens, les Eutychiens, et en un mot avec toutes les communions que M. Jurieu a rangées parmi les grandes communions des chrétiens.

Et il ne faut pas répondre que les Luthériens et les Calvinistes qui sont aussi de grandes sociétés s'opposent à cette doctrine : car il faut prendre les choses comme elles étoient avant votre séparation il y a environ deux cents ans. Or en cet état, mes Frères, cette invocation des saints étoit universelle parmi les chrétiens : le fait est cons-

LX.

Que cet aveu du ministre démontre que l'accusation qu'il nous fait sur l'idolâtrie est une manifeste calomnie : aveu formel du ministre sur l'universalité du culte qu'il prétend idolâtre.

tant : M. Jurieu en convient : « Il y a deux cents » ans, dit-il (1), qu'on eût eu bien de la peine de » trouver une communion qui n'eût pas invoqué » les saints ». Par conséquent, de deux choses l'une : ou Dieu avoit laissé tomber non pas une communion, mais toutes les communions chrétiennes dans l'idolâtrie, ou c'est une calomnie de donner ce nom à l'invocation des saints dont nous usons.

Et il ne sert de rien de répondre, que ce ministre ne dit pas absolument qu'il n'y avoit point de communion qui n'invoquât pas les saints; mais *qu'on eût eu de la peine à en trouver*; car cette expression ne sert qu'à faire voir qu'il voudroit bien pouvoir déguiser un fait qui l'accable. En effet, il est bien constant que s'il y avoit eu alors quelque grande société qui n'eût pas invoqué les saints, on n'eût point *eu de peine* à la trouver : ces grandes sociétés éclatent aux yeux de tout le monde; et leur culte, aussi public que la lumière du soleil, ne peut-être ignoré : ainsi on n'a point de peine à le trouver pour peu qu'on le cherche.

C'est donc en effet, mes Frères, qu'avant votre séparation il n'y avoit point de pareilles sociétés chrétiennes, où l'on n'invoquât pas les saints : vous n'oseriez nous compter pour quelque chose les Vaudois réduits à quelques vallées, et quelques Hussites renfermés dans un coin de la Bohême; car il faudroit nous trouver *de grandes sociétés, des sociétés étendues*, et qui fissent *figure dans le*

(1) *De l'Un. Tr.* 6, c. 6, p. 567.

*monde*, comme parle votre ministre (1) : or celles-ci, loin d'être étendues, étoient réduites à de petits coins de très-petites provinces, et ne faisoient non plus de figure dans le monde que les Soci-niens, qui selon le même ministre n'en ont jamais fait, malgré les Eglises qu'ils ont eues dans la Pologne, et qu'ils ont peut-être encore en Transilvanie.

C'est ici que le ministre accablé ne veut plus que le consentement actuel des sociétés chrétiennes soit un préjugé certain de la vérité : « Ce consentement ne fait preuve, dit-il (2), que quand le » consentement des premiers siècles de l'Eglise y » entre » ; ce qui selon lui ne convient pas à la prière des saints, inconnue dans son sentiment aux trois premiers siècles. Je le veux : mais, premièrement, vous perdez d'abord votre cause contre les Sociniens sur l'immutabilité de Dieu et sur l'égalité des trois Personnes ; puisque vous ôtez aux trois premiers siècles la connoissance de ces articles, comme on a vu (3). Secondement, vous perdez encore contre les mêmes hérétiques un avantage présent que vous aviez, en leur faisant voir, par un fait certain et palpable, qu'ils sont hérétiques, et d'une hérésie capitale, puisque nulle Eglise chrétienne qui ait quelque nom n'est aujourd'hui de leur sentiment. En troisième lieu, je reviens encore contre vous, et je ne cesse de vous dire : Si vous trouvez impossible que l'Eglise

## LXI.

Le ministre, contraint de se dédire de l'infailibilité qu'il accordoit au consentement actuel de tous les chrétiens, retombe dans les mêmes embarras, en proposant pour règle infailible le consentement des siècles passés.

(1) *Syst. liv. II, c. 1, p. 236.* — (2) *De l'Un. Tr. 6, c. 6, p. 567.*  
— (3) *Voyez le sixième Avert. I. part. art. 1 et suiv. Art. 5 et suiv.*

devienne socinienne, comment trouvez-vous plus impossible qu'elle devienne idolâtre? Par conséquent tout ce que vous dites de notre idolâtrie n'est qu'illusion. En quatrième lieu, je vous soutiens que, par la même raison que l'erreur n'a pu dominer dans les siècles précédens, elle ne peut non plus dominer dans le nôtre, ou dans quelque autre qu'on puisse assigner; puisque s'il n'y a point de promesse de préserver l'Eglise d'erreur, tous les siècles y sont sujets; et s'il y a une promesse, tous les siècles en sont exempts. En cinquième et dernier lieu, sans cela le ministre ne dit rien. Son dessein est d'en venir au discernement des articles fondamentaux par le sentiment unanime de l'Eglise chrétienne, comme par un moyen facile au peuple, par conséquent sans discussion, selon ses principes. Or est-il que la discussion seroit infinie, s'il falloit examiner par le menu la foi de tous les siècles précédens. Il faut donc trouver le moyen de faire, pour ainsi dire, toucher au doigt à chaque fidèle dans le siècle où il est, en lui disant que par la promesse divine la foi d'aujourd'hui est la foi d'hier et celle de tous les siècles tant précédens que futurs; ce qui est précisément la doctrine de l'Eglise catholique.

LXII. M. Jurieu voudroit bien dire, dans une de ses Lettres pastorales, que ce n'est ni au peuple, ni *aux simples*, mais seulement *aux savans*, qu'il propose ce moyen de discerner les articles fondamentaux: mais en cela il continue à montrer qu'il raisonne sans principes, et qu'il parle sans

Le ministre voudroit se dédire d'avoir donné pour règle au peuple le consente-

sincérité ; puisqu'il vient encore d'écrire le contraire dans la cinquième lettre de son Tableau, où après avoir établi, comme on a vu, que l'importance des mystères rejetés par les Sociniens se connoît entre autres choses *par leur antiquité*, il ajoute, que « LES PEUPLES sachant que c'est la foi » universelle de l'Eglise de tous les temps, ne » peuvent que très-malaisément être induits à » croire que ces mystères sont indifférens : au lieu, » poursuit-il, que si l'on permet que le dogme de » l'indifférence devienne général, le peuple, qui » n'aura plus de digue à franchir, se jettera sans » difficulté dans le précipice (1) ». Ce sont donc, en termes formels, *les peuples qui savent la foi universelle de l'Eglise de tous les temps*. Ils ne la savent point par la discussion de l'histoire de tous les siècles : ils ne peuvent donc la savoir que par l'uniformité que la promesse de Dieu y entretient, et parce que la foi de l'Eglise appuyée sur cette promesse est infaillible et invariable : sans cette *digue*, poursuit le ministre, *les peuples se jetteroient dans le précipice* de l'indifférence des religions. Il n'y a donc que cette autorité qui puisse les retenir sur ce penchant : il n'y a que ce moyen de fixer les articles de la religion : il en faut donc nécessairement revenir à la voie de l'autorité, comme font les Catholiques ; et de l'aveu du ministre, la religion chrétienne n'a que cet appui.

Cependant, comme ce principe est étranger à la Réforme, quoiqu'elle soit réduite à s'en ser-

ment de tous les siècles : mais il est contraint d'y revenir et de ramener la Réforme à la voie d'autorité.

LXIII.

Deux erreurs du mi-

(1) 3. *Ann. Lett.* XI, p. 83. *Tab. Lett.* V, p. 199.

nistre : première erreur, de rendre infaillibles les sociétés schismatiques, et même les hérétiques, comme celle des Ariens.

vir, M. Jurieu y commet deux fautes essentielles. La première, c'est qu'il étend l'effet de la promesse de Dieu et de l'assistance de son Saint-Esprit sur toutes les sociétés considérables par leur nombre et qui font figure dans le monde, comme il parle (1). Dieu ne peut pas, dit-il, abandonner une telle société jusqu'à y laisser manquer les fondemens du salut. Or cela c'est une erreur manifeste. Car il s'ensuivroit que les Ariens, à qui même nos adversaires ne rougissent pas de donner en un certain temps tout l'univers; mais qui, sans exagérer, ont fait long-temps une société considérable, ayant occupé des nations entières, comme les Vandales, les Hérules, les Visigoths, les Ostrogoths, les Bourguignons, auroient conservé le fondement de la foi en persistant à nier la divinité de Jésus-Christ.

LXIV.  
La cause de cette erreur est d'étendre l'effet de la promesse hors du sein de l'unité catholique.

L'erreur est d'associer les sectes séparées à des promesses qui originairement ont été données à la tige d'où elles se sont détachées. Par exemple, cette promesse, *Je suis avec vous jusqu'à la fin des siècles* (2), suppose une société qui ait toujours été avec Jésus-Christ, parce que Jésus-Christ aussi a toujours voulu être avec elle. Mais les sectes séparées, par exemple, la nestorienne ou celle des Cophtes et des Abyssins, que le ministre met au rang de celles que Dieu ne peut pas abandonner, s'est désunie du tout à qui la promesse avoit été faite. On la doit donc regarder comme déchue des promesses : ce n'est donc pas là qu'il faut chercher l'effet des promesses et de l'assis-

(1) Voyez ci-dessus, n. 60. — (2) *Matth.* xxviii. 20.



tance divine : il faut remonter à la source et rechercher avant toutes choses le principe de l'unité, comme l'enseignent les Catholiques.

La seconde erreur du ministre, c'est de restreindre les vérités, que Jésus-Christ s'est obligé à conserver dans son Eglise, à trois ou quatre; comme si les autres étoient inutiles, et que Jésus-Christ, qui a envoyé son Saint-Esprit pour les révéler toutes à son Eglise, ne s'en souciait plus. *Lorsque l'Esprit consolateur sera venu, il vous apprendra toute vérité*, dit le Sauveur (1) : *Je suis avec vous* (2), indéfiniment et sans y apporter de restriction : *Les portes d'enfer ne prévaudront pas* (3); encore sans restriction, pour montrer qu'elles ne pourront prévaloir en rien, ni jusqu'à éteindre quelque vérité, loin de pouvoir les éteindre toutes : d'où vient aussi que l'Eglise est appelée encore sans restriction *la colonne et le soutien de la vérité* (4) : ce qui enferme indéfiniment toute vérité révélée de Dieu et enseignée aux apôtres par le Saint-Esprit. Interpréter avec restriction et réduire à de certaines vérités la promesse de Jésus-Christ, c'est établir gratuitement une exception qu'il n'a pas faite : c'est donner à sa fantaisie des bornes à sa parole : c'est accuser sa toute-puissance, comme s'il ne pouvoit accomplir au pied de la lettre et dans toute son étendue ce qu'il a promis. Quand donc, conformément à cette promesse, on dit dans le Symbole des apôtres qu'on *croit l'Eglise catholique*, c'est-

## LXV.

Seconde erreur du ministre, de restreindre arbitrairement les promesses de Jésus-Christ et les vérités qu'il a promis de conserver dans son Eglise.

(1) *Joan.* XVI. 13. — (2) *Matth.* XXVIII. 20. — (3) *Ibid.* XVI. 18.  
— (4) *I. Tim.* III. 15.

à-dire qu'on la croit en tout; et que si elle avoit perdu quelque vérité de celles qui lui ont été révélées, elle ne seroit plus la vraie Eglise, qui est précisément notre doctrine, dont le ministre par conséquent ne peut s'éloigner qu'en détruisant les fondemens qu'il avoit posés.

LXVI.  
Le ministre  
abusé de l'au-  
torité de  
l'Eglise ro-  
maine.

C'est en vain que le ministre nous objecte que l'Eglise romaine elle-même distingue les points fondamentaux d'avec les autres (1); car il sait bien que le dessein de cette Eglise n'est pas de retenir dans son sein ceux qui en recevant ces points principaux nieroient les autres qu'elle a reconnus pour expressément révélés : au contraire dès qu'on rejette quelqu'un de ces articles, quel qu'il soit, elle croit qu'on renverse le fondement, et qu'on ébranle autant qu'il est en soi la pierre sur laquelle la foi du fidèle est appuyée. L'Eglise romaine avoue donc qu'il y a quelques articles principaux qu'il n'est pas permis d'ignorer; et la même autorité de l'Eglise, qui lui en fait trouver la vérité dans la parole de Dieu, lui en apprend aussi la conséquence; mais elle ne dit pas pour cela qu'il soit permis de nier les autres points également révélés et unanimement reçus, parce qu'il n'y en a aucun qui ne soit d'une extrême importance, nécessaire au corps de l'Eglise, et même aux particuliers en certains cas, comme nous l'avons dit ailleurs.

On peut voir ce qui est écrit sur cette matière dans le livre xv des Variations, et dans notre premier Avertissement. Maintenant il me suffit

(1) *De l'Un. Tr.* 6, c. 3, p. 537 et suiv.

d'avoir fait voir, par l'exemple de M. Jurieu, d'un côté, que la Réforme est contrainte de se servir contre ses propres principes de la voie d'autorité; et de l'autre, qu'elle ne sait pas comment il faut s'en servir, et qu'elle en doit apprendre l'usage de l'Eglise catholique dont elle l'a empruntée.

Il est maintenant aisé de voir combien elle est éloignée de ses premières maximes. On n'y entendoit autrefois que ces plausibles discours par lesquels on flattoit le peuple : Nous ne vous en imposons pas : lisez vous-mêmes; examinez les Ecritures : vous entendrez tout; et les secrets vous en sont ouverts, du moins pour les vérités nécessaires. Le même langage subsiste; mais la chose est bien changée. On veut, mes Frères, que vous portiez à la lecture des saints livres votre foi toute formée par la voie d'autorité. On vous propose cette autorité dans le consentement unanime de l'Eglise universelle : ce qu'on y a ajouté de ce goût, de cette adhésion, de ce sentiment qui vous rend toute vérité aussi manifeste que la lumière du soleil, n'est encore que l'autorité expliquée en d'autres termes. Tout cela ne signifie autre chose, à parler français, si ce n'est que vos préjugés et vos Confessions de foi vous déterminent, ou, comme disoit tout-à-l'heure l'auteur des *Avis* (1), que l'autorité de vos catéchismes et de votre Eglise vous emporte. En effet, il est bien constant que les Remontrans furent d'abord excommuniés comme suivant une doctrine con-

LXVII.  
La Réforme  
combien  
éloignée de  
ses premières  
maximes:  
elle recon-  
noit expres-  
sément l'in-  
faillibilité  
des conciles:  
passages du  
synode de  
Delphit, pro-  
posé dans  
l'Histoire des  
Variations.

(1) P. 20.

traire aux Confessions de foi et aux Catéchismes reçus dans les Provinces-Unies. C'est ce qui est posé en fait comme constant dans l'Histoire des Variations (1), c'est ce que M. Basnage n'a osé nier dans la Réponse qu'il y fait ; on n'a qu'à lire les endroits où il traite cette matière (2). Bien plus : comme les Remontrants se servoient des maximes de la Réforme pour prouver que les synodes qu'on tiendroit contre eux ne lieroient pas leur conscience, celui de Delpht leur répondit, que « Jésus-Christ, qui avoit promis à ses » apôtres l'esprit de vérité, avoit aussi promis » à son Eglise d'être toujours avec elle (3) » ; d'où il concluoit, « que lorsqu'il s'assembleroit de » plusieurs pays des pasteurs pour décider selon » la parole de Dieu ce qu'il faudroit enseigner » dans les Eglises, il falloit avec une ferme confiance se persuader que Jésus-Christ seroit avec » eux selon sa promesse ».

## LXVIII.

Chicanes de  
M. Basnage,  
et pleine démonstration  
de la vérité.

M. Basnage a vu ce passage dans l'Histoire des Variations, et sa réponse aboutit à trois points. Il soutient premièrement, qu'être avec l'Eglise, ce n'est pas « la conduire tellement qu'elle ne » puisse errer » : Secondement, « que cette in- » faillibilité, quand elle seroit promise par ces » paroles, ne seroit pas pour cela communiquée » à une certaine assemblée de prélats » : Troisièmement, « que les Réformés espèrent bien de » la grâce de Dieu que l'Eglise n'errera pas dans » ses jugemens ; qu'ils le présument par un juge-

(1) *Var. liv. XIV, n. 79.* — (2) *T. II, liv. III, c. 2, p. 3.* — (3) *Syn. Delph. Act. Dord. Syn. p. 16. Var. Ibid. n. 75.*

» ment de charité; qu'ils ont même quelque con-  
 » fiance que Dieu conduira l'Eglise par son es-  
 » prit, afin que ses décisions soient conformes à  
 » la vérité; mais ils ne disent pas que leurs synodes  
 » ne peuvent errer (1) ». C'est ce que j'admire, que  
 n'osant le dire en ces mêmes mots, ils le disent  
 équivalement. Car le synode provincial de  
 Delph, lu et approuvé dans le national *et comme*  
*œcuménique de Dordrecht*, ainsi qu'on l'appelle  
 dans la Réforme, ne parle pas de *présomption* et  
 d'*espérance*, mais de *confiance*; et ce n'est pas  
*quelque confiance* qu'il veut qu'on ait en cette  
 occasion, comme le tourne M. Basnage, *mais*  
*une ferme confiance fondée sur la promesse de*  
*Jésus-Christ*: et ce n'étoit pas en général à toute  
 l'Eglise qu'il attachoit *cette promesse*, mais à *une*  
*certaine assemblée de pasteurs qui s'assemble-*  
*roient de divers pays*: et ce qu'il veut qu'on en  
 croie avec une si ferme confiance, c'est que Jé-  
 sus-Christ *seroit avec eux selon sa promesse*: ce  
 qui sans doute ne seroit pas vrai, s'il les livroit à  
 l'erreur et s'il les abandonnoit à eux-mêmes. Voilà  
 de quoi on flattoit les peuples de la Réforme dans  
 le scandale qu'y excitoit la querelle des Armi-  
 niens. Leurs docteurs leur proposoient, à l'exem-  
 ple des Catholiques, l'assistance du Saint-Esprit  
 infailliblement attachée aux synodes: les Remon-  
 trans avoient beau crier aux ministres que contre  
 les maximes de leur religion ils rétablissoient le  
 papisme avec l'infailibilité de l'Eglise et des con-  
 ciles: la nécessité les y forçoit; et on n'avoit plus

(1) T. II, liv. III, c. 3, p. 91.

d'autre frein pour retenir les esprits. On passa même, pour étourdir le vulgaire par les plus grands mots, à établir dans le synode de Dordrecht l'autorité d'un concile *comme œcuménique et général* (1), par conséquent en quelque sorte au-dessus du concile national ; et la prétendue Eglise réformée n'oublioit rien pour imiter ou pour contrefaire l'Eglise romaine catholique. Il s'élevoit de toutes parts jusque dans son sein des cris continuels : Laissez, disoit-on, ces moyens à Rome : ce sont ses principes naturels, qu'elle suit par conséquent de bonne foi ; mais nous, qui l'avons quittée pour cela même, pouvons-nous ainsi nous démentir ? On n'entendoit retentir dans la bouche des Remontrants que cabales, mauvaise foi, politique, pour ne pas dire tyrannie et oppression ; et plus la Réforme vouloit se donner d'autorité contre ses règles, moins elle en avoit dans le fond.

**LXIX.** C'est la conduite qu'on tient encore aujourd'hui avec les Tolérans : ils sentent bien qu'on ne veut plus les mener que par autorité : l'auteur des *Avis* sur le Tableau le reproche en se moquant à M. Jurieu, et le prie de ne le pas traiter comme le peuple : *Nous ne sommes pas peuples*, dit-il (2), nous sommes de bons Réformés, qui voulons être menés selon les règles de notre Réforme par l'évidence de la raison, ou par celle de la révélation expresse.

Mais on sent l'autorité si nécessaire, que Bul-

(1) *Præf. ad Ecc. Ante Syn. Dordr. Var. liv. XIV, n. 77.* —

(2) *P. 19.*

Passage de  
Bullus pour  
l'infailibili-  
té des conci-  
les et pour la  
voie d'auto-  
rité.

lus, protestant anglais, oppose aux Sociniens l'autorité infaillible du concile de Nicée. « Car, » dit-il (1), si dans un article principal on s'ima- » gine que tous les pasteurs de l'Eglise auront pu » tomber dans l'erreur et tromper tous les fidèles, » comment pourra-t-on défendre la parole de » Jésus-Christ, qui a promis à ses apôtres et en » leurs personnes à leurs successeurs d'être tou- » jours avec eux? Promesse, poursuit ce docteur, » qui ne seroit pas véritable, puisque les apôtres » ne devoient pas vivre si long-temps, n'étoit que » leurs successeurs sont ici compris en la personne » des apôtres mêmes ». Voilà donc manifestement l'Eglise infaillible, et son infaillibilité établie sur la promesse de Jésus-Christ par un si habile protestant : il ne reste qu'à lui demander si ces divines promesses n'avoient de force que jusqu'au quatrième siècle, et si la succession des apôtres s'est éteinte alors.

Mais voici encore sur l'autorité une rare imagination de M. Jurieu : « On voit, dit-il (2), une » providence admirable en ce que Dieu, dans le » quatrième et cinquième siècles, qui sont les » derniers de la pureté de l'Eglise, a pris soin » de mettre à couvert et la Trinité et l'Incarna- » tion sous l'autorité de plusieurs conciles assem- » blés de toutes les parties de l'Eglise ». Remarquez en passant, mes Frères, *que le quatrième et cinquième siècles sont les derniers de la pureté de l'Eglise*, où néanmoins le même ministre qui

LXX.  
M. Jurieu, contraint d'établir l'autorité des conciles, la détruit en même temps : comment et pourquoi.

(1) Bull. Def. fid. Nic. proœm. n. 1, p. 2. Var. liv. xv, n. 103.

— (2) Tab. Lett. v, p. 198, 199.

leur donne cette louange prétend vous faire trouver le règne de l'idolâtrie antichrétienne, comme nous l'avons observé ailleurs. Poursuivons : *Dieu savoit*, continue-t-il, *que l'esprit de l'Antechrist alloit entrer dans l'Eglise* : le ministre oublie ses principes : il y étoit déjà entré ; et c'est par l'Antechrist même, par saint Léon que fut tenu le concile de Chalcedoine, un de ceux où la foi de l'Incarnation fut si puissamment affirmée : le ministre poursuit ainsi : « Dieu savoit donc que » l'Antechrist alloit entrer dans l'Eglise, qu'il » ruinerait la foi, qu'il entreprendroit d'atta- » quer les parties les plus augustes du christia- » nisme, qu'il anéantirait et la connoissance et » presque l'autorité des livres sacrés ; qu'il éta- » bliroit pour fondement de la foi des traditions » humaines, des jugemens d'hommes, des conci- » les sujets à erreur ». Laissons-lui étaler ces calomnies contre l'Eglise catholique : comme il les suppose sans preuve, laissons-les passer sans réplique, et voyons la conséquence qu'il en tire : « Avant que cet esprit entrât dans l'Eglise, Dieu » par une sagesse profonde mit les articles fonda- » mentaux à l'abri de la seule autorité qui de- » voit être respectée dans ce christianisme anti- » chrétien ; et sans cela, poursuit-il, tout le » monde seroit aujourd'hui Arien et Socinien, » parce qu'il n'y a point d'esprit qui naturelle- » ment n'aime à secouer le joug ». Grâce à la divine miséricorde : c'est donc ce joug salutaire de l'autorité des conciles qui a tenu dans le respect les esprits naturellement indociles : c'est à



l'abri de cette autorité sacrée que les fondemens de la foi sont demeurés en leur entier. En effet, il n'y a qu'à voir, aussitôt que la Réforme s'est opposée à cette autorité des conciles, quelle licence a régné dans les esprits, avec quelle audace et quel concours la Trinité et l'Incarnation ont été attaquées : sans le respect qu'on avoit pour ces conciles *tout le monde*, dit le ministre, et les Réformés comme les autres, *seroit aujourd'hui Arien et Socinien*. Mais pourquoi donc n'attribuer un secours si nécessaire au christianisme qu'à un christianisme antichrétien, et ne pas vouloir qu'un tel secours, si grand, si nécessaire, si essentiel, soit donné dès son origine à l'Eglise chrétienne? Mais si ce secours étoit si nécessaire au christianisme, selon M. Jurieu, pourquoi le même ministre foule-t-il aux pieds les décisions de ces saints conciles et celle du concile d'Ephèse, qui est celui où la foi de l'Incarnation a été le plus puissamment affirmée? Ce saint concile décida que la sainte Vierge étoit *Mère de Dieu*, et ne trouva point de terme plus propre que celui-là pour fermer la bouche à Nestorius, comme le concile de Nicée n'en avoit point trouvé de plus énergique contre les chicanes des Ariens, que celui de consubstantiel. Mais M. Jurieu ne craint pas de dire que « ce fut aux doc- » teurs du cinquième siècle une témérité mal- » heureuse d'avoir appelé la sainte Vierge mère » de Dieu <sup>(1)</sup> ». Voilà comme il s'oppose au des-

(1) 1. *Ann. Lett.* XVI, p. 130, 131. I. *Avert.* n. 19.

sein de Dieu, qui vouloit, comme il l'avoue, se servir de l'autorité de ce concile pour affermir la foi de l'Incarnation : et afin que rien ne manque au mépris qu'il inspire pour cette assemblée, il ajoute qu'aussi « Dieu n'a pas versé sa bénédiction sur la fausse sagesse de ces docteurs : » au contraire, continue-t-il, il a permis que la plus criminelle et la plus outrée de toutes les idolâtries (il veut dire la dévotion à la sainte Vierge) ait pris son origine de là ». Voilà donc ce saint concile, un des appuis, selon lui, des fondemens de la foi, livré à l'idolâtrie, et encore à l'idolâtrie *la plus outrée*, en punition de sa décision : la corruption du monde et l'antichristianisme en fut le fruit. Mais si le concile d'Éphèse est si hautement méprisé, on n'a pas plus épargné celui de Nicée. M. Jurieu a entrepris d'y trouver l'inégalité des personnes, l'imperfection de la naissance du Fils de Dieu, et un changement manifeste dans le sein de la divinité <sup>(1)</sup>. La porte à l'apostasie est ouverte ; et ce ministre ébranle avec la révérence des premiers conciles les fondemens de la foi des peuples, que l'Antechrist avoit respectés. Car quel respect veut-il qu'il nous reste pour le concile de Chalcédoine, qu'il fait tenir à l'Antechrist même, et en général pour le quatrième et le cinquième siècles où selon lui l'idolâtrie antichrétienne et les doctrines des démons ont régné impunément ? Les trois premiers siècles sont pleins d'ignorance, Ariens

(1) VI.<sup>e</sup> Avert. I. part. n. 47 et suiv.

ou pis qu'Ariens ; les deux suivans plus éclairés, et *les derniers de la pureté*, sont idolâtres et antichrétiens, et il n'y a rien de sain dans le christianisme. Vous recommencez, dira-t-il, trop souvent le même reproche : qu'il y réponde une fois, et nous nous tairons.

Autant donc qu'il est évident, par toutes ces choses, que la Réforme ne se peut passer de la voie d'autorité, autant est-il véritable qu'il ne lui est pas possible de la soutenir : elle lui est trop étrangère, trop incompatible avec ses maximes. Tout y respire la liberté de dogmatiser : on ne songe qu'à se mettre au large sur les articles de foi ; ce qui est le chemin manifeste au socinianisme, ou plutôt, et à ne rien déguiser, le socinianisme lui-même.

Que ce soit là l'esprit du parti, M. Jurieu nous en est un grand exemple, puisque nous venons de voir que déjà il fait régner dans les trois premiers siècles de l'Eglise des erreurs manifestement sociniennes. M. Basnage le seconde dans ce dessein : lorsque je lui nie que les anciens aient enseigné les dogmes pernicioeux que son collègue M. Jurieu leur attribue, il me reproche que *je nie les choses les plus claires* ; et il se réduit comme son confrère à soutenir que *malgré ces erreurs des prélats la foi de l'Eglise n'étoit pas périe* (1).

Il n'y a qu'à prendre un ton de confiance pour éblouir nos Réformés : mais qu'on pénètre ce

LXXI.

Preuve, par l'exemple de M. Jurieu, de M. Burnet et de M. Basnage, que tout tend dans la Réforme à l'indifférence et au socinianisme.

(1) *Déf. de la Réf. cont. les Var. T. 1, liv. 11, c. 5, p. 478, 479.*

qui est caché sous ces grands mots de M. Basnage ; on y trouvera qu'il adopte les sentimens de son confrère , c'est-à-dire , qu'il fait nier aux anciens docteurs l'égalité et la coéternité des trois Personnes divines.

M. Burnet n'est pas plus favorable à l'antiquité. Il prétend « que les Pères et les docteurs de l'E- » cole ont demeuré long-temps à faire un système » complet de leurs notions à l'égard de la divi- » nité (1) » : c'est-à-dire , à ne rien dissimuler et à ôter les embarras affectés de cette expression , qu'on a passé plusieurs siècles sans avoir une notion complète de Dieu , et à dire vrai , sans le bien connoître. Non - seulement il veut « que » j'apprenne du Père Pétau combien les idées des » Pères des trois premiers siècles étoient obscures » sur la Trinité » , mais encore il ne craint point d'assurer que « même après le concile de Nicée » on a été long-temps avant que de mettre l'idée » de l'unité de l'essence divine dans l'état où elle » est depuis plusieurs siècles ». Nous entendons ce langage : nous n'ignorons pas qui sont les Protestans d'Angleterre , qui prétendent que l'unité qu'on reconnoissoit dans la nature divine étoit semblable à celle des autres natures , c'est-à-dire , qu'il n'y avoit qu'une unité d'espèce ou de genre ; si bien qu'à proprement parler il y avoit plusieurs dieux comme il y a plusieurs hommes. Voilà les erreurs que M. Burnet attribue aux premiers siècles , en sorte qu'il n'y avoit nulle connoissance

(1) *Crit. de l'Hist. des Var.*

certaine et nulle confession claire de l'unité ni de la perfection de Dieu non plus que de la Trinité de ses personnes. C'est à peu près dans la foi la même imperfection que reconnoît M. Jurieu : c'est ce qu'il avoit appelé la Trinité informe.

La Réforme a aujourd'hui trois principaux défenseurs ; M. Jurieu, M. Burnet et M. Basnage : tous trois ont donné les premiers siècles pour fauteurs aux hérésies des Sociniens : nous avons vu les conséquences de cet aveu ; d'où l'on induit nécessairement la tolérance universelle. M. Burnet l'a ouvertement favorisée dans sa préface sur un *Traité* qu'il a traduit de Lactance ; et nous produirons bientôt d'autres preuves incontestables de son sentiment. Pour ce qui est de M. Basnage, nous avons vu comme il s'est déjà déclaré pour la tolérance civile, qui selon M. Jurieu a une liaison si nécessaire avec l'indifférence des religions. Il a loué les magistrats sous qui l'hérétique n'a rien à craindre (1). Nous avons ouï de sa bouche que la punition de Servet, quoique impie et blasphémateur, étoit un reste de papisme (2). Par-là il met à couvert du dernier supplice les blasphémateurs les plus impies : ce qui favorise une des maximes de la tolérance, où l'on ne tient pour blaphémateurs que ceux qui s'attaquent à ce qu'ils reconnoissent pour divin, directement contre saint Paul, qui se nomme *blasphémateur*, quoique ce fût, comme il le dit, *dans son ignorance* (3) ; et même contre l'Evan-

(1) *Basn. T. 1, c. 6, p. 492.* Ci-dessus, n. 10. — (2) *Déf. de l'Hist. des Var. n. 3.* — (3) *I. Tim. 1. 13.*

gile, qui range aussi au nombre *des blasphémateurs* ceux dont les langues impudentes chargeoient d'injures le Sauveur (1), quoiqu'ils *le fissent par ignorance* (2), *sans connoître le Seigneur de gloire*; et que le Sauveur lui-même les ait excusés envers son Père, en disant qu'ils *ne savoient pas ce qu'ils faisoient* (3).

LXXII.  
M. Basnage  
autorise le  
grand prin-  
cipe des So-  
ciniens.

Le grand principe des Sociniens et l'un de ceux que M. Jurieu attaque le plus (4), c'est qu'on ne peut nous obliger à croire ce que nous ne connoissons pas clairement. C'étoit aussi le principe des Manichéens; et saint Augustin, qui s'est attaché à le détruire en plusieurs de ses ouvrages, a persuadé tout le monde excepté les Sociniens et M. Basnage. Je remarquerai ici en passant un endroit où, en rapportant les vaines promesses des Manichéens qui s'engageoient « à conduire les » hommes à la connoissance nette et distincte de » la vérité, et qui avoient pour principe qu'on » ne doit croire véritables que les choses dont on » a des idées claires et distinctes »; tout d'un coup, sans qu'il en fût question, ou que son discours l'y menât par aucun endroit, il s'avise de dire « que saint Augustin réfute ce principe de la » manière du monde la plus pitoyable (5) ». C'étoit peu de dire la plus foible ou s'il vouloit la plus fausse; pour insulter plus hautement à saint Augustin il falloit dire *la plus pitoyable*; et cela sans alléguer la moindre preuve, sans se mettre du moins

(1) *Matth.* xxvii. 39. — (2) *Act.* iii. 17. — (3) *Luc.* xxiii. 34.  
— (4) *Tab. Lett.* iii, p. 131. — (5) *Basn. T.* 1, I. part. c. 4.  
*Act.* 2, p. 127.

en peine de dire mieux que saint Augustin , ni de détruire un principe dont il sait que les Sociniens aussi bien que les Manichéens font leur appui. Il leur a voulu faire le plaisir de leur donner gain de cause contre saint Augustin , et persuader à tout le monde qu'un docteur si éclairé est demeuré court en attaquant le principe qui fait tout le fondement de leur hérésie.

C'est, en un mot, je l'ai dit souvent et je le répète sans crainte, c'est, dis-je, que la Réforme n'a point de principe universel contre les hérésies, et ne produit aujourd'hui aucun auteur où l'on ne trouve quelque chose de socinien : mais celui qui en a le plus, très-certainement c'est M. Jurieu. Avant lui on n'avoit ouï parler d'une Trinité informe. Personne n'avoit encore dit que la doctrine de la grâce fût informe et mêlée d'erreurs devant saint Augustin, ou qu'il fallût encore aujourd'hui prêcher à la pélagienne (1). Voilà ce qu'enseigne ce grand adversaire des Sociniens. Il enseigne qu'on ne peut condamner ceux qui font la Trinité nouvelle, et deux de ses Personnes nouvellement produites ; qui font dans l'éternité la nature divine imparfaite, divisible, changeante, et les personnes inégales dans leur opération et leur perfection ; ceux qui disent que le concile de Nicée, loin de réprouver ces erreurs y a consenti et les a autorisées par ses décrets ; que la doctrine de l'immutabilité de Dieu est une idée d'aujourd'hui, et qu'on ne peut réfuter par l'Écriture ni accuser d'hérésie ceux qui la rejettent (2).

LXXIII.  
De tous les  
ministres  
protestans  
celui qui  
tient le plus  
du socinia-  
nisme, c'est  
M. Jurieu.

(1) Voy. VI.<sup>e</sup> Av. I. part. art. 2, 3, 4, 5. — (2) Ibid. art. 6 et suiv.

LXXIV.  
Que les excuses de ce ministre, sur ce qu'il a dit contre l'immutabilité de Dieu, achèvent de le convaincre.

Il est vrai qu'il a pris la peine de répondre à ce dernier reproche, et il soutient qu'il n'a voulu dire autre chose, sinon « que les lumières naturelles achèvent ce que l'Écriture sainte avoit commencé là-dessus (1) ». Un autre auroit dit que l'Écriture confirme et achève ce que la lumière naturelle avoit commencé : notre ministre aime mieux attribuer le commencement à l'Écriture et la perfection à la raison : comme si les écrivains sacrés n'avoient pas eu la raison, et par-dessus la raison la lumière du Saint-Esprit qui en perfectionnoit les connoissances. Mais après tout, ce n'est pas là ce qu'avoit dit le ministre : il avoit dit en termes formels, que les anciens, en donnant au Verbe une seconde génération, lui donnoient non un nouvel être, *mais une nouvelle manière d'être* (2) : que cette nouvelle manière d'être ajoutoit la perfection au Verbe et accomplissoit sa naissance imparfaite jusque-là : « qu'on devoit pourtant » BIEN REMARQUER que l'on ne sauroit réfuter PAR » L'ÉCRITURE cette bizarre théologie des anciens ; » et c'est, disoit-il, une raison pourquoi on ne » leur en sauroit faire une hérésie : il n'y a que » la seule idée que nous avons AUJOURD'HUI de » la parfaite immutabilité de Dieu qui nous fasse » voir la fausseté de ces hypothèses (3) ». L'Écriture n'étoit donc pas suffisante pour nous faire voir un Dieu immuable. Qu'il ne chicane point sur ce mot de *faire voir*, comme si l'Écriture

(1) *Tab. Lett.* VIII, p. 580. — (2) *Tab. Lett.* VI, p. 266 et suiv.  
— (3) *VI.º Avert. I. part. art. 1, n. 10, 11. Tab. Lett.* VI, p. 268.



nous faisoit croire seulement l'immutabilité de Dieu, et que la raison nous *la fît voir*. Car il avoit dit clairement que ces hypothèses des Pères *ne sauroient être réfutées par l'Écriture* : l'Écriture ne pouvoit donc ni faire voir ni faire croire que Dieu fût immuable : l'idée de *l'immutabilité* est une idée *d'aujourd'hui*, qui n'étoit ni dans les saints livres ni dans la doctrine de ceux qui nous avoient précédés. On a vu quelle est l'ignorance et l'impiété d'une telle proposition. Mais le ministre qui la désavoue ne sait encore qu'en croire ; puisqu'au lieu de dire à pleine bouche, que nous voyons dans l'Écriture l'immutabilité de Dieu, il se contente de dire, qu'il n'a jamais dit que « l'Écriture ne servît de rien à en former » l'idée. Car, poursuit-il, puisque l'Écriture sert » infiniment à nous donner l'idée de l'être infiniment parfait, elle sert aussi sans doute à nous » faire comprendre la parfaite immutabilité de » Dieu ». Vous diriez que l'Écriture ne nous dise pas en termes assez formels que Dieu est immuable, jusqu'à exclure de ce premier être, même *l'ombre du changement* <sup>(1)</sup> ; mais qu'elle serve seulement à nous le faire comprendre, et que ce soit là une conséquence qu'il faille comme arracher de ses autres expressions. Je ne m'étonne donc plus si l'auteur des *Avis* prend à témoin M. Jurieu des belles lumières que nous recevons de la philosophie moderne. « M. Jurieu sait, » dit-il <sup>(2)</sup>, qu'avant la philosophie de l'incom-

(1) *Jac.* 1. 17. — (2) *Avis sur le Tab.* art. 3.

» parable Descartes, on n'avoit aucune juste  
 » idée de la nature d'un esprit » : sans doute,  
 avant ce philosophe nous ne savions pas que Dieu  
 fût esprit, ni de nature à n'être aperçu que  
 par la pure intelligence, ni que notre ame fût  
 faite à son image, ni qu'il y eût des esprits ad-  
 ministrateurs : sans Descartes ces expressions de  
 l'Écriture étoient pour nous des énigmes; on ne  
 trouvoit pas dans saint Augustin, pour ne point  
 parler des autres Pères, la distinction de l'ame  
 et du corps : on ne la trouvoit pas même dans  
 Platon. M. Jurieu *le sait bien* : car si nous n'en-  
 tendons que d'aujourd'hui l'immutabilité de Dieu,  
 pourquoi entendrions-nous mieux sa spiritualité,  
 qui seule le rend immuable, puisqu'un corps qui  
 de sa nature est divisible et mobile, ne le peut  
 pas être? Que la Réforme qui ne sait rien de tout  
 cela, et qui l'apprend d'aujourd'hui, est éclairée!  
 L'aveuglement de ses docteurs ne la fera-t-elle  
 jamais rougir? Mais ne comprendra-t-elle jamais  
 combien l'esprit du socinianisme domine en elle,  
 puisque M. Jurieu y est entraîné comme par force  
 en le combattant?

LXXV.

La toléran-  
 ce effroyable  
 qu'on a pour  
 M. Jurieu.

Pour ce qui regarde la tolérance, il n'y a qu'à  
 se souvenir avec quelle évidence nous venons de  
 démontrer que ce ministre l'a autorisée même  
 en voulant la combattre. Et pour ne point répéter  
 ce qu'on en a dit <sup>(1)</sup>, on ajoutera seulement que  
 M. Jurieu est lui-même le plus grand exemple  
 qu'on puisse jamais proposer de la tolérance du

(1) VI.<sup>e</sup> Avert. II. part. n. 105.

parti. On lui tolère toutes les erreurs qu'on vient de voir, quoiqu'elles n'emportent rien moins qu'un renversement total des fondemens du christianisme, et même des principes de la Réforme.

On lui tolère de dire qu'on se peut sauver dans une communion socinienne : c'est une accusation que je lui ai faite dans l'Histoire des Variations et dans le premier Avertissement (1). Il n'est pas nécessaire d'en répéter ici la preuve, puisqu'après avoir beaucoup chicané, le ministre a enfin passé condamnation. « Il conclut (l'Evêque de Meaux) » son premier Avertissement par des preuves, » que selon moi on peut être sauvé dans une com- » munion socinienne. Il n'y a pas plus de bonne foi » là-dedans que dans le reste. Si l'on pouvoit con- » clure quelque chose de mes écrits, ce seroit » qu'un homme, qui sans être Socinien et en dé- » testant les hérésies sociniennes, vivoit dans la » communion externe des Sociniens n'en pouvant » sortir, seroit sauvé : c'est ce que je ne nie pas (2) ». Il avoue donc en termes formels le crime dont on l'accuse, qui est qu'on se peut sauver dans une communion socinienne.

Car être à l'extérieur dans cette communion, c'est y recevoir les sacremens, c'est y assister au service, aux prêches, aux catéchismes, aux prières, comme font les autres, avec les marques extérieures de consentement : il n'y a point d'autres liens extérieurs de communion que ceux-là : or si cela est permis, on ne sait plus ce que

(1) *Var. liv. xv, n. 79. I. Avert. n. 42.* — (2) *Tab. Lett. vi, p. 298.*

LXXXVI.  
On tolère à ce ministre de dire qu'on se peut sauver dans une communion socinienne : avoué du même ministre.

veulent dire ces paroles : *Retirez-vous des tentes des impies* (1); ni celles-ci de saint Paul : *Je ne veux point que vous soyez en société avec les démons : vous ne pouvez boire le calice du Seigneur et le calice des démons : vous ne pouvez participer à la table du Seigneur et à la table des démons* (2); ni enfin celles-ci, du même apôtre : *Quelle communion y a-t-il entre la justice et l'iniquité? ou quelle convention entre Jésus-Christ et Bélial? ou quel accord peut-il y avoir entre le temple de Dieu et les idoles* (3)? S'il est permis d'être uni par les liens extérieurs de la religion avec l'assemblée des impies, tous ces préceptes de l'apôtre, toutes ces fortes expressions du Saint-Esprit, ne sont plus qu'un son inutile; et le ministre manifestement les réduit à rien. Ainsi la limitation qu'il apporte à sa proposition en supposant que celui qu'il met dans une communion socinienne, n'y sera qu'extérieurement et *détestera* dans son cœur *les hérésies* de cette secte, ne sert qu'à les condamner davantage. Car un tel homme sera nécessairement un hypocrite, qui sans être Socinien fera semblant de l'être : or c'est encore pis, s'il se peut, de sauver un tel hypocrite que de sauver un Socinien; puisqu'on peut être Socinien par ignorance et avec une espèce de bonne foi; au lieu qu'on ne peut être hypocrite que par une expresse perfidie et une malice déterminée.

La condition qu'il appose, qu'on demeure innocemment à l'extérieur dans cette communion

(1) *Num.* xvi. 26. — (2) *I. Cor.* x. 20. — (3) *II. Cor.* vi. 14.

*n'en pouvant sortir*, met le comble à l'impiété. Car elle suppose qu'on est excusé de se lier de communion avec les impies *lorsqu'on ne peut en sortir*, c'est-à-dire manifestement, lorsqu'on ne le peut sans mettre sa vie ou ses biens ou son honneur en péril : or si on reçoit cette excuse, tous les exemples des martyrs sont des excès ; tous les préceptes de l'Évangile, qui obligent à mourir plutôt que de trahir la vérité et sa conscience, sont des préceptes outrés, qui ne sont propres qu'à envoyer les gens de bien à la boucherie.

Que si enfin le ministre se sent forcé à répondre que cet homme, qui communique à l'extérieur avec les Sociniens, n'en déteste pas seulement les erreurs dans sa conscience, mais déclare publiquement l'horreur qu'il en a ; il renverse la supposition. Car cet homme très-constamment n'est plus dans la communion extérieure des Sociniens, puisqu'il y renonce expressément par la profession qu'il fait d'une foi contraire. Un tel homme se gardera bien de faire la cène avec eux, ni de prendre le pain sacré de la main de leurs pasteurs qu'il regarde comme des impies : et s'il assiste à leurs prêches, ce sera comme un étranger qui iroit voir ce qui se passe dans leurs assemblées, ou qui entreroit, si l'on veut, dans une mosquée par simple curiosité.

Que si l'on assiste sérieusement au service des Sociniens avec le même extérieur que les autres membres de leurs assemblées, et en un mot qu'on en fasse son culte ordinaire, on pourra assister de même au culte des Mahométans ou des Idolâ-

tres : les Catholiques, les Luthériens, les Calvinistes pourront se tromper ainsi les uns les autres, sans préjudice de leur salut; et tout l'univers sera rempli de profanes et d'hypocrites qu'on ne laissera pas de compter parmi les élus. Voilà où aboutit la doctrine du plus rude en apparence des Intolérans; et il s'engage dans tous ces blasphèmes pendant qu'il tâche le plus de s'en justifier, tant il est secrètement dominé par cet esprit d'irréligion et d'indifférence.

LXXVII.

La tolérance expressément accordée aux Ariens : passage de M. Jurieu qu'il a laissé sans réplique.

On peut voir sur ce sujet là ce qui est écrit dans le livre xv<sup>e</sup> des Variations, et dans le premier Avertissement (1) : mais on y peut voir encore de plus grands excès du ministre : puisqu'on y trouve que « damner tous ces chrétiens innombrables qui vivoient dans la communion externe de l'arianisme, dont les uns en détestoient les dogmes, les autres les ignoroient, les autres LES TOLÉROIENT EN ESPRIT DE PAIX, les autres étoient retenus dans le silence par la crainte et par l'autorité : damner, dis-je, tous ces gens là, c'est une opinion de bourreau, et qui est digne de la cruauté du papisme (2) ». Le dogme des Ariens est donc de ces dogmes *qu'on peut tolérer en esprit de paix*. On a objecté ce passage à M. Jurieu de tous côtés. Il n'y répond pas un seul mot; et voilà, de son aveu, les Ariens, c'est-à-dire, les ennemis de la divinité de Jésus-Christ et de celle du Saint-Esprit, parmi ceux qu'il faut comprendre dans la tolérance.

(1) *Var. liv. xv, n. 79 et suiv. I. Avert. n. 41 et suiv.* — (2) *Préj. lég. p. 22. Var. liv. xv, n. 80.*

Il nous donne pour marque de *socinianisme*, de dire que cette secte étoit moins mauvaise que le papisme (1) : et néanmoins il dit lui-même qu'il est plus difficile de se sauver parmi les Catholiques, que parmi les Ariens (2), qui soutenoient les principaux dogmes des Sociniens.

Si les Ariens sont compris dans la tolérance, les Nestoriens et les Eutychiens ne pouvoient pas en être exclus. Le ministre les y reçoit en termes formels, et met les sociétés où la confusion des deux natures et la distinction des Personnes sont soutenues en Jésus-Christ, au nombre des communions où Dieu se conserve des élus (3).

Si cela est, cette merveilleuse sagesse de Dieu ; que le ministre reconnoît dans les quatre premiers conciles, qui, dit-il, ont mis à l'abri les fondemens de la foi, ne sera plus rien ; puisque les erreurs condamnées par ces grands conciles n'empêchent pas le salut de ceux qui en seroient infectés, et ne les excluent pas de la tolérance.

Voilà donc, par la doctrine de votre ministre, la tolérance établie en faveur de ceux qui renversent les fondemens de la foi, même ceux qu'on a reconnus dans les quatre premiers conciles, qui, de l'aveu du ministre, et par les Confessions de foi de tous les Protestans, sont les plus essentiels au christianisme.

(1) *Tab. Lett.* 1, p. 7. *Préj. lég. I. part. c. 1.* — (2) *Syst. p.* 225. *Var. liv. xv, n.* 172. — (3) *Préj. c. 1, p.* 16. *Syst. p.* 146, 150, 154. *Var. liv. xv, n.* 55. *Tab. Lett. v, p.* 198.

LXXVIII.

Les Nestoriens et les Eutychiens tolérés par ce ministre.

LXXIX.

La Réforme est obligée de passer à M. Jurieuses erreurs sur le goût et le sentiment.

Outre ces intolérables erreurs qu'on ne tolère qu'à lui, il y en a d'autres qu'il faut tolérer par les principes de la secte. Les Tolérans s'étonnent qu'on lui laisse dire *qu'on croit, parce qu'on veut croire, par goût, par adhésion, par sentiment*, et non pas par discussion ni par examen des passages de l'Écriture. Mais que pourroit reprendre dans cette doctrine un synode de Protestans, puisqu'ils n'ont de dénouement contre nous que celui-là? M. Jurieu leur dira : Voulez-vous obliger à la discussion ceux à qui leur expérience fait connoître qu'ils n'ont ni la capacité ni le loisir de la faire? Ils se moqueront de vous. Les renverrez-vous à l'autorité de l'Église? Vous renverserez votre Réforme. Ne voyez-vous donc pas plus clair que le jour, que le goût et le sentiment que M. Claude et moi avons introduit, est le seul refuge qui nous reste, et que si vous le condamnez tout est perdu pour la Réforme?

LXXX.

Erreur de M. Jurieu et de toute la Réforme sur le mariage : exception à la loi évangélique reconnue par ce ministre.

Je ne m'étonne pas non plus qu'on laisse avancer à M. Jurieu tant d'étranges propositions sur le mariage : c'est qu'en effet la Réforme les soutient. Ce n'a pas été assez aux Prétendus Réformateurs d'abandonner la sainte doctrine de toute l'Église d'Occident sur l'entière indissolubilité du mariage, même dans le cas d'adultère. Pour adoucir les difficultés du mariage, si grandes qu'elles faisoient dire aux apôtres : *Maître, s'il est ainsi, il vaut mieux ne point se marier* (1); on y permet tous les jours, pour beaucoup d'autres sujets, de rompre

(1) *Matth.* xix. 10.



« des mariages faits et consommés dans toutes les  
 » formes, et de permettre à un mari et à une  
 » femme de prendre un autre époux et une autre  
 » épouse l'autre étant vivante (1) », et très-con-  
 stamment *vivante*. Le ministre rapporte un fa-  
 meux arrêt de la Cour de Hollande en l'an 1630 (2),  
 où du consentement des parties présentes, on ré-  
 solut un mariage contracté dans toutes les formes :  
 un mari eut la liberté d'épouser une autre femme  
 que la sienne, et sa femme de demeurer avec celui  
 qu'elle avoit épousé sur la fausse présomption de  
 la mort de son véritable mari. La désertion est une  
 autre cause de rompre le mariage. C'est la pra-  
 tique constante de « l'Eglise de Genève, qui, dit-  
 » il (3), est la source de notre droit canon. On en  
 » a, poursuit-il, un exemple tout récent dont je  
 » crois que tout le monde a ouï parler : on ne  
 » nommera pas les personnes à cause du scan-  
 » dale », mais cependant quelque grand qu'il  
 soit, on passe par-dessus dans les jugemens. « On  
 » nommera, continue-t-il (4), la demoiselle Sève,  
 » qui en 1677 épousa un nommé M. Misson, fils  
 » d'un ministre de Normandie, lequel après avoir  
 » demeuré quelque temps avec elle l'abandonna.  
 » Elle a obtenu permission de se remarier; ce  
 » qu'elle fit ». Je ne vois pas après cela qu'on  
 puisse s'empêcher de rompre les mariages pour  
 des maladies incurables ou des incompatibilités  
 aussi sans remèdes. Pour justifier ce libertinage,

(1) *Tab. Lett.* VI, p. 303. — (2) *Ibid.* 305. — (3) *Ibid.* — (4) *Ibid.* 303, 304.

il suffit à M. Jurieu de dire que les maximes contraires « sont prises de la théologie romaine, selon laquelle le mariage est un sacrement (1) ». On voit donc bien la raison qui a inspiré à la Réforme de crier avec tant de force contre le sacrement de mariage : elle vouloit anéantir cette salutaire contrainte que Jésus-Christ avoit établie dans les mariages chrétiens, et s'ouvrir une large porte à les casser. C'est donc inutilement que Jésus-Christ a prononcé, *que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a uni* (2). On prétend à la vérité qu'il y a lui-même apporté une seule exception ; et c'est celle du cas de l'adultère : mais la Réforme licencieuse ne s'en est pas contentée, et n'a pas craint d'ajouter à cette unique exception, qui peut avoir quelque couleur dans l'Évangile, une si grande multitude d'autres exceptions dont on n'y en trouve pas le moindre vestige ; c'est-à-dire qu'on a excepté non-seulement, à ce qu'on prétend, selon l'Évangile, mais encore très-expresément contre l'Évangile ; et M. Jurieu ne craint point de dire (3), « que la bonne foi et les lois du prince sont les interprètes DES EXCEPTIONS qu'on peut apporter à la loi évangélique qui défend le divorce, et qu'elles suffisent pour mettre la conscience en repos ». Les consciences sont si endormies et les cœurs si appesantis dans la Réforme, qu'on y demeure *en repos* malgré les décisions de l'Évangile sur les exceptions qu'y apportent des lois et une autorité humaine. Ce

(1) *Pag.* 304. — (2) *Matth.* XIX. 6. — (3) *Ibid.* 308.

n'est pas ici le sentiment d'un ministre particulier; c'est celui de Genève, d'où est né *le droit canon* de la Réforme; c'est celui de l'Eglise anglicane, qui en est la principale partie, comme l'appelle notre ministre : et M. le Grand vient de faire voir à M. Burnet, que selon les lois de cette Eglise « on fait divorce pour avoir abandonné le mariage, pour une trop longue absence, pour des inimitiés capitales, pour les mauvais traitemens, et qu'on peut se remarier dans tous ces cas <sup>(1)</sup> ». Voilà quatre exceptions à l'Evangile tirées du code des lois ecclésiastiques d'Angleterre <sup>(2)</sup>, résolues et passées en loi dans une assemblée où prêchoit *Thomas Cranmer, archevêque de Cantorbéry*, le grand Réformateur de ce royaume. Quel mariage demeure en sûreté contre ces exceptions, puisqu'on reçoit jusqu'à celle qui se tire des aversions invincibles; ce qui enferme manifestement l'incompatibilité des humeurs? Je ne m'étonne donc plus si ce grand Réformateur a rompu tant de mariages, et je m'étonne seulement qu'il ne l'a pas fait avec encore moins de façon. Sans recourir au Lévitique, qui, de l'aveu des plus grands auteurs de la Réforme, ne faisait loi que pour les Juifs, et sans acheter à prix d'argent tant de consultations contre le mariage de Henri et de Catherine, il n'y avoit qu'à alléguer l'aversion implacable de ce roi. Mais peut-être qu'on n'osoit encore, et que la Réforme n'avoit pas acquis toute la force dont

(1) *Lett. de M. le Grand à M. Burnet*, p. 37. — (2) *Leg. Ecc. Ang.* c. 8, 9, 10, 11, p. 50, édit. Lond. 1640.

elle avoit besoin contre l'Évangile. On trouveroit néanmoins si l'on vouloit ces exceptions dans les autres Réformateurs, dans un Luther, dans un Calvin, dans un Bucer, dans un Bèze. Voilà à quoi aboutit cette prétendue délicatesse de la Réforme. Elle se vante d'une observation étroite de l'Évangile ; elle s'élève avec fureur contre les papes, sous prétexte qu'ils ont dispensé de la loi de Dieu, à quoi néanmoins il est certain qu'ils n'ont seulement jamais songé : et cette fausse régularité se termine enfin à trouver eux-mêmes *des exceptions de la loi évangélique*. Un ministre le dit hautement <sup>(1)</sup> ; et aucun synode, aucun consistoire, aucun ministre ne l'en reprend. Il ne se trouve à relever cette erreur qu'un jeune avocat qu'il traite impunément avec le dernier mépris : pourquoi ? parce que les ministres et les synodes, et les consistoires savent bien que ce ministre ne fait qu'établir la théologie commune de toutes les Eglises protestantes, et en particulier de celle de Genève, qui est *la source du droit canon*, c'est-à-dire de la licence effrénée du calvinisme.

LXXXI.  
Raisons  
qu'on a dans  
la Réforme  
de tolérer  
tous les excès  
de M. Jurieu.

C'est donc en vain qu'on s'élève contre lui dans le parti et qu'on le défère aux synodes. Après tout, il ne soutient rien qui ne soit, ou de l'esprit de la Réforme ou nécessaire à sa défense. Mais quoi ! ces dogmes affreux contre l'immutabilité de Dieu et l'égalité des Personnes divines ne répugnent-ils pas clairement aux Confessions de foi des Protestans ? ils y répugnent, je l'avoue, et j'en

(1) *Jur. Avis cont. M. de Beauv.*

ai moi-même rapporté les témoignages ; mais après tout, s'il eût supprimé ces endroits de sa doctrine, où vouliez-vous qu'il trouvât des variations ? Et pour en montrer dans l'ancienne Eglise, ne falloit-il pas tout ensemble en accuser et en excuser les docteurs ? Les accuser, pour montrer qu'on varioit ; et à la fois les excuser, pour n'entendre pas l'intolérance jusqu'à eux. Soutenir une telle cause sans se contredire soi-même, est-ce une chose possible ? Mais les synodes auront encore de bien plus fortes raisons pour épargner M. Jurieu, le seul défenseur de la religion protestante. Pouvoit-on se passer de lui dans un parti où l'on vouloit soulever les peuples contre leur Roi, et les enfans, si l'on eût pu, contre les pères ? Il falloit bien assurer que Dieu s'en mêloit ; qui étoit plus affirmatif que notre ministre ? « C'est être Pélagien, dit-il<sup>(1)</sup>, de ne pas vouloir » apercevoir des miracles de la Providence dans » les révolutions d'Angleterre, dans celle de Sa- » voie et dans les délivrances de nos frères des » Vallées ». Dieu se déclaroit visiblement pour la Réforme ; la France alloit succomber sous ces coups du ciel ; et le nier, c'étoit alors une hérésie. Mais maintenant que sera-ce donc, et faudra-t-il croire encore tous ces miracles après ce que nous voyons ? Il falloit un Jurieu pour pousser l'assurance jusque-là. Mais quel autre étoit plus capable d'émouvoir les peuples, que celui qui leur faisoit voir jusque dans leur rage le soutien

(1) *Lett.* III, p. 129.

de leur foi (1) ? Etoit-il aisé de trouver un homme qui attaqué aussi hardiment et avec moins de mesure la majesté des souverains ? qui sût mieux allumer le feu d'une guerre civile ? qui sût , pour tromper les peuples , si bien soutenir de faux miracles , ou débiter avec un plus grand air de confiance des prophéties qu'il avoit prises dans son cœur ? Pour cela , ne falloit-il pas avoir le courage de hasarder des prédictions , et de s'immoler pour le parti à la risée inévitable de tout l'univers ? Mais quel autre l'eût voulu faire ? Quel autre eût voulu donner à ses prédictions cet air mystérieux dont notre prophète a paré les siennes , en feignant que par ses désirs , par l'ardeur et la persévérance de ses vœux , il s'étoit enfin ouvert l'entrée dans le secret des prophéties , et que s'il ne disoit pas tout , c'est qu'il ne vouloit pas tout dire ? Il s'est vanté d'avoir prédit à un prince qu'avant que l'année fût révolue , il se verroit la couronne sur la tête. Sans doute , il avoit trouvé l'Angleterre bien désignée dans l'Apocalypse , et l'année 1689 y étoit clairement marquée. N'a-t-il pas été un grand prophète d'avoir promis un heureux succès à un prince qui remuoit de si grands ressorts ? Car , après tout , qu'avoit-il à craindre en hasardant cette prédiction ? ou quel mal lui arrive-t-il pour avoir si mal deviné dans toutes les autres ? Le prince qu'il vouloit flatter avoit bien parmi ses papiers de meilleures prophéties que celles d'un ministre.

(1) *Accomp. des Proph. Avis à tous les Chrétiens.*

Mais qui ne connoît l'usage que les hommes de ce caractère savent faire des prédictions ; et combien cependant ils méprisent dans leur cœur , et les dupes qui les croient , et les fanatiques qui les rêvent , ou les séducteurs qui les inventent ? M. Jurieu s'est mis au-dessus de tout cela ; il a sacrifié sa réputation à la politique du parti : ébloui du grand nom de prophète , qu'on lui a donné jusque dans des médailles , il ne peut encore s'en défaire ; et après tant d'illusions dont tout le monde se moque dans son parti même , il ose encore prophétiser « que les rois de France , » d'Espagne , l'Empereur et tous les princes pa- » pistes doivent sans doute entrer quelque jour » dans l'esprit où entrèrent les rois d'Angleterre , » d'Ecosse , de Suède , de Danemarck dans le » siècle passé (1) ». Il ne faut plus que vingt ou trente ans pour accomplir cette merveille , et tout s'y dispose , comme on voit. Si toutefois les succès ne répondent pas à son attente , et que les conquêtes de son héros n'avancent pas , autant qu'il pense , le règne de mille ans après lequel il soupire , il s'est préparé une réponse contre les événemens qui ne voudront pas cadrer assez juste. On sera toujours reçu à dire que *Dieu n'y prend pas garde de si près* (2) ; et lors même que tout sera manifestement contraire aux prédictions , M. Jurieu en tout cas sera toujours aussi grand prophète qu'un Cotterus et tant d'autres

(1) *Tub. Lett.* VIII, p. 505, 506. — (2) *Accomp. des Proph. Avis à tous les Chrét.*

semblables trompeurs convaincus de faux selon lui-même, dont néanmoins il ne laisse pas d'égaliser les visions à celles d'Ezéchiel et d'Isaïe. Que diront donc les synodes à un homme dont la Réforme a tant de besoin ? Luther n'y fut jamais plus nécessaire. Elle commençoit à languir ; et la grâce de la nouveauté lui étant ôtée, il ne faut pas s'étonner si loin de faire de nouveaux progrès elle reculoit en arrière : le fait du moins est constant par M. Jurieu, qui vient de faire publiquement ce triste aveu : « La Réformation » dans ce siècle n'est point avancée, elle étoit » plutôt diminuée qu'augmentée <sup>(1)</sup> » : de peur qu'elle ne tombât tout-à-fait, il en falloit revenir aux impétuosités, aux emportemens, aux inspirations, aux prophéties de Luther. La complexion d'un Calvin pouvoit bien avec son aigreur, avec son chagrin amer et dédaigneux, produire des emportemens, des déchainemens, d'autres excès de cette nature : mais elle ne pouvoit fournir ces ardeurs d'imagination qui font les prophètes des fausses religions. Il falloit quelqu'un qui sût émouvoir l'esprit des peuples, tromper leur crédulité, les pousser jusqu'au transport et à la fureur. Si le succès n'a pas répondu à la volonté ; si par la puissante protection de Dieu il s'est trouvé dans le monde une main plus forte que toutes celles qu'on a tâché vainement d'armer contre elle, ce n'est pas la faute de M. Jurieu ; et les synodes, qui n'ont rien à lui imputer, ne

(1) *Tab. Lett.* VIII, p. 506.



peuvent aussi rien faire de moins que de se taire comme ils font en sa faveur.

Si cependant on méprise ces foibles synodes, et qu'une si timide politique achève de leur faire perdre le peu de crédit qu'ils avoient dans la Réforme, ce n'est pas là aussi que M. Jurieu met sa confiance : c'est aux princes et aux magistrats qu'il a recours, et il leur rend le droit de persécuter qu'il leur avoit ravi. J'avois autrefois demandé, dans une lettre particulière qu'il a imprimée, quelle raison on avoit d'excepter les hérétiques du nombre de ces malfaiteurs contre lesquels saint Paul a mis aux princes l'épée en main. Le ministre m'avoit répondu : « Ce n'est » pas à nous à vous montrer que les hérétiques » ne sont pas de ce nombre : c'est à vous, mes- » sieurs les persécuteurs, à nous prouver qu'ils » y sont compris <sup>(1)</sup>; car, poursuivoit-il <sup>(2)</sup>, les » malsentans et les malfaiteurs ne sont pas la » même chose ». Alors donc le magistrat étoit sans pouvoir contre *les malsentans*, et ce n'étoit pas pour cela qu'il étoit lieutenant de Dieu. Mais maintenant cela est changé : les princes et les magistrats sont, dit-il <sup>(3)</sup>, « les images et les » oints de Dieu et ses lieutenans en terre ». Sans doute, ils ont ces beaux titres dans les Ecritures, et pour nous arrêter au dernier, saint Paul nous les représente *comme ordonnés de Dieu* pour lui faire rendre obéissance comme *ses ministres* et ses lieutenans, *qui ne portent pas sans cause l'é-*

LXXXII.

Que le ministre qui a besoin d'autorité n'espère plus qu'en celle des princes, et qu'il est contraint de leur rendre le droit de persécuter dont il les avoit privés.

(1) *Jur. Lett. past. de la 1. ann. 1. Lett. p. 7, 8.* — (2) *2. Lett. p. 11. Ibid.* — (3) *Tab. Lett. VIII, p. 445, 446.*

*pée* qu'il leur a mise en main. « Mais ce sont » d'étranges lieutenans de Dieu, poursuit le » ministre, s'ils ne sont obligés à aucun devoir » par rapport à Dieu en tant que magistrats : » comment donc peut-on s'imaginer qu'un ma- » gistrat chrétien, qui est le lieutenant de Dieu, » remplisse tous ses devoirs en conservant pour » le temporel la société à la tête de laquelle il » se trouve, et qu'il ne soit pas obligé d'empê- » cher la révolte contre ce Dieu dont il est le lieu- » tenant, afin que le peuple ne choisisse un autre » dieu ou ne serve le vrai Dieu autrement qu'il ne » veut être servi » ? Le voilà donc redevenu lieu- tenant de Dieu contre ceux qui ne veulent pas le reconnoître ou reconnoître son vrai culte, et en un mot, contre *les malsentans* aussi bien que contre *les malfaiteurs*. Que si, par l'Epître aux Romains, il est le ministre et le lieutenant de Dieu, contre les hérétiques aussi bien que contre les autres coupables; c'est donc contre eux aussi qu'*il a l'épée en main*; et l'Evêque de Meaux n'avoit pas tort lorsqu'il l'interprétoit de cette sorte.

LXXXIII.  
Bornes chi-  
mériquesque  
le ministre  
veut donner  
au pouvoir  
des princes.

Le ministre a trouvé ici une belle distinction : c'est que le prince a l'épée en main contre les hérétiques; mais pour *les gêner* seulement, pour *les bannir*, et non pas pour leur donner la mort. Mais les Tolérans lui demandent où il a trouvé ces bornes qu'il donne à sa fantaisie au pouvoir des princes? Il n'étoit pas ici question de faire le doux, et de vouloir en apparence épargner le sang. Il ne falloit point, disent-ils, poser des principes d'où l'on tombe pas à pas dans les der-  
nières

nières rigueurs. Qu'ainsi ne soit, n'avez-vous pas dit que « ces aversions, que produit la diversité » des religions, produisent aussi la guerre et la » division, *et qu'elles en sont une semence* (1) » ? Quand vous le nieriez, le fait est trop criant pour être révoqué en doute. Si le parti hérétique devient inquiet, mutin et séditieux; s'il est à charge à l'Etat, et toujours prêt à enfanter les guerres civiles dont il porte *la semence* dans son sein, le prince ne pourra-t-il jamais en venir aux derniers remèdes, et *portera-t-il l'épée sans cause* (2) ? Vous vous aveuglez vous-même, si vous croyez pouvoir donner aux puissances légitimes des bornes que vous ne trouvez point dans les passages que vous produisez. Vous nous alléguiez ce passage : *Otez d'entre vous le méchant* (3). Vous vous trompez d'adresser aux princes ce précepte de l'apôtre, qui visiblement ne s'entend que des censures ecclésiastiques; mais si vous voulez l'étendre aux magistrats, et que ce soit à eux à ôter le méchant, laissez donc à leur prudence les voies de l'ôter. Qui vous a donné le pouvoir de les réduire à des peines légères, à des gênes, à des prisons, peut-être au bannissement tout au plus ? Il faut, disent toujours les Tolérans (4), ou, comme nous, leur ôter tout pouvoir de contraindre les hérétiques; ou, comme les Catholiques, leur permettre d'en user selon l'exigence des cas. Car s'ils jugent par leur prudence que ce ne soit pas assez ôter le méchant que de le bannir, pour

(1) *Lettre VIII, p. 519.* — (2) *Rom. XIII. 4.* — (3) *Lettre VIII, p. 457.* — (4) *Lettre venue de Suisse.*

faire pulluler ailleurs ses impiétés, comme celles de Nestorius se sont répandues en Orient par son exil et celui de ses adhérens, qui êtes-vous pour donner des bornes à leur puissance? Et espérez-vous de réduire à des règles invariables ce qui dépend des cas et des circonstances? Aussi ne savez-vous où vous renfermer; et vous le faites clairement paroître par ces paroles: « Dieu veut » qu'on use de clémence avec les idolâtres et les » hérétiques, et qu'on épargne leur vie autant » qu'il se peut (1) ». C'est éluder manifestement la difficulté. Car quelqu'un a-t-il jamais dit que la clémence fût interdite aux souverains, ou qu'ils ne soient pas obligés à épargner autant qu'il se peut la vie humaine? Si la seule règle qu'on peut leur donner selon vous, est de l'épargner *autant qu'il se peut*, il ne faut donc pas, comme vous faites, diminuer leur pouvoir; mais leur laisser examiner ce qu'ils peuvent faire avec raison.

LXXXIV.  
Le ministre  
ôtelui-même  
les bornes  
qu'il vouloit  
donner à la  
puissance  
publique.

Mais, direz-vous, la douceur chrétienne doit prévaloir. Sans doute, vous répliqueront les Tolérans, dans tous les cas où vous-même vous ne la jugez pas préjudiciable. Mais vous permettez qu'on procède « jusqu'à la peine de mort, lorsqu'il y a des preuves suffisantes de malignité, » de mauvaise foi, de dessein de troubler l'Eglise et l'Etat, et enfin d'impiété et de blaspême conjoint avec audace, impudence et » mépris des lois (2) ». Vous ajoutez que « la plupart des hérésiarques sont impies, et ne se » révoltent contre la foi que par un motif d'am-

(1) *Lett.* VIII, p. 456. — (2) *P.* 422.

» bition, d'orgueil, de domination : quand dans  
 » ces dispositions ils passent jusqu'à l'outrage et  
 » au blasphème, l'Eglise doit les abandonner au  
 » magistrat pour en user selon sa prudence ». C'est ce que dit le ministre : ceux qui abandonnent les hérésiarques à la prudence du magistrat jusqu'aux dernières rigueurs, n'ont pas d'autres motifs que ceux-là : il ne reste qu'à tirer de là le traitement qu'on peut faire aux partisans de ces hérésiarques, et enfin aux imitateurs de leur séditeuse et indocile fierté. Pourquoi donc disputer plus long-temps contre un homme qui détruit lui-même ses principes ? Il avoue qu'il y a des provinces des Pays-bas, qui n'ont pas même « de connivence pour les papistes. Quand on les » découvre, dit-il (1), on ne les protège pas contre la violence des peuples ». On entend bien ce langage : mais vaut-il mieux abandonner à la violence ceux qu'on prétend hérétiques, et les laisser déchirer à une aveugle fureur, que de les soumettre aux jugemens réguliers du magistrat ? On voit donc que ce ministre ne sait ce qu'il dit. Il n'y a qu'à l'écouter sur le sujet de Servet. Tantôt il n'approuve pas que Genève l'ait condamné au feu à la poursuite de Calvin : il en dédit ses docteurs, et il décide que c'étoit là un reste de papisme (2). Mais quelquefois il revient de cette extrême mollesse : et dit-il (3), « ceux qui condamnent si hautement le supplice de Servet » ne savent pas toutes les circonstances de son

(1) *Lett.* VIII, p. 432, 433. — (2) 1. *Ann. Lett.* II, p. 11. —

(3) *Ibid.* p. 422.

» crime ». Laissons donc peser ces circonstances au magistrat. *L'Etat est maître de ses peines*, dit-il en un autre endroit (1), et c'est aux princes à les régler selon leur prudence.

LXXXV.  
Le ministre  
produit un  
pas-age de  
l'Apocalyp-  
se qui fait  
contre lui.

Mais tous les grands argumens de la Réforme doivent toujours être tirés de l'Apocalypse. Pour bannir éternellement la peine de mort dans le cas de religion, voici comme parle le ministre (2) : « N'aura-t-on jamais honte de cette barbarie antichrétienne ? Et ne reconnoîtra-t-on jamais que c'est le caractère de la bête de l'Apocalypse, qui s'enivre du sang des saints, qui dévore leur chair, qui leur fait la guerre, qui les surmonte, et qui à cause de cela est appelée bête, lion, ours, léopard ? Car il faut avoir renoncé à la raison, à l'humanité, et être devenu une bête pour en user envers les chrétiens comme l'Eglise romaine en use envers nous ». Voilà donc en apparence tous les chrétiens à couvert du dernier supplice. Cela iroit bien pour les Tolérans, si la suite de son passage et de son interprétation n'en ruinoit pas le commencement. Car selon lui (3), les dix rois qui détruiront la prostituée (4) seront des rois réformés : et que feront-ils pour « réformer la religion dans leurs Etats ? Ils haïront la prostituée ; ils la désoleront ; ils la dépouilleront ; ils en mangeront les chairs et ils la consumeront par le feu. Et les oiseaux du ciel seront appelés pour manger les chairs des rois et les

(1) *P.* 428. — (2) *1. Ann. Lett.* II, p. 12. — (3) *Tab. Lett.* VIII, p. 505, 506. — (4) *Apoc.* XVII. 6.

» chairs des capitaines, et les chairs des braves  
 » soldats, et celles des chevaux et des cavaliers,  
 » et des petits et des grands, et des esclaves et des  
 » hommes libres (1) ». Voilà, ce me semble, assez  
 de carnage, assez de sang répandu, assez de  
 chairs dévorées, assez de feux allumés : mais,  
 selon M. Jurieu, tout cela sera l'ouvrage des rois  
 réformés : c'est par-là que s'accomplira la Réfor-  
 mation, jusqu'ici trop foiblement commencée ; la  
 Réforme fera souffrir tous ces maux à des chré-  
 tiens sans doute, puisque ce sera à des papistes :  
 ce ne sera pas seulement sur des particuliers,  
 mais sur toute l'Eglise romaine qu'on exercera  
 ces cruautés. Il ne reste plus qu'à dire qu'il n'ap-  
 partient qu'aux rois de la Réforme d'user de l'é-  
 pée contre les sectes qu'ils croient mauvaises, et  
 que tout leur est permis contre la prostituée.  
 Mais s'il ne tient qu'à trouver des noms odieux  
 pour les sociétés hérétiques et rebelles, l'Ecrite-  
 ture en fourniroit d'assez forts pour animer con-  
 tre elles le zèle des princes catholiques.

Au reste, afin que M. Jurieu n'aille pas ici se  
 jeter à l'écart, et renouveler toutes les plaintes  
 des Protestans contre la France ; ce n'est pas là  
 de quoi il s'agit, mais en général de la question  
 de la tolérance civile ; c'est-à-dire quel droit peut  
 avoir le magistrat d'établir des peines contre les  
 hérétiques. C'est sur cette grande question que  
 les Protestans sont partagés : et je ne craindrai  
 point d'assurer qu'ils se poussent à bout les uns

LXXXVI.  
 Les Réfor-  
 més Tolé-  
 rans et Intolé-  
 rans se pous-  
 sent de part  
 et d'autre à  
 l'absurdité :  
 les Tolérans  
 commencent  
 et tournent  
 contre le

(1) Apoc. xix. 17, 18.

ministre toutes les raisons dont il se sert contre les Catholiques.

les autres. Les Tolérans poussent à bout M. Jurieu, en lui démontrant qu'il se contredit lui-même, et qu'il faut ou abandonner la doctrine de l'Intolérance, ou permettre au magistrat autant les derniers supplices qu'il lui défend, que les moindres peines qu'il lui permet (1). Car aussi, lui dit-on, où a-t-il pris et où ont pris les Intolérans mitigés ces bornes arbitraires qu'ils veulent donner à un pouvoir qu'ils reconnoissent établi de Dieu en termes indéfinis? Ou il faut prendre les preuves dans toute leur force, ou il faut les abandonner tout-à-fait. Vous croyez fermer la bouche à M. de Meaux, en lui disant (2) : « Si l'Eglise a droit d'implorer le bras séculier » pour la punition des hérétiques, pourquoi » saint Paul dit-il simplement, *Evite l'homme » hérétique* (3)? Que ne dit-il, livre-le au bras » séculier, afin qu'il soit brûlé? Saint Paul ne » savoit-il pas que dans peu les princes seroient » chrétiens, et qu'ils auroient le glaive en main? » N'a-t-il donc donné des préceptes que pour le » temps et pour l'état présent? » On vous rend vos propres paroles. Saint Paul ne savoit-il pas que le magistrat alloit devenir chrétien? Pourquoi donc n'ajoute-t-il pas à l'obligation *d'éviter l'homme hérétique* celle de le gêner, de le contraindre dans l'exercice de sa religion, et enfin de le bannir s'il refuse de se taire (4)? Il vous plaît maintenant de nous objecter les exemples des rois

(1) *Comm. philos. Lett. ven. de Suisse. Apol. des vrais Tolér.*  
 — (2) 1. *Ann. Lett.* 11. — (3) *Tit.* 111. 10. — (4) *Apol. des Tolér. Lett. ven. de Suisse.*



d'Israël qui brisoient les idoles, chassoient et punissoient les idolâtres (1). Mais ne les punissoient-ils pas jusqu'à employer contre eux le dernier supplice? Qui a borné sur cela le pouvoir des souverains? C'est, dit-on, qu'en ce temps-là et sous l'ancien Testament l'idolâtrie étoit la vraie félonie contre Dieu, qui étoit alors le vrai Roi de son peuple : et le ministre répond : « Est-ce qu'aujourd'hui Dieu n'est pas le Roi des nations chrétiennes tout autrement qu'il ne l'est des peuples païens et infidèles? Retourner à l'infidélité et au paganisme ou à l'idolâtrie, n'est-ce pas aujourd'hui félonie et rébellion contre Dieu? » Pourquoi donc n'emploiera-t-on pas le même supplice contre le même crime? Et en est-on quitte pour dire sans preuve, comme fait M. Jurieu (2), que Dieu maintenant a relâché de sa sévérité et de ses droits? Où est donc écrit ce relâchement? Et en quel endroit voyons-nous que la puissance publique ait été affoiblie par l'Évangile?

Lorsqu'il s'agissoit de blâmer les persécutions du papisme, le ministre nous alléguoit la tolérance qu'on avoit eue autrefois pour les Sadducéens dans le judaïsme, et il disoit que le Fils de Dieu ne s'y étoit jamais opposé (3). Si cet argument prouve quelque chose, il prouve non-seulement qu'on doit épargner les derniers supplices, mais encore jusqu'aux moindres peines, puisqu'on n'en imposoit aucune aux Sadducéens. Il prouve même beau-

LXXXVII.

Suite des contradictions du ministre : exemple des Sadducéens.

(1) *Tab. Lett.* VIII, p. 434, 452, 459 et suiv. — (2) *P.* 456. —

(3) *Hist. du Papisme*, II.<sup>e</sup> part. c. 8. *Lett.* VIII, p. 416, 420 et suiv.

coup davantage ; puisque , de l'aveu du ministre , on vivoit avec les Sadducéens *dans le même temple et dans la même communion* (1). Ainsi il est manifeste que cet argument prouve trop , et par conséquent ne prouve rien. Cela est certain , cela est clair ; mais le ministre ne veut jamais avoir failli : Pour soutenir son argument des Sadducéens , il attaque jusqu'à la maxime : *Qui prouve trop , ne prouve rien* ; c'est-à-dire , que vous arrêtez où il vous plaît la force de vos raisonnemens , et que vous ne donnez à cette monnoie que le prix que vous voulez.

LXXXVIII.

Irrévérence du ministre contre Jésus-Christ.

En passant nous remarquerons , sur cet argument des Sadducéens , cette étrange expression de notre ministre , que pour certaines raisons notre Seigneur Jésus-Christ *s'est beaucoup moins déchaîné contre les Sadducéens que contre les Pharisiens* (2). Je vous demande si un homme sage a jamais parlé de la sorte ? N'est-ce pas faire de notre Sauveur comme un lion furieux qui rompt ses liens et se déchaîne lui-même contre ceux dont il reprend les excès ? On voit donc que cet auteur emporté ne songe pas même à ce qu'il doit à Jésus-Christ , et s'abandonne à l'ardeur de son imagination. Mais revenons à la tolérance.

LXXXIX.

Les Tolérans objectent au ministre Jurieu un passage exprès du ministre Claude.

Les Tolérans démontrent à M. Jurieu non-seulement qu'il se contredit lui-même , mais encore qu'il contredit les principaux docteurs de la Réforme ; puisque M. Claude ne craint pas d'assurer « que saint Augustin flétrit sa mémoire , lorsqu'il » soutint qu'il falloit persécuter les hérétiques ,

(1) *Lett. VII, ibid.* — (2) *Pag. 419.*

» et les contraindre à la foi orthodoxe, ou bien  
 » les exterminer ; qui est, poursuit ce ministre,  
 » un sentiment fort terrible et fort inhumain (1) ».  
 Saint Augustin ne proposoit pas les derniers supplices ; et s'il vouloit qu'on exterminât les Donatistes, ce n'étoit que par les moyens que M. Jurieu approuve à présent. Si donc c'est le sentiment des principaux docteurs de la Réforme, que saint Augustin a flétri sa mémoire par cette doctrine, les Tolérans concluent de même, que M. Jurieu se déshonore en conseillant des rigueurs qu'il avoit autrefois tant condamnées.

C'est en vain qu'il semble quelquefois vouloir épargner les sociétés déjà établies : car les Tolérans prouvent au contraire, « que, s'il est vrai qu'on  
 » soit en droit de poursuivre un hérétique qui  
 » vient semer ses sentimens dans un lieu où il n'a  
 » aucun exercice, à plus forte raison doit-on tra-  
 » vailler à l'extirpation des sociétés entières ;  
 » parce que plus une société est nombreuse, plus  
 » elle a de docteurs, et plus aussi elle est en état  
 » de tout gêner et de tout perdre par le venin de  
 » ses hérésies (2) ».

Par tels et semblables raisonnemens les Tolérans démontrent à M. Jurieu que la persécution qu'il veut établir n'a point de bornes, et qu'avec tout le beau semblant de son intolérance mitigée, il en viendrait bientôt au sang, pour peu qu'on lui résistât ou qu'il fût le maître. Avec une telle doctrine, si les Protestans l'embrassent, il leur

## XC.

Les Tolérans prouvent au ministre qu'il ne doit pas plus épargner les sociétés entières que les particulières.

## XCI.

Le ministre détruit lui-même le vain argument que la Réforme tiroit de ses persécutions.

(1) *M. Cl. de la lect. des PP. Lett. de Suisse*, p. 20. — (2) *Lett. de Suisse*, p. 113.

faudra bientôt changer leur ton plaintif, et les aigres lamentations, par lesquelles dès leur naissance ils ont tâché d'émouvoir toute la terre. Ils ne se vanteront plus d'être cette Eglise posée sous la croix, que Jésus-Christ préfère à toutes les autres : les sociétés des hérétiques jouiront du même privilège : la Réforme persécutée deviendra persécutrice, et la souffrance ne sera plus qu'un signe équivoque du véritable christianisme.

## XCII.

Le ministre de son côté pousse à bout les Tolérans, et leur démontre qu'ils sont obligés à tolérer les Mahométans et les Païens, aussi bien que les hérétiques de la religion chrétienne.

M. Jurieu d'autre côté ne poussera pas moins loin les Tolérans : car, quelque mine qu'ils fassent, il les forcera à approuver tout le Commentaire philosophique, c'est-à-dire, à confesser premièrement, que le magistrat doit la liberté de conscience à toutes les sectes, et non-seulement à la socinienne, comme ils en conviennent aisément, mais encore à la mahométane; car ou la règle est générale, que le magistrat ne peut contraindre les consciences; ou s'il y a des exceptions, on ne sait plus à quoi s'en tenir ni où s'arrêter.

Les Tolérans se moquent de M. Jurieu, quand il dit que la tolérance n'est due qu'à ceux qui reçoivent les trois symboles (1) : car ils le poussent à bout en lui demandant où sont écrites ces bornes. Mais s'ils réduisent la tolérance à ceux qui font profession de reconnoître Jésus-Christ pour le Messie, il leur demandera à son tour où est écrite cette exception. Si le magistrat est persuadé qu'il n'a point d'autorité sur la religion, ou, comme parlent les Tolérans, que la conscience n'est pas de son ressort, et qu'il s'élève

(1) 1. *Ann. Lett.* II, p. 11. *De l'Un. Tr.* 6, c. 6.

sous son empire quelques dévots de l'Alcoran , pourra-t-il leur refuser une mosquée (1)? Voilà déjà une conséquence du Commentaire philosophique qu'il faut recevoir : mais on n'en demeurera pas là ; car le subtil Commentateur revient à la charge : et si, dit-il, ce Socinien, ce Mahométan se croit obligé en conscience de prêcher sa doctrine et de se faire convertisseur , il faudra bien le laisser faire , pourvu qu'il se comporte modestement et qu'il ne soit point séditieux ; autrement on le gêneroit dans sa conscience ; ce qui par la supposition n'est pas permis. Voilà donc tous les Etats obligés à tolérer les Prédicans de toutes les sectes, c'est-à-dire , à supporter la séduction , sous prétexte qu'elle fera la modeste jusqu'à ce qu'elle ait pris racine, et qu'elle ait acquis assez de force pour attaquer ou pour opprimer tout ce qui pourra s'opposer à ses desseins. Ou s'il est permis de prévoir et de prévenir ce mal, il est donc permis de l'étouffer dès sa naissance , aussi bien que de le réprimer dans son progrès ; et la tolérance n'est plus qu'un nom en l'air.

Mais quand on sera venu à cet aveu et qu'on aura accordé au Commentateur , qu'il faut laisser croire et prêcher tout ce qu'on voudra , alors il demandera sans plus de façon l'indifférence des religions , c'est-à-dire , qu'on n'exclue personne du salut , et que chacun règle sa foi par sa conscience. Les Tolérans mitigés ou dissimulés se récrieront contre cette dernière conséquence qu'ils

XCIII.

Le ministre force les Tolérans à l'indifférence des religions.

(1) *Com. philos. ch. 7 et suiv.*

protestent de ne jamais vouloir admettre. Mais en ce point M. Jurieu les pousse à bout, en leur disant <sup>(1)</sup> : « Quand un homme est bien persuadé » qu'un malade a la peste, qu'il peut perdre tout » un pays et causer la mort à une infinité de » gens, il ne conseillera jamais qu'on mette un » tel homme au milieu de la foule, et qu'on per- » mette à tout le monde de l'approcher : et s'il » permet à tous de le voir, ce sera une marque » qu'il croira la maladie légère et nullement con- » tagieuse ». La suite n'est pas moins pressante. « Ils veulent que nous les croyions, quand ils » disent qu'ils n'estiment pas qu'on peut être sauvé » en toutes religions, et qu'il y a des hérésies qui » donnent la mort. S'ils pensent cela, où est la » charité de vouloir permettre à toutes sortes d'hé- » rétiques de prêcher, pour infecter les ames et » pour les damner » ?

XCIV.  
Démonstra-  
tion du mi-  
nistre que la  
Tolérance  
civile entraî-  
ne l'autre.

Le ministre passe plus loin, et il démontre aux Tolérans, par une autre voie, que selon les principes qu'ils supposent avec le Commentateur, il n'est pas possible qu'ils s'en tiennent à la tolérance civile, où ils semblent vouloir se réduire. Car, dit-il <sup>(2)</sup>, ce qu'ils promettent de plus spécieux dans leur tolérance civile, c'est la concorde entre les citoyens qui se supportent les uns les autres, et la paix dans les Etats. Mais pour en venir à cette paix, il faut encore établir « qu'on » est sauvé en toutes religions. J'avoue, poursuit-il, qu'avec une telle théologie on pourroit fort » bien nourrir la paix entre les diverses religions.

(1) *Tab. Lett.* VIII, p. 402. — (2) *Lett.* VIII, p. 119.

» Mais tandis que le papiste me regardera comme  
 » un damné, et que je regarderai le Mahométan  
 » comme un réprouvé, et le Socinien comme hors  
 » du christianisme, il sera impossible de nourrir  
 » la paix entre nous. Car nous ne saurions aimer,  
 » souffrir, ni tolérer ceux qui nous damnent.  
 » Nos Messieurs sentent bien cela; c'est pour-  
 » quoi très-assurément leur but est de nous porter  
 » à l'indifférence des religions, sans laquelle leur  
 » tolérance civile ne serviroit de rien du tout à  
 » la paix de la société ».

Ainsi l'état où se trouve le parti protestant, est, que les Intolérans et les Tolérans se poussent également aux dernières absurdités, chacun selon ses principes. Les Tolérans veulent conserver la liberté de leurs sentimens, et demeurer affranchis de toute sorte d'autorité capable de les contraindre; ce qui en effet est le vrai esprit de la Réforme et le charme qui y a jeté tant de monde : M. Jurieu les pousse jusqu'à l'indifférence des religions. D'autre côté, malgré les maximes de la Réforme, ce ministre sent qu'il a besoin sur la terre d'une autorité contraignante; et ne pouvant la trouver dans l'intérieur de son Eglise ni de ses synodes, il est contraint de recourir à celle des princes : et voilà en même temps que les Tolérans le poussent malgré qu'il en ait, et de principe en principe, jusqu'aux excès les plus odieux et les plus décriés dans la Réforme.

En effet que répondra-t-il à ce dernier raisonnement tout tiré de ses principes et de faits constants? Si le magistrat réformé emploie l'épée qu'il

CXV.

Les deux partis de la Réforme se convainquent mutuellement.

XCVI.

Que, selon M. Jurieu, le magistrat

de la Réforme ne peut punir les hérétiques.

a en main pour gêner les consciences, ou il le fera à l'aveugle, et sans connoissance du fond, sur la foi des décisions de son Eglise; ou il examinera par lui-même le fond des doctrines qu'il entreprendra d'abolir. Le premier est absolument contraire aux principes de la Réforme, qui ne connoît point cette soumission aux décisions de l'Eglise: le magistrat de la Prétendue Réforme seroit plus soumis à l'autorité humaine, telle qu'est selon ses principes celle de l'Eglise, que le reste du peuple; et on tomberoit dans l'inconvénient tant détesté par M. Jurieu, que les synodes seroient les juges, et les princes les exécuteurs et les bourreaux (1). L'autre parti n'est pas moins absurde, parce que si le magistrat n'est point de ceux dont parle M. Jurieu, qui n'ont pas la capacité d'examiner les dogmes, il est du moins de ceux qui n'en ont pas le loisir, et à qui pour cette raison la discussion ne convient pas.

XCVII.  
L'exemple des empereurs catholiques allégué par le ministre Jurieu, ne prouve rien dans la Réforme, dont la constitution est contraire à celle de l'ancienne Eglise.

L'exemple des empereurs chrétiens que le ministre propose aux magistrats de la Réforme est inutile. Il est vrai que ces empereurs, comme dit M. Jurieu, « ont proscrit et relégué aux extrémités de l'Empire les hérétiques dont la doctrine avoit été condamnée par les conciles » : mais c'est qu'après que les conciles avoient prononcé, ces princes religieux en recevoient la sentence *comme sortie de la bouche de Dieu même*, ainsi que l'empereur Constantin reçut le décret de Nicée (2) : mais c'est qu'ils ne croyoient pas qu'il fût permis de douter ou de disputer lorsque

(1) 1. *Ann. Let.* 11, p. 11. — (2) *Ruf. Hist. eccl. lib. x, c. 5.*



l'Eglise s'étoit expliquée dans ses conciles; et ils disoient *que chercher encore après leurs décisions, c'étoit vouloir trouver le mensonge*, comme Marcien le déclaroit du concile de Chalcédoine (1). En un mot, ils vivoient dans une Eglise, où, comme nous l'avons dit souvent dans ce discours, comme nous l'avons démontré ailleurs et sans que personne nous ait contredit (2), on prenoit pour règle de la foi, qu'il falloit tenir aujourd'hui celle qu'on tenoit hier; où la souveraine raison étoit de dire : *Nous baptisons dans la même foi dans laquelle nous avons été baptisés*, et nous croyons dignes d'anathême tous ceux qui en condamnant leurs prédécesseurs, croient avoir trouvé l'erreur en règne dans l'Eglise de Jésus-Christ. En ces temps et selon ces principes, il est aisé de régler la foi; puisque tout dépend du fait de l'innovation dont tout le monde est témoin. Mais comme la Réforme a quitté ce principe salutaire et cet inviolable fondement de la foi des peuples, il faut que son magistrat, comme les autres, et plus que les autres, examine toutes les questions naissantes, autrement il se mettroit au hasard de tourmenter des innocens, et de prêter son ministère à l'injustice. Ne lui parlons pas de luthéranisme, d'arminianisme, ni du socianisme vulgaire : encore qu'il y ait pour lui dans toutes ces sectes des labyrinthes inexplicables, puisqu'il ne lui est jamais permis de supposer que la Réforme

(1) *Edict. Val. et Marc. Conc. Chalced. p. 3, n. 3; Ed. Lab. t. IV, col. 840.* — (2) *I. Avert. n. 29, 30, 31 et suiv.*

n'ait pu se tromper dans tous ses synodes et dans toutes ses Confessions de foi. Tantôt on lui prouvera, par une fine critique, qu'un passage et puis un autre ont été fourrés dans l'Évangile. Il ne saura où cela va, et il est clair que cela va à tout. Tantôt on lui fera voir que ni les prophètes, ni les évangélistes, ni les apôtres n'ont été véritablement inspirés ; qu'il ne faut point d'inspiration pour raisonner comme fait un saint Paul ; et qu'il en faut encore moins pour raconter ce qu'on a vu comme a fait un saint Matthieu ; en un mot, qu'il n'y a rien de certainement inspiré que ce qui est sorti de la propre bouche du Sauveur ; encore s'est-il accommodé aux opinions du vulgaire, en citant les prophètes et les autres écrivains sacrés comme vraiment inspirés de Dieu, quoiqu'ils ne le fussent pas. Tout cela c'est impiété, dira-t-on ; c'est néanmoins de quoi il s'agit aujourd'hui avec les Sociniens : mais laissons-les là. Le magistrat n'aura pas meilleur marché des autres docteurs. Les ennemis déclarés de la grâce intérieure, c'est-à-dire les Pélagiens, très-bons Protestans d'ailleurs, lui demanderont la même tolérance qu'on accorde aux demi-Pélagiens en la personne de ceux de la Confession d'Ausbourg : M. Jurieu l'assure déjà qu'il faut prêcher à la pélagienne : le même lui dira qu'on ne peut prouver par l'Écriture l'immutabilité de Dieu, ni par conséquent condamner ceux qui la nient, et qui assurent sur ce fondement l'inégalité des trois Personnes divines. Si on vient à s'opiniâtrer,

trer, et que cette doctrine fasse secte, voilà le magistrat à chercher. Nous avons vu ce ministre trouver des exceptions à l'Évangile : s'il y en a pour les mariages, pourquoi non en d'autres points aussi importans ? Voilà des questions que nous voyons nées ; mais il y en a d'infinies que nous ne pouvons pas prévoir : car qui pourroit deviner toutes les rêveries des Anabaptistes, des Trembleurs et des Fanatiques, ou tout ce que peuvent inventer les sectes présentes ou futures ? Il n'y a qu'à voir dans Hornebeck et dans Hornius les nouvelles religions dont l'Angleterre, la Hollande et l'Allemagne sont inondées : la mer agitée n'a pas plus de vagues : la terre ne produit pas plus d'épines et plus de chardons. L'Église, dira-t-on, décidera ; mais le magistrat n'en sera pas moins obligé à revoir les points résolus. Il lui faudra perpétuellement rouler dans son esprit des dogmes de religion dans une Église qui ne cesse d'en produire continuellement de nouveaux, et il passera sa vie dans des disputes ; ou pour avoir plutôt fait, il laissera tout le monde à sa bonne foi, au gré et selon les vœux des Tolérans.

A cela, il faut l'avouer, il n'y aura jamais de répartie selon les maximes de la Réforme ; mais il n'y en a non plus à ce qu'objecte M. Jurieu. Vous voulez dire que les princes en matière de religion ne peuvent user de contrainte : et sur quoi subsiste donc notre Réforme ? En même temps il leur fait voir plus clair que le jour, et par les actes les plus authentiques de leur reli-

XCVIII.  
Le ministre  
démontre  
aux Tolérans  
qu'ôter à la  
religion la  
force em-  
ployée par le  
magistrat,  
c'est anéan-  
tir la Réfor-

me qui n'a  
été établie  
que par ce  
moyen.

gion, « qu'en effet Genève, les Suisses, les républiques et villes libres, les électeurs et les princes de l'Empire, l'Angleterre et l'Ecosse, la Suède et le Danemarck » (voilà, ce me semble, un dénombrement assez exact de tous les pays qui se vantent d'être Réformés) « ont employé l'autorité du souverain magistrat pour abolir le papisme, et pour établir la Réformation (1) ».

Il n'y a point à s'étonner après cela si les princes ont fait la loi dans la Réforme. Nous avons vu que Calvin s'est élevé inutilement contre cet abus (2), le plus grand à son avis qu'on pût introduire dans la religion, sans y voir aucun remède. On s'en plaignoit de tous côtés, et les plus zélés ministres s'écrioient : « Les laïques s'attribuent tout, et le magistrat s'est fait pape ».

Mais pourquoi tant se récrier ? Le magistrat avoit raison de vouloir être le maître dans une religion que son autorité avoit établie. Voilà cet ancien christianisme. Voilà cette Eglise réformée sur le modèle de l'Eglise primitive : cette Eglise qui se vançoit d'être sous la croix et dans l'humiliation, pendant qu'elle ne songeoit qu'à mettre l'autorité et la force de son côté. Pour achever le tableau, il ne faudroit plus qu'ajouter les motifs particuliers de ces changemens que nous avons démontrés ailleurs par le témoignage des chefs de la Réforme, c'est-à-dire, la licence, le libertinage, la mutinerie des villes, qui de sujettes avoient entrepris de se rendre libres, les bénéfices devenus la proie des princes, et le reste

(1) *Tab. Lett.* VIII, p. 490. — (2) *Var. liv.* V, n. 8 et suiv.

qu'on peut revoir, pour peu qu'on en doute, dans l'Histoire des Variations (1); mais nous n'en avons pas besoin pour l'affaire que nous traitons. Sans s'arrêter à tous ces motifs, les Tolérans trouvent très-mauvais et très-honteux à la Réforme, qu'elle doive son établissement à l'autorité ou plutôt à la violence, et qu'on ait engagé les princes à la nouvelle religion en les rendant maîtres de tout, et même de la doctrine : « Nous croyons, » dit M. Jurieu (2), mettre la Réforme à couvert » quand nous prouvons que partout elle s'est » faite par l'autorité des souverains. Mais voici » des gens (les Tolérans) qui nous enlèvent cette » retraite, et qui disent que c'est là l'opprobre de » la Réformation, de ce qu'elle s'est faite par l'au- » torité des magistrats », parce qu'en effet c'est ce qui fait voir que c'est un ouvrage humain, qui doit sa naissance à l'autorité et aux intérêts temporels.

Mais le ministre oppose à des raisons si évidentes des faits qui ne le sont pas moins : « car » il est vrai, poursuit-il (3), que la Réforme s'est » faite par l'autorité des souverains : ainsi s'est- » elle faite à Genève par le sénat ; en Suisse par » le conseil souverain de chaque canton ; en Al- » lemagne par les princes de l'Empire ; dans les » Provinces-Unies par les Etats ; en Danemarck, » en Suède, en Angleterre, en Ecosse par l'au- » torité des rois et des parlemens : et cette au- » torité ne s'est pas resserrée à donner pleine » liberté aux Réformés : elle a passé jusqu'à

(1) *Var. liv. v, n. 5 et suiv.* — (2) *Lett. VIII, p. 502.* — (3) *Ibid. 502, 503, 504.*

» ÔTER LES ÉGLISES AUX PAPISTES et à briser leurs  
 » images, à défendre l'exercice public de leur  
 » culte, ET CELÀ GÉNÉRALEMENT PARTOUT : et même  
 » en plusieurs lieux cela est allé jusqu'à défendre  
 » par autorité l'exercice particulier du papisme.  
 » Que peuvent dire les Tolérans ? Le fait est cer-  
 » tain. Voilà, leur dit le ministre selon leurs  
 » principes, non une partie, mais toute la Réfor-  
 » mation établie dans le monde par la violence,  
 » par la contrainte, par des voies injustes et cri-  
 » minelles. Mais la conséquence en est terrible :  
 » ces Messieurs, poursuit ce ministre, sont de  
 » bonnes gens de vouloir bien demeurer dans  
 » une religion ainsi faite..... Voilà notre Réfor-  
 » mation qu'on livre pieds et poings liés à toute  
 » la malignité de nos ennemis, et à toute l'igno-  
 » minie dont on la veut couvrir. Il y a bien ap-  
 »arence, conclut-il, que Dieu ait permis qu'un  
 » ouvrage, dans lequel eux-mêmes reconnois-  
 » sent le doigt de Dieu, fût fait universellement  
 » par des voies antichrétiennes ».

XCIX.  
 La rébellion  
 et la force né-  
 cessaires aux  
 Protestans  
 de France,  
 selon le mi-  
 nistre.

Il paroïssoit ici une échappatoire « pour la ré-  
 » formation de la France, qui s'est faite sans  
 » l'autorité des souverains » : mais le ministre y  
 » sait bien répondre : car, dit-il (1), « première-  
 » ment, c'est si peu de chose, qu'elle ne doit pas  
 » être comparée à tout le reste. Secondement,  
 » quoique la Réformation ait commencé en  
 » France sans l'autorité des souverains, cepen-  
 » dant elle ne s'est point établie sans l'autorité  
 » des grands ; et, poursuit-il, si les rois de Na-

(1) *Pag.* 505.

» varre, les princes du sang et les grands du  
 » royaume ne s'en fussent mêlés », ( en se révol-  
 tant contre leurs rois, et en faisant nager leur  
 patrie dans le sang des guerres civiles ) « la véri-  
 » table religion auroit entièrement succombé ,  
 » comme elle a fait aujourd'hui ». Ne voilà-t-il  
 pas une religion bien justifiée ? La force et l'au-  
 torité sont si nécessaires à la Réforme, qu'au dé-  
 faut de la puissance légitime, il a fallu emprun-  
 ter celle que les armes et la sédition donnent  
 aux rebelles : mais enfin les faits sont constans,  
 et les Tolérans n'ont rien à y répliquer.

Vantez - vous après cela que pour attirer ce  
 grand nombre qui a suivi la Réforme, il n'a  
 fallu que montrer la lumière de l'Evangile, claire  
 par elle-même, et écouter les Réformateurs  
 comme de nouveaux apôtres, du moins comme  
 des hommes extraordinairement envoyés pour  
 ce grand ouvrage : les Tolérans se riront de ces  
 vains discours ; et quelque violence que vous  
 leur fassiez, ils sentiront bien dans leur cœur  
 que vos vrais Réformateurs sont les magistrats  
 ignorans au gré de qui la Réforme a été con-  
 struite.

Cependant les voilà pressés d'une étrange sorte,  
 ou plutôt tous les Protestans se portent mutuelle-  
 ment des coups mortels. L'un dit que la religion  
 universellement introduite par l'autorité et la  
 contrainte n'est pas une religion, mais une hy-  
 pocrisie ; et que forcer en cette sorte les con-  
 sciences, c'est le pur et véritable antichristia-  
 nisme. L'autre dit : Sortez donc de la Réforme,

C.  
 Le ministre  
 démontre  
 aux Tolérans  
 que les prin-  
 ces de la Ré-  
 forme déci-  
 dent des ma-  
 tières de foi :  
 décret des  
 Etats géné-  
 raux.

qui constamment n'a point eu un autre établissement : *Vous êtes de bonnes gens, de vouloir bien demeurer dans une religion ainsi faite* (1).

M. Jurieu ne demeure pas en si beau chemin : dans le besoin qu'il a d'une autorité pour fixer la religion, il prétend qu'il appartient au magistrat de décider de la foi ; et en cela il faut avouer qu'il ne fait rien de nouveau. Malgré les anciennes maximes de la Réforme, il avoit déjà enseigné ailleurs, comme nous l'avons démontré (2), que les synodes ne peuvent point prononcer de jugement en ces matières : que les pasteurs ne sont point des juges, et qu'on les écoute seulement comme des experts. Il avoit encore enseigné que les confédérations, qui forment les Eglises particulières, sont des établissemens arbitraires que les princes font et défont, augmentent et diminuent à leur gré ; en sorte que tout dépend de leur autorité dans les Eglises. C'est ce qu'il avoit appris de Grotius : mais ce qu'il disoit alors confusément et en général, il le confirme maintenant par des exemples (3) ; et non content d'étaler avec soin les maximes outrées de son auteur, sans presque y rien changer, il accable les Tolérans par un décret des Etats, où ils prononcent tout court sur la foi, sur la vocation, sur la prédestination : le fait est incontestable ; les paroles du décret sont précises, et le ministre l'avoue (4).

(1) *Jur. ibid.* 500, 504 et su.v. — (2) *Var. liv.* xv, n. 69, 105 et suiv. — (3) *Lett.* VIII. — (4) *Ibid.* p. 465, 481, 482, 483. *Dec. Ord. ap. Grot.* T. III, p. 141.



Il est vrai qu'avant que de prononcer, les Etats ont écouté les ministres : mais il ne faut pas s'y tromper, ils les ont écouté seulement comme conseillers : *Lesquels*, disent-ils, *leur ont donné* LEURS CONSEILS *par écrit*. Voilà donc le partage des pasteurs, qui est de donner leurs conseils : mais à l'égard de l'autorité, l'Etat se l'attribue toute entière : « Sur quoi, disent-ils, usant de l'auto- » rité qui nous appartient, en qualité de souve- » rains magistrats, SELON LA SAINTE PAROLE DE » DIEU, et en suivant les exemples des rois, » princes et villes qui ont embrassé la Réforma- » tion de la religion..... » Ils n'hésitent donc point à se rendre les arbitres de la religion, ils posent pour indubitable que tous les princes réformés ont cette puissance *par la parole de Dieu* et de droit divin.

Les Tolérans s'y opposent, et ils ne peuvent souffrir que les princes soient reconnus pour chefs de la religion. Cette prétention des princes de la Réforme est détruite par des raisons invincibles (1). Ce n'est point aux potentats, mais aux apôtres et à leurs disciples que le Saint-Esprit a confié le dépôt de la foi (2) : si quelqu'un en doit juger, ce sont ceux à qui la prédication en est commise; en rendre les princes maîtres, c'est faire de nouveaux papes plus absolus que celui dont on vouloit secouer le joug, et sacrifier la foi à la politique. Si ces raisons ne suffisent pas, les Tolérans ont en main les écrits de Calvin et des autres Réformateurs, qui ont attaqué cette

CI.

Les Tolérans et les Intolérans se poussent à bout mutuellement : les uns en prouvant que les princes ne doivent pas être les arbitres de la foi, et les autres en démontrant que dans le fait ils le sont parmi les Réformés.

(1) *Tract. de Toler.* — (2) *II. Tim. II. 2, etc.*

autorité que les princes s'attribuoient : ils ont la décision expresse du synode national de la Rochelle, de 1671, qui condamne en termes formels *ceux qui soutiennent que le magistrat est chef de l'Eglise*, avec toutes les suites de cette doctrine que le ministre Jurieu entreprend de faire revivre dans le calvinisme. Il y a même encore aujourd'hui parmi les Protestans un parti assez courageux pour soutenir en ce point les anciennes maximes du calvinisme et la liberté de l'Eglise : « Il y a, dit notre ministre <sup>(1)</sup>, les Puritains et les rigides Presbytériens, qui, en rachant la juridiction au Pape et aux évêques, ont voulu la transférer au presbytère et aux synodes; mais avec tant de rigueur qu'ils ont prétendu que les magistrats n'avoient aucun droit de se mêler des affaires de l'Eglise qu'ils n'y fussent appelés, et que comme la juridiction civile appartient au seul magistrat, la juridiction ecclésiastique appartient uniquement aux pasteurs, aux consistoires et aux synodes ». Le même ministre nous apprend que le clergé réformé des Provinces-Unies dans le fond est de cet avis : il remarque « les démêlés qui ont été de tout temps dans ce pays-ci entre le magistrat et le clergé là-dessus <sup>(2)</sup> »; et il ne veut pas qu'on oublie « combien la politique de Grotius a causé de bruit et de murmures de la part du clergé <sup>(3)</sup> » : jusqu'à faire regarder cet auteur, en effet plus jurisconsulte que théologien, *comme l'opresseur de l'Eglise*. Ainsi, à parler de bonne foi, c'est

(1) *Tab. Lett.* VIII, p. 461. — (2) *Pag.* 484. — (3) *P.* 478.

une question encore indécise, même dans la Réforme, si les princes ont ce droit ou s'ils l'usurpent : tout le clergé protestant des Pays-bas le leur dénie ; et ce parti est si fort, que le ministre déclare, par deux fois, *qu'il ne veut pas entrer dans ce démêlé* (1). Mais visiblement il se moque, et tout en disant qu'il *n'y entre pas*, il déclare, » qu'il est certain, selon son sens, que pour le » fond, la théologie de Grotius est fondée en » raison et en pratique (2) ». Il donne aussi pour tout avéré, « que les princes sont chefs-nés de » l'Eglise chrétienne aussi bien que de la société » civile, également maîtres de la religion comme » de l'Etat (3) ». Il semble oublier ce qu'il avoit dit, que les empereurs à la vérité proscrivoient *les hérétiques* ; mais ceux-là seulement *que les conciles avoient condamnés* (4). Grotius l'a converti ; et il approuve, à son exemple, « que les » empereurs, pour ne pas subir le joug tyran- » nique du clergé, aient fait quelquefois eux- » mêmes des formulaires de foi pour la décision » des controverses (5) », indépendamment de l'Eglise : autrement on ne prouveroit rien, et l'Eglise seroit la maîtresse de la religion, contre la prétention de ces auteurs.

Il faut ici remarquer que ces exemples de formulaires de foi des empereurs produits par Grotius, et approuvés, comme on voit, par son

(1) Pag. 478, 484. — (2) Pag. 478. — (3) Pag. 462. — (4) *Ibid.* 424. — (5) Pag. 488. *Grot. piet. Ord. de jur. potest. in sac.* t. III.

disciple Jurieu , sont les hénotiques, les types, les ecthèses, et les autres semblables décrets faits par les princes hérétiques , et détestés unanimement par les orthodoxes. Voilà les exemples que nous produit le ministre après son maître Grotius : voilà l'excès où s'emporte ce flatteur des princes, quand il a besoin de leur autorité contre ses adversaires.

CII.

Les Tolérans sont en droit de nier que les magistrats soient les chefs de la religion, et M. Jurieu les autorise dans cette pensée.

Il ne tient rien toutefois : la cause est en son entier ; et si on laisse la liberté des sentimens , par les principes de la Réforme celui des Tolérans l'emportera. Il leur sera du moins permis de suivre en cette matière les sentimens du clergé protestant des Provinces - Unies : il leur sera , dis-je , permis de le suivre , puisque M. Jurieu , de peur de le condamner , fait semblant , comme on vient de voir , de ne pas entrer dans cette question. Il passe encore plus avant en un autre endroit où il déclare « qu'EN BONNE JUSTICE l'Eglise » devrait être maîtresse de ses censures et de la » tolérance ecclésiastique , et l'Etat aussi maître » de ses peines , et de la tolérance civile (1) ». Voilà donc par son sentiment les deux puissances établies maîtresses chacune dans son détroit , selon que nous avons vu qu'il avoit été décidé par les synodes ; et les décisions des magistrats , en matière de foi , n'ont point de lieu.

CIII.

Le même ministre leur ferme la bou-

Mais enfin le ministre en a besoin : tout ce qu'il dit au contraire n'est que feinte ; et il sent bien dans le fond qu'il ne peut se passer d'auto-

(1) *Pag.* 428.

rité. Au reste il n'y a point de raisonnement à lui opposer. Les Etats ont décidé que c'est à eux à juger les points de foi. Nous en avons vu le décret exprès rapporté par ce ministre. Nous avons vu que ce décret reconnoît le même droit dans tous les Etats protestans; et si un seul décret ne suffit pas, le ministre en a une infinité à nous produire. En un mot, « tous les décrets d'union entre » les provinces, comme est celui d'Utrecht, portent tant expressément que chaque province demeurera MAÎTRESSE DE LA RELIGION, pour la régler » et l'établir SELON QU'ELLE JUGERA A PROPOS <sup>(1)</sup> ». Pouvoit-on assujettir en termes plus forts la religion à l'Etat : et quelle réplique reste-t-il aux Tolérans?

C'est ainsi que les deux partis ne se laissent mutuellement aucune défense. Les Tolérans se soutiennent par les maximes constantes de la Réforme : les Intolérans s'autorisent par des faits qui ne sont pas moins incontestables : chaque parti l'emporte tour à tour. La Réforme a fait tout le contraire de ce qu'elle s'étoit proposé : elle se vançoit de persuader les hommes par l'évidence de la vérité et de la parole de Dieu, sans aucun mélange d'autorité humaine : c'étoit là sa maxime : mais dans le fait elle n'a pu ni s'établir ni se soutenir sans cette autorité qu'elle venoit de détruire ; et l'autorité ecclésiastique ayant chez elle de trop débiles fondemens, elle a senti qu'elle ne pouvoit se fixer que par l'autorité des princes : en sorte que la religion, comme un ou-

che par des actes authentiques de la Réforme.

CIV.  
Conclusion : que les deux partis opposés triomphent mutuellement dans la Réforme.

(1) Pag. 481.

vrage purement humain, n'ait plus de force que par eux, et qu'à dire vrai, elle ne soit plus qu'une politique. Ainsi la Réforme n'a point de principe, et par sa propre constitution elle est livrée à une éternelle instabilité.

CV.  
L'indiffé-  
rence des re-  
ligions dans  
l'Allemagne  
protestante :  
principes de  
Strimésius et  
des autres,  
qu'on ne  
peut exiger  
d'aucun  
chrétien que  
la souscrip-  
tion à l'Écri-  
ture.

C'est ce qui paroît clairement dans tout le parti de quelque côté qu'on le regarde : l'indifférence gagne partout, et les Français réfugiés en Allemagne dans les Etats de M. l'électeur de Brandebourg y trouvent autant cet esprit que nous l'avons vu en Angleterre et en Hollande. Je ne l'aurois pas voulu assurer, quelque rapport qu'on m'en eût fait de divers endroits, si je n'avois vu moi-même ce qu'on enseigne hautement dans l'académie de Francfort sur l'Oder. Mais on y débite publiquement un petit écrit que le docteur Samuel Strimésius, un des professeurs en théologie de cette académie, met à la tête des thèses de théologie de Conrad Bergius, autrefois professeur en théologie de la même université, pour y servir de préface (1). Ce docteur y propose sans façon la réunion, non-seulement « en particulier » de tous les Protestans les uns avec les autres, « mais encore plus universellement DE TOUS CEUX » QUI SONT BAPTISÉS, en soumettant à l'examen de » l'Écriture tous les symboles (2) », c'est-à-dire toutes les professions de foi, « tous les décrets des » conciles œcuméniques quelque vénérables qu'ils » soient par leur antiquité, par le consentement de » la multitude, par une plus docte et plus exacte

(1) *Conradi Bergii Themata Theologica*, §. 2, p. 13. — (2) §. 1, p. 8.

» explication des dogmes, et par leur zèle singulier contre la fureur des hérétiques », et en se tenant simplement *aux paroles de l'Écriture* (1), dont on sait bien que les chrétiens conviendront toujours, sans rien exiger de plus.

C'est ce qu'il déduit clairement des principes de la Réforme en cette sorte. Il pose d'abord pour fondement avec tous les Protestans « la clarté et l'intelligibilité de l'Écriture si parfaite, qu'avec la grâce de Dieu commune à tous, et sans aucune explication ajoutée au texte, soit publique, soit particulière, tout homme y peut trouver tout ce qu'il faut croire et faire pour être sauvé (2) : d'où il conclut que l'Écriture est très-suffisante et très-claire non-seulement en ce qui regarde le fond des dogmes, mais encore dans les façons de parler dont il les faut expliquer (3) : ce qu'on ne peut nier, continue-t-il, sans nier en même temps la clarté, la perfection et la suffisance de l'Écriture, et sans introduire avec le papisme la source de tous les maux et la torture des consciences ».

Sur ce fondement, il conclut, selon le raisonnement de Jean Bergius, qu'il appelle un grand théologien, et très-zélé pour la paix de l'Église (4) : « Que si les Sociniens et les Ariens persistent sans contention dans les expressions de l'Écriture, sans les détourner ni les tronquer, et aussi sans y ajouter leurs explications et leurs con-

(1) *Conradi. etc.* §. 1, p. 9. — (2) *Ibid.* §. 3, p. 15. — (3) *Pag.* 18, 19. — (4) §. 5, p. 37.

» séquences ; on ne devroit pas les condamner ,  
 » encore qu'ils ne voulussent pas recevoir nos ex-  
 » plications ou nos façons de parler humaines » ;  
 c'est-à-dire , selon le style de ces docteurs , celles  
 qui ne sont pas tirées de l'Écriture. Car ils posent  
 pour fondement , qu'on ne peut contraindre per-  
 sonne à « d'autres phrases ou expressions , qu'à  
 » celles de l'Écriture<sup>(1)</sup>. Ce qu'il faut , dit Strimé-  
 » sius<sup>(2)</sup> , principalement appliquer AUX SOCINIENS  
 » modérés , et aux autres qui doutent des dogmes  
 » fondamentaux , ou plutôt des explications or-  
 » thodoxes de ces dogmes ; lesquels , poursuit cet  
 » auteur , on doit RECEVOIR comme des infirmes  
 » dans la foi , quoiqu'ils révoquent en doute les pro-  
 » positions des orthodoxes qui ne se trouvent pas  
 » expressément dans l'Écriture , et qu'ils se croient  
 » obligés à s'en abstenir par respect ; pourvu qu'ils  
 » se renferment dans celles qui s'y trouvent , et  
 » qu'ils ne s'emportent pas , comme font les plus  
 » rigides d'entre eux , jusqu'à nier les choses que  
 » l'Écriture ne nie pas ».

Ainsi , selon ce docteur et selon les autres doc-  
 teurs de sa religion , qu'il cite en grand nombre  
 pour ce sentiment , les Sociniens qu'ils appellent  
 modérés , qui n'avouent non plus que les autres  
 la divinité de Jésus-Christ ni celle du Saint-Es-  
 prit , ni l'incarnation , ni le péché originel , ni la  
 nécessité de la grâce , ni l'éternité des peines , ni  
 tant d'autres articles de foi qui sont connus , ne  
 diffèrent pas tant d'avec nous dans les dogmes

(1) *Conradi*, etc. §. 4. *Pag.* 24. — (2) *Pag.* 37.



fondamentaux, que dans l'explication de ces dogmes ; ce qui oblige nécessairement à les recevoir au nombre des vrais fidèles : et quand il faudroit reconnoître, ce qui en effet ne devoit pas être mis en contestation, qu'ils rejettent les articles fondamentaux, on n'a pas droit d'exiger d'eux, non plus que des Ariens et des autres hérétiques, qu'ils confessent avec les Pères de Nicée et de Constantinople, « que le Fils de Dieu soit de même » substance que son Père, ou qu'il soit engendré » de sa substance, ou qu'il ne soit pas tiré du néant, » ou que le Saint-Esprit soit ce Seigneur égal au » Père et au Fils, qu'il faille pour cette raison » adorer et glorifier avec eux » : car tout cela constamment ne se lisant point expressément dans l'Écriture, on tombe par tous ces discours, disent ces auteurs, dans le cas *de vouloir parler mieux que Dieu même* (1). En un mot, il faut effacer par un seul trait tout ce que les premiers conciles même œcuméniques ont inséré dans leurs symboles ou dans leurs anathématismes, s'il ne se trouve dans l'Écriture en termes formels. Car c'est là ce que ces docteurs appellent parler « le langage de Babylone, établir une autorité humaine, » et un autre nom que celui de Dieu (2) » n'y ayant rien de plus absurde, disent-ils (3), que de faire accroire « à celui qui sait tout, qu'il n'a pas eu » la science des mots lorsqu'il a inspiré les auteurs » sacrés, ou que la force n'en étoit pas présente

(1) *Conradi, etc.* §. 4, p. 28. — (2) *Ibid.* p. 31, 32. — (3) *Ibid.* p. 25.

» à son esprit, ou qu'il n'y a pas pris garde, ou  
 » qu'il n'a pu faire entrer son lecteur dans sa  
 » pensée; en sorte qu'il lui faille pardonner d'a-  
 » voir parlé ignoramment et inconsidérément;  
 » et que les hommes aient droit de soutenir qu'il  
 » falloit choisir d'autres termes que les siens pour  
 » bien faire entendre sa pensée, ou du moins pour  
 » éviter et convaincre les hérésies, et que les leurs  
 » enfin sont plus propres à conserver et à défen-  
 » dre ses vérités, que ceux dont il s'est servi lui-  
 » même » : ce qui, disent-ils (1), « n'est autre  
 » chose que de vouloir enseigner Dieu et lui ap-  
 » prendre à parler de ses vérités, au lieu que  
 » nous le devrions apprendre de lui ».

Telle est la doctrine qu'on enseignoit en Alle-  
 magne dans les académies de l'Etat de Brande-  
 bourg; celle de Strimésius, professeur en théologie  
 de l'université de Francfort sur l'Oder; celle de  
 Conrad Bergius, ci-devant professeur en théologie  
 de la même université, dont il publioit les écrits  
 et recommandoit la doctrine; celle de Jean Ber-  
 gius, de Grégoire Franc, *une des lumières* de la  
 même académie, comme il l'appelle; celle de  
 Martin Hundius; celle de Thomas Cartwright,  
 anglais; celle de toute l'académie de Duisbourg  
 dans le duché de Clèves, et de plusieurs autres  
 docteurs célèbres dans la Réforme, et qu'il cite  
 aussi avec honneur. L'abrégé et le résultat de leur  
 sentiment est « qu'il ne faut ni tenir ni appeler  
 » personne hérétique, lorsque dans les matières

(1) *Conradi, etc.* §. 4, p. 25, 28.

» de la foi il souscrit à toutes les expressions et  
 » manières de parler de l'Écriture, et qu'il n'ose  
 » rien affirmer ou nier au-delà; mais qu'il se  
 » croit obligé à s'abstenir de tout autre terme  
 » par une crainte religieuse et de peur de parler  
 » mal-à-propos des choses saintes; et au contraire,  
 » on doit tenir pour schismatiques tous ceux qui  
 » séparent un tel homme, comme hérétique, de  
 » leurs assemblées et de leur culte (1) ».

On voit par-là où tous ces docteurs, la fleur du parti protestant, réduisent le christianisme contre les Sociniens. Il n'est pas permis d'exiger d'eux la souscription des conciles de Nicée et de Constantinople, pour ne point ici parler des autres, ni de leur faire avouer, en termes formels, que le Saint-Esprit soit une personne et quelque chose de subsistant, ni qu'il soit égal au Père et au Fils, ni que le Fils lui-même soit proprement Dieu sans figure et dans le sens littéral, ni, en un mot, d'opposer aux fausses interprétations qu'ils donnent à l'Écriture, d'autres paroles que celles dont ils abusent pour tromper les simples. Ils n'ont qu'à répondre que s'ils refusent ces expressions, nécessaires pour découvrir leurs équivoques, et qu'ils ne veulent pas dire, par exemple, que le Père, le Fils et le Saint-Esprit soient vraiment et proprement un seul Dieu éternel, c'est par respect pour l'Écriture et pour ses dogmes; c'est pour ne point enseigner Dieu, et entreprendre de parler mieux que lui de ses mystères : il faudra les recevoir dans les assemblées

CVI.  
 Horribles  
 inconvé-  
 niens de cet-  
 te doctrine  
 et des prin-  
 cipes des pro-  
 testans, d'où  
 elle est tirée.

(1) *Conradi, etc.* §. 4, n. 6, p. 31.

chrétiennes sans aucune note : ce seront ceux qui les refuseront qu'il faudra noter comme schismatiques, et mettre par conséquent dans ce rang les conciles de Nicée et de Constantinople, et tous les autres qui ont obligé de souscrire à leurs formules de foi sous peine d'anathème.

Il ne sert de rien de répondre qu'on les reçoit à la vérité, mais comme des infirmes dans la foi ; car ce seroit être trop novice en cette matière, que d'ignorer que ces hérétiques n'en demandent pas davantage. Ces Sociniens qu'on appelle *modérés*, c'est-à-dire dans la vérité, les plus déliés et les plus zélés de cette secte, ne vous iront pas dire à découvert, que le Fils ou le Saint-Esprit, à proprement parler, ne sont pas Dieu. Ils vous diront simplement qu'ils n'osent assurer qu'ils le soient, ni mieux parler que le Saint-Esprit, ou se servir de termes qui ne soient pas dans l'Écriture. Ils tiennent le même langage sur tous les autres mystères. Au reste, vous diront-ils avec un air de modestie qui vous surprendra, ils ne veulent pas faire la loi, ni imposer à personne la nécessité de les en croire : trop heureux qu'on veuille bien les supporter, du moins à titre d'infirmes. Car, après tout, que leur importe sous quel nom ils s'insinuent dans les Eglises ? Dès qu'on leur permet de douter, on lève toute l'horreur qu'on doit avoir de leurs dogmes : l'autorité de la foi est anéantie, et il n'y a plus qu'à tendre le bras à toutes les sectes.

CVII.

Démonstration que cet-

On voit donc en toutes manières que la pente de la Réforme c'est l'Indifférence. Car, à ne point se

flatter, elle doit sentir que la doctrine qu'on vient de voir est tirée de ses principes les plus essentiels et les plus intimes. En effet que pourroit-elle répondre à ces docteurs, lorsqu'ils objectent que d'imposer aux consciences la nécessité de souscrire à des expressions qui ne sont pas de l'Écriture, c'est leur imposer un joug humain; c'est déroger à la plénitude et à la perfection des saints Livres, et les déclarer insuffisans à expliquer la doctrine de la foi; c'est attribuer à *d'autres paroles qu'à celles de Dieu la force de soutenir les consciences chancelantes* (1)? Mais si l'on admet ces raisonnemens tirés du fond, et pour ainsi dire, des entrailles du protestantisme, les fraudes des hérétiques n'ont point de remède, et l'Église leur est livrée en proie. Il faut donc avoir recours à d'autres maximes; il faut croire et confesser avec nous l'assistance perpétuelle de l'esprit donné à l'Église, non-seulement pour conserver dans son trésor, mais encore pour interpréter les Écritures. Car si l'on n'est assuré de cette assistance, l'Église pourra se tromper dans ses interprétations: on ne saura si le consubstantiel est bien ou mal ajouté au symbole: on ne pourra y souscrire avec une entière persuasion, ou, comme parle saint Paul, *avec la plénitude de la foi* (2): on sera contraint d'en demeurer aux termes dont les hérétiques abusent, et on n'aura rien à dire à ceux qui offriront de souscrire à l'Écriture; ce que nulle secte chrétienne ne refusera.

te doctrine est inséparable du protestantisme, et ne peut être détruite que par les principes de l'Église catholique.

(1) *Conradi, etc.* §. 4, p. 30. — (2) *Rom. iv, 20. Heb. xi. 22.*

CVIII.

Vaine ré-  
ponssedétrui-  
te : preuve ,  
par le témoi-  
gnage des Ré-  
formateurs ,  
que la doc-  
trine des In-  
différens est  
du premier  
esprit de la  
Réforme : le  
consubstan-  
tiel méprisé  
et les Soci-  
niens admis.

Il ne sert de rien de répliquer que ces auteurs ou quelques-uns d'eux semblent reconnoître « qu'on a pu très-rarement et avec le consente- ment unanime de toute l'Eglise ajouter à l'E- criture quelques locutions ou quelque phrase , à condition que l'équipollence de ces locutions avec celles de l'Ecriture seroit manifeste et presque sans controverse (1) ». Car cela visi- blement ce n'est rien dire ; puisque si ces expres- sions n'ajoutoient rien du tout à l'Ecriture , et ne servoient pas à serrer de plus près les hérési- ques, on les introduiroit en vain : et toujours, quoi qu'il en soit, pour obliger les chrétiens à les recevoir, il faudroit présupposer une entière et indubitable infailibilité « dans le consentement unanime de l'Eglise, et même dans un consen- tement qui seroit presque sans controverse », et de la plus grande partie : ce qui ne peut conve- nir avec l'esprit de la Réforme. C'est pourquoi dès son origine elle a répugné à toutes ces additions et interprétations de l'Eglise. Il n'y en eut jamais de plus nécessaire à fermer la bouche aux ennemis de la divinité de Jésus-Christ que celle du consub- stantiel. Voici néanmoins ce qu'en dit Luther (2) : « Si mon ame a en aversion le terme de consub- stantiel, il ne s'ensuit pas que je sois hérétique.... » Ne me dites pas que ce terme a été reçu contre les Ariens : plusieurs et des plus célèbres ne l'ont pas reçu, et saint Jérôme souhaitoit qu'on l'abolît ». C'est imposer à saint Jérôme : c'est

(1) *Conradi, etc. p. 25.* — (2) *Luth. cont. Latom.*

mentir à la face du soleil que de parler de cette sorte, à moins de vouloir compter parmi les plus excellens hommes de l'Eglise les Ariens et les demi-Ariens, qui seuls se sont opposés au consubstantiel de Nicée. Luther continue : « Il faut » conserver la pureté de l'Écriture : que l'homme » ne présume pas de prononcer de sa bouche » quelque chose de plus clair et de plus pur que » Dieu n'a fait de la sienne. Qui n'entend pas la » parole de Dieu, lorsqu'il s'explique par lui-même des choses de Dieu, ne doit pas croire » qu'il entende mieux l'homme, lorsqu'il parlera » des choses qui lui sont étrangères ». C'est précisément ce que nous disoient les auteurs qu'on vient de citer ; et on voit plus clair que le jour qu'ils n'ont fait que prendre le sens et répéter les paroles du chef de la Réforme. Il poursuit : « Per- » sonne ne parle mieux que celui qui entend le » mieux le sujet dont il parle. Mais qui pourroit » entendre les choses de Dieu mieux que Dieu » même ? Qu'est-ce que les hommes sont capables d'entendre dans les choses divines ? Que le » misérable mortel donne donc plutôt gloire à » Dieu, en confessant qu'il n'entend pas ses paroles, et QU'IL CESSE DE LES PROFANER PAR DES » TERMES NOUVEAUX ET PARTICULIERS, afin que l'aimable sagesse de Dieu nous demeure toute pure » et dans sa forme naturelle ». On voit par-là, qu'en conséquence des fondemens sur lesquels il avoit bâti sa Réforme, il regarde comme opposé à la sagesse de Dieu le terme de consubstantiel

ajouté à l'Écriture dans le Symbole de la foi, et traite de profanation et de nouveauté cette addition si nécessaire du concile de Nicée.

Selon ce même principe Calvin a improuvé dans ce concile *Dieu de Dieu, lumière de lumière, vrai Dieu du vrai Dieu*, comme nous l'avons remarqué ailleurs : et dans un autre endroit il donne pour règle, « que lorsqu'il s'agit de Dieu, nous ne devons » pas être moins scrupuleux dans nos expressions » que dans nos pensées ; parce que tout ce que » nous pouvons penser par nous-mêmes d'un si » grand objet n'est que folie ; et tout ce que nous » en pouvons dire est insipide (1) » : ce qui lui fait regarder les expressions qu'on ajoute à l'Écriture, « comme étrangères, et comme une » source de querelles et de disputes ». C'est encore ce que nous disent les Sociniens sur le terme de consubstantiel et sur celui de Trinité, bien qu'ils soient consacrés depuis tant de siècles par l'usage de tout ce qu'il y a eu de chrétiens : en quoi ils suivent encore l'exemple de Luther, qui « ne trouve rien de plus froid que ce petit mot » Trinité, qu'aussi on ne lit point dans l'Écriture (2) ». C'étoit donc l'esprit de la Réforme, dès sa première origine, d'ôter à l'Église toutes les interprétations qu'elle ajoutoit à l'Écriture, quelque nécessaires qu'elles fussent, et de rompre toutes les barrières qu'elle avoit mises entre elle et les hérétiques.

Conformément à cette doctrine de Luther et

(1) *Instit. lib. 1, c. 13, n. 3.* — (2) *Postilla maj. dom. Trin.*



de Calvin, Zanchius, un des principaux Réformateurs, donne pour règle qu'il « n'est pas permis d'interpréter l'Écriture par d'autres termes que ceux dont elle se sert, et qu'en avoir usé autrement a été la cause de tous les maux de l'Église <sup>(1)</sup> » : se servir *de phrases humaines*, c'est donner lieu selon lui à *des sentimens humains* <sup>(2)</sup>. Cet auteur, sans contestation un des premiers de la Réforme, ne se contente pas de poser le même fondement que Strimésius et les autres que nous avons cités; mais il en tire les mêmes conséquences en faveur des Sociniens, puisque dans sa lettre à Grindal, archevêque d'Yorck, qu'il fait servir de préface au livre qu'il lui dédie sur la Trinité, il parle des Sociniens en ces termes : « Quelques-uns d'eux sont tombés dans ce sentiment, non pas de bon cœur, mais par quelque sorte de religion, à cause qu'ils craignent que s'ils confessoient et adoroient Jésus-Christ comme vrai Dieu éternel, ils ne fussent blasphémateurs et idolâtres. Il faut avoir quelque égard pour des gens de cette sorte, puisque Jésus-Christ est venu au monde pour eux, lui qui n'y est point venu pour les réprouvés <sup>(3)</sup> ». Voilà donc manifestement, selon cet auteur, ceux qui ne veulent ni croire ni adorer Jésus-Christ comme vrai Dieu éternel, exclus du nombre des réprouvés. Ils n'ont qu'à dire ce qu'ils disent tous, que c'est par crainte de blasphémer et d'idolâtrer : Zanchius les sauve; et tous nos

(1) *Zanch. 1. VIII, tract. de scrip. quæst. 12, c. 2, reg. 7.* —

(2) *Resp. ad Examen.* — (3) *Zanch. Epist. ad Grind.*

docteurs allemands n'ont fait que le copier ,  
comme on a vu.

Il est donc, encore une fois, plus clair que le jour, qu'en rejetant l'autorité et l'infaillibilité de l'Eglise, la Réforme a posé le fondement de l'Indifférence des religions : de sorte que les Protestans, qui entrent aujourd'hui en foule dans ce sentiment, ne font que suivre les pas des Réformateurs et prendre le vrai esprit de la Réforme.

CIX. M. Jurieu ne veut pas croire que les Protestans d'Angleterre soient favorables à cette doctrine. Outre les preuves qu'on a tirées de l'aveu de ce ministre, j'ai pris soin de faire traduire fidèlement de l'anglais le témoignage d'un des plus célèbres auteurs de l'Eglise anglicane, dont le livre intitulé, *La Religion des Protestans une voie sûre au salut*, fut dédié par son auteur à Charles I<sup>er</sup>, et dans la suite s'est rendu célèbre par le grand nombre d'éditions qu'on en a faites, et depuis peu par les extraits qu'on en a donnés au public. Il pose pour fondement (1) que « comme » pour bien juger de la religion catholique, il » faut la chercher non dans Bellarmin ou Baro- » nius, ou quelque autre de nos docteurs; et » l'apprendre non de la Sorbonne, ni des Jésui- » tes, ni des Dominicains et des autres compa- » gnies particulières, mais du concile de Trente » dont les Catholiques romains font tous profes- » sion de recevoir la doctrine : ainsi pour con- » noître la religion des Protestans, il ne faut

Témoigna-  
ge de Chil-  
lingworth ,  
célèbre pro-  
testant an-  
glais, en fa-  
veur de l'In-  
différence.

(1) Chap. 6, n. 56.

» prendre ni la doctrine de Luther, ni celle de  
 » Calvin ou de Melancton, ni la Confession d'Aus-  
 » bourg ou de Genève, ni le Catéchisme de Hei-  
 » delberg, ni les Articles de l'Eglise anglicane,  
 » ni même l'harmonie de toutes les Confessions  
 » protestantes ; mais ce à quoi ils souscrivent  
 » tous comme à une règle parfaite de leur foi  
 » et de leurs actions, c'est-à-dire, LA BIBLE. Oui  
 » LA BIBLE, continue-t-il, LA BIBLE SEULE est la  
 » religion des Protestans : tout ce qu'ils croient  
 » au-delà DE LA BIBLE et des conséquences Né-  
 » cessaires, Incontestables et Indubitables qui  
 » en résultent, est matière d'opinion et non ma-  
 » tière de foi ». Voilà déjà, comme on voit,  
 tous ceux qui se disent chrétiens bien au large,  
 de quelque secte qu'ils soient, puisqu'ils n'ont  
 rien à souscrire ni à recevoir comme de foi que  
 la Bible seule et *ses conséquences incontestables  
 et indubitables* ; ce qui ne ferme la porte à au-  
 cune secte. « C'est la mesure, dit-il, qu'il prend  
 » pour lui-même, c'est celle qu'il propose aux  
 » autres ; et je suis, poursuit-il, bien assuré que  
 » Dieu ne m'en demande pas davantage ».

Dans la suite il y appose la condition, non-  
 seulement *de croire que l'Écriture est la parole  
 de Dieu* ; mais aussi *de tâcher d'en trouver le  
 sens et d'y conformer sa vie* (1) : ce qui n'ex-  
 clut encore aucun chrétien ; n'y en ayant point  
 qui ne tâche, ou ne se vante de tâcher de bien  
 entendre l'Écriture et d'en trouver le vrai sens :

(1) Chap. 6, n. 37.

de sorte qu'on ne peut exclure nulle secte du christianisme, puisqu'elles professent toutes ce qui seul est jugé nécessaire et suffisant pour le salut.

Il appuie encore sur ce principe, en disant :  
 « Que les Protestans conviennent de ces trois  
 » articles : 1.<sup>o</sup> Que les livres de l'Écriture dont  
 » on n'a jamais douté sont certainement la pa-  
 » role de Dieu : 2.<sup>o</sup> Que le sens que Dieu a eu  
 » dessein de renfermer dans ces livres est cer-  
 » tainement vrai : 3.<sup>o</sup> Qu'ils doivent faire tous  
 » leurs efforts pour croire l'Écriture dans son  
 » vrai sens, et y conformer leur vie : d'où il con-  
 » clut qu'aucune erreur ne peut nuire au salut  
 » de ceux qui sont disposés de cette sorte ; puis-  
 » que les vérités mêmes, à l'égard desquelles ils  
 » sont dans l'erreur, ils ne laissent pas de les  
 » croire d'une foi implicite : et pourquoi, de-  
 » mande-t-il à un Catholique, une foi implicite  
 » en Jésus-Christ et en sa parole ne suffiroit-elle  
 » pas aussi bien qu'une foi implicite à votre  
 » Église (1) » ?

Il n'y a personne qui n'entende la différence qu'il y a entre le Catholique, qui dit, *Je crois ce que croit l'Église*, et notre Protestant qui dit, *Je crois ce que Jésus-Christ veut que je croie, et ce qu'il a voulu enseigner dans sa parole* : car il est aisé de trouver ce que croit l'Église, dont les décisions expresses sur chaque erreur sont entre les mains de tout le monde ; et s'il y reste

(1) *Rép. à la préf. de son advers. n. 26.*

quelque obscurité, elle est toujours vivante pour s'expliquer; de sorte qu'être disposé à croire ce que croit l'Eglise, c'est expressément se soumettre à renoncer à ses propres sentimens, s'ils sont contraires à ceux de l'Eglise qu'on peut apprendre aisément: ce qui emporte un renoncement à toute erreur qu'elle a condamnée. Mais le Protestant qui erre est bien éloigné de cette disposition; puisqu'il a beau dire, Je crois tout ce que veut Jésus-Christ et tout ce qui est dans sa parole: Jésus-Christ ne viendra pas le désabuser de son erreur et l'Ecriture ne prendra non plus une autre forme que celle qu'elle a pour l'en tirer: tellement que cette foi implicite, qu'il se vante d'avoir en Jésus-Christ et à sa parole, n'est au fond qu'une indifférence pour tous les sens qu'on voudra donner à l'Ecriture; et se contenter d'une telle profession de foi, c'est expressément approuver toutes sortes de religions.

Ainsi dans cette demande du Protestant, qui paroît si spécieuse, *Pourquoi la foi implicite en Jésus-Christ n'est-elle pas aussi suffisante que la foi en votre Eglise?* On peut voir quelle illusion est cachée dans les propositions qui ont la plus belle apparence. Mais sans disputer davantage, et pour s'attacher seulement à bien entendre notre docteur, il nous suffit d'avoir vu que cette foi dont il est content, *Je crois ce que veut Jésus-Christ, ou ce qu'enseigne son Ecriture*, n'est autre chose que dire, Je crois tout ce que je veux et tout ce qu'il me plaît d'attribuer à Jésus-Christ

et à sa parole : sans exclure de cette foi aucune religion ou aucune secte de celles qui reçoivent l'Écriture sainte, pas même les Juifs; puisqu'ils peuvent dire, comme nous, Je crois tout ce que Dieu veut, et tout ce qu'il a fait dire du Messie par ses prophètes : ce qui enferme autant toute vérité, et en particulier la foi en Jésus-Christ, que la proposition dont notre Protestant s'est contenté.

On peut encore former sur ce modèle une autre foi implicite que le Mahométan et le Déiste peut avoir comme le Juif et le Chrétien : Je crois tout ce que Dieu sait : ou si l'on veut encore pousser plus loin, et donner jusqu'à l'athée, pour ainsi parler, une formule de foi implicite : Je crois tout ce qui est vrai, tout ce qui est conforme à la raison : ce qui implicitement comprend tout et même la foi chrétienne; puisque sans doute elle est conforme à la vérité, et que *notre culte*, comme dit saint Paul (1), *est raisonnable*.

Mais, pour nous restreindre aux termes de notre Protestant anglais, on voit combien est vague sa foi implicite; Je crois Jésus-Christ et son Écriture, et quelle indifférence elle établit, d'où  
« il conclut que dans les contradictions appa-  
» rentes qui se rencontrent souvent entre l'E-  
» criture, la raison et l'autorité d'une part; et  
» l'Écriture, la raison et l'autorité d'autre part :  
» si à cause de la diversité des tempéramens, des  
» génies, de l'éducation et des préjugés inévi-  
» tables, par lesquels tous les esprits sont diffé-

(1) Rom. XII. 1.

» remment tournés, il arrive qu'ils embrassent  
 » des opinions différentes dont il ne se peut que  
 » quelques-unes ne soient erronées, c'est faire  
 » Dieu un tyran, et mettre l'homme au déses-  
 » poir, que de dire qu'on soit damné pour cela :  
 » il suffit, dit-il, pour le salut, que chacun, au-  
 » tant que son devoir l'y oblige, tâche de croire  
 » l'Écriture dans son vrai sens <sup>(1)</sup> ». Ce qu'il ap-  
 » puie enfin de ce raisonnement. « En matière de  
 » religion, pour se soumettre il faut avoir un  
 » juge dont nous soyons obligés de croire que le  
 » jugement est juste : en matière civile, il suffit  
 » d'être honnête homme pour pouvoir devenir  
 » juge; mais en fait de religion, il faut être infail-  
 » lible. Ainsi n'y ayant point de juge infallible,  
 » selon les maximes communes de tous les Pro-  
 » testans, il n'y a point de juge à qui on doive  
 » se soumettre en fait de religion. D'où il suit que  
 » dans ces matières chacun peut garder son senti-  
 » ment. Je puis, dit-il, garder mon sentiment  
 » sans vous faire tort : vous pouvez garder le  
 » vôtre sans me faire tort; et tout cela peut se  
 » faire sans nous apporter à nous-mêmes aucun  
 » préjudice <sup>(2)</sup> ».

Ce qu'il dit, qu'il n'y a point de juge infallible en matière de religion, fait bien voir qu'il ne reconnoît point l'Écriture pour un vrai juge : car d'ailleurs, il est bien certain qu'il la reconnoît pour infallible; mais c'est qu'il entend bien que l'Écriture est une loi infallible, et non pas un juge infallible; puisqu'il ne faut qu'un peu

CX.

Démonstration, par cet auteur, qu'il faut être Catholique ou Indifférent : croire l'Église infallible ou tomber

(1) *Rép. à la Préf. n. 26.* — (2) *Ibid. c. 2, n. 17.*

dans l'indif-  
férence des  
religions.

de bon sens et de bonne foi, pour voir qu'un juge est celui qui prononce sur les différentes interprétations de la loi ; ce que la loi elle-même visiblement ne fait pas, ni l'Écriture non plus.

Il est maintenant aisé de concevoir tout le raisonnement de notre auteur, et le voici en bonne forme : Quelque évidence qu'on veuille poser dans l'Écriture, elle n'est pas telle qu'il n'y ait diverses manières de l'entendre, dont quelques-unes sont des erreurs contre la foi : c'est pourquoi il y a deux règles suffisantes pour sauver les hommes : la première, de recevoir le texte de l'Écriture avec toutes ses conséquences *nécessaires, incontestables et indubitables* ; la seconde, dans tout le reste où l'on pourroit errer *contre la foi, de tâcher de croire l'Écriture selon son vrai sens, sans se condamner les uns les autres ; parce que pour condamner il faut être juge, et en matière de religion, juge infaillible : or, il n'y a point de juge de cette sorte. L'Église n'est pas infaillible : chaque particulier l'est encore moins dans ses sentimens : donc qu'on ne se juge point les uns les autres, et que chacun demeure innocemment et impunément dans son sens ; ce qui est en termes formels l'assurance du salut de chaque chrétien dans sa religion, déduite manifestement de ce qu'il n'y a point de juge infaillible. Il n'y a donc point de milieu entre croire l'Église infaillible et sauver tout le monde dans sa religion ; et ne pas être catholique, c'est nécessairement être indifférent.*

CXI.

Distinction  
des erreurs

Il ne faut pourtant pas dissimuler, qu'en disant que chacun se sauve dans son sentiment,



notre auteur y apporte la restriction, « que la  
 » différence qui sera entre nous ne concerne au-  
 » cune chose nécessaire au salut, et que nous  
 » aimions tellement la vérité, que nous ayons soin  
 » d'en instruire notre conscience, et que nous  
 » la suivions constamment (1) ». Mais il faut voir  
 quelles sont ces choses nécessaires au salut, et voici  
 comment il les explique. « Touchant la difficulté  
 » de distinguer les erreurs damnables d'avec celles  
 » qui ne damnent pas, et les vérités fondamentales  
 » d'avec celles qui ne sont pas fondamentales, je  
 » réponds que la dispute, qui est entre les Protes-  
 » tans sur cette question, peut être facilement  
 » terminée. Car ou l'erreur dont on parle est tout-  
 » à-fait involontaire, ou elle est volontaire à l'égard  
 » de sa cause. Si la cause de l'erreur est quelque  
 » faute VOLONTAIRE et évitable, l'erreur même est  
 » criminelle, et par conséquent damnable en  
 » elle-même. Mais si je ne suis coupable d'aucune  
 » faute de cette nature, SI J'AI ME LA VÉRITÉ, SI JE LA  
 » CHERCHE AVEC SOIN, si je ne prends point conseil  
 » de la chair et du sang pour choisir mes opinions,  
 » mais de Dieu seul ET DE LA RAISON QU'IL M'A  
 » DONNÉE ; si, dis-je, je suis disposé de cette sorte,  
 » et que cependant, par un effet de l'infirmité  
 » humaine, je tombe dans l'erreur, cette erreur  
 » ne peut pas être damnable ». Voilà en termes  
 formels la distinction des erreurs fondamentales  
 et non fondamentales établie, non du côté des  
 objets de la religion, ou sur la nature même de  
 ces erreurs, mais sur la disposition de ceux qui y

fondamenta-  
 les d'avec les  
 autres, selon  
 cet auteur :  
 nouvelle dé-  
 monstration  
 qu'on ne peut  
 éviter l'indif-  
 férence que  
 par les prin-  
 cipes des Ca-  
 tholiques.

(1) *Rép. à la Préf. c. 3, n. 52.*

sont ; et ce qui tranche en un mot la question des articles fondamentaux , cet auteur les réduit tous à celui-ci , *de croire l'Écriture , et de tâcher de la croire dans son vrai sens* (1) : voilà , dit-il , en un mot *le catalogue des articles fondamentaux , et ce qui suffit au salut de tout homme* : où l'on voit une tolérance parfaite , et le salut accordé sur le fondement commun des Indifférens , qui est de sauver tous ceux qui se servent de leur raison pour chercher la vérité dans l'Écriture.

Il n'y a qu'un seul remède à une si dangereuse maladie qui tend manifestement à l'extinction du christianisme et de toute religion : c'est de chercher la vérité non par sa seule raison , mais avec l'Église , sous son autorité , sous sa conduite. Car s'il y a au monde un fait constant , c'est que la chercher tout seul , même dans la sainte Écriture , par son propre esprit , par son propre raisonnement , et non pas avec le corps et dans l'unité de l'Église , c'est la source de tous les schismes et de toutes les hérésies : et s'il y a un moyen solide d'éviter ce mal et toute innovation dans la foi , c'est celui de soumettre , non pas Dieu et son Écriture , comme on voudroit nous faire accroire que nous le pratiquons , mais son sentiment particulier sur l'intelligence de cette Écriture à celui de l'Église universelle : et s'il y a un besoin pressant que l'expérience nous rende sensible , c'est celui que nous avons d'un tel secours.

CXII.  
Par le mé-  
pris des prin-

Faute de vouloir s'en servir , notre Protestant anglais , avec son amour prétendu pour la raison ,

(1) *Rép. à la Préf. n. 27.*

pour la vérité, pour l'Écriture, est tombé comme les autres dans l'abîme de l'Indifférence : comme les autres il a ôté à l'Église le moyen de discerner et de convaincre les hérétiques, en la réduisant avec eux aux termes précis de l'Écriture, et bannissant les interprétations qu'elle oppose aux mauvais sens qu'on lui donne. « Cette présomption, dit-il (1), » avec laquelle on attribue le sens des hommes aux paroles de Dieu, le sens particulier des hommes » AUX EXPRESSIONS GÉNÉRALES du Saint-Esprit ; et » on oblige la conscience à les recevoir sous » peine de mort et de damnation : cette vaine » imagination, que nous pouvons MIEUX PARLER » des choses de Dieu que par les paroles de Dieu ; » cet orgueil qui nous porte à canoniser nos propres interprétations, et à user de tyrannie pour les faire recevoir aux autres ; cette manière » dont on ose RESTREINDRE la parole de Dieu, la » tirer DE SON ÉTENDUE et de sa GÉNÉRALITÉ, et » ôter à l'entendement des hommes cette liberté » que Jésus-Christ et les apôtres lui ont laissée : » tout cela, dis-je, est et a toujours été la SEULE » SOURCE DE TOUS LES SCHISMES de l'Église ; c'est ce » qui les rend immortels ; c'est ce qui met le feu » dans tout le monde chrétien ; c'est ce qui déchire » en pièces non-seulement la robe, mais encore » les entrailles et les membres de Jésus-Christ, au » grand plaisir des Turcs et des Juifs, *ridente* » *Turcâ, nec dolente Judæo*. Otez cette muraille » de SÉPARATION, et en un moment TOUS LES CHRÉ-

cipes catho-  
liques, le  
Protestant  
anglais est  
plongé dans  
l'Indifféren-  
ce : M. Bur-  
net dans le  
même senti-  
ment : nulle  
sortie de cet  
abîme que  
par la foi de  
l'Église ca-  
tholique.

(1) *Rép. à la Préf. ch. 4, n. 16.*

» TIENS SERONT UNIS : ôtez ces manières de persé-  
 » cuter, de brûler, de maudire, de damner les  
 » hommes, parce qu'ils ne souscrivent pas AUX  
 » PAROLES DES HOMMES COMME AUX PAROLES DE  
 » DIEU; demandez seulement aux chrétiens DE  
 » CROIRE EN JÉSUS-CHRIST, et de n'appeler leur  
 » maître qui que ce soit que lui seul. Que ceux  
 » qui de bouche renoncent à L'INFAILLIBILITÉ, y re-  
 » noncent aussi par leurs actions; rétablissez les  
 » chrétiens en leur pleine et entière liberté, de  
 » ne captiver leur entendement QU'À L'ÉCRITURE  
 » SEULE : et alors comme les rivières quand elles  
 » ont un libre passage courent toutes à l'Océan,  
 » ainsi l'on peut espérer de la bénédiction de  
 » Dieu, que cette LIBERTÉ UNIVERSELLE réduira  
 » incontinent tout le monde chrétien à la vérité  
 » et à l'unité ».

A qui en veut ce docteur, sinon manifestement à ceux qui voudroient obliger les Ariens, les Pélagiens, les Sociniens et tous les autres hérétiques, à dire que Jésus-Christ est Dieu éternel? que le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont un seul Dieu souverainement et uniquement adorable, d'une même majesté et d'une même nature? à dire que Dieu et l'homme en Jésus-Christ sont une même et seule personne, à qui est due une seule et même adoration avec le Père et le Saint-Esprit? à dire qu'il y a un péché originel véritablement transmis de notre premier père jusqu'à nous? à dire que la grâce intérieure est absolument nécessaire à chaque action de piété? à dire que les damnés auront à souffrir *la peine*

*d'un feu éternel* autrement que saint Jude ne l'a dit des habitans de Sodome et de Gomorrhe (1), ou autres choses semblables? et en un mot, à qui en veut-il, si ce n'est à ceux qui voudroient pousser les hérétiques quels qu'ils soient, au-delà des expressions de l'Écriture qu'ils détournent, comme dit saint Pierre (2), à un mauvais sens, et les tirer de leur étendue et de leur généralité, comme parle notre Anglais.

C'est sur ce pied qu'il travailloit à la réunion du christianisme : sur le pied de M. d'Huisseau, ministre de Saumur, que nos Prétendus Réformés ont condamné : très-bien selon les principes de l'Église catholique, mais très-mal selon les principes de la Réforme : très-bien en présupposant que l'Église est infaillible dans ses interprétations, et qu'elle a droit d'obliger tous les chrétiens à s'y soumettre ; mais très-mal en s'attribuant à eux-mêmes par leurs actions une infaillibilité qu'ils renonçoient en paroles, selon que leur reproche cet Anglais : car c'est en présupposant cette autorité et infaillibilité de l'Église qu'ils condamnent des chrétiens prêts à souscrire à l'Écriture sainte, et à toutes ses expressions, sans en refuser aucune, sans aussi y rien ajouter : pour cette raison seulement qu'ils ne veulent pas se soumettre aux interprétations de l'Église, ni renoncer à la liberté qu'ils prétendent que Dieu a donnée de s'en tenir précisément à la parole de l'Écriture dans sa généralité.

(1) *Jud.* 7. — (2) *II. Petr.* III. 16.

C'est ainsi, comme l'on a vu, que l'ont entendu non-seulement Strimésius et les auteurs qu'il allègue ; mais encore dès l'origine de la Réforme, Luther, Calvin, Zanchius, et les Protestans anglais comme les autres. Chillingworth, qui est celui qu'on vient d'entendre, en est une preuve convaincante, parce que son livre a paru avec une approbation authentique et des éloges extraordinaires des théologiens d'Oxford. Aussi est-ce un des plus suivis de tous leurs docteurs. Il s'est formé en Angleterre sur ses principes une secte qui est répandue dans toute l'Eglise anglicane protestante, où l'on ne parle que de paix et de charité universelle. Les défenseurs de cette paix se donnent eux-mêmes le nom de *Latitudinariens*, pour exprimer l'étendue de leur tolérance qu'ils appellent charité et modération, qui est le titre spécieux dont on couvre la Tolérance universelle. On ne peut nier que cette doctrine ne se rende commune en Angleterre : et s'il faut parmi ceux qui la défendent à présent que je produise un auteur connu, je nommerai sans hésiter M. Burnet. C'est lui qui pour lier les mains au magistrat sur les affaires de la religion, donne pour principe général que « nos pensées qui regardent Dieu, et les actions qui sont les effets de ces pensées, ne sont point de son ressort <sup>(1)</sup> ». M. Jurieu, qui montre aujourd'hui tant de zèle pour l'autorité du magistrat, n'a qu'à s'attaquer à cet auteur. Mais il lui dira beaucoup d'autres

(1) *Préf. sur Lact. p. 18.*

choses qui lui déplairont davantage. Il lui dira que l'hérésie n'est rien du tout « que l'opiniâtreté » dans une erreur après être convaincu que c'est » une erreur (1) » : ce qui réduit l'hérésie à rien ; puisque, selon cette définition, il n'y a rien en soi qui soit hérétique, et par conséquent aucune erreur qu'il ne faille tolérer. Il lui dira « que » selon les principes de l'Eglise romaine qui se » croit infallible, l'Intolérance est plus aisée à » soutenir (2) » ; mais qu'elle ne peut subsister dans une Eglise comme la leur, « qui ne prétend » rien davantage qu'un pouvoir d'ordre et de gouvernement, et qui ne nie pas qu'elle ne puisse » se tromper ». Il conclura de ce principe « qu'on » ne doit pas être trop prompt à juger mal de » ceux qui sont d'un autre sentiment que nous, » ou agir avec eux d'une manière rigoureuse ; » puisqu'il est possible qu'ils aient raison et que » nous ayons tort (3) » : ce qui lui fait appeler la rigueur de ce qu'on appelle l'Eglise anglicane envers les Non-conformistes, LA RAGE D'UNE PERSÉCUTION INSENSÉE (4).

Pour sauver les variations qu'on impute aux Protestans, il répond qu'ils n'ont jamais varié sur le *Symbole des apôtres ni sur les dix commandemens* (5) : deux pièces où sont contenus tous les articles de foi ; le reste qu'on a inséré dans les Confessions de foi des Protestans, n'étant selon

(1) *Préf. sur Lact.* p. 37. — (2) *Ibid.* p. 39. — (3) *Ibid.* p. 39, 40. — (4) *Ibid.* p. 46, 47. — (5) *Rem. sur les Méth. du Clergé de Franc. Méth.* 16, p. 158, art. 3.

lui que *des vérités théologiques dont les principes de la Réforme* ne permettent pas qu'on impose les décisions aux autres hommes, ni qu'on les oblige à les signer ni à en jurer l'observation.

Voilà bien pour M. Jurieu un autre adversaire qu'un M. Huet, et que les autres ministres qu'il étonne par ses injures, qu'il accable par la crainte d'être déposés. Celui-ci méprise autant ses censures que ses emportemens et sa véhémence; et s'étant si hautement déclaré pour la Tolérance universelle, il ne trouvera pas mauvais que M. Papin rende publiques les lettres qu'il lui a écrites pour autoriser cette doctrine, et le discours de Strimésius qu'on vient de citer, c'est-à-dire, l'Indifférence la plus déclarée qu'on ait jamais vue.

Il ne reste plus maintenant que de trancher en un mot une équivoque de quelques-uns de ces docteurs protestans qui ne veulent pas qu'on les mette au nombre des Indifférens, parce que, disent-ils, bien éloignés d'admettre l'Indifférence des religions, ils reconnoissent qu'il y en a une meilleure que les autres, plus certaine, plus vraie, si l'on veut, à laquelle il faut tâcher de parvenir par l'intelligence de l'Écriture, qui est la protestante ou la réformée : mais tout cela c'est se moquer, puisqu'on a vu qu'en tâchant et en s'efforçant, à la manière qu'ils disent, de bien entendre l'Écriture, on n'en est pas moins sauvé, bien qu'on demeure toujours et jusqu'au dernier soupir comme on étoit : qui est précisément ce qu'on ap-



pelle l'Indifférence des religions, puisque dans le fond on se sauve en toutes; et l'expérience fait voir qu'il n'y a ni ne peut y avoir aucun remède à un si grand mal, qu'en croyant avec les Catholiques que jamais on ne tâche et on ne s'efforce comme il faut, jusqu'à ce qu'on en vienne enfin par ses efforts à soumettre de bonne foi son jugement à celui de l'Eglise.

Après cela, mes chers Frères, il ne faut point s'étonner que tout tende dans votre Réforme à l'Indifférence des religions, ni qu'une infinité de gens aient dit à M. Jurieu que l'Eglise anglicane, qu'il appelle l'honneur de la Réforme, y tende visiblement comme les autres, puisque nous venons de voir dans ses principaux docteurs des témoignages si précis de ce sentiment.

Sans encore sortir de l'Angleterre, la secte des Indépendans est venue manifestement de la même source; et Jean Hornebeck, un des plus célèbres docteurs de l'académie d'Utrecht, en est un bon témoin, lorsqu'il écrit, dans le livre où il fait le recueil des sectes (1): « Qu'ils rejettent toutes » les formules, tous les catéchismes, tous les symboles, même celui des apôtres. Ils croient, dit-il, qu'il faut éloigner toutes ces choses comme » apocryphes, pour ne s'en tenir qu'à la seule et » unique parole de Dieu ». Un autre, que le même auteur met au rang des Enthousiastes ou prétendus inspirés, qui n'étoit point ignorant principalement en hébreu, ni de mauvaise vie, disoit « qu'il n'y avoit plus d'Eglise depuis les

CXIII.

L'indépendantisme sorti de cette source: autres sectes: le mépris de l'Ecriture inévitable sans les interprétations de l'Eglise.

(1) *Summa Controv. lib. 10. De Brovnistri. p. 686.*

» apôtres, parce qu'il n'y avoit plus d'infail-  
 » bilité sur la terre, et que les docteurs qui  
 » n'en avoient point ne s'en vantoient pas moins  
 » de parler 'au nom de Dieu ». Un autre con-  
 » cluoit de là, « que jusqu'à ce qu'on fût convenu  
 » quelle doctrine on auroit à suivre, il falloit  
 » établir des assemblées où l'on ne lût que le  
 » simple texte de l'Écriture sans glose ni exposi-  
 » tions; qu'on ne prononceroit autre chose dans  
 » les chaires, et que tous les livres de religion,  
 » excepté l'Écriture seule, seroient portés au  
 » magistrat (1) ». Sur ce fondement il faisoit le  
*plan d'une Eglise non partielle* : il avoit même  
 composé un livre sous ce titre, et un autre qu'il  
 intituloit, *la Diminution des Sectes*. C'étoit visi-  
 blement le même dessein où sont entrés les doc-  
 teurs qu'on vient de produire. Il n'y avoit, pour  
 unir les sectes, que de permettre de croire, de  
 dire et d'écrire tout ce qu'on voudroit. C'est sau-  
 ver tous les hérétiques sans les convertir, sans les  
 ramener à la tige d'où toutes les sectes sont sor-  
 ties, sans y songer seulement : et au contraire,  
 en laissant oublier aux chrétiens, s'il se pouvoit,  
 ce principe d'unité sur lequel le Fils de Dieu a  
 fondé son Eglise, pour substituer à sa place le  
 caractère de division, qui est *dans le royaume*  
*de Satan* le principe de sa désolation inévitable,  
 conformément à cette parole : *Tout royaume di-*  
*visé en lui-même sera désolé, et les maisons en*  
*tomberont les unes sur les autres* (2). On voit par-  
 là quels prodiges l'ennemi du genre humain vou-

(1) *Summa Controv. etc.* p. 436, 437. — (2) *Luc.* XI. 17.

loit introduire sous prétexte de piété; c'est le vrai *mystère d'iniquité* (1), c'est-à-dire, la plus dangereuse hypocrisie sous couleur de rendre respect à la parole de Dieu, et par-là l'Indifférence des religions, afin de préparer la voie à la grande *apostasie* qui doit arriver, et à la *révélation de l'Antechrist* (2): et tout cela fondé sur cette maxime, que les interprétations de l'Eglise ne pouvant être plus infaillibles qu'elle-même, il demeure libre aux chrétiens de rejeter les plus authentiques, et de ne se réserver que le simple texte, à condition de le tourmenter et le tordre à sa fantaisie, jusqu'à ce qu'enfin on l'ait forcé à ne plus violenter le sens humain: qui est le but où se termine le socinianisme, et comme on a vu, le parfait accomplissement de la Réforme des Protestans.

C'est par-là aussi qu'il s'élève de tous côtés au milieu d'eux tant de sectes de fanatiques; parce que d'un côté étant constant que l'Écriture, dont on abuse en tant de manières, a besoin d'interprétation; et de l'autre, celles de l'Eglise paroissant douteuses ou suspectes aux Protestans par les principes de la secte; on est contraint, pour avoir un interprète infaillible, de s'attribuer une inspiration, un instinct venu du Saint-Esprit: d'où l'on est mené pas à pas au mépris du texte sacré, comme l'expérience le fait voir; tous ces inspirés prétendant enfin être affranchis de la lettre, comme d'une sujétion contraire à la liberté des enfans de Dieu; et ainsi, par la

(1) *II. Thess. II. 7.* — (2) *Ibid.*

plus grossière de toutes les illusions, une révérence mal entendue de l'Écriture conduit enfin les esprits à la mépriser.

Pour éviter ces extrémités si visiblement pernicieuses, l'Église catholique, toujours assurée de l'esprit qui l'anime et la dirige, n'a aussi jamais hésité à donner dès les premiers temps comme authentiques ses interprétations unanimes : en quoi, loin de croire qu'elle eût dérogé à l'autorité des LIVRES saints, elle a au contraire toujours regardé ses explications comme étant le pur esprit de l'Écriture, et ses traditions constantes et universelles comme faisant avec l'Écriture un seul et même corps de révélation.

## CXIV.

Illusion de ceux qui faisant peu d'estime des dogmes, ne vantent que les bonnes mœurs.

C'est le seul moyen laissé aux fidèles, dans une doctrine aussi haute que celle du christianisme, et dans une aussi grande profondeur que celle de l'Écriture, d'entretenir parmi eux l'unité que leur ordonne saint Paul, en leur disant : *Soyez d'un même cœur et d'une même ame, ayant tous les mêmes sentimens* (1). Ce qui devoit commencer par la foi ; puisque le même saint Paul a dit encore : *Un seul corps et un seul esprit : un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême* (2). Pour trouver cette unité de la foi dans une si effroyable multiplicité de sentimens et de sectes, on voit à quoi il faut réduire la foi chrétienne, et dans *quelle généralité* il faut prendre l'Écriture. Nos Indifférens, qui en ont honte, et des divisions où l'on tombe par la méthode qu'ils proposent pour entendre ce divin livre, croient

(1) *Phil.* 11. 2. — (2) *Eph.* 1v. 4, 5.

y trouver un remède en faisant peu de cas des dogmes spéculatifs et abstraits, comme ils les appellent, et ne vantant que la doctrine des mœurs. C'est la maxime de ces Latitudinaristes dont nous venons de parler, qui disent que c'est dans les mœurs qu'il faut rétrécir la voie du ciel en la dilatant pour les dogmes. Tout consiste à bien vivre, disent nos Indifférens; et l'Écriture n'a là-dessus aucune obscurité, ni le christianisme aucun partage. Mais c'est encore, sous le prétexte de la piété, la plus fine et la plus dangereuse hypocrisie. Car d'abord, pourquoi ne vouloir pas que captiver son intelligence, sous des mystères impénétrables à l'esprit humain, soit une chose qui appartienne à la doctrine des mœurs, et une partie principale du culte de Dieu, puisque c'est un des sacrifices qui coûte le plus à la nature, et qui est en soi des plus parfaits? Et pourquoi ne sera-ce pas encore un des exercices de la charité, de réduire les vrais chrétiens à la même foi, en rendant obéissance à la même Eglise, et par-là étouffer *les dissensions, les inimitiés, les aigreurs* et les autres maux de cette nature, parmi lesquels saint Paul a compté *les hérésies et les sectes* (1), comme une source immortelle *des divisions* que l'esprit de Jésus-Christ devoit éteindre? C'est de cela néanmoins que nos parfaits chrétiens font peu d'état; et-ils ne parlent que de bien vivre, comme si bien croire n'en étoit pas le fondement. Mais pour nous res-

(1) *Gal. v. 20.*

treindre simplement à ce qu'ils appellent les mœurs, où ils semblent vouloir renfermer toute la religion, les Sociniens et les autres qui les vantent tant n'ont-ils pas été les premiers à censurer les commencemens de la Réforme, où l'on avoit refroidi la pratique des bonnes œuvres, en enseignant clairement qu'elles n'étoient pas nécessaires à la justification ni au salut, non pas même l'amour de Dieu; mais la seule foi des promesses, ainsi que nous l'avons souvent démontré? Les mêmes Sociniens ne prouvoient-ils pas invinciblement, aussi bien que les Catholiques, qu'il n'y a rien de plus pernicieux aux bonnes mœurs, que l'inamissibilité de la justice, la certitude du salut, et enfin l'imputation de la justice de Jésus-Christ de la manière dont on l'enseignoit dans la Réforme? C'en est assez pour les convaincre, qu'il peut se trouver dans l'Écriture, sur les mœurs comme sur les dogmes, de ces généralités où se cachent tant d'opinions et tant d'erreurs différentes. Que si l'on se met à raisonner (et on ne le fait que trop) sur la doctrine des mœurs, sur les inimitiés, sur les usures, sur la mortification, sur le mensonge, sur la chasteté, sur les mariages; avec ce principe qu'il faut réduire l'Écriture sainte à la droite raison, où n'ira-t-on pas? N'a-t-on pas vu la polygamie enseignée par les Protestans, et en spéculation et en pratique? Et ne sera-t-il pas aussi facile de persuader aux hommes, que Dieu n'a pas voulu porter leurs obligations au-delà des règles du bon sens, que

de leur persuader qu'il n'a pas voulu porter leur croyance au-delà du bon raisonnement ? Mais quand on en sera là , que sera-ce que ce bon sens dans les mœurs , sinon ce qu'a déjà été ce bon raisonnement dans la croyance , c'est-à-dire ce qu'il plaira à un chacun ? Ainsi nous perdrons tout l'avantage des décisions de Jésus-Christ : l'autorité de sa parole , sujette à des interprétations arbitraires , ne fixera non plus nos agitations , que feroit la liberté naturelle de notre raisonnement ; et nous nous reverrons replongés dans les disputes interminables , qui ont fait tourner la tête aux philosophes. De cette sorte , il faudra tolérer ceux qui erreront dans les mœurs comme ceux qui erreront sur les mystères , et réduire le christianisme , comme font plusieurs , à la généralité de l'amour de Dieu et du prochain , en quelque sorte qu'on l'applique et qu'on le tourne après cela. Combien ont dogmatisé les Anabaptistes et les autres Enthousiastes ou prétendus inspirés , sur les sermens , sur les châtimens , sur la manière de prier ; sur les mariages , sur la magistrature et sur tout le gouvernement ecclésiastique et séculier : choses si essentielles à la vie chrétienne ? Les Sociniens , qui ne vantent avec les Indifférens que la bonne vie et la voie étroite dans les mœurs , combien se mettent-ils au large lorsqu'ils ne soumettent aux peines de la damnation et à la privation de la vie éternelle que les habitudes vicieuses ? Jusque-là que Socin lui-même n'a pas craint de dire , « que le meurtrier , ou l'homicide

» qui est jugé digne de mort, et qui ne peut avoir  
 » de part à la vie éternelle, n'est pas celui qui  
 » a tué un homme ou qui a commis un acte d'ho-  
 » micide, mais celui qui a contracté quelque ha-  
 » bitude d'un si grand crime (1) ». Il n'y a rien de  
 plus inculqué dans ses ouvrages que cette doc-  
 trine. C'est aussi le sentiment de la plupart de ses  
 disciples, et entre autres de Crellius un des plus  
 célèbres, et qui est estimé parmi eux un des plus  
 réguliers sur la doctrine des mœurs : et néanmoins  
 il fait consister *dans l'habitude* la nature du péché  
 qui exclut de la vie éternelle (2) : et encore plus  
 expressément il distingue deux sortes de péchés,  
 « dont les premiers, dit-il, sont très-griefs et  
 » très-énormes de leur nature ou en approchent  
 » beaucoup, dans lesquels celui qui espère la  
 » vie éternelle et qui a la crainte de Dieu, ou  
 » ne tombe jamais, ou il n'y tombe que lorsqu'il  
 » est fort pressé par les désirs de la chair, ou  
 » faute d'y penser et par quelque sorte d'impru-  
 » dence ». On voit d'abord que ces péchés, quel-  
 que énormes qu'il les représente, ne lui pa-  
 roissent incompatibles ni avec la crainte de Dieu,  
 ni avec l'espérance du salut, que lorsqu'on y  
 tombe souvent, et avec une malice déterminée.  
 « Et pour les autres péchés, continue-t-il, qui  
 » ne sont pas si énormes et où l'on tombe plus

(1) *Soc. in cap. 3, 1. Ep. Jo. 11. 6. T. 1 Bib. Frat. p. 194. Ibid. ad v. 14, p. 202. Ibid. quod regni Pol. etc. 1, p. 194, etc. —*

— (2) *Eth. Christ. lib. 11, c. 5. T. 17, p. 287. Resp. ad 3. Sto. in quest.*



» facilement , comme la colère , le désir des vo-  
 » luptés illicites qui ne va point jusqu'à l'acte ,  
 » et l'ambition désordonnée : si on ne les combat  
 » pas dans leur naissance et qu'on leur lâche la  
 » bride , je ne crois pas qu'on puisse espérer le  
 » salut. Mais si l'on combat avec sa passion et  
 » qu'on s'occupe à la réprimer , en sorte qu'on  
 » gagne deux choses sur soi-même , l'une souvent  
 » de l'éteindre et la bannir de son esprit , l'autre  
 » de l'affoiblir et d'en empêcher en quelque sorte  
 » l'effet : je n'ôte pas à un tel homme l'espérance  
 » du salut ».

On voit par-là de quelle indulgence il use envers les péchés. Car pour ce qui regarde les plus énormes , lors même qu'on les commet en effet , il ne veut pas qu'ils excluent la crainte de Dieu ni l'espérance du salut , si l'on y tombe rarement , et que ce soit *par emportement et par quelque sorte d'inconsidération* : car il ne veut même pas que l'inconsidération soit pleine et entière ; et pour les péchés de pensée , de consentement ou de volonté , tel qu'est par exemple *le désir d'un plaisir illicite* , encore que Jésus-Christ ait égalé *ce désir à un adultère* (1) : selon ce nouveau docteur , pour ne pas être damné par un tel crime , il suffit de ne pas lâcher tout-à-fait la bride à sa convoitise , et *d'en empêcher* , comme il le dit , non pas entièrement , mais *en quelque sorte l'effet* ; qui est un des plus grands affoiblissements qu'on pût inventer de la doctrine de l'Évangile. Mais de peur encore d'en dire trop , ou de rendre

(1) *Math.* v. 28.

trop difficile le chemin du ciel, il excuse ces sortes de pécheurs, lorsqu'ils sont entraînés au péché *par de violentes tentations venues ou du naturel ou de l'habitude*. Il est vrai qu'il y ajoute deux conditions : l'une de n'avoir *pas eu en soi-même plusieurs de ces dispositions criminelles* ; l'autre, *d'en récompenser le péché par d'excellentes vertus, comme font la charité et l'aumône*. Mais cela lui paroît encore trop dur : « et quand, dit-il, » on auroit plusieurs de ces mauvaises dispositions, et qu'on n'auroit point de ces excellentes vertus, je n'oserois ni accorder ni refuser le salut à des hommes qui seroient en cet état ».

Il n'est pas ici question de les sauver de la damnation par une sincère et véritable pénitence de leurs fautes, car c'est de quoi on ne parle pas dans tous ces discours ; et on sait que tous les péchés même les plus énormes comme les plus délibérés et les plus fréquens, sont pardonnables en cette sorte : il s'agit de trouver dans le péché des excuses au péché même ; et voilà ce qu'en ont pensé ceux de tous les Protestans qui se piquent le plus de conserver entière la règle des mœurs. On voit en cet endroit combien ils sont relâchés ; ailleurs ils sont rigoureux jusqu'à l'excès, puisqu'ils s'accordent avec les Anabaptistes à condamner parmi les chrétiens les sermens, la magistrature, la peine de mort et la guerre, quoique entreprise par autorité publique, quelque juste qu'elle paroisse d'ailleurs (1).

(1) *Soc. Tract. de Magist. cont. Pal. T. II, p. 5. Wolzog. instr.*

Ceux de qui nous venons de voir d'un côté les relâchemens, et de l'autre les rigueurs excessives, sont constamment ceux des Protestans qui ont le plus secoué le joug de l'autorité : ce sont aussi visiblement ceux qui se sont le plus égarés, non-seulement dans les mystères de la religion, mais encore dans la doctrine des mœurs qu'ils se vantent de mieux observer que tous les autres. Socin, Wolzogue, et les autres, disent que l'usure n'est pas un péché selon les lois chrétiennes (1) : en quoi il faut avouer qu'ils ne dégénèrent pas de la doctrine commune des Protestans. Sans parler des autres erreurs des Sociniens dans la matière des mœurs, on sait la liberté qu'ils se donnent tous les jours sur la dissimulation et sur le mensonge ; et cela dans la matière la plus sérieuse qu'on puisse traiter parmi les hommes, qui est celle de la religion. Pour peu que les princes grondent, ils se cachent sous tel manteau que vous voulez, et ne s'embarrassent point de l'hypocrisie. On voit donc plus clair que le jour, que pour soutenir les mœurs, comme pour soutenir la foi, il y faut ce ferme fondement d'une autorité infaillible, qui empêche l'esprit de s'égarer dans les interprétations qu'une vaine subtilité pourra donner à l'Écriture sur cette matière comme sur toutes les autres ; et vanter les

*ad util. lect. N. T. c. 4, 2. T. 1, p. 251, 290. Annot. ad quæst. de Magist. Ibid. 65 et seq.*

(1) *Soc. ad Christoph. Morst. Ep. 4, T. 1, p. 455. Wolzog. comm. in Luc. c. 6, v. 35, T. 1, 592.*

mœurs sans cela, c'est, sous prétexte de les établir, les détruire et en laisser la règle à l'abandon.

C'est aussi pour obvier à tous ces maux qu'on nous avoit donné dans le Symbole l'article *de l'Eglise catholique*, où nous trouvons tout ce que saint Paul nous avoit montré par ces paroles : *Un seul corps et un seul esprit, un seul Seigneur, une seule foi, un seul Baptême* (1). Mais la Réforme a mis les mains sur cette unité qui devoit être inviolable : elle a transformé l'Eglise universelle en un amas de sociétés ennemies, qui ne laissent pas, dit M. Jurieu, « d'être unies au corps » de l'Eglise chrétienne, fussent-elles en schisme « les unes contre les autres jusques aux épées tirées (2) ». C'est ainsi qu'il nous a formé le royaume de Jésus-Christ sur le modèle de celui de Satan. Les autres ont poussé à bout le principe que ce ministre avoit posé : ils ne trouvent ce *seul corps ni ce seul esprit* de saint Paul, qu'en s'accordant à compter pour rien par rapport au salut éternel toutes les divisions sur les mystères : ni *l'unité de la foi*, qu'en la faisant consister dans les plus vagues généralités, et en s'élevant au-dessus de toutes les décisions et interprétations de l'Eglise : ni enfin celle du *Baptême*, qu'en sauvant généralement toutes les sectes où on le reçoit, sans remonter à la source d'où est dérivée cette eau salubre, et d'où tous les hérétiques l'ont emportée.

(1) *Eph.* iv. 4, 5. — (2) *Préjug.* p. 5. *Var. liv.* xv, n. 51, 53 et suiv.

Que si maintenant on veut savoir comment nos Indifférens sont disposés envers l'Eglise romaine, qui seule se tient à la tige de son unité primitive, il ne faut qu'entendre Strimésius que nous avons tant cité, ou plutôt Jean Bergius un de ses auteurs, qui parle ainsi : « Si les papistes » ne vouloient point nous obliger à leurs propres » et particulières explications, et qu'ils cessas- » sent de nous juger sur cela, mais qu'ils nous » laissassent jouir des paroles et des explications » de Jésus-Christ, tout iroit bien (1) » : c'est-à-dire, qu'il les faudroit recevoir du moins à titre d'infirmes (2), comme on fait les Sociniens (car c'est de quoi il s'agissoit), et les mettre par conséquent au rang des vrais chrétiens, qui pourroient se sauver dans leur religion. Ainsi l'Eglise romaine pourroit avoir part à cette commune confédération des chrétiens que l'on propose aujourd'hui sous le nom de Tolérance, si, sans obliger personne aux interprétations qu'elle a reçues de tout temps, elle vouloit se contenter d'une souscription générale aux termes de l'Ecriture, qu'elle pourroit faire avec aussi peu de peine que les autres religions. Car encore qu'elle reconnoisse des traditions non écrites, tout le monde lui rend ce témoignage, qu'elle fait profession de ne rien admettre qui soit contraire à l'Ecriture : son fondement étant celui-ci, qu'il y a une parfaite uniformité dans tout ce qu'ont dit les apôtres, soit de vive voix soit par écrit. Elle souscrit donc sans

CXV.

A quelle condition nos docteurs Indifférens s'offrent à tolérer l'Eglise romaine : confiance et fermeté de cette Eglise.

(1) *Strim. Ibid.* §. 5, p. 38. — (2) *Ibid.* 37.

difficulté avec tout le reste des chrétiens à l'Écriture sainte, comme à un livre inspiré de Dieu et immédiatement dicté par le Saint-Esprit; et elle ne se trouve excluse de cette prétendue société, qu'à cause qu'elle est et sera toujours par sa propre constitution opposée à l'indifférence des religions, et en un mot, comme parle M. Jurieu, *la plus intolérante de toutes les sectes chrétiennes* (1).

De cette sorte on voit clairement que ce qui rend cette Eglise si odieuse aux Protestans, c'est principalement et plus que tous les autres dogmes, sa sainte et inflexible incompatibilité, si on peut parler de cette sorte; c'est qu'elle veut être seule, parce qu'elle se croit l'épouse : titre qui ne souffre point de partage; c'est qu'elle ne peut souffrir qu'on révoque en doute aucun de ses dogmes, parce qu'elle croit aux promesses et à l'assistance perpétuelle du Saint-Esprit. Car c'est en effet ce qui la rend si sévère, si insociable, et ensuite si odieuse à toutes les sectes séparées, qui la plupart au commencement ne demandoient autre chose, sinon qu'elle voulût bien les tolérer, ou du moins ne les pas frapper de ses anathèmes. Mais sa sainte sévérité et la sainte délicatesse de ses sentimens ne lui permettoit pas cette indulgence, ou plutôt cette mollesse; et son inflexibilité, qui la fait haïr par les sectes schismatiques, la rend chère et vénérable aux enfans de Dieu; puisque c'est par-

(1) *Jur. Lett. pastor. aux fid. de Paris, etc.*

là qu'elle les affermit dans une foi qui ne change pas, et qu'elle leur donne l'assurance de dire en tout temps comme en tout lieu : Je crois l'Eglise catholique : parole qui ne veut pas dire seulement, Je crois qu'il y a une Eglise catholique et une société où tous les enfans de Dieu sont recueillis ; mais encore et expressément, Je crois qu'il y a une Eglise catholique et une société unique, universelle, indivisible, où la vérité de Jésus-Christ, qui est la vie et la nourriture des chrétiens, est toujours immuablement enseignée ; ce qui emporte non-seulement, je crois qu'elle est, mais encore, je crois sa doctrine, sans laquelle elle ne seroit pas, et perdroit le nom d'Eglise catholique. Et de même que Jésus-Christ disoit hautement et sans craindre d'être repris : *Qui de vous me convaincra de péché* (1) ? ce qui étoit un des caractères de sa divinité ; ainsi l'Eglise catholique, sa vraie et unique épouse, appuyée sur sa protection et sur sa promesse, dit hardiment à toutes les sectes qui ont rompu avec elle : Qui de vous me convaincra d'avoir innové ? Et c'est là ce qui rend sensible que Dieu est en elle. Car comme ce qui vérifie cette parole du Sauveur, *Qui de vous me convaincra de péché ?* c'est qu'encore qu'on ait pu dire en général, Cet homme est un séducteur, et autres choses semblables ; dans le fait particulier on n'a jamais pu ni le convaincre d'aucune erreur dans sa doctrine, ni marquer avec

(1) *Joan.* VIII. 48.

tant soit peu de vraisemblance aucune irrégularité dans sa vie. De même, si on ose en quelque façon lui comparer son Eglise, soutenue de son secours et éclairée de son esprit, on a bien pu en général lui reprocher des innovations ; mais on n'a jamais pu ni on ne pourra jamais lui démontrer, par aucun fait positif, ni qu'elle ait changé aucun de ses dogmes, ni qu'elle se soit jamais séparée du tronc où elle avoit été insérée, ou de la pierre sur laquelle elle avoit été bâtie. Au lieu donc qu'elle n'a jamais vu naître de secte, à qui elle n'ait pu dire aussitôt, hardiment et sans qu'on le pût nier : Voilà votre auteur, voilà votre date, et vous n'étiez pas hier ; en sorte qu'elle leur montre à toutes sur le front le caractère ineffaçable de leur nouveauté : personne n'a jamais pu et par conséquent ne pourra jamais lui montrer la même chose par aucun fait positif. Car elle a fait en tout temps et fait encore une si haute profession de ne jamais rien changer dans sa doctrine, que pour peu qu'elle y eut changé, ou qu'elle y changeât, elle ne pourroit soutenir son caractère, et perdrait tous ses enfans. C'est donc là le fondement inébranlable et la pierre sur laquelle est appuyée la foi des humbles chrétiens ; c'est que, par la constitution de l'Eglise ou ils ont à vivre, la nouveauté dans la doctrine leur y est toujours sensible ; et, comme nous l'avons dit, toujours réduite à ce fait constant : on croyoit hier ainsi ; et on varie dans la foi, si aujourd'hui on ne croit de même.



Sur ce fondement, il est clair que ne point vouloir varier et demeurer dans l'Eglise, c'est la même chose. C'est ce qui fait que l'Eglise ne varie jamais; et la maxime contraire fait que les fausses Eglises, et en particulier la réformée, est exposée à varier toujours; puisque dès qu'elle a trouvé un seul moment où elle est forcée d'avouer qu'il falloit changer la foi de ceux par qui on avoit été instruit, baptisé, communié, ordonné, c'est-à-dire, la foi d'hier; elle n'a plus de raison de ne pas changer celle qu'elle embrasse aujourd'hui.

Aussi lorsqu'on lui objecte des variations, on peut voir ce qu'elle répond. « Quand tout ce que » dit M. de Meaux seroit vrai », quand il auroit bien prouvé les variations de nos Eglises, « il » n'auroit gagné, dit M. Burnet (1), que ce que » nous lui accordons, sans qu'il se donne la peine » de le prouver; c'est que nous ne sommes ni » inspirés ni infaillibles: nous n'y aspirâmes ja- » mais ». Sur ce fondement il conclut « que les » Réformés après que leurs Confessions de foi ont » été formées, s'y sont peut-être attachés avec » trop de roideur, et qu'il sera plus facile de » montrer qu'ils devoient avoir varié, que de » prouver qu'ils l'ont fait, et qu'ils sont blâmables » en cela ». Voilà ce qu'a écrit M. Burnet et cela qu'est-ce autre chose, à parler franchement, que d'avouer qu'on n'a rien de fixe, et que loin de s'étonner d'avoir varié, on s'étonne plutôt de n'avoir pas varié beaucoup davantage? Mais de

CXVI.

Conclusion de ce discours: avec de M. Burnet et des autres sur l'instabilité des Eglises protestantes.

(1) *Burn. Crit. des Var.* p. 7, 8. *Ibid.*

là où tombe-t-on, si ce n'est dans l'inconvénient marqué par saint Paul, *de flotter comme des enfans, et de tourner à tout vent de doctrine* (1) : qui est la marque la plus sensible d'une ame égarée ? Telle est pourtant la réponse, non-seulement de M. Burnet, ce grand historien de la Réforme, mais encore celle de M. Jurieu (2), qui en est le principal défenseur ; et afin que rien n'y manque, c'est encore celle de M. Basnage (3) : c'est en un mot celle de tous les Protestans que nous connoissons, qui en effet, ne peuvent rien dire de plus spécieux selon leurs principes : quelle merveille que nos Eglises aient varié, puisque nous ne les reconnoissons pas pour infaillibles ? Comme s'ils disoient : Nous sommes une secte humaine, qui ne fonde sa stabilité sur aucune promesse de Dieu : quelle merveille que nous changions, et que nos propres Confessions de foi n'aient rien de fixe ? Mais la conséquence va bien plus loin. On voit l'état présent de la Réforme, et la pente de ces Eglises prétendues, qui ont pour fondement qu'il n'y a rien de vivant ni de parlant sur la terre, à quoi on doive s'assujettir en matière de religion. Le socinianisme s'y déborde comme un torrent sous le nom de Tolérance ; les mystères s'en vont les uns après les autres ; la foi s'éteint, la raison humaine en prend la place, et on y tombe à grands flots dans l'indifférence des religions. Il n'y a qu'à écouter sur cela M. Jurieu, et le synode de Rotterdam : on

(1) *Eph. iv. 14.* — (2) *Jur. Lett. 5, 6, 7 et 8 de an. 1689.* —

(3) *Basn. Rép. aux Var. Préf. etc.*

en a vu les actes et les témoignages : on en voudroit revenir à retenir les esprits par l'autorité, et on ne trouve que celle des princes qu'on puisse opposer à ce torrent ; ce qui n'est bon qu'à tenir peut-être les langues un peu plus captives, et à faire couvrir sous la cendre un feu qui éclatera en son temps avec plus de force. Si ce parti d'Indifférens prévaut parmi vous, et que ce torrent vous emporte, vous n'aurez qu'à nous dire encore : Quelle merveille, que l'on varie parmi nous ! nous n'étions pas infailibles. Ceux-là même qui tâchent de vous redresser, varient d'une manière pitoyable. Dès que M. Jurieu entreprend de justifier les variations, et d'en montrer dans l'Eglise, le voilà visiblement emporté lui-même de l'esprit de variation et de vertige : l'immutabilité de Dieu, l'égalité des personnes ne tient plus ; la foi de Nicée vacille, les fondemens de la religion sont écroulés ; l'antiquité la plus pure ne les a pas connus : le ministre ne laisse rien en son entier, et tout fourmille d'erreurs dans ses écrits. Il trouve des exceptions à l'Evangile : la Réforme n'a plus de ressource que dans l'autorité des princes, et M. Jurieu veut la contraindre à les reconnoître pour chefs, également maîtres de la religion et de l'Etat. Malgré ces nouveautés et ces erreurs, tous les synodes se taisent devant lui. Qui sait si ses sentimens ne prévaudront pas, ou si les Tolérans, mal attaqués par un homme qui n'a ni principes ni suite dans ses discours, ne prendront pas le dessus ? N'importe, et quoi qu'il en arrive, il n'y aura qu'à

nous dire : Nous n'étions pas infallibles. Mais cela même, c'est avouer en d'autres termes, que si on ne connoît point d'Eglise infallible, on est exposé à changer sans fin, sans pouvoir trouver d'autre repos que celui de l'indifférence des religions. C'est ce qu'on avoit prévu qui arriveroit à la Réforme : cent preuves invincibles le démonstroient ; et nous avons maintenant pour nous la plus claire comme la plus forte de toutes les preuves, c'est-à-dire, l'expérience. Que si ces variations et cette légèreté vous paroissent la suite inévitable de la doctrine qui ne connoît point l'Eglise pour infallible, et qu'il n'y ait point de milieu entre tourner à tout vent, et s'appuyer sur l'autorité des décisions ecclésiastiques, comme sur une pierre inébranlable, on voit où est le salut du christianisme. Je n'ai donc plus rien à dire. Que M. Jurieu réplique ou se taise, je garderai également le silence. Assez de gens le réfuteront dans son parti, si on y laisse la liberté de le faire ; et il ne sera pas long-temps sans se réfuter lui-même. Que dirois-je donc à un homme à qui la foiblesse de sa cause, autant que son ardente imagination, ne fournit que des idées qui s'effacent les unes les autres ? Qu'il dogmatise donc, à la bonne heure, et qu'il prophétise tant qu'il lui plaira ; je laisserai réfuter ses prophéties au temps, et sa doctrine à lui-même, et il ne me restera qu'à prier Dieu qu'il ouvre les yeux aux Protestans, pour voir ce signe d'erreur qu'il élève au milieu d'eux, dans l'instabilité de leur doctrine.

---

## EXTRAITS

DE QUELQUES LETTRES DE M. BURNET.

---

EN attendant le livre de M. Papin (\*), que ses infirmités continues retardent depuis si longtemps, le lecteur sera bien aise de voir les extraits des lettres de M. Burnet, que j'ai promis (1), et en même temps de savoir à quelle occasion elles ont été écrites. Ce jeune ministre, célèbre dans son parti, pour son esprit et pour son savoir, comme il paroît par le témoignage que lui rend M. Jurieu, et Protestant de très-bonne foi, s'il en fut jamais, a toujours cru, comme il est vrai, que le principe fondamental de la religion protestante étoit de ne reconnoître sur la terre aucune autorité que celle de l'Écriture en général, sans se croire astreint à aucune tradition, interprétation, détermination de l'Église, soit ancienne, soit moderne : voilà son principe, ou plutôt celui de la religion où il avoit été élevé.

(\*) *La Tolérance des Protestans et l'autorité de l'Église*, imprimée en 1692. M. Papin mourut en 1709, dans le temps qu'il préparoit une seconde édition de cet ouvrage, que le P. Pajon, prêtre de l'Oratoire, son cousin, et fils du célèbre ministre Pajon, publia depuis avec quelques autres de ses ouvrages. (*Note de Leroi.*)

(1) Ci-dessus, n. 112.

Zélé qu'il étoit pour son parti, il se retira comme les autres, depuis la révocation de l'édit de Nantes : et après avoir été fait prêtre de l'Eglise anglicane protestante, avec toutes sortes de bons témoignages, il exerça son ministère avec beaucoup de réputation dans quelques villes des plus célèbres du Nord. Le caractère de son esprit est d'être suivi, et de pousser un principe dans toutes ses conséquences. Celui de ne reconnoître aucune autorité sur la terre, lui tenoit autant au cœur que la religion qu'il professoit ; parce que c'en est le fondement, et à vrai dire, ce qui la distingue de la foi romaine. Plus il suivoit ce principe, plus il sentoit que, ni les décisions des synodes, ni les Confessions de foi, ni enfin ce qu'on appelloit dans le parti la Traditive des Eglises protestantes, n'étoient un principe suffisant pour le déterminer : au contraire, l'autorité qu'il voyoit qu'on vouloit donner à toutes ces choses, contre les vrais principes de la Réforme, lui paroissoit, comme elle étoit selon ses principes, un joug tout-à-fait humain, qu'on imposoit aux consciences, et un vrai retour au papisme. En cet état, on voit bien qu'il devoit devenir fort tolérant : il s'enfonçoit insensiblement dans la tolérance où les principes de sa religion le conduisoient ; et il est vrai qu'ils le mettoient beaucoup au large : car il ne connoissoit pas ce joug salutaire que l'autorité de l'Eglise impose à notre raison chancelante par elle-même, et la Réforme lui avoit appris à le regarder comme une tyrannie. Il est toujours demeuré fort persuadé de

la divinité de Jésus-Christ, et par-là très-éloigné des Sociniens.

Mais comme il ne s'en éloignoit que par des raisonnemens qu'il faisoit en son esprit, sur l'Écriture, et qu'il voyoit que les autres en faisoient de tout contraires, sans qu'aucune autorité qui fût sur la terre, pût déterminer les esprits d'un côté plutôt que de l'autre, il ne voyoit point par quel endroit il pouvoit les condamner ni les exclure du salut, non plus que les autres sectes du christianisme. Alors donc il composa le petit livre *De la Foi réduite à ses justes bornes*, où il est vrai qu'il donne à pleines voiles dans la tolérance universelle. Le reste de son histoire n'est pas de ce lieu, non plus que le fameux démêlé qu'il eut avec M. Jurieu, sur la matière de la grâce. M. Papin suivoit la doctrine de son oncle, M. Pajon : et bon Protestant qu'il étoit, il n'avoit pas cru que l'autorité du synode d'Anjou fût suffisante pour l'en détourner. En un mot, il donnoit tout au raisonnement, et il n'avoit rien alors qui pût l'empêcher d'ouvrir une vaste carrière à ses sentimens, ni de jouir du charme décevant qui accompagne naturellement cette liberté. Ce qu'il y avoit pour lui de plus dangereux, c'est qu'il trouvoit les plus beaux esprits de la Réforme, et entre autres M. Burnet, dans la même opinion, comme on le va voir par les extraits de ses lettres. Il alloit donc devant lui dans le chemin de la tolérance, sans que rien le pût retenir, jusqu'à ce qu'ayant aperçu que le principe de la Réforme, qui le for-

coit à tolérer les Sociniens, ennemis de la divinité de Jésus-Christ, le pousoit encore plus loin, et qu'il falloit nécessairement étendre la tolérance au-delà des bornes du christianisme, c'est-à-dire, mettre le salut hors de Jésus-Christ, et tolérer toute religion, ce qui étoit, à dire le vrai, n'en avoir aucune, à la vue de cet abîme, saisi de frayeur, il fit un pas en arrière. Il se mit à envisager la sainte et inévitable autorité de l'Eglise catholique, il crut, il se convertit : et maintenant il produit les lettres de M. Burnet, en témoignage aux Protestans que s'il est tombé dans l'erreur de l'indifférence, jusqu'à l'excès qu'on a vu, il y a été conduit par leur principe, et confirmé par l'approbation de leurs plus célèbres docteurs. Il produiroit aisément beaucoup d'autres lettres de ses amis, que j'ai vues en original ; mais il ne veut point leur faire de peine, ni les exposer à la redoutable colère de M. Jurieu : assuré, comme j'ai dit, que M. Burnet ne le craint pas, et d'ailleurs, ce docteur s'étant déclaré pour la tolérance, aussi hautement qu'on l'a pu voir <sup>(1)</sup>, ce n'est pas trahir un secret, que d'exposer ses sentimens aux yeux du public. Voici donc ce qu'il a écrit sur le livre *De la Foi réduite à ses justes bornes*.

*De la lettre écrite à La Haye le 3 septembre*  
1687.

ENFIN je vous souhaite toute sorte de bonheur, mon cher ami. Pour votre antagoniste, (M. Jurieu) je ne

(1) Ci-dessus, n. 112.



doute pas qu'il fera tout ce qu'il pourra pour vous nuire ; mais j'espère que ce sera sans effet. J'ai vu le livret dont vous parlez, (*La Foi réduite à ses justes bornes*) et je demeure d'accord, POUR LE GROS, quoiqu'il y a quelque chose que peut-être j'aurois rayé, si on m'avoit consulté avant l'impression ; car il faut éviter de donner des prises à ceux qui les cherchent. Encore une fois, je vous souhaite un bon voyage, et toutes sortes de prospérités, et m'assure que vous vous souviendrez quelquefois de celui qui est, sans cérémonie et avec beaucoup de sincérité,

Tout à vous, G. BURNET.

M. Papin lui ayant envoyé le discours de Strimésius, si déclaré pour l'Indifférence, comme on l'a pu voir ci-dessus, M. Burnet lui fit cette réponse.

*De la lettre écrite à La Haye le 27 avril 1688.*

J'AI vu avec beaucoup de plaisir que M. Strimésius a porté les principes de la tolérance chrétienne fort loin, ce qui lui attirera peut-être la censure de tous les rigides : mais nous verrons comme il sera appuyé ; CAR C'EST UN PAS TRÈS-DIGNE D'UN BON CHRÉTIEN, ET D'UN GRAND THÉOLOGIEN, qu'il vient de faire, et vous avez raison de dire qu'il a porté la tolérance plus loin que n'a fait votre livre, etc.

Tout à vous, BURNET.

Je ne crois pas que personne en demande davantage sur ce sujet. Au reste quand M. Jurieu me reproche, dans le libelle qu'il a écrit contre

M. Papin, que je n'ai pas fait abjurer à ce ministre son socinianisme, ni son pélagianisme, il ne songe pas que le symbole de Nicée est à la tête de la Profession de foi des Catholiques, et qu'on y reçoit expressément la doctrine de la session vi du concile de Trente, où le socinianisme et le semi-pélagianisme sont de nouveau frappés d'anathème.

---

---

## DÉNOMBREMENT

### DE QUELQUES HÉRÉSIES.

---

PLUSIEURS qui se sont trouvés embarrassés des hérésies tant de fois nommées dans l'Histoire des Variations , et dans les Avertissemens, comme dans les autres livres de controverses, m'en ont demandé l'explication ; et c'est pour les satisfaire, que j'en fais cette description grossière, mais suffisante pour leur instruction.

Les Marcionites et les Manichéens croient deux premiers principes indépendans, l'un du bien et l'autre du mal ; l'un créateur du monde corporel, l'autre des esprits ; l'un du corps, l'autre de l'ame ; l'un auteur de l'ancien Testament, l'autre du nouveau ; le corps de Jésus - Christ fantastique, et le mariage mauvais ; le vin et beaucoup de viandes mauvaises par leur nature, etc.

Les Paulianistes et Photiniens croient Jésus-Christ un homme pur, et nient sa préexistence avant sa conception dans le sein de la Vierge : Paul de Samosate, patriarche d'Antioche, et Photin, évêque de Sirmich, sont en divers temps les chefs de cette hérésie. Cérinthus, Ebion, et d'autres avoient enseigné la même doctrine.

Novatien refusoit à l'Eglise le pouvoir de remettre les péchés.

Les Donatistes rejetoient le baptême donné par les hérétiques, même dans la forme légitime ; et

croyoient que l'Eglise périssoit par les vices de ses ministres.

Arius, prêtre d'Alexandrie, et les Ariens nioient la divinité de Jésus-Christ.

Macédonius, patriarche de Constantinople, nioit celle du Saint-Esprit.

Le premier est condamné au concile de Nicée, et le second dans le concile de Constantinople.

Nestorius, patriarche de Constantinople, divisoit la personne de Jésus-Christ, et nioit que Dieu et l'homme fussent en lui une seule et même personne, ce qui l'obligeoit à nier que la sainte Vierge fût mère de Dieu. Il est condamné dans le concile d'Ephèse, troisième général ou œcuménique.

Eutychès, abbé de Constantinople, confondoit les deux natures de Jésus-Christ, et disoit qu'il ne s'étoit fait qu'une seule et même nature de sa nature divine et de l'humaine: lui et Dioscore, patriarche d'Alexandrie, qui le soutenoit, furent condamnés au concile de Chalcédoine, quatrième général.

Aërius, prêtre arien, rejetoit l'épiscopat, la prière pour les morts, et les jeûnes réglés, et quelques autres observances de l'Eglise, et il ajoutoit ces erreurs à l'arianisme.

Pélage et les Pélagiens nioient le péché originel et ne reconnoissoient pas la nécessité de la grâce intérieure. Les demi-Pélagiens, sans auteur certain, confessoient le péché originel, et ne nioient pas la nécessité de la grâce, pour accomplir l'œuvre de notre salut; mais ils disoient qu'elle

se donnoit selon les mérites précédens, et que l'homme commençoit son salut de lui-même, sans la grâce. Les Pélagiens et demi-Pélagiens sont condamnés par divers conciles particuliers, tenus à Milévi, à Carthage, à Orange, etc. approuvés par les papes saint Innocent, saint Zozime, saint Célestin, et saint Léon.

Vigilance, réfuté par saint Jérôme, rejetoit l'invocation des saints, et le culte de leurs reliques. Son hérésie s'est dissipée d'elle-même.

Les Iconoclastes ou briseurs d'images, ôtoient aux images de Jésus-Christ, de sa sainte mère et des saints, le culte relatif, et les brisoient, selon leur nom. Ils furent condamnés au concile de Nicée II, septième général.

Bérenger nioit la présence réelle et la transsubstantiation. Il est condamné par divers conciles, et par les papes Nicolas II, et Grégoire VII.

Les Albigeois renouveloient les erreurs des Manichéens, et les Vaudois celles de Vigilance et d'Aërius, que les Albigeois suivoient aussi. Tous nioient la primauté de l'Eglise romaine, qu'ils tenoient pour le siège de l'Antechrist. Ils sont condamnés en divers conciles provinciaux et généraux, surtout par ceux de Latran II, et IV.

Jean Viclef enseignoit la même erreur, et nioit la transsubstantiation. Ses erreurs, au nombre de quarante-cinq, ont été condamnées au concile de Constance.

Jean Hus, condamné au même concile, blâmoit la soustraction de la coupe. Viclef et lui soutenoient qu'on perdoit toute dignité ecclésiast-

tique et temporelle , en perdant la grâce , et que les sacremens perdoient leur vertu entre les mains des pécheurs ; ce que les Albigeois et Vaudois croyoient aussi.

Les Bohémiens étoient disciples de Jean Hus , et se partageoient en diverses sectes.

Luther , entre autres erreurs , nioit le changement du pain au corps.

Calvin nioit la présence réelle ; et l'un et l'autre renouveloient les erreurs de Vigilance , d'Aërius , des Iconoclastes , avec beaucoup d'autres.

Les Ubiquitaires croient Jésus - Christ présent partout , selon la nature humaine : ils font le gros des Luthériens.

Lelio et Fauste Socin , Italiens , sont chefs des Sociniens , qui ont ramassé toutes les erreurs ; celles de Paul de Samosate , celles de Pélage , celles d'Aërius et de Vigilance , celles de Bérenger , avec une infinité d'autres. Ils nient l'éternité des peines d'enfer , etc.

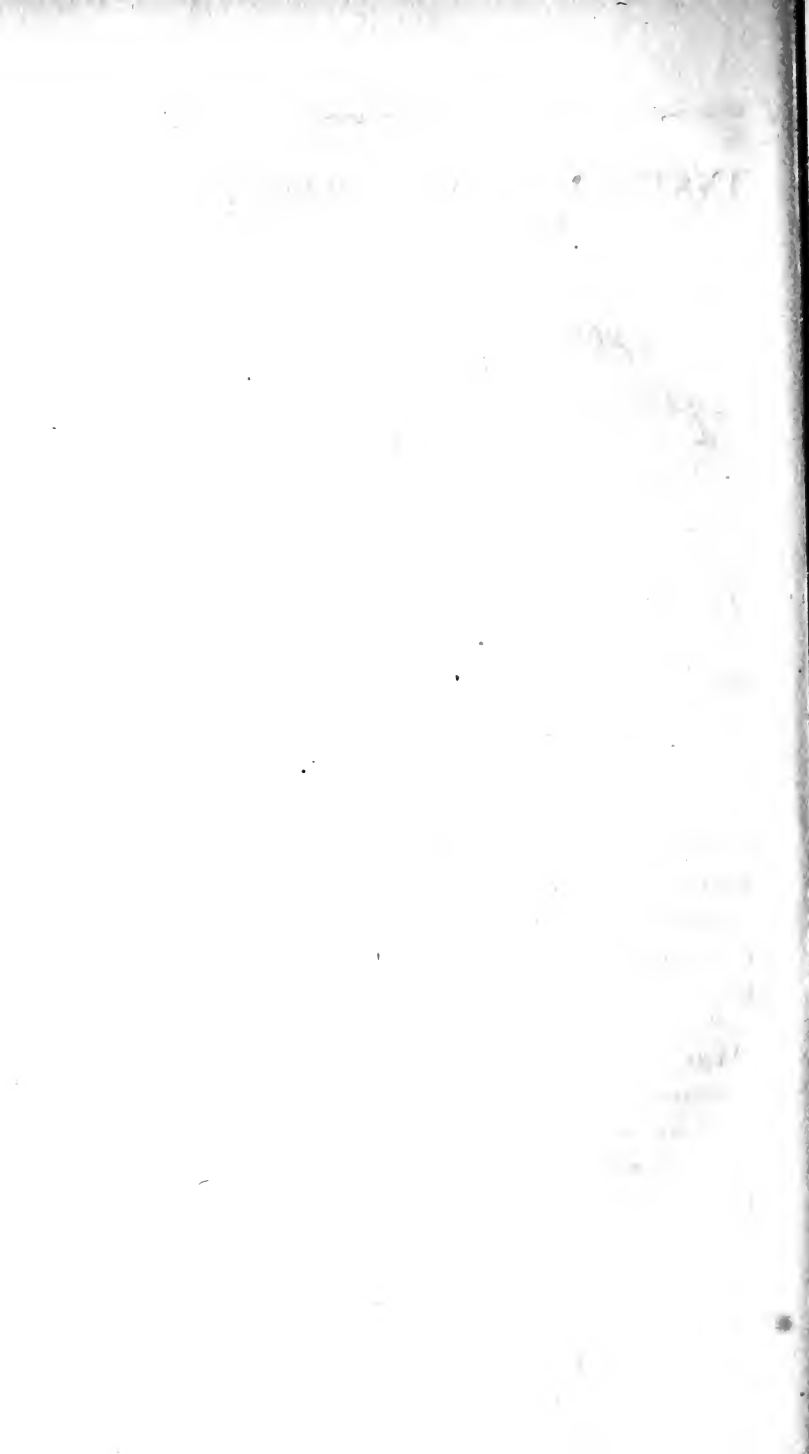
Arminius et les Arminiens ont été séparés des Calvinistes , et sont condamnés au synode de Dordrecht , principalement pour avoir nié la certitude du salut et l'inamissibilité de la justice. Ils sont fort suspects de socinianisme , et comme les Sociniens , ils penchent à l'indifférence des religions.

Les Tolérans , répandus dans tout le parti protestant , sont de même avis , et soutiennent que le magistrat n'a pas pouvoir de punir les hérétiques.

# INSTRUCTION PASTORALE

SUR

LES PROMESSES DE L'ÉGLISE.





---

---

# INSTRUCTION PASTORALE

SUR

## LES PROMESSES DE L'ÉGLISE,

*Pour montrer aux Réunis, par l'expresse parole de Dieu, que le même principe qui nous fait chrétiens, nous doit aussi faire catholiques.*



**JACQUES BENIGNE**, par la permission divine, Evêque de Meaux : au clergé et au peuple de notre diocèse, SALUT ET BÉNÉDICTION.

Le saint travail de l'Eglise pour enfanter de nouveau en notre Seigneur ceux qu'elle a perdus dans le schisme du dernier siècle, est l'effort commun de tout le corps mystique de Jésus-Christ : tous les fidèles y ont part selon leur état et leur vocation ; et nous nous sentons obligés à vous exposer, mes chers Frères, comment chacun de nous y doit contribuer.

Vous donc, avant toutes choses, vous qui êtes obligés à les instruire, ne vous jetez point dans les contentions où se mêle l'esprit d'aigreur : avertissez-les avec saint Paul, *de ne se point attacher à des disputes de paroles qui ne sont bonnes qu'à pervertir ceux qui écoutent* (1) : exposez-leur la

I.  
Dessein général de cette Instruction.

II.  
Dessein particulier d'exposer les promesses de l'Eglise: deux sortes de promesses.

(1) II. Tim. II. 14.

sainteté de notre doctrine, si irréprochable en elle-même, qu'on n'a pu l'attaquer qu'en la déguisant, et faites-leur aimer l'Eglise, en leur proposant les immortelles promesses qui lui servent de fondement.

Il y a de deux sortes de promesses : les unes s'accomplissent visiblement sur la terre : les autres sont invisibles, et le parfait accomplissement en est réservé à la vie future. *L'Eglise sera glorieuse, sans tache et sans ride* (1) : éternellement heureuse avec son époux, dans ses chastes embrassemens où *Dieu sera tout en tous* (2) : c'est ce que nous ne verrons qu'au siècle futur : mais en attendant, l'Eglise sera sur la terre *établie sur le fondement des apôtres et des prophètes, et sur la pierre angulaire, qui est Jésus-Christ* (3). Les vents souffleront, les tempêtes ne cesseront de s'élever (4), l'enfer frémira par toutes sortes de tentations, de persécutions, d'impiétés, d'hérésies, sans qu'elle puisse être ébranlée, ni sa succession visible interrompue d'un moment : c'est ce qu'on verra toujours de ses yeux, et un objet si merveilleux ne manquera jamais aux fidèles.

Saint Augustin a remarqué en plusieurs endroits (5) que ces deux sortes de promesses sont subordonnées : les premières servent d'assurance aux secondes ; je veux dire que ce qu'on voit s'accomplir sensiblement sur la terre, rassure les plus incrédules sur ce qu'on ne doit voir que dans

(1) *Eph. v. 27.* — (2) *I. Cor. xv. 28.* — (3) *Eph. ii. 19. 20.* — (4) *Matth. vii. 27.* — (5) *Serm. CCXXXVIII, n. 3, etc. tom. v, col. 997, etc.*

le ciel. Dieu accomplit dans son Eglise ce qui y doit paroître dans le temps : il n'accomplira pas moins ce qui ne nous doit être découvert qu'au ciel dans l'éternité. La foi chrétienne est établie sur l'enchaînement immuable de ces deux espèces de promesses ; et révoquer en doute cette liaison, c'est vouloir ôter au fidèle un gage de sa foi, que Jésus-Christ a voulu lui donner.

Pour rendre cette vérité sensible aux plus incrédules, représentez-leur, mes chers Frères, ce jour qui fut le dernier où Jésus-Christ parut sur la terre : lorsque prêt à monter aux cieux à la vue de ses disciples, avant que de les quitter et d'aller prendre sa place à la droite de son Père, il fit le plan de son Eglise, et il en prédit, parlons mieux, il en régla la destinée sur la terre, (qu'on me permette ce mot), en lui promettant une double universalité, l'une dans les lieux, et la seconde dans les temps.

Considérez, mes chers Frères, et faites considérer aux errans, non-seulement les promesses de Jésus-Christ, mais encore la clarté des paroles qu'il a choisies pour les exprimer ; en sorte qu'il ne peut rester aucun doute de sa pensée. Il lui promettoit premièrement qu'elle s'étendrait par toutes les nations, et pour ne rien cacher, il a voulu exprimer que ce seroit *en commençant par Jérusalem : incipientibus ab Jerosolyma* (1).

Saint Luc, de qui nous tenons ces paroles, leur donne leur vraie étendue, lorsqu'il fait dire à notre Seigneur : « Vous serez mes témoins dans

(1) *Luc. xxiv. 47.*

III.  
Proposition de la promesse qui regarde l'état de l'Eglise en cette vie : deux parties de cette promesse : double universalité promise à l'Eglise, et premièrement celle des lieux.

» Jérusalem et dans toute la Judée et la Samarie, et jusqu'aux extrémités de la terre : *et usque ad ultimum terræ* (1) ».

On voit ici, selon la remarque de saint Augustin, que l'Évangile devoit s'avancer, comme de proche en proche, depuis Jérusalem jusqu'aux derniers confins du monde. Il donne d'abord *la paix à ceux qui sont près* (2) : aux héritiers des promesses, et à la terre chérie, c'est-à-dire, à Jérusalem et à la Judée; et il l'étend dans la suite à tous les Gentils, c'est-à-dire, jusqu'aux nations les plus éloignées des promesses et de l'alliance : *vobis, qui longè fuistis*.

Samarie étoit entre deux, la plus proche du testament après la Judée, puisqu'elle connoissoit Dieu, et qu'elle attendoit le Christ : tout s'accomplissoit aux yeux des fidèles dans l'ordre que Jésus-Christ avoit promis : on vit dans Jérusalem les heureux commencemens de l'Église : les fidèles *dispersés en Judée et en Samarie* (3), dans la persécution ou saint Etienne fut lapidé, y annoncèrent l'Évangile; et ce fut le second progrès de l'Église, ainsi que Jésus-Christ l'avoit marqué. Le reste des peuples n'étoient pas des peuples, et la connoissance de Dieu leur étoit entièrement étrangère : et toutefois l'Évangile y devoit être porté, afin que ceux *qui étoient les plus éloignés se vissent rapprocher par le sang de Jésus-Christ* (4).

Alors donc furent accomplis aux yeux de tous

(1) *Act.* I. 8. — (2) *Eph.* II. 17. — (3) *Act.* VIII. 1. — (4) *Eph.* II. 13.

les fidèles les anciens oracles sur la conversion des Gentils, dont les Psaumes et les prophètes étoient pleins, et en même temps fut révélé ce grand secret, dont le parfait dénouement étoit réservé à la prédication de saint Paul; « que le Christ de- » voit souffrir, et que c'étoit lui qui le premier » de tous les hommes devoit annoncer la lumière, » non-seulement au peuple, mais encore aux » Gentils, après être ressuscité des morts (1) ».

Une conversion si universelle des peuples les plus éloignés et les plus barbares après un si long oubli de Dieu, au nom et par la vertu de Jésus-Christ crucifié et ressuscité, faisoit dire aux spectateurs d'un si grand ouvrage, que vraiment Jésus-Christ étoit tout-puissant pour accomplir ce qu'il promettoit; et que si par un miracle si visible il réunissoit si rapidement tous les peuples de l'univers pour croire en son nom, il pouvoit bien les réunir un jour pour être éternellement heureux dans la vision de sa face.

Mais la seconde partie de la promesse de Jésus-Christ est encore plus remarquable. Revenons à ce dernier jour, où en formant son Eglise par la commission qu'il donnoit à ses apôtres avec les paroles qu'on a entendues, il continua ainsi son discours : « Toute puissance m'est donnée dans le » ciel et sur la terre : allez donc : enseignez les na- » tions, les baptisant au nom du Père et du Fils et » du Saint-Esprit : leur apprenant à garder toutes » les choses que je vous ai commandées. Et voilà » je suis avec vous tous les jours jusqu'à la con-

## IV.

Seconde partie de la promesse : la continuité et l'universalité des temps promise à l'Eglise comme celle des lieux.

(1) Act. xxvi. 13.

» sommation des siècles (1) ». Ces paroles n'ont pas besoin de commentaire. Ce qu'il dit est grand et incroyable ; qu'une société d'hommes doive avoir une immuable durée , et qu'il y ait sous le soleil quelque chose qui ne change pas ; mais il donne aussi à sa parole cet immuable fondement : *Toute puissance m'est donnée dans le ciel et sur la terre* : allez donc , sur cette assurance , où je vous envoie aujourd'hui , et portez-y , par l'autorité que je vous en donne , le témoignage de mes vérités : vous ne demeurerez pas sans fruit : vous enseignerez , vous baptiserez , vous établirez des Eglises par tout l'univers. Il ne faut pas demander si le nouveau corps , la nouvelle congrégation , c'est-à-dire la nouvelle Eglise que je vous ordonne de former de toutes les nations , sera visible , étant , comme elle doit l'être , visiblement composée de ceux qui donneront les enseignemens , et de ceux qui les recevront , de ceux qui baptiseront , et de ceux qui seront baptisés ; et qui , ainsi distingués de tous les peuples du monde par la prédication de mes préceptes et par la profession de les écouter , le seront encore plus sensiblement par le sceau sacré d'un baptême particulier , au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.

V. Cette Eglise clairement rangée sous le même gouvernement , c'est-à-dire , sous l'autorité des mêmes pasteurs , sous la prédication et sous la profession de la même foi , et sous l'administration des mêmes sacremens , reçoit par ces trois moyens

On pèse toutes les paroles de la promesse , et premièrement celles-

(1) *Matth.* xxviii. 18, 20.

les caractères les plus sensibles dont on la pût revêtir. Qu'elle est belle cette Eglise avec les trois marques de sa visibilité ! Mais pour en concevoir le dernier trait, voyons comment Jésus-Christ en marquera la durée, et s'il ne l'explique pas aussi clairement qu'il a fait tout le reste. Il s'agit de l'avenir : mais cette phrase, *et voilà*, le rend présent par la certitude de l'effet, *je suis avec vous* ; c'est une autre façon de parler consacrée en cent endroits de l'Écriture, pour marquer une protection assurée et invincible de Dieu.

« Le Seigneur est avec vous, ô le plus courageux de tous les hommes ! Si le Seigneur est avec nous, reprit Gédéon, d'où vient que nous nous voyons accablés de tant de maux ? Allez avec ce courage, vous délivrerez Israël de la main des Madianites. Comment le délivrerai-je, puisque ma famille est la dernière de la tribu de Manassés, et que moi-même je suis le dernier de la maison de mon père ? Je serai avec vous, lui dit le Seigneur ; et vous détruirez Madian comme si ce n'étoit qu'un seul homme <sup>(1)</sup> ». Ce mot, *Je suis avec vous*, tient lieu de tout, et il n'y a secours ni puissance qu'il ne contienne. « Quand je marcherois, disoit David <sup>(2)</sup>, au milieu de l'ombre de la mort, je ne craindrai aucun mal, parce que vous êtes avec moi ». Cent passages de cette sorte, dans toutes les pages de l'Écriture, nous marquent cette expression comme la plus claire pour exclure tout sujet de crainte. « Quand vous passerez par les

ci : *Je suis avec vous.*

(1) *Judic.* vi. 11, 13, 14, 15, 16. — (2) *Ps.* xxii. 4.

» eaux, je serai avec vous, et les fleuves ne vous cou-  
 » vriront pas ; vous marcherez au milieu des feux  
 » ardens, sans que leur ardeur vous blesse (1) » :  
 nul complot, nul accablement, nulle persécution  
 ne pourra vous nuire : défiez hardiment tous vos  
 ennemis, dites-leur avec le prophète : « Tenez  
 » conseil, et il sera dissipé ; parlez ensemble pour  
 » conspirer notre perte, il ne s'en fera rien,  
 » parce que le Seigneur est avec nous (2) ». Mais  
 qu'est-ce encore, *avec vous*, dans la promesse  
 de Jésus-Christ ? avec vous, *enseignans et baptis-*  
*sans*. Ceux qui veulent être *enseignés de Dieu* (3)  
 n'auront qu'à vous croire, comme ceux qui vou-  
 dront être baptisés n'auront qu'à s'adresser à vous.

## VI.

On pèse  
 les autres pa-  
 roles.

Mais peut-être que cette promesse, *Je suis  
 avec vous*, souffrira de l'interruption ? Non : Jé-  
 sus-Christ n'oublie rien : *Je suis avec vous tous  
 les jours*. Quelle discontinuation y a-t-il à craindre  
 avec des paroles si claires ? Enfin, de peur qu'on  
 ne croie qu'un secours si présent et si efficace ne  
 soit promis que pour un temps : *Je suis*, dit-il,  
*avec vous tous les jours jusqu'à la fin des siècles* :  
 ce n'est pas seulement avec ceux à qui je parlois  
 alors, que je dois être, c'est-à-dire, avec mes apô-  
 tres. Le cours de leur vie est borné, mais aussi  
 ma promesse va plus loin, et je les vois dans leurs  
 successeurs. C'est dans leurs successeurs que je  
 leur ait dit, *Je suis avec vous : des enfans naî-*  
*tront au lieu des pères ; pro patribus nati sunt*  
*filiï* (4). Ils laisseront après eux des héritiers : ils

(1) *Is.* XLIII. 2. — (2) *Ibid.* VIII. 10. — (3) *Joan.* VI. 45. —  
 (4) *Ps.* XLIV. 17.



ne cesseront de se substituer des successeurs les uns aux autres, et cette race ne finira jamais.

Mais, dira-t-on, pourquoi vous restreignez-vous à dire que les erreurs seront toujours exterminées dans l'Eglise, et que n'assurez-vous aussi qu'il n'y aura jamais de vices? Jésus-Christ est également puissant pour opérer l'un et l'autre. Il est vrai : mais il faut savoir ce qu'il a promis. Loin de promettre qu'il n'y auroit que des saints dans son Eglise, il a prédit au contraire « qu'il y » auroit des scandales dans son royaume et de » l'ivraie dans son champ, et même qu'elle y croî- » troit mêlée avec le bon grain jusqu'à la mois- » son (1) ». On sait les autres paraboles, et les poissons *de toutes les sortes pris dans les filets* avec une telle multitude, que la nacelle où il pêchoit en étoit *presque submergée* (2), mais sans empêcher néanmoins qu'elle n'arrivât heureusement au rivage. C'est là une des merveilles de la durée de l'Eglise, que le grand nombre de ceux qui la chargent, n'empêchera pas qu'elle ne subsiste toujours. Ainsi on verra toujours des scandales dans le sein même de l'Eglise, et le soin de les réprimer fera éternellement une partie de son travail : mais pour ce qui est des erreurs et des hérésies, elles en seront exterminées. Jésus-Christ ne parle que de la durée de la prédication et des sacremens : allez, enseignez, baptisez ; et je suis toujours avec vous, enseignans et baptisans, comme on a vu : cependant la prédication pro-

VII.

J. C. n'a point promis que l'Eglise ne contiendrait que des saints.

(1) *Matth.* XIII. 25, 30, 41. — (2) *Ibid.* XIII. 47. *Luc.* v. 3, 7.

duira son fruit : l'Eglise aura toujours des saints, et la charité n'y mourra jamais.

VIII.  
Pourquoi  
Jésus-Christ  
dans cette  
promesse ne  
regarde que  
la fin du  
monde.

Au reste, le Fils de Dieu ne borne pas au siècle présent l'union qu'il veut avoir avec ses apôtres et leurs successeurs : il leur veut être beaucoup plus uni au siècle futur. Mais s'il s'étoit contenté de dire, Je suis avec vous éternellement, on auroit pu croire qu'il leur promettoit seulement l'éternité bienheureuse qui suivra le siècle présent ; au lieu que conduisant l'effet de cette promesse *jusqu'à la consommation du monde*, sans y parler d'autre chose en cet endroit, on voit qu'il ne donne point d'autre terme à son Eglise visible ni à la sainte société du peuple de Dieu en ce monde, sous le régime de ses pasteurs, que celui de l'univers. Cependant la félicité de la vie future ne nous en est pas moins assurée, et cette promesse nous en est un gage certain, puisque si celui qui est tout-puissant pour accomplir tout ce qu'il promet, peut conserver son Eglise en ce lieu d'instabilité et de tentation malgré les flots et les tempêtes, à plus forte raison saura-t-il la rendre immuablement heureuse avec ses enfans quand elle sera arrivée au port.

IX.  
Deux conséquences de cette doctrine.

De là suivent ces deux vérités, qui sont deux dogmes certains de notre foi : l'une, qu'il ne faut pas craindre que la succession des apôtres, tant que Jésus-Christ sera avec elle (et il y sera toujours sans la moindre interruption, comme on a vu) enseigne jamais l'erreur, ou perde les sacremens. Car il faut juger des autres par le Baptême qui en

est

est l'entrée et le fondement. La seconde, qu'il n'est permis en aucun instant de se retirer d'avec cette succession apostolique ; puisque ce seroit se séparer de Jésus-Christ, qui nous assure qu'il est toujours avec elle. Voilà deux dogmes et deux fondemens très-certains de notre foi, et qu'aussi le Fils de Dieu nous a proposés en termes exprès, et par des paroles qui ne pouvoient être plus claires. Il est le seul qui a construit sur la terre un édifice immortel, contre lequel il promet aussi ailleurs que l'enfer ne prévaudra pas <sup>(1)</sup> : et en assurant à ses apôtres d'être *tous les jours* avec leurs successeurs comme avec eux-mêmes *jusqu'à la fin du monde*, il ne laisse à ceux qui seront tentés de sortir de cette suite sacrée, aucun endroit où ils puissent trouver un légitime commencement de leur secte, ni placer une interruption, quand elle ne seroit que d'un jour ou d'un moment.

De là est venu aux hérétiques et aux schismatiques, jusqu'à la fin du monde, ce mauvais et malheureux caractère marqué par saint Jude : *ce sont ceux qui se séparent eux-mêmes* ; et afin de réciter le passage entier : « Souvenez-vous, dit-il <sup>(2)</sup>, » mes bien-aimés, de ce qui a été prédit par les » apôtres de notre Seigneur Jésus-Christ, qui » vous disoient qu'aux derniers temps (dans le » temps de la loi évangélique) il y auroit des imposteurs qui suivroient leurs passions pleines » d'impiétés : ce sont ceux qui se séparent eux-

X.

Caractère des hérétiques, qu'ils se séparent eux-mêmes, marqué par saint Jude et par tous les apôtres.

(1) *Math.* xvi. 18. — (2) *Jud.* 17, 18, 19.

» mêmes ; gens livrés aux sens, et destitués de  
 » l'esprit de Dieu ». Remarquez ici que saint Jude,  
 un des apôtres, cite à la fois tous les apôtres ses  
 collègues et les compagnons de son ministère,  
 comme établissant tous d'un commun accord le  
 caractère de tous les trompeurs qui devoient pa-  
 roître jusqu'à la fin des siècles. Ce caractère est de  
 les montrer comme *ceux qui se séparent eux-  
 mêmes*. Mais de qui se sépareront-ils, sinon du  
 corps déjà établi, et dont l'unité est inviolable,  
 puisqu'on donne pour marque sensible de leur  
 imposture la hardiesse de s'en séparer ? Ils seront  
 éternellement connus par leur désertion ; et il est  
 clair, dit saint Jude, que c'est par ce caractère que  
 tous les apôtres les ont voulu désigner. Comme ils  
 ont ouï tous ensemble Jésus-Christ, qui leur pro-  
 mettoit en commun *d'être tous les jours avec eux  
 jusqu'à la consommation des siècles*, ils ont aussi  
 jugé tous ensemble, que se séparer de cette chaîne,  
 c'étoit se séparer d'avec Jésus-Christ, pendant  
 qu'il leur promettoit de son côté de ne les quitter  
 jamais, ni eux, ni la suite de leurs successeurs.

## XI.

Autre ca-  
 ractère mar-  
 qué par saint  
 Paul.

De là suit avec la même évidence un autre ca-  
 ractère marqué par saint Paul, *de l'homme héré-  
 tique* : « c'est qu'il se condamne lui-même par son  
 » propre jugement : *proprio judicio suo condem-  
 » natus* <sup>(1)</sup> » ; puisque dès-lors qu'il paroît en tête,  
 comme le premier de sa secte, sans pouvoir nommer  
 son prédécesseur dans le temps qu'il commence à  
 s'élever, il se condamne en effet lui-même comme

(1) *Tit.* III. 10, 11.

novateur manifeste, et il porte sa condamnation sur son front.

Or cela arrive en deux façons, qui ont paru l'une et l'autre dans le dernier schisme. Premièrement lorsque les évêques qui succédoient aux apôtres, sans quitter leurs sièges, renoncent à la foi de ceux qui les y ont établis, et qui les ont consacrés : secondement, et d'une manière encore plus sensible, lorsque les peuples se font un nouvel ordre de pasteurs qui viennent d'eux-mêmes, et qu'en s'ingérant dans le ministère sacré sans pouvoir nommer leurs prédécesseurs, ils se voient contraints, pour sauver leur entreprise, de se dire « suscités de Dieu d'une façon extraordinaire » pour dresser de nouveau l'Eglise qui étoit en » ruine et désolation (1) ».

Que veulent-ils dire par cette *désolation* et cette *ruine*? Quoi? qu'il y avoit en général de la corruption et du dérèglement dans les mœurs de ceux qui conduisoient le troupeau? Ce n'est pas de quoi il s'agit, puisque cette *désolation* et cette *ruine*, qui obligeoit à *dresser de nouveau l'Eglise*, regardoit la foi. On supposoit donc que la foi n'étoit plus avec ceux qui étoient en place, ni dans le peuple qui leur demeuroit attaché, puisqu'il se falloit séparer de tout ce corps : ou qu'étant encore avec eux, selon sa promesse, on pouvoit néanmoins s'en détacher, et se faire de nouveaux pasteurs, qui dans l'ordre de la succession ne tinsent rien des apôtres ni des successeurs des apôtres : ou qu'enfin on pût être

XII.

Deux manières de se séparer soi-même.

(1) *Conf. de foi des Prét. Réf.*

avec Jésus-Christ, sans être avec ceux avec qui il a promis d'être toujours.

XIII.  
Ceux qui ont gardé leurs sièges, et qui en ont changé la foi, tombent dans le même inconvénient.

Ceux-là donc manifestement font une plaie à l'Eglise et une rupture dans l'unité. C'est ce qu'on a vu arriver en Allemagne et en France, au commencement du siècle passé, dans le schisme de Luther et de Calvin. Mais ceux qui, environ dans le même temps, ont rompu dans d'autres royaumes en demeurant dans les sièges où ils se trouvoient établis évêques, ne sont pas plus demeurés unis avec la succession apostolique ; puisque tout d'un coup ils ont renoncé à la doctrine de ceux qui les avoient consacrés, et qu'ils ont appris à leurs peuples à désavouer pareillement la foi de ceux qui leur avoient donné le baptême. Car il faut ici remarquer que la dissension dont il s'agissoit ne regardoit pas des choses indifférentes. Les Réformateurs prétendus ne reprochoient rien moins à l'Eglise et à leurs consécrateurs, qu'un culte idolâtre, un sacrifice profane et sacrilège, un oubli de la grâce et de la justification chrétienne, et cent autres choses qui regardent visiblement les fondemens de la foi et la substance du nom chrétien. Que leur serroit donc de garder leurs sièges, si publiquement et par expresse déclaration ils cessoient de persister dans la foi qu'on y professoit immédiatement avant eux, et qu'ils professoient si bien eux-mêmes lorsqu'on les a installés et consacrés, que leur changement, aux yeux du soleil, et par un fait positif, est demeuré pour constant ? Il n'est pas besoin de remonter plus haut : dès ce mo-

ment la chaîne est rompue : le caractère de séparation est ineffaçable : il n'y a qu'à se souvenir en quelle foi on étoit lorsqu'ils sont entrés dans leurs sièges, et dans quelle foi ils étoient eux-mêmes.

C'est un remède éternel, préparé par Jésus-Christ à son Eglise contre tous les schismes et contre toutes les sectes qui y devoient naître en si grand nombre dès sa naissance et dans toute la suite des temps ; c'est là, dis-je, le vrai remède contre ce terrible *Il faut*, de saint Paul, qu'on ne lit point sans un profond étonnement : *Il faut*, dit-il (1), qu'il y ait non-seulement des schismes, mais même des hérésies : *oportet et hæreses (etiam) hæreses esse* : sans les schismes, sans les hérésies, il manqueroit quelque chose à l'épreuve où Jésus-Christ veut mettre les ames qui lui sont soumises, pour les rendre dignes de lui. Jésus-Christ paroissoit à peine dans le monde ; et dès sa première entrée dans son saint temple, tant marquée dans ses prophètes, il y voulut trouver le saint Vieillard, qui expliquant à sa bienheureuse mère, et en sa personne à son Eglise, la vraie mère de ses enfans, les desseins de Dieu sur ce cher Fils, lui prédit qu'il seroit en butte aux contradictions (2) : ce qui paroît non-seulement dans sa vie et dans sa mort, mais encore éternellement dans la prédication de son Evangile ; en sorte que c'étoit là une partie nécessaire des mystères de Jésus-Christ, d'exciter par leur simplicité, par leur majesté,

## XIV.

Pourquoi il faut qu'il y ait des hérésies : et du remède sensible et universel que Dieu y a préparé.

(1) I. Cor. xi. 18, 19. — (2) Luc. ii. 34.

par leur hauteur, la contradiction des sens et de la foible raison humaine.

Qu'on ne s'étonne donc pas de voir sortir du sein de l'Eglise des esprits contentieux, qui sauroient lui faire des procès sur rien ; ou des curieux, qui pour paroître plus sages qu'il ne convient à des hommes, voudront tout entendre, tout mesurer à leurs sens, hardis scrutateurs des mystères, dont la hauteur les accablera<sup>(1)</sup> ; ou des hypocrites qui avec l'extérieur de la piété séduiront les simples, et sous la peau de brebis couvriront des cœurs de loups ravissans<sup>(2)</sup> ; ou de ces *murmurateurs chagrins et plaintifs ou querelleux, murmuratores quæculosi*, comme les appelle saint Jude<sup>(3)</sup>, qui en criant sans mesure contre les abus, pour s'ériger en réformateurs du genre humain, se rendront, dit saint Augustin, plus insupportables que ceux qu'ils ne voudront pas supporter ; ou enfin des hommes vains qui inventeront des doctrines étrangères pour se faire un nom dans l'Eglise, *et emmener des disciples après eux*<sup>(4)</sup>. C'est de tels esprits que se forment les schismes et les hérésies, et il faut qu'il y en ait pour éprouver les vrais fidèles. Mais Jésus-Christ, qui les a prévus et prédits, nous a préparé un moyen universel pour les connoître : c'est qu'ils seront tous du nombre de *ceux qui se séparent eux-mêmes, qui se condamnent eux-mêmes*, de ceux enfin qui ne croi-

(1) *Prov.* xxxv. 27. — (2) *Matth.* vii. 15. — (3) *Judæ.* 16. —

(4) *Act.* xx. 30.



ront pas aux promesses de Jésus-Christ à l'Eglise, ni à la parole qu'il lui a donnée d'être toujours sans interruption et sans fin avec ses pasteurs.

Souvent ils sembleront imiter l'Eglise en se multipliant comme elle, et occupant des peuples entiers, ainsi que les Ariens pervertirent les Goths, les Vandales, les Hérules, les Bourguignons. Car il faut encore que les fidèles éprouvent la tentation de cette vaine ressemblance : bien plus, en durant long-temps, ils paroîtront imiter aussi la stabilité de l'Eglise, et comme elle, pouvoir se promettre une éternelle durée. Mais l'illusion est toujours aisée à reconnoître et à dissiper. Il n'y a qu'à ramener toutes les sectes séparées à leur origine : on trouvera toujours aisément et sans aucun doute le temps précis de l'interruption : le point de la rupture demeurera, pour ainsi dire, toujours sanglant; et ce caractère de nouveauté, que toutes les sectes séparées porteront éternellement sur le front, sans que cette empreinte se puisse effacer, les rendra toujours reconnoissables. Quelques progrès que fasse l'arianisme, on ne cessera de le ramener au temps du prêtre Arius, où l'on comptoit par leurs noms le petit nombre de ses sectateurs, c'est-à-dire, huit ou neuf diacres, trois ou quatre évêques; en tout, treize ou quatorze personnes, à qui leur évêque et avec lui cent évêques de Libye dénonçoient un anathème éternel, qu'ils adressoient à tous les évêques du monde, et de qui il étoit reçu. C'est à ce temps précis et marqué où l'on rame-

noit les Ariens (1) : on les ramenoit au temps où l'on reprochoit à Eusèbe de Nicomédie qu'il croyoit avoir toute l'Eglise en sa personne et en celles des quatre évêques de sa faction, au temps où on lui disoit : « Nous ne connoissons qu'une » seule Eglise catholique et apostolique, qui ne » peut être abattue par nul effort de l'univers » conjuré contre elle, et devant qui doivent » tomber toutes les hérésies (2) ». Ce que disoit Alexandre, évêque d'Alexandrie dans ces premiers siècles du christianisme, se dira éternellement, et tant que l'Eglise sera Eglise, à toutes les sectes qui se sépareront elles-mêmes. Que Nestorius, patriarche de Constantinople, se fasse un nom dans l'Orient, et qu'une longue étendue de pays se fasse honneur encore aujourd'hui de le porter, on le ramènera toujours au point de la division, où il étoit seul de son parti, avec un autre qu'il faisoit prêcher dans Constantinople, où personne ne le pouvoit souffrir, ni l'entendre dans sa propre ville, où un seul évêque étoit opposé à six mille évêques (3), où la parcelle disputoit contre le tout, où une branche rompue combattoit contre l'arbre, et contre le tronc d'où elle s'étoit arrachée. Ainsi le schisme de Dioscore, qu'on voit encore subsister, sera toujours ramené au concile de Chalcédoine, et au temps qu'on lui disoit avec une vérité manifeste et in-

(1) *Epist. 1 et 2 Alex. episc. Alex. ante Conc. Nic.* —

(2) *Epist. 2, ad omn. ep. ibid.* — (3) *Apol. Dalm. ad Theod. Imper. Conc. Ephes. part. II, inter acta cath.*

contestable, que tout l'Orient et tout l'Occident étoit uni contre lui. C'est ainsi que l'on démontreroit, quelque durée que le schisme pût avoir, qu'il commence toujours par un si petit nombre, qu'il ne mérite pas même d'être regardé à comparaison de celui des orthodoxes. Que l'on considère toutes les autres sectes qui se sont jamais séparées de l'Eglise ; nous mettons en fait qu'on n'en nommera aucune, qui, ramenée à son commencement, n'y rencontre ce point fixe et marqué, où une parcelle combattoit contre le tout, se séparoit de la tige, changeoit la doctrine qu'elle trouvoit établie par une possession constante et paisible, et dont elle-même faisoit profession le jour précédent.

Dès-là il n'est pas besoin d'aller plus loin : comme le sceau de la vraie Eglise est qu'on ne peut lui marquer son commencement par aucun fait positif, qu'en revenant aux apôtres, à saint Pierre et à Jésus-Christ, ni faire sur ce sujet autre chose que des discours en l'air ; ainsi le caractère infaillible et ineffaçable de toutes les sectes, sans en excepter une seule, depuis que l'Eglise est Eglise, c'est qu'on leur marquera toujours leur commencement et le point d'interruption, par une date si précise, qu'elles ne pourront elles-mêmes le désavouer. Ainsi elles se flatteront en vain d'une durée éternelle : nulle secte, quelle qu'elle soit, n'aura cette perpétuelle continuité, ni ne pourra remonter sans interruption jusqu'à Jésus-Christ. Mais ce qui ne commence point par cet endroit, ne se peut rien promettre de dura-

ble. Les hérésies ne seront jamais de ces fleuves continus, dont l'origine féconde et inépuisable leur fournira toujours des eaux : elles ne sont, dit saint Augustin, que des torrens qui passent, qui viennent comme d'eux-mêmes, et se dessèchent comme ils sont venus. La seule Eglise catholique, dont l'état remonte jusqu'à Jésus-Christ, recevra le caractère d'immortalité que lui seul peut donner.

XV.

Cet article est fondamental et un des douze du Symbole des apôtres.

Ce dogme de la succession et de la perpétuité de l'Eglise, si visiblement attesté par les promesses expresses de Jésus-Christ, avec les paroles les plus nettes et les plus précises, a été jugé si important, qu'on l'a inséré parmi les douze articles du Symbole des apôtres, en ces termes : *Je crois l'Eglise catholique ou universelle* : universelle dans tous les lieux et dans tous les temps, selon les propres paroles de Jésus-Christ : *Allez*, dit-il, *enseignez toutes les nations, et voilà je suis avec vous tous les jours* (sans discontinuation) *jusqu'à la fin des siècles*. Ainsi, en quelque lieu et en quelque temps que le symbole soit lu et récité, l'existence de l'Eglise de tous les lieux et de tous les temps y est attestée : cette foi ne souffre point d'interruption, puisqu'à tous momens le fidèle doit toujours dire : *Je crois l'Eglise catholique*. Quand les novateurs, quels qu'ils soient, ont commencé leurs assemblées schismatiques, l'Eglise étoit ; il le falloit croire, puisqu'on disoit, *Je crois l'Eglise* : il falloit être avec elle, à peine d'être séparé de Jésus-Christ, qui a dit, *Je suis avec vous* : en quelque temps

que, hors de sa communion, qui est toujours celle des saints, on ose former des congrégations illégitimes, on est manifestement du nombre de ceux qui se séparent eux-mêmes, qui se condamnent eux-mêmes, par leur propre et manifeste séparation.

Quand on dit que ce sont là des formalités, et qu'il en faut venir au fond, on abuse trop visiblement de la crédulité des simples : comme si la foi des promesses si clairement expliquée par Jésus-Christ même, et renfermée dans le symbole, n'étoit qu'une formalité, ou que ce fût une chose peu essentielle au christianisme, de croire que les novateurs, qui se séparent eux-mêmes, portent dès-là leur condamnation et leur nouveauté sur le front.

Ce défaut ne peut se couvrir par quelque suite de temps que ce puisse être. Le schisme de Samarie étoit si ancien, que l'origine en remontoit jusqu'à Roboam, fils de Salomon, jusqu'à la séparation des dix tribus, ainsi que les plus anciens docteurs l'ont remarqué devant nous (1). Le salut des Samaritains, séparés depuis si long-temps du peuple de Dieu, en étoit-il plus assuré par une origine si reculée? Point du tout; le peuple de Dieu les a toujours mis au rang des nations les plus odieuses. L'Ecclésiastique a nommé avec les enfans d'Esäü et de Chanaam : *le peuple insensé qui fait sa demeure dans Sichem* (2); c'est-à-dire, les Samaritains : Jésus-Christ a confirmé cette sentence, et les traite en effet comme insensés,

## XVI.

Si c'est là une simple formalité, et si au contraire cette doctrine n'appartient pas au fond.

## XVII.

Que ce défaut ne se couvre point par la suite des temps : preuve par le schisme des Samaritains, et par la doctrine de Jésus-Christ.

(1) *Tertul. lib. iv cont. Marcion. c. 35.* — (2) *Eccli. l. 27.*

en leur disant : *Vous adorez ce que vous ne connoissez pas : pour nous nous adorons ce que nous connoissons* (1). Vous ignorez l'origine de l'alliance : vous avez renoncé à la suite du peuple saint : vous réclamez en vain le nom de Dieu : il n'y a point de salut pour vous : *le salut vient des Juifs*, et les Samaritains mêmes ne le doivent tirer que de là. Et remarquez ces paroles, *vous et nous* : dans cette opposition, Jésus-Christ ne dédaigne pas de se mettre du côté des Juifs par ce mot de *nous*, parce que c'étoit la tige sacrée, où se conservoient et se perpétuoient les promesses, le culte, le sacerdoce, jusqu'à ce que parût celui qui par sa mort et par sa résurrection *devoit être l'attente des peuples* (2). Quand les dix lépreux, dont l'un étoit Samaritain, se présentèrent à Jésus-Christ pour être purifiés (3), le Sauveur les renvoya tous également, et non moins le Samaritain que les autres, aux prêtres successeurs d'Aaron, comme à *la source de la religion* et des sacremens : *matricem religionis et fontem salutis*, comme parloit Tertullien (4). Il ne seroit donc de rien à ces schismatiques, que leur schisme fût invétééré, et qu'il eût duré près de mille ans sous diverses formes : on ne l'en condamnoit pas moins par le seul titre de son origine : on se souvint éternellement de l'auteur de la division, c'est-à-dire, de *Jéroboam, qui avoit fait pécher Israël* (5), et qui s'étoit retiré par un attentat manifeste de la ville choisie de Dieu,

(1) *Joan.* IV. 22. — (2) *Gen.* XLIX. 10. — (3) *Luc.* XVII. 12, 14, 16. — (4) *Ubi supra.* — (5) *III. Reg.* XV. 30, 34.

c'étoit-à-dire, de l'Eglise et du sacerdoce établi depuis Aaron et depuis Moïse.

Le plus ancien schisme parmi les chrétiens est celui de Nestorius. On en vient de voir le défaut marqué dans son commencement, et dans le propre nom de son auteur que la secte porte encore : rien ne le peut effacer. Le point de l'interruption n'est pas moins marqué dans les autres schismes d'Orient. Il n'est pas ici question de parler des Grecs : ce n'est point à l'Eglise de Constantinople, ni aux autres sièges schismatiques d'Orient, que nos Réformés ont songé à s'unir en se divisant de l'Eglise romaine, avec tant d'éclat et de scandale. Avouez, nos chers Frères, une vérité qui est trop constante pour être niée. Rien ne vous accommodoit dans tout l'univers : tout le monde sait que ce sont les Pères de l'Eglise grecque qui ont mis les premiers de tous au rang des hérétiques un Aërius <sup>(1)</sup>, pour avoir cru inutiles les prières et les oblations pour l'expiation des péchés des morts, et pour d'autres points qui vous sont communs avec eux. C'est un fait constant, que nulle adresse des Protestans n'a pu pallier. Je ne crois pas à présent que des gens sensés et de bonne foi puissent nous objecter sérieusement que nous sommes des idolâtres, après qu'on a montré en tant de manières que l'honneur des saints, des reliques et des images, laisse à Dieu tout le culte qui est dû à la nature incréée, et que loin de l'affoiblir, elle l'augmente <sup>(2)</sup>.

## XVIII.

Il en est de même des autres schismes : réflexion sur la rupture des Protestans.

(1) *Epiph. Hær. 65. et in ind. l. III. T. I.* — (2) Voyez ci-dessus les FRAGMENS SUR DIVERSES MATIÈRES DE CONTROVERSE,

Mais quoi qu'il en soit, l'Eglise d'Orient l'avoit comme nous, et le concile VII<sup>e</sup>, reçu dans les deux Eglises, en est un irréprochable témoin. Je ne parle pas des autres dogmes du même concile, ni de ce qu'il dit si expressément sur la présence réelle, que l'on ne peut éluder que par des chicanes : il nous suffit à présent, que l'Eglise grecque se trouve aussi éloignée des Protestans que la latine ; il demeure pour constant qu'ils ont construit leur Eglise prétendue par une formelle et inévitable désunion d'avec tout ce qu'il y avoit de chrétiens dans l'univers.

## XIX.

Les divisions parmi ceux qui se sont séparés de l'Eglise n'ont point de remède.

Aussi se sont-ils vus dès leur origine irrémédiablement désunis entre eux-mêmes : Luthériens, Calvinistes, Sociniens, ont été des noms malheureux, qui ont formé autant de sectes. Les Catholiques savent se soumettre et se ranger sous l'étendard : on en a dans tous les siècles d'illustres exemples. Il n'en est pas de la même sorte de ceux qui ont rompu avec l'Eglise. Le principe d'union une fois perdu, en se séparant d'avec celle où tout étoit un auparavant, a tout mis en division ; les schismes se sont multipliés, et n'ont pas eu de remède ; car la maxime qu'on avoit posée, d'examiner chacun par soi-même les articles de la foi, mettoit tout en dispute, et rien en paix. Ainsi s'étoient divisées toutes les sectes : l'arianisme, le pélagianisme, l'eutychianisme avoient enfanté des demi-Ariens, des demi-Pélagiens, des demi-Eutychiens de plus d'une sorte, et ainsi des autres. On n'a plus rien de



certain, quand on a une fois rejeté le joug salutaire de l'autorité de l'Eglise. Les Donatistes, dit saint Augustin (1), avoient pris en main le couteau de division, pour se séparer de l'Eglise : le couteau de division est demeuré parmi eux ; et voyez, dit le même Père, « en combien demorceaux se sont » divisés ceux qui avoient rompu avec l'Eglise : » *qui se ab unitate præciderunt, in quot frusta » divisi sunt* » ? N'en peut-on pas dire autant à nos prétendus Réformateurs : c'est en vain qu'ils ont voulu reprendre l'autorité attachée au nom de l'Eglise, et obliger les particuliers à se soumettre aux décisions de leurs synodes. Quand on a une fois détruit l'autorité, on n'y peut plus revenir : on aura éternellement contre eux le même droit qu'ils ont usurpé contre l'Eglise, lorsqu'ils l'ont quittée. Ainsi nulle dispute ne finit : Dordrecht ne peut rien contre les Arminiens ; en se soulevant contre l'Eglise, et réduisant à rien ce nom sacré avec les promesses de Jésus-Christ pour son éternelle durée, les Protestans se sont ôté toute autorité, tout ordre, toute soumission : et aujourd'hui, s'ils se font justice, ils reconnoîtront qu'ils n'ont aucun moyen de réprimer ou de condamner les erreurs ; en sorte qu'il ne leur reste aucun remède pour s'unir entre eux, que celui de trouver tout bon, et d'introduire parmi eux la confusion de Babel et l'indifférence des religions sous le nom de tolérance.

Il n'en faut pas davantage aux cœurs simples et de bonne foi. Les promesses dont il s'agit, sont

XX.  
Explica-  
tions confor-

(1) *Serm. IV, n. 33, 34; tom. v, col. 25 et 26.*

mes des  
saints doc-  
teurs : saint  
Augustin.

conçues, comme on a vu, en termes simples et très-clairs. On doit donc se déterminer en très-peu de temps à y croire ; et cette croyance enferme une claire décision de toutes les controverses. Car si une fois il est constant que la vérité domine toujours dans l'Eglise, tous les doutes sont résolus : il n'y a qu'à croire, et tout est certain. Mais si après cela on veut écouter les anciens docteurs de l'Eglise, et savoir s'ils entendent comme nous les promesses de Jésus-Christ dont nous parlons, je veux bien entrer encore dans cette matière, et ne craindrai point de donner à un sujet si essentiel toute l'étendue qu'il mérite.

Vous doutez du sentiment des anciens docteurs ? Il n'y a qu'à les entendre parler à ceux qui se séparant visiblement de l'Eglise, de cette Eglise qui étoit visiblement répandue par tout l'univers, disoient *qu'elle étoit perdue sur la terre*. C'est ainsi que parloient les Donatistes : mais cette parole n'étoit écoutée qu'avec horreur, comme on écoute les plus grands blasphêmes. « L'Eglise à » péri, dites-vous, elle n'est plus sur la terre. » Saint Augustin leur répond (1) : Voilà ce que » disent ceux qui n'y sont point : parole impu- » dente. Elle n'est pas, parce que vous n'êtes pas » en elle ? C'est, poursuit-il, une parole abomi- » nable, détestable, pleine de présomption et de » fausseté, déstituée de toute raison, de toute » sagesse, vaine, téméraire, insolente, perni- » cieuse : *abominabilem, detestabilem, vanam,*

(1) *Aug. in Ps. CI, serm. II, n. 8; tom. IV, col. 1105.*

» *temerariam,*

» *temerariam, præcipitem, perniciosam, etc.* ». Pourquoi tous ces titres à cette erreur? C'est qu'elle dément Jésus-Christ, qui a promis à l'Eglise, non-seulement des jours éternels au siècle futur, mais encore dans cette vie, des jours qui seront courts, à la vérité, puisque tout ce qui n'est pas éternel est court, mais qui dureront néanmoins jusqu'à la fin du monde (1).

Le même saint Augustin fait ainsi parler l'Eglise avec le même Psalmiste : *Annoncez-moi la brièveté de mes jours* ; voyons à quels termes vous avez voulu les réduire : *paucitatem dierum meorum annuntia mihi*. « Mais, continue-t-elle, » pourquoi ceux qui se séparent de mon unité » murmurent-ils contre moi? Pourquoi ces hommes perdus disent-ils que je suis perdue? Ils osent dire que j'ai été, et que je ne suis plus. Parlez-moi donc, ô Seigneur! de la brièveté des jours que vous m'avez destinés sur la terre. Je ne vous interroge point ici sur ces jours perpétuels de l'autre vie : ils seront sans fin dans le séjour éternel où je serai » ; ce n'est point de cette durée dont je veux parler : « je parle des jours temporels que j'ai à passer sur la terre ; annoncez-les moi encore un coup ; parlez-moi, non point » de l'éternité dont je jouirai dans le ciel, mais des jours *passagers et brefs* que je dois avoir dans ce monde. « Parlez-en pour l'amour de ceux qui disent : Elle a été, et elle n'est plus : elle a apostasié, et l'Eglise est

(1) *Aug. in Ps. CI, serm. II, n. 9; col. 1106.*

» périe dans toutes les nations. Mais qu'est-ce  
 » que Jésus-Christ m'annonce sur cela ? que me  
 » promet-il ? Je suis avec vous jusqu'à la consom-  
 » mation des siècles ».

Voilà donc deux vies bien distinctement promises à l'Eglise ; l'une dans le ciel, éternelle et vraiment longue, puisqu'il n'y a rien de long que ce qui n'a point de fin ; l'autre temporelle et courte en effet, puisqu'elle aura une fin, mais à qui Jésus-Christ n'en donne point d'autre que celle des siècles.

Ailleurs le même Père applique à l'Eglise cette parole du même Psalmiste : « Il a appuyé la terre » sur sa fermeté ; elle ne branlera point aux » siècles des siècles. *Fundavit terram super firmitatem suam, non inclinabitur in sæculum sæculi* (1). Par la terre, dit saint Augustin, j'entends l'Eglise » ; et dans la suite : « Où sont » ceux qui disent que l'Eglise est périe dans le » monde, elle qui, loin de tomber, ne peut pas » même pencher pour peu que ce soit, ni jamais » être ébranlée (2) » ? Pourquoi ? A cause qu'étant appuyée sur le ferme fondement de la promesse de Jésus-Christ, « elle est prédestinée pour » être la colonne et le soutien de la vérité : *prædestinata est columna et firmamentum veritatis* (3) », qui est, comme on sait, une parole de saint Paul (4), où l'apôtre donne ce nom à l'Eglise.

(1) *In Ps. ciii. 5, serm. 1, n. 17, col. 1141.* — (2) *Serm. 11, n. 5, col. 1145.* — (3) *Serm. 1, n. 17.* — (4) *I. Tim. iii. 15.*

C'est d'une Eglise visible, où il faut *converser avec les hommes*, et édifier le peuple de Dieu, que saint Paul a voulu parler : c'est d'une Eglise visible que saint Augustin entend cette parole, et la chimère de l'Eglise invisible n'étoit pas connue de ce temps.

De là vient que le même Père enseigne aussi qu'on ne se trompe jamais en suivant l'Eglise. « C'est là, dit-il (1), qu'on écoute et qu'on voit : » celui qui est hors de l'Eglise, n'entend ni ne voit ; celui qui est dans l'Eglise, n'est ni sourd ni aveugle. *Extra illam qui est, neque videt neque audit : in illâ qui est, nec surdus nec cæcus est* ». Mais de peur qu'on ne s'imagine que l'instruction que donne l'Eglise ne dure qu'un temps, il ajoute avec le Psalmiste : Dieu l'a fondée éternellement, d'où il conclut : « si Dieu l'a fondée éternellement, craignez-vous que le firmament ne tombe, ou que la fermeté même ne soit ébranlée » ?

Aussi donne-t-il toujours le sentiment de l'Eglise pour une entière conviction de la vérité. C'est ce qui paroît dans un sermon admirable prononcé à Carthage le jour de la Nativité de saint Jean-Baptiste. Il s'agissoit d'établir, contre la nouvelle hérésie des Pélagiens, la vérité du péché originel par le fait constant, positif et universel du baptême des petits enfans ; il pose pour fondement que par la coutume de l'Eglise *très-ancienne, très-canonique, très-bien fondée* (2) ;

(1) *In Ps.* XLVII, n. 7 ; col. 420. — (2) *Serm.* CCXCIV, n. 17 ; tom. v, col. 1191.

## XXI.

Que le sentiment de l'Eglise est une règle infaillible : autre sermon de saint Augustin.

comme ils ont péché par autrui, c'est aussi par autrui qu'ils croient : sur ce fondement il suppose que les enfans qu'on baptise sont rangés au nombre des fidèles : « Je demande, dit-il aux » novateurs (1), si Jésus-Christ sert de quelque » chose à ces nouveaux baptisés, ou s'il ne leur » sert de rien ? Il faut qu'ils répondent qu'il leur » sert beaucoup : ils sont accablés par le poids » de l'autorité de l'Eglise. Ils voudroient peut- » être bien ne pas avouer l'utilité du baptême » des petits enfans, et leurs raisonnemens les conduiroient là ; mais l'autorité de l'Eglise les retient, de peur que les peuples chrétiens ne leur crachent au visage ». Remarquez ici le prodigieux effet de l'autorité de l'Eglise, non-seulement dans les Catholiques qui ne pouvoient souffrir qu'on en doutât, mais encore dans les novateurs, qui n'osoient la contredire : « Selon cette » autorité, poursuivoit-il, un petit enfant qu'on » baptise est rangé au nombre des fidèles. L'autorité de l'Eglise notre mère emporte cela : la règle très-bien fondée de la vérité fait qu'on n'ose le nier. Qui voudroit s'opposer à cette force, et employer des machines pour abattre cette inébranlable muraille, ne l'abattrait pas, mais se mettroit soi-même en pièces ». Telle est l'autorité de l'Eglise : c'est ainsi qu'elle est invincible et inébranlable.

Alors les nouveaux hérétiques n'étoient pas encore condamnés, et ce sermon solennel prononcé par l'ordre des évêques dans la métropolitaine

(1) *Serm. CCXCIV, n. 17 ; tom. v, col. 1191.*

de toute l'Afrique, fut l'avant-coureur de cette juste condamnation. Pendant que l'Eglise les attendoit avec une patience vraiment maternelle, saint Augustin les pressoit en cette sorte : « C'est » ici, dit-il, une chose fondée et établie sur un » fondement immuable. On supporte ceux qui » disputent lorsqu'ils errent dans les autres ques- » tions qui ne sont pas bien examinées, qui ne » sont pas encore établies par la pleine autorité » de l'Eglise. C'est alors qu'il faut supporter l'er- » reur : mais elle ne doit pas s'emporter jusqu'à » vouloir ébranler le fondement de l'Eglise », c'est-à-dire, comme on voit, la foi des promesses sur lesquelles elle est appuyée.

Puisque nous sommes sur les Pélagiens, il est bon de considérer en la personne de ces hérétiques avec quel dédain ces sortes d'esprits parloient de l'Eglise, et ce que leur répondoient les orthodoxes. « C'est tout dire, disoit Julien le » Pélagien (1), la folie et l'infamie ont prévalu » même dans l'Eglise de Jésus-Christ ». On n'en vient à cet excès d'impiété contre l'Eglise, qu'après avoir méprisé les promesses de son éternelle durée. Ailleurs : « La confusion se met partout, » le nombre des fous devient le plus grand, et on » ôte à l'Eglise le gouvernail de la raison, afin » d'introduire un dogme vulgaire (2) ». Il appelloit ainsi par mépris le dogme commun de l'Eglise ; et à la manière des grands esprits faux, il affectoit de se distinguer par ses superbes singu-

XXII.

Langage  
opposé des  
hérétiques et  
des saints.

(1) *Aug. Op. imp. cont. Jul. l. 1, n. 12, tom. x, col. 879.* —

(2) *Ibid. l. 11, n. 2; col. 957.*

larités. Il dit ailleurs dans le même esprit : « Si » la vérité trouve encore quelque place parmi » les hommes, et que le monde ne soit pas en- » core étourdi par le bruit de l'iniquité (1) ». C'est le langage ordinaire des novateurs. A les entendre, la vérité n'est plus sur la terre : l'Eglise y est perdue : ils ne songent plus aux promesses qu'elle a reçues ; et parce que le dogme contraire à celui des hérétiques y prévaut toujours, ces superbes méprisant le peuple, dont le gros demeure attaché à ses pasteurs, reprochent à l'Eglise « qu'elle » se pare de l'autorité du vulgaire, de la lie du » peuple, des femmes, des gens de métier, des » gens de néant (2) ».

C'est le langage commun de tous les hérétiques : ce fut en particulier celui de Bérenger au xi<sup>e</sup> siècle, comme nous le dirons bientôt. Mais saint Augustin y avoit déjà répondu par avance. L'Eglise, disoit-il à Julien comme aux autres, doit toujours subsister ; et il ne faut pas s'étonner si la vérité y prévaut dans la multitude, puisque c'est *cette multitude* qui a été promise à Abraham (3), laquelle par conséquent il ne faut point mépriser comme une troupe vulgaire. Toute l'Eglise est contre vous dès son commencement ; à *sui initio* (4) : puisque dès son commencement elle a montré par ses exorcismes et par ses exufflations qu'elle connoissoit le péché originel dans les petits enfans. Il n'y a rien de plus foible que

(1) *Aug. Op. imp. cont. Jul. l. 1, n. 102, col. 992.* — (2) *Ibid. lib. 1, n. 33, 42, etc. col. 885, etc.* — (3) *Ibid. lib. v1, n. 3, col. 1291.* — (4) *Ibid. lib. 11, n. 104, col. 993.*



ces raisonnemens , si la croyance de l'Eglise n'est pas d'une certitude infaillible. « Revenez à nous, » disoit encore saint Augustin à Julien (1) ; vous » n'êtes pas né de parens qui crussent la doctrine » que vous enseignez , et vous avez été régénéré » dans une Eglise qui croyoit le contraire ». Ce dogme , poursuivoit-il , que vous appelez *vulgaire ou populaire* à cause qu'il est suivi de tous les peuples fidèles , est celui de saint Cyprien et de saint Ambroise. « Mais ce n'est pas saint Am- » broise ni saint Cyprien qui ont fait entrer les » peuples dans cette croyance ; ils les y ont trou- » vés ; votre père les y a trouvés quand vous avez » été baptisé petit enfant : vous avez vous-même » trouvé tels dans l'Eglise tous les peuples catho- » liques (2) ». Qu'on remarque bien cet argument. C'est , comme nous l'avons vu , l'argument commun de tous les Catholiques contre tous ceux qui innovent ; et il faut bien que tout novateur trouve l'Eglise dans un sentiment opposé au sien , puisque , selon la promesse de Jésus-Christ , elle seule ne change jamais.

En un mot , tous les ennemis de l'Eglise lui ont marqué une fin , ou du moins une interruption , et tous les enfans de l'Eglise ont soutenu qu'elle ne verroit ni l'un ni l'autre. Les Païens lui assignoient pour toute durée 365 ans (3). Vain discours que l'expérience avoit réfuté , puisqu'elle n'avoit jamais été plus affermie qu'après ce temps

(1) *Aug., etc. lib. iv, n. 13 ; col. 1142.* — (2) *Ibid. lib. ii, n. 2 ; col. 957.* — (3) *Aug. de Civit. Dei, lib. xviii, cap. 53, 54 ; tom. vii, col. 536 et seq.*

écoulé. Il n'y a donc point de fin pour elle. Mais elle n'est pas moins à couvert de l'interruption, puisque Jésus-Christ, véritable en tout, l'a également garantie de ces deux accidens.

Je ne m'étonne pas des Païens, qui ne croient ni en Jésus-Christ ni en ses promesses. Mais il ne faut non plus s'étonner des hérétiques, quoiqu'ils portent le nom de chrétiens, puisque s'étant engagés à se faire une Eglise et une doctrine indépendantes de celles qu'ils trouvoient sur la terre lorsqu'ils sont venus, ils ont eu ce malheureux intérêt de trouver une interruption dans la suite de l'Eglise, et d'éluder les promesses de son éternelle durée.

XXIII.  
Nous sommes catholiques par la même démonstration et par les mêmes principes qui nous ont fait chrétiens.

Il n'y a rien de plus grand ni de plus divin dans la personne de Jésus-Christ, que d'avoir prédit que son Eglise ne cesseroit d'être attaquée, ou par les persécutions de tout l'univers, ou par les schismes et les hérésies qui s'élèveront tous les jours, ou par le refroidissement de la charité (1), qui amèneroit le relâchement de la discipline; et de l'autre, d'avoir promis que malgré toutes ces contradictions, nulle force n'empêcheroit cette Eglise de vivre toujours ni d'avoir toujours des pasteurs qui se laisseroient les uns aux autres, et de main en main, la chaire, c'est-à-dire, l'autorité de Jésus-Christ et des apôtres; et avec elle, la saine doctrine et les sacremens. Aucun auteur de nouvelles sectes, de quelque esprit de prophétie qu'il se vantât d'être illuminé, n'a osé dire seulement ce qu'il deviendroit, ni ce que deviendroit

(1) *Matth. XXI. 12.*

le lendemain la société qu'il établissoit : Jésus-Christ a été le seul qui s'est expliqué à pleine bouche, non-seulement sur les circonstances de sa passion et de sa mort, mais encore sur les combats et sur les victoires de son Eglise : *Je vous ai établis*, dit-il, *afin que vous alliez, et que vous fructifiez, et que votre fruit demeure* (1). Et comment demeurera-t-il ? C'est ce qu'il falloit exprimer pour laisser aux hommes le témoignage certain d'une vérité bien connue. Jésus-Christ n'y hésite pas, et il énonce dans les termes les plus précis une durée sans interruption, et sans autre fin que celle de l'univers. C'est ce qu'il promet à l'ouvrage de douze pêcheurs, et voilà le sceau manifeste de la vérité de sa parole. On est affermi dans la foi des choses passées en remarquant comme il a vu clair dans un si long avenir. C'est ce qui nous fait chrétiens, mais en même temps, c'est ce qui nous fait Catholiques, et on voit manifestement que la science de Jésus-Christ, si divine et si assurée, n'a pu nous tromper en rien.

Deux choses affermissent notre foi : les miracles de Jésus-Christ, à la vue de ses apôtres et de tout le peuple, avec l'accomplissement visible et perpétuel de ses prédictions et de ses promesses. Les apôtres n'ont vu que la première de ces deux choses, et nous ne voyons que la seconde. Mais on ne pouvoit refuser à celui à qui l'on voyoit faire de si grands prodiges, de croire la vérité de ses prédictions, comme on ne peut refuser à celui qui accomplit si visiblement les merveilles qu'il a promises, de

(1) *Jean. xv. 16.*

croire qu'il étoit capable d'opérer les plus grands miracles.

Ainsi, dit saint Augustin, notre foi est affermie des deux côtés. Ni les apôtres, ni nous ne pouvons douter : ce qu'ils ont vu dans la source les a assurés de toute la suite : ce que nous voyons dans la suite nous assure de ce qu'on a vu et admiré dans la source ; mais il faut être Catholique pour entendre ce témoignage. Les hérétiques comme les Païens sont contraints de le refuser : puisqu'ils veulent trouver dans l'Eglise, de l'erreur, de l'interruption, un délaissement du côté de Jésus-Christ, ils ne peuvent ajouter foi à la promesse de son éternelle assistance : et on voit que ce n'est pas inutilement que le Fils de Dieu a rangé *parmi les Païens ceux qui n'écoutent pas l'Eglise* (1) : puisque faute de la vouloir écouter dans les nouveautés qu'ils proposent, ils se voient réduits à éluder les promesses de Jésus-Christ, et à dire avec les Païens, que l'Eglise, comme un ouvrage humain, devoit tomber.

## XXIV.

Saint Augustin allègue saint Cyprien pour le même sentiment.

Revenons aux anciens docteurs, et après avoir produit saint Augustin, remontons jusqu'à l'origine du christianisme. Le même Père nous fera connoître le sentiment de saint Cyprien, par ces paroles : *Nous-mêmes*, dit-il (2), *nous n'oserions assurer ce que nous avançons* (touchant la validité du baptême des hérétiques) *si nous n'étions appuyés de l'autorité de l'Eglise universelle, à laquelle saint Cyprien* (qui soutenoit le contraire

(1) *Matth.* xviii. 17. — (2) *Lib. 11 de Bapt. cap. 4, n. 5, tom. ix, col. 93.*

avec l'ardeur que personne n'ignore) auroit lui-même cédé très-certainement, si la vérité éclaircie eût été dès-lors confirmée par un concile universel. Par où il est plus clair que le jour, non-seulement que saint Augustin baissoit la tête sous l'autorité de l'Eglise, mais encore qu'il la tenoit si inviolable, qu'il auroit cru faire injure à saint Cyprien, s'il l'eût jugé capable d'y résister.

En effet il ne faut que voir comment ce saint martyr a parlé de l'unité de l'Eglise, tant en elle-même qu'avec ceux qui nous ont précédés dans la succession de la doctrine et des chaires. Il y a, dit-il (1), dans l'Eglise catholique, une tige, une racine, une source, une force pour reproduire sans fin de nouveaux pasteurs qui remplissent les mêmes chaires d'une seule et même doctrine; et dès-là, un enchaînement d'unité et de succession, d'où l'on ne peut sortir sans se perdre. C'est ce qu'il appelle *la tige et la racine de l'Eglise catholique* : *Ecclesiæ catholicæ radicem et matricem* : *racine tenace* et inviolable, comme il la nomme, *tenaci radice*, qui retient tellement les vrais fidèles dans son unité, que *ceux qui n'ont point l'Eglise pour mère ne peuvent avoir Dieu pour père* : *Habere non potest Deum patrem qui Ecclesiam non habet matrem* (2). Cent passages de cette force, qu'il n'est pas besoin de rapporter, parce qu'ils sont connus de tout le monde, font la matière du livre de l'Unité de l'Eglise. Et pour faire l'application de ces beaux principes aux hérésies par-

XXV.

La doctrine de saint Cyprien est démontrée par lui-même.

(1) *Lib. de Unit. Eccl. p. 195, etc. Epist. xli; p. 55.* — (2) *De Unitat. Eccl. p. 195.*

ticulières, le même saint, interrogé par un de ses collègues dans l'épiscopat, ce qu'il falloit croire de *l'hérésie de Novatien*, il ne veut pas seulement permettre *qu'on s'informe de ce qu'il enseigne, dès-là qu'il n'enseigne pas dans l'Eglise* : c'est assez qu'il soit séparé de cette tige, de cette racine de l'unité, hors de laquelle il n'y a point de christianisme ; « et, poursuit-il, quel qu'il » soit, et quelque autorité qu'il se donne, il n'est » pas chrétien, n'étant pas dans l'Eglise de Jésus- » Christ. *Quisquis ille est, et qualiscumque est, » christianus non est, qui in Christi Ecclesiâ non » est* <sup>(1)</sup> ». Ainsi tout ce qui est hors de l'Eglise n'est rien parmi les chrétiens ; et l'Eglise seule est tout par rapport à Dieu.

Il combat tous les novateurs par cet argument, et il ne cesse de leur opposer le concert, l'accord, le concours de toute l'Eglise catholique : *Ecclesiæ catholicæ concordiam ubique cohærentem*. « Ce n'est pas nous, dit-il <sup>(2)</sup>, qui nous sommes » séparés d'avec eux, mais c'est eux qui se sont sé- » parés d'avec nous : *non enim nos ab illis, sed » illi à nobis recesserunt*. Et parce qu'ils sont nou- » veaux, qu'ils ont trouvé l'Eglise en place, et qu'ils » sont tous venus après : *et cum hæreses et schis- » mata post modum nata sint*, leurs assemblées, » les conventicules qu'ils tiennent à part, comme » il les appelle, ne peuvent jamais se lier à la tige » de l'unité : *dum conventicula sibi diversa consti- » tuunt, unitatis caput atque originem relique- » runt* ».

(1) *Epist. LII, ad Antonian. p. 173.* — (2) *De Unit. Eccl. p. 198.*

C'est ainsi que saint Cyprien montrait dans tous les hérétiques, comme nous faisons après lui, ou plutôt après l'apôtre saint Jude, ce malheureux caractère *de se séparer eux-mêmes*. C'est ainsi qu'il leur faisait voir que l'Eglise qu'ils tâchoient d'établir, étoit une *Eglise humaine* : *humanam conantur Ecclesiam facere* (1), et ne tenoit rien de l'institution, ni des promesses de Jésus-Christ.

Pour ce qui est de la vraie Eglise, elle est, dit-il (2), représentée par saint Pierre, lorsque Jésus-Christ ayant demandé à ses disciples, *Ne voulez-vous point aussi vous retirer ? cet apôtre lui répondit au nom de tous : Seigneur, à qui irions-nous ? Vous avez des paroles de vie éternelle : nous montrant par cette réponse*, poursuit le saint martyr, que qui que ce soit qui quitte Jésus-Christ, *l'Eglise ne le quitte pas, et que ceux-là sont l'Eglise qui demeurent dans la maison de Dieu*; de sorte que le caractère des novateurs est de la quitter, ainsi que le caractère des vrais fidèles, est d'y demeurer toujours.

En remontant un peu plus haut, nous trouverons Tertullien que saint Cyprien appeloit son maître, et qui méritoit ce nom tant qu'il est demeuré lui-même dans cette unité de l'Eglise, qu'il a tant louée. Tertullien donc, tant qu'il a été catholique, a reconnu cette chaîne de la succession qui ne doit jamais être rompue. Selon cette règle on connoît d'abord les hérésies, par la seule date de leur commencement. « Marcion et Va-

XXVI.

Principes de Tertullien que saint Cyprien a reconnu pour son maître.

(1) *Epist. lxxi, ad Anton. ibid.* — (2) *Epist. lv, ad Cornel. p. 83.*

» lentin sont venus du temps d'Antonin<sup>(1)</sup> » : on ne les connoissoit pas auparavant ; on ne les doit donc pas connoître aujourd'hui. Ce qui n'étoit pas hier est réputé dans l'Eglise comme ce qui n'a jamais été. Toute Eglise chrétienne remonte à Jésus-Christ de proche en proche, et sans interruption. La vraie postérité de Jésus-Christ va sans discontinuation à l'origine de sa race. Ce qui commence par quelque date que ce soit, ne fait point race, ne fait point famille, ne fait point tige dans l'Eglise. « Les Marcionites ont des Eglises, » mais fausses et dégénérentes comme les guêpes » ont des ruches<sup>(2)</sup> », par usurpation et par attentat : on n'est point recevable à dire qu'on a rétabli ou réformé la bonne doctrine de Jésus-Christ, que les temps précédens avoient altérée<sup>(3)</sup> : c'est faire injure à Jésus-Christ que de croire qu'il ait souffert quelque interruption dans le cours de sa doctrine, ni qu'il en ait attendu le rétablissement ou de Marcion ou de Valentin, ou de quelque autre novateur quel qu'il soit<sup>(4)</sup>. « Il n'a pas envoyé en vain le Saint-Esprit : il est impossible que le Saint-Esprit ait » laissé errer toutes les Eglises, et n'en ait re- » gardé aucune<sup>(5)</sup> ». Montrez-nous-en donc avant vous une seule de votre doctrine : vous disputez par l'Ecriture ? vous ne songez pas que l'Ecriture elle-même nous est venue par cette suite : les évangiles, les épîtres apostoliques et

(1) *Tert. Præscr. n. 30.* — (2) *Adv. Marcion. lib. 1v, n. 5.* — (3) *Ibid. lib. 1, n. 20.* — (4) *Ibid. 1. Præscr. n. 29.* — (5) *Præscr. n. 28.*



les autres Ecritures n'ont pas formé les Eglises ; mais leur ont été adressées, et se sont fait recevoir avec l'assistance du témoignage de l'Eglise, *ejus testimonio assistente* (1). Ainsi la première chose qu'il faut regarder, c'est à qui elles appartiennent, *cujus sint Scripturæ* (2). L'Eglise les a précédées, les a reçues, les a transmises à la postérité avec leur véritable sens (3). Là donc où est la source de la foi, c'est-à-dire la succession de l'Eglise, « là est la vérité des Ecritures, des in- » terprétations ou expositions, et de toutes les » traditions chrétiennes (4) ». Ainsi, sans avoir besoin de disputer par les Ecritures, nous confondons tous les hérétiques, « en leur montrant, sans » les Ecritures, qu'elles ne leur appartiennent » pas, et qu'ils n'ont pas droit de s'en servir (5) ».

Cet argument est égal contre toutes les hérésies : elles y sont toutes également convaincues : *relictæ hæreses omnes* (6). On confond Praxéas, comme on avoit confondu Marcion et Valentin. Vous êtes nouveau, *novellus* ; vous êtes venu après, *posterus* ; vous êtes venu hier, *hesternus* (7) ; et avant-hier on ne vous connoissoit pas. Vous n'êtes rien aux chrétiens ni à Jésus-Christ, *qui étoit hier et aujourd'hui, et qui est de tous les siècles* (8) : on vous dira comme aux autres : Pourquoi me venez-vous troubler ? *je suis en possession : je possède le premier : j'ai mes origines certaines* (9) : je viens en droite ligne et de main

(1) *Adv. Marc. lib. iv, n. 2, 3.* — (2) *Præscr. n. 19.* — (3) *Ibid. n. 20.* — (4) *Ibid. n. 19.* — (5) *Ibid. n. 37.* — (6) *Ibid. n. 35.* —

(7) *Adv. Prax. n. 2.* — (8) *Heb. xiiii, 8.* — (9) *Præscr. n. 37.*

en main de *ceux à qui appartenait la chose* : on savoit bien que vous viendriez ; nous avons été avertis qu'il s'élèveroit des hérésies, et même qu'il le falloit ; mais en même temps on nous a déclaré qui vous étiez : des gens sortis hors de la ligne, hors de la chaîne de la succession, hors de la tige de l'unité. Une marque de ma possession incontestable, c'est que vous-même vous avez cru premièrement comme moi, *constat in catholicæ primò doctrinam credidisse* (1) : et vous avez innové, non-seulement sur moi, mais encore sur vous-mêmes. C'est l'argument que saint Alexandre, évêque d'Alexandrie, faisoit tout-à-l'heure aux Ariens : c'est celui que saint Augustin faisoit aux Pélagiens : c'est celui que Tertullien fait à Valentin et à Marcion : nous l'entendrons faire aux disciples de Bérenger, et nous l'avons déjà fait à toutes les hérésies.

Mais ces argumens, et les autres qu'on vient d'entendre, ne seroient qu'une illusion sans le fondement des promesses de Jésus-Christ, en vertu desquelles l'Eglise devoit subsister *tous les jours* sans interruption, et *jusqu'à la fin des siècles* dans les apôtres et leurs successeurs. C'est à la doctrine de ce corps apostolique qu'il a plu à Jésus-Christ de nous appeler ; mais afin que notre foi ne fût pas pour cela fondée sur des hommes, il a promis à ceux-ci d'être toujours avec eux.

XXVII. Je pourrais citer saint Irénée : je pourrais citer  
 Doctrinede Origène : pour éviter la longueur, je citerai seu-  
 saint Clé- lement saint Clément d'Alexandrie, maître d'Ori-  
 ent, ancien tement, ancien

(1) *Præsc. n. 30.*

gène, qui touchoit au temps des apôtres, et qui étoit le théologien de l'Eglise d'Alexandrie, la plus savante qui peut-être fût dans le monde. C'est lui qui nous montrera *la voie royale* contre toutes les hérésies (1), c'est-à-dire le grand chemin battu par nos pères : il nous marquera l'*ancienne Eglise* qui précède toutes les sectes, et les a toutes vues se séparer d'elle. De cette sorte elle est la seule qui mérite le nom de l'Eglise; les autres sectes *sont des écoles* (2), où l'on dispute; celle-ci est l'*Eglise* où l'on croit : celui donc qui se soulève contre *les traditions* de l'Eglise, c'est-à-dire, contre la suite et la succession, *a cessé d'être fidèle*, et a quitté la source. C'est pourquoi tous les novateurs se contredisent eux-mêmes; leur doctrine est inconstante et variable; parce que, dit-il, par une curiosité pernicieuse, par une superbe singularité, « ils méprisent les choses ordinaires; et tâchant de s'élever au-dessus de ce que la foi rendoit commun, ils sortent du sentier de la vérité. La gloire les aveugle, ils veulent faire une secte et une hérésie, et sur- passer ceux qui nous ont précédés dans la foi (3) ». On sait leur date : leurs auteurs dont ils portent encore les noms sont connus partout; on sait sous quels empereurs ils ont commencé; les lieux et les temps de leur naissance : et il « est constant que l'Eglise catholique les a tous devancés : elle est une comme Dieu est un; elle est ancienne, elle est catholique : tous ceux qui l'abandonnent

prêtre et  
théologien  
de l'Eglise  
d'Alexan-  
drie.

(1) *Strom. lib. vii.* — (2) *Ibid.* — (3) *Ibid.*

» l'ont trouvée dans l'éminence de l'autorité, et » rien ne l'égala jamais ». La quitter, c'étoit quitter les apôtres et Jésus-Christ même ; et c'est ce qu'on appeloit abandonner *la Tradition*, c'est-à-dire, la suite toujours manifeste de la doctrine laissée et continuée dans l'Eglise, le principe de la vérité et la source qui couloit toujours dans la succession.

XXVIII.  
 Tout cela  
 est tiré for-  
 mellement  
 de l'apôtre :  
 différence  
 des ortho-  
 doxes.

Cette doctrine manifestement venoit de l'apôtre, lorsqu'il disoit à Timothée : *Ce que vous avez ouï de moi en présence de plusieurs témoins, laissez-le à des hommes fidèles qui soient capables d'en instruire d'autres* (1). C'est la règle apostolique, c'est par cette supposition que la doctrine doit aller de main en main : les apôtres l'ont déposée entre les mains de leurs successeurs *en présence de plusieurs témoins* ; devant toute l'Eglise catholique, comme l'explique Vincent de Lérins après saint Chrysostôme (2) : pour éviter la surprise, on ne dit rien en secret : mais ce qui est dit devant tout le monde, passe à tout le monde de main en main ; c'est, disoit saint Chrysostôme (3), le trésor royal qui doit être déposé en lieu public : de pasteur à pasteur, d'évêque à évêque on se donne les uns aux autres la saine doctrine : il n'y a point d'interruption, et tout cela originairement vient de Jésus-Christ, qui disoit aux apôtres et à leurs successeurs : *Je suis toujours avec vous*. Dans cette succession la doctrine est toujours la même. C'est pourquoi la fausse doctrine dans le style de l'Ecriture s'ap-

(1) II. Tim. 11. 2. — (2) Chrysost. in eum loc. — (3) Ibid.

pelle une autre doctrine : *O Timothée*, dit saint Paul (1), *dénoncez à certaines gens qu'ils n'enseignent point d'autre doctrine. L'Évangile n'est jamais autre* que ce qu'il étoit auparavant (2). Ainsi quel que soit le temps où dans la foi on dise autre chose que ce qu'on disoit le jour d'auparavant, c'est toujours *l'hétérodoxie*, c'est-à-dire, *une autre doctrine* qu'on oppose à l'*orthodoxie*; et toute fausse doctrine se fera connoître d'abord, sans peine et sans discussion, en quelque moment que ce soit, par la seule innovation; puisque ce sera toujours quelque chose qui n'aura point été perpétuellement connu. C'est par ce témoignage que la foi se rend sensible aux plus ignorans, pourvu qu'ils soient humbles: et tous les jours sont égaux pour y trouver la vérité en possession, puisque Jésus-Christ ne dit pas qu'il sera avec les apôtres et leurs successeurs à de certains jours, *mais tous les jours*.

Par-là s'entend clairement la vraie origine de catholique et d'hérétique. L'hérétique est celui qui a une opinion, et c'est ce que le mot même signifie. Qu'est-ce à dire, avoir une opinion? C'est suivre sa propre pensée et son sentiment particulier. Mais le catholique est catholique, c'est-à-dire, qu'il est universel, et sans avoir de sentiment particulier, il suit sans hésiter celui de l'Eglise.

De là vient qu'un des caractères des novateurs dans la foi est de *s'aimer eux-mêmes*: *Erunt homines seipsos amantes*; *Il y aura des hommes*

XXIX.

Sur la denomination de catholique et d'hérétique.

(1) *I. Tim.* 1. 3. — (2) *Gal.* 1. 7.

qui s'aimeront eux-mêmes (1) ; ou comme parle saint Jude, digne d'être si souvent cité dans une lettre si courte, *des hommes qui se repaissent eux-mêmes, seipso pascentes* (2) ; qui se repaissent de leurs inventions, jaloux de leur sentiment, amoureux de leurs opinions. Le catholique est bien éloigné de cette disposition, et sans craindre l'inconvénient d'être jaloux de ses propres pensées, il a une sainte jalousie, un saint zèle pour les sentimens communs de toute l'Eglise ; ce qui fait qu'il n'invente rien, et qu'il n'a jamais envie d'innover.

## XXX.

Réponse à une objection : la preuve tirée de la succession et des promesses s'affaiblit tous les jours de plus en plus : exemple de Bérenger.

Pour répondre aux autorités des saints que nous avons alléguées, on dira que cet argument qu'on tire de la succession étoit bon au commencement, où tout près de Jésus-Christ et des apôtres, on voyoit comme d'un coup d'œil l'origine de l'Eglise. Illusion manifeste ! Si dans la promesse de Jésus-Christ sur la durée de son Eglise nous regardions autre chose que la puissance divine qu'il y donne pour fondement : *Toute puissance, dit-il* (3), *m'est donnée dans le ciel et sur la terre*, rien ne nous pourroit assurer contre l'altération de la doctrine : un ouvrage humain pourroit tomber après cent ans, comme après mille ans : et les Pères du second, du troisième, du quatrième et cinquième siècle, dont nous avons allégué l'autorité, se pourroient tromper comme nous dans la succession de l'Eglise et de ses pasteurs. Mais parce que Jésus-Christ et sa parole toute-puissante sont le fondement de notre foi, l'argument

(1) II. Tim. III. 2. — (2) Judæ 12. — (3) Matth. XXVIII. 20.

est de tous les siècles : saint Cyprien ne le faisoit pas avec moins d'assurance que saint Augustin, et avant lui Tertullien, et avant lui Clément d'Alexandrie. On le fit à Bérenger avec la même force après mille ans. Dès qu'il innova sur la présence réelle, on lui objecta d'abord, comme je l'ai démontré ailleurs <sup>(1)</sup>, ce fait constant, qu'il n'y avoit pas une Eglise sur la terre, pas une ville, pas un village de son sentiment; que les Grecs, que les Arméniens, et en un mot tous les chrétiens d'Orient avoient la même foi que l'Occident; de sorte qu'il n'y avoit rien de plus ridicule que de traiter d'incroyable ce qui étoit cru par le monde entier. Lui-même il l'avoit cru comme les autres : il avoit été élevé dans cette foi : après l'avoir changée, il y étoit revenu par deux fois, et sans oser nier le fait constant de l'universalité de la croyance contraire à la sienne, il se contentoit de répliquer à l'exemple des autres hérétiques, dont nous avons vu les réponses, « que les sages ne doivent » pas suivre les sentimens ou plutôt les folies du » vulgaire <sup>(2)</sup> ». Mais Lanfranc, ce saint religieux, ce savant archevêque de Cantorbéry, et les autres lui faisoient voir que ce qu'il appeloit le *vulgaire* <sup>(3)</sup>, c'étoit tout le clergé et tout le peuple de l'univers; et après un fait si positif, sur lequel on ne craignoit pas d'être démenti, on concluoit que si la doctrine de Bérenger étoit véritable, « l'hé-

<sup>(1)</sup> Hug. Lingon. *Adelm. Brix. Ascol. ep. ad Bereng. Guim.* l. 3. *Lanf. de corp. et sang. Dom. c. 2, 4, 22, etc. T. xviii. Bib. PP. Lugd. Hist. des Var. liv. xv, n. 129.* — <sup>(2)</sup> *Ibid.* — <sup>(3)</sup> *Ibid.* c. 4.

» ritage promis à Jésus-Christ étoit péri, et ses  
 » promesses anéanties; enfin que l'Eglise catho-  
 » lique n'étoit plus, et que si elle n'étoit plus, elle  
 » n'avoit jamais été (1) ». Comme donc, en toute  
 occasion et en tout temps, les hérétiques tenoient  
 le même langage, l'Eglise y opposoit toujours  
 les mêmes promesses : l'argument loin de s'affoi-  
 blir se fortifioit, et bien loin qu'il fût plus clair  
 au commencement de l'Eglise, au contraire plus  
 elle alloit en avant, plus paroissoit la merveille  
 de son éternelle subsistance, et plus on voyoit  
 clairement la vérité de cette sentence : *Le ciel  
 et la terre passeront, mais mes paroles ne pas-  
 seront pas* (2).

XXXI.  
 Témoigna-  
 ge de saint  
 Bernard.

Cent ans après Bérenger, saint Bernard alléguoit  
 toujours la même preuve, et toujours, s'il se pou-  
 voit, avec une nouvelle assurance. *Je vous ai  
 tenu*, disoit l'Epouse (3), *et je ne vous quitterai  
 point*. Ce Père expliquoit ces paroles *par celles  
 de la promesse* (4) : « Voilà je suis avec vous tous  
 » les jours jusqu'à la fin des siècles : elle tient  
 » Jésus-Christ, parce qu'elle en est tenue : com-  
 » ment donc peut-elle tomber » ? Il explique la  
 fin des siècles par le retour des Juifs à l'Eglise :  
 il faut qu'elle dure jusque-là : c'est pourquoi,  
 poursuivoit le saint (5), « la race des chrétiens  
 » n'a pas dû cesser un moment, ni la foi sur la  
 » terre, ni la charité dans l'Eglise. Les fleuves se  
 » sont débordés, les vents ont soufflé », et sont

(1) *Hug. Lingon., etc. c. 22.* — (2) *Matt. xxiv. 35.* — (3) *Cant.*  
 III. 4. — (4) *Serm. LXXIX. in Cant. n. 5; tom. 1, col. 154<sup>r</sup>* —  
 (5) *Ibid. n. 4.*



venus fondre sur elle ; mais « elle n'est point tom-  
 » bée, parce qu'elle étoit fondée sur la pierre,  
 » qui est Jésus-Christ », et sur sa promesse invio-  
 lable : « ainsi elle n'a pu être séparée d'avec Jé-  
 » sus-Christ, ni par les vains discours des philo-  
 » sophes, ni par les suppositions des hérétiques,  
 » ni par l'épée des persécuteurs ». Fondé sur  
 cette promesse, il oppose aux novateurs de son  
 temps, comme on avoit toujours fait, *l'autorité*  
*de l'Eglise catholique*, et les Pères qui y ont tou-  
 jours enseigné la vérité, et les Papes et les con-  
 ciles toujours attachés à les suivre (1). Cette suite  
 ne peut être interrompue.

Au surplus, sans disputer davantage, il ne  
 faut qu'un peu de bon sens et de bonne foi pour  
 avouer que l'Eglise chrétienne dès son origine a  
 eu pour une marque de son unité sa communion  
 avec la chaire de saint Pierre, dans laquelle *tous*  
*les autres sièges ont gardé l'unité : in qua sola*  
*unitas ab omnibus servaretur*, comme parlent les  
 saints Pères (2) : en sorte qu'en y demeurant,  
 comme nous faisons, sans que rien ait été ca-  
 pable de nous en distraire, nous sommes le corps  
 qui a vu tomber à droite et à gauche tous ceux  
 qui se sont séparés eux-mêmes ; et on ne peut  
 nous montrer par un fait positif et constant,  
 comme il le faudroit pour ne point discourir en  
 l'air, que nous ayons jamais changé d'état, ainsi  
 que nous le montrons à tous les autres.

Dans cet inviolable attachement à la chaire de

(1) *Serm. LXXX. n. 7, 8 ; col. 1548.* — (2) *Opt. cont. Parni. lib. 11.*

## XXXII.

Autre réflexion sur les promesses : et que la primauté de S. Pierre et de ses successeurs y est comprise.

saint Pierre, nous sommes guidés par la promesse de Jésus-Christ. Quand il a dit à ses apôtres, *Je suis avec vous*, saint Pierre y étoit avec les autres, mais il y étoit avec sa prérogative, comme le premier des dispensateurs, *primus Petrus* (1) : il y étoit avec le nom mystérieux de Pierre que Jésus-Christ lui avoit donné (2), pour marquer la solidité et la force de son ministère : il y étoit enfin comme celui qui devoit le premier annoncer la foi au nom de ses frères les apôtres, les y confirmer, et par-là devenir la pierre sur laquelle seroit fondé un édifice immortel. Jésus-Christ à parlé à ses successeurs comme il a parlé à ceux des autres apôtres, et le ministère de Pierre est devenu ordinaire, principal et fondamental dans toute l'Eglise. Si les Grecs se sont avisés dans les derniers siècles de contester cette vérité, après l'avoir confessée cent fois, et l'avoir reconnue avec nous, non point seulement en spéculation, mais encore en pratique dans les conciles que nous avons tenus ensemble durant sept cents ans ; s'ils n'ont plus voulu dire comme ils faisoient : « Pierre a parlé par Léon ; Pierre a » parlé par Agathon ; Léon nous présidoit comme » le chef préside à ses membres ; les saints canons » et les lettres de notre père Célestin nous ont » forcés à prononcer cette sentence » et cent autres choses semblables ; les actes de ces conciles, qui ne sont rien moins que les registres publics de l'Eglise catholique, nous restent encore en témoignage contre eux ; et l'on y verra éternel-

(1) *Matth.* x. 2. — (2) *Marc.* III. 17.

lement l'état où nous étions en commun dans la tige et dans l'origine de la religion.

Ce sera donc toujours aux Catholiques à confondre ceux qui se séparent, et en les prenant dans le moment funeste pour eux de leur séparation, nous serons en droit de leur dire avec saint Paul : *Est-ce de vous qu'est partie la parole de Dieu, ou bien êtes-vous les seuls à qui elle est parvenue* (1) ? *Est-ce de vous qu'elle est partie ?* montrez-nous sa continuité : *n'est-elle venue qu'à vous ?* montrez-nous son universalité. Est-ce de vous qu'elle est partie ? doit-elle avoir de vous son commencement, et ne faut-il pas qu'il paroisse de qui vous la tenez, et comment elle vous est venue de proche en proche ? *N'est-elle venue qu'à vous seuls ?* ne doit-elle pas être dans toute la terre, et une parcelle doit-elle l'emporter contre le tout ? C'est par de tels argumens que le docte Vincent de Lérins démontroit, il y a treize cents ans, que l'Eglise a des coutumes établies qui sont autant de démonstrations de la vérité, et qu'il faut compter parmi ces coutumes ce qu'elle a accoutumé de croire.

Loin que la saine doctrine soit capable d'être affoiblie par les nouveautés, au contraire la contradiction des novateurs la fortifie et l'épure. Écoutez saint Augustin (2) : « Plusieurs choses » étoient cachées dans les Ecritures : les hérétiques séparés de l'Eglise l'ont agitée par des » questions : ce qui étoit caché s'est découvert, » et on a mieux entendu la vérité de Dieu... Ceux

XXXIII.

Passage de saint Paul contre les innovations : et comment il a été employé par Vincent de Lérins.

XXXIV.

Que la vérité, loin de s'affoiblir, va toujours s'éclaircissant dans l'Eglise par les contradictions : doctrine de saint Augustin.

(1) *I. Cor. xiv. 36.* — (2) *In Ps. lrv, r. 22 ; tom. iv, col. 513.*

» qui pouvoient le mieux expliquer les Ecritures,  
 » ne donnoient point de résolution aux questions  
 » difficiles, pendant qu'il ne s'élevoit aucun ca-  
 » lomniateur qui les pressât. On n'a point traité  
 » parfaitement de la Trinité avant les clameurs  
 » des Ariens; ni de la Pénitence, avant que les  
 » Novatiens s'élevassent contre; ni de l'efficace  
 » du Baptême, avant nos rebaptisateurs. On n'a  
 » pas même traité avec la dernière exactitude les  
 » choses qui se disoient de l'unité du corps de  
 » Jésus-Christ avant que la séparation qui met-  
 » toit les foibles en péril obligeât ceux qui sa-  
 » voient ces vérités à les traiter plus à fond, et  
 » à éclaircir entièrement toutes les obscurités de  
 » l'Ecriture. Ainsi, dit saint Augustin, loin que  
 » les erreurs aient nui à l'Eglise catholique, les  
 » hérétiques l'ont affermie, et ceux qui pensoient  
 » mal ont fait connoître ceux qui pensoient bien.  
 » On a entendu ce qu'on croyoit avec piété », et  
 la vérité s'est déclarée de plus en plus.

Il se faut donc bien garder de croire que les erreurs quelles qu'elles soient puissent détruire l'Eglise et en interrompre la suite: elles y viennent pour la réveiller, et faire qu'elle entende mieux ce qu'elle croyoit.

XXXV. Par cette sainte doctrine, toute question dans l'Eglise se réduit toujours contre tous les hérétiques à un fait précis et notoire: que croyoit-on quand vous êtes venus? Il n'y eut jamais d'hérésie qui n'ait trouvé l'Eglise actuellement en possession de la doctrine contraire. C'est un fait constant, public, universel et sans exception.

Toute déci-  
 sion se ré-  
 duit à des  
 faits con-  
 stans et no-  
 toires. Esprit  
 de l'Eglise  
 dans ses dé-

Ainsi, la décision a été aisée; il n'y a qu'à voir en quelle foi on étoit quand les hérétiques ont paru; en quelle foi ils avoient été élevés eux-mêmes dans l'Eglise, et à prononcer leur condamnation sur ce fait qui ne pouvoit être caché ni douteux. Demandez à Luther lui-même, comment, par exemple, il disoit la messe, avant qu'il se prétendit plus illuminé. Il vous répondra qu'il la disoit comme on la disoit, comme on la dit encore dans l'Eglise catholique, et la disoit dans la foi commune de toute l'Eglise. Voilà sa condamnation prononcée par sa propre bouche: s'il s'est cru contraint à changer ce qu'il a trouvé établi, c'est là son crime et son attentat, qu'il a voulu appeler nouvelle lumière. Il en est de même des autres errans dans tous les autres articles. Ils ont tous voulu, non pas éclaircir ce que l'Eglise savoit, mais savoir autre chose qu'elle: il n'y a point à hésiter sur la décision.

finitions, et dans les explications des saints.

Mais pourquoi donc faire tant de livres contre les hérésies? Saint Augustin vient de vous le dire si clairement: vous l'avez ouï: *Si vous ne croyez pas, vous n'entendrez pas*, disoit le prophète<sup>(1)</sup>, selon l'ancienne version des Septante: *Nisi credideritis; non intelligetis*: d'où saint Augustin tiroit cette conséquence évidente par elle-même: *Le commencement de l'intelligence, c'est la foi; le fruit de la foi, c'est l'intelligence: Initium sapientiæ fides: fidei fructus intellectus*. Voilà toute l'économie de la doctrine parmi les fidèles. On croit sur la foi de l'Eglise: on entend par les

(1) Is. VII. 9.

explications plus particulières des saints docteurs. Vous voyiez baptiser les petits enfans, et vous croyiez en simplicité qu'ils étoient pécheurs, puisqu'on leur donnoit par le Baptême la rémission des péchés. Une hérésie vient contester cette vérité : alors vous développez plus clairement la doctrine de saint Paul sur les deux Adams, le premier et le second ; les paraboles de Jésus-Christ sur la renaissance, et toute la suite des mystères. Le Baptême donné en égalité au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, faisoit adorer un seul Dieu en trois personnes : Jésus-Christ étoit appelé le Fils unique : c'en étoit assez pour établir la foi. Quand les Ariens ont voulu embrouiller cette matière, il a fallu, pour l'expliquer dans toute son étendue, détailler, pour ainsi parler, la théologie de saint Jean ; les paroles de Jésus-Christ même, sur son éternelle naissance : et la source de l'unité dans la procession des trois divines Personnes. En un mot, vous aviez dans le Symbole un abrégé des articles, qui, proposé par l'Eglise, vous ôtoit le doute. Les hérésies sont venues pour donner lieu à de plus amples explications ; et de la foi simple, on vous a mené à la plus parfaite intelligence qu'on puisse avoir en cette vie. Ainsi l'Eglise sait toujours toute vérité dans le fond : elle apprend par les hérésies, comme disoit le célèbre Vincent de Lérins, à l'exposer avec plus d'ordre, avec plus de distinction et de clarté. Mais que sert, direz-vous, cette intelligence à celui qui croit déjà en simplicité ?

Beaucoup en toute manière : Dieu veut que vous remarquiez tous les progrès de la vérité dans votre esprit : on vous conduit par degrés à la parfaite lumière, et vous apprenez que *de clarté en clarté*, comme dit saint Paul (1), vous devez enfin arriver au plein jour.

Ainsi la décision de l'Eglise est toujours courte et aisée à prononcer dans le fond ; mais il n'en est pas de même des traités des saints docteurs. Pour prononcer une décision, l'on n'a qu'à dire à l'hérétique : Que croyoit-on dans l'Eglise, et qu'y aviez vous appris vous-même ? Le fait est constant : on va vous le déclarer plus précisément que jamais : on ira même au-devant de toutes vos équivoques. Que disent les Ecritures ? Les traités des saints docteurs vous l'expliqueront plus amplement. Nous sommes ceux à qui tout profite et même les hérésies : elles nous rendent plus attentifs, plus zélés, mieux instruits : la chose n'est pas obscure : « Nous avons » appris, dit saint Augustin (2), et c'est là une » principale partie de l'instruction chrétienne, » nous avons appris que chaque hérésie a apporté » à l'Eglise sa question particulière, contre laquelle » on a défendu plus exactement la sainte Ecriture, » que s'il ne s'étoit jamais élevé de pareille difficulté : et vous craignez que les hérésies n'obscurcissent ou n'affoiblissent la foi de l'Eglise !

Mais, mes Frères, je parle à vous ; à vous dis-je, qui faites l'objet de nos plus tendres inquié-

XXXVI.

Facilité, brièveté et précision des décisions de l'Eglise.

XXXVII.

Vaine crainte des Pré-

(1) *II. Cor.* III. 18. — (2) *De don. persev.* c. xx, n. 53 ; tom. x, col. 851.

tendus Réformés : l'expérience fait voir que l'assujettissement à l'Eglise est le vrai remède aux absurdités où l'on se jette.

tudes dans la peine que vous avez de vous réunir avec nous ; je vois ce qui vous arrête. Vous craignez que sous ce beau nom de l'autorité de l'Eglise et de la foi des promesses, on ne vous pousse trop loin, et qu'on ne se mette en droit de vous faire croire tout ce qu'on voudra. O cœurs pesans et tardifs à croire non ce qui est écrit par les prophètes, mais ce qui a été promis par Jésus-Christ même, commencez par bien peser toutes ces paroles ; que veut dire ce *Voilà : Je suis*, qui rend la chose si présente ? que veut dire cet *avec vous*, ce *tous les jours*, et *jusqu'à la fin du monde*, qui ne souffre ni fin ni interruption ? Voulez-vous toujours éluder les paroles de Jésus-Christ, les plus claires, et toujours opposer le sens humain à sa puissance ? Que craignez-vous donc ? Quoi ; de trop croire à Jésus-Christ ; qu'il ne vous pousse trop loin, et qu'à force de croire à l'Eglise, à qui il promet son assistance, vous ne tombiez dans l'absurdité ? Mais au contraire, la foi de l'Eglise en est le remède. Lorsqu'on s'astreint à n'inventer rien, et à suivre ce qu'on a trouvé établi, on n'avance ni absurdité ni rien de nouveau. Consultez l'expérience. D'où sont venues les absurdités ? de ceux qui ont suivi la ligne de la succession, ou de ceux qui l'ont rompue ? Pour ne point ici parler des Marcionites, des Manichéens, des Donatistes, des autres anciens hérétiques ; qui sont, dans le siècle précédent, ceux qui ont outré la puissance et l'opération de Dieu jusqu'à détruire le libre arbitre par lequel nous différons des animaux, introduire une nécessité fatale, et faire



Dieu auteur du péché? Ne sont-ce pas les Prétendus Réformateurs, comme nous l'avons montré ailleurs plus clair que le jour, et de l'aveu de vos ministres (1)? Mais qui sont ceux qui en revenant de ce blasphême sont tombés dans un excès opposé, et sont devenus semi-Pélagiens? Ne sont-ce pas encore les Luthériens, c'est-à-dire, de tous les hommes ceux qui ont le plus tâché d'obscurcir l'autorité de l'Eglise catholique? mais encore, d'où nous est venu ce prodige d'ubiquité? N'est-ce pas de la même source? et cette doctrine, qui selon vous-mêmes confond les deux natures de Jésus-Christ, n'est-elle pas aujourd'hui établie dans le plus grand nombre des Eglises luthériennes, sans que les autres l'improvent en s'en séparant? C'est ce que personne n'ignore, et il ne faut pas se montrer vainement savant, en prouvant des faits constans. Si vous rejetez de bonne foi ces erreurs dans votre religion, pourquoi présenter votre communion aux Luthériens qui les défendent, et participer par ce moyen à tous leurs excès? Mais vous-mêmes considérez où vous jette votre doctrine de l'inamissibilité de la justice, et cette certitude infaillible de votre salut, qu'on vous oblige d'avoir, quelques crimes qu'on puisse commettre. On vous cache le plus qu'on peut ces absurdités qui rendent votre religion si visiblement insoutenable. Plût à Dieu que vous en fussiez bien revenus : mais enfin, bien certainement elles sont reçues parmi vous; on les y a définies de nos jours dans le synode de Dordrecht,

(1) *Hist. des Var. liv. XLV.*

et on n'en a révoqué les décisions par aucun acte. Vous avez aussi défini dans ce synode, selon qu'il étoit porté dans vos catéchismes, et dans la formule d'administrer le Baptême, que les enfans des fidèles naissent tous dans l'alliance et dans la grâce chrétienne (1). Vous n'y avez pas décidé moins clairement que la grâce chrétienne ne se perd jamais : d'où il résulte que quand cette grâce est une fois entrée dans une famille, elle n'en sort plus ; en sorte que ni les pères ni les enfans ne la peuvent perdre jusqu'à la fin du monde, si cette race dure autant. Quelle plus grande absurdité pouvoit-on inventer ; et à moins que d'être insensible à la vérité, peut-on demeurer un seul moment dans une religion où l'on croit de tels prodiges ?

XXXVIII.  
Que la doctrine protestante sur la faillibilité de l'Eglise induit à l'indifférence des religions.

Venons néanmoins encore à des dogmes plus populaires : N'est-il pas de pratique parmi vous, que chacun, jusqu'aux plus grossiers et aux plus ignorans, doit savoir former sa foi sur les Ecritures ; croire par conséquent qu'il les entend assez pour y voir tous les articles de la foi ; ne céder jamais à aucune autorité de l'Eglise, ni à aucun de ses décrets ; se croire obligé à les examiner tous, et à les soumettre à sa censure ? C'est là sans doute ce qu'il faut croire pour être bon Protestant. Mais que feront ceux qui de bonne foi demeureront convaincus de leur ignorance, et se sentiront incapables de rien prononcer sur des matières si hautes et si disputées ? Que feront-ils, dis-je, sinon

(1) *Cat. dim. 50. Form. du Baptême. Syn. Dord. Sess. 38. cap. 17. Hist. des Var. l. XIV, n. 24 et 37.*

à la fin de croire bonne toute religion, et se sauver dans l'asile de l'indifférence, qui est en effet la disposition où l'expérience fait voir que vous mène votre Réforme?

Ces choses sont évidentes, et les plus ignorans les peuvent entendre. Mais, ô malheur pour lequel nous ne répandrons jamais assez de larmes ! nos frères ne veulent pas nous écouter : souvent ils sont convaincus ; ils sentent bien en leur conscience qu'ils n'ont rien à nous répliquer. Toute leur défense est de dire : Si nous avions nos ministres, ils sauroient bien vous répondre. Vous réclamez vos ministres, nos chers Frères ? Tous les jours nous vous faisons voir à quoi vos ministres vous ont engagés, même dans les décrets de vos synodes : ce sont eux qui dans ces décrets vous ont fait passer la réalité aux Luthériens, et non-seulement la réalité qui nous est commune avec les Luthériens, mais encore l'ubiquité : et dans une autre matière aussi importante, leur doctrine demi-pélagienne contre la grâce du Sauveur. Pressés de tels argumens, vous laissez là vos ministres et vos synodes. Que nous importe, dites-vous ? nous nous en tenons à la seule parole de Dieu qui nous est très-claire. Vous lit-on dans l'Évangile les promesses de Jésus-Christ, où vous n'avez rien à répondre ? vous en appelez à vos ministres que vous veniez de rejeter. Allons plus haut. Quand il a fallu quitter l'Église, où vos Pères se sont sauvés avec nous, vous n'avez pas consulté vos anciens pasteurs, quoiqu'ils eussent l'autorité de la succession apostolique : l'Écriture-

XXXIX.  
Si les Protestans ont raison de réclamer leurs ministres.

alors vous paroissoit claire : vous y trouviez aisément la résolution des plus grandes difficultés : maintenant vous ne savez rien : savans pour se laisser entraîner à l'esprit de division et de schisme, ils n'en savent plus assez pour en revenir : on leur a seulement appris, pour toute réponse, à demander la communion sous les deux espèces, comme si toute la religion et toute leur Prétendue Réforme aboutissoit à ce point.

XL.

Si les Protestans ont raison de réduire toute la dispute à la communion sous les deux espèces.

Mais avant que de disputer sur les deux espèces, ne faudroit-il pas savoir auparavant ce qu'on vous y donne, si c'est le vrai corps et le vrai sang en substance, ou bien le corps et le sang en figure et en vertu ; si on vous les donne réellement séparés ou réellement unis ; et si Jésus-Christ est entier sous chaque espèce avec tout le divin et tout l'humain qui se trouve dans sa personne. C'est de quoi on ne veut plus parler : les Catholiques sont trop forts dans cet endroit : les paroles de Jésus-Christ leur y sont trop favorables. Mais parce qu'on croit trouver quelque avantage (avantage vain, comme on va voir) dans la communion des deux espèces, on ne veut plus parler que de cela : cette communion, qui selon Luther, au commencement qu'il s'érigea en Réformateur, étoit une *chose de néant, res nihili*, est devenue le seul sujet de la dispute. « Nous la » prendrons, disoit Luther, si le concile nous la » défend ; et nous la refuserons, s'il nous la commande » : tant la matière lui sembloit légère et indifférente. Maintenant on veut tout réduire à ce seul point, et c'est là qu'on met toute la religion.

Nous avons expliqué à fond cette matière dans un traité qui n'est pas long; on n'y a pu opposer que les minuties et les chicanes que tout le monde a pu voir dans les écrits des ministres. Notre réponse est toute prête il y a long-temps : et nous nous sentons en état (nous le disons avec confiance), quand les sages le jugeront à propos, de pousser la démonstration jusqu'à la dernière évidence. Aujourd'hui, pour nous renfermer dans notre sujet, nous nous contentons d'appliquer à cette matière la foi des promesses et l'autorité de l'Eglise. *Allez, enseignez et baptisez : je suis avec vous.* On dira de même : *Allez, enseignez, célébrez l'Eucharistie, qui doit durer à jamais comme le Baptême, puisque, selon la doctrine de l'apôtre, on y doit annoncer la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'il vienne* (1); par conséquent *jusqu'à la fin*, ainsi qu'il l'a dit lui-même du Baptême. Il la faut donc trouver sans interruption également dans tous les siècles; et l'effet de la promesse de Jésus-Christ n'a point d'autre fin que celle du monde.

Vous-mêmes vous donnez pour marque de la vraie Eglise, avec la pureté de la parole, la droite administration des sacremens. Il la faut donc trouver dans tous les temps, et dans les derniers comme dans les premiers. Jésus-Christ à également sanctifié tous les siècles, quand il a dit, *Je suis avec vous jusqu'à la fin*, et il ne peut y en avoir aucun où l'on ne trouve la vérité du

XLI.

Application de la foi des promesses à la matière des sacremens, et en particulier de la communion.

(1) I. Cor. XI. 26.

Baptême et la vérité de l'Eucharistie. Voilà notre règle, et c'est Jésus-Christ lui-même qui nous l'a donnée; il l'a lui-même appliquée à l'administration des saints sacremens. *Allez, enseignez et baptisez : je suis avec vous* ; recevez le Baptême que vous donnera l'Eglise, recevez l'Eucharistie qu'elle vous présentera ? sans cela il n'y a point de règle certaine; et parce que vous refusez cette règle, mes Frères, je vous le dis, vous n'en avez point.

Nous en avons une autre, direz-vous, bien plus assurée, bien plus claire; c'est, pour commencer par l'Eucharistie, d'y faire ce qu'y a fait le Sauveur du monde, selon qu'il l'a ordonné, en disant : *Faites ceci*. Hé bien ! vous voulez donc faire tout ce qu'il a fait : être assis autour d'une table en signe de concorde et d'amitié, comme les enfans bien-aimés du grand Père de famille : et quand le nombre en sera trop grand, être du moins distribués *par bandes et par compagnies, per contubernia* (1) : en sorte qu'on vous mette ensemble le plus qu'on pourra, *cent à cent, cinquante à cinquante*, comme les cinq mille que le Sauveur nourrit dans le désert. Vous voulez manger *d'un même pain* rompu entre vous, comme saint Paul l'insinue (2), et comme Jésus-Christ l'avoit pratiqué, et boire tous dans la même coupe en témoignage d'union, et pour accomplir ce qu'a prononcé Jésus-Christ : *Buvez-en tous, et divisez-la entre vous*, qui est un signe

(1) *Marc.* vi. 39, 40. — (2) *I. Cor.* x. 16, 17.

d'amitié, d'hospitalité, de fidèle correspondance. Vous voulez faire ce divin repas sur le soir, à la fin du jour, *après le soupé* (1), pour exprimer que le Fils de Dieu nous préparoit son banquet à la fin des siècles et au dernier âge du monde. Vous vous moquez, direz-vous, de nous réduire à ces minuties. Dites donc que le Fils de Dieu a fait tout cela sans dessein, et qu'il n'y a pas du mystère en tout ce qu'il fait dans une action si importante et si solennelle, ou que, pour discerner ce qu'il veut qu'on fasse, vous avez pour règle, non point sa pratique et sa parole, mais votre propre raisonnement. Est-ce là, mes Frères, la règle que vous prenez pour assurer votre salut? Venons pourtant à des choses que vous croyez plus importantes; que dites-vous de la fraction du pain? N'est-elle pas essentielle à la sainte Cène, comme le signe sacré du corps de Jésus-Christ rompu à la croix (2)? Avouez la vérité; vous le tenez tous, et vous ne cessez d'avoir cette parole à la bouche; mais en même temps pourquoi tolérez-vous les Luthériens, qui n'ont point cette fraction? pourquoi, dis-je encore un coup, les tolérez-vous, non-seulement en général par votre tolérance universelle envers eux, mais encore par un acte exprès où cette infraction de la loi de Jésus-Christ leur est pardonnée? Le fait est constant et avoué par vos ministres. Où avez-vous trouvé dans l'Évangile qu'une chose si expressé-

(1) *I. Cor. xi. 25.* — (2) *Traité de la Comm. sous les deux esp. II. part. ch. 12.*

ment pratiquée par Jésus-Christ, et encore par une raison si essentielle, fût indifférente, ou ne fût point du nombre de celles dont il a dit, *Faites ceci*? Reconnoissez que vos ministres vous abusent, et qu'ils vous donnent pour règle en cette occasion, non point la parole de Jésus-Christ, mais leur politique et leur aveugle complaisance pour les Luthériens.

Passons outre. Que ferez-vous à ceux que leur aversion naturelle et insurmontable pour le vin exclut de cette partie de la sainte Cène? la refuserez-vous toute entière à ces infirmes, parce que vous ne pouvez pas la leur donner toute entière, ni comme vous la croyez établie par Jésus-Christ (1). Ce seroit le bon parti selon vos principes; mais il n'est pas soutenable, et vous leur donnez l'espèce du pain toute seule, comme le règle votre discipline après les synodes : mais en ce cas que leur donnez-vous? Ont-ils la grâce entière du sacrement, ou ne l'ont-ils pas? Où Jésus-Christ ne prononce rien, comment prononcerez-vous, si, comme nous, vous n'avez recours à la tradition et à l'autorité de l'Eglise? Ce qu'ils reçoivent, est-ce quelque chose qui n'appartienne en aucune sorte au sacrement (2), comme le dit le ministre Jurieu, ou quelque chose qui y appartienne, comme le soutient contre lui le ministre de Larroque? Déterminez-vous, mes Frères. M. Jurieu se fonde sur ce que le sacrement mutilé n'est pas le sacrement de Jésus-

(1) *Traité de la Comm. etc. ch. 3.* — (2) *Ibid.*



Christ. M. de Larroque soutient au contraire qu'on ne met point dans l'Eglise une institution humaine à la place du sacrement de Jésus-Christ. Ils ont raison tous deux selon vos principes, et vous n'avez point de règles pour sortir de cet embarras.

Mais il y a quelque chose de plus essentiel encore : c'est la parole de consécration et de bénédiction où la forme du sacrement est établie (1). Appelez-la comme vous voudrez : en général, parmi vous comme parmi nous et parmi tous les chrétiens, le sacrement consiste principalement dans la parole qui est jointe à ce qu'on appelle l'élément et la matière : *Je vous baptise*, et le reste, doit être ajouté à l'eau pour faire le vrai Baptême; et la vertu, l'efficace, la vie, pour ainsi parler, du sacrement, est dans la parole. En particulier dans la Cène, Jésus-Christ a béni, il a prié, il a invoqué son Père pour opérer la merveille qu'il préparoit dans l'Eucharistie. Il a parlé, l'effet a suivi. Saint Paul marque expressément dans l'Eucharistie, *la coupe bénie que nous bénissons* (2) : le pain sacré n'est pas moins béni ni moins consacré par la parole. Mais quelle est-elle? Est-il libre, ou de ne rien dire, comme le permet votre discipline, ou de dire tout ce qu'on veut, sans se conformer à ce que l'Eglise a toujours dit par toute la terre? Mais si l'on peut ne rien dire, laissera-t-on un si grand sacrement sans parole, *et le calice de bénédiction*, ainsi

(1) *Traité de la Comm. etc. ch. 6.* — (2) *I. Cor. x. 16.*

nommé par saint Paul, demeurera-t-il sans être béni? Cette bénédiction est-elle quelque chose de permanent, comme l'a cru l'ancienne Eglise, ou quelque chose de passager, comme le croit toute la Réformation prétendue? Quoi qu'il en soit, qui prononcera cette bénédiction? sera-ce celui qui représente Jésus-Christ, et qui préside à l'action, c'est-à-dire, le ministre, ou à son défaut, un prêtre, un ancien? un diacre pourra-t-il être le consécrateur, ou en tout cas le distributeur du sacrement; surtout un diacre le sera-t-il de la coupe selon la pratique de l'ancienne Eglise? Tout cela est indifférent, dites-vous. C'est pourtant Jésus-Christ seul, comme celui qui présidoit à l'action, qui a béni, qui a dit : Prenez, mangez et buvez; ceci est mon corps, ceci est mon sang; et nul autre n'en a fait l'office et la cérémonie. Si cela est indifférent, il sera donc indifférent de faire ou ne faire pas ce qu'il a fait, et votre règle, qui se proposoit pour modèle ce qu'il a fait, ne subsiste plus.

Mais la nôtre est invariable, nous l'avons apprise dès le Baptême : sans nous informer si l'on nous plongeait dans l'eau, selon l'exemple de Jésus-Christ et des apôtres, selon la pratique de toute l'Eglise durant treize à quatorze cents ans, selon la force de cette parole, *Baptisez*, qui constamment veut dire, *plongez*, selon le mystère marqué par l'apôtre même, qui est d'être *ensevelis avec Jésus-Christ* (1) par cette immer-

(1) Rom. vi. 4. Col. ii. 12.

sion, nous recevons le Baptême comme nous le donne l'Eglise, persuadés que cette parole, *Allez, enseignez, et baptisez : et voilà je suis avec vous* enseignans et baptisans, a un effet éternel. Nous ne nous informons pas non plus, si on sépare l'enseignement d'avec le Baptême, contre ce qui sembloit paroître dans l'institution de Jésus-Christ *les enseignant et les baptisant*. Baptisés petits enfans, sans témoignage de l'Écriture, nous ne sommes point en peine de notre Baptême : nous ne nous embarrassons pas non plus où nous l'avons reçu, dans l'Eglise ou hors de l'Eglise, par des mains pures ou par des mains infectées de la souillure du schisme et de l'erreur : il nous suffit d'être baptisés, comme nous l'enseigne celle à qui Jésus-Christ a dit : *Je suis avec vous*.

Vous répondrez : Nous le recevons aussi de la même sorte, et nous ne sommes non plus en peine de notre Baptême que vous. C'est ce qui nous surprend : que vous ayez la même assurance sans en avoir le même fondement. Ou suivez la parole à la rigueur, ou cessez de vous fier à un Baptême que vous n'y trouvez pas. Que si vous reconnoissez la foi des promesses et l'autorité de l'Eglise, reconnoissez-la en tout, et suivez-la dans l'Eucharistie, ainsi que dans le Baptême. Pourquoi mesurez-vous à deux mesures ? pourquoi marchez-vous d'un pas incertain dans les voies de Dieu ? *Usquequo claudicatis inter duas vias* (1) ?

Jésus-Christ a institué et donné l'Eucharistie

(1) III. Reg. XVIII. 23.

à ses disciples assemblés : l'Eglise a-t-elle cru pour cela que cette pratique fût de la substance du sacrement ? Point du tout : dès l'origine du christianisme on a porté l'Eucharistie aux absens <sup>(1)</sup> : on a réservé la communion pour la donner aux malades : après la communion reçue dans les assemblées ecclésiastiques , chacun a eu droit de l'emporter dans sa maison pour communier toute la semaine et tous les jours en particulier : ces communions se sont faites sous l'espèce du pain , et ces communions sous une espèce ont été sans comparaison les plus communes : dans les assemblées ecclésiastiques il étoit si libre de recevoir une des espèces ou toutes les deux , et on y prenoit si peu garde , qu'on ne connut les Manichéens , qui répugnoient à celle du vin , qu'après un long temps par l'affectation de ne le prendre jamais ; et quand pour les distinguer des fidèles , avec lesquels ils tâchoient de se mêler , on crut nécessaire d'obliger tous les chrétiens aux deux espèces , on sait qu'il en fallut faire une loi expresse pour un motif particulier <sup>(2)</sup>. Qui ne connoît pas le sacrifice des Présanctifiés , où l'Orient et l'Occident ne consacrant pas , réservoient l'espèce du pain consacrée dans le sacrifice précédent pour en communier tout le clergé et tout le peuple <sup>(3)</sup> ? Le mélange des deux espèces , universellement pratiqué depuis quelques siècles par toute l'Eglise d'Orient , se trouve-t-il davantage

<sup>(1)</sup> *Traité de la Comm. sous les deux esp. I. part. ch. 2. —*  
<sup>(2)</sup> *Ibid. ch. 5. —* <sup>(3)</sup> *Ibid. ch. 6.*

dans l'institution de Jésus-Christ, que la communion sous une espèce ? Il est donc plus clair que le jour par tous ces exemples, et par ces diverses manières, pratiquées sans hésiter et sans scrupule dans l'Eglise, qu'il n'y a en cette matière que sa pratique et sa tradition qui fasse loi selon l'intention de Jésus-Christ, et enfin que la substance de ce divin sacrement est d'y recevoir Jésus-Christ présent, mais comme une victime immolée ; ce qui arrive toujours, soit qu'on prenne le sacré corps comme épuisé de sang, ou le sang sacré comme désuni du corps, ou l'un ou l'autre quoique inséparables dans le fond, mystiquement séparés par la consécration, et comme par l'épée de la parole.

C'est aussi par cette raison que la communion du peuple sous une espèce, s'est introduite sans contradiction et sans répugnance. On n'eut point de peine à changer ce qui avoit toujours été réputé libre ; et ce fut à peine trois cents ans après que la coutume en fut établie dans tout l'Occident, qu'on s'avisa en Bohême de s'en plaindre.

Enfin, mes Frères, j'oserai vous dire que pour peu qu'on apportât de bonne foi à cette dispute, et qu'on en ôtât l'esprit de chicane et de contention tant réprouvé par l'apôtre, il n'y a point d'article de nos controverses où nous soyons mieux fondés sur l'autorité de l'Eglise, sur sa pratique constante et sur la parole de Jésus-Christ même, comme il a été démontré dans le concile de Trente (1).

(1) *Sess. XXI. c. 1. Traité de la Comm. II. part. ch. 9.*

XLII.  
Du service  
en langue  
vulgaire.

On ne cherche que des apparences pour vous entretenir dans la division : témoin encore ce qu'on vous met sans cesse à la bouche sur le service en langue vulgaire, qui se fait, dit-on, en langue inconnue. Par ce discours on pourroit croire que la langue latine n'est pas connue du clergé et d'une très-grande partie du peuple. Mais ceux qui l'entendent vous l'expliquent ; ceux qui sont chargés de votre instruction sont chargés aussi par l'Eglise, dans le concile de Trente (1), de vous servir d'interprètes : il ne tient qu'à vous, pendant que l'Eglise chante, d'avoir entre vos mains les Psaumes, les Ecritures, les autres leçons et les autres prières de l'Eglise. Qu'avez-vous donc à vous plaindre ? Aime-t-on si peu l'unité du christianisme, qu'on rompe avec l'Eglise pendant qu'elle fait ce qu'elle peut pour édifier tout le monde ? Que ne reconnoissez-vous plutôt l'amour de l'antiquité dans le langage dont se sert l'Eglise romaine ? Accoutumée au style, aux expressions, à l'esprit des anciens Pères qu'elle reconnoît pour ses maîtres, elle en remplit son office, et se fait, pour ainsi dire, un plaisir d'avoir encore à la bouche, et de conserver en leur entier les prières, les collectes, les liturgies, les messes, comme ils les ont eux-mêmes appelées, que ces grands papes, saint Léon, saint Gélase, saint Grégoire, à qui l'Eglise est si redevable, ont proférées à l'autel il y a mille et douze cents ans. Vos ministres affectent souvent de vous parler avec une espèce de dédain de ces grands pa-

(1) *SESS. XXII, c. 8.*

pes, qu'ils trouvent contraires à leurs prétentions. Mais en leur cœur, malgré qu'ils en aient, ils ne peuvent leur refuser la vénération qui est due à ceux qu'on a toujours crus aussi éminens par leur piété et par leur savoir que par la dignité de leur siège. Ainsi nous nous glorifions en notre Seigneur de dire encore les messes comme ils les ont digérées. Le fondement, la substance, l'ordre même, et en un mot toutes les parties en viennent de plus haut : on les trouve dans saint Ambroise, dans saint Augustin, dans les autres Pères, et enfin dès l'origine du christianisme. Car ce qui se trouve ancien et universel, en ces premiers temps, ne peut pas avoir une autre source. L'Orient a le même goût pour saint Basile, pour saint Chrysostôme et pour les autres anciens Pères, dont il retient le langage dans le service public, quoiqu'il ne subsiste plus que dans cet usage. Toutes les Eglises du monde sont dans la même pratique. N'est-ce pas une consolation pour l'Eglise, de se voir si bien établie depuis tant de siècles, que les langues qu'elle a ouïes primitivement, et dès sa première origine, meurent, pour ainsi dire, à ses yeux, pendant qu'elle demeure toujours la même ? Si elle les conserve autant qu'elle peut, c'est qu'elle aime l'ancienne foi, l'ancien culte, les anciens usages, les anciens rites des chrétiens. Mais que sera-ce, si l'on vous dit que les Juifs mêmes, par révérence pour le texte original des Psaumes de David, les chantoient en hébreu dans Jérusalem et dans le temple, de-

puis même que cette langue avoit cessé d'être vulgaire ? C'est ce qu'ils font encore aujourd'hui par toute la terre de tradition immémoriale. De cette sorte il sera vrai que Jésus-Christ aura assisté à un tel service, et l'aura honoré de sa présence toutes les fois qu'il sera entré dans les synagogues. Mais laissons les dissertations. N'est-ce pas assez que saint Paul, que vous produisez si souvent contre les langues inconnues, les permette même dans l'Eglise, pourvu qu'on les interprète pour l'édification des fidèles (1) ? C'est ce qu'il répète par trois fois dans le chapitre que l'on nous oppose. Nous sommes visiblement de ceux qui *avons soin qu'on vous interprète* ce qu'il y a de plus mystérieux et de plus caché : *curet ut interpretetur*. Nous vous avons déjà averti que le concile de Trente a ordonné aux pasteurs d'expliquer dans leurs instructions pastorales chaque partie du service et des saintes cérémonies de l'Eglise (2). Nous-mêmes nous vous avons donné par le même concile de Trente une Exposition de la doctrine catholique, qui n'est pas la nôtre, mais, nous l'osons dire, celle des évêques et du Pape même, qui l'a honorée deux fois d'une approbation authentique. On tâche en vain de nous aigrir contre ce concile. On en trouve la vraie défense, comme celle des autres conciles, dans ses décrets et dans sa doctrine irrépréhensible. Nous vous avons aussi donné notre Catéchisme, et en particulier celui des fêtes, où tous les mystères

(1) *I. Cor. XIV. 5, 13, 27, etc.* — (2) *Scss. XXII, c. 8.*



sont expliqués, et des Heures, où sont en français les plus communes prières de l'Eglise. Que si ce n'est pas assez, nous sommes prêts à vous donner par écrit et de vive voix et la lettre et l'esprit de toutes les prières ecclésiastiques, par les explications les plus simples, et les plus de mot à mot. Ne voyez-vous pas les saints empressements des évêques de France, dont nous tâchons aujourd'hui d'imiter le zèle, à vous donner dans les premiers sièges les instructions les plus particulières sur les articles où l'on nous impose, et à la fois à vous mettre en main un nombre infini de fidèles versions (\*)? Reconnoissez donc que vos ministres par leurs vaines plaintes ne songent qu'à faire à l'Eglise une querelle, pour ainsi parler, de guet-à-pens, et contre le précepte du Sage, *ne cherchant qu'une occasion de rompre avec leurs amis et avec leurs frères* (1). La paix et la charité n'est pas en eux.

Cessez donc dorénavant de vous glorifier de l'intelligence de l'Écriture, et ne vous laissez plus flatter d'une chose qui aussi bien ne vous est pas nécessaire. Soyez de ces petits et de ces humbles, *que la simplicité de croire met dans une entière sûreté: quos credendi simplicitas tutis-*

XLIII.  
Sur l'intelligence de l'Écriture, dont on apprend aux Protestans de se glorifier.

(\*) Bossuet a en vue M. le cardinal de Noailles, archevêque de Paris; M. Colbert, archevêque de Rouen; M. de Nesmond, évêque de Montauban, et d'autres évêques qui publièrent des instructions sur des matières de controverse, et qui enrichirent leurs diocèses de plusieurs livres de prières et de piété. Leurs Instructions pastorales leur méritèrent de la part du ministre Basnage des attaques fort vives. (Note de Leroi.)

(1) *Prov.* XVIII. 1.

*simos facit.* Je parle après saint Augustin, et saint Augustin a parlé après Jésus-Christ même. Il a dit : *Ta foi t'a sauvé* <sup>(1)</sup> : *ta foi*, dit Tertulien, *et non pas d'être exercé dans les Ecritures. Fides tua te salvum fecit, non exercitatio Scripturarum* <sup>(2)</sup>. Le Saint-Esprit a confirmé cette vérité par une sainte expérience, en donnant la foi comme à nous, à des peuples qui n'avoient pas l'Ecriture sainte. Saint Irénée et les autres Pères en ont fait la remarque dès leurs temps, c'est-à-dire, dès les premiers temps du christianisme, et on a suivi cet exemple dans tous les siècles. Car aussi la charité ne permettoit pas d'attendre à prêcher la foi, jusqu'à ce qu'on sût assez des langues irrégulières, ou barbares, ou trop recherchées, pour y faire une traduction aussi difficile et aussi importante que celle des livres divins, ou bien d'en faire dépendre le salut des peuples. On leur portoit seulement le sommaire de la foi dans le Symbole des apôtres. Ils y apprenoient qu'il y avoit une Eglise catholique qui leur envoyoit ses prédicateurs, et leur annonçoit les promesses dont ils voyoient à leurs yeux l'accomplissement par toute la terre comme parmi eux, à la manière qu'on a expliquée. Ils croyoient, et comme les autres chrétiens, ils étoient justifiés par la foi en Jésus-Christ et en ses promesses sacrées. Au surplus, j'oserai vous dire, nos chers Frères, qu'il y a plus d'ostentation que de vérité dans la fréquente allégation de

(1) *Matth.* ix. 22. *Marc.* x. 52. — (2) *De Præsc.* n. 14.

l'Écriture où vos ministres vous portent. L'expérience fera avouer à tous les hommes de bonne foi, que ce qu'on apprend par cette pratique, c'est le plus souvent de parler en l'air, et de dire à la fois ce qu'on entend comme ce qu'on n'entend pas. Ce n'est pas l'effet d'une bonne discipline de rendre les ignorans présomptueux, et les femmes même disputeuses. Vos ministres vous font accroire que ce n'est rien attribuer de trop au simple peuple, que de lui présenter l'Écriture seulement pour y former sa foi. Vous ne songez pas que c'est là précisément la difficulté qu'il lui falloit faire éviter. C'est une ancienne maxime de la religion, que nous trouvons dans Tertullien, dès les premiers temps, qu'il faut savoir *ce qu'on croit, et ce qu'on doit observer avant que de l'avoir appris* (1), par un examen dans les formes. L'autorité de l'Eglise précède toujours, et c'est la seule pratique qui peut assurer notre salut : sans ce guide, on marche à tâtons dans la profondeur des Ecritures, au hasard de s'égarer à chaque pas. Nous l'avons démontré ailleurs plus amplement pour ceux qui en voudront savoir davantage (2); mais nous en disons assez ici pour convaincre les gens de bonne foi, et qui savent se faire justice sur leur incapacité et leur ignorance. Que ceux-là donc cherchent leur foi dans les Ecritures, que l'Eglise n'a pas instruits et qui ne la connoissent pas encore. Pour ceux qu'elle a conçus

(1) *De Coron. n. 2.* — (2) *Hist. des Var. liv. xv. Confér. avec M. Claude. Disc. sur l'Hist. univ. II. part. vers la fin.*

dans son sein , et nourris dans son école , ils ont le bonheur d'y trouver leur foi toute formée , et ils n'ont rien à chercher davantage.

C'est le moyen , dites-vous , d'inspirer aux hommes un excès de crédulité qui leur fait croire tout ce qu'on veut sur la foi de leur curé ou de leur évêque. Vous ne songez pas, nos chers Frères, que la foi de ce curé et de cet évêque, est visiblement la foi qu'enseigne en commun toute l'Eglise : il ne faut rien moins à un Catholique. Vous errez donc, en croyant qu'il soit aisé de l'ébranler dans les matières de foi : il n'y a rien au contraire de plus difficile, puisqu'il faut pouvoir à la fois ébranler toute l'Eglise malgré la promesse de Jésus-Christ. Ainsi quand il s'élève un novateur, de quelque couleur qu'il se pare, et quelque beau tour qu'il sache donner aux passages qu'il allègue, l'expérience de tous les siècles fait voir qu'il est bientôt reconnu, et ensuite bientôt repoussé, malgré ses spécieux raisonnemens, par l'esprit d'unité qui est dans tout le corps, et qui ne cesse jusqu'à la fin de réclamer contre.

XLIV.

Les Protes-  
tans trop fa-  
ciles à se lais-  
ser décevoir  
par de faus-  
ses interpré-  
tations de  
l'Ecriture, et  
en particu-  
lier des pro-  
phéties.

Mais vous, qui vous glorifiez de ne croire qu'avec connoissance, et nous accusez cependant d'une trop légère créance, souffrez qu'on vous représente comment on vous a conduits depuis les commencemens de votre réforme prétendue. Aux premiers cris de Luther, Rome, comme une nouvelle Jéricho, devoit voir tomber ses murailles. Depuis ce temps, combien vous a-t-on prédit la chute de Babylone? Je ne le dis pas pour vous

confondre : mais enfin rappelez vous-mêmes en votre pensée combien on (\*) vous a déçus, même de nos jours. Toutes les fois que quelque grand prince s'est élevé parmi vous, comme il s'en élève partout, et même parmi les Païens et les Infidèles; de quelles vaines espérances ne vous êtes-vous pas laissé flatter? Quels traités n'alloit-on pas faire en votre faveur? Quelles ligues n'a-t-on pas vues sans pouvoir jamais entamer le défenseur de l'Eglise? Qu'a-t-il réussi de ces projets tant vantés par vos ministres? Ceux qu'on vous faisoit regarder comme vos restaurateurs, ont-ils seulement songé à vous dans la conclusion de la paix? Jusqu'à quand vous laisserez-vous tromper? Encore à présent il court parmi vous un *Calcul exact* (1), que nous avons en main, selon lequel Babylone votre ennemie devoit tomber sans ressource, tout récemment et dans le mois de mai dernier. On donne tels délais qu'on veut aux prophéties qu'on renouvelle sans fin, et cent fois trompés, vous n'en êtes que plus crédules.

Je veux bien rapporter ici la réponse de M. Basnage, dans un ouvrage dont il faudra peut-être vous parler un jour. « On trouve, dit-il (2), un » livre entier dans l'Histoire des Variations, où » l'on rit de la durée de nos maux, et de l'illusion de nos peuples, qui ont été fascinés par » de fausses espérances. Mais en vérité, M. de

XLV.  
Réponse de  
M. Basnage.

(\*) Ou le ministre Jurieu et les petits prophètes des Cévennes.

(1) *Calcul exact de la durée de l'Empire papal, etc. Mai 1699.*  
(Il est de Jurieu.)

(2) *Hist. Eccl. liv. v, ch. 3, n. 9, p. 1483.*

» Meaux devoit craindre la condamnation que  
 » l'Écriture prononce contre ceux à qui la pros-  
 » périté a fait des entrailles cruelles ; car il faut  
 » être barbare pour nous insulter sur les maux que  
 » nous souffrons , et que nous n'avons pas mérités.  
 » Une longue misère excite la compassion des  
 » ames les plus dures, et on doit se reprocher d'y  
 » avoir contribué par ses vœux , par ses désirs et  
 » par les moyens qu'on a employés pour perdre  
 » tant de familles , plutôt que d'en faire le sujet  
 » d'une raillerie ». Et un peu après, sur le même  
 ton <sup>(1)</sup> : « Quand il seroit vrai qu'on court avec  
 » trop d'ardeur après les objets qui entretiennent  
 » l'espérance , et qu'on se repaît de quelques idées  
 » éblouissantes , dont l'on sentiroit fortement la  
 » vanité , si l'esprit étoit dans la tranquillité na-  
 » turelle ; ce ne seroit pas un crime qu'on dût  
 » noircir par un terme emprunté de la magie »,  
 c'est-à-dire , par celui de fascination. M. Basnage  
 voudroit nous faire oublier que le sujet de nos  
 reproches n'est pas que les Prétendus Réformés  
 conçoivent de fausses espérances : c'est une erreur  
 assez ordinaire dans la vie humaine ; mais que  
 leurs pasteurs , que ceux qui leur interprètent  
 l'Écriture sainte s'en servent pour les tromper ;  
 qu'ils prophétisent de leur cœur , et qu'ils disent :  
*Le Seigneur a dit , quand le Seigneur n'a point  
 parlé* <sup>(2)</sup> : que l'illusion étoit si forte que cent fois  
 déçus , par un abus manifeste des oracles du Saint-  
 Esprit et du nom de Dieu , on ne s'en trouve que  
 plus disposé à se livrer à l'erreur : toute l'éloquence

(1) P. 1484. — (2) *Ezech.* XIII. 7.

de M. Basnage n'empêchera pas que ce ne soit un digne sujet, non pas d'une raillerie, dans une occasion si sérieuse et dans un si grand péril des âmes rachetées du sang de Dieu, mais d'un éternel gémissement pour une fascination si manifeste. Ce terme, que saint Paul emploie envers les Galates ses enfans <sup>(1)</sup>, n'est pas trop fort dans une occasion si déplorable, et nous tâchons de l'employer avec la même charité qui animoit le cœur de l'apôtre de qui nous l'empruntons.

Malgré tous ces inutiles discours, et sans craindre les vains reproches de M. Basnage, qui visiblement ne nous touchent pas, je ne cesserai, nos chers Frères, de vous représenter que c'est là précisément ce qui vous devoit arriver par le juste jugement de Dieu. Vous vous faites un vain honneur de ne pas croire à l'Eglise dont Jésus-Christ vous dit, *que si vous ne l'écoutez, vous serez semblables aux Païens et aux Publicains* <sup>(2)</sup>. Vous ne croyez pas aux promesses qui la tiennent toujours en état jusqu'à la fin des siècles : il est juste que vous croyiez les prophéties imaginaires; semblables à ceux dont il est écrit, *que pour s'être rendus insensibles à l'amour de la vérité, ils sont livrés à l'opération de l'erreur, en sorte qu'ils ajoutent foi au mensonge* <sup>(3)</sup>.

Voyons néanmoins encore quel usage de l'Écriture on vous apprend dans nos controverses. Je n'en veux point d'autre exemple que l'objection que vous ne cessez de nous faire, comme si nous étions de ceux qui disent, *Jésus-Christ est ici*,

XLVI.  
Usage de  
l'Écriture  
parmi les  
Protestans.

(1) Gal. III. 1. — (2) Matth. XVIII. 17. — (3) I. Thess. II. 10.

ou il est là<sup>(1)</sup>. Avouez la vérité, nos chers Frères, aussitôt qu'on traite avec vous de la présence réelle, ce passage vous revient sans cesse à la bouche : vous n'en pesez pas la suite : *Il s'éleva de faux Christs et de faux prophètes. Si l'on vous dit donc : Il est dans le désert, ne sortez pas pour le chercher : Il est dans les lieux les plus cachés de la maison, ne le croyez pas* <sup>(2)</sup> : il est plus clair que le jour qu'il parle de ceux qui viendront à la fin des temps, et dans la grande tentation de la fin du monde, s'attribuer le nom de Christ. La même chose est répétée dans saint Marc <sup>(3)</sup>. Saint Luc le déclare encore par ces paroles : *Donnez-vous garde d'être séduits ; car plusieurs viendront en mon nom en disant, C'est moi ; et le temps est proche : n'allez donc point après eux* <sup>(4)</sup>. Ce sens n'a aucun doute, tant il est exprès. Cependant s'il vous en faut croire, celui qui dit, *c'est moi, et le temps de ma venue approche*, c'est le Christ que nous croyons dans l'Eucharistie : c'est celui-là qui se veut faire chercher ou dans le désert ou dans les maisons. Je crois bien que vos ministres se moquent eux-mêmes dans leur cœur d'une illusion si grossière ; mais cependant ils vous la mettent dans la bouche, et pourvu qu'ils vous éblouissent en se jouant du son des paroles saintes, ils ne vous épargnent aucun abus, aucune profanation du texte sacré.

C'est l'effet d'un pareil dessein qui les oblige à vous proposer, contre la durée éternelle promise

(1) *Matth.* xxiv. 23. — (2) *Ibid.* 24, 26. — (3) *Marc.* xiii. 21. — (4) *Luc.* xxi. 8.



à l'Eglise, ces paroles de Jésus-Christ : *Lorsque le Fils de l'homme viendra , pensez-vous qu'il trouve de la foi sur la terre* (1) ? Mais s'il faut en toute rigueur, qu'en ce temps-là où *l'iniquité croîtra , et où la charité se refroidira dans la multitude* (2), cette foi qui opère par la charité sera non point offusquée par les scandales, mais entièrement éteinte, à qui est-ce que s'adressera cette parole : *Quand ces choses commenceront, regardez et levez la tête, parce que votre rédemption approche* (3) ? Où sera ce dispensateur fidèle et prudent, que son maître, quand il viendra, trouvera attentif et vigilant (4) ? A quelle Eglise accoureront les Juifs, si miraculeusement convertis, après que la plénitude de la gentilité y sera entrée ? Que si vous dites, qu'aussitôt après, le monde se replongera dans l'incrédulité, et que l'Eglise sera dissipée sans se souvenir d'un événement qu'on verra accompagné de tant de merveilles ; comment ne songez-vous pas à ce beau passage d'Isaïe, cité par saint Paul (5), pour le prédire, et dont voici l'heureuse suite : « Le pacte que je ferai avec vous, » c'est que mon esprit qui sera en vous, et ma » parole que je mettrai dans votre bouche, y de » meurera, et dans la bouche de vos enfans, et » dans la bouche des enfans de vos enfans, au » jourd'hui et à jamais, dit le Seigneur » ? Ce qui se conservera dans la bouche de tous les

(1) *Luc. xviii. 8.* — (2) *Matth. xxiv. 12.* — (3) *Luc. xxi. 28.* —  
 (4) *Ibid. xii. 42.* — (5) *Rom. xi. 27. Is. lix. 21.*

fidèles sera-t-il caché, et ce qui passera de main en main, souffrira-t-il de l'interruption?

XLVII.  
Quelle doit  
être en cette  
occasion la  
coopération  
des peuples  
fidèles avec  
ses pasteurs.

Pendant que nous représenterons à nos frères errans ces vérités adorables, joignez-vous à nous, peuple fidèle : aidez à l'Eglise votre mère à les enfanter en Jésus-Christ : vous le pouvez en trois manières, par vos douces invitations, par vos prières et par vos exemples.

Concevez avant toutes choses un désir sincère de leur salut, témoignez-le sans affectation et de plénitude de cœur : tournez-vous en toute sorte de formes pour les gagner. *Reprenez les uns*, comme dit saint Jude (1), en leur remontrant, mais avec douceur, que ceux qui ne sont pas dans l'Eglise sont déjà *jugés*. Quand vous leur voyez de l'aigreur, *savez-les en les arrachant du milieu du feu : ayez pour les autres une tendre compassion avec une crainte de les perdre*, ou de manquer à quelque chose pour les attirer : *Parlez-leur*, dit saint Augustin (2), *amanter, dolenter, fraternè, placidè : Avec amour, avec douceur*, sans dispute, *paisiblement* comme on fait à son ami, à son voisin, à son frère. Vous qui avez été de leur religion, racontez-leur, à l'exemple de ce même Père revenu du manichéisme, par quelle trompeuse apparence vous avez été déçus ; par où vous avez commencé à vous détromper ; par quelle miséricorde Dieu vous a tirés de l'erreur, et la joie que vous ressentez en vous reposant dans l'Eglise, où vos pères ont

(1) *Judæ.* 22, 23. — (2) *Serm.* CCXCIV, n. 20 ; tom. v, col. 1104.

servi Dieu et se sont sauvés, d'y trouver votre sûreté, comme les petits oiseaux dans leur nid, et sous l'aile de leur mère.

C'est dans cet esprit que saint Augustin racontoit au peuple de Carthage les erreurs de sa téméraire et présomptueuse jeunesse : comme il y savoit raisonner et disputer, mais non encore s'humilier, et comme enfin il fut pris dans de spécieux raisonnemens, auxquels il abandonnoit son esprit curieux et vain. C'étoit pourtant sur l'Écriture qu'il raisonna. « Superbe que j'étois, » dit-il (1), je cherchois dans les Écritures ce » qu'on n'y pouvoit trouver que lorsqu'on est » humble. Ainsi je me fermois à moi-même la » porte que je croyois m'ouvrir. Que vous êtes » heureux, poursuivoit-il, peuples catholiques, » vous qui vous tenez petits et humbles dans le » nid où votre foi se doit former et nourrir ; au » lieu que moi malheureux, qui croyois voler » de mes propres ailes, j'ai quitté le nid, et je » suis tombé avant que de pouvoir prendre mon » vol. Pendant que jeté à terre j'allois être écrasé » par les passans, la main miséricordieuse de » mon Dieu m'a relevé, et m'a remis dans ce nid » et dans le sein de l'Église d'où je m'étois échappé. Que pouvez-vous représenter de plus affectueux et de plus tendre à ceux qui prévenus contre l'Église craignent l'abri sacré que la foi y trouve contre les tentations et les erreurs ?

Lorsque vous travaillez avec nous à ramener nos frères, le discours le plus ordinaire que vous

XLVIII.  
Sur les per-  
sécutations

(1) *Serm. LI, n. 6; col. 286.*

dont se plaignent les Protestans.

entendrez est, qu'ils souffrent persécution : cette pensée les aigrit et les indispose. La question sera ici de savoir s'ils souffrent pour la justice. S'il y a eu des lois injustes contre les chrétiens, *il y en a* eu aussi, dit saint Augustin <sup>(1)</sup>, de très-justes « contre les Païens ; il y en a eu contre les Juifs, » enfin il y en a eu contre les hérétiques ». Vouloit-on que les princes religieux les laissassent périr en repos, dans leur erreur, sans les réveiller ? Et pourquoi donc ont-ils en main la puissance ? L'examen de leur doctrine, dit le même Père <sup>(2)</sup>, a été fait par l'Eglise : « il a été fait et » par le saint Siège apostolique, et par le jugement des évêques : *examen factum est apud » apostolicam Sedem ; factum est in Episcopali » judicio* » : ils y ont été condamnés en la même forme que toutes les anciennes hérésies. « La leur » étant condamnée par les évêques, il n'y a plus » d'examen à faire, et il ne reste autre chose, » sinon, dit saint Augustin, qu'ils soient réprimés par les puissances chrétiennes. *Damnata » ergo hæresis ab Episcopis, non adhuc examinandam sed coercendam est à potestatibus christianis* ». Vous voyez, selon l'ancien ordre de l'Eglise, ce qui reste à ceux qui ont été condamnés par les évêques. C'est ce que disoit ce Père aux Pélagiens. Il le disoit, il le répétoit au dernier ouvrage sur lequel il a fini ses jours ; il le disoit donc plus que jamais plein d'amour, plein de charité dans le cœur, plein de tendresse

(1) *Serm. LXXII, n. 18, col. 364.* — (2) *Op. imp. cont. Jul. lib. II, n. 103 ; tom. X, col. 993.*

pour eux ; car c'est là ce qu'on veut porter devant le tribunal de Dieu, lorsqu'on y va comparoître. Revêtez-vous donc envers nos frères errans d'entrailles de miséricorde : tâchez de les faire entrer dans les sentimens et dans le zèle de notre grand Roi : la foi où il les presse de retourner, est celle qu'il a trouvée sur le trône depuis Clovis, depuis douze à treize cents ans ; celle que saint Rémi a prêchée aux Français victorieux ; celle que saint Denis et les autres hommes apostoliques avoient annoncée aux anciens peuples de la Gaule, où les successeurs de saint Pierre les ont envoyés. Depuis ce temps, a-t-on dressé une nouvelle Eglise, et un nouvel ordre de pasteurs ? N'est-on pas toujours demeuré dans l'Eglise qui avoit saint Pierre et ses successeurs à sa tête ? Les rois et les potentats qui ont innové, qui ont changé la religion qu'ils ont trouvée sur le trône, en peuvent-ils dire autant ? Pour nous, nous avons encore les temples et les autels que ces grands rois, saint Louis, Charlemagne et leurs prédécesseurs ont érigés. Nous avons les volumes qui ont été entre leurs mains : nous y lisons les mêmes prières que nous faisons encore aujourd'hui ; et on ne veut pas que leurs successeurs travaillent à ramener leurs sujets égarés, comme leurs enfans, à la religion sous laquelle cette monarchie a mérité de toutes les nations le glorieux titre de très-chrétienne ?

Saint Augustin, que j'aime à citer, comme celui dont le zèle pour le salut des errans a égalé

XLIX.

Exhortation à la paix,

tirée de saint  
Augustin.

les lumières qu'il avoit reçues pour les combattre ; à la veille de cette fameuse conférence de Carthage, où la charité de l'Eglise triompha des Donatistes, plus encore que la vérité et la sainteté de sa doctrine, parloit ainsi aux Catholiques (1) : Que la douceur règne dans tous vos discours et dans toutes vos actions. « Combien sont doux les » médecins, pour faire prendre à leurs malades » les remèdes qui les guérissent ? Dites à nos frères : Nous avons assez disputé, assez plaidé : » enfans, par le saint Baptême, du même père » de famille, finissons enfin nos procès : vous » êtes nos frères, bons ou mauvais, voulez-le, » ne le voulez pas, vous êtes nos frères. Pourquoi » voulez-vous ne le pas être ? Il ne s'agit pas de » partager l'héritage, il est à vous comme à nous ; » possédons-le en commun tous deux ensemble. » Pourquoi vouloir demeurer dans le partage ? » Le tout est à vous. Si cependant ils s'emportent » contre l'Eglise et contre vos pasteurs ; c'est l'E- » glise, ce sont vos pasteurs qui vous le deman- » dent eux-mêmes : ne vous fâchez jamais contre » eux : ne provoquez point de foibles yeux à se » troubler eux-mêmes ? Ils sont durs, dites- » vous, ils ne vous écoutent pas ; c'est un effet de » la maladie. Combien en voyons-nous tous les » jours qui blasphément contre Dieu même ? Il » les souffre, il les attend avec patience : atten- » dez aussi de meilleurs momens : hâtez ces heu- » reux momens par vos prières. Je ne vous dis

(1) *Sern. CCCLVII, de laud. pac. n. 4, etc. col. 1393, et seq.*

» point : Ne leur parlez plus ; mais quand vous  
 » ne pourrez leur parler, parlez à Dieu pour  
 » eux, et parlez-lui du fond d'un cœur où la  
 » paix règne ».

Mes chers Frères les Catholiques, continuoit  
 saint Augustin, « quand vous nous voyez disputer  
 » pour vous, priez pour le succès de nos con-  
 » férences : aidez-nous par vos jeûnes et par  
 » vos aumônes : donnez ces ailes à vos prières,  
 » afin qu'elles montent jusqu'aux cieus ; par ce  
 » moyen, vous ferez plus que nous ne pouvons  
 » faire :..... vous agirez plus utilement par vos  
 » prières que nous par nos discours et par nos  
 » conférences ». Demandez à Dieu, pour eux,  
 un amour sincère de la vérité : tout dépend de  
 la droite intention : tous s'en vantent, tous s'ima-  
 ginent l'avoir ; mais combien est subtile la séduc-  
 tion qui nous cache nos intentions à nous-mêmes !  
 Dans l'état où ils se trouvent, disent-ils, tout leur  
 est suspect, et s'ils se sentent portés à nous écouter,  
 ils ne peuvent plus discerner si c'est l'inspiration  
 ou l'intérêt qui les pousse. Mais savent-ils bien  
 si leur fermeté n'est pas un attachement à son  
 sens ? Nous rendons ce témoignage à plusieurs  
 d'eux, comme saint Paul le vouloit bien rendre  
 aux Israélites, qui résistoient à l'Évangile. *Ils*  
*ont le zèle de Dieu* ; mais savent-ils si c'est bien un  
*zèle selon la science* (1), si ce n'est pas plutôt un  
*zèle amer*, comme l'appelle saint Jacques (2) ?  
 Combien en voit-on, qui par un faux zèle, dont

L.  
 Suite de  
 l'exhorta-  
 tion : com-  
 ment il faut  
 prier pour la  
 conversion  
 des hérési-  
 ques.

(1) Rom. x. 2. — (2) Jac. III. 14.

on se fait un fantôme de piété dans le cœur, croient rendre service à Dieu en s'opposant à sa vérité? Venez, venez à l'Eglise, à la promesse, à Jésus-Christ même qui l'a exprimée en termes si clairs : c'est où je vous appelle dans ce doute. O Dieu, mettez à nos Frères dans le fond du cœur une intention qui plaise à vos yeux, afin qu'ils aiment l'unité, non point en paroles, mais en œuvre et en vérité; leur conversion est à ce prix, et nul de ceux qui vous cherchent avec un cœur droit ne manque de vous trouver.

LI.  
Comment il  
les faut pres-  
ser.

Quand on tâche de les engager à se faire instruire, on trouve dans quelques-uns un langage de docilité, qui leur fera dire qu'ils sont prêts à tout écouter, et qu'il faut leur donner du temps pour chercher la vérité. On doit louer ce discours, pourvu qu'il soit sincère et de bonne foi. Mais en même temps il faut leur représenter, selon la parole de Jésus-Christ (1), que l'on ne cherche que pour trouver; l'on ne demande que pour obtenir; l'on ne frappe qu'afin qu'il nous soit ouvert. Au reste, Dieu nous rend facile à trouver la voie qui mène à la vie; car il veut notre salut, et n'expose pas ses enfans à des recherches infinies : autrement on pourroit mourir entre deux, et mourir hors de l'Eglise, dans l'erreur et dans les ténèbres : par où l'on est envoyé, selon la parole de Jésus-Christ, *aux ténèbres extérieures* (2), loin du royaume de Dieu, et de sa lumière éternelle. Pour éviter ce malheur, il faut se hâter de

(1) *Matth.* VII. 7. — (2) *Ibid.* XXII. 13.



trouver la foi véritable, et prendre pour cela un terme court. Il est vrai que pour élever l'ame chrétienne, Jésus-Christ lui propose des vérités hautes, qui feroient naître mille questions, si on avoit à les discuter les unes après les autres; mais aussi pour nous délivrer de cet embarras qui jetteroit les ames dans un labyrinthe d'où l'on ne sortiroit jamais, et mettroit le salut trop en péril, il a tout réduit à un seul point, c'est-à-dire, à bien connoître l'Eglise, où l'on trouve tout d'un coup toute vérité autant qu'il est nécessaire pour être sauvé. Tout consiste à bien concevoir six lignes de l'Evangile, où Jésus-Christ a promis, en termes simples, précis, et aussi clairs que le soleil, *d'être tous les jours avec les pasteurs de son Eglise, jusques à la fin des siècles*. Il n'y a point là d'examen pénible à l'esprit humain : on n'a besoin que d'écouter, de peser, de goûter parole à parole les promesses du Sauveur du monde. Il faut bien donner quelque temps à l'infirmité et à l'habitude, quand on est élevé dans l'erreur; mais il faut, à la faveur des promesses de l'Eglise, conclure bientôt, et ne pas être de ceux dont parle saint Paul, qui, pour leur malheur éternel, *veulent toujours apprendre, et qui n'arrivent jamais à la connoissance de la vérité* (1).

Mais voulez-vous gagner les errans? Aidez-les principalement par vos bons exemples. Que la présence de Jésus-Christ sur nos autels, fasse dans vos cœurs une impression de respect, qui

LII.

Qu'il faut  
donner bon  
exemple à  
ceux qu'on

(1) II. Tim. III. 7.

vent conver-  
tir.

sanctifie votre extérieur. *Que vos tabernacles sont aimables, ô Seigneur des armées ! mon cœur y aspire, et est affamé des délices de votre table sacrée* (1). O Dieu, que ces scandaleuses irrévérences, qui sont le plus grand obstacle à la conversion de nos frères, soient bannies éternellement de votre maison ! C'est par-là que l'iniquité et les faux Réformateurs ont prévalu. *La force leur a été donnée contre le sacrifice perpétuel* qu'ils ont aboli en tant d'endroits, *à cause des péchés du peuple : la vérité est tombée par terre : le sanctuaire a été foulé aux pieds* (2). Des hommes qui s'aimoient eux-mêmes, ont rompu le filet, et se sont faits des sectateurs. Le vain titre de réformation les flatte encore. *Ils ont fait*, c'est-à-dire, ils ont réussi pour leur malheur. *Ils ont abattu des forts*, ou qui sembloient l'être : ils ont ébranlé des colonnes, et entraîné des étoiles ; mais leur progrès a ses bornes, et ils n'iront pas plus loin que Dieu n'a permis. Il a puni par un même coup les nations de qui il a retiré son saint mystère dont ils abusoient, et ceux dont les artifices en ont dégoûté les peuples ingrats. Humilions-nous sous son juste jugement, et implorons ses miséricordes, afin qu'il rende à sa sainte Eglise cette grande partie de ses entrailles qui lui a été arrachée.


Cessons de nous étonner qu'il y ait des schismes et des hérésies : nous avons vu pourquoi

(1) *Ps. LXXXIII. 1.* — (2) *Dan. VIII. 12.*

Dieu les souffre , et quelque grandes qu'aient été nos pertes , il n'y a jamais que la paille que le vent emporte. Il faut qu'il en soit jeté au dehors : il faut qu'il en demeure au dedans : il faut , dis-je , qu'il y ait de la paille dans l'aire du Seigneur , et des méchans dans son Eglise. Si l'amas en est grand , aussi sera-t-il jeté dans un grand feu. Cependant , mes Frères , la paille croîtra toujours avec le bon grain ; plantée sur la même terre , attachée à la même tige , échauffée du même soleil , nourrie par la même pluie , jetée en foule dans la même aire , elle ne sera point portée au même grenier ; rendons-nous donc le bon grain de Jésus-Christ. Que nous serviroit d'avoir été dans l'Eglise , et d'en avoir cru les promesses , si nous nous trouvions à la fin , ce qu'à Dieu ne plaise , dans le feu où brûleront les hérétiques et les impies ? Plutôt attirons-les , par nos bons exemples , à l'unité , à la vérité , à la paix : et pour ne laisser sur la terre aucun infidèle par notre faute , goûtons véritablement la sainte parole : faisons-en nos chastes et immortelles délices : qu'elle paroisse dans nos mœurs et dans nos pratiques. Que nos frères ne pensent pas que nous les détournions de la lire et de la méditer nuit et jour ; au contraire , ils la liront plus utilement et plus agréablement tout ensemble , quand , pour la mieux lire , ils la recevront des mains de l'Eglise catholique , bien entendue et bien expliquée , selon qu'elle l'a toujours été. Ce n'est pas les empêcher de la lire , que de leur apprendre à faire

466 I. INSTRUCTION PASTORALE, etc.  
cette lecture avec un esprit docile et soumis, pour  
s'en servir sans ostentation et dans l'esprit de l'E-  
glise, pour la réduire en pratique, et prouver  
par nos bonnes œuvres, comme disoit l'apôtre  
saint Jacques (1), que la vraie foi est en nous.

(1) *Jac.* II. 18.



SECONDE

**INSTRUCTION PASTORALE**

SUR

**LES PROMESSES DE JÉSUS-CHRIST**

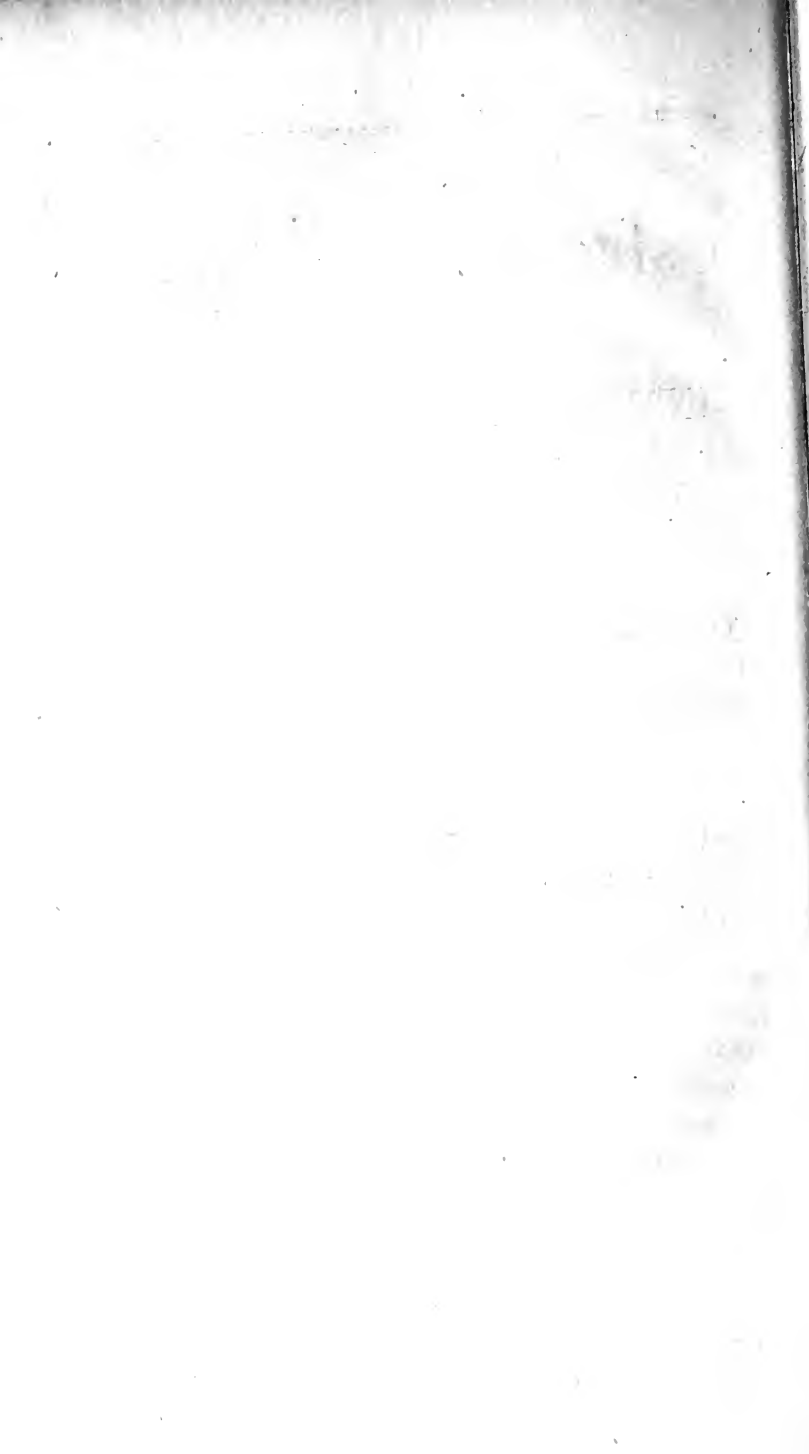
**A SON ÉGLISE ;**

OU

**RÉPONSE AUX OBJECTIONS**

**D'UN MINISTRE**

**CONTRE LA PREMIÈRE INSTRUCTION.**



---

---

SECONDE

INSTRUCTION PASTORALE

SUR

LES PROMESSES DE J. C. A SON ÉGLISE ;

OU RÉPONSE AUX OBJECTIONS D'UN MINISTRE,  
CONTRE LA PREMIÈRE INSTRUCTION.

~~~~~

JACQUES-BÉNIGNE, par la permission divine,
Evêque de Meaux : au clergé et au peuple de
notre diocèse, SALUT ET BÉNÉDICTION.

Heureux qui trouve un ami fidèle , et qui annonce la justice à une oreille attentive (1) ! C'est à cette béatitude que j'aspire dans cette Instruction. J'ai proposé dans la précédente les promesses de Jésus-Christ prêt à retourner au ciel , d'où il étoit venu, pour assurer ses apôtres de la durée éternelle de leur ministère ; et j'ai montré que cette promesse , qui rend l'Eglise infallible , emporte la décision de toutes les controverses qui sont nées , ou qui pourront naître parmi les fidèles. Les ministres demeurent d'accord que si l'interprétation des paroles de Jésus-Christ est telle que je la propose , ma conséquence est légitime ; mais

I.
On se propose la réfutation d'un nouvel écrit publié contre la première Instruction sur l'Eglise.

(1) *Eccli.* xxv. 12.

ils soutiennent que je l'ai prise dans mon esprit, et que la promesse de Jésus-Christ n'a pas le sens que nous lui donnons. Il m'est aisé de faire voir le contraire ; et si vous voulez m'écouter, mes chers Frères, j'espère de la divine miséricorde, de vous rendre la chose évidente. Pourrez-vous me refuser l'audience que je vous demande au nom et pour la gloire de Jésus-Christ ? Il s'agit de voir si ce divin Maître aura pu mettre en cinq ou six lignes de son Evangile tant de sagesse, tant de lumière, tant de vérité, qu'il y ait de quoi convertir tous les errans, pourvu seulement qu'ils veulent bien nous prêter une oreille qui écoute, et ne pas fermer volontairement les yeux. Ce discours tend uniquement à la gloire du Sauveur des ames, et il n'y aura personne qui ne le bénisse, si l'on trouve qu'il ait préparé un remède si efficace aux contestations qui peuvent jamais s'élever parmi ses disciples.

Qu'on ne dise pas que c'est une matière rebattue, et qu'il seroit inutile de s'en occuper de nouveau. Point du tout. Un ministre habile vient de publier un livre sous ce titre : *Traité des préjugés faux et légitimes, ou Réponse aux Lettres et Instructions pastorales de quatre prélats ; MM. de Noailles, cardinal, archevêque de Paris ; Colbert, archevêque de Rouen ; Bossuet, évêque de Meaux ; et Nesmond, évêque de Montauban : divisé en trois tomes : à Delft, chez Adrien Beman : M. DCCI.*

On seroit d'abord effrayé de la longueur de ces trois volumes, d'une impression fort serrée,

si on alloit se persuader que j'en entreprenne la réfutation entière. Non, mes Frères, l'auteur de cette Réponse a mis à part ce qui me touche, et c'est à quoi est destiné le livre IV du tome II (1).

Dès le commencement de son ouvrage, il en avertit le lecteur par ces paroles (2) : « Enfin l'Instruction pastorale de M. de Meaux, contenant les promesses que Dieu a faites à l'Eglise, a paru lorsque l'édition de cet ouvrage étoit déjà fort avancée. Elle entroit si naturellement dans notre dessein, que nous n'avons pu nous dispenser d'y répondre. » : et un peu après : « M. de Meaux sait effectivement choisir ses matières : celle de l'Eglise lui a paru susceptible de tous les ornemens qu'il a voulu lui donner; et si les années ont diminué le feu de son esprit et la vivacité de son style, elles ne l'ont pas éteint. On a tâché de prévenir les effets que l'éloquence et la subtilité de ce prélat pouvoient faire dans l'esprit des peuples, en faisant dans le quatrième livre (du tome II) une discussion assez exacte des avantages qu'il donne à l'Eglise et à ses pasteurs ».

Ces avantages, que je donne à l'Eglise et à ses pasteurs, ne sont autres que ceux qui leur sont donnés par Jésus-Christ même, lorsqu'il promet d'être tous les jours avec eux jusqu'à la fin de l'univers. Je m'attache uniquement à ce texte, pour ne point distraire les esprits en diverses considérations. C'est en vain que le ministre insinue

(1) Tom. II, pag. 537. — (2) Tom. I, Avert. n. 3.

que, tout affoibli que je suis par les années, on a encore à se défier de l'éloquence et de la subtilité qu'il m'attribue. Il sait bien, en sa conscience, que cet argument est simple. Il n'y a qu'à considérer avec attention les paroles de Jésus-Christ dans leur tout, et ensuite l'une après l'autre. C'est ce que je ferai dans ce discours, plus uniquement que jamais. Je n'ai ici besoin d'aucuns ornemens ni d'aucune subtilité, mais d'une simple déduction des paroles de l'Évangile.

J'avoue que les traités de controverse ont quelque chose de désagréable. S'il ne falloit qu'instruire en simplicité de cœur ceux qui errent apparemment de bonne foi, de tels ouvrages apporteroient une sensible consolation; mais on est contraint de parler contre les ministres, qu'on voudroit pouvoir épargner comme les autres errans, puisqu'enfin, ce sont des hommes et des chrétiens; et on seroit heureux de ne pas entrer dans les minuties, dans les chicanes, dans les détours artificieux, dont ils chargent leurs écrits. Il n'y a point de bon cœur qui ne souffre dans ces disputes, et qui ne plaigne le temps qu'il y faut donner. Mais comment refuser à la charité ces fâcheuses discussions? Puisque donc on ne peut s'en dispenser sans dénier aux errans le secours dont ils ont besoin, éloignons du moins de ces traités tout esprit d'aigreur: faisons si bien qu'on ne perde pas, s'il se peut, la piste de l'Évangile. C'est à quoi je dois travailler principalement dans ce discours, où je me propose d'en

expliquer les promesses fondamentales. Elles consistent en sept ou huit lignes ; et afin qu'on ne puisse plus les perdre de vue , je commence par les réciter : « Toute puissance m'est donnée dans » le ciel et dans la terre. Allez donc, et enseignez » toutes les nations, les baptisant au nom du » Père et du Fils et du Saint-Esprit, et leur en- » seignant à garder tout ce que je vous ai com- » mandé : et voilà, je suis tous les jours avec » vous (par cette toute-puissance) jusqu'à la fin » du monde (1) ». Si je trouve dans cette promesse faite aux apôtres et à leurs successeurs les avantages qui ne leur appartiennent pas, il sera aisé de le remarquer, puisque l'auteur a pris soin de les ramasser dans un livre particulier, qui est le quatrième de son ouvrage, *avec une discussion assez exacte*. Le soin qu'il prend d'avertir son lecteur, qu'il n'écrit point pour les théologiens et pour les savans, et que c'est ici *une pièce destinée au peuple* (2), nous fait entendre quelque chose de simple et de populaire, qui par-là doit être aussi très-intelligible. Dieu soit loué. Si l'on tient parole, nous n'avons point à examiner des argumens trop subtils, où le peuple ne comprend rien, et l'auteur se va renfermer dans les vérités dont tout le monde est capable. Il répète dans le corps du livre (3) : *Nous n'écrivons pas pour les savans, trop versés dans cette matière pour y recevoir instruction ; mais pour un peuple, qui a perdu ses livres et l'ha-*

(1) *Matth.* xxviii. 18, 19, 20. — (2) *Avert. n. 3.* — (3) *Tom. 1, c. 2, n. 1, p. 125.*

bitude de parler de ces matières, et d'en entendre parler. On lui va donc composer un livre, où il retrouve ce qu'il a perdu de plus simple, de plus nécessaire, et de plus clair dans les autres. Les savans et les curieux ne sont point appelés à cette dispute; c'est aux peuples qu'on veut montrer la voie du salut, dans les avantages que Jésus-Christ a promis à leurs pasteurs, afin de les diriger sans péril, comme sans discussion, dans les voies de la vérité et du salut éternel. Comme ma preuve dans ce dessein doit être formelle et précise, le peuple le plus ignorant la doit voir sans beaucoup de peine; mais en même temps, si les réponses du ministre ne sont manifestement que de vains détours, elles ne feront que montrer à l'œil la foiblesse de la cause qu'il veut soutenir. Refuser une ou deux heures de temps, ou quelque peu davantage, si la chose le demandoit, à la considération d'un passage de l'Évangile, dont le sens est si aisé à entendre, et dont le fruit sera la décision de toutes les controverses, ne seroit-ce pas à la fois vouloir s'opposer à son salut éternel, à la gloire de Jésus-Christ, à la vérité des promesses qu'il a faites en termes si clairs à son Eglise et à ses pasteurs?

II.

Témérité
du ministre
qui ne veut
pas croire
que Jésus-
Christ ait pu
donner en

Dès le premier chapitre du livre iv (1), le ministre croit révolter contre moi tous les esprits, en disant : « M. de Meaux réduit tout à un seul » point de connoissance, qui est l'autorité de » l'Eglise. Tout, dit-il, consiste à bien conce- » voir six lignes de l'Évangile, où Jésus-Christ a

(1) Tom. II, liv. IV, n. 13, p. 553.

» promis en termes simples, précis, aussi clairs
 » que le soleil », d'être tous les jours avec les
 pasteurs de son Eglise jusqu'à la fin des siècles (1).
 Le ministre s'écrie ici : « Dieu a donc grand tort
 » d'avoir fait de si gros livres et de les avoir mis
 » entre les mains de tout le monde. Six lignes :
 » que dis-je six lignes ? Six mots gravés sur une
 » planche à Rome auroient levé toutes les diffi-
 » cultés, puisqu'il devoit y avoir à Rome une
 » succession d'hommes infailibles, et qu'il n'y
 » a point de curé dans l'Eglise qui puisse chan-
 » ger sa doctrine ». N'embrouillons point les ma-
 tières. Il ne s'agit ni de Rome, ni de l'infailibi-
 lité de ses papes, dont le ministre sait bien que
 nous n'avons jamais fait un point de foi, ni de
 celle que le ministre veut imaginer que nous don-
 nons aux curés et aux pasteurs en particulier : il
 est question de savoir si la sagesse de Jésus-Christ
 est assez grande pour renfermer en six lignes de
 quoi trancher tous les doutes par un principe
 commun et universel. Qui osera contester à Jé-
 sus-Christ cet avantage ? « Mais, dit-on, si tout
 » est réduit à six lignes, Dieu a donc grand tort
 » d'avoir fait de si gros livres » : comme qui
 diroit : si, après avoir récité deux préceptes de
 la charité, qui n'ont pas plus de six lignes, Jé-
 sus-Christ a prononcé, *qu'en ces deux préceptes,*
c'est-à-dire, dans ces six lignes, étoit renfermée
toute la loi et les prophètes (2) : si saint Paul a poussé
 plus loin ce mystérieux abrégé, en disant que tout
 étoit compris dans ce seul mot, *diliges*, etc. (3),

six lignes un
 remède à
 toutes les er-
 reurs.

(1) *Math.* xxvii. 20. — (2) *Ibid.* xxii. 40. — (3) *Rom.* xiii. 9.

pourquoi fatiguer le monde à lire ces gros livres des Ecritures, et obliger les prophètes à multiplier leurs prophéties ? Si, conformément à cette doctrine, saint Augustin a enseigné que l'Ecriture ne commande que la charité et ne défend que la convoitise, pourquoi mettre tant de grands volumes entre les mains des fidèles ? Comme donc Dieu a donné un abrégé de toute la doctrine des mœurs qu'il a comprise en six lignes, ainsi Jésus-Christ en a donné un pour ce qui regarde la foi, en comprenant dans six lignes toutes les voies qui nous mènent à la vérité, et ne demandant autre chose sinon que l'on reçoive les enseignemens qui se trouveront perpétués dans la succession des pasteurs, avec qui il sera *tous les jours*, depuis les apôtres jusqu'à nous et *jusqu'à la fin du monde*.

III.

La force de la vérité en tire l'aveu de la bouche des Protestans : témoignage de Bullus, protestant anglais, et du synode de Dordrecht pour l'infailibilité des pasteurs.

Il ne faut donc pas s'étonner que Jésus-Christ ait renfermé en six lignes tant de sagesse, et le remède de tant de maux. Au reste, ce que ce ministre trouve si étrange, n'est pas seulement accordé par les Catholiques, mais encore par les Protestans. Je n'en connois point parmi eux de plus éclairé que Bullus, prêtre protestant anglais, le défenseur invincible de la divinité du Fils de Dieu, et de la foi de Nicée, contre les Sociniens, à qui il oppose, en ces termes, l'autorité infailible du concile de Nicée. « Si, dit-il (1), dans un article principal, on s'imagine que tous les pasteurs de l'Eglise auront pu tomber dans l'erreur et tromper tous les fidèles, comment pourroit-

(1) *Bull. Def. fid. Nic. proœm. n. 1.*

» on défendre la parole de Jésus-Christ, qui a
 » promis à ses apôtres, et en leurs personnes à
 » leurs successeurs, d'être toujours avec eux ?
 » Promesse, poursuit ce docteur, qui ne seroit pas
 » véritable; puisque les apôtres ne devoient pas
 » vivre si long-temps, n'étoit que leurs successeurs
 » sont ici compris en la personne des apôtres
 » mêmes ». Voilà donc manifestement l'Eglise et
 son concile infaillible, et son infaillibilité établie
 sur la promesse de Jésus-Christ entendue selon
 nos maximes. Si l'on dit que c'est là produire en
 témoignage un particulier protestant, qui parle
 contre les principes de sa religion, c'est ce qui
 fait voir que ce n'est pas nous qui inspirons de tels
 sentimens, mais qu'on les prend dans le fond
 commun du christianisme, quand on combat
 naturellement pour la vérité, comme faisoit ce
 savant auteur contre ses ennemis les plus dan-
 gereux.

Mais ce n'est plus un particulier, c'est tout un
 synode, qui oppose aux Remontrans, lorsqu'ils
 rejetoient l'autorité des synodes qu'on assem-
 bloit contre eux : « que Jésus-Christ, qui avoit
 » promis à ses apôtres l'esprit de vérité, avoit
 » aussi promis à son Eglise d'être toujours avec
 » elle » ; d'où il tire cette conséquence, « que
 » lorsqu'il s'assembleroit, de plusieurs pays, des
 » pasteurs, pour décider, selon la parole de
 » Dieu, ce qu'il faudroit enseigner dans les Eglises,
 » il falloit avec une ferme confiance se persuader
 » que Jésus-Christ seroit avec eux selon sa pro-

» messe (1) ». C'est un synode qui parle ; il n'est que provincial , je l'avoue ; mais il est lu et approuvé par le synode de Dordrecht , où toute la Réforme étoit assemblée sans en excepter aucun pays ; en sorte qu'on l'appeloit le synode *comme œcuménique* de Dordrecht. Qui leur inspiroit ce langage si contraire aux maximes de leur religion ? D'où leur venoit cette ferme confiance : confiance *selon la promesse* , et par conséquent , selon l'expression de saint Paul (2), confiance selon la foi , plus inébranlable que les fondemens de la terre , quoique soutenue du doigt de Dieu ? C'est que les hommes se trouvent souvent imprimés de certaines vérités fortes qu'ils ne suivent pas. Ils posent le principe ; ils ne peuvent soutenir la conséquence. Les philosophes connoissent le pouvoir immense de Dieu : ils n'ont pas la force de l'adorer , et se perdent dans leurs pensées. Le Juif croit Michée , qui lui annonce la venue du Christ dans Bethléem (3) , il n'a pas le courage de s'élever à sa naissance éternelle avec le même prophète. Notre ministre demeure d'accord « qu'il ne faut jamais quitter » l'Eglise de Dieu. Où est , dit-il (4) , l'homme » assez fou , pour contester qu'on ne doive tous » jours demeurer dans l'Eglise de Dieu ? Il vaut » droit autant demander s'il est permis de se » damner ». Voilà de belles paroles , mais qui s'en vont en fumée et se réduisent à rien , si l'on ne fait qu'éluder toutes les expressions des pro-

(1) *Syn. Delph. Act. Dord. p. 66.* — (2) *Rom. iv. 13, 16, 19, 20, etc.* — (3) *Mich. v. 2.* — (4) *Avert. n. 3.*

messes faites à l'Eglise, pour en venir à conclure qu'on *se peut sauver dans le schisme* (1), loin de vouloir demeurer dans l'Eglise de Dieu, comme la suite le fera paroître.

Mais il faut considérer d'abord comme le ministre incidente sur chaque parole des promesses de Jésus-Christ. Répétons-les donc encore une fois; et n'oublions pas, sur toutes choses, qu'elles commencent par ces termes, qui sont l'ame et le soutien de tout le discours: *Toute puissance m'est donnée dans le ciel et dans la terre*; ce qu'il continue en cette sorte: *allez donc avec la foi et la certitude que doit inspirer un tel secours: allez, enseignez les nations, et les baptisez au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, leur apprenant à garder tout ce que je vous ai commandé: et voilà je suis avec vous*, par cette toute-puissance à laquelle rien n'est impossible, *je suis*, dis-je, *avec vous; j'y suis tous les jours jusqu'à la fin du monde* (2). Osez tout, entreprenez tout, allez par toute la terre y attaquer toutes les erreurs: ne donnez de bornes à votre entreprise ni dans les lieux ni dans les temps: votre parole ne sera jamais sans effet: *je suis avec vous*; le monde ne pourra vous abattre: le temps, ce grand destructeur de tous les ouvrages des hommes, ne vous anéantira pas; *je suis avec vous*, moi le Tout-puissant, dès aujourd'hui, *tous les jours, et jusqu'à la fin du monde*.

Ces paroles portent la lumière jusque dans les

(1) Ci-dessous, n. 56, etc. 66, etc. — (2) *Matth. xxviii. 18, 19, 20.*

IV.

Chicaneries manifestes du ministre: vains incidents sur chaque parole de Jésus-Christ: ce que c'est que tout le monde que les apôtres et leurs successeurs devoient enseigner.

cœurs les plus ignorans : embrouillons-les donc, disent vos ministres. C'est ce que va entreprendre, avec plus d'adresse que jamais, celui qui m'attaque; et voici par où il commence. « M. de Meaux, qui » soutient que ces deux mots, *Je suis avec vous*, » sont simples, précis, clairs comme le soleil, et » qu'ils n'ont besoin d'aucun commentaire, est » obligé d'y en faire un, dans lequel il insère ses » préjugés, et fait dire à Jésus-Christ ce qui » lui plaît (1) ». Voyons, lisons, examinons, s'il y a un seul mot du mien dans ce qu'il appelle mon commentaire. « Il y trouve (M. de Meaux) » une Eglise toujours visible, comme une chose » qui est sortie avec emphase de la bouche de » Jésus-Christ ». Laissons l'emphase qu'il ajoute, et voyons si j'explique bien les paroles du Fils de Dieu : « Il ne faut pas demander, c'est ainsi, » dit-il, que M. de Meaux fait parler ce divin » maître, si le nouveau corps, la nouvelle con- » grégation, c'est-à-dire, la nouvelle Eglise que » je vous ordonne de former, sera visible, étant, » comme elle le doit être, composée de ceux qui » donnent les sacremens et de ceux qui les reçoivent. Cependant, poursuit le ministre, Jésus-Christ n'a rien dit de semblable ». Il n'a rien dit de semblable, mes Frères? L'a-t-on pu penser, que la distinction expresse de ceux qui enseignent et de ceux qui sont enseignés, de ceux qui baptisent et de ceux qui sont baptisés, n'eût rien de semblable à une Eglise visible? A quoi

(1) T. II, l. IV, c. 2, n. 3, p. 559.

donc

donc est-elle semblable? A une Eglise invisible? La fausseté saute aux yeux. La prédication de la parole est comprise en termes formels, sous cette expression, *enseignez* : l'administration des sacremens n'est pas moins évidemment contenue sous le Baptême qui en est la porte ; ce sont là les caractères propres et essentiels qui rendent l'Eglise visible : tous les chrétiens, sans en excepter les Protestans, l'entendent ainsi. C'est donc ici une chose qui non-seulement est semblable à l'Eglise visible, mais qui est l'Eglise visible elle-même.

Passons et écoutons le ministre. « M. de Meaux » trouve encore ici l'Eglise composée de toutes les nations, jusqu'à la fin des siècles (1) ». Eh ! de quoi sera donc formée, d'où sera tirée, de qui sera composée cette Eglise, dont les pasteurs ont reçu cet ordre? *Allez par tout le monde, prêchez l'Évangile à toute créature* (2) : et encore, *allez, enseignez toutes les nations* (3). Mais, direz-vous, il n'exprime pas que l'Eglise, qu'il a désignée par ces paroles, sera jusqu'à la fin composée de toutes les nations. Non, sans doute ; il ne dit pas non plus que moi, que toutes les nations y seront toujours actuellement rassemblées ; mais les apôtres et leurs successeurs ne cesseront de prêcher et d'annoncer l'Évangile à toutes les nations, au sens que saint Paul disoit après le Psalmiste : *Le bruit que fait leur prédication* (celle des apôtres)

(1) *T. II, l. IV, c. 2, n. 3, p. 559.* — (2) *Marc. XIV. 15.* —

(3) *Math. XXVIII. 19.*

retentit par toute la terre, et la voix s'en fait entendre par tout l'univers (1); et encore : *Votre foi est annoncée par tout le monde* (2); et encore : *L'Évangile est parvenu jusqu'à vous, comme il est dans tout l'univers, et y fructifie, et y croît, comme parmi vous* (3). Il ne dit pas que tout le monde doive croire à la fois : *Cet Évangile doit être prêché ou sera prêché* (successivement) *par toute la terre, en témoignage à toutes les nations; et après viendra la fin* (4). C'est Jésus-Christ même qui parle, et il donne à son Eglise le terme de la fin de l'univers, pour porter à toute la terre la lumière de l'Évangile.

Mais tous croiront-ils? Non, répond saint Paul (5) : *Tous n'obéissent pas à l'Évangile, selon que dit Isaïe : Seigneur, qui croira les choses que nous avons ouïes? Mais je dirai : N'ont-ils pas ouï? puisqu'il est écrit : Le bruit s'en est fait entendre par toute la terre.* S'il y a des particuliers qui ne croient pas à l'Évangile, qui doute qu'il n'y ait aussi des nations, puisqu'on en trouve même, à qui l'esprit de Jésus ne permet pas de prêcher (6), durant de certains momens? Allez donc chicaner saint Paul, et Jésus-Christ même, et alléguez-leur la Chine, comme vous faites sans cesse, et, si vous voulez les Terres Australes, pour leur disputer la prédication écoutée par toute la terre. Tout le monde, malgré vous, entendra toujours ce langage populaire qui explique par

(1) Rom. x. 18. — (2) Ibid. i. 8. — (3) Col. i. 6. — (4) Matth. xxiv. 14. — (5) Rom. x. 16. — (6) Act. xvi. 6, 7.

toute la terre, le monde connu, et dans ce monde connu une partie éclatante et considérable de ce grand tout; en sorte qu'il sera toujours véritable que ce sera de ce monde que l'Eglise demeurera toujours composée, et que la fin du monde la trouvera, *enseignant et baptisant les nations*, et recueillant de chaque contrée ceux que Dieu lui voudra donner.

Voilà ce commentaire chimérique qu'on m'accuse de faire à ma fantaisie des promesses de Jésus-Christ, quand je n'allègue que saint Paul et Jésus-Christ lui-même, pour les expliquer. Mais voici encore une autre partie de ce commentaire des promesses de l'Évangile. « M. de Meaux y trouve » une Eglise qui subsistera rangée sous un même » gouvernement, c'est-à-dire, sous l'autorité des » mêmes pasteurs »; à quoi le ministre ajoute, en insultant: « Le simple ne voyoit point cela » dans le texte de saint Matthieu (1) »: comme qui diroit: Le simple n'y voyoit pas que le troupeau seroit gouverné par les enseignemens des apôtres, à qui il est dit: *Allez, enseignez, leur apprenant à garder tout ce que je vous ai commandé*. Le simple ne voyoit pas que c'est là le gouvernement ecclésiastique: le simple ne voyoit pas que toute l'autorité des pasteurs devoit consister à donner les sacremens, ou bien à les refuser aux indignes; selon qu'ils écouteront ou qu'ils n'écouteront pas la prédication de leurs pasteurs, ce que ce même ministre conclut enfin par cette amère raillerie: « Le peuple ne voyoit pas toutes ces

V.

Suite de vains incidens sur les paroles de Jésus-Christ: si le gouvernement ecclésiastique est une chose à deviner dans ces paroles, ou s'il n'y est pas expressément enseigné.

(1) T. II, p. 559.

» choses : il avoit besoin d'un autre soleil, c'est-à-dire, de M. de Meaux, pour l'éclairer, et pour lui découvrir ce qui est plus clair que le soleil (1) ». Il falloit un *nouveau soleil*, pour apprendre au peuple, que partout où il y a prédication, sacrement, gouvernement ecclésiastique, il y a une Eglise visible à qui appartiennent les promesses, puisque c'est à elle, en termes formels, qu'elles sont adressées par le Sauveur du monde.

VI.

Mais écoutons encore où le ministre se réduit :

Autre chicanerie : comment la promesse est adressée au commun des fidèles ainsi qu'aux pasteurs.

« Pesons, dit-il (2), toutes les paroles de Jésus-Christ, comme M. de Meaux les a pesées, et par ce moyen nous en découvrirons le sens et la vérité ». C'est là, mes Frères, ce que je prétends ; et puisque votre ministre le prétend aussi, c'est pour lui que je vous demande une audience particulière.

« Premièrement, M. de Meaux borne cette promesse aux pasteurs de son Eglise, quoiqu'elle soit commune à tous les fidèles, avec lesquels Jésus-Christ sera jusqu'à la consommation des siècles ». Il produit saint Hilaire et saint Chrysostôme, et se donne la peine de prouver ce que personne ne contesta jamais. Quand j'ai dit que la promesse de Jésus-Christ s'adressoit directement aux pasteurs, j'ai pour garant Jésus-Christ, qui leur dit lui-même : *Enseignez et baptisez*. Il parle donc directement à ceux qu'il a préposés à la prédication et à l'administration des sacremens. Mais tout cela est fait pour le peuple : *Tout est à vous*, dit saint Paul (3), soit

(1) *T. II, p. 560.* — (2) *Ibid. n. 4, p. 560.* — (3) *I. Cor. III. 22.*

Paul, soit Céphas, soit Apollon. Nous ne sommes que les ministres de votre salut, dont la dispensation nous est commise. Jésus-Christ est avec les apôtres pour le profit des fidèles, les fidèles sont donc compris dans la promesse : *Je vous prie*, dit-il, ⁽¹⁾, *mon Père, non-seulement pour ceux-ci, c'est-à-dire, pour mes apôtres, mais encore pour tous ceux qui croiront en moi par leur parole.* On voit qu'il prie pour les fidèles, en les attachant aux apôtres. On n'a pas besoin d'alléguer saint Hilaire ni saint Chrysostôme ; la chose parle d'elle-même ; et le profit des fidèles sous le ministère, marque clairement la part qu'ils ont à la promesse, encore qu'elle se trouve directement adressée à leurs pasteurs, comme il falloit pour établir l'autorité, aussi bien que l'éternité de leur ministère.

Ecoutez donc les paroles, et prenez l'esprit et l'intention des promesses de Jésus-Christ : *Je suis avec vous*, qui enseignez, qui administrez les sacremens, et qui gouvernez par ce moyen le peuple fidèle : *Je suis avec vous*, et votre ministère subsistera : *Je suis avec vous*, et je bénirai ce ministère : il sera saint et fructueux, et ne cessera jamais de l'être, parce que je promets, moi qui peux tout, et ma promesse immuable sera tout ensemble l'objet et le soutien de la foi.

VII.
Sens naturel des paroles de la promesse.

Ne croyez donc pas qu'il ne promette que l'extérieur du ministère : c'est bien ce qu'il exprime nommément dans sa promesse ; mais l'effet intérieur, les grâces intérieures y sont attachées et

(1) *Joan. xvii. 20.*

renfermées, parce que Jésus-Christ est toujours présent pour donner efficacité à sa parole et à ses sacremens, comme il sera plus amplement expliqué en son lieu.

VIII.

Suite de
chicanes :
comparaison
du ministre
entre les pro-
messes faites
à l'Eglise et
celles qui
sont faites
aux particu-
liers.

Le ministre poursuit en cette sorte : « Jésus-Christ, le meilleur de tous les interprètes, a fait la même promesse aux laïques (qu'aux pasteurs), en leur disant qu'ils demeureront en lui, et lui en eux. L'union est intime, réciproque, et marque une durée éternelle. Cependant quoique Jésus-Christ ait promis aux fidèles une union éternelle, M. de Meaux ne voudroit pas soutenir que les laïques auront toujours une lumière éclatante, et une connoissance pure de la vérité : et lui qui nous fait un si grand crime de la justice inamissible, et de la persévérance des saints, devroit avoir conclu, que si Dieu, malgré sa promesse de demeurer dans les saints, les laisse tomber dans le crime, et du crime sous la puissance du démon, il peut aussi laisser son Eglise dans l'erreur et le vice, malgré cette parole : *Je suis avec vous* (1) ».

IX.

Réponse où
l'on fait voir
que le minis-
tre ne veut
qu'embrouil-
ler les ques-
tions : son
aveu sur l'im-
piété de la
justice ina-
missible dans

Il ne faudroit point mêler tant de choses, si l'on vouloit éclaircir, plutôt qu'embrouiller la question. Surtout il ne faudroit point confondre ensemble la doctrine de l'*inamissibilité de la justice avec celle de la persévérance des saints*, ni avancer, ce qui n'est pas, que je fais un crime de l'une comme de l'autre. La doctrine de la persévérance n'a jamais été révoquée en doute : celle de l'inamissibilité de la justice est particu-

(1) T. II, p. 560.

lière aux Calvinistes; et par le peu qu'en dit notre ministre, on doit sentir qu'elle est impie. « L'union, dit-il (1), que Jésus-Christ promet aux laïques est intime, réciproque, et d'une éternelle durée; néanmoins malgré sa promesse de demeurer dans les saints, il les laisse tomber dans le crime, et sous la puissance du démon; ainsi le laïque en qui Jésus-Christ demeure, avec qui son union est intime, réciproque, est d'une éternelle durée », est en même temps dans le crime, et sous la puissance de l'enfer. En faudroit-il davantage pour quitter une religion, où l'on enseigne des absurdités, disons, des impiétés si manifestes?

L'application de l'auteur aux promesses faites à l'Eglise n'est pas moins étrange, et il faudra dire que, par la même raison, qu'un particulier peut être dans le même temps uni intimement à Jésus-Christ et sous la puissance du démon, par cette même raison, la société des pasteurs se trouvera par l'erreur, par la corruption, et enfin en toutes manières sous la puissance des ténèbres; pendant que *tous les jours sans interruption Jésus-Christ sera avec elle. Quelle convention y aura-t-il donc avec Jésus-Christ et Bélial (2) ?* et la Réforme est-elle venue pour les concilier ensemble?

Ouvrez les yeux, mes chers Frères, et voyez que l'on vous amuse, non-seulement en vous proposant des questions hors de propos, mais encore en sauvant une erreur par une autre, au lieu de

la nouvelle
Réforme.

X.
Etrange
aveu du mi-
nistre, que
l'Eglise peut
être livrée à
la puissance
de l'enfer,
pendant que
Jésus-Christ
est avec elle.

XI.
Différence
manifeste
des promes-
ses faites au

(1) T. II, p. 560. — (2) II. Cor. VI. 15.

corps de l'Eglise et aux fidèles particuliers, par les paroles des unes et des autres.

les condamner toutes deux. Dieu n'a promis à aucun des saints qu'*il ne perdrait jamais la justice ni l'union intime avec lui*, comme l'ont perdue du moins pour un temps un David, un Salomon, un saint Pierre. Dieu n'a promis à aucun des saints, comme il a fait à l'Eglise entière, d'*être avec lui tous les jours*, c'est-à-dire sans la moindre interruption, *et jusqu'à la fin des siècles* : le terme de *la fin des siècles*, qu'il donne à son assistance, dénote l'Eglise telle qu'elle est en ce monde, visible par toute la terre, à qui il donne pour caractère de sa visibilité la prédication et les sacremens, et lui promet de la conserver *tous les jours* en cet état, tant que l'univers subsistera. A-t-il dit quelque chose de semblable de son union avec aucun saint particulier? Ecoutons : *Vous êtes purs encore*, dit le Sauveur (1), *demeurez en moi et moi en vous* ; tant que vous serez en moi, je serai en vous : est-ce à dire, vous y serez toujours? Point du tout, puisqu'il vient de dire, *Vous êtes encore purs* ; pour insinuer qu'ils cesseroient bientôt de l'être, leur chef en le reniant, et tous en tombant dans l'incrédulité pendant le scandale de la croix. Il poursuit : *Qui demeure en moi et moi en lui, portera beaucoup de fruit* (2) : qui en doute? Mais vouloit-il dire que pendant le temps de leur incrédulité, *ils dussent demeurer en lui et lui en eux*, et porter des fruits de vie éternelle, pendant qu'au contraire ils ne produisoient que des fruits d'incrédulité et de mort? Le disciple bien-aimé prononce : *Dieu est amour* :

(1) Joan. xv. 3, 4. — (2) *Ibid.* 5.

et ainsi *quiconque demeure dans l'amour, demeure en Dieu et Dieu en lui* (1). Qui ne le sait pas? On y demeure en effet tant qu'on aime d'un vrai amour. Est-ce à dire qu'on *aime* toujours, et qu'on *demeure toujours en Dieu* sans aucune interruption, même en reniant, en maudissant, et en jurant qu'on ne connoît pas Jésus-Christ? Qui osera prononcer un tel blasphême? Reconnaissez donc, encore un coup, que les passages qu'on vous allègue n'ont rien de commun avec celui dont il s'agit, où Dieu promet sans réserve ni restriction à son Eglise visible, à la communion des pasteurs et des troupeaux, d'être avec elle *tous les jours*, et que le monde périra avant qu'il les abandonne.

Et remarquez, mes chers Frères, que je ne vous jette ni dans des discours inutiles ou d'une grande recherche, ni dans des questions ou subtiles ou étrangères : seulement je pèse avec vous parole à parole les promesses de Jésus-Christ, sans qu'il faille ouvrir d'autres livres que l'Evangile, ou que jusqu'ici il s'y trouve la moindre difficulté. Voyons si votre ministère en use de même.

« M. de Meaux, poursuit-il (2), applique la » promesse de Jésus-Christ uniquement aux pas- » teurs et aux évêques latins ». On vous amuse, mes Frères : je ne distingue dans la promesse ni Latins ni Grecs, et j'y comprends également tous les pasteurs Grecs, Latins, Scythes et Barbares, qui succéderont aux apôtres sans aucune inter-

XII.

Courte observation sur la simplicité et sur l'intelligibilité de cette dispute.

XIII.

Illusion du ministre, qui me fait accroire que je n'applique la promesse qu'aux pasteurs de l'Eglise latine.

(1) I. Joan. IV. 16. — (2) T. II, n. 5, p. 561.

ruption, et sans avoir changé leur doctrine par aucun fait positif. Ainsi ce qu'on dit des Grecs jusqu'ici, demeure inutile : il faudra seulement nous souvenir d'examiner en son lieu la foi des Grecs, et s'il est vrai qu'ils n'aient jamais abandonné la succession ; ce qui ne regarde ni l'examen ni l'intelligence de la promesse dont il s'agit, considérée en elle-même.

Laissons donc en surséance pour un peu de temps ce qui regarde l'application de la promesse ou aux Latins ou aux Grecs, ou aux autres peuples particuliers, puisqu'il n'en est rien dit dans cette promesse, et continuons à peser les propres paroles qu'elle contient.

XIV.
Suite des
objections
du ministre,
qui se con-
tredit lui-
même.

« C'est assez parler des personnes, continue » votre ministre (1), venons au fond. Jésus-Christ » promet à l'Eglise qu'il sera toujours avec elle : » ce terme, *avec elle*, dit M. de Meaux, marque » une protection assurée et invincible de Dieu » : ce qu'il avoue en disant : « Il a raison jusque-là ». Si j'ai raison jusque-là, je tire deux conséquences ; l'une, que l'Eglise visible sera toujours ; l'autre, qu'elle sera attachée aux pasteurs qui prendront la place des apôtres, et que l'erreur y sera toujours exterminée. C'est ici que votre ministre cite ces paroles de mon Instruction : « Ceux qui vou- » dront être enseignés de Dieu, n'auront qu'à » vous croire, comme ceux qui voudront être » baptisés n'auront qu'à s'adresser à vous (2) ». A cela, quelle réponse ? Le ministre avoue « que » Dieu peut suppléer à tous nos besoins par sa

(1) *T. II, l. IV, c. 3, n. 1, p. 566.* — (2) *I. Instr. past. n. 5.*

» présence, quand il veut ⁽¹⁾; mais, ajoute-t-il,
 » il ne le fait pas toujours. Où est donc cette pro-
 » tection assurée et invincible, que j'ai raison
 » de reconnoître dans ces paroles, *Je suis avec*
 » *vous* »? et comment est-elle assurée, si Dieu
 pouvant la donner, il ne le veut pas?

Pour montrer que ces paroles, *Je suis avec*
vous, emportent une protection assurée autant
 qu'invincible, j'allègue ce qui fut dit par l'Ange à
 Gédéon : *Vous sauverez Israël, parce que je suis*
avec vous : et je produis en même temps plusieurs
 passages où cette parole, *Je suis avec vous*, mar-
 que un effet toujours certain ⁽²⁾. Le ministre n'a
 pu le nier, comme on a vu; mais sur l'exemple
 de Gédéon, il répond deux choses ⁽³⁾; la pre-
 mière : « Comme tous ceux avec qui Dieu est,
 » n'ont pas la force de Gédéon pour tuer mira-
 » culeusement six vingt mille hommes dans une
 » bataille, ainsi, quoique Dieu soit avec les suc-
 » cesseurs des apôtres, il ne s'ensuit pas qu'ils
 » doivent étendre comme eux l'Eglise jusqu'au
 » bout du monde, ni avoir la même autorité
 » qu'eux ». C'est la première réponse; voici la
 seconde : « Comme la présence de Dieu, qui étoit
 » avec Gédéon, ne l'empêcha pas de faire un
 » éphod, après lequel Israël idolâtra, ce qui fut
 » un lacet à sa maison ⁽⁴⁾, ainsi la présence de
 » Dieu dans l'Eglise n'empêche pas que ses prin-
 » cipaux chefs n'introduisent en certains lieux
 » l'erreur, et ne rendent l'Eglise très-obscur

XV.

Comment

Le ministre élude la force de cette parole : *Je suis avec vous* : ses deux réponses sur l'exemple que j'ai tiré de Gédéon.

⁽¹⁾ *I. Instr. past. n. 5. p. 567.* — ⁽²⁾ *Ibid. n. 5.* — ⁽³⁾ *T. II, p. 567, 568.* — ⁽⁴⁾ *Judic. vi.*

» par leur idolâtrie ». Vous le voyez, mes chers Frères, il n'a pas osé pousser à bout sa conséquence. Pour la tirer toute entière, il devoit conclure que tous les pasteurs pourroient tomber dans l'idolâtrie : il n'a osé le conclure que des principaux. Il devoit encore conclure *que toute l'Eglise devoit être obscure par l'idolâtrie* : il a évité ce blasphème, qui feroit horreur, et n'ose livrer à l'idolâtrie *que de certains lieux* ; ce qui n'empêcheroit pas la pureté du culte dans le gros. Il a donc lui-même senti la défectuosité manifeste de son principe, qu'il n'a osé pousser à bout. Mais quoi qu'il en soit, ses deux réponses vont tomber sans ressource par un seul mot.

XVI.

Réplique en un mot, et claire démonstration de l'effet de ces paroles, *Je suis avec vous*.

Cette parole *Je suis avec vous*, n'emporte de *garde assurée et de protection invincible*, que dans l'effet pour lequel Dieu l'a prononcée, et pour lequel il a promis d'être avec nous. C'étoit à l'effet de défaire les Madianites, et d'en délivrer Israël, que Dieu étoit avec Gédéon : aussi cet effet n'a-t-il pas manqué, et les Madianites ont été taillés en pièces par ce capitaine. C'étoit aussi à l'effet d'enseigner la vérité et d'administrer les sacremens, que Jésus-Christ devoit être tous *les jours et jusqu'à la fin du monde* avec ses apôtres et leurs successeurs : cet effet est donc celui qui n'a pu manquer ; autrement il ne sert de rien d'avoir avec soi le Tout-puissant, si l'on peut perdre l'effet pour lequel il assure qu'il y est, et qu'il y sera toujours. Appliquons la même chose à l'éphod érigé par Gédéon ; l'effet de cette promesse, *Je suis avec vous*, étoit accompli par la défaite des Madi-

nites, pour laquelle elle étoit donnée : l'éphod, qui vient si long-temps après, n'appartient pas à cette promesse ; et le ministre, qui nous le produit, abuse trop visiblement de votre créance.

« M. de Meaux, poursuit le ministre (1), de-
 » voit remarquer que Dieu avoit promis à l'E-
 » glise judaïque d'être éternellement avec elle,
 » d'y mettre son nom à jamais, et néanmoins
 » que cette présence n'a pas empêché ni sa ruine,
 » ni que pendant qu'elle a duré, il n'y ait eu des
 » abominations et des idolâtries jusque dans le
 » temple, et que les prêtres et les sacrificateurs
 » ne se soient corrompus ».

Pour procéder nettement, je distingue ici deux difficultés, l'une qu'on tire de la ruine de l'Eglise judaïque, et l'autre qu'on tire de sa corruption pendant qu'elle subsistoit.

Pour la ruine, il est vrai que Dieu avoit dit, *qu'il mettroit son nom à jamais dans le temple de Salomon ; et, ce qu'il y a de plus fort, qu'il y auroit tous les jours ses yeux et son cœur* : promesse qui ne paroît pas de moindre étendue que celle de Jésus-Christ dont nous parlons. Voilà du moins l'argument de votre ministre dans toute sa force. Remarquez pourtant, mes chers Frères, qu'il n'a osé citer ce passage entier, de peur d'y trouver sa confusion. Lisons-le donc tel qu'il est (2) : « Je mettrai mon nom à jamais dans cette
 » maison, et j'y aurai tous les jours mes yeux
 » et mon cœur. Si tu marches dans mes voies,

XVII.

Comparaison du ministre entre les promesses de l'Eglise judaïque et celle de l'Eglise chrétienne.

XVIII.

Réponse à l'objection du ministre : distinction des deux difficultés : démonstration que les promesses de la durée de la Synagogue ou de l'Eglise judaïque ne sont pas absolues comme celles de l'Eglise chrétienne, mais seulement conditionnelles.

(1) Tom. II, p. 567, etc. 674, etc. — (2) III. Reg. IX. 3 et seq. II. Par. VII. 15, 16.

» comme a fait ton père David, j'établirai ton
 » trône à jamais. Si au contraire vous et vos en-
 » fans cessez de me suivre, et adorez des dieux
 » étrangers, j'arracherai Israël de la terre que je
 » leur ai donnée, et je rejetterai de devant ma
 » face le temple que j'ai consacré à mon nom ;
 » en sorte qu'Israël sera la risée et la fable de tout
 » l'univers, et que ce temple sera en exemple à
 » tous les peuples du monde ». On vous a tu,
 mes chers Frères, la condition expressément ap-
 posée à la promesse de la Synagogue : et vous ne
 voulez pas voir la différence entre cette promesse
 absolue, *et voilà je suis avec vous tous les jours ;*
 et celle-ci, *j'y serai, si vous faites bien.*

XIX.
 Vaine de-
 mande du
 ministre.

Votre ministre objecte souvent : Quoi donc,
 ne faudra-t-il point quitter l'Eglise, si elle tombe
 dans l'idolâtrie et dans l'erreur ? Autre illusion ;
 puisque c'est là précisément ce qui est exclus
 comme impossible par cette promesse absolue,
Je suis avec vous tous les jours : étant choses vi-
 siblement incompatibles, et que Jésus-Christ soit
avec elle tous les jours, et qu'elle soit quelque
 jour livrée à l'idolâtrie et à l'erreur, avec les-
 quelles Jésus-Christ ne demeure pas.

XX.
 Par la con-
 stitution de la
 Synagogue
 et de l'Egli-
 se, la durée
 de la pre-
 mière doit
 avoir fin, et
 celle de l'E-
 glise non.

Et pour parler plus à fond, sans nous jeter
 néanmoins dans des discussions embarrassantes,
 est-il possible, mes Frères, que vous ne vouliez
 pas voir que l'Eglise judaïque ou la Synagogue
 par sa condition devoit tomber ; au lieu qu'au
 contraire l'Eglise de Jésus-Christ par sa condi-
 tion devoit subsister à jamais malgré les efforts
 de l'enfer ? La chose ne reçoit pas de difficulté.

Dieu promet un nouveau Testament : donc le premier doit vieillir et être aboli, conclut saint Paul (1). *Dieu promet en Jésus-Christ un nouveau sacerdoce selon l'ordre de Melchisédech* ; donc il promet en même temps l'abolition de la loi ; puisque, selon le même saint Paul, *la loi doit passer en même temps que le sacerdoce* (2). Jésus-Christ a lui-même prononcé, selon la prophétie de David, *que la pierre qui doit faire la tête du coin, doit être auparavant rejetée par les Juifs* (3) ; d'où il devoit arriver qu'il seroit contraint de leur ôter la vigne, et de la donner à d'autres ouvriers (4). Jésus-Christ a vu aussi dans Daniel *l'abomination de la désolation dans le lieu saint : et, dit-il* (5), *que celui qui lit, entende, afin qu'on soit attentif à ce grand mystère*. Dans ce mystère étoit compris le *meurtre du Christ* par les Juifs ; et après ce meurtre, *l'entière dissipation de tout ce peuple, avec l'abomination et la désolation jusqu'à la fin* (6). Y a-t-il donc un aveuglement pareil à celui de régler les promesses faites à l'Église par celles de la Synagogue, et de ne vouloir jamais reconnoître, ni mettre de différence entre celle dont Dieu se retire, et celle à qui il proteste qu'il est toujours avec elle : entre celle à qui il dit, *Je suis avec vous jusqu'à la fin* ; et celle dont il est écrit : *La désolation jusqu'à la fin demeure sur elle*.

Voilà une claire résolution de l'argument que l'on tire de la ruine de la Synagogue. Mais on a

XXI.
Objection
du ministre

(1) *Heb.* viii. 8, 9 *et seq.* — (2) *Heb.* vii. 12. — (3) *Matth.* xxi. 42. — (4) *Ibid.* 40, 41. — (5) *Ibid.* xiv. 15. — (6) *Dan.* ix. 26, 27.

sur les interruptions de l'Eglise judaïque avant sa chute totale.

objecté, en second lieu, que du moins Dieu étoit présent dans l'Eglise judaïque tant qu'elle devoit subsister, et néanmoins « que cette présence n'a » pas empêché que pendant le temps qu'elle a » duré, il n'y ait eu des idolâtries et des abomi- » nations jusque dans le temple; et que les prê- » tres et les sacrificateurs ne se soient corrom- » pus (1) ». Voilà sans doute votre argument le plus spécieux : mais ouvrez les yeux, mes chers Frères, et voyez avec quelle précision nous y répondons par cette seule demande.

XXII.
Réponse
par une seule et courte
demande :
démonstration, par la
mission des prophètes,
de la perpétuelle visibilité
de l'Eglise judaïque
avant sa réprobation.

Veut-on que l'Eglise judaïque ait été dans ces obscurcissemens tellement abandonnée, que Dieu ne lui laissât aucune visibilité, en sorte qu'on la perdît de vue, et que le fidèle ne sût plus à quoi se prendre dans sa communion? C'est ce qu'il faudroit prouver, et c'est en effet la prétention des ministres. Mais elle est directement opposée à la parole de Dieu. Il n'y a qu'à l'écouter dans Jérémie, où il dit : « Depuis le temps que je vous ai » tirés de l'Egypte jusqu'à ce jour, je n'ai cessé » d'avertir vos Pères par un témoignage public, » en me levant pendant la nuit et dès le matin, » et leur envoyant mes serviteurs les prophètes, » et ils n'ont pas écouté (2) ». Dieu se compare à un maître vigilant, ou, si vous voulez, à cette femme des Proverbes, *qui se relève la nuit sans laisser éteindre sa lampe* (3), pour mettre à la main d'un chacun de ses domestiques en particulier, et par un soin manifeste, *la nourriture con-*

(1) T. II, p. 567, 568. — (2) Jer. VII. 13, 15. XI. 7. XXV. 3, 4. XXVI. 5. XXXIX. 19. XXXV. 14, 15. — (3) Prov. XXXI. 15, 18.

venable. Il répète sept et huit fois cette parole pour l'inculquer davantage, et il prend son peuple à témoin qu'il ne leur a jamais manqué, pas même à l'extérieur; et vous voulez qu'à l'extérieur le fidèle qui cherche l'Eglise ne sache durant certains temps à quoi se prendre, non plus qu'un pilote dérouté pour qui ne luit plus l'astre qui doit conduire sa navigation.

Ne voyez-vous pas que Dieu, non content de leur avoir une fois donné la loi, se lève encore la nuit, tous les jours, et dès le matin, pour leur envoyer ses prophètes? Et ne dites pas que ce ministre des prophètes étoit extraordinaire, ou qu'il n'étoit pas continu parmi les Juifs. Car c'est démentir l'Écriture et Dieu même qui les assure, *que depuis le temps qu'il les a retirés de l'Égypte jusqu'à ce jour* ⁽¹⁾, il n'a cessé de les envoyer, ni de parler à son peuple publiquement, nuit et jour; en sorte que rien n'a manqué à leur instruction; et vous voulez qu'il soit moins soigneux de l'Eglise chrétienne, après qu'il l'a assemblée par le sang de son fils, et qu'il l'a affermie par ses promesses? Remarquez encore que ce ministère des prophètes, bien qu'extraordinaire, étoit ordinaire en ce temps, et jusqu'après le retour de la captivité; puisqu'on voit partout la congrégation, le corps, la société, les habitations des prophètes et de leurs enfans, et que ceux qui les vouloient contrefaire, s'ingérant par eux-mêmes dans le ministère prophétique, étoient

XXIII.

Que le ministère prophétique étoit perpétuel et comme ordinaire en ce temps.

(1) *Jerem.* VII. 13, 15. XI. 7. XXV. 3, 4. XXVI. 5. XXIX. 19. XXXV. 14, 15.

confondus sur l'heure par les vrais prophètes du Seigneur, comme Hananias par Jérémie (1).

XXIV.

Passage exprès de l'Écriture, pour démontrer que le culte et le ministère public et sacerdotal n'a jamais défailli dans l'Église judaïque non plus que l'autorité et la vérité de la religion, jusqu'à la ruine qui lui devoit arriver.

Pour comble de conviction, il faut ajouter qu'à ce ministère extraordinaire, quoique continu des prophètes, Dieu n'a jamais cessé de joindre le ministère ordinaire du sacerdoce, établi par Moïse; et on ne peut le nier sans démentir Ezéchiel, qui a prononcé ces paroles: « Les » sacrificateurs et les lévites, enfans de Sadoc, » qui ont gardé les cérémonies de mon sanctuaire, pendant l'erreur des enfans d'Israël, » seront toujours devant ma face (2) ». Pesez ces mots, *qui ont gardé et mis en pratique les cérémonies de mon sanctuaire*, et ce qu'on appelle le droit lévitique et sacerdotal: et encore: « Le » sanctuaire sera dans la possession des enfans » de Sadoc, qui ont gardé mes cérémonies durant l'erreur des autres lévites et des enfans » d'Israël (3) »; et vous voulez que durant ce temps le culte fût aboli?

Remarquez que le sacerdoce d'Aaron étoit éternel et ne devoit jamais discontinuer jusqu'à ce que fût venu le temps destiné à sa translation marquée par saint Paul, comme on a vu. Outre cette promesse générale, Dieu avoit dit en particulier à *Phinéas, fils d'Eléazar, fils d'Aaron*: *Je fais avec lui et avec sa race, le pacte d'un sacerdoce éternel* (4). On voit bien qu'il faut toujours sous-entendre une éternité telle qu'elle pouvoit convenir à une loi, qui par sa constitution devoit

(1) *Jerem.* xxviii. 15, 16, 17. — (2) *Ezech.* xliv. 15. — (3) *Ibid.* xlviii. 11. — (4) *Num.* xxv. 11, 12, 13.

tomber, comme la loi l'exprime elle-même. Dieu avoit encore promis du temps d'Héli et de ses enfans : *Je susciterai un sacrificateur, et je lui édifierai une maison fidèle ; et il marchera tous les jours devant mon Christ* (1) ; pour marquer que le sacerdoce ne souffriroit point d'interruption dans tous les temps pour lesquels il étoit établi.

L'effet suivit la promesse : et non-seulement la race d'Aaron, où le sacerdoce étoit attaché, ne défailloit pas ; mais le Saint-Esprit nous assure, que l'observance du culte public demeura dans les plus illustres des pontifes et dans la race de Sadoc, qui servoit dès le temps de David et sous Salomon ; et vous dites indéfiniment, que les sacrificateurs étoient corrompus.

On ne lit en aucun endroit, que la circoncision, qui mettoit les Juifs et leurs enfans sous le joug de la loi, ni les autres cérémonies du temple aient cessé. Les prophètes ne s'en plaignent pas, ni que rien leur eût manqué dans les sacrements de l'ancien peuple.

C'est dans les temps du plus grand obscurcissement, et sous Achaz même, qu'Isaïe a prophétisé, comme le porte l'intitulation de sa prophétie (2). C'est dans un autre pareil obscurcissement, que Jérémie et Ezéchiel prophétisoient, unis aux prêtres, étant prêtres eux-mêmes. Le ministère ordinaire subsistoit toujours. Les prophètes n'ont jamais fait de séparation, et au contraire ils ralioient tous les gens de bien dans l'observance du culte public et extérieur.

(1) *I. Reg. II. 35.* — (2) *Is. I. 1.*

Où veut-on que se prononçassent ces jugemens solennels contre les rois impies, comme un Achaz, un Manassés et les autres, où l'on condamnoit leur mémoire en les privant de la sépulture royale, et Manassés même malgré sa pénitence, à cause du scandale horrible qu'il avoit causé. Qui, dis-je, prononçoit ces jugemens si soigneusement marqués dans l'Écriture (1), s'il n'y avoit pas dans l'Église un tribunal révééré de toute la nation, où la religion prévaloit après les règnes les plus impies ?

Voilà des faits, et des faits illustres, et des faits plus éclatans que le soleil, qui font voir qu'au milieu de la défection qui sembloit comme universelle, et au milieu de la violence de quelques rois, qui empêchoient autant qu'ils pouvoient le culte de Dieu, il subsistoit malgré eux, et que la vérité se faisoit sentir dans le ministère public. Ne dites donc pas avec votre ministre (2), « que » l'Église étoit réduite au petit nombre des fidèles, » qu'on pouvoit à peine distinguer de la génération tortue et perverse ». Car quel veut-on qu'ait été *ce sang innocent que Manassés fit regorger dans Jérusalem* (3) ? Ce sang innocent, étoit-ce un sang idolâtre ; étoit-ce le sang de ceux qui se laissoient corrompre par les séductions de ce prince, ou le sang de ceux qui résistoient à ses volontés, et combattoient jusqu'à la mort pour la religion et pour le vrai culte, du nombre desquels on tient que fut Isaïe ? Et quoi qu'il en soit

(1) II. Par. xxviii. 27. xxxiii. 20. — (2) T. II, p. 568. —

(3) IV. Reg. xxi. 16.

pour ce dernier fait, n'est-il pas constant que dans le temps du plus grand obscurcissement, c'est-à-dire, sous Manassés, ce n'étoit pas le sang d'un petit nombre de fidèles que ce prince impie répandit, puisqu'il est écrit expressément qu'il en remplit Jérusalem et qu'elle en avoit jusqu'à la gorge (1); et on vous dit qu'on ne savoit plus où étoit l'Eglise et qu'on l'avoit perdue de vue.

Voici pourtant votre dernier retranchement : c'est d'en appeler au temps de Jésus-Christ, « où » l'Eglise se voyoit réduite à un petit nombre de » fidèles, qu'on ne pouvoit plus distinguer qu'a- » vec peine au milieu de la génération tortue et » perverse. Cela, dit-il (2), arriva du temps de » Jésus-Christ » : Ce sont les propres paroles de votre ministre. Mais l'Evangile le dément en termes formels; et quoique le moment fût venu où l'Eglise judaïque alloit être réprouvée, Jésus-Christ, par l'autorité que lui donnoient tant de miracles, qui ne laissoient aucune excuse aux incrédules, lui conserva jusqu'au bout le caractère de sa visibilité; en sorte qu'elle ne fut jamais plus reconnoissable.

En effet, il reconnut dans Jérusalem le siège de la religion, en l'appelant *la ville du grand Roi* (3). Le zèle qu'il eut pour le temple, dont il chassa les profanateurs (4), démontra la sainteté de cette maison, jusqu'à la veille de sa ruine, et de l'abomination qu'il reconnoissoit devoir être bientôt dans le lieu saint.

XXV.
Etat de l'E-
glise judai-
que sous J. C.
d'où résulte
la confirma-
tion de toute
la doctrine
précédente.

(1) *IV. Reg. xxi. 16.* — (2) *T. II, p. 568.* — (3) *Matth. v. 35.*
— (4) *Ibid. xxi. 12. Joan. II. 15, 16.*

Il reconnut la vérité du sacerdoce dans la Synagogue, lorsqu'il y envoya les lépreux qu'il avoit guéris : *Allez*, dit - il ⁽¹⁾, *montrez - vous aux prêtres*.

Il fit porter honneur, jusqu'à la fin, à la chaire de Moïse, et deux jours devant la sentence qui le condamnoit à mort, il disoit encore : *Les docteurs de la loi et les Pharisiens sont assis sur la chaire de Moïse* : (à cause qu'ils composoient le conseil ordinaire de la nation) *faites donc ce qu'ils disent, mais ne faites pas ce qu'ils font* ⁽²⁾ : où il fait deux choses ; l'une, de déclarer cette chaire pure jusqu'alors, des erreurs courantes parmi les docteurs, qu'elle n'avoit point passées en dogme : l'autre, d'établir la maxime sur laquelle roule la religion, et le remède perpétuel contre tous les schismes ; que la corruption des particuliers laisse en son entier l'autorité de la chaire.

Quoique la sentence de mort qu'on prononça contre lui fût le dernier coup de la réprobation de la Synagogue, il voulut que cette sentence eût quelque chose de plus prophétique, à cause qu'elle fut prononcée par le pontife de cette année, comme le remarque saint Jean ⁽³⁾ ; et au moment même que la sentence fut prononcée, il fut fidèle à répondre au pontife qui l'interrogeoit juridiquement, *s'il étoit le Fils de Dieu* ⁽⁴⁾ ; tant il fut soigneux de garder toute bienséance et toute justice, et de conserver, autant qu'il se put, à

(1) *Math.* viii. 4. — (2) *Ibid.* xxiii. 2. — (3) *Joan.* xi. 49, 50, 51. xviii. 14. — (4) *Math.* xxvi. 63, 64.

la chaire qui tomboit tous les caractères de sa visibilité.

Il est vrai qu'il avoit pourvu à l'éternité de son culte, et qu'il avoit commencé la nouvelle Eglise visible qui devoit durer à jamais, à laquelle il dit aussi bientôt après : *Voilà, je suis avec vous* (1).

Votre ministre continue à éluder ces paroles, en disant, « que le sort de l'Eg'ise peut changer » comme celui des royaumes de la terre, et » qu'il suffit que Dieu, dont la présence est intérieure et spirituelle, donne aux persécutés des » consolations et des sentimens de son amour » qui les soutiennent dans les afflictions, parce » qu'il suffit, pour accomplir la promesse de » Dieu, que son Eglise subsiste jusqu'à la fin des » siècles, et cette Eglise subsiste dans le petit » troupeau comme dans la multitude(2) ».

Encore un coup, mes chers Frères, on élude la promesse; on abuse des consolations intérieures et spirituelles, pour exclure la nécessité des soutiens extérieurs de la foi, sans laquelle il n'y a point de consolation ni d'intérieur. Or il a plu à Jésus-Christ d'attacher la foi à la prédication et à la perpétuité du ministère visible. En l'ôtant, on vante inutilement les consolations intérieures, puisqu'on les éteint dans leur source. Ainsi il est inutile d'alléguer *le petit troupeau*; et l'on ne prouve rien, si l'on ne montre qu'il n'a pas besoin de tenir à la suite perpétuelle du saint ministère, mais au contraire, qu'il doit agir comme en

XXVI.

Autre illusion du ministre, qui réduit la présence de J. C. à l'intérieur, en laissant à part le ministère que J. C. avoit exprimé.

(1) *Math.* xxviii. 20. — (2) *T.* II, p. 569.

étant détaché ; ce qui n'est pas expliquer , mais abolir la promesse.

XXVII.

Trois dons
des apôtres,
qui ne pas-
sent point à
leurs succes-
seurs , sont
rapportés
par le minis-
tre , pour
montrer qu'il
n'y a point
de consé-
quence à ti-
rer des uns
aux autres ;
premier don,
celui des mi-
racles.

Le ministre tâche d'établir qu'il n'y a nulle conséquence à tirer des apôtres à leurs successeurs, en marquant trois dons dans les premiers qui ne sont point dans les autres ; à savoir, le don des miracles, le don d'infailibilité, et le don de sainteté. Il commence par les miracles, en parlant ainsi : « M. de Meaux veut que l'Eglise jouisse jusqu'à la fin des siècles précisément des mêmes effets de la présence de Dieu et des mêmes privilèges que les apôtres » ; ce qu'il réfute en cette sorte : « Dieu étoit avec les apôtres par une présence miraculeuse ; je veux dire qu'il leur donnoit la vertu de guérir les malades et de ressusciter les morts (1) ». C'est là qu'il allègue ces paroles : *Ils chasseront les démons, ils guériront les malades*, et le reste qu'on peut lire dans saint Marc (2).

Il n'y a qu'un mot à répondre. Ces paroles, et celles-ci de même sens : *Guérissez les malades, ressuscitez les morts, etc.* (3) appartiennent aux grâces extraordinaires, qui constamment et de l'aveu du ministre même devoient cesser. On les compare avec celles-ci : *Enseignez et baptisez*, qui sont du ministère ordinaire de tous les jours et inséparable de l'Eglise, auquel aussi Jésus-Christ attache, en termes formels, la perpétuelle durée ; n'est-ce pas vouloir tout confondre, et peut-on montrer un plus visible dessein de trouver de l'embaras où il n'y en a point ?

(1) *T. II, p. 569 et 570.* — (2) *Marc. XVI. 17, 18.* — (3) *Matt. X. 8.*

Il n'y a pas moins d'illusion dans ces paroles : « L'onction intérieure donnée à chacun des apôtres, qui leur enseignoit toute vérité et les rendoit tous infallibles, étoit le second effet de la présence de Dieu ». Ainsi pour vérifier la promesse, « il faut que tous les évêques, du moins ceux de l'Eglise latine, qui ont vécu, ou qui vivront jusqu'à la fin du monde, soient purs dans la foi et infallibles dans la doctrine ». Aussi nous attribue-t-il, en cent endroits de son livre (1), l'erreur de faire infallibles, comme les apôtres, tous les évêques et tous les curés. Mais la réponse est aisée ; car qui ne voit que, pour accomplir la promesse faite à un corps, on n'est pas astreint à le vérifier dans chaque particulier ? C'est assez que le corps subsiste, et que la vérité prévale toujours contre un Arius, contre un Pélagé, contre un Nestorius, contre tous les autres errans. Il n'est pas besoin pour cela que tous les évêques soient infallibles.

Quand Dieu tant de fois a envoyé au combat le camp d'Israël, avec la promesse d'une victoire assurée, il ne s'ensuit pas pour cela qu'il ne dût jamais périr aucun des combattans ou des chefs ; et quoiqu'il en tombât à droite et à gauche, l'armée étoit invincible. Il en est ainsi de l'armée que Jésus-Christ a mise en bataille contre les erreurs. Il ne faut pas s'imaginer que la défection de quelques-uns, quels qu'ils soient, rende la victoire douteuse ; autrement les décisions des con-

XXVIII.

Second don des apôtres.

L'infaillibilité à chacun en particulier. Erreur du ministre de soutenir que nous devons attribuer, et qu'en effet nous attribuons, à chaque pasteur.

(1) *T.* II, p. 571, et p. 553, 556, 557, 576, 604, 609, 610, 612, 614, 621, 708, 730, etc.

ciles les plus universels et les plus saints seroient inutiles par la résistance d'un seul. Cinq ou six évêques l'emporteroient à Nicée contre trois cent dix-huit évêques, avec qui tous les évêques du monde seroient constamment et publiquement en communion. C'est donc aux ministres une témérité inouïe, de venir déclarer à Jésus-Christ, que s'il ne rend infaillible chaque pasteur, ils ne croient pas qu'il leur ait rien promis. Dieu ne rend pas impeccables tous ceux qu'il préserve du péché; et de même, sans rendre infaillibles tous ceux qu'il conserve dans la profession ouverte de la vérité, c'est assez qu'il sache les moyens de les garantir actuellement de l'erreur. Mais le ministre a trouvé beau d'attribuer cette absurdité, parlons simplement, de donner ce ridicule aux Catholiques; de leur faire dire, que pour accomplir la promesse, *Je suis toujours avec vous*, il faut croire que tous les évêques et tous les curés sont infaillibles. C'est ce qu'il répète à chaque page du livre dont je vous expose les illusions; et ainsi plus de la moitié de ce livre tombe, dès qu'il est certain que bien éloigné de rendre infaillibles tous les pasteurs, à quoi nous n'avons jamais seulement pensé, il n'est pas même nécessaire qu'aucun particulier le soit; puisqu'on peut justifier sans tout cela la vérité de la promesse, *Je suis avec vous*; et qu'il suffit pour produire un si grand effet, que Dieu sache tellement se saisir des cœurs, que la saine doctrine prévale toujours dans la communion visible et perpétuelle des successeurs des apôtres.

Mais voici une troisième absurdité où le ministre voudroit nous pousser, en soutenant que pour vérifier la promesse au sens que nous l'entendons, il faudroit que les successeurs des apôtres succédassent tous à leur sainteté comme à leur doctrine. « La pureté des mœurs, dit-il (1), » étoit un troisième fruit de la présence de Dieu » dans les apôtres. Ces saints hommes et leurs » successeurs entraînoient les peuples par la lumière de leurs bonnes œuvres.... Cet endroit » embarrasse M. de Meaux... M. de Meaux abandonne cette promesse claire comme le soleil, » à l'égard de la sainteté des mœurs, si nécessaire » à l'Eglise pour la rendre visible; puisque les » vices déshonorent l'Eglise de Dieu, et la rendent souverainement obscure et même odieuse » aux infidèles ». Voilà le discours de votre ministre. Mais il m'impose manifestement. Cet embarras où il veut me mettre est imaginaire, et quatre articles de notre doctrine, exposés en peu de mots, le vont démontrer.

1. L'Eglise enseigne toujours hautement et visiblement la bonne doctrine sur la sainteté des mœurs : elle est envoyée pour cela par ces paroles de la promesse dont il s'agit : *Enseignez-leur à garder tout ce que je vous ai commandé* (2), ce qui comprend toute sainteté. Elle est toujours assistée pour accomplir ce commandement; et ces paroles, *Je suis avec vous* (enseignans et baptisans,) en sont la preuve.

2. La doctrine de la sainteté des mœurs n'est

XXIX.

Troisième don des apôtres; la sainteté : le ministre m'attribue ici un embarras où je ne suis point.

XXX.

Quatre points de notre doctrine, qui est celle de J. C. et qui explique sans embarras la sainteté de l'Eglise.

(1) T. II, n. 72, 8, 9 : p. 572, 573, 574. — (2) Matt. XXVII. 20.

jamais sans fruit. C'est ce qui suit des mêmes paroles; et si Jésus-Christ *est toujours* avec ceux qui prêchent, leur prédication ne sera jamais déstituée de son effet.

3. Si donc il y a dans l'Eglise des désobéissans et des rebelles, il y aura aussi des saints et des gens de bien, tant que la prédication de l'Evangile subsistera, c'est-à-dire, sans interruption et sans fin.

4. Encore que le bon exemple des pasteurs soit un excellent véhicule pour insinuer l'Evangile, Dieu n'a pas voulu attacher la marque précise de la vraie foi à la sainteté de leurs mœurs, puisqu'on ne la peut connoître, et que tel qui paroît saint, n'est qu'un hypocrite; et au contraire il l'a attachée à la profession de la doctrine, qui est publique, certaine, et ne trompe pas. *Je suis*, dit-il (1), *avec vous* (enseignans :) et encore plus expressément : *Ils sont assis sur la chair* : ils ont la succession manifeste et légitime, ainsi qu'il a été dit : *Faites donc ce qu'ils vous disent, et ne faites pas ce qu'ils font.*

Où est ici l'embarras que l'on m'attribue? Comment peut-on dire que j'abandonne la sainteté des mœurs, moi qui, sur l'expresse promesse de Jésus-Christ, fais voir l'Eglise enseignant toujours une saine et sainte doctrine, une doctrine toujours féconde par la parole de l'Evangile, qui ne cessera jamais d'être en sa bouche; une doctrine par conséquent qui produit continuellement des saints, et qui renferme tous les saints

(1) *Matt.* XXIII. 2, 3.

dans son unité? Telle est la doctrine de l'Eglise catholique. Quel embarras peut-on feindre dans une doctrine si clairement décidée par Jésus-Christ? Vos ministres veulent-ils dire qu'on puisse prescrire contre la règle par les mauvais exemples, ou qu'ils l'empêchent de subsister dans toute sa force? C'est une erreur manifeste, et qui tend à la subversion totale de l'Eglise. Ainsi quelque grande que soit ou puisse être la corruption qu'on imagine dans les mœurs, on ne peut pas dire qu'elle prévale, puisque la règle de la vérité subsistera toujours en son entier.

« M. de Meaux, dit-on (1), se fait l'objection, » et se parle ainsi à lui-même : Pourquoi vous res- » treignez-vous à dire que les erreurs seront tou- » jours exterminées dans l'Eglise, et que n'assu- » rez-vous aussi qu'il n'y aura jamais de vice » ? Il est vrai ; je reconnois mes paroles ; mais quel embarras contiennent-elles ? Le voici selon le ministre (2) : « Que répond à cela M. l'Evêque ? » Il reconnoît la puissance de Dieu ; mais il ne » laisse pas de la borner, parce qu'il faut savoir » ce que Jésus-Christ a promis ; et que loin de » promettre qu'il n'y auroit que des saints dans » son Eglise, il nous apprend au contraire qu'il » y auroit des scandales ». Qu'y a-t-il là, je vous prie, qui me cause le moindre embarras ? N'est-il pas vrai que Jésus-Christ a prédit dans son Eglise les scandales que j'ai marqués ? Ne voit-on pas dans ses paraboles *les filets remplis de poissons de toutes les sortes, bons et mauvais* (3) ? Je

XXXI.

Paroles du ministre sur mon embarras prétendu : réponse par l'Evangile.

(1) T. II, p. 572. — (2) *Ibid.* p. 573. — (3) *Matt.* xxiii. 47, 48.

borne, dit-on, *la puissance de Dieu*. Est-ce la borner, que de montrer par l'Évangile, en termes formels, à quoi elle se restreint elle-même? Le ministre le nie-t-il? Il ne le fait, ni ne l'ose. Est-ce là une doctrine douteuse et embarrassante? En vérité, mes chers Frères, on vous en impose trop grossièrement, quand on imagine de *tels embarras*.

XXXII.

Question :
si J. C. a promis la sainteté dans l'Eglise.

On demande si Jésus-Christ n'a donc promis que l'extérieur, et s'il ne promet pas en même temps les grâces intérieures et la sainteté dans son Eglise? La réponse est prompte par le discours précédent. Jésus-Christ influe et au dedans et au dehors : il inspire la sainte parole, et il lui donne son efficace. Quand donc il dit, *Je suis avec vous*, il promet également l'un et l'autre ; mais il n'a besoin de parler que du ministère extérieur, parce que c'est à ce ministère qu'il a voulu que la grâce intérieure fût attachée, ainsi qu'il a daigné l'expliquer lui-même. Il y aura donc des scandales dans le royaume de Jésus-Christ, puisqu'il l'a prédit : ces scandales n'empêcheront pas qu'il ne soit avec son Eglise, et que la vérité qu'on y prêchera toujours, n'ait son efficace, puisqu'il l'a ainsi promis. La simplicité de cette doctrine ne laisse aucun lieu aux subtilités du ministre.

XXXIII.

Comparaison que fait le ministre

Mais voici son grand argument (1) : « Si Dieu » a menacé son Eglise qu'il y auroit des scandales, le même Dieu lui impose la triste néces-

(1) T. II, p. 574, 575, 576.]

» sité d'y voir des hérésies : *Il faut qu'il y ait des*
 » *hérésies entre vous*, dit saint Paul ». Je réponds :
 achevez du moins le passage. Mes chers Frères,
il faut qu'il y ait des hérésies, afin que ceux qui
sont à l'épreuve parmi vous, soient manifestés (1).
 C'est une épreuve qui opère la manifestation des
 fidèles, loin de les cacher et de les rendre invisibles.
 Il faut qu'il naisse des hérésies dans l'Église ;
 mais il faut aussi qu'elles y soient condamnées par
 ceux qui succéderont aux apôtres pour enseigner
 et pour baptiser ; autrement Jésus-Christ n'est
 plus avec eux.

On a beau vous répéter cent et cent fois, *Quand*
le Fils de l'homme viendra, il ne trouvera plus
de foi sur la terre. Car premièrement Jésus-Christ
 n'a point parlé de cette sorte : il a parlé en inter-
 rogeant : *Pensez-vous que le Fils de l'homme*
trouve de la foi ? où il interroge les hommes plutôt
 sur ce qu'ils peuvent penser, que sur ce qui sera
 en effet. Et pour m'expliquer davantage, c'est de
 votre crû que vous dites : « Il ne parle point des
 » scandales qui naissent de la corruption des
 » mœurs : il nous menace positivement que la
 » foi s'éteindra, et qu'il n'y en aura plus sur la
 » terre (2) ».

Il s'adoucit pourtant ailleurs (3) ; mais toujours
 en supposant sans raison, qu'il s'agit de la foi
 catholique : « S'il n'y a, dit-il (4), presque plus de
 » foi, il faut que les hérésies aient gagné le des-
 » sus ». Quelle erreur ! Car qui vous a dit qu'il

entre cette
 parole de Jésus-Christ :
Il faut qu'il y ait des scan-
dales : et celle-ci de saint
 Paul : *Il faut qu'il y ait des*
hérésies.

XXXIV.
 Abus de cette parole :
Quand le Fils de l'homme
viendra, pensez-vous
qu'il trouvera de la foi
sur la terre ?
 Luc. XVIII. S.

(1) *I. Cor.* xi. 19. — (2) *T.* II, p. 678. — (3) *Ibid.* p. 620, 677, 631, etc. — (4) *Ibid.* p. 575.

ne parle point de cette foi *qui transporte les montagnes*; de cette foi dont il est écrit, *Ta foi t'a sauvé*, qui se montre par les œuvres; de cette foi qui rend le cœur pur, et qui justifie le pécheur; de cette foi, en un mot, *qui opère par la charité*, selon qu'il est dit en un autre endroit qui regarde comme celui-ci la fin du monde : *Parce que l'iniquité abonde, la charité sera refroidie dans la multitude* (1). On ne peut nier que ce ne soit là l'exposition des saints Pères (2), et on n'a aucune raison à leur opposer. Tirez maintenant votre conséquence : s'il y a peu de cette foi qui opère par la charité, si alors elle devient rare à comparaison de l'iniquité qui abondera, « il faut que les hérésies aient gagné le dessus, » et que la vérité ait été long-temps opprimée et » ensevelie sous les triomphes de l'erreur (3) ». Vous y ajoutez, *le long temps*; vous y ajoutez, *la vérité opprimée et ensevelie*; vous y ajoutez, *les triomphes de l'erreur* : vous chargez tout; mais prouvez du moins qu'il y ait un mot dans l'Évangile qui marque l'extinction de la saine doctrine et la victoire de l'erreur. Répondez du moins à quelle Eglise reviendront les Juifs, si l'Eglise de Jésus-Christ est ensevelie? Comment est-ce que *la trompette ramassera les élus des quatre vents* (4), s'ils ne sont pas répandus par toute la terre, ou si le nombre en est si petit, à qui dit-on : *Levez la tête quand ces choses commenceront, parce*

(1) *Matt.* xxiv. 12. — (2) *Aug. Epist.* xciii, ad Vincent. n. 33; tom. II, col. 245. *Hieron. Dial. adv. Lucifer.* cap. 6. — (3) *Pag.* 575. — (4) *Matt.* xxiv. 31.

que votre rédemption approche (1)? Est-ce à des invisibles, à des inconnus, que Dieu laissera sans Eglise, sans société, sans sacremens, sans pasteurs? Il n'y aura plus de prédication, plus de Baptême, plus d'Eucharistie; et ce mystère, où, selon saint Paul, *on annoncera la mort du Fils de Dieu jusqu'à ce qu'il vienne* (2), aura cessé avant sa venue? Où l'Antechrist trouvera-t-il ceux qu'il tâchera de séduire, et qu'il persécutera par toute la terre à toute outrance, si l'on ne sait où ils sont? Ne pourra-t-on plus pratiquer ce commandement de Jésus-Christ? *Dites-le à l'Eglise* (3), ou bien faudra-t-il le dire à une inconnue? Ne faudra-t-il plus apprendre alors, selon saint Paul, *à édifier par sa bonne vie l'Eglise, qui est la colonne et l'appui de la vérité* (4)? ou bien cherchera-t-on à édifier une Eglise qu'on ne verra point? ou si c'est, comme personne n'en peut douter, l'Eglise visible qu'on tâchera d'édifier, et de se rendre avec le même apôtre *la bonne odeur de Jésus-Christ en tout lieu* (5); la colonne sera-t-elle tombée? le *soutien de la vérité* sera-t-il à bas? Mais que deviendra l'ordonnance du grand Père de famille qui veut *qu'on laisse croître jusqu'à la moisson l'ivraie avec le bon grain* (6)? Remarquez bien, *jusqu'à la moisson*: partout où sera ce bon grain, partout aussi l'ivraie y sera mêlée, et toujours, *jusqu'à la moisson*, que Jésus-Christ explique lui-même *la fin du monde* (7),

(1) *Luc. XXI. 21.* — (2) *I. Cor. XI. 26.* — (3) *Matt. XVIII. 17.* — (4) *I. Tim. II. 15.* — (5) *I. Cor. II. 14, 25.* — (6) *Aug. Ep. XCIII, ad Vinc. ubi suprâ. Matt. XIII. 30.* — (7) *Ibid. 38.*

ils croîtront ensemble ; ou il faut démentir la parabole. Vraiment vous errez grossièrement, et vous nous faites un tissu de trop de mensonges. Avouez donc à la fin que notre doctrine n'a nul embarras. L'Eglise aura toujours des saints, parce que toujours et partout on y prêchera la doctrine sainte. La marque pour connoître cette Eglise, c'est la succession des pasteurs sans interruption en remontant jusqu'aux apôtres ; les vices y abonderont, comme Jésus-Christ l'a prédit : et quoi que vous puissiez dire, la merveille sera toujours, qu'ils ne la pourront éteindre ni cacher ; puisque toujours elle enseignera, et que Jésus-Christ sera toujours avec elle.

XXXV.

Le ministre tourne en mauvais sens notre doctrine, et ôte la gloire à Dieu.

C'est ce que le ministre ne veut pas entendre. « M. de Meaux trouve une merveille de la Providence dans la durée de l'Eglise, qui subsiste malgré les vices (1) ». Cette doctrine paroît étrange à mon adversaire, et il la tourne en ridicule par ces paroles : « C'est en effet quelque chose d'étonnant que Dieu aime le vice, et qu'il le tolère : et que ce ne soit plus un obstacle qui retarde les effets de sa grâce et la connoissance infailible de la vérité ». Ecoutez bien, mes chers Frères, ce que vous dit votre ministre, et comme il mêle le vrai et le faux pour vous embrouiller l'esprit : *Dieu, dit-il, aime le vice et le tolère. Il est certain qu'il le tolère ; il est faux qu'il l'aime ; et on confond ces deux choses. Comment l'aime-t-il, si son Eglise, où il le tolère, ne cesse de le condamner publiquement ? Est-ce*

(1) T. II, p. 575.

aimer le vice que de l'empêcher de nuire à la vérité? Vous nous faites dire *que le vice n'est pas un obstacle qui retarde les effets de la grâce*; c'est nous imputer une doctrine que personne n'enseigna jamais : mais vous ajoutez : *le vice ne retarde pas la connoissance infallible de la vérité*. Si vous disiez, *ne l'empêche pas*, dans l'universalité de l'Eglise, vous auriez raison, et il n'y auroit rien dans ce discours que de glorieux à Dieu et à Jésus-Christ. Il ne faut ni ajouter ni ôter à la promesse; et soit que les opiniâtres contradictions, que les passions dérégées des hommes peuvent exciter dans l'Eglise, retardent ou non la déclaration solennelle de la vérité, Jésus-Christ n'a pas prononcé que l'enfer ne combattra pas, mais qu'*il ne prévaudra pas contre l'Eglise* (1) : ainsi vous ne cherchez qu'à nous imposer, qu'à tout confondre; et le faux saute aux yeux dans tout votre discours.

Reprenons donc vos trois argumens : on ne prouve rien, dites-vous, contre les Eglises protestantes par ces paroles, *Je suis avec vous, etc.* si l'on ne prouve que Jésus-Christ laisse aux successeurs des apôtres le même don des miracles, ne les fait tous infallibles, ne les fait tous saints comme les apôtres l'étoient; or cela n'est pas; donc cette promesse ne prouve rien contre les Eglises protestantes. Tel est leur raisonnement, comme on vient de voir. Mais j'ai démontré au contraire, que sans avoir besoin que les

XXXVI.
Abrégé des
raisonne-
mens sur les
trois dons
des apôtres.

(1) *Matth. xvi. 18.*

pasteurs qui ont succédé aux apôtres soient doués comme eux du don des miracles, comme eux soient tous infaillibles, comme eux soient tous saints, on prouve très-bien que la vérité prévaudra toujours dans le ministère ecclésiastique, et par conséquent que ceux-là sont très-condamnables, qui enseignent que ce ministère peut cesser, ou qu'il peut cesser d'enseigner la vérité, ou qu'il la faut chercher en d'autres bouches qu'en celles des ministres qu'on trouve établis, qui est ce que j'avois à prouver.

XXXVII.
Que la doctrine des ministres réduit à rien les promesses de Jésus-Christ.

Ainsi l'idée du ministre ne fait qu'é luder la promesse de Jésus-Christ, en réduisant sa présence à un fait vague et incertain, sur lequel on ne peut jamais être convaincu de faux. Car on réduit Jésus-Christ à être présent, *par les consolations intérieures du Saint-Esprit*, que tout le monde et les faux prophètes, comme les véritables, peuvent tous également promettre, sans craindre d'être démentis par un fait constant. Mais Jésus-Christ ne parle pas en l'air, à Dieu ne plaise : il adresse manifestement sa parole à ceux qui enseignent et qui administrent les sacremens. Il leur promet donc une présence proportionnée à cet état extérieur et sensible, et il ne donne pas à garant sa toute-puissance, pour ne rien faire qui paroisse aux yeux de ses fidèles, puisqu'il y en veut affermir la foi par un manifeste et sensible accomplissement de ses divines promesses. Il en a fait pour l'intérieur, que chacun dans l'occasion peut reconnoître en soi-même :

il en a fait pour l'extérieur, et celle que nous traitons est de ce nombre. Les grâces intérieures s'y trouvent aussi ; puisqu'ainsi qu'il a été dit (1), elles ne manquent jamais d'accompagner la saine doctrine ; mais en même temps il faut chercher dans cette promesse, comme font aussi les Catholiques, un fait palpable, constant et précis, qui fasse voir Jésus-Christ toujours véritable, et nous assure de l'avenir comme du passé ; c'est ce qu'il falloit pour sa gloire, et afin de manifester sa sagesse au monde.

Quelque évidentes que soient nos raisons et nos réponses, la victoire de la vérité sera plus sensible, si, après avoir exposé plus amplement les vains incidens des ministres sur la promesse de Jésus-Christ, nous comparons en peu de paroles notre interprétation avec la leur.

Il n'y a rien de plus simple que notre manière d'entendre cet endroit de l'Évangile. Il contient un commandement et une promesse, avec le digne fondement de l'un et de l'autre. *Toute puissance m'est donnée dans le ciel et dans la terre* (2). Qui peut commencer par un tel discours, peut commander tout ce qu'il y a de plus difficile, peut promettre tout ce qu'il y a de plus excellent. Tel est donc le commandement : *Allez, enseignez et baptisez* ; non les Juifs, comme Jean-Baptiste, mais toutes les nations, que je veux toutes soumettre à votre parole. La promesse de même force suit incontinent, *et voilà*, l'effet est aussi prompt qu'assuré, *je suis avec*

XXXVIII.
On compare l'explication des Catholiques avec celle du ministre.

(1) Ci-dessus, n. 7, 30, 32. — (2) *Math.* XXXIII.

vous, dans ces fonctions sacrées que je vous ordonne. Ainsi vous enseignerez, vous baptiserez, et vous administrerez les sacremens, dont je suis l'instituteur : je bénirai votre ministère : il subsistera toujours, il aura toujours son effet, qui aussi n'est autre que celui pour lequel *je suis avec vous*. On n'y verra jamais d'interruption, pas même celle d'un jour : le monde finira plutôt que vos fonctions saintes et mon secours tout-puissant : *le ciel et la terre passeront; mais mes paroles ne passeront pas* (1) : tout coule naturellement. Quels termes pouvoit-on choisir autres que ceux-ci pour exprimer notre sentiment ? Ce n'est pas ici une explication, c'est la chose même : on voit qu'une parole attire l'autre ; c'est la nue proposition de la suite et du tissu de tout le discours, et la chose par elle-même n'auroit besoin pour être entendue que de ce peu de paroles.

Si donc il a fallu nous étendre, ce sont les vains incidens qu'on a affectés, pour embrouiller la matière, qui en sont la cause. *Je suis avec vous*, dit le ministre, ne veut pas dire une assistance infailible pour l'effet marqué : cette assurance n'empêche pas que le ministère ne tombe dans l'idolâtrie avec Gédéon, et ceux avec qui Jésus-Christ sera toujours, n'en seront pas moins idolâtres : les promesses de l'Eglise chrétienne, qui est née pour subsister sur la terre jusqu'à la fin du monde, ne seront pas moins sujettes à la défaillance que celle de la Synagogue, à qui Dieu avoit marqué le jour de sa chute : Jésus-

(1) *Math.* xxiv. 35.

Christ ne promet à un ministère extérieur que des consolations intérieures : pour participer à la promesse d'être aidé efficacement dans les fonctions ordinaires et perpétuelles du ministère sacré, il ne suffit pas de succéder aux apôtres dans ces fonctions, quoique ce soit les seules que Jésus-Christ marque ; il faut encore avoir tous les autres dons desquels ce divin maître ne dit mot : comme eux faire des miracles, être saints, être infailibles comme eux chacun en particulier ; autrement on ne pourra point s'assurer d'être du nombre de leurs successeurs, ou distribuer aucune des grâces du ministère ; et Jésus-Christ ou ne pouvoit ou ne vouloit pas conserver, sans tous ces dons conférés à chaque particulier, les fonctions ordinaires et perpétuelles de ce ministère apostolique, quoiqu'il ait dit, *Je suis avec vous* : et encore : *Faites ce qu'ils disent, mais ne faites pas ce qu'ils font*. C'est en abrégé ce qu'a dit votre ministre. Après cela, mes chers Frères, peut-on ne pas voir la simplicité d'un côté, et l'embrouillement de l'autre ; la suite, la précision, et la netteté dans la doctrine des Catholiques ; l'affectation, la contradiction, l'esprit de contention dans celle de vos docteurs ?

Je vous raconterai en simplicité ce qu'a dit un autre ministre dans une lettre manuscrite, qui vient de tomber entre mes mains. Il me reprend d'avoir traduit, *Je suis avec vous jusqu'à la fin des siècles*, quoique j'aie traduit indifféremment en d'autres endroits, *la fin du monde*. Mais le ministre prétend qu'il falloit traduire, jusqu'à la

XXXIX.

Nouvelle explication de ces paroles, *Je suis avec vous, etc.* dans une lettre d'un ministre.

fin du siècle, comme porte l'original τοῦ αἰῶνος. Sur ce fondement il assure que l'assistance promise en ce lieu par Jésus-Christ ne passe pas le siècle où les apôtres ont vécu : tout ira bien durant environ soixante ou quatre-vingts ans si l'on veut, qu'il restera en vie quelqu'un des apôtres : comme si on ne devoit plus ni enseigner ni baptiser après eux, ou que Jésus-Christ n'ait eu dans sa promesse aucun égard à ces fonctions qui sont les seules qu'il exprime ! Que vous dirai-je, mes Frères ? Un ministre, et un ministre savant, ne songe pas que *la fin du siècle* est dans l'Évangile, et surtout dans celui de saint Matthieu, d'où est tirée la promesse que nous traitons, une phrase consacrée pour exprimer la fin du monde : *la moisson est la fin du monde : consummatio sæculi, αἰῶνος* : coup sur coup, au verset d'après : *il en sera ainsi à la fin du monde* (1) : et encore un peu après les mêmes mots. En est-ce assez, ou lirai-je encore au chapitre xxiv du même Évangile : *Maître, quel sera le signe de votre avènement et de la fin du monde* (2) ? Et Jésus-Christ et ses disciples parloient ainsi avec tout le peuple. Ainsi on trouve au même Évangile, *Je suis avec vous jusqu'à la fin du monde* (3). Toutes les Bibles traduisent de même, et les vôtres comme les nôtres indifféremment ; et votre ministre a voulu me contredire ; en oubliant la version qu'il avoit en main toutes les fois qu'il est monté en chaire ; tant il est dur aux ministres de faire durer la

(1) *Matt.* XIII. 39, 40, 49. — (2) *Ibid.* XXIV. 3. — (3) *Ibid.* XXVIII. 20.

promesse de Jésus-Christ jusqu'à la fin de l'univers.

Le même ministre, que je nommerois volontiers, s'il n'étoit plus régulier de lui laisser ce soin à lui-même quand il lui plaira, a inventé une nouvelle interprétation de ces paroles : *Les portes d'enfer ne prévaudront point contre l'Eglise*. Les portes d'enfer, dit-il, sont, dans le cantique d'Ezéchias (1), ce qu'on appelle autrement les portes de la mort : d'où il conclut que Jésus-Christ n'a d'autre dessein que de rassurer son Eglise contre la mort par la foi de la résurrection, comme si la mort étoit la seule ennemie que Jésus-Christ dût abattre aux pieds de l'Eglise. Mais le ministre savoit le contraire ; l'ennemi que l'Eglise avoit à combattre, étoit celui que l'Eglise appelle le prince du monde : il vouloit affermir l'Eglise *contre les principautés et les puissances*, dont saint Paul le fait *triompher à la croix* (2). Jésus-Christ nous donne partout l'idée d'un empire opposé au sien, mais qui ne peut rien contre lui. Il ne faut qu'ouvrir l'Ecriture, pour trouver partout que la puissance publique paroissoit aux portes des villes, où se tenoient les conseils et se prononçoient les jugemens. Ainsi *les portes d'enfer* signifient naturellement toute la puissance des démons. Tout le monde l'entend ainsi, Catholiques et Protestans indifféremment. Il ne falloit donc pas seulement affermir l'Eglise contre la mort, mais encore contre toute sorte de violence et toute sorte de séduction. C'est même princi-

XI.

Comment ce ministre tâche d'é luder, contre la suite du texte, ces paroles de Jésus-Christ, *les portes d'enfer, etc.*

(1) Is. xxxviii. 10. — (2) Col. ii. 15.

pablement contre l'erreur que Jésus-Christ vouloit munir son Eglise. Saint Pierre avoit confessé sa divinité, tant en son nom qu'au nom de tous les apôtres⁽¹⁾; et Jésus-Christ lui promet que *l'enfer ne pourroit rien* contre cette foi si hautement manifestée : pour cela il établit un corps où elle sera toujours annoncée aussi clairement que saint Pierre venoit de le faire. Ce corps, c'est ce qu'il appelle son Eglise : Eglise toujours visible par la prédication de cette foi, à qui aussi il donne aussitôt après un ministère visible et extérieur : *Tout ce que tu lieras sur la terre, sera, dit-il à saint Pierre, lié dans le ciel*, et le reste que tout le monde sait. Si l'enfer prévaut contre l'Eglise, la puissance de lier et de délier tombera d'un même coup : si au contraire il n'y a aucun moment où l'Eglise qui prêche la foi succombe aux efforts de l'enfer, Pierre confessera toujours, Pierre exercera jusqu'à la fin la puissance de lier et de délier qui lui est donnée. *Jésus-Christ sera donc toujours avec son Eglise jusqu'à la fin du monde*. Les promesses de l'Evangile se prêtent la main les unes aux autres. C'est ainsi que l'Eglise catholique les exalte et les considère dans toute leur connexion : c'est ainsi que la nouvelle Réforme les détourne et les affoiblit. Je n'en dis pas davantage, et je laisse le reste à la réflexion de nos Frères.

XLI.
Briève ré-
flexion sur la
grande sim-

Cette doctrine des Catholiques est un remède assuré contre tous les schismes, et contre toutes les hérésies futures : elle prouve invinciblement

(1) *Matt.* xvi. 16, 18.

que toute secte qui ne naît pas dans la suite de la succession des apôtres, qui ne montre pas devant elle, ainsi que nous avons dit, une Eglise toujours subsistante dans la même profession de foi, sort de la chaîne, interrompt la succession, et se range au nombre de ceux dont saint Jude a dit, *qu'ils se séparent eux-mêmes* (1); ce qui emporte leur condamnation par leur propre bouche, comme je l'ai démontré dans la première Instruction pastorale (2). Ainsi la promesse dont nous parlons, pourvu qu'on y apporte un œil simple et un cœur droit, est la fin des hérésies et des schismes. C'étoit un effet digne de cette préface : *Toute puissance m'est donnée dans le ciel et sur la terre* : et ma preuve demeure invincible, sans avoir encore ouvert un seul livre que l'Évangile, ni supposé d'autres faits que des faits constants et sensibles.

Après une exposition si simple et si claire de la promesse du Tout-puissant, chaque Protestant n'a qu'à penser en soi-même : que dirai-je ? Le sens est clair ; les paroles de Jésus-Christ sont expresses ; on n'a pu les éluder que par des gloses contraires manifestement au texte et à la doctrine des Ecritures : il faut donc que cette promesse ait son entière exécution. Lorsqu'on nous allègue des faits qui semblent s'y opposer, on dispute contre Jésus-Christ : c'est à nous à examiner si nous pouvons nous persuader à nous-mêmes, de bonne foi, que nous avons des pasteurs de notre créance et de notre communion, quand

(1) *Judæ* 19. — (2) *I. Instr. past. n. 10.*

nous nous sommes séparés. Mais le fait même dément cette prétention. Car s'il y avoit alors des pasteurs de notre créance, pourquoi a-t-il fallu en élever d'autres ou renoncer à la foi de ceux qui nous avoient baptisés? Osons-nous prétendre seulement que dans tous les siècles passés, à remonter sans interruption jusqu'aux apôtres, nous puissions nommer nos pasteurs? Mais où les trouverons-nous? Nous alléguons des témoins dispersés par-ci par-là. Mais Jésus-Christ promettoit une suite, une succession, un *tous les jours*, un *jusqu'à la fin des siècles*, etc. Pour corps d'Eglise nous alléguons les Vaudois et les Albigeois. Mais en laissant à part tous les faits qu'établissent les Catholiques sur cette matière, c'en est un constant qu'ils avoient tous le même embarras, et ne pouvoient, non plus que nous, nommer leurs prédécesseurs. Ainsi vint un Arius, ainsi un Pélage, ainsi un Nestorius, ainsi tous les autres qui ont voulu s'établir en renonçant à la foi des siècles immédiatement précédens. Vous êtes, mes Frères, dans le même cas, et la date de votre rupture comme de la leur est manifeste et ineffaçable.

XLII.

Egarement
du ministre,
qui fait Jésus - Christ
schismatique.

On a osé vous dire, mes chers Frères, que Jésus-Christ étoit venu de la même sorte. Quand j'ai parlé des schismatiques et des hérétiques, qui s'étoient formés en se séparant à la fois et de leurs prédécesseurs et de tout le reste de l'Eglise, j'avois remarqué que pour les convaincre de schisme, « il n'y avoit qu'à les ramener à leur origine : que » le point de la rupture demeureroit, pour ainsi

» dire, toujours sanglant : et que ce caractère de
 » nouveauté que toutes les sectes séparées porte-
 » ront éternellement sur le front, sans que cette
 » empreinte se puisse effacer, les rendroit tou-
 » jours reconnoissables (1) ». Chose étrange ; on
 ose attribuer à Jésus-Christ même toutes ces notes
 flétrissantes, et si l'on en croit le ministre (2), *le*
Fils de Dieu n'avoit aucun de ces trois caractères
qu'on donne aujourd'hui à l'Eglise, c'est-à-dire,
comme il l'avoit définie dès le commencement,
l'ancienneté, la durée et l'étendue (3).

Pour la durée, sans doute il ne l'avoit pas dès
 le premier jour, mais une éternelle durée étoit
 due à l'ouvrage qu'il commençoit. On ne doit pas
 lui reprocher que l'étendue lui manquoit dans le
 temps *qu'il n'étoit encore envoyé qu'aux brebis*
perdus de la maison d'Israël (4). Il falloit d'ail-
 leurs que ce *petit grain de froment* se multipliât
 par sa mort (5). Quand on conclut après cela *que*
l'Eglise n'a point d'autres caractères que son
chef (6), et ainsi qu'il ne faut lui attribuer, ni du-
 rée, ni étendue, ni ancienneté, on combat direc-
 tement le dessein de Dieu, qui vouloit donner à
 ce chef des membres par toute la terre. C'est vou-
 loir empêcher l'arbre de croître, à cause qu'il est
 petit dans sa racine. Tout cela est d'une visible
 absurdité ; et l'impiété manifeste, c'est de dire
 que *l'ancienneté manque à Jésus-Christ*. C'est par
 où commence le ministre ; et se sentant accablé

XLIII.

Que c'est
 une impiété
 de contester,
 comme le mi-
 nistre, la du-
 rée, l'éten-
 due, et sur-
 tout l'ancien-
 neté à Jésus-
 Christ.

(1) *I. Instr. past. n. 14.* — (2) *T. II, c. 9, n. 1 et 2, p. 675.* —
 (3) *T. II, c. 1, n. 2, 3, etc. p. 538, 539, 540, etc.* — (4) *Matt. x.*
6. xv. 14. — (5) *Joan. xii. 24.* — (6) *T. II, p. 675.*

par l'autorité des patriarches et des prophètes qui attendoient sa venue, il y répond en cette sorte : « Les prédictions des prophètes sur la venue du » Messie ne changent point l'état de la question ; » car les prophètes n'avoient point prédit que le » Messie romproit avec les sacrificateurs et avec » l'Eglise judaïque pour former une nouvelle com- » munion (1) ». Si l'on veut dire que Jésus-Christ ait rompu avec les prêtres de la loi, on est démenti par son Evangile ; mais si l'on prétend que la réprobation de la Synagogue par Jésus-Christ ne soit point annoncée par les prophètes, que veulent donc dire tant de passages, où tout ce qui est arrivé à la Synagogue, c'est-à-dire sa réprobation, celle de son temple, de ses sacrifices, de son sacerdoce et de toutes ses cérémonies, est raconté et circonstancié avec une telle évidence, que l'Evangile n'a rien eu à y ajouter ? Cependant on ose vous dire que les prophètes n'en ont rien prédit : ils n'ont rien prédit de la nouvelle société où tous les Gentils devoient entrer, à l'exclusion des Juifs ; le ministre sait le contraire, et ce n'est point ici une vérité qu'on doive prouver aux chrétiens. Pourquoi donc a-t-on avancé un si visible mensonge, si ce n'est qu'on veut oublier l'antiquité attribuée à Jésus-Christ par ces paroles : *Il étoit hier et aujourd'hui, et il est aux siècles des siècles* (2) ? C'est qu'à quelque prix que ce soit, pour excuser la Réforme, qui s'est séparée elle-même, on veut donner jusqu'au Fils de Dieu le caractère de novateur et de séparé de l'Eglise.

(1) T. II, p. 675. — (2) Heb. XIII. 8.

Votre ministre ne s'en cache pas. Selon lui, Jésus-Christ étoit seul, comme Calvin le fut au commencement de son innovation : « Je n'aime » pas, dit-il (1), à mettre Calvin en parallèle avec » Jésus-Christ, et ce n'est pas ma pensée ». Que veut donc dire cette suite ? « Mais puisque l'E- » glise réformée est la même que Jésus-Christ a » établie, il nous doit être permis de dire que la » réduction d'une société à un seul homme n'est » pas sans exemple, puisque l'Eglise chrétienne » commence nécessairement par-là ». Ainsi on veut réduire l'Eglise dans toute sa suite à l'état où elle devoit être au commencement par un dessein déterminé de Dieu. Mais en cela on se trompe encore, lorsqu'on lui conteste l'antiquité sous ce prétexte. Jésus-Christ avoit pour lui tous les temps qui précédoient sa venue, puisqu'il y étoit attendu sans l'interruption d'un seul jour, et que même quand il parut, tout le monde savoit où il devoit naître (2). Je ne parle point des autres endroits où il est parlé de lui-même comme de l'objet de l'espérance publique. On veut cependant le regarder comme un séparé de l'Eglise, lorsque tous ceux qui attendoient le royaume de Dieu étoient unis avec lui.

On veut effacer d'un seul trait ce qu'a fait Jésus-Christ jusqu'à la fin de sa vie pour honorer l'Eglise judaïque et la chaire de Moïse. Bien éloigné de se séparer d'avec elle, ou d'en séparer ses disciples, il leur a déclaré *qu'il les envoyoit pour moissonner* ce qui avoit été semé par les pro-

XLIV.
 Commen-
 cemens de
 Calvin com-
 parés par le
 ministre à
 ceux de Jé-
 sus-Christ.

(1) T. II, p. 711. — (2) *Matth.* II. 5.

phètes (1) : *d'autres*, dit-il (2), *ont travaillé*, et *vous êtes entrés dans leur travail* : remarquez ces mots ; c'est le même ouvrage, la même foi, la même Eglise, dont on ne s'est séparé, qu'après que, justement réprouvée pour son infidélité, elle a effectivement perdu ce titre.

XLV.

Etrange doctrine du ministre sur l'antiquité de l'Eglise chinoise.

Pendant que l'on conteste à Jésus-Christ son ancienneté, contre la foi des Ecritures et la doctrine commune de tous les chrétiens, on l'accorde à une *Eglise chinoise*, qu'on a érigée dès le commencement du livre sous ce titre exprès : *l'Eglise des Chinois est ancienne* (3). Etrange sorte d'Eglise, sans foi, sans promesse, sans alliance, sans sacremens, sans la moindre marque de témoignage divin, où l'on ne sait ce que l'on adore, et à qui l'on sacrifie, si ce n'est au ciel ou à la terre, ou à leurs génies comme à celui des montagnes et des rivières, et qui n'est après tout qu'un amas confus d'athéisme, de politique et d'irréligion, d'idolâtrie, de magie, de divination et de sortilège ; et on prend le ton le plus grave pour établir l'antiquité comme la durée et l'étendue de cette *Eglise chinoise*, et même pour l'opposer à la dignité de l'Eglise chrétienne et catholique ; et vous n'ouvrirez jamais les yeux, pour voir du moins qu'on vous amuse, et qu'on ne travaille qu'à vous embrouiller ce qui est clair ?

XLVI.

Erreur du ministre, qui

C'est par la suite du même dessein qu'on fait semblant d'ignorer en quoi nous mettons la suc-

(1) *Jouan.* IV. 38. — (2) *Ibid.* — (3) *T.* II, c. I, n. 6, p. 540, 541.

cession de la visibilité que Jésus-Christ a promise à son Eglise. On a voulu imaginer que nous la mettions dans la splendeur extérieure, et c'est à quoi nous n'avons jamais pensé. Prenez-y garde, mes Frères, ce point est très-essentiel. Votre ministre ne cesse de dire que l'Eglise et sa succession ne peut pas être visible, « quand ses pasteurs » avec les laïques fuient d'une ville à une autre, » et se dérobent à la vue de leurs persécuteurs ; » quand elle fuit dans des montagnes, qu'elle se » retire, et qu'au lieu de se montrer à tout l'univers, elle se cache dans le sein de la terre, dans » des grottes, dans des cavernes (1) », où, comme le ministre le répète souvent, « on ne la peut » découvrir qu'à la lueur des flammes où on la » brûle (2) ; le ministère, poursuit-il (3), n'étoit » pas visible, dans certaines occasions, où il » s'exerçoit par des hommes déguisés en soldats » qui alloient à cheval créer de nouveaux pasteurs, etc. ». De cette sorte, selon lui, pour la visibilité du ministère, il falloit être habillé à l'ordinaire, et sans cela on osera dire que la succession des pasteurs avoit cessé, pendant même que l'on confesse qu'on en créoit de nouveaux à la place de ceux qu'on avoit perdus. Etrange imagination, de croire tellement éblouir le monde par quatre ou cinq belles phrases, qu'on ne laisse plus de place à la vérité. Néanmoins c'est un fait constant et avéré, que l'Eglise persécutée étoit toujours visible : elle n'en comptoit pas moins

confond la visibilité de l'Eglise avec sa splendeur dans la paix.

(1) *T.* II, p. 602, 603. — (2) *Ibid.* 588, 692, 703. — (3) *Ibid.* p. 663.

ses pasteurs, dont elle savoit la suite : on n'avoit jamais de peine à les trouver, quand on demandoit l'instruction et le Baptême : jamais elle n'a été sans Eucharistie. Aussi avons-nous déjà remarqué que, par la célébration de ce sacrement, *on annoncera la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'il vienne* (1). Pesez ces mots, *jusqu'à ce qu'il vienne*, qui excluent jusqu'au dernier jour toute interruption dans la célébration de ce saint mystère, et induisent par conséquent la perpétuelle succession de ses ministres légitimes. On les trouvoit dans *ces grottes*, où l'on veut les imaginer toujours enfermés. Quand ils fuyoient d'une ville à l'autre, c'étoit ordinairement une occasion de prêcher la sainte parole, et d'étendre l'Évangile, comme il paroît dans les Actes et dans la persécution où saint Etienne fut lapidé (2) : quand les prédicateurs de l'Évangile étoient traînés devant les tribunaux, et qu'ils y portoient aux rois et aux empereurs le témoignage de Jésus-Christ, quelle imagination de croire alors l'Église cachée et destituée de sa visibilité, pendant que dans *les liens* elle annonçoit la foi *devant tous les prétoires* (3), et y continuoit *le bon témoignage que Jésus-Christ avoit rendu sous Ponce-Pilate* (4) !

Il y a enfin un certain éclat, une certaine splendeur que l'Église conserve toujours par la prédication de l'Évangile, qui n'est autre chose que l'illumination, marquée par saint Paul, de la science et de la gloire de Dieu sur la face de Jé-

(1) *I. Cor.* XI. 2, 6. — (2) *Act.* VIII. 4. — (3) *Phil.* I. 13. —

(4) *I. Tim.* VI. 12, 13.

sus-Christ (1); et on voudra s'imaginer que l'Eglise, qui par sa nature est revêtue d'un si grand éclat, puisse être cachée ?

Le ministre oppose divers passages de l'Evangile (2), dont les uns nous montrent l'Eglise *comme une ville bâtie sur une montagne* éclatante et remarquable par sa spacieuse enceinte; et les autres nous la font voir un *petit troupeau* sans nombre et sans étendue, qui est aussi resserré dans la voie étroite *où peu de personnes entrent*, ainsi que le Fils de Dieu le prononce. Ces passages semblent au ministre d'une manifeste contrariété, si on ne les concilie en reconnoissant le différent sort de l'Eglise, tantôt éclatante et spacieuse, tantôt petite et cachée.

Voilà donc cette grande contrariété tant répétée par le ministre; mais elle n'a pas la moindre apparence. *Il y a beaucoup d'appelés et peu d'élus* (3). Ceux qui entrent en foule dans l'Eglise, par la prédication et les sacremens, ne sont pas tous des élus, et beaucoup d'eux demeurent dans le nombre des appelés; par conséquent les appelés qui sont beaucoup, et les élus qui sont peu, composent la même Eglise, visible et étendue dans ceux qui se soumettent à la parole et aux sacremens, peu nombreuse et cachée dans des élus, sur lesquels le sceau de Dieu est posé. Tout s'accorde parfaitement par ce moyen, et il ne faut plus nous objecter ni la *voie étroite*, ni le *petit troupeau*: le petit troupeau est partout, et par-

XLVII.

Passages de l'Evangile contraires entre eux, selon le ministre, et la conciliation qu'il en propose.

XLVIII.

Que ces expressions de l'Evangile, *voie étroite*, *petit troupeau*, etc. ne dérogent point à l'étendue de l'Eglise.

(1) II. Cor. IV. 6. — (2) T. II, 9, 602, 603, 680, 681, 683, 704, etc. — (3) Matt. XX. 16. XXII. 14.

tout il fait partie de la grande Eglise où David a vu en esprit tous les Gentils ramassés⁽¹⁾. Comme les élus, qui sont peu, font partie de ces appelés qui sont en grand nombre, la voie étroite des commandemens et de la sévère vertu est aussi partout, et quoique peu fréquentée par la malice des hommes, elle leur est montrée dans toute la terre. Le petit nombre de ceux qui y entrent, quoique grand en soi plus ou moins, et petit seulement à comparaison de ceux qui périssent, écoute le même Evangile que les appelés : unis avec eux par la communion extérieure, ils ne font point de rupture, et ne se séparent que de la corruption des mœurs.

Ne songeons donc pastellement à la voie étroite, que nous oublions le grand chemin, *les voies publiques* où Jérémie nous rappelle⁽²⁾, où aboutissent *les anciens sentiers* que nos Pères ont fréquentés, et où aussi on nous commande de les suivre. Cette voie n'est jamais cachée, et l'Eglise la montre par tout l'univers à ceux qui la veulent voir.

XLIX.

Fausse doctrine du ministre sur les élus, dont il fait le lien de l'Eglise, et le moyen de la faire durer.

C'est par où tombe manifestement cette doctrine de votre ministre, où après avoir présupposé avec nous que l'Eglise doit toujours durer en vertu de la promesse de Jésus-Christ, et contre nous que cette durée ne peut pas être attachée à *l'infailibilité* du corps des pasteurs⁽³⁾, avec lequel Jésus-Christ a promis d'être tous les jours, il croit sortir de tout embarras de cette

(1) Ps. XXI. 26, 27, etc. — (2) Jer. VI. 16. — (3) T. II, p. 630, 631, etc.

sorte : « Le Réformé marque une voie plus naturelle, plus simple et plus facile pour la conservation de l'Eglise. Il soutient que Dieu l'empêche de périr par le moyen des élus, qu'il conserve dans le monde (1) » : comme si la difficulté ne lui restoit pas toute entière, et qu'il ne lui fallût pas encore expliquer comment et par quels moyens ordinaires et extérieurs ces élus sont eux-mêmes conservés.

Les élus, comme élus, ne se connoissent pas les uns les autres : ils ne se connoissent que dans le nombre des appelés ; c'est pourquoi nous venons de voir que ces élus, qui sont cachés et en petit nombre, font toujours partie de ces appelés qui sont connus et nombreux. S'il faut qu'ils soient appelés, par quelle prédication le seront-ils ? par quel ministère ? sous quelle administration des sacremens ? *comment croiront-ils, s'ils n'ont pas ouï ? ou comment écouteront-ils, si on ne les préche ? ou qui les prêchera sans être envoyé (2) ?* Ils ne tomberont pas certainement tout formés du ciel : ils ne viendront point tout d'un coup comme gens inspirés d'eux-mêmes : il faut donc qu'il y ait toujours un corps subsistant, qui jusqu'à la fin du monde les enfante par la parole de vie ; et c'est avec ce corps immortel que Jésus-Christ a promis d'être tous les jours.

Saint Paul a décidé la question par ce beau passage de l'Épître aux Ephésiens : « Jésus-Christ » nous a donné les uns pour être apôtres, les

J.
Que le mi-
nistre rai-
sonne tout

(1) P. 631, 632, 633, 634, n. 3. 659, n. 8. — (2) Rom. x. 14.

au contraire
de S. Paul.

» autres pour être prophètes, les autres pour être
» évangélistes, les autres pour être pasteurs et
» docteurs ; pour la perfection des saints , pour
» les fonctions du ministère à l'édification (et
» formation) du corps de Jésus-Christ, jusqu'à
» ce que nous parvenions tous à l'unité de la foi
» et à celle de la connoissance du Fils de Dieu, à
» l'état d'un homme parfait, à la mesure de l'âge
» complet de Jésus - Christ , afin que nous ne
» soyons plus des enfans emportés à tout vent
» par la doctrine trompeuse et artificieuse des
» hommes (1) ». Le ministre veut faire durer le
ministère ecclésiastique et apostolique par les
élus : et saint Paul au contraire attache la for-
mation et la perfection des élus au ministère ec-
clésiastique et apostolique.

LI.

Que le mi-
nistre oublie
les paroles
du texte de
la promesse
qu'il entre-
prend d'ex-
pliquer.

Le ministre s'entend-il lui-même , lorsqu'il
dit « que la promesse pour la durée de l'Eglise
» par les élus est plus positive que celle de la
» succession des évêques , dont Jésus-Christ n'a
» pas parlé » ? Que vouloient donc dire ces mots,
Allez , enseignez et baptisez ? Sont-ils adressés à
d'autres qu'aux apôtres mêmes, et quels autres
que leurs successeurs sont désignés dans la suite ?
Mais quel mot y a-t-il là des élus ? Au lieu donc
de dire qu'il est ici parlé des élus et non des pas-
teurs, c'est précisément le contraire qu'il falloit
penser : et il est plus clair que le jour, que ,
pour expliquer la promesse de Jésus-Christ, le
ministre a commencé par en perdre de vue les
propres paroles.

(1) *Eph.* IV. 11, 12, 13, 14.

Il a peu connu la prérogative des élus. Ils ne sont pas tant le moyen pour faire durer le ministère extérieur de l'Eglise, que la chose même pour laquelle il est établi. C'est l'amour éternel que Dieu a pour eux qui fait subsister l'Eglise; il n'en est pas moins véritable qu'elle les prévient toujours par son ministère : il n'est que pour les élus : quand ils seront recueillis, il cessera sur la terre ; mais aussi comme Dieu ne cesse de les recueillir jusqu'à la fin des siècles, il a déclaré que la suite continuelle du saint ministère ne finira pas plutôt.

Toute la ressource du ministre, « c'est que » la même puissance infinie de Dieu qui, selon » M. de Meaux, entretient la succession des apôtres au milieu des vices les plus affreux, . . . » peut conserver les élus dans les sociétés errantes comme (il les conserve) dans le monde corrompu (1) ».

Ainsi toute religion est indifférente, et l'on trouve également les élus dans une communion, soit qu'elle erre dans la foi jusqu'à tomber dans l'idolâtrie, (car c'est ce qu'on nous oppose) soit qu'elle fasse profession de la vérité.

Venons aux objections : voici la plus apparente. « On ne gagne rien, dit le ministre (2), » par l'infaillibilité (du corps de l'Eglise,) puis- » que la foi sans la sanctification ne fait point » voir Dieu, et n'empêche pas la ruine de l'E- » glise ». Nous avons déjà répondu que la prédication de la vérité étant toujours accompagnée

(1) T. II, p. 659. — (2) P. 632.

LII.

On explique la prérogative des élus que le ministre n'a pas entendue.

LIII.

Dernière ressource du ministre qui mène à l'indifférence des religieux.

LIV.

Erreur du ministre, qui ne veut pas voir que la foi de l'Eglise induit nécessairement l'esprit de sainteté dans

sa commu-
nion.

de l'efficace du Saint-Esprit, est toujours féconde pour sanctifier le nombre des auditeurs et des pasteurs mêmes connu de Dieu (1). La réponse ne pouvoit pas être ni plus courte, ni plus certaine, ni plus décisive. *Ma parole qui sort de ma bouche*, dit le Seigneur (2), *ne reviendra pas à moi sans fruit, mais elle aura tout l'effet pour lequel elle est envoyée*. Dire donc qu'on ne gagne rien pour la sanctification par l'infailibilité de la foi, c'est une ignorance grossière et une erreur pitoyable contraire au fondement du christianisme.

LV.

Le ministre
trouve l'adoc-
trine de Jé-
sus-Christ
trop miracu-
leuse pour
être crue, et
admet lui-
même un pro-
dige éton-
nant et faux.

Mais c'est là, répond le ministre, un miracle trop continu qu'on ne doit pas admettre. C'est ce qu'il répète à toutes les pages (3), et c'est là un de ses grands argumens. Mais qu'il est foible ! Le miracle que le ministre refuse de croire, c'est celui que Jésus-Christ a reconnu en disant : *Faites ce qu'ils disent, mais ne faites pas ce qu'ils font* (4). Le ministre change la sentence, et il veut que les élus se conservent sous un ministère, dont il faudra dire, Ni ne croyez ce qu'ils disent, ni ne pratiquez ce qu'ils font. Lequel est le plus naturel, ou de dire que pour convertir les cœurs des élus, Dieu conserve dans le ministère la vérité de la parole qui les sanctifie, malgré les mauvaises mœurs de ceux qui l'annoncent ; ou de dire, qu'en laissant éteindre à la fois dans la succession des pasteurs et la vérité et les bonnes mœurs, il ne continue pas moins à conserver les

(1) Ci-dessus, n. 7, 30, 32. — (2) Is. LVI. 11. — (3) P. 630, 631, etc. — (4) Matt. XXIII. 1.

élus ? Le premier plan est celui des Catholiques : le second est celui des Protestans. Parlons mieux : le premier est en termes formels celui de Jésus-Christ, et le second est celui que les hommes ont imaginé : le premier, dis-je, est celui que Jésus-Christ a reconnu jusqu'à la fin dans l'Eglise judaïque, en disant : *Faites ce qu'ils disent, etc.*, et le second est celui que les Protestans envient à l'Eglise chrétienne. Où est ici le miracle le plus incroyable, ou celui qui attache la conversion des enfans de Dieu à un certain ordre commun de la prédication de la vérité, ou celui qui supprimant la vérité dans la prédication des pasteurs, établit, contre l'apôtre et contre Jésus-Christ même, qu'elle sera entendue sans être prêchée ? Souffrirez-vous, mes chers Frères, qu'on vous annonce des absurdités si manifestes ?

Après tout, j'avouerai bien à votre ministre que la conversion des pécheurs, soit qu'elle se fasse par des saints, soit qu'elle se fasse par le ministère même des pasteurs ou corrompus ou scandaleux, est un miracle continuel ; mais c'est un miracle qu'il faut bien admettre, si l'on ne veut être manifestement Pélagien, et qu'aussi votre ministre n'oseroit nier. C'est un miracle qui présuppose l'ordre naturel, et qu'on soit du moins bien enseigné ; mais que l'on conserve les élus, en leur ôtant la vérité dans la prédication de leurs pasteurs, c'est un miracle que nous laissons aux Protestans.

Ne laissez donc point soustraire à vos yeux la lumière toujours présente et toujours visible de

LVI.

Que la conversion des pécheurs est toujours miraculeuse en un sens, et que la doctrine catholique met l'Eglise dans un état naturel.

LVII.

Conclusion du précé-

dent discours, où l'on entre dans la découverte des nouvelles erreurs du ministre, principalement sur le schisme.

la vérité dans la prédication successive et perpétuelle des prêtres ou des pasteurs, soit de ceux qui sont venus après Moïse, soit de ceux qui ont enseigné après les apôtres; puisque c'est le seul moyen ordinaire établi de Dieu par toutes les Ecritures de l'ancien et du nouveau Testament pour la sanctification des élus. Lorsqu'on tâche de vous faire perdre de vue la suite continue de l'Eglise de Jésus-Christ dans les successeurs des apôtres, on ne cherche qu'à vous tirer du grand chemin battu par nos pères, pour vous jeter dans les voies obliques et détournées de la séparation et du schisme. Ce n'est pas ici une conséquence que je tire de la doctrine des ministres; c'est leur thèse; c'est leur sentiment exprès. Oui, mes Frères, le schisme est un crime dont on ne veut pas connoître le venin parmi vous; et on ne tâche au contraire qu'à vous ôter la juste horreur qu'en ont tous les chrétiens. Il faut donc encore vous faire voir que votre ministre s'emporte jusqu'à dire que le schisme, même celui où la foi et la religion sont intéressées, n'empêche pas le salut; et, ce qui jusqu'ici étoit inoui, qu'on peut être ensemble et saint et schismatique. Vous serez trop ennemis de vous-mêmes, si vous refusez un peu d'attention à une vérité que je vais rendre aussi claire qu'elle est importante.

REMARQUES

Sur le Traité du ministre, et premièrement sur ce qu'il autorise le schisme.

J'AI consommé mon ouvrage : la promesse de Jésus-Christ est entendue, et on a vu qu'on ne lui oppose que de manifestes chicaneries. Il est temps de passer plus avant, et de découvrir dans l'écrit du ministre d'insupportables erreurs.

Je commence par ce qu'il enseigne sur le schisme, et je distingue avant toutes choses le schisme où la foi est intéressée d'avec les schismes où l'on tombe innocemment sur de purs faits; comme quand on voit par une élection partagée deux évêques dans la même Eglise, sans qu'on puisse discerner lequel des deux est bien ordonné: c'est alors une erreur de simple fait, où la foi n'est souvent point engagée, ni souvent même la charité. Quand l'esprit de dissension ne s'y trouve pas, et qu'on est trompé seulement par l'ignorance d'un fait, ce n'est pas un vrai schisme qui désunisse les cœurs, puisqu'on y voit, comme dit saint Paul ⁽¹⁾, *un seul Christ, une seule foi, un seul Baptême, un seul Dieu et Père de tous, avec un seul corps* (de l'Eglise) *et un seul esprit*, et on n'est point schismatique. Mais ce que je veux remarquer dans les écrits de votre ministre, c'est qu'il enseigne positivement qu'on est ensemble et fidèle et schismatique même dans la foi.

LVIII.
De la nature du schisme que le ministre autorise.

(1) *Ephes.* IV. 3, 4, 5, 6.

LIX.
Principes
erronés du
ministre sur
l'unité des
Eglises chré-
tiennes, et
fausse pein-
ture qu'il en
fait.

- Pour parvenir à cette fin , voici par où l'on vous mène , et l'on jette de loin ces faux principes (1) : « L'unité de l'Eglise tant vantée ne fut point le premier objet des soins et des travaux des apôtres. Ils ne travaillèrent point à la former par des lois et des réglemens qui dussent être observés par l'Eglise universelle jusqu'à la fin des siècles. . . Chaque apôtre allant de lieu en lieu , selon que le Saint-Esprit le pousoit , ou que la Providence lui en fournissoit les moyens , enseignoit la vérité évangélique , et formoit un troupeau. . . Chaque Eglise particulière que les apôtres fondoient , vivoit sous la conduite de son pasteur , et s'assembloit secrètement dans une chambre. Elle formoit sa discipline selon ses besoins et selon la circonstance des lieux et des temps. Il n'y avoit point alors de Symbole commun ; c'est une chimère de s'imaginer que les apôtres en aient dressé un , ou l'aient envoyé à toutes les Eglises. . . On savoit en Orient que l'Occident avoit reçu le christianisme un peu plus tard (qu'en Orient) : mais l'union de ces Eglises , la plupart inconnues , et cachées les unes aux autres , ne pouvoit être ni générale , ni publique , ni sensible. Toutes ces Eglises particulières ne pouvoient être unies que par l'union intérieure , parce qu'elles avoient la même foi et la même espérance , et que Jésus-Christ étoit le chef intérieur et commun à tous les chrétiens. . . Les Eglises naissantes étoient précisément dans le

(1) T. 1, L. 1, c. 4, n. 4, p. 34, 35.

» même état que celles de la Réforme, à qui les
 » Vaudois, dispersés en divers lieux, et cachés
 » dans leurs montagnes, n'étoient pas connus.
 » Concluons de là que l'union extérieure de
 » toutes les Eglises les unes avec les autres, ou
 » avec le chef résidant à Rome, n'étoit ni né-
 » cessaire ni possible dans les deux premiers siè-
 » cles de l'Eglise ». Le ministre parle à peu près
 dans le même sens en d'autres endroits (1); mais
 je me contente de ce seul passage que j'ai rap-
 porté exprès tout entier, à la réserve de ce qui
 pourroit regarder d'autres questions que celle où
 nous sommes de l'union des Eglises.

S'il ne falloit que de beaux discours et des tours
 ingénieux pour établir la vérité, j'aurois ici tout
 à craindre. Mais pour peu qu'on veuille pénétrer
 le fond, il n'y a personne qui ne trouve étrange
 cette impossibilité de l'union extérieure des Egli-
 ses, et le peu d'attention qu'on donne aux apôtres,
 pour assembler leurs disciples dans une même
 communion.

Le ministre n'ose pousser cette prétendue im-
 possibilité plus avant que les deux premiers siè-
 cles, et dès-là on doit tenir pour certain, que
 s'il nous abandonne les siècles suivans, c'est qu'il
 y a trouvé l'union si clairement établie, qu'il n'a
 pas vu de jour à la nier.

Confessons donc avant toutes choses, du con-
 sentement du ministre, que l'union intérieure et
 extérieure des Eglises chrétiennes a un titre assez
 authentique, puisqu'il a quinze cents ans d'an-

(1) *T. II, p. 551.*

LX.

Etrange
 doctrine,
 que l'union
 des Eglises
 n'est pas du
 premier des-
 sein de Jésus-
 Christ: parole
 expresse
 du Sauveur.

tiquité, et qu'il a été arrosé du sang des martyrs durant tout le troisième siècle. C'est cependant cette antiquité qu'on vous apprend à mépriser ; au lieu que la raison seule vous doit apprendre non-seulement qu'une telle antiquité est digne de toute créance, mais encore que ce qu'on trouve si solidement et si universellement établi dans un siècle si voisin des apôtres, ne peut manquer de venir de plus haut.

C'est donc en vain qu'on nous veut cacher cette union des Eglises dans le second siècle. Car encore qu'il nous en reste à peine cinq ou six écrits, il y en auroit pourtant assez dans ce petit nombre pour convaincre le ministre ; et si je n'avois voulu dans cette instruction me renfermer précisément dans l'Evangile, la preuve en seroit aisée. Mais pour aller à la source, comment a-t-on pu penser que l'union des Eglises n'étoit pas du premier dessein du Fils de Dieu, puisque c'est lui-même qui, formant le plan de son Eglise, a donné à ses apôtres, comme la marque à laquelle *on reconnoîtroit ses disciples, de s'aimer les uns les autres* : et encore : *Mon Père, qu'ils soient un en nous, afin que le monde croie que vous m'avez envoyé* (1). Ainsi l'union même extérieure, et qui se feroit sentir à tout le monde, devoit être une des marques du christianisme.

LXI.

Preuve par
S. Paul que
les Eglises
chrétiennes

Mais peut-être que Jésus-Christ ne vouloit pas dire que cette union s'entretint d'Eglise à Eglise, et ne la vouloit établir que de particulier à particulier dans chaque Eglise chrétienne. A Dieu

(1) *Joum.* XIII. 25, XVII. 21.

ne plaise : au contraire il paroît que, de toutes les Eglises, il en a voulu faire une seule Eglise, une seule épouse, qu'il a voulu à la vérité sanctifier au dedans par la foi qu'elle a dans le cœur, mais qu'il a voulu *en même temps purifier à l'extérieur par le Baptême de l'eau et par la parole de la prédication*. C'est ainsi que parle saint Paul (1). C'est cette Eglise que dès l'origine on appela catholique : ce terme fut mis d'abord dans le Symbole commun des chrétiens ; et sans entrer avec le ministre dans la question inutile, si les apôtres ont arrangé ce sacré Symbole comme nous l'avons, il suffit qu'on ne nie pas, et qu'on ne puisse nier que la substance et le fond n'en fût de ces hommes divins, puisque tout l'univers l'a reçu comme de leur main et sous leur nom. On a donc toujours eu une foi commune, une commune profession de la même foi, une seule et même Eglise universelle composée en unité parfaite de toutes les Eglises particulières, où aussi on établissoit *la communion* tant intérieure qu'extérieure *des saints*, qu'on nous donne maintenant comme impossible.

« Les apôtres, dit le ministre (2), n'ont point travaillé à former la discipline par des lois qui dussent être perpétuelles et universelles ». Mais sous prétexte qu'ils laissoient une sainte liberté dans les cérémonies indifférentes, la vouloir pousser plus avant, ou dire que ces saints hommes ne s'étudioient pas à rendre commune la profession de la foi, le fond de la discipline et la substance

étoient établies pour ne faire ensemble au dedans et au dehors qu'une seule Eglise catholique.

LXII.

Uniformité de la discipline des Eglises dans le fond.

(1) Ephes. v. 24, 26. — (2) T, i. 35, 36.

des sacremens, c'est ignorer les faits les plus avérés, et vouloir ôter au christianisme la gloire de cette sainte uniformité que le monde même y admiroit.

LXIII.
 Démonstration, par l'Écriture, que les Eglises se regardoient les unes les autres, en sorte que leur consentement tenoit lieu de règle.

Ce n'est pas une moindre erreur de dire *que les Eglises étoient pour la plupart inconnues les unes aux autres*, et s'assembloient secrètement *dans une chambre*, sans se soucier de leur mutuelle communication. Car au contraire, dès l'origine les Eglises ont toutes tendu à s'unir, et à se faire mutuellement connoître. Tout est plein dans les écrits des apôtres du salut réciproque qu'elles se donnoient en la charité du Seigneur; l'Eglise de Babylone quelle qu'elle fût, constamment bien éloignée, saluoit celles de Bithynie et du Pont, d'Asie, de Cappadoce et de Galatie (1). La gravité des Eglises ne permet pas de prendre ce salut, qu'on trouve en tant de lettres des apôtres, pour un simple compliment: c'étoit la marque sensible de la sainte confédération et communion des Eglises dans la créance et dans les sacremens, conformément à cette parole: *Si quelqu'un vient à vous*, de quelque côté qu'il y arrive, *et n'y apporte pas la saine doctrine, ne le recevez pas dans votre maison, et ne lui dites pas bonjour* (2); ne lui donnez pas le salut. La première Epître de saint Jean, selon l'ancienne tradition, se trouve adressée aux Parthes; et de l'Asie mineure, où il demuroit, cet apôtre enseignoit les peuples si éloignés des pays dont il prenoit soin et de l'Empire romain. Les apôtres n'écri-

(1) I. Petr. 1. 1. v. 13. — (2) II. Joan. 10.

voient pas seulement à des Eglises particulières, mais en nom commun à toutes les tribus dispersées (1), et à tous ceux qui se conservoient en Dieu et en Jésus-Christ (2). Tout l'univers savoit la foi, l'obéissance des Romains (3); et réciproquement on savoit à Rome ce que c'étoit que toute l'Eglise des Gentils (en nom collectif et en nombre singulier:) et qui étoient ceux à qui elle étoit redevable (4). Qu'importe donc qu'on s'assemblât ou dans une chambre ou ailleurs, puisque l'on se communiquoit, même des prisons, d'où l'Evangile couroit, comme dit saint Paul (5), sans pouvoir être lié?

Au surplus, si on eût tenu pour indifférent d'être uni ou ne l'être pas dans la doctrine une fois reçue, saint Paul n'auroit pas donné aux Romains ce précepte essentiel : *Prenez garde à ceux qui causent des dissensions et des scandales parmi vous contre la doctrine que vous avez reçue, retirez-vous de leur compagnie* (6). Est-ce peut-être qu'on observoit ceux qui causoient des divisions contre la doctrine reçue dans les Eglises particulières, et qu'on laissoit impuni le scandale qu'auroient pu causer les Eglises mêmes? Ce seroit une absurdité trop insupportable.

Mais si l'autorité de l'Eglise nommée en commun étoit de si peu de poids sur chaque Eglise particulière, d'où vient que saint Paul prenoit tant de soin de faire remarquer aux Corinthiens ce qu'il enseignoit à tout l'univers; *leur envoyant*

(1) *Jac. I. 1.* — (2) *Judæ I.* — (3) *Rom. I. 8. XVI. 19.* — (4) *Ibid. 4.* — (5) *II. Thess. III. 1. II. Tim. II. 9.* — (6) *Rom. XVI. 17.*

exprès Timothée, pour les instruire des voies qu'il tenoit partout et en toute l'Eglise (1) : et encore : *c'est ce que j'enseigne dans toutes les Eglises* (2) ; sur ce fondement, *Dieu n'est pas un Dieu de dissention, mais de paix* ; comme s'il eût dit, qu'il unissoit non-seulement les particuliers, mais encore toutes les Eglises entre elles ; ce qui lui faisoit ajouter, contre les auteurs des divisions et des scandales : *Est-ce de vous qu'est sortie la parole de Dieu, ou bien êtes-vous les seuls à qui elle est parvenue* (3) ? leur montrant, par cette doctrine, combien ils devoient déferer au commun sentiment des Eglises, et surtout de celles d'où la parole de Dieu leur étoit venue. Voilà ces Eglises *qui ne se connoissoient pas, pour la plupart*, et qui avoient si peu d'égard pour la doctrine et les sentimens les unes des autres.

LXIV.
Illusion du
ministre, qui
compare
l'ancienne
Eglise à la
Réforme pré-
tendue et
aux Vaudois :
démonstra-
tion du con-
traire par un
fait con-
stant.

Quand le ministre veut imaginer que les Eglises chrétiennes ressembloient à *la Réforme, qui, lorsqu'elle vint, ne connoissoit pas les Vaudois*, il doit donc faire voir par quelque exemple de l'Ecriture, ou du moins de l'antiquité ecclésiastique, qu'il s'étoit formé des Eglises, comme la Réforme, qui ne tinsent rien de celles qui étoient auparavant, et même n'en connussent aucune de leur créance. C'est ce qu'il ne montrera jamais ; toutes les Eglises naissantes venoient de la tige commune des apôtres, ou de ceux que les apôtres avoient envoyés, et en tiroient leurs pasteurs avec la doctrine.

(1) *I. Cor. iv. 17.* — (2) *Ibid. xiv. 33.* — (3) *Ibid. 36.*

Le ministre n'auroit pas fait agir les pasteurs si fort indépendamment les uns des autres, et sans aucun mutuel concert, s'il avoit songé que saint Paul même ne dédaigna pas *de venir à Jérusalem exprès pour visiter Pierre, de demeurer avec lui quinze jours; et encore quatorze ans après, de conférer avec les principaux apôtres sur l'Évangile qu'il prêchoit aux Gentils, pour ne point perdre le fruit de sa prédication* (1). Ces hommes inspirés de Dieu n'avoient pas besoin de ce secours; mais Dieu même *leur révéloit* cette conduite, comme saint Paul le marque expressément (2), afin de donner l'exemple à leurs successeurs, et les avertir de prendre garde, dans la fondation des Eglises, à poser toujours, *comme de sages architectes, le même fondement qui est Jésus-Christ, et à observer en même temps ce qu'ils bâtissoient dessus* (3).

Cependant à la faveur de ces beaux récits, et du tour ingénieux qu'on y donne à l'état des deux premiers siècles, on insinue le schisme, on dégoûte insensiblement les fidèles du lien de la communion des Eglises. Elle n'étoit pas, dit-on, du *premier dessein*, et c'est une invention du troisième siècle : quelque établie qu'on la voie depuis ce temps, c'est assez qu'elle ne soit pas de l'institution primitive, et l'on veut désaccoutumer les Eglises de faire leur règle de la foi commune.

Après avoir ainsi préparé de loin la voie à ne plus craindre le schisme même dans la foi, et à tenir toute communion pour indifférente, on en

LXV.

Saint concert entre les apôtres.

LXVI.

Que la doctrine du ministre insinue le schisme.

LXVII.

Que le ministre prêché ouvertement

(1) Gal. I. 18. II. 2. — (2) Ibid. — (3) I. Cor. III. 10.;

le schisme ,
en disant que
les sept mille
que Dieu sau-
voit dans le
royaume
d'Israël
étoient de
vrais schis-
matiques.

vient à dire tout ouvertement , que le schisme dont nous parlons n'empêche pas le salut.

Le sentiment du ministre n'est pas obscur : *les sept mille réservés de Dieu* dans le royaume d'Israël , qui *n'avoient point courbé le genou devant Baal* , étoient schismatiques , séparés de l'Eglise primitive de Jérusalem , *damnés* par conséquent , dit votre ministre ⁽¹⁾ , *au jugement de messieurs les prélats ; et cependant* , continue-t-il , *Dieu les absout*.

Ces sept mille , ajoute-t-il ⁽²⁾ , « étoient l'Eglise » de Dieu , quoiqu'ils n'eussent ni étendue , ni » visibilité , ni union avec l'Eglise de Jérusalem , » ni la succession des prêtres. Ils ne périssoient » donc pas ».

LXVIII.
Elie , Elisée
et les autres
prophètes
d'Israël
étoient schis-
matiques , se-
lon le minis-
tre , et toute-
fois sauvés et
saints.

Un abîme en appelle un autre. *Dieu avoit là* (dans le schisme d'Israël) *une suite de prophètes nés et vivans dans le schisme* : c'est-à-dire , comme il vient de l'expliquer , *séparés de la succession des prêtres et de l'Eglise primitive de Jérusalem* ⁽³⁾. Les prophètes dont il veut parler , sont ceux qui prophétisoient en Israël avec Elie et Elisée : donc Elie et Elisée , avec tous les saints prophètes qui leur étoient unis , selon le ministre , étoient schismatiques ; *et cependant* , poursuit-il , *ces prophètes schismatiques* , Elie , Elisée et les autres , *étoient-ils damnés à cause de leur séparation , à cause que la succession leur manquoit ?* Point du tout , dit-il ; cela n'est rien , selon les ministres ; le titre de schismatique devient beau

⁽¹⁾ T. II, c. 7, n. 30, p. 661. III. Reg. XIX, XX. — ⁽²⁾ P. 663.
— ⁽³⁾ *Ibid.*

dans leur bouche, et la nouvelle Réforme le donne aux prophètes les plus saints.

Tout cela est avancé pour sauver le schisme. La Réforme prend soin de le défendre. « Il y a » du plaisir, dit le ministre (1), à entendre là- » dessus M. de Meaux, qui, entêté de l'unité de » son Eglise et de la succession des pasteurs, re- » jette les Samaritains, comme autant de schis- » matiques perdus, parce qu'ils n'étoient pas » unis à la source de la religion, et que la suc- » cession d'Aaron leur manquoit ».

Ainsi ce n'étoit pas Dieu qui avoit commandé à tout son peuple et aux dix tribus, comme aux autres, de demeurer unis et soumis aux seuls prêtres de la famille d'Aaron : ce n'étoit pas Dieu qui avoit prescrit au même peuple par la bouche de Moïse de *reconnoître le lieu que le Seigneur choisiroit*, avec expresses défenses *d'offrir en tous lieux qui se pourroient présenter à la vue* (2) : le temple de Jérusalem n'étoit pas ce lieu expressément désigné de Dieu, sous David et sous Salomon, et unanimement reconnu par toutes les douze tribus : malgré des commandemens si précis de Dieu et de la loi, il n'y avoit aucune obligation de s'unir à la succession du sacerdoce d'Aaron ni à *l'Eglise primitive* de Jérusalem. Ce sont là des entêtemens de M. de Meaux, et non pas des témoignages exprès de la loi de Dieu.

Mais ce qui m'étonne le plus, c'est le peu d'attention qu'on fait parmi vous à l'expresse condamnation du schisme de Samarie, prononcée

LXIX.

Que le schisme des dix tribus et de Samarie est approuvé par le ministre, et en même temps très-expressément condamné par la loi de Moïse.

LXX.

Que Jésus-Christ a expressément

(1) *T.* II, p. 661, 662. — (2) *Deut.* XII. 5, 11, 13, etc.

condamné le
schisme de
Samarie.

par Jésus-Christ même, lorsqu'il dit aux Samaritains (1) : *Vous adorez ce que vous ne connoissez pas, et nous, nous adorons ce que nous connoissons; parce que le salut vient des Juifs.* Il les sépare manifestement de sa compagnie, lorsqu'il dit *vous et nous* : il les sépare conséquemment *du salut*, qui ne peut être qu'avec lui; et il ne reste plus qu'à examiner s'il les condamne pour l'idolâtrie, ou seulement pour le schisme.

LXXI.

On prouve
contre le mi-
nistre que
Samarie est
condamnée
par J.C. pour
son schisme.

Le ministre abuse manifestement de cette parole de Jésus-Christ, *Vous adorez ce que vous ne connoissez pas*; « ce qui fait voir, nous dit-il (2), » que les Samaritains étoient condamnés à cause » de leur ignorance, ou des dieux inconnus qu'ils » adoroient; et non pas à cause du schisme, ou parce » que la succession du sacerdoce d'Aaron leur » manquoit ». C'est ainsi qu'il combat toujours en faveur du schisme, et ne veut pas que Jésus-Christ l'ait pu condamner. Mais il se trompe manifestement, quand il rejette la condamnation sur l'idolâtrie des Samaritains. C'est un fait constant et avoué, qu'il y avoit plusieurs siècles que les Samaritains n'avoient plus d'idoles, et qu'attachés uniquement, comme ils sont encore, à l'adoration du vrai Dieu, toute leur question avec les Juifs ne regardoit que le lieu où il falloit adorer. Sans avoir besoin d'ouvrir les histoires pour voir cette vérité, le seul Evangile nous suffit, puisque la Samaritaine y parle au Sauveur en ces termes (3) : *Nos pères ont adoré sur cette*

(1) *Jean. IV. 22.* — (2) *T. II, p. 664.* — (3) *Joun. IV. 20.*

montagne , et vous dites que c'est à Jérusalem qu'il faut adorer nos pères , c'étoit-à-dire , Jacob et les patriarches , n'adoroient point les idoles : ce n'étoit donc point les idoles que la Samaritaine vouloit adorer , et la dispute ne regardoit pas l'objet , mais le seul lieu de l'adoration ; en un mot toute la question entre les Juifs et les Samaritains , étoit à savoir si Dieu vouloit qu'on le servît ou dans le temple de Jérusalem avec la Judée , ou dans celui de Garizim avec Samarie. Cela posé , il est manifeste que la condamnation de Jésus-Christ tombe précisément sur le schisme ; et s'il reproche aux Samaritains de ne pas connoître Dieu , c'est comme je l'avois expliqué (1) , au sens où l'on dit que l'on ne connoît pas Dieu , quand on méprise ses commandemens , ses promesses , la source de l'unité , le fondement de l'alliance , et le reste de même nature que Samarie avoit rejeté.

Si , comme le ministre l'insinue trop ouvertement , c'étoit une chose indifférente de reconnoître ou ne reconnoître pas les prêtres , successeurs d'Aaron , et que les Samaritains fussent excusables de n'y avoir pas recours , selon l'ordonnance expresse de la loi , Jésus-Christ n'y auroit pas renvoyé avec les autres lépreux celui qui étoit Samaritain (2). J'ai rapporté ce passage dans ma première Instruction pastorale (3). Le ministre y devoit répondre , ou convenir , après Tertullien , que Jésus-Christ apprenoit par-là aux Samaritains à reconnoître le temple et les prê-

LXXII.

Autres preuves par d'autres paroles de Jésus-Christ.

(1) *I. Inst. n. 17.* — (2) *Luc. xvii. 13, 14, 15.* — (3) *N. 17.*

tres enfans d'Aaron , comme la tige du sacerdoce et la source de la religion et des sacremens.

LXXIII.

Queleschisme de Jéroboam et des dix tribus a été réprouvé de Dieu, et pourquoi.

Après cela , quand on attribue non-seulement aux vrais fidèles , mais encore aux saints prophètes du Seigneur , le schisme des dix tribus , et que l'on compte pour rien de les désunir de la suite du sacerdoce et de celle du peuple de Dieu , c'est vouloir induire sur eux le péché de *Jéroboam qui pécha et qui fit pécher Israël* (1). C'est le caractère perpétuel qui est donné à ce roi impie dans tout le livre des Rois (2). Mais il faut en même temps se souvenir que c'étoit une partie principale du péché tant reproché à Jéroboam , d'avoir établi *des prêtres qui n'étoient point enfans de Lévi , ni du sang d'Aaron* (3) , et d'avoir rejeté ceux que Dieu avoit institués dans ces races consacrées. L'érection des veaux d'or de Jéroboam ne fut que la suite de cette ordonnance schismatique : *Ne montez plus en Jérusalem , (ni au lieu que le Seigneur a choisi ,) voilà tes dieux , Israël , qui t'ont tiré de la terre d'Egypte* (4). Ainsi la source du crime dans Jéroboam , c'est *d'avoir séparé Israël d'avec le Seigneur* , comme porte expressément le livre des Rois (5) , et son plus mauvais caractère est celui de séparateur. Ce fut en haine de l'ordonnance qui séparoit le peuple de Dieu de sa tige , que non-seulement les lévites , mais encore tous ceux d'Israël *qui avoient mis leur cœur à chercher Dieu* (6) ,

(1) III. Reg. XIV, 16, etc. — (2) IV. Reg. x. 31, etc. — (3) III. Reg. XII. 31. II. Par. XIII. 5. — (4) III. Reg. XII. 28. — (5) IV. Reg. XVII. 21. — (6) II. Par. XI. 13, 16.

abandonnèrent le schisme auquel on veut maintenant faire adhérer les prophètes.

Il est vrai qu'en mémoire d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, Dieu voulut laisser dans les dix tribus un grand nombre de saints prophètes qui attachèrent une partie considérable du peuple au culte du Dieu de leurs pères. Mais, après tout, ce fut à la fin pour le péché de Jéroboam qu'il livra les Israélites à leurs ennemis (1) : la source de tous les malheurs, marquée au livre des Rois, est toujours cette première séparation, où Jéroboam *divisa* le peuple et *le sépara du Seigneur* (2). Aussi Dieu avoit-il maudit l'autel schismatique dès son origine, en lui faisant annoncer sa future extermination, sous le saint roi Josias, par des prophètes envoyés exprès (3). Si cependant par violence et par voies de fait les vrais Israélites avec leurs prophètes étoient empêchés de monter effectivement en Jérusalem, et d'y reconnoître le seul sacerdoce légitime qui fût alors, ils n'en pouvoient jamais être désunis de cœur et sans manquer de fidélité aux rois d'Israël que Dieu avoit dans la suite rendus légitimes, Elisée sut bien reconnoître la prérogative que Dieu avoit conservée aux rois de Juda, par rapport à la religion, lorsqu'il parla ainsi à Achab, roi d'Israël qui l'interrogeoit sur les volontés du Seigneur : « Qu'y a-t-il entre vous et moi, roi d'Israël? Allez aux prophètes de votre père et de votre mère. Vive le Seigneur ! si je n'avois res-

LXXIV.
Autre démonstration, par l'Écriture, que les vrais Israélites étoient pour la religion en communion avec ceux de Juda.

(1) III. Reg. XIV. 16. — (2) IV. Reg. XVII. 21. — (3) III. Reg. XIII. 1, 2.

» pecté la présence de Josaphat, roi de Juda, je
 » ne vous aurois pas seulement regardé (1) ». Josaphat de son côté, au seul nom d'Elie et d'Elisée, reconnut d'abord qu'ils étoient de véritables prophètes, et tout le monde savoit que tous les saints du royaume d'Israël étoient de même religion, et dans le cœur, autant qu'ils pouvoient, de même culte que ceux de Juda.

C'étoit pour établir cette vérité, qu'Elie dans ce mémorable sacrifice, où le feu du ciel descendit à sa prière pour consumer l'holocauste, en présence des dix tribus assemblées, redressa un des autels du Seigneur, et pour le construire, *prit douze pierres, selon le nombre des douze tribus des enfans de Jacob, à qui le Seigneur avoit dit : Israël sera ton nom* (2) : par où il vouloit montrer qu'Israël dans son origine n'étoit pas un nom de séparation, comme il l'étoit devenu depuis; mais qu'au contraire, c'étoit en matière de religion et de sacrifice un nom de communion : et que les douze tribus étoient faites pour adorer au même autel le Dieu de leurs pères.

Aussi le même prophète l'invoqua-t-il en cette occasion à haute voix, *sous le nom de Dieu d'Abraham, d'Isaac et d'Israël* (3), en lui disant : *Montrez, Seigneur, que vous êtes le Dieu d'Israël, et que les douze tribus dont vous voulez aujourd'hui de nouveau convertir les cœurs, ne sont qu'un seul peuple à votre autel.* Telle étoit

(1) *IV. Reg.* III. 13, 14. — (2) *III. Reg.* XVIII. 30, 31, 32. —

(3) *Ibid.* 36, 37.

l'union qu'Elie reconnoissoit entre tous les vrais Israélites dans ce sacrifice commun.

Jonas, qui prophétisoit parmi les tribus séparées dont il étoit, ainsi qu'on le trouve au livre des Rois (1), ne s'étoit point pour cela séparé du temple de Jérusalem, puisque, jusque dans le ventre de la baleine qui l'avoit englouti, il se consoloit en criant : *Seigneur, quoique rejeté de devant vos yeux, je verrai votre saint temple* (2); par où il marquoit tout ensemble, et qu'il avoit accoutumé de le visiter, et qu'il espiéroit encore d'y rendre à Dieu ses adorations.

Un autre prophète d'Israël, ce fut Osée, en prédisant aux dix tribus séparées leur heureux retour, leur annonce *qu'ils reviendroient au Seigneur leur Dieu et à David leur roi* (3), pour les ramener par ses paroles au temps qui avoit précédé le schisme de Jéroboam, et leur rappeler le souvenir de cette parole du roi Abiam : *Ecoutez, Jéroboam et tout Israël : ignorez-vous que le Seigneur a donné à David le règne sur tout Israël pour jamais* (4) ?

Ainsi tout vrai fidèle est frappé d'horreur, quand il entend dire que les sept mille que Dieu réservoir, et que les prophètes du Seigneur qui enseignoient les dix tribus étoient schismatiques, jusqu'à celui que son zèle ardent fit enlever dans le ciel dans un chariot de feu.

Et il ne faut pas s'imaginer que la partie de l'Eglise qui se conservoit dans le royaume d'I-

(1) *IV. Reg. xiv. 25.* — (2) *Jon. ii. 5.* — (3) *Osée. iii. 4, 5.* —

(4) *II. Par. xiii. 5.*

LXXV.
Suite de la
même preuve.

sraël demeurât sans culte. Car ce n'étoit pas en vain que Dieu leur envoyoit tant de saints prophètes avec tant de miracles éclatans pour les empêcher d'oublier la foi de Moïse. Ils en gardoient ce qu'ils pouvoient, en s'assemblant *avec les prophètes au premier jour du mois et tous les jours du Sabbat* ⁽¹⁾, c'est-à-dire aux jours ordinaires marqués par la loi, comme il est écrit expressément au livre des Rois. Il y avoit même parmi eux des autels de Dieu ; et s'ils en eussent été privés, Elie n'auroit pas dit au même temps que les sept mille lui furent montrés en esprit : *Seigneur, les enfans d'Israël ont abandonné votre alliance : ils ont abattu vos autels et massacré vos prophètes* ⁽²⁾. Ils persistoient donc dans l'alliance, et en avoient pour marques sensibles les prophètes, sous la conduite desquels ils servoient Dieu, et les autels qu'ils élevoient au nom du Seigneur. Ce pouvoient être des autels semblables à celui qu'érigèrent ceux de Ruben et de Gad avec la demi-tribu de Manassés ⁽³⁾, non point pour se séparer de l'autel du Seigneur, mais au contraire comme un mémorial de la part qu'ils se réservoient aux sacrifices communs. Mais enfin quels que fussent ces autels, et quel qu'ait été le culte que Dieu y établissoit, selon la condition de ces temps, par le ministère extraordinaire et miraculeux des prophètes, toujours est-il bien certain que ce n'étoit pas l'autel de Bethel ni les autres de Jéroboam que Dieu avoit en horreur, comme on a vu.

(1) *IV. Reg.* 1v. 23. — (2) *III. Reg.* xix. 24. — (3) *Jos.* xxii. 27.

Par conséquent cette Eglise, que Dieu réservait en Israël, se rendoit visible autant qu'elle le pouvoit dans une si cruelle persécution ; et quand elle fut réduite à se cacher tellement dans le royaume des dix tribus séparées, qu'Elie ne l'y voyoit plus, deux raisons empêchent que cela ne nuise à tout le corps de l'Eglise : l'une, que cet état ne dura pas, comme le reste de l'histoire d'Elie et toute celle d'Elisée le fait paroître ; et l'autre, qui est l'essentielle, que c'est un fait avéré dans le même temps, que l'Eglise et la religion éclatoient en Judée sous Josaphat et les autres rois.

Ainsi on ne fait ici que vous amuser ; on vous fait prendre le change, et on met la difficulté où elle n'est pas. Cette dispute sur les sept mille, qui est votre unique refuge, ne sert de rien à la question, et ne nuit en aucune sorte à la doctrine que j'ai établie touchant la promesse de l'Évangile. Les Catholiques ne prétendent pas que la foi ne puisse jamais être cachée en des endroits particuliers, puisque même nous confessons qu'elle y pourroit être tout-à-fait éteinte. Le fondement que nous posons, c'est que la succession des pasteurs qui remontent jusqu'aux apôtres, sans que la descendance en puisse être interrompue ni niée, est incontestable ; que ceux qui chercheront Dieu, verront toujours une Eglise où on le pourra trouver ; une Eglise qui soit toujours *le soutien et la colonne de la vérité* (1) ; une Eglise à qui l'on dira jusqu'à la fin de l'uni-

LXXVI.
Visibilité de la partie de l'Eglise Ju- daïque qui restoit en Is- raël.

LXXVII.
Que tout ce qu'on nous objecte ne fait rien contre nous.

(1) *I. Tim.* III. 15.

vers : *Dites - le à l'Eglise , et , s'il n'écoute pas l'Eglise , qu'il vous soit comme un Gentil et un Publicain* (1) ; une Eglise enfin plus immuable que le roc , dont la foi toujours connue et victorieuse verra toutes les erreurs tomber à ses pieds , et contre laquelle l'enfer ne prévaudra pas. Que cette Eglise ait quelque part des membres cachés , qu'elle s'obscurcisse , qu'elle périsse même quelque part , sa perpétuelle universalité ne laissera pas de subsister : la promesse ne sera pas anéantie pour cela ; et une marque que les objections qu'on vient d'entendre n'appartiennent seulement pas à la question que nous traitons , c'est qu'on peut vous accorder tout ce que vous dites sur les fidèles cachés , sans que notre doctrine ait reçu la moindre atteinte.

LXXVIII.
Réflexion
sur les sept
mille.

Les sept mille vous servent si peu , que même vous ne sauriez vous mettre à leur place. Si la messe , ou toute autre chose que vous voudrez imaginer , est le Baal , devant lequel les sept mille n'avoient pas fléchi le genou , quand Luther ou Zuingle ou O'Ecolampade ou Bucer ou Calvin ont éclaté , *les sept mille* , qui croyoient comme eux secrètement , ont dû venir leur déclarer cette secrète créance , et leur dire : Nous étions déjà dans ces sentimens ; vous n'avez fait que nous rallier , et nous donner la hardiesse de nous découvrir. Mais loin d'en trouver sept mille qui leur tinsent ce langage , nous avons pressé vos ministres d'en nommer un seul. J'en ai moi-même interpellé M. Claude , et il a dit : *M. de Meaux*

(1) *Matt.* XVIII. 17.

croit-il que tout soit écrit? Je l'ai demandé à M. Jurieu, et il a répondu : *Que nous importe?* J'ai mis ce fait sous les yeux de tous les lecteurs de mon troisième Avertissement contre M. Jurieu (1). Sans vous obliger à recourir à ce livre, et pour renfermer dans ce seul écrit toute la force de ma preuve, interrogez - vous vous-mêmes, si jamais on vous a nommé, non pas sept mille hommes et un nombre considérable, mais deux ou trois hommes, mais un seul homme qui ait déclaré aux Réformateurs qu'il n'avoit jamais été d'une autre créance que de celle qu'ils leur annonçoient. Pressez de nouveau vos ministres les plus curieux, les plus savans, les plus sincères, de vous éclaircir d'un fait si essentiel à la décision de cette cause : si vous ne voyez clairement leur embarras ; si loin de vous montrer un seul homme qui avant Luther ou OEcoulampade, ait cru comme Luther et OEcoulampade, ils ne sont à la fin contraints de vous avouer de bonne foi, que Luther même et OEcoulampade, Bucer et Zuingle s'étoient faits prêtres ou même religieux de bonne foi, et qu'ils avoient innové non-seulement sur les pasteurs précédens, mais encore sur eux-mêmes, je ne veux plus mériter de vous aucune créance. Ils n'avoient donc pour eux ni les visibles ni les invisibles, ni les connus ni les inconnus ; et il faut que vous confessiez qu'en cela semblables à tous les hérésiarques qui furent jamais, vos auteurs, quand ils ont paru, n'ont rien trouvé sur la terre qui pensât comme eux.

(1) III. *Avert. n.* 30, 31, 32.

LXXIX.
Le schisme de la nouvelle Réforme la contraint à dé fendre le schisme en général, et à tomber dans l'indifférence des religions.

Dès-là donc pour justifier le schisme qu'ils avoient fait avec tous leurs prédécesseurs et avec tous les vivans, il a fallu s'intéresser pour le schisme même, et en adoucir l'horreur; par ce moyen les sept mille sont devenus schismatiques sans péril de leur salut : les saints prophètes étoient séparés de la suite du sacerdoce et de l'Eglise, sans scrupule et sans aucune diminution de leur sainteté : il a fallu faire voir qu'il n'y avoit nulle nécessité que les Eglises fussent si unies : chaque Eglise se doit former par elle-même : des Eglises on en viendra aux particuliers : nul ne doit régler sa foi sur son prochain non plus que sur les Eglises, pas même sur celle où l'on est. Chacun n'a à consulter que son cœur et sa conscience. Vous voyez par expérience où l'on va par ce chemin ; et si la suite inévitable n'en est pas toujours la religion arbitraire ou l'indifférence des religions, sans en excepter le socinianisme ni le déisme.

REMARQUES

SUR LE FAIT DE PASCHASE RADBERT,

Où le ministre tâche de marquer une innovation positive.

LXXX. Pour détourner vos oreilles d'une doctrine si simple, on vous accable de faits inutiles. Mais il n'y a que deux faits qui servent à votre salut, et ils sont constans : l'un est, que vos Prétendus Réformateurs

formateurs ont établi vos Eglises en se séparant de la communion de ceux qui les avoient baptisés et ordonnés, et en rejetant, à l'exemple de toutes les hérésies, la doctrine de tous les pasteurs qui étoient en place lorsqu'ils ont paru (1) : l'autre, que l'Eglise catholique n'a jamais rien fait de semblable. Il falloit donc écarter tous les autres faits qui ne servent qu'à détourner la question, et ensuite n'étourdir le monde ni des Chinois, ni des Grecs, ni de Claude de Turin, ni de la morale sévère, ni de la morale relâchée, ni des maximes du clergé de France, ni des Jansénistes, ni des Quiétistes, ni du cardinal Sfondrate et de ses nouveautés sur le péché originel, ou sur les autres matières semblables, ni même des Albigeois ni des Vaudois, que la Réforme confesse elle-même, comme on vient de voir, qu'elle ne connoissoit pas quand elle est venue, et qui d'ailleurs ne se trouvoient pas moins embarrassés que vous à nommer leurs prédécesseurs. Il falloit donc, ou nommer la suite des vôtres sans interruption, ce que vous n'entreprenez seulement pas ; ou, pour convaincre par un fait certain l'Eglise romaine de rupture avec ses auteurs, y marquer dans sa suite un point fixe et déterminé où l'on se soit vu contraint, pour soutenir sa doctrine, de renoncer à la leur. Voilà, dis-je, précisément ce qu'il falloit avoir prouvé : sinon l'on dispute en l'air, et l'Eglise subsiste toujours, sans pouvoir être troublée dans son état.

il n'y a en cette matière que deux faits importants pour le salut.

(1) *I. Inst. n. 12, etc.*

LXXXI.

Le ministre convient du fait qu'il falloit prouver contre l'Eglise romaine, et il fait semblant de le tenter.

Votre ministre a senti ce qui manquoit à sa preuve; et je vous prie, mes chers Frères, de bien entendre ses paroles, qui vous mettront dans la voie de votre salut, si vous les voulez comprendre; les voici de mot à mot.

« M. de Meaux soutient mal-à-propos qu'on ne peut marquer à la vraie Eglise, c'est-à-dire à l'Eglise romaine, son commencement par aucun fait positif, qu'en remontant aux apôtres, à saint Pierre et à Jésus-Christ; et si cela étoit vrai, il auroit raison (1) ». Pesez bien, encore une fois, que s'il y a une Eglise à laquelle on ne puisse montrer son innovation par aucun fait positif, ce sera la véritable Eglise. Le ministre en est convenu, et il ne se sauve qu'en niant que cet avantage appartienne à l'Eglise catholique; il se sent donc obligé à donner des dates précises de chaque dogme de l'Eglise. « Oui, poursuit-il, on marque précisément les innovations, le commencement et le progrès des erreurs, des faux cultes, et de l'idolâtrie par laquelle l'Eglise romaine se distingue de la Réforme ». Si c'étoit assez de le dire, il seroit trop aisé de gagner sa cause : mais ouvrez son livre, lisez la page citée, où il promet d'établir ces dates; considérez le texte et la marge; ni dans le texte ni dans la marge vous ne trouverez aucune preuve, je ne dis pas établie, mais indiquée. Il confond le vrai, le faux, le douteux, ce qui est de foi et de discipline, c'est-à-dire, ce qui peut changer et ce qui est invariable; et au lieu de montrer la rup-

(1) T. II, l. 4, c. 4, n. 15, p. 593.

ture qu'il pose en fait, sans raisonner il suppose que nous avons tort. Est-ce ainsi qu'on établit les faits comme constans, comme positifs, comme avérés? Il sent donc qu'il n'a rien à dire, puisque entreprenant de marquer ces faits, il demeure court dans la preuve. Lisez vous-mêmes, et jugez.

Le fait qu'il articule le plus nettement, c'est la prétendue innovation de Paschase Radbert. « On » montre, dit-il ⁽¹⁾, le point fixe où une parcelle » se séparoit de la tige sur l'Eucharistie, lorsque » Paschase étoit presque le seul au neuvième siècle qui enseignoit la présence réelle ». S'il vouloit montrer ce point fixe de séparation, il devoit donc dire de qui Paschase s'étoit séparé, qui lui avoit dit anathème, qui avoit fait alors un corps à part : il n'en dit mot, parce qu'il sait bien en sa conscience qu'il n'y eut rien de semblable, et qu'au contraire Paschase avançoit positivement à la face de toute l'Eglise, sans être repris par qui que ce soit, « qu'encore que quelques-uns » (remarquez ce mot) errassent par ignorance » sur cette matière de la présence réelle, néanmoins il ne s'étoit encore trouvé personne qui » osât ouvertement contredire ce qui étoit cru » et confessé par tout l'univers ⁽²⁾ ». Voilà ce qu'écrivit Paschase, sans craindre d'être démenti; et en effet il resta si bien dans la communion de toute l'Eglise, que ni sa doctrine, ni ses livres, ni sa mémoire n'ont jamais été notés d'aucune censure. Au lieu de trouver Paschase d'un côté, et comme le ministre l'avoit promis, *presque tout*

LXXXII.
On examine
ce que dit le
ministre sur
le fait de Pas-
chase Rad-
bert. —

(1) T. II, p. 599. — (2) *Epist. ad Fruct. pag. 1634.*

le monde de l'autre, il trouve Paschase avec tout le monde, et de l'autre, *quelques-uns*. Voilà ce point fixe de séparation, où le ministre avoit mis son espérance.

LXXXIII.
Seconde et
troisième
tentatives du
ministre éga-
lement inuti-
les sur le mê-
me fait de
Paschase
Radbert.

Il y revient encore une fois, et encore une fois il ne dit rien. *Avant Paschase*, dit-il ⁽¹⁾, *la transsubstantiation étoit inconnue*. Si elle eût été inconnue, tout le monde se seroit donc élevé contre, comme on a fait contre toutes les autres nouveautés : on nommeroit ou le pape ou le concile qui auroit condamné le novateur. Mais non, on ne dit rien de tout cela, et l'on n'y songe même pas. Il est vrai que le ministre dit bien qu'on cria : *Paschase* au neuvième siècle « parut avec son » dogme de la présence réelle, et alors on cria » fort contre la nouveauté de sa doctrine ⁽²⁾ ». Il le dit, mais du moins rapportera-t-il quelque acte authentique, comme il falloit faire pour marquer *ce point fixe de la séparation* qu'il avoit promis? Non, et voici tout ce qu'il en sait : « l'Eglise gallicane, poursuit-il, avoit toujours été » dans une créance très-différente de l'Eucharistie ». On attendoit sur cette matière quelque décret authentique d'une Eglise si éclairée ; mais le ministre tourne tout court pour nous dire en l'air : « Tout ce qu'il y avoit de grands hommes » en ce temps-là, quoique divisés sur la grâce, se » réunirent pour défendre l'ancienne doctrine » sur l'Eucharistie ». Mais que firent-ils? Tout se va réduire au seul livre de Ratramne qu'on n'ose nommer, parce que son autorité n'est pas assez

(1) T. II, p. 635. — (2) P. 641.

grande pour montrer un consentement décisif, et que d'ailleurs on n'est pas d'accord de son sentiment, ni du sujet du livre ambigu qu'il fit par ordre de Charles-le-Chauve. Le ministre n'ignore pas les disputes entre les savans sur le sujet de ce livre, et dit seulement : « Charles-le-Chauve en- » tra dans cette dispute : ce fut par son ordre » qu'on écrivit : et ceux qu'il avoit chargés de » cette commission combattirent la présence » réelle contre Paschase (1) ». C'est la question que l'auteur suppose sans preuve décidée en sa faveur. « Ce qui achève, conclut-il, de faire voir » que c'étoit là le parti le plus autorisé et le plus » nombreux ». C'est tout ce qu'il a pu dire de ce point fixe de séparation qu'on lui demandoit, et qu'il entreprenoit de montrer ; comme si un ordre d'écrire donné par un empereur, sur une matière de foi, étoit une approbation de ce prince, ou que cette approbation, quand elle seroit véritable, fût un acte authentique de l'Eglise. Quoi qu'il en soit, le ministre n'en a pas su davantage. C'est en vain que j'entrerois dans un fait avancé en l'air et dans les autres jetés à la traverse. Il faut abréger les voies du salut, et ne pas faire dépendre votre instruction d'une critique inutile, où, quand j'aurai l'avantage qui suit toujours la bonne cause, je n'aurai fait que perdre le temps. Il suffit qu'il soit véritable que si l'on avoit une fois trouvé dans le fait ce moment d'interruption, la mémoire ne s'en seroit jamais effacée parmi les hommes ; et l'Eglise catholique, ou, si l'on veut,

(1) T. II, p. 641 et 642.

l'Eglise romaine, porteroit empreinte sur le front la date de sa nouveauté et de son schisme, au lieu qu'elle y porte le témoignage immémorial de sa perpétuelle et invariable succession.

REMARQUES

SUR LE FAIT DES GRECS.

LXXXIV. LA même raison m'empêche d'entrer plus avant dans ce qui regarde les Grecs. J'en ai dit assez sur ce sujet dans la précédente Instruction pastorale, et je veux seulement vous faire observer que votre ministre n'a pu ni osé le contredire.

Que le ministre convient de ce qu'il y a d'essentiel dans le fait des Grecs.

Il a cité l'endroit de cette Instruction (1), où je reproche justement aux Grecs de n'avoir *plus voulu dire comme ils faisoient* dans les conciles généraux qu'ils ont tenus avec nous : *Pierre a parlé par Léon* (2), *Pierre a parlé par Agathon : Léon nous présidoit à Chalcedoine, comme le chef préside à ses membres : les saints canons et les lettres de N. S. P. et conservateur Célestin nous ont forcés à prononcer cette sentence* (3). C'est celle où Nestorius fut déposé à Ephèse, dans le troisième concile œcuménique, et dans l'action principale pour laquelle il étoit assemblé.

Le ministre a vu toutes ces paroles, même celles où le concile d'Ephèse a prononcé qu'il étoit *contraint* (à déposer l'hérétique) *par les*

(1) *I. Inst. past. n. 32. Réponse, t. 11, l. 4, c. 2, n. 6, etc. —*

(2) *Epist. Conc. Chalced. ad Leon. —* (3) *Conc. Ephes. Act. 1.*

saints canons et par les lettres émanées canoniquement de la chaire de saint Pierre. Que demandons-nous davantage aux Grecs, et de quoi les accusons-nous, sinon d'avoir renoncé au sentiment où nous étions tous dans les premiers conciles généraux, que constamment nous avons tenus ensemble ?

Voilà ce que je disois, ce que votre ministre a vu et cité. Ecoutez ce qu'il y répond. Lisez seulement le titre qui est à la marge, vous y trouverez ces mots : *Primauté de saint Pierre reconnue* ; et dans le corps du discours : *les Grecs reconnoissent la primauté de saint Pierre* (1).

Mais peut-être qu'en reconnoissant *la primauté de saint Pierre*, qui ne peut venir que de Jésus-Christ, ils ne reconnoissoient pas également qu'elle eût passé à ses successeurs, évêques de Rome. Lisez encore dans le livre de votre ministre, à la marge : *Sentiment des Grecs* ; et dans le corps ces paroles : « Que M. de Meaux n'allègue » pas les acclamations des Grecs au concile de » Chalcedoine, en faveur de saint Pierre et de » Léon-le-Grand : les Grecs ne contestoient pas à » saint Pierre sa primatie, ni à l'évêque de Rome » le premier rang dans les conciles où il étoit » présent (2) ». Ne nous arrêtons pas à ce qu'il voudroit insinuer sur la présence du Pape. Il n'étoit présent que par ses légats ni à Ephèse ni à Chalcedoine, où le concile disoit qu'il présidoit *comme chefs* aux évêques qui étoient *ses membres*, et qu'il étoit *contraint par ses lettres* à prononcer

LXXXV.

Autre passage du ministre sur la primauté divine des Papes, comme successeurs de S. Pierre.

(1) *T. II, n. 6, p. 562.* — (2) *Ibid. n. 7, p. 563.*

la sentence. Mais enfin il est donc certain, de l'aveu de votre ministre, que les Grecs reconnoissoient dans le Pape une primauté venue de saint Pierre, et par conséquent d'institution divine. Si donc ils ont changé de ton, et n'ont plus voulu la reconnoître dans la suite, j'ai eu raison de leur reprocher que c'est eux qui ont innové, et qui ont laissé tomber une institution qu'ils reconnoissoient auparavant, non-seulement comme ecclésiastique, mais encore comme divine et venue de Jésus-Christ même.

LXXXVI.

Que la soumission des Grecs au Pape étoit renfermée dans les actes des premiers conciles généraux avoués par le ministre.

Mais allons encore plus avant, et voyons à quoi le ministre veut réduire la foi des Grecs. C'est qu'en leur faisant avouer la primauté divine de saint Pierre et de ses successeurs, ils nient seulement « qu'on doive leur être soumis ou communiqué avec les évêques romains, pour être l'Eglise (1) » ; et un peu après : « Ils ont toujours soutenu (les Grecs) que cette primauté de saint Pierre n'emporte ni soumission de la part des apôtres à saint Pierre, ni obéissance de la part des évêques au Pape ; et les actes des conciles, les registres publics de l'Eglise (ce sont ici mes paroles qu'il rapporte) en font foi (2) ». Il devoit donc réfuter ou nier du moins ce que j'ai tiré de ces registres et de la propre sentence que le concile d'Ephèse a prononcée contre Nestorius : *contraint par les saints canons et par les lettres de saint Célestin*. Il n'a pu ni osé nier que ces paroles ne se lisent effectivement dans ces registres authentiques de l'Eglise, que les Grecs ont dressés con-

(1) T. II, n. 6, p. 562. — (2) N. 7, p. 563.

jointement avec nous. Il y avoit donc, de l'aveu commun de l'Orient et de l'Occident unis alors, et assemblés dans un concile général, pour condamner l'hérésie de Nestorius; il y avoit, dis-je, dans les lettres du Pape, quelque chose qui, joint aux canons, contraint les esprits; c'est-à-dire, manifestement quelque chose, qui a force et autorité dans les jugemens de la foi que rendent les plus grands conciles; et il ne reste plus de ressource à votre ministre qu'en disant que cette contrainte canonique n'imposoit ni déférence ni soumission à ceux qui la reconnoissoient.

Mais le ministre produit encore « les séparations fréquentes des deux patriarches (d'Orient » et d'Occident) pour prouver que les Grecs » ne croyoient pas que la primauté de saint » Pierre et de sa chaire fût si nécessaire qu'on y » doive communier pour être l'Eglise (1) » ; de sorte qu'il faudroit croire, si l'on ajoutoit foi à son discours, que les Grecs ne vouloient pas croire qu'il fallût, pour *être l'Eglise*, demeurer dans un état qu'eux-mêmes ils reconnoissoient établi par Jésus-Christ, et qu'on pouvoit renoncer à ses institutions : absurdité si visible qu'elle tombe par elle-même en la récitant.

Il ne faut donc pas tirer avantage des séparations des Grecs, puisque s'ils se sont quelquefois séparés, ils sont aussi retournés à leur devoir, et ne se sont jamais rendus plus évidemment condamnables, que lorsqu'ils ont semblé vouloir oublier à jamais l'état où ils étoient avec nous,

LXXXVII.

La communion avec le Pape nécessaire selon ces actes avoués.

LXXXVIII.

Aveu considérable du ministre sur les Grecs.

(1) N. 7, p. 563.

et changer par un fait certain et positif la doctrine perpétuelle dans laquelle leurs pères avoient été élevés jusqu'au jour de leur rupture.

Voilà où votre ministre a réduit les Grecs, et c'est sur ce fondement qu'il leur accorde sans peine « la succession apostolique et la présence » miraculeuse de Jésus-Christ, si elle est promise » aux pasteurs qui ont pris la place des apôtres (1) ». A la bonne heure ; ils ont donc pris la place des apôtres, et n'en ont point interrompu la succession : votre ministre le veut lui-même ainsi. Commencez donc par avouer que cette succession leur étoit nécessaire, et laissez là vos Eglises à qui elle manque si visiblement.

LXXXIX.

Que je n'ai rien dit sur la primauté du Pape, que le ministre n'avoue dans le fond.

Quand donc, en expliquant la promesse, *Je suis avec vous*, j'ai dit que saint Pierre y étoit compris avec la prérogative de sa primauté (2), le ministre ne devoit pas dire que « cette lumière » ne sort pas de l'oracle ni de la promesse de » Jésus-Christ, mais de l'esprit subtil de M. de » Meaux (3) », puisqu'il fait lui-même convenir les Grecs de la primauté divine de saint Pierre passée à ses successeurs, et si certaine d'ailleurs, que ses plus grands adversaires ne peuvent la désavouer.

XC.

Que de l'aveu de la nouvelle Réforme, les Grecs ont tort contre les Latins.

Je n'ai donc rien pris dans mon esprit, et je n'ai fait qu'expliquer l'Évangile par l'Évangile, et une vérité par une autre qui n'est pas moins assurée ; et si vous le permettez, j'ajouterai, mes chers Frères, ce seul mot : que des deux causes

(1) *T.* II, c. 2, n. 7, p. 533. — (2) *I. Inst. past.* n. 32. — (3) *Ibid.* n. 5, p. 561.

principales que les Grecs allèguent pour sauver leur rupture avec Rome, la première étant la procession du Saint-Esprit, et la seconde, la primauté de saint Pierre passée à ses successeurs; dans la première, vous êtes des nôtres par votre propre Confession de foi, puisqu'elle porte en termes formels que *le Saint-Esprit procède éternellement du Père et du Fils* (1); et pour la seconde qui regarde la primauté de saint Pierre, votre ministre vous vient d'avouer non-seulement qu'on la trouve dans les registres publics des conciles œcuméniques, mais encore que les Grecs en étoient d'accord. Il sait bien en sa conscience que je pourrois soutenir cet aveu des Grecs par cent actes aussi positifs que ceux qu'on a rapportés, mais je me suis renfermé exprès dans ceux qui sont avoués par votre ministre. Pourquoi donc en appeler sans cesse aux Grecs, si ce n'est pour vous détourner du vrai état de la question, par des faits où il se trouve après tout, sans consulter autre chose que l'Évangile et l'aveu de votre ministre, que la vérité est pour nous?

REMARQUES

SUR L'HISTOIRE DE L'ARIANISME.

J'AI réservé à la fin de cette Instruction le grand argument du ministre qu'il a répandu dans tout son livre : c'est celui qu'il tire de l'oppres-

XCI.
Premier
aveu du mi-
nistre, que

(1) Art. 6.

tout s'est fait sans règle et par violence sous l'empereur Constance,

sion de l'Eglise, sous les règnes de Constance et de Valens : « On marquoit, dit-il (1), alors le point » fixe où une parcelle combattoit contre le tout » : à quoi il ajoute : « Ce point fixe étoit l'année de » la mort de Constance : l'Eglise étendue et visible changea la doctrine dont elle faisoit profession le jour précédent ». C'est-à-dire, selon le ministre, que d'arienne qu'elle étoit hier sous ce prince, dès le lendemain sans plus tarder, elle redevint catholique ; et il ne veut pas seulement songer qu'un changement si subit ne sert qu'à faire sentir qu'il ne se fit rien dans les formes ni par raison, sous ce prince, mais que l'injustice et la force ouverte y régnoient toujours.

Il est fâcheux, je l'avoue, d'avoir à repasser sur des faits si souvent éclaircis par nos docteurs ; mais la charité nous y force, puisque l'aveu du ministre, et les tours qu'il donne à ces faits, vont mettre la vérité dans un si grand jour, qu'il n'y aura qu'à ouvrir les yeux pour l'apercevoir.

XCIJ.
La persécution de Valens est alléguée mal-à-propos, et ne fait rien à la succession.

D'abord donc lorsqu'il joint la persécution de Valens avec celle de Constance, il veut grossir les objets. L'Eglise fut tourmentée d'une cruelle manière, sous l'empereur Valens, Arien, qui régnoit en Orient, mais sans aucun péril pour la succession, puisque dans le même temps tout étoit paisible en Occident, sous Valentinien, son frère aîné. Et même du côté de l'Orient, les grands évêques de cet empire, un Athanase, un Basile, les Grégoire de Nazianze et de Nysse, un Eusèbe de Samosate, et tant d'autres qui sont

(1) T. II, p. 538.

connus, illustroient la foi par leur doctrine et par leurs souffrances. Les évêques catholiques chassés de leurs Eglises, ne faisoient que porter la foi du lieu de leur résidence à celui de leur exil. Le ministre dit quelquefois que l'Eglise perdoit alors *de son étendue et de sa visibilité* (1). Ce n'est rien dire. On sait ce qu'opéroit la persécution : le sang des fidèles, que versaient les empereurs chrétiens, n'étoit pas moins fécond que celui des autres martyrs; et quoi qu'il en soit, il ne s'agit pas de savoir si l'Eglise peut devenir ou plus ou moins étendue, ni éclater davantage en un temps qu'en un autre; mais si elle peut cesser d'être étendue et visible, malgré la protection de celui qui a promis d'être tous les jours avec elle.

Laissant donc les temps de Valens, arrêtons-nous à Constance, sous qui la confusion parut plus grande; et puisqu'il faut ici établir des faits, faisons si bien que nous ne posions que ceux qui seront constans, et même avoués par le ministre.

La déduction en sera courte, puisque je les réduis à deux seulement, mais qui seront décisifs. Le premier est ainsi posé dans ma première Instruction pastorale (2) : « Que quelque pro-
» grès qu'ait pu faire l'arianisme, on ne cessoit
» de le ramener au temps du prêtre Arius, où
» l'on comptoit par leur nom le petit nombre
» de ses sectateurs; c'est-à-dire, huit ou neuf
» diacres, trois ou quatre évêques, en tout treize
» ou quatorze personnes qui s'élevèrent contre

XCIII.

On se réduit à Constance et aux faits avoués au fond par le ministre.

XCIV.

Les deux faits où nous nous réduisons, sont constans et décisifs. Premier fait : le point de la rupture d'Arius.

(1) T. II, p. 580, 691, 692, 665. — (2) N. 14.

» la doctrine qu'ils avoient apprise et professée
 » dans l'Eglise, sous leur évêque Alexandre, qui,
 » joint avec cent évêques de Libye, leur dénon-
 » çoit un anathême éternel adressé à tous les
 » évêques du monde, de qui il étoit reçu ». C'est
 donc à ce temps précis et marqué qu'on rame-
 noit les Ariens; et il suffit, pour les mettre au
 rang de ceux qui, contre le précepte de saint
 Jude et de saint Paul, se séparent et se con-
 damnent eux-mêmes ⁽¹⁾, en condamnant la doc-
 trine qu'ils avoient reçue à leur baptême et à leur
 sacre.

Voilà le fait précis et constant de la rupture
 d'Arius, à quoi il faut attacher un fait de même
 nature, et aussi certain qu'est celui du concile
 de Nicée, qui sept ans après opposa à cinq ou
 six évêques seulement de la faction d'Arius, la
 condamnation de trois cent dix-huit évêques,
 avec qui tout l'univers communiquoit dans la foi,
 et qui aussi étoit reconnu par toute la terre pour
 universel; en sorte qu'il n'y avoit rien de plus
 constant que le point de la séparation d'Arius et
 des Ariens.

XCIV.

Second fait:
 après la per-
 sécution, l'E-
 glise se trou-
 ve encore par
 toute la ter-
 re: Lettre de
 S. Athanase,

C'est ce point qu'on ne perdit jamais de vue;
 et pour montrer que l'Eglise, malgré la persé-
 cution de Constance et le concile de Rimini, où
 le ministre prétend que la succession fut inter-
 rompue, étoit demeurée en état, je pose ce se-
 cond fait également incontestable: que deux ou
 trois ans après ce concile et la mort de cet em-

(1) N. 14.

pereur, saint Athanase écrivoit encore à l'empereur Jovien : *C'est cette foi* (de Nicée que nous confessons) *qui a été de tout temps*, et c'est pourquoi, continue-t-il, « toutes les Eglises la suivent ; » (en commençant par les plus éloignées) celles d'Espagne, de la Grande-Bretagne, de la Gaule, de l'Italie, de la Dalmatie, Dacie, Mysie, Macédoine ; celles de toute la Grèce, de toute l'Afrique ; des îles de Sardaigne, de Chypre, de Crète ; la Pamphilie, la Lycie, l'Isaurie, l'Égypte, la Libye, le Pont, la Cappadoce : les Eglises voisines ont la même foi ; et toutes celles d'Orient » (c'est-à-dire, de la Syrie, et les autres du patriarcat d'Antioche) « à la réserve d'un très-petit nombre : les peuples les plus éloignés pensent de même (1) » ; c'étoit-à-dire, non-seulement tout l'Empire romain, mais encore tout l'univers jusqu'aux peuples les plus barbares. Voilà l'état où étoit l'Eglise, sous l'empereur Jovien, trois ans après la mort de Constance et le concile de Rimini. Ainsi, ni ce concile, ni les longues et cruelles persécutions de l'Empereur, ni le support violent qu'il donna pendant vingt-cinq ans aux Ariens, ne purent leur faire perdre le caractère de la parcelle séparée du tout. « Tout l'univers, poursuit saint Athanase, embrasse la foi catholique, et il n'y a qu'un très-petit nombre qui la combatte ».

Cela veut dire, qu'après la rupture, qui montre à l'hérésie son innovation contre les prédécesseurs immédiats, et les met visiblement au rang de ceux

qui rend ce fait incontestable.

XCVI.

Importance de ces deux faits

(1) *Epist. Athan. ad Jov. Imp.*

comparés
ensemble.

qui se séparent eux-mêmes, Dieu permet bien des tentations, des ébranlemens et même des chutes affreuses dans les colonnes de l'Eglise, qui causent durant un temps quelque sorte d'obscurité; mais, comme j'ai déjà dit, on ne perd jamais le point de vue qui met toujours manifestement les hérétiques au rang de ceux qui se séparent eux-mêmes. Il n'y a donc qu'à comparer l'un avec l'autre ces deux faits toujours constans, l'un de la rupture précise et de l'innovation dans les hérésies, et l'autre de la consistance et succession perpétuelle de l'Eglise, pour voir sans discussion et sans embarras, d'un côté la vérité catholique et universelle, et de l'autre la partialité et le schisme.

XCVII.

Aveu et réponse du ministre.

Le fait de la rupture posé de la manière qu'on vient d'entendre dans la précédente Lettre pastorale, a été vu et avoué par mon adversaire; mais voici ce qu'il y répond: « Renvoyer les artisans, les laboureurs, les soldats et les femmes » chercher dans les archives de l'Eglise d'Alexandrie, si Arius n'avoit que treize ou quatorze » sectateurs; c'étoit jeter les simples dans les embarras d'un examen plus difficile que celui de » la vérité par l'Ecriture ⁽¹⁾ ». C'est toute la réponse du ministre, où l'on voit qu'il avoue le fait, que personne aussi ne peut nier, et se contente de dire qu'il ne peut être connu des simples.

XCVIII.

Réplique, où l'on démontre l'évidence et la

Je vous plains en vérité, mes chers Frères, si ceux qui se chargent de votre instruction, sont assez aveugles pour croire ce qu'ils vous disent; et je vous plains encore davantage, si ne pouvant

(1) T. II, p. 617, 618.

croire des faussetés si visibles, ils osent vous les proposer sérieusement. Je vous demande, est-ce à présent un embarras de savoir qu'avant Luther, avant Zuingle, avant Calvin, il n'y avoit point de Confession d'Aushourg, ni d'Eglises protestantes; et les Catholiques ont-ils jamais été obligés à prouver ce fait? Point du tout: il a passé pour constant, et jusqu'ici, je ne dirai pas, personne ne s'est avisé de le nier, mais je dirai que personne ne s'est avisé de dire qu'il n'en savoit rien. Si ce fait demeure pour constant deux cents ans après, et le sera éternellement sans pouvoir être nié, à plus forte raison, du temps d'Arius et du concile de Nicée, le fait dont il s'agit fut connu et avoué par toute la terre. Il ne falloit pas aller feuilleter les registres de l'Eglise d'Alexandrie: les lettres d'Alexandre, évêque d'Alexandrie, et les décrets de Nicée étoient entre les mains de tout le monde; mais ces faits une fois posés; ne se peuvent jamais effacer. Il en est de même de toutes les autres hérésies, on les sait dans le temps, c'est l'affaire du jour, qu'on apprend à coup sûr, du premier venu. Ainsi, comme je l'ai dit, le point de la rupture est toujours marqué et sanglant: chaque secte porte sur le front le caractère de son innovation: le nom même des hérésies ne le laisse pas ignorer, et c'est trop vouloir abuser le monde, que de proposer une discussion où il n'y a qu'à ouvrir les yeux, et où jamais on ne trouvera la moindre dispute.

Le fait de la rupture d'Arius étant ainsi avéré, du consentement du ministre, et la conséquence

notoriété du fait de la rupture d'Arius.

XCIX.
Le fait de l'état de l'E-

glise après la
persécution
n'est pas
moins con-
stant.

étant assurée par la foiblesse visible de sa réponse, il faudroit peut-être voir encore ce qu'il dit sur l'état de l'Eglise, après la mort de l'empereur Constance. Mais nous l'avons déjà vu dans ces paroles (1) : « On marquoit alors (après la mort du persé-
» teur) le point fixe où la parcelle combattoit
» contre le tout ; ce temps fixe étoit l'année de
» la mort de Constance : l'Eglise étendue et visi-
» ble » (qu'il suppose avoir été arienne sous ce prince) « changea la doctrine, dont elle-même
» faisoit profession le jour précédent » : il ne fallut, ni effort, ni violence : toute l'Eglise par elle-même se trouva catholique, c'est-à-dire, qu'elle se trouva dans son naturel ; et cependant ce ministre veut imaginer qu'elle avoit perdu sa succession.

C.

Mais, dit-il (2), « les Ariens avoient vanté la

Erreur du
ministre, qui
soutient que
dès le temps
de Libérius,
les Ariens se
vantoient de
leur posses-
sion con-
stante.

» constante et paisible possession de leurs dogmes,
» criant à Libérius : Vous êtes le seul : pourquoi
» ne communiez-vous pas avec toute la terre » ?

CI.

Impossibili-
té de ce fait.

Encore un coup, mes chers Frères, on vous doit plaindre, si vous êtes capables de croire, qu'au temps que les Ariens parloient ainsi à Libérius, ils pussent se vanter de la constante et paisible possession de leurs dogmes. C'étoit en l'an 355, que ce pape eut avec l'Empereur l'entretien célèbre où votre ministre leur fait tenir ce discours : il n'y avoit pas encore trente ans que le concile de Nicée avoit été célébré ; car il le fut, comme on sait, en 325 : la foi de Nicée vivoit par toute l'Eglise ; il n'y avoit pas douze ans que

(1) T. II, p. 598. — (2) *Ibid.*

le grand concile de Sardique, comme l'appeloit saint Athanase, en avoit renouvelé les décrets : ce concile étoit vénérable, pour avoir rassemblé trente-cinq provinces d'Orient et d'Occident, le Pape à la tête, par ses légats, avec les saints confesseurs qui avoient déjà été l'ornement du concile de Nicée. Le scandale de Rimini, où les ministres veulent croire que tout fut perdu, et que l'Eglise visible fut ensevelie, n'étoit pas encore arrivé, et ce concile ne fut tenu que douze ans après, l'an 339, et l'année qui précéda la mort de Constance. Cependant on voudroit vous faire accroire que les Ariens se glorifioient dès-lors d'une *constante et tranquille possession* de leurs dogmes, pendant que la résistance des orthodoxes, sous la conduite de saint Athanase et des autres, étoit la plus vive.

Mais ils ne portoient pas si loin leur témérité : et voici ce qu'on objectoit à Libérius : *Je souhaite, c'est Constance qui lui parle ainsi, que vous rejetiez la communion de l'impie Athanase, puisque tout l'univers, après le concile, (de Tyr) le croit condamnable* (1); et un peu après : *tout l'univers a prononcé cette sentence*, et ainsi du reste. Il s'agit donc simplement du fait de saint Athanase, et encore que ce fût en un certain sens attaquer la foi, que d'en condamner le grand défenseur : à ce seul titre, il y a une distance infinie entre cette affaire et la tranquille possession des dogmes de l'arianisme.

CII.

Que dans les paroles de Constance à Libérius, il ne s'agissoit que du fait de S. Athanase, et non pas du dogme d'Arius.

(1) *Theod. Hist. eccl. lib. 11, c. 16.*

CIII.

Qu'il n'est pas vrai que tout l'univers eût condamné S. Athanase.

Mais étoit-il vrai du moins, que tout l'univers eût condamné saint Athanase ? Point du tout. Constance abusant des termes, et tirant tout à son avantage, veut appeler tout le monde tout ce qui cédoit à ses violences : il veut compter pour tout l'univers le seul concile de Tyr, où il avoit ramassé les ennemis déclarés de saint Athanase. Mais Libérius au contraire, lui demande un jugement légitime où Athanase soit ouï avec ses accusateurs ; et bien éloigné de croire que tout le monde l'ait condamné, il se promet la victoire dans ce jugement. Il n'y a donc rien de plus captieux, ni visiblement de plus faux, que cette tranquille possession du dogme arien.

CIV.

Objection tirée de la chute de Libérius.

Mais que dirons-nous de la chute de Libérius et de la prévarication du concile de Rimini ? L'Eglise conserva-t-elle sa succession, lorsqu'un pape rejeta la communion d'Athanase, communia avec les Ariens, et souscrivit à une Confession de foi, quelle qu'elle soit, où la foi de Nicée étoit supprimée.

CV.

Deux faits sur Libérius : le premier, qu'il n'a cédé qu'à la violence.

Pouvez-vous croire, mes Frères, que la succession de l'Eglise soit interrompue par la chute d'un seul pape, quelque affreuse qu'elle soit, quand il est certain dans le fait, que lui-même il n'a cédé qu'à la force ouverte, et que de lui-même aussi, il est retourné à son devoir ? Voilà deux faits importans qu'il ne faut pas dissimuler, puisqu'ils lèvent entièrement la difficulté. Le ministre répond sur le premier, que la violence qu'il souffrit, fut légère ; et tout ce qu'il en remarque, c'est qu'il ne put supporter la privation des hon-

neurs et des délices de Rome (1). Il fait un semblable reproche aux évêques de Rimini (2). Mais falloit-il taire les rigueurs d'un empereur cruel, et dont les menaces traînoient après elles, non-seulement des exils, mais encore des tourmens et des morts? On sait, par le témoignage constant de saint Athanase (3) et de tous les auteurs du temps, que Constance répandit beaucoup de sang, et que ceux qui résistoient à ses volontés, sur le sujet de l'arianisme, avoient tout à craindre de sa colère, tant il étoit entêté de cette hérésie. Je ne le dis pas pour excuser Libérius; mais afin qu'on sache que tout acte qui est extorqué par la force ouverte, est nul de tout droit, et réclame contre lui-même.

Mais si le ministre déguise le fait de la cruauté de Constance, il se tait entièrement du retour de Libérius à son devoir. Il est certain que ce pape, après un égarement de quelques mois, rentra dans ses premiers sentimens, et acheva son pontificat, qui fut long, lié de communion avec les plus saints évêques de l'Église, avec un saint Athanase, avec un saint Basile, et les autres de pareil mérite et de même réputation. On sait qu'il est loué par saint Epiphane (4), et par saint Ambroise, qui l'appelle par deux fois le pape Libérius de sainte mémoire (5), et insère dans un de ses livres avec cet éloge un sermon entier de ce pape, où il célèbre hautement l'éternité, la toute-puissance, en un mot la divinité du Fils de Dieu,

CVI.

Le second fait sur Libérius, qui est celui de son retour à son devoir, est omis par le ministre.

(1) *T.* II, p. 696. — (2) *P.* 698. — (3) *Apol. ad Const. etc.* — (4) *Epiph. hæc.* 75. *Bas. Ep.* 74. — (5) *Amb. de Virg.* l. III, c. 1, n. 2, 3.

et sa parfaite égalité avec son Père. L'Empereur savoit si bien qu'il étoit rentré dans la profession publique de la foi de Nicée, qu'il ne voulut pas l'appeler au concile de Rimini, et craignit de pousser deux fois un personnage de cette autorité, et qu'il n'avoit pu abattre qu'avec tant d'efforts.

CVII.
Le ministre
a déguisé
trois faits es-
sentiels du
concile de
Rimini, quoi-
qu'avoués
dans le fond.

Le ministre n'altère pas moins le concile de Rimini. Il convient qu'il n'a été composé que des évêques d'Occident (1). C'est donc d'abord un fait avoué, qu'il n'étoit pas œcuménique; mais il ne falloit pas oublier qu'il ne fut pas même de l'Occident tout entier, puisque l'on convient que le Pape qui en est le chef particulier, pour ne point parler des autres évêques, n'y fut pas même appelé (2). Le second fait avoué, c'est que le premier décret de ce concile, fut un renouvellement du concile de Nicée et de la condamnation des Ariens. Le ministre passe en un mot sur un fait si essentiel, mais enfin il en convient (3). Il ne falloit pas oublier la vive exhortation que le concile fait à l'Empereur de ne plus troubler la foi de l'Eglise, ni affaiblir le concile de Nicée qui avoit été assemblé par le grand Constantin, son père. Le ministre semble avoir peine à faire voir la sainte disposition du concile, tant qu'il agit naturellement et en liberté. Après vinrent les menaces et les fraudes. A la faveur des proclamations, où l'on déclaroit *la génération éternelle du Fils de Dieu, non pas du néant, mais de son*

(1) *T.* II, p. 697, etc. — (2) *Soz.* l. IV, c. 17, 18. *Theod.* l. II, c. 22. — (3) *P.* 698. *hic.*

Père à qui il étoit coéternel, et né avant tous les siècles et tous les temps, on coula la trompeuse proposition, qu'il n'étoit pas créature, comme les autres créatures (1). Les évêques que l'on pressoit avec violence, à la réserve d'un petit nombre, ne furent pas attentifs au venin caché sous ces paroles, dont la malignité sembloit effacée par le dogme précédent. Le ministre déguise ce fait, et semble ne vouloir pas le recevoir; mais il est constant, et nous verrons ailleurs ce qu'il en dit. Ce qu'il falloit le moins oublier, c'est que les évêques retournèrent dans leurs sièges, où, réveillés par le triomphe des hérétiques, qui se van-toient par toute la terre d'avoir enfin rangé le Fils de Dieu au nombre des créatures, en lui laissant seulement une foible distinction, ils gémirent d'avoir donné lieu par surprise et sans y penser, à ce triomphe de l'arianisme; et c'est ce que saint Jérôme vouloit exprimer par cette parole célèbre, *Que le monde avoit gémi d'être Arien*: c'étoit-à-dire, que tout s'étoit fait par surprise et non de dessein. Quoi qu'il en soit, ils revinrent tous à la profession de la foi catholique qu'ils avoient déclarée d'abord, et qu'ils portoient dans le cœur. Ce changement, qui est appelé par saint Ambroise leur *seconde correction* (2), fut aussi prompt qu'il étoit heureux; et ce Père dit expressément qu'ils *révoquèrent aussitôt* ce qu'ils avoient fait contre l'ordre, *statim* (3): ce fait n'est

(1) *Hier. Dial. adv. Lucif. cap. 7.* — (2) *Amb. l. 1 de Fid. c. 18, n. 122.* — (3) *Id. ep. lib. 1, ep. XXI, n. 15.*

pas contesté. Votre ministre avoue bien que les évêques revinrent manifestement et bientôt (1); mais il passe trop légèrement sur les circonstances : il ne devoit pas taire que ce fut alors une question dans l'Eglise, non pas si ces évêques étoient ariens, car tout le monde savoit qu'ils ne l'étoient pas, mais si on les laisseroit dans l'épiscopat, ou si en les dégradant, on les mettroit au rang des pénitens (2). Mais les peuples ne voulurent point souffrir qu'on leur ôtât leurs évêques, dont ils connoissoient la foi opposée à l'arianisme, et firent pencher l'Eglise au sentiment le plus doux. Le seul Lucifer, évêque de Cagliari en Sardaigne, se sépara de l'Eglise par un zèle outré, à cause qu'elle conservoit dans leurs sièges les évêques qui se repentoient de s'être laissés surprendre, et on l'accusoit d'avoir renfermé toute l'Eglise dans son île. C'est tout ce que lui reprochèrent les orthodoxes par la bouche de saint Jérôme (3). Mais qu'eût nui ce reproche à Lucifer, s'il étoit vrai que l'Eglise pût perdre sa visibilité et son étendue? On présupposa le contraire dans toute l'Eglise, lorsque l'on y condamna le schisme des Lucifériens, et il n'y eut de rupture que par cet endroit. Jusqu'ici le fait est constant; et encore que le ministre en ait tu ou dissimulé les plus avantageuses circonstances, il n'en a pu nier le fond, qui consiste en ces quatre mots : D'abord naturellement les Pères de Rimini soutinrent la foi de Nicée; ils l'affoiblirent par force et par sur-

(1) *T.* II, p. 697. — (2) *Hier. adv. Lucif. c. 7.* — (3) *Hier. Ibid.*

prise ; ils s'y réunirent d'eux-mêmes peu de temps après, et l'Eglise se retrouva comme auparavant avec la même étendue que saint Athanase a représentée. Est-ce là ce qu'on appelle une interruption de la foi ou de la succession apostolique ?

Qu'a donc enfin prouvé le ministre par tout son discours et par tant de faits inutiles qu'il a encore altérés en tant de manières ? qu'a-t-il, dis-je, prouvé par tous ces faits ? Quoi ? qu'il y a eu de grands scandales ? C'étoit là un fait inutile ; nous n'en doutons pas : nous ne prétendons affranchir l'Eglise que des maux dont Jésus-Christ a promis de la garantir, et loin de la garantir *des scandales*, il a prédit au contraire que *jusqu'à la fin* il en paroîtroit *dans son royaume* (1). Ce qu'il a promis d'empêcher, c'est l'interruption dans la succession des pasteurs, puisqu'il a promis, malgré les scandales, qu'il sera toujours avec eux. Mais puisqu'en cette occasion il ne s'agit en façon quelconque de la succession, et que toute l'Eglise catholique, à la réserve des seuls Lucifériens, jugea que les évêques de Rimini trop visiblement surpris et violentés, après la déclaration de leur foi, demeureroient dans leurs places, il faut avouer que tant de longues dissertations sur ce concile ne touchent pas seulement la question que nous traitons.

En un mot, nous avouons les scandales, et nous en attendons de plus grands encore en ce

CVIII.

Que la succession des évêques n'a point été interrompue par le concile de Rimini, et que le ministre ne prouve rien.

(1) *Matt.* XIII. 41.

dernier temps, où nous savons qu'il doit arriver *que les élus mêmes, s'il étoit possible, soient déçus* (1). Mais nous nions que tous les scandales qui pourront jamais arriver soient capables de donner atteinte à la succession des ministres des sacremens et de la parole, avec qui Jésus-Christ promet d'être tous les jours, et aussi ne voyons-nous pas, dans ces faits tant exagérés sur Libérius et sur le concile de Rimini, qu'il y ait l'ombre seulement d'une interruption semblable.

CIX.

Le ministre nous impute une erreur sur l'autorité des évêques introduits par violence et intrusion.

Les autres faits sont bien moins relevans ; et le ministre en a rempli le récit de faussetés manifestes. Il prouve que tous les peuples, dont les évêques étoient hérétiques, devoient être Ariens, sur ce principe général qu'il nous attribue, *que les peuples sont obligés de soumettre leur foi à celle de leur évêque* (2). C'est nous imposer. On ne doit rien à des évêques intrus, à des évêques mis par violence en chassant les légitimes pasteurs, à des évêques dont la succession n'est pas constante, ou qui s'arrachent de l'unité par une rupture. « Il y eut, dit-il (3), des évêchés où plusieurs prélats se succédèrent l'un à l'autre également hérétiques ». Que veut-il conclure de là, puisque leur succession n'est qu'une continuation de la violence ? Le bannissement d'un Athanase, d'un Hilaire, d'un Eusèbe de Verceil et de Samosate, d'un Paulin de Trèves, d'un Lucius de Mayence et de tant d'autres illustres exilés, ne leur ôtoit pas leurs sièges, et ne donnoit point

(1) *Matth.* xxiv. 24. — (2) *T.* II, p. 616, 618. — (3) *P.* 616.

d'autorité à ceux qui les usurpoient. Le peuple tenoit par la foi à ses légitimes pasteurs, à quelque extrémité du monde qu'ils fussent chassés. Ainsi la succession subsistoit toujours, et même d'une manière très-éclatante. Quelle difficulté y peut-on trouver? On objecte les dix provinces d'Asie qui étoient pleines, disoit saint Hilaire, *de blasphémateurs* (1). Sans doute elles étoient pleines de ces blasphémateurs que Constance avoit établis par la force, et dont le titre emportoit leur condamnation. Que nuit à la succession une pareille violence?

Au reste, il ne faut point chicaner sur la violence, ni insinuer qu'on ne voit pas dans les cœurs, pour discerner ceux qui dissimulent d'avec ceux qui croient de bonne foi. La violence paroît assez quand on ne change que par force, et qu'on revient à son naturel aussitôt qu'on est en sa liberté. C'est ce qui arriva du temps de Constance. Le ministre en est d'accord, et il répète par deux fois qu'on changea d'un moment à l'autre par la seule mort de l'Empereur (2). On ne peut donc pas douter de l'état violent où tout étoit.

On ne veut pas croire la surprise. *L'arianisme*, dit-on (3), étoit trop connu pour s'y laisser tromper. Cependant le fait est constant. Dans le temps que les Donatistes objectoient à l'Eglise l'obscurcissement qui arriva sous Constance: « qui ne » sait, leur répondit saint Augustin (4), qu'en ce

CX.

Que les marques de la violence sont certaines en ces temps.

CXI.

Objections du ministre sur la surprise faite aux Catholiques réfutées par les auteurs

(1) T. II, p. 618, 671, 673. — (2) P. 598, 699. — (3) *Ibid.* 699. — (4) Ep. XCIII, cl. XLVIII, ad Vincent. n. 31; tom. II, col. 244.

du temps ;
passages de
S. Augustin,
de S. Hilaire
et de S. Jérôme.

» temps plusieurs hommes de petit sens furent
» trompés par des paroles obscures, en sorte
» qu'ils croyoient que les Ariens (qui affectoient
» de parler comme eux) étoient aussi de même
» créance ».

Saint Hilaire explique plus amplement ce mystère d'iniquité, et il disoit aux Ariens : « Pour,
» quoi imposez-vous à l'Empereur, aux comtes
» (et aux officiers de l'empire) et pourquoi circon-
» venez-vous l'Eglise de Dieu par les artifices de
» Satan ? Que ne parlez-vous franchement ? Ou
» avouez ouvertement ce que vous voulez avouer,
» ou niez ouvertement ce que vous voulez nier⁽¹⁾ ».

En général, tout novateur est artificieux, et pour ôter au peuple l'idée de son innovation odieuse, il tâche de faire passer ses dogmes sous la figure et l'expression des dogmes anciens. C'est la pratique ordinaire de tous les hérétiques, qui savent si bien se cacher, que les plus fins y sont pris, et dans les innovations du seizième siècle les équivoques de Bucer sur la présence réelle en pourroient être un exemple. Quoi qu'il en soit, c'est ainsi que furent déçus les évêques de Rimini. Il ne faut pas dire que l'arianisme étoit trop connu; les Ariens, et entre les autres, Ursace et Valens, qui avoient fait plus d'une fois une feinte abjuration de l'arianisme, et dont le dernier la renouvela solennellement dans le concile de Rimini étoient de si subtils dissimulateurs et si féconds en expressions trompeuses, que les évêques trop simples, « hérétiques sans

(1) *Epist. ad Aux.*

» le savoir, *sine conscientia heretici*, tombèrent,
 » dit saint Jérôme (1), dans leurs nouveaux pié-
 » ges, *Arimenensibus dolis irretiti* » ; et ce Père,
 après avoir raconté « qu'ils appeloient à témoin
 » le corps du Seigneur et tout ce qu'il y a de saint
 » dans l'Eglise », qu'ils n'avoient rien soupçonné
 qui fût douteux dans la foi de ceux qui les avoient
 engagés à souscrire, les fait parler en cette sorte :
 « Nous pensions que leur sens s'accordoit avec
 » leurs paroles : nous n'avons pu croire que dans
 » l'Eglise de Dieu, où règne la bonne foi et la
 » pure confession de la vérité, on cachât dans
 » le cœur autre chose que ce qu'on avoit dans la
 » bouche : nous avons été trompés par la trop
 » bonne opinion que nous avons eue des mé-
 » chans : *decepit nos bona de malis existimatio* :
 » nous n'avons pu croire que des ministres de
 » Jésus-Christ s'élevassent contre lui-même ». Voilà dans le fait ce que disoient ces évêques, et si j'ajoute un seul mot à leurs discours, le ministre peut me convaincre à l'ouverture du livre ; ce que j'ose bien assurer qu'il n'entreprendra pas.

Mais, dit-il, *pourquoi alléguer la violence*, si c'est une affaire de surprise ? comme si l'on n'eût pas pu mêler ensemble ces deux injustes moyens, et faire servir les menaces à rendre les esprits moins attentifs à l'artifice. Quoi qu'il en soit, le fait est positif, et il n'est pas permis d'y opposer de si vaines conjectures.

Mais encore, poursuit le ministre, « des évê-
 » ques si aisés à surprendre étoient-ils fort pro-

(1) *Hier. adv. Luc. c. 7.*

ce que la saine doctrine ne pût être ignorée.

» pres à assurer la foi des peuples » ? Sans doute dans ce moment ils manquèrent à leur devoir d'une manière déplorable ; mais peu de temps auparavant, et tant qu'ils furent en liberté, ils avoient si bien enseigné la foi de Nicée, à laquelle aussi ils revinrent aussitôt après, que les peuples savoient à quoi s'en tenir, et que la foi de leurs évêques leur étoit connue. Je pourrois en confirmation vous alléguer d'autres faits aussi constans ; et je suis certain que personne n'osera soutenir que je raconte autre chose que ce qu'on trouve dans saint Athanase, dans saint Hilaire, dans saint Jérôme, dans saint Augustin et dans tous les auteurs du temps, sans en excepter un seul.

CXIII.

Le ministre oppose à S. Augustin, S. Athanase, S. Hilaire et S. Grégoire de Nazianze.

Mais voici le dernier effort des objections du ministre. *La maxime* (que l'Eglise ne peut jamais perdre sa visibilité ni son étendue) *est de saint Augustin* ; ce sont ses paroles, et de son aveu nous avons déjà pour nous un si grand homme ; mais, ajoute-t-il, elle est évidemment fausse, à cause qu'elle est contraire à saint Grégoire de Nazianze ; ce qu'il appuie en ces termes : *Que Messieurs les prélats se déterminent entre ces deux Pères, ils seront assez embarrassés. Il nomme dans la même cause saint Hilaire et saint Athanase* (1).

CXIV.

Que les passages des Pères n'ont rien de contraire.

Vous le voyez, mes chers Frères : toute l'adresse de vos ministres n'est qu'à mettre aux mains les saints docteurs les uns contre les autres sur des articles capitaux. Ils ne veulent trouver dans leur doc-

(1) T. II, p. 667, 668, 671, 672.

trine que doutes et incertitudes, notamment sur les promesses de Jésus-Christ. C'est aussi ce que doivent faire ceux qui n'y croient pas, et qui veulent en éluder l'évidence. Mais il n'y a là aucun embarras; car que dit saint Augustin, et que disent ces autres Pères? Saint Augustin dit que si la visibilité et l'étendue de l'Eglise étoit éteinte par toute la terre avant saint Cyprien et Donat, il n'y auroit plus eu d'Eglise qui eût pu enfanter saint Cyprien, et de qui Donat eût pu naître. *Donatus unde ortus est? Cyprianum quæ peperit?* et encore, pour faire voir que la succession n'a pu manquer, *il y avoit*, dit-il, *sans doute une Eglise qui pût enfanter saint Cyprien: erat Ecclesia quæ pareret Cyprianum* (1), et ainsi du reste. Si cette doctrine est douteuse, ce n'est pas au seul saint Augustin qu'il s'en faut prendre: saint Jérôme disoit comme lui aux Lucifériens avec tous les orthodoxes: « Si l'Eglise n'est plus qu'en Sardaigne, » d'où espérez-vous comme un nouveau Deucalion retirer le monde abîmé (2) »? Tous les Pères grecs et latins ont raisonné de la même sorte; et on a pu voir dans l'instruction précédente (3) leur doctrine que le ministre laisse en son entier, sans même songer à y répondre. Voyons si saint Athanase, si saint Grégoire de Nazianze, si saint Hilaire ont dit ou pu dire que la succession ait manqué de leur temps. Mais au contraire

(1) *Epist. xciii, ad Vinc. n. 37, etc. col. 246.* — (2) *Hieron. Dial. adv. Luc. c. 1.* — (3) *I. Inst. past. n. 20.*

nous venons d'ouïr saint Athanase, qui, trois ans après l'affaire de Rimini, nous fait voir l'Eglise étendue par toute la terre, et les Ariens toujours réduits au petit nombre.

Mais il a blâmé les Ariens, qui se vantoient de la multitude de leurs peuples, de leurs évêques et de leurs temples. Oui, dans quelques endroits de l'Orient il a vu des peuples entièrement opprimés, des évêques intrus, des temples et des Eglises arrachés par force aux Catholiques, dont les fondateurs témoignoient la foi des ancêtres. Il ne veut point qu'on se vante de tels temples; des trous, des cavernes leur sont préférables, et il vaut mieux être seul, comme un Noé, comme un Lot, que d'être avec une telle multitude. C'est ce que dit saint Athanase; c'est ce que dit saint Hilaire; c'est ce que dit saint Grégoire de Nazianze. Veulent-ils dire par-là, qu'en effet on demeure seul? et qu'à tout cela de contraire à la doctrine de saint Augustin sur la perpétuité et l'étendue de l'Eglise?

Il ne faut pas croire pour cela, que les saints évêques abandonnassent les Eglises, ni qu'ils en tinssent la possession pour indifférente; au contraire ils la regardoient comme des titres de l'antiquité de la foi. On sait les combats de saint Ambroise, pour ne point livrer les Catholiques que les Ariens vouloient lui ôter par l'autorité de l'impératrice Justine. « Qu'on nous les enlève » par force, répondoit-il⁽¹⁾; je ne résisterai pas;

(1) *Amb. Ep. lib. 1. ep. XXI, n. 18.*

» mais

» mais je ne les livrerai jamais ; je ne livrerai pas
 » l'héritage de Jésus-Christ ; ... je ne livrerai pas
 » l'héritage de nos pères ; l'héritage de Denis qui
 » est mort en exil pour la cause de la foi ; l'héri-
 » tage d'Eustorge le confesseur ; l'héritage de
 » Myrocles et des autres évêques fidèles mes pré-
 » décesseurs ». Ils conservoient donc autant qu'ils
 pouvoient les temples sacrés que leurs prédéces-
 seurs avoient bâtis ; et comme nous ils prouvoient
 par ces monumens l'antiquité de la foi catholique.
 Quand ils leur étoient ravis par force , ils se con-
 tentoient de garder la foi , qui ne laissoit pas
 néanmoins de demeurer établie par ces temples
 mêmes , quoiqu'entre les mains des hérétiques ;
 parce que tout le monde savoit qu'ils n'avoient
 point été dressés pour eux. C'est ce que nous di-
 sons encore , et nous employons ces témoignages
 dans le même esprit que les Pères.

J'ai donc achevé l'ouvrage que la charité m'im-
 posoit pour le salut de nos Frères réunis , et il ne
 me reste qu'à prier Dieu , comme j'ai fait au com-
 mencement , qu'il leur donne des yeux qui voient ,
 et des oreilles qui écoutent. Pour peu qu'ils les
 ouvrent et qu'ils se rendent attentifs à la vérité ,
 elle ne leur sera pas long-temps cachée. Les pro-
 messes de l'Évangile , que je les prie de consi-
 dérer , sont courtes , claires , précises : on a vu
 qu'elles ne demandent aucun examen pénible ; et
 si j'ai voulu entrer dans quelques faits qui dépen-
 dent de l'histoire ecclésiastique , comme ils sont
 connus , incontestables , et dans le fond avoués

CXV.

Inutilité
 des faits his-
 toriques
 qu'on oppo-
 se à la pro-
 messe, et que
 la seule foi
 suffit.

par le ministre, ils ne peuvent plus causer aucun embarras.

En effet, considérons encore une fois devant Dieu, et en éloignant l'esprit de dispute, ce qu'on a prouvé par tant de faits, tirés par exemple de l'histoire de l'arianisme. Quoi? qu'il y aura eu des tentations, des scandales, des chutes affreuses, de longues persécutions, sous prétexte de piété, et par de faux frères soutenus de l'autorité de quelques rois chrétiens? Nous le savons; nous avons été avertis que nous avions tout à craindre, même *de nos pères, de nos mères, de nos frères, et des domestiques* de la foi (1). C'est pourquoi, s'il s'est trouvé parmi les persécuteurs, des Nérons, des Domitiens ouvertement infidèles; s'il s'y est trouvé des apostats et des déserteurs de la foi; il s'y est aussi trouvé et bientôt après, des Constances, des Valens, des Anastases, qui ont affligé l'Eglise sous l'apparence d'un christianisme trompeur; et nous avons déjà remarqué que nous attendions encore à la fin des siècles quelque chose de plus séduisant. Mais que l'on puisse perdre pour cela la trace de la succession apostolique, loin de nous l'avoir prédit, Jésus-Christ nous a promis le contraire, et l'expérience du temps passé aide encore à nous confirmer pour l'avenir.

Ainsi l'on n'est pas même obligé à savoir ces faits, qu'on exagère si fort; les promesses fondamentales de l'Evangile sur la durée de l'Eglise, étant, comme on a vu, très-intelligibles par elles-

(1) *Matt. x. 35, 36.*

mêmes, il ne faut pour toute réponse à ceux qui cherchent des difficultés dans leur accomplissement, que l'exemple d'Abraham, qui, comme disoit saint Paul (1), « n'a point vacillé dans la » foi, mais au contraire s'y est affermi, donnant » gloire à Dieu, et demeurant pleinement persuadé qu'il étoit assez puissant pour accomplir » (à la lettre) tout ce qu'il avoit promis ».

Si donc on a peine à croire, qu'au milieu de tant de traverses, et des changemens qui arrivent sous le soleil, Dieu conserve sans interruption la succession des apôtres et la suite du ministère ecclésiastique, en sorte que toute rupture et toute innovation soit une conviction d'erreur et de schisme, sans même avoir besoin de remonter jamais plus haut : si, dis-je, on a peine à croire que cela se puisse exécuter, et qu'on y cherche des difficultés ou des embarras, il n'y a qu'à se souvenir que Jésus-Christ nous a donné *sa toute-puissance* pour garant d'une promesse si merveilleuse, et conclure avec Abraham, selon saint Paul, *qu'il est puissant pour accomplir ce qu'il a promis.*

Pour éluder un raisonnement si pressant, votre ministre propose cette trompeuse maxime : *l'événement est interprète de la promesse* (2). On voit bien où ces Messieurs en veulent venir. C'est à éluder l'effet évident et le sens certain de la promesse de Jésus-Christ, en alléguant des interruptions telles qu'on voudra, en inventant des innovations sur la doctrine, et en attribuant à

CXVI.

Maxime trompeuse du ministre, que les promesses s'expliquent par l'événement.

(1) Rom. IV. 20, 21. — (2) T. II, p. 563, 683.

l'Eglise des idolâtries qu'elle n'eut jamais. Mais si l'on veut, par exemple, lui imputer à idolâtrie l'honneur qu'elle rend aux saints, à leurs reliques et à leurs images, il faudra comprendre non-seulement l'Eglise romaine, mais encore l'Eglise grecque, dans cette accusation; puisque c'est elle qui a célébré avec Rome même, et qui compte encore aujourd'hui parmi ses conciles le concile de Nicée, où tout cela est contenu. Qu'étoit donc devenue alors la promesse de Jésus-Christ? Pour soutenir ces idolâtries prétendues universelles dans l'Eglise, il faudroit dire de deux choses l'une, ou que Jésus-Christ avoit été *tous les jours* avec une Eglise idolâtre, ou que ce mot, *tous les jours*, n'exclut pas toute interruption, et que Jésus-Christ, ce qu'à Dieu ne plaise, a jeté en l'air de grands mots qui n'ont point de sens.

On me fait accroire que j'entreprends de donner des bornes à la promesse de Jésus-Christ par rapport aux Grecs, et on croit avoir droit, à mon exemple, de lui en donner par rapport aux Latins. Mais c'est là une pure chicanerie, et j'ai déjà dit que la promesse de Jésus-Christ n'est astreinte par elle-même, ni aux Grecs; ni aux Latins, ni à aucune nation particulière; mais qu'il suffit, pour la vérifier, que la succession des apôtres subsiste toujours par toute la terre, en quelque peuple que ce soit. Si on prétend que l'événement démente cette promesse, on argumente contre Jésus-Christ, et on change le sens naturel de ses paroles.

Laissons donc là ce commentaire par l'évé-

nement. J'avouerais peut-être que l'événement pourra, en second, servir d'interprète à des prophéties obscures et paraboliques. Mais pour la promesse fondamentale de l'Évangile, qui est conçue en termes si clairs, elle s'interprète elle-même; et pour toute interprétation, il n'y a qu'à dire : Jésus-Christ *est assez puissant pour faire tout ce qu'il a promis* : et la restreindre par l'événement, c'est la démentir.

La promesse de Dieu à Abraham : *Je multiplierai ta postérité*, étoit absolue; et Dieu avoit déterminé que cette postérité lui seroit donnée par Isaac (1) : le cas arriva qu'Abraham alloit l'immoler par ordre de Dieu; mais ce terrible événement ne fit chercher à Abraham aucune restriction à la promesse : il n'en crut pas moins que sa race lui seroit comptée dans cet Isaac qu'il étoit prêt d'égorger; à cause qu'il crut, dit saint Paul (2), que Dieu le pouvoit ressusciter. C'est-à-dire qu'il faut croire tout ce qu'il y a de plus incroyable, plutôt que d'affoiblir des promesses claires, contre leur sens manifeste. *Toute puissance m'est donnée* : allez donc avec assurance; et sans vous jeter dans la recherche des faits particuliers, croyez d'une ferme foi que votre ouvrage n'aura ni fin ni interruption, puisque c'est moi qui le dis.

Contre la simplicité, la précision, la clarté de ces paroles, on n'allègue que chicanerie, illusion, dissimulation : on appelle au secours la Synagogue, avec laquelle en ce point l'Église chré-

CXVII.
Absurdité
où l'on tombe par la doctrine des ministres.

(1) Gen. xxi. 12. Rom. ix. 7. — (2) Heb. xxi. 19.

tienne n'a rien de commun : on critique chaque parole , et visiblement on ne dit rien : et il demeure si clair , par la promesse de Jésus-Christ , que tout ce qui rompt la chaîne , tout ce qui s'écarte de la ligne de la succession , est schismatique , qu'il a fallu en venir enfin à défendre ouvertement le schisme , à le trouver digne des saints et des prophètes , et à séparer ces grands hommes de la société du peuple de Dieu , et du sacerdoce institué par Moïse. Jugez maintenant , mes Frères , qui sont les vrais défenseurs de la promesse de Jésus - Christ , ou ceux qui la prennent comme nous dans toute son étendue , ou ceux qui contraints d'en déguiser ou violenter toutes les paroles , après y avoir cherché toute sorte d'inconvéniens , à la fin se laissent forcer à trouver la sainteté dans les schismatiques.

CXVIII.
La gloire de
l'Eglise ca-
tholique.

Au contraire la gloire de l'Eglise ne lui peut être ôtée. Luther et les autres novateurs du seizième siècle savent bien , en leur conscience , qu'ils l'ont trouvée en pleine possession lorsqu'ils s'en sont séparés , et que d'abord ils avoient été nourris dans son sein. J'en dis autant des Vici-fites , des Bohémiens , des Vaudois , des Albigeois , de Bérenger et des autres. Si nous remontons aux Grecs , le ministre n'a pu nier que nous n'ayons vécu ensemble , et reconnu d'un commun accord la chaire de saint Pierre. Ils se sont donc faits , en la quittant , novateurs , comme les autres , et leur défection est notée. Nous sommes à couvert de tels reproches , et l'Eglise catholique se peut glorifier d'être la seule société sur la terre , à qui ,

parmi tant de sectes, on ne peut jamais montrer, en quelque point que ce soit, par aucun fait positif, qu'elle se soit détachée des pasteurs qui étoient en place, ou du corps du christianisme qu'elle a trouvé établi. Elle est donc la seule qui n'est point sortie de la suite promise par Jésus-Christ, et qui par la succession écoute encore dans les derniers temps ceux qui ont ouï les apôtres, et Jésus-Christ même. Quelle plus belle distinction peut-on trouver dans le monde? quelle plus grande autorité? Mais les errans la craignent, parce qu'elle est trop contraignante pour leurs esprits licencieux.

RÉPONSE

*A diverses calomnies qu'on nous fait sur l'Écriture
et sur d'autres points.*

APRÈS de si grands éclaircissemens sur la promesse de Jésus-Christ, vous offenserez-je, mes Frères, si je vous conjure de vous y rendre attentifs? Donnez encore deux heures de temps à relire notre première Instruction pastorale : vous aurez honte des chicanes dont on s'est servi pour y répondre, et des minuties où l'on a réduit le mystère du salut. Surtout, vous y trouverez en quatre ou cinq pages la résolution manifeste de la difficulté où votre ministre vous jette d'abord⁽¹⁾. Il vous fait craindre, mes Frères, de prendre à

CXIX.
Reproches
du ministre.

(1) *Preml. Inst. sur les Prom. de l'Eglise, n. 37, 43, 46.*

la lettre et dans toute son étendue la promesse de Jésus-Christ; et il tâche de vous faire accroire que nous ne la proposons que dans le dessein de *jeter les hommes dans l'ignorance*, et de leur rendre l'Écriture sainte non-seulement *inutile*, mais encore *dangereuse* (1): il conclut, sur ce fondement, que nous *inspirons le mépris de l'Écriture* (2); et ce n'est pas là, poursuit-il, *une illusion* (3), une conséquence qu'on nous attribue: *M. de Meaux l'enseigne précisément et nettement*. A cela que répondrai-je? me plaindrai-je de la calomnie? en demanderai-je réparation? Cela seroit juste; mais le salut de mes Frères m'inspire quelque chose de meilleur. Je demande, en un mot, par quel endroit prétendent-ils que nous voulons introduire l'ignorance? Est-ce à cause que nous disons que la science du salut ne s'éteint jamais dans l'Église? Est-ce induire à mépriser cette science que de montrer où elle est toujours?

CXX.
C'est une vérité constante, que le chrétien n'a jamais à chercher sa foi dans les Écritures.

Mais vous dites qu'on n'a pas besoin de chercher sa foi dans les Écritures? Le Catholique répond: Il est vrai, je n'ai pas besoin de la chercher, parce qu'elle est d'abord toute trouvée. J'ai dit mon *Credo* avant que d'ouvrir l'Écriture: vaut-il mieux en commencer la lecture dans un esprit de vacillation et d'incertitude, que dans la plénitude de la foi?

CXXI.
Utilité de l'Écriture

Mais, poursuit-on, l'Écriture est donc inutile, si on a déjà la foi sans elle? N'est-ce donc rien

(1) *T. II, l. 4, c. 1, n. 10, etc. p. 544, 546, 547, 553, etc.* —
(2) *P. 546.* — (3) *P. 548.*

de la confirmer, de l'animer, de la rendre agissante par l'amour, d'en peser toutes les promesses, tous les préceptes, tous les conseils, de s'en servir pour mieux entendre ce qu'on croit déjà, et dans l'occasion pour convaincre l'hérétique et l'opiniâtre qui ne veut pas croire à l'Église? Mon Instruction précédente a reconnu ces utilités dans l'Écriture; et vous nous faites accroire que nous croyons inutile ce qui produit de si grands fruits.

La calomnie est bien plus étrange de nous faire dire que nous la trouvons *dangereuse*. Mais qui jamais parmi nous a proféré ce blasphème? Sous prétexte qu'il est dangereux de vouloir interpréter l'Écriture par son propre esprit, et qu'il n'y a de salut que de l'entendre humblement comme elle a toujours été entendue, on nous fera dire que nous la trouvons *dangereuse*? Seigneur, jugez-nous, et inspirez à nos Frères des sentimens plus équitables.

Nous méprisons les saints livres : le peut-on seulement penser? Est-ce mépriser l'Écriture, que de dire qu'elle a son sens simple et naturel, qui a frappé d'abord les esprits des fidèles? Lorsqu'ils écoutoient, qu'*au commencement le Verbe étoit, et qu'il étoit en Dieu, et qu'il étoit Dieu* (1), ils ont entendu qu'il étoit *Dieu*, non point en figure, mais naturellement et proprement; et c'est pourquoi l'évangéliste ajoute après, non pas qu'il a été fait Verbe ou qu'il a été fait Dieu, mais *qu'étant Verbe et étant Dieu* devant tous les

très - bien connue par l'Église catholique.

CXXII.

On repousse la calomnie, qui nous impose de rendre l'Écriture *dangereuse* ou inutile.

(1) Joan. 1. 1.

temps, il a encore dans le temps *été fait homme*. Est-ce mépriser l'Écriture, de dire que ce vrai sens a fait impression sur les fidèles, qu'on se l'est transmis les uns aux autres, et qu'Arius, qui l'a rejeté, l'a trouvé établi dans l'Église? J'en dis autant des autres dogmes révélés de Dieu et nécessaires au salut : le vrai chrétien n'en a jamais pu douter : et sans aucun examen, sa foi est formée. Est-ce donc là ce qu'on appelle mépriser l'Écriture? n'est-ce pas plutôt l'honorer? et sans crainte de s'égarer y trouver la vie éternelle?

CXXIII.
Passage exprès de saint Irénée pour confirmer la doctrine précédente.

Mais vous avez dit, m'objecte-t-on (1), qu'on avoit instruit des peuples entiers sans leur faire chercher leur foi dans les Écritures, et qu'en effet « la charité ne permettoit pas d'attendre à » prêcher la foi jusqu'à ce qu'on sût assez des langues barbares pour y faire une traduction aussi » difficile et aussi importante que celle des livres » divins, ou bien d'en faire dépendre le salut des » peuples (2) ». Il est vrai, je reconnois mes paroles ; mais le ministre, qui me les reproche, ne devoit pas oublier que c'est là un fait incontestable, et le sentiment exprès de saint Irénée, évêque de Lyon, que j'ai marqué en ces termes, comme connu de tout le monde : « Saint Irénée et les » autres Pères en ont fait la remarque dès leur » temps (3) ». Le passage de ce saint martyr n'est ignoré de personne ; le ministre l'a vu marqué dans ma précédente Instruction, et n'a pu le nier. Lisez-le, mes Frères, comme un témoignage authentique de la foi de nos ancêtres, puisque c'est

(1) *T. II, p. 550.* — (2) *I. Inst. past. n. 43.* — (3) *Ibid.*

la foi d'un saint qui a conversé avec les disciples des apôtres, et qui a illustré le second siècle par sa doctrine et par son martyre : l'Eglise gallicane a eu l'avantage particulier de l'avoir pour évêque, dans une de ses plus anciennes et principales Eglises; et ce nous doit être une singulière consolation, de trouver dans ses écrits un monument domestique de notre foi. Voici ses paroles : « Si les apôtres, dit-il (1), ne » nous avoient pas laissé les Ecritures, ne fal- » loit-il pas suivre la tradition qu'ils laissoient à » ceux à qui ils confioient les Eglises ! ordre qui » se justifie par plusieurs nations barbares qui » croient en Jésus-Christ, sans caractère et sans » encre, ayant la loi du salut écrite dans leurs » cœurs par le Saint-Esprit, et gardant avec » soin la foi d'un seul Dieu créateur du ciel et » de la terre, et de tout ce qu'ils contiennent, » par Jésus-Christ Fils de Dieu » ! et le reste qu'il est inutile de rapporter. Il suffit de remarquer seulement qu'il détaille et spécifie tous les articles qu'on apprend sans les Ecritures ; et voilà en termes très-clairs la foi salutaire sans le secours de ces livres divins.

Votre ministre s'élève ici contre moi, sur ce que je dis, que ces peuples étoient sauvés sans *qu'on leur portât autre chose que le sommaire de la foi dans le Symbole des apôtres* (2), et il ne veut pas qu'on lui en parle. Mais qu'il l'appelle

(1) *Iren. adv. Hær. lib. III, cap. 4.* — (2) *I. Inst. past. n. 43. Rép. du Min. p. 551.*

comme il voudra ; il faut bien avouer, au fond , qu'il y avoit un sommaire de la foi semblable à celui que nous avons : qu'on l'appelle, ou comme parloit dans un autre endroit le même saint Irénée (1), *la règle immobile de la vérité qu'on recevoit dans le Baptême*, ou avec toute l'antiquité, le Symbole des apôtres ; toujours est-il bien certain que la doctrine n'en pouvoit venir que de ces hommes divins qui ont fondé les Eglises. Ne vous lassez point, mes chers Frères, et écoutez la suite du passage de saint Irénée, que nous avons commencé. « Ceux, dit-il (2), qui ont reçu » cette foi sans les Ecritures, selon notre langage, » sont barbares ; mais pour ce qui regarde le » sens, les pratiques et la conversation selon la » foi, ils sont extrêmement sages, marchant devant Dieu en toute justice, chasteté et sagesse ; » et si quelqu'un leur annonce la doctrine des » hérétiques, on les verra fermer leurs oreilles » et prendre la fuite le plus loin qu'il leur sera » possible, ne pouvant seulement souffrir ces » blasphêmes ni ces prodiges, à cause, répondront-ils, que ce n'est pas là ce qu'on leur a » enseigné d'abord ». Vous le voyez, mes chers Frères, ces Barbares si bien instruits sans les Ecritures, n'étoient pas de foibles chrétiens, mais très-fermes dans la foi et dans les œuvres, et très-pleinement instruits contre la doctrine des hérétiques. Si c'étoit moi qui parlasse ainsi, combien votre ministre se récrieroit-il que je mé-

(1) *Lib. 1, c. 1.* — (2) *Lib. III, c. 4.*

prise les Ecritures, en les déclarant inutiles? Mais les saints, de qui nous avons reçu les livres divins, ne craignent point ce reproche. Car ils savoyent que l'Écriture viendrait en confirmation de la foi, qu'ils avoyent reçue sans elle; et louant la bonté de Dieu, qui, pour s'opposer davantage à l'oubli des hommes, avoit rédigé la foi dans les écrits des apôtres, ils ne laissoient pas de bien entendre qu'on pouvoit être parfait chrétien sans avoir.

Vous voyez maintenant la cause du silence de votre ministre, sur le passage de saint Irénée: c'est qu'il a senti qu'il ne laissoit point de réplique, et il a seulement tenté de lui opposer un endroit de saint Chrysostôme (1), « où il assure » positivement que les Barbares, Syriens, Egyptiens, Indiens, Perses, Ethiopiens avoyent appris à philosopher en traduisant chacun dans sa langue l'Évangile de saint Jean ». Il triomphe de cette parole en disant: *Que M. de Meaux démentement s'il veut saint Chrysostôme*. Mais je ne veux non plus démentir saint Chrysostôme, que saint Irénée. Il ne convient qu'aux ennemis de la vérité de chercher à commettre entre eux ses défenseurs, plutôt que de les concilier ensemble, comme il est aisé en cette occasion.

Il n'y a pas ombre d'opposition entre saint Irénée, qui assure que, de son temps, il y avoit des peuples entiers, qu'on regardoit dans toute l'Église comme parfaits chrétiens, sans qu'ils eussent l'Écriture sainte, et saint Chrysostôme qui dit, deux

CXXIV.
Passage de
saint Chry-
sostôme mal
objecté par
le ministre.

(1) T. II, p. 551. Hom. 1 in Joan.

cents ans après, qu'elle se trouve chez les peuples qu'on lui vient d'entendre nommer. Car d'abord il est bien certain, que dès le temps de saint Irénée, des peuples entiers, que saint Chrysostôme n'a pas nommés, avoient reçu la foi. Saint Justin qui a souffert le martyre un peu devant saint Irénée, compte parmi ceux où la foi avoit pénétré, jusqu'à ces Scythes vagabonds et presque sauvages, qui traînoient sur des chariots leurs familles toujours ambulantes (1). Qu'on ait traduit l'Écriture dans leur langue, ni saint Chrysostôme ne le dit, ni il n'en reste aucune mémoire dans toute la tradition ecclésiastique; et quand il seroit certain, ce qui n'est pas, que les peuples dont saint Chrysostôme a parlé, comme ayant traduit l'Écriture, seroient les mêmes dont saint Irénée a si positivement assuré qu'ils ne l'avoient pas de son temps, notre cause n'en seroit pas moins en sûreté, et il demeureroit toujours pour également incontestable, qu'on peut être parfaitement chrétien sans l'Écriture, par la seule autorité de la tradition, comme a parlé saint Irénée.

Il sera donc véritable qu'on doit à la vérité donner l'Écriture, le plus tôt qu'on peut, à tous les peuples chrétiens; mais sans discuter davantage ni saint Justin, ni saint Irénée, ni saint Chrysostôme, il n'y a point de Protestant si déraisonnable, pour laisser périr quelques peuples dans leur ignorance, sous prétexte qu'on n'auroit encore pu traduire en leur langue les livres sacrés.

(1) *Apol. II. et adv. Tryph.*

Sans parler des peuples barbares qu'on auroit sauvés par la foi, avant même qu'ils pussent avoir les Ecritures, il est bien certain que la méthode commune de tous les chrétiens est de faire dire *Credo* à ceux qu'on instruit, grands et petits, dès qu'on leur présente l'Écriture sainte, et avant qu'ils l'aient ouverte. Qu'on dise tout ce qu'on voudra du Symbole des apôtres, ce sera toujours un fait véritable qu'il est reçu et pratiqué par tout ce qui porte le nom de chrétien, et que, pour en suivre la méthode, il faudra toujours faire connoître aux fidèles l'Église catholique, avant qu'on leur ait nommé l'Écriture sainte, dont le Symbole ne fait aucune mention; c'est-à-dire, que les apôtres, dont ce Symbole a pris tout l'esprit, ont reconnu dans l'Église catholique la source primitive de la foi et du salut.

C'est là que tout hérétique demeurera court; et encore que le nom même de l'Église catholique ne se trouve pas dans l'Écriture, ce sera toujours sous l'autorité de ce nom que les fidèles seront élevés dans la vraie foi. Quand ensuite ils liront l'Écriture sainte, et que toujours sous l'instruction de l'Église catholique, ils y trouveront la même foi qu'on leur avoit annoncée, ils y seront confirmés, leur cœur sera consolé; mais la foi reçue de main en main par les successeurs des apôtres, sera toujours leur première règle.

Quand le ministre trouve ridicule, et même impossible, que les pasteurs de l'Église reçoivent là foi les uns des autres, à cause, dit-il (1), « que

CXXV.

C'est une vérité constante par la méthode universelle de tous les chrétiens, pratiquée dans le Symbole des apôtres, qu'on doit croire avant que de lire l'Écriture.

CXXVI.

Grossière objection du ministre sur

(1) T. II, p. 610, 611, 612, etc.

la manière de
transmettre
la doctrine
d'évêque à
évêque.

» la foi de l'évêque mourant s'éteint avec lui,
» sans qu'il la puisse laisser à son successeur qu'il
» ne connoît pas », il montre par ce mauvais dis-
cours qu'il ignore parfaitement l'état de la ques-
tion. Quand on dit qu'on reçoit la foi de son
prédécesseur, on ne veut dire autre chose, sinon
qu'on se fait une règle inviolable de croire et de
prêcher dans l'Eglise ce qu'on y a cru et prêché
devant nous. Tant qu'on persévérera dans cette
résolution, on n'enseignera jamais d'erreur; on
ne sera jamais dans le schisme et dans la rupture.
Si quelque évêque rompt la chaîne de la tradi-
tion, le reste de l'Eglise réclamera contre : le
novateur sera noté éternellement, et quand il
entraîneroit son peuple avec lui, son peuple de-
vra sentir dans sa conscience, par la seule inno-
vation de son pasteur, qu'il ne peut plus se sau-
ver sous sa conduite.

CXXVII.

Comment
les peuples
écoutent les
premiers évê-
ques, en
écoutant
ceux qu'on
trouve en
place.

Le ministre met donc tout en confusion, et ne
s'entend pas lui-même, lorsqu'il demande si l'é-
vêque « qui meurt, laisse sa foi sur son siège, ou
» s'il peut la laisser de main en main, comme
» une chose matérielle (1) ». Voici le nœud et la
chaîne qui captive tous les esprits. L'Eglise catho-
lique a toujours pensé, dès son origine, que sa
foi ne changeroit jamais, et ne devoit ni ne pou-
voit jamais changer. Aussitôt donc qu'on sent
quelque changement dans un corps constitué de
cette sorte, en quelque temps que ce soit, on se
souvient de la promesse : on rappelle dans son
esprit la règle de ne changer point, et de n'avoir

(1) *T. II, p. 610, 611, 612, etc.*

jamais besoin de changer : l'innovation est marquée, et en même temps détestée avec ses auteurs, et la foi demeure immuable dans sa succession.

C'est la consolation des Catholiques, toutes les fois qu'ils voient le corps de leurs pasteurs tenir toujours le même langage, et prêcher la même foi. Dans les derniers qui sont en place, ils entendent tous leurs prédécesseurs, et remontent par les apôtres jusqu'à Jésus-Christ.

Quand on s'écrie après cela : « Pauvre Ecriture, » comment Dieu vous a-t-il dictée ? Que vous devenez inutile ! Il n'y a qu'à montrer l'Eglise ⁽¹⁾ : encore un coup, on ne s'entend pas. Heureux celui qui, né et instruit dans le sein maternel de l'Eglise et dans la foi des promesses, n'a jamais besoin de disputer ! S'il s'est écarté de cette voie, on travaille à le ramener par les Ecritures ; s'il n'y a jamais été, et qu'il soit encore infidèle, on lui lira les prophéties dont l'Ecriture est pleine, et on tâchera de lui en marquer les autres caractères divins. Mais il y aura toujours grande différence entre celui qui cherche, et celui qui, bien instruit par l'Eglise, aura tout trouvé dès le premier pas.

L'exemple des hérésies lui fera sentir la sûreté où il faut marcher. Cette voie, nous a-t-on dit, mène à l'ignorance ⁽²⁾. Voyons donc ce qu'ont appris ceux qui l'ont quittée, et qui ont voulu être plussages que l'Eglise catholique. C'est par-là que les Marcionites et les Manichéens ont appris

CXXVIII.
Vaine exclamation du ministre sur l'ignorance qu'il veut nous imputer.

CXXIX.
Vaine science des hérétiques causée par le mépris de la foi de l'Eglise.

(1) T. II, p. 547, 548, 549, etc. — (2) P. 546, 553.

que l'Eglise précédente avoit falsifié les Ecritures canoniques, et qu'il y avoit deux premiers principes, dont l'un étoit la cause du péché: les Ariens ont appris que le Fils de Dieu étoit une créature, et ne pouvoit être appelé Dieu qu'improprement: les Pélagiens ont appris qu'il n'y avoit que les simples et les ignorans qui pussent croire qu'on fût pécheur par le péché de son père, ou que l'on eût besoin de la grâce, à chaque acte de piété que produisoit le libre arbitre. Viclef a appris qu'il n'y a point de libre arbitre, et que Dieu étoit auteur du péché: Luther, Melancton, Calvin et Bèze, avec les autres Réformateurs du seizième siècle, ont succédé à cette science: les Luthériens en particulier ont appris à sauver la réalité par leur ubiquité, et les Calvinistes, à mettre au rang des saints, et à recevoir aux mystères ceux qui tiennent ce prodige de doctrine, aussi bien que le semi-pélagianisme, dont les mêmes Luthériens sont convaincus. Les Calvinistes ont pour leur compte particulier l'inamissibilité de la justice, et la sanctification de tous les enfans des fidèles dans le sein de leurs mères. Ces deux dogmes sont définis dans le synode de Dordrect: la chose n'est pas douteuse parmi les gens de bonne foi: la suite de ces deux dogmes, c'est que jusqu'à la fin du monde la grâce ne peut sortir d'une famille où elle est entrée une fois, et que David dans ses deux crimes, Salomon dans ses idolâtries, et saint Pierre dans son reniement, n'ont point perdu la justice.

C'est ainsi que se sont rendus savans ceux qui

ont renoncé à la foi de l'Eglise. Tous ces faits que j'ai posés sont demeurés et demeureront éternellement sans réplique. Les Catholiques évitent par leur soumission ces sciences *faussement nommées* (1), et ils éprouvent heureusement que c'est tout savoir que de n'en pas vouloir savoir plus que l'Eglise, c'est-à-dire, de ne vouloir pas être *savant plus qu'il ne faut* (2).

Mais on doit bien se garder de croire que, sous ce prétexte, nous néglignons d'enseigner au peuple les vérités de la religion. Il n'y a qu'à lire nos Catéchismes; et puisque c'est moi qu'on prend à partie, et qu'on accuse de vouloir introduire l'ignorance, sous prétexte de faire valoir la promesse de Jésus-Christ, il vous est aisé de connoître la calomnie. Car, puisqu'on vient de parler de Catéchisme, si vous voulez jeter les yeux seulement sur celui que j'ai mis en main au peuple que je sers, (et chaque évêque vous en dit autant dans les diocèses où vous êtes, avec encore plus de confiance) vous verrez, qu'à l'exemple de saint Paul, *nous ne leur avons rien soustrait de ce qui est utile à leur salut, et que nous leur annonçons en toute vérité et pureté, la connoissance de Dieu, et la foi en Jésus-Christ notre Seigneur* (3).

Dites-nous donc, mes Frères, en quoi nous entretenons l'ignorance? Vos ministres voudroient bien qu'on crût que nous n'instruisons pas assez notre peuple sur la connoissance de Dieu et contre l'idolâtrie. Mais ils savent bien le contraire;

CXXX.

Preuve par expérience que la foi des promesses de l'Eglise s'accorde parfaitement avec l'instruction.

(1) *I. Tim.* VI 20. — (2) *Rom.* XII. 3. — (3) *Act.* XX. 20, 21.

ils savent bien, dis-je, que nous enseignons parfaitement que Dieu est seul, et que seul il a tout tiré du néant. Le reproche d'idolâtrie tombe visiblement par ce seul dogme. Aussi vos ministres ne nous le font plus que par coutume ou par engagement; et leur conscience les dément, comme la nôtre nous fait mépriser de vains reproches, où nous ne sommes touchés que de l'injustice de ceux qui osent encore les renouveler.

Si par-là ils sont contraints d'avouer qu'avec un tel sentiment, il est impossible qu'on soit idolâtre dans son cœur, et qu'ils tâchent de trouver notre idolâtrie dans notre culte extérieur, ils n'entendent pas la nature de ce culte, qui, ne pouvant être autre chose que la démonstration des sentimens intérieurs, ne permet en aucune sorte qu'on soupçonne d'idolâtrie ceux qui connoissent Dieu en vérité, et l'adorent seul au dedans.

Mais si nous enseignons très-purement la connoissance de Dieu, nous ne sommes pas moins soigneux de faire connoître Jésus-Christ. Peut-on nous reprocher avec la moindre vraisemblance que nous taisions à nos peuples qu'étant Dieu et homme, la satisfaction qu'il a offerte pour nous à la croix est infinie et surabondante; en sorte qu'il n'y manque rien, et qu'il ne reste autre chose à faire au chrétien, que de s'en appliquer la vertu par une foi vive? En quelle conscience pourroit-on dire que nous laissons ignorer cette foi, ni que nous puissions après cela égaler le fini à l'infini, et comparer aucune intercession ou

des hommes ou des anges à celle du Sauveur?

On nous objecte des conséquences qu'on tire de notre doctrine. Mais outre qu'elles sont fausses, du moins ne peut-on nier dans le fait qu'elles ne soient désavouées par cent actes authentiques, et que nous ne détestions toute doctrine qui déroge aux grands principes qu'on vient de poser.

Nous enseignons parfaitement la sainte et sévère jalousie de Dieu et de Jésus-Christ; mais de le rendre jaloux de ses ouvrages, connus comme tels, qui sont ses saints, ou de lui-même dans l'Eucharistie, ou des choses que l'on ne conserve dans les Eglises que pour exciter le souvenir de ses mystères et de ses grâces, et les porter jusqu'aux yeux les plus ignorans, c'est une délicatesse indigne de sa bonté et de sa grandeur.

C'est du cœur qu'il est jaloux, et pour ne le point irriter, on ne doit non plus partager son culte que son amour. Mais quoi! n'enseignons-nous pas que le vrai culte de Dieu est de l'aimer de tout son cœur et plus que soi-même, et son prochain comme soi-même pour l'amour de lui? Quelle partie de ces deux préceptes laissons-nous ignorer à nos peuples, et ne leur apprenons-nous pas en même temps que tout ce qu'ils font pour accomplir ces deux préceptes, autant qu'il se peut en cette vie infirme et mortelle, est donné d'en haut par une pure miséricorde, à cause de Jésus-Christ; en sorte qu'il n'y a point de mérite qui ne soit un don spécial de Dieu, et qu'en couronnant nos bonnes œuvres, il ne couronne que

ses propres libéralités? Où est donc l'ignorance qu'on nous reproche d'affecter ou d'introduire? Avouez qu'on ne sait où la trouver, et que les ministres ne peuvent ici nous l'objecter, qu'en supposant sans raison tout ce qu'il leur plaît.

Il n'est ni nécessaire ni possible d'entrer maintenant dans un plus grand détail. On n'a pas besoin de boire toute l'eau de la mer, pour savoir qu'elle est amère, ni de rapporter au long toutes les calomnies qu'on nous fait, pour faire sentir toute l'amertume qu'on a contre nous.

CONCLUSION

ET ABRÉGÉ DE TOUT CE DISCOURS.

CXXXI. J'OSE donc vous conjurer encore une fois de lire cette Instruction et l'Instruction précédente. Vous y trouverez la voie du salut et le repos de vos âmes dans les promesses de Jésus-Christ et de l'Évangile. Elles n'ont aucun embarras : tout y est clair, ou par les textes exprès de l'Écriture, ou par la seule exposition de notre doctrine, ou par l'aveu du ministre qui a voulu me combattre.

Puisqu'il est écrit que, pour éprouver la foi des chrétiens, *il faut qu'il y ait des hérésies* (1), puisque, dès que Jésus-Christ a paru dans le monde, il a été dit de lui *qu'il étoit mis pour être*

(1) *I. Cor. xi. 19.*

en butte aux contradictions (1), et que l'homme, ingénieux contre soi-même, devoit épuiser la subtilité de son esprit à pervertir en toutes manières les voies droites du Seigneur, avouez qu'il étoit de sa sagesse comme de sa puissance de préparer un remède aisé, par lequel sans dispute et sans embarras, tout esprit droit pût connoître les schismes futurs. Le voilà dans la promesse de l'Évangile qui exclut toute interruption dans la succession apostolique et dans l'extérieur de son Église. Par-là l'intérieur est à couvert; puisque la prédication toujours véritable, et qui jusqu'à la fin des siècles ne cessera de passer de main en main et de bouche en bouche, aura toujours son effet au dehors par l'assistance de Jésus-Christ toujours présente. Voilà un caractère certain, qui jusqu'à la fin du monde notera les contredisans et les hérétiques.

Vous répondez : « On a tout, quand on a la » vérité : le salut est infaillible à ceux qui la » possèdent; mais on n'a rien avec l'ancienneté, » la succession et l'étendue, lorsque la vérité » manque : il faut donc chercher l'une et se » mettre peu en peine de l'autre (2) ». Vous ne songez pas que Jésus-Christ a voulu mettre expressément la vérité à couvert par l'assistance qu'il promet à la succession; de sorte que quand vous dites : *Il faut chercher l'une, et se mettre peu en peine de l'autre*, c'est de même que si vous

(1) *Luc.* II. 34. — (2) *T.* II, p. 542.

disiez, il faut chercher la fin, et se *mettre peu en peine* des moyens donnés de Dieu pour y parvenir.

Mais, dites-vous (1), ce remède est foible; l'autorité ne remédie point aux erreurs: il y a eu des divisions, dès le temps des apôtres: « si leur » autorité échoua dès le premier schisme, que » fera celle des papes et des évêques? Arius, mal- » gré le concile qui lui dénonça un anathème » éternel, grossit son parti »: il en est de même des autres; comme qui diroit: La sévérité des lois n'empêche pas qu'il n'y ait des vols et des massacres, donc ce remède est peu efficace. Que ferez-vous donc? Abandonnez tout; et parce qu'il y a des esprits superbes et contentieux, qui résistent à tous les remèdes, cessez de les proposer aux simples et aux droits de cœur.

Mais, poursuit-on (2), les apôtres n'avoient donc qu'à aller par toute la terre y faire lire dans le Symbole l'article de l'Eglise catholique, *dont le nom même ne se trouve pas dans les écrits sacrés*, et ils se sont tourmentés en vain à rechercher les prophéties; comme si chaque chose n'avoit pas son temps, ou qu'il n'eût pas fallu établir l'Eglise catholique avant que d'en employer l'autorité.

C'est en vain qu'on tâche de l'affoiblir, *en disant que le nom ne s'en trouve pas dans les écrits sacrés*. Quoi qu'il en soit, il est gravé dans le cœur

(1) T. II, p. 734, 735, 736, 738. — (2) P. 551, etc.

de tous les chrétiens, et les Protestans eux-mêmes n'ont pu s'empêcher de professer, comme nous, la foi de l'Eglise catholique avant toute discussion et tout examen.

On trouve de l'ostentation dans les « évêques » et dans les curés, qui se voient les maîtres uni-ques de la religion, qui, dit-on (1), s'élèvent » fort au-dessus du reste des hommes, et qui veulent qu'on les écoute comme autant d'apôtres » infailibles, dès le moment qu'ils portent le » titre de pasteurs ». Il est vrai, il y auroit là une ostentation énorme; mais, par malheur pour les Protestans, elle n'est que dans leurs discours. Les évêques ne se croient maîtres ni auteurs de rien : toute leur gloire est d'enseigner ce qu'ils ont reçu de ceux qui les précédoient : on n'a jamais besoin d'aller bien loin pour trouver le novateur; c'est un fait toujours constant : nous avons dit plusieurs fois (2) que dans l'Eglise catholique, nul ne se montre soi-même en particulier, ni ne veut donner son nom à son troupeau : tous montrent l'Eglise et les promesses qu'elle a reçues en corps; ce n'est pas présumer de soi, ni s'attirer une gloire vaine, que de mettre sa confiance aux promesses de Jésus-Christ; et il est visible, par le discours du ministre, qu'il n'a pu nous imputer de l'ostentation qu'en altérant tous nos sentimens.

Si l'on étoit demeuré dans cette règle : si tout le monde avoit noté ceux qui sont sortis de la

(1) *T.* II, p. 557. — (2) *Ci-dessus*, n. 127.

ligne de la succession , il faut avouer qu'il n'y auroit eu ni schisme ni hérésie , dont la source de tout le mal sera éternellement qu'il y a eu et qu'il y aura des esprits superbes , qui veulent se faire un nom , qui adorent les inventions de leur esprit , et se séparent eux-mêmes.

FIN DU TOME VINGT-DEUXIÈME.

TABLE

DU TOME VINGT-DEUXIÈME.

L'ANTIQUITÉ ÉCLAIRCIE SUR L'IMMUTABILITÉ DE
L'ÊTRE DIVIN ET SUR L'ÉGALITÉ DES TROIS
PERSONNES.

SIXIÈME ET DERNIER AVERTISSEMENT CONTRE M. JURIEU.

- I. Exposition des emportemens et des calomnies du ministre.
Page 3
- II. Etat de cette dispute remis devant les yeux du lecteur. Di-
vision de ce discours en trois questions. *5*

PREMIÈRE PARTIE.

Que le ministre renverse ses propres principes, et le
fondement de la foi, par les variations qu'il intro-
duit dans l'ancienne Eglise.

- III. Que le ministre renonce à la solution de quinze ou vingt dif-
ficultés essentielles, et ne s'attache qu'à la dispute de la Tri-
nité, où il tombe dans de nouvelles erreurs. *12*
- IV. Ancienne et nouvelle doctrine du ministre également pleine
de blasphèmes. *16*
- V. Que le ministre a changé son système de 1689 : les vaines dis-
tinctions qu'il a tâché d'introduire : son prétendu développe-
ment du Verbe divin. *17*
- VI. Qu'en 1689 le ministre ne faisoit du Fils de Dieu qu'un germe
imparfait, et non une personne. *19*
- VII. Que le ministre se dédit, et que ce qu'il dit de nouveau ne
vaut pas mieux : sa double génération attribuée au Verbe di-
vin. *21*

- VIII. Le Fils de Dieu dans le sein du Père comme un enfant avant sa naissance : que le ministre entend cela au pied de la lettre : que sa doctrine est contraire selon lui-même à l'immuabilité de Dieu. Page 21
- IX. Que le ministre introduit un Dieu muable et corporel. 24
- X. Démonstration, que Dieu et le Verbe dès les trois premiers siècles sont muables, imparfaits et corporels, selon la supposition du ministre. *Ibid.*
- XI. Que le ministre, en s'expliquant en 1690 et dans son Tableau, met le comble à ses erreurs : passage plein d'impiété et d'absurdité. 27
- XII. Etrange idée du ministre sur l'immuabilité de Dieu ; que la foi en est nouvelle dans l'Eglise, et que nous ne l'avons point par les Ecritures, mais par la seule philosophie. 28
- XIII. Passages des trois premiers siècles sur la parfaite immuabilité de Dieu : que le ministre ne connoît rien dans l'antiquité. 29
- XIV. Que les anciens ont vu dans l'Ecriture la parfaite immuabilité de Dieu. 32
- XV. Que l'immuabilité du Fils de Dieu paroît aussi dans l'Ecriture. 34
- XVI. Que le ministre rejette sa propre Confession de foi, lorsqu'il ne veut pas reconnoître l'immuabilité de Dieu dans l'Ecriture. *Ibid.*
- XVII. Que les passages qui prouvent l'immuabilité de Dieu, la prouvent parfaite : chicane du ministre. 35
- XVIII. Si c'est faire Dieu immuable, que de ne le faire changer que dans les manières d'être : que le ministre tombe dans les mêmes erreurs qu'il reprend dans les Sociniens. 36
- XIX. Vanteries du ministre, qui défie ses adversaires de gager contre lui. 38
- XX. Que le Dieu des premiers siècles étoit, selon le ministre, un Dieu qui s'étendoit et se resserroit, et véritablement un corps. 39
- XXI. Suite de cette matière. 41
- XXII. Que les erreurs que le ministre attribue aux Pères ne sont pas des conséquences qu'il tire de leur doctrine, mais leurs propres propositions, selon lui-même. 42
- XXIII. Que les enveloppemens et développemens que le ministre

attribue aux Pères, ne se trouvent point dans leurs écrits.

Page 42

- XXIV. Que la foi de la Trinité a été informe, selon le ministre, durant plus de trois siècles entiers, et que ses propres excuses achèvent de l'abîmer. 43
- XXV. Que la Trinité est informe en elle-même, selon le ministre, et ne s'est formée qu'avec le temps. 45
- XXVI. Que le ministre rend les Personnes divines véritablement inégales. 46
- XXVII. Que leur inégalité est une inégalité en perfection et en opération. 47
- XXVIII. Que le ministre renverse sa propre Confession de foi. 48
- XXIX. Que, selon lui, l'inégalité des trois Personnes divines ne peut être réfutée par l'Écriture. 49
- XXX. Que, selon les anciens docteurs, la primauté d'origine n'emporte point d'inégalité entre les Personnes divines. 50
- XXXI. En quel sens le Fils de Dieu est la sagesse et la raison de son Père, et que ce sens exclut l'inégalité. 53
- XXXII. Il est aussi parfait d'être le terme, que d'être le principe des émanations divines. 54
- XXXIII. L'inégalité de nos idées ne conclut pas l'inégalité dans leur objet. 55
- XXXIV. Si l'on a pu dire que le Fils étoit engendré par le conseil et la volonté de son Père, sans détruire l'égalité de l'un et de l'autre. 56
- XXXV. Si l'on a pu dire que le Fils de Dieu est le conseiller et le ministre de son Père, sans le faire inférieur et inégal. 57
- XXXVI. Ce que signifie le nom de ministre attribué au Fils de Dieu. 59
- XXXVII. Que les Pères qui se sont servis du mot de ministre ont bien su en bannir l'imperfection qui l'accompagne naturellement. 60
- XXXVIII. Pourquoi on ne se sert plus de ce terme, et quel en a été l'usage contre ceux qui nioient que le Fils de Dieu fût une personne. 61
- XXXIX. Comment Dieu commande à son Fils. 62
- XL. En quel sens on a pu dire que le Fils de Dieu étoit une portion de la substance de son Père; et si ce terme induisoit l'inégalité: comment et en quel sens le Père est le tout. 63

- XLI. Puissance de l'unité, et que les Personnes divines devoient toutes se rapporter à un seul principe. Sublime théologie de saint Athanase. Page 65
- XLII. Pourquoi le Père est appelé Dieu avec une attribution particulière, et d'où vient qu'ordinairement la prière et l'adoration s'adresse au Père. Ibid.
- XLIII. Pourquoi dans les choses divines on se sert de similitudes tirées des choses humaines. 67
- XLIV. Comment il faut prendre les comparaisons tirées des choses créées: deux excellentes comparaisons des saints Pères sur la génération du Fils de Dieu. 63
- XLV. Qu'en se servant des comparaisons tirées des choses corporelles, les Pères ont toujours présupposé que Dieu étoit un pur esprit. 71
- XLVI. Que les Pères ont su épurer toutes les expressions tirées des choses humaines, et établir l'égalité du Père et du Fils. 72
- XLVII. Que le ministre prétend trouver l'inégalité du Père et du Fils dans ces paroles du symbole de Nicée: *Dieu de Dieu, lumière de lumière.* 73
- XLVIII. Combien le ministre abuse de Tertullien, et combien son raisonnement est tiré par les cheveux. 74
- XLIX. Le ministre veut trouver dans le concile de Nicée tout le contraire de ce que les Pères qui y ont assisté y ont compris: passages de saint Athanase, de saint Hilaire, d'Eusèbe de Césarée. 77
- L. Que la comparaison du soleil et du rayon vient originairement de saint Paul, qui a expressément établi l'égalité. 80
- LI. Anathématisme du concile de Nicée, où le ministre prétend trouver deux nativités dans le Verbe. 81
- LII. Comment saint Athanase et saint Hilaire ont entendu l'anathématisme du concile de Nicée, dont le ministre abuse. 82
- LIII. Pourquoi on s'attache ici à réfuter des absurdités qui ne mériteroient que du mépris. 84
- LIV. Que le ministre fait dire au concile de Nicée que le Fils de Dieu est muable, et que le concile dit formellement tout le contraire. 85
- LV. Que saint Athanase dit aussi très-formellement que le Fils de Dieu est immuable comme son Père. 86

- LVI. Suite du raisonnement de saint Athanase, et combien il est ruineux aux prétentions du ministre. *Page* 87
- LVII. Que le Fils de Dieu comme Dieu est incapable d'être exalté, selon saint Athanase, tout au contraire du ministre, qui le fait croître en perfection. 88
- LVIII. Saint Alexandre d'Alexandrie, autre Père du concile de Nicée, raisonne sur les mêmes fondemens que saint Athanase. 89
- LIX. Que le concile de Nicée a suivi saint Jean, et n'a reconnu en Jésus-Christ que deux naissances suivant ses deux natures. 90
- LX. Prophétie de Michée, qui s'accorde avec saint Jean : que le Fils de Dieu seroit imparfait, s'il naissoit deux fois comme Dieu. 91
- LXI. Que la doctrine des deux naissances est formellement rejetée par saint Alexandre d'Alexandrie. 92
- LXII. Que le ministre rejette sa propre Confession de foi, en accusant d'erreur le concile de Nicée. 93
- LXIII. Que le ministre s'emporte sans aucunes bornes. 94
- LXIV. Qu'en l'état où le ministre représente la théologie des Pères, la foi de l'Eglise ne pouvoit subsister. 95
- LXV. Qu'il y a de la mauvaise foi à nous obliger à la discussion de ces passages. 97
- LXVI. Vraie méthode de la dispute, où l'on ne doit jamais s'obliger à prouver les vérités dont on est d'accord. 98
- LXVII. Que cette méthode de supposer dans les disputes les choses dont on convient, est celle de l'apôtre. 99
- LXVIII. Passage de saint Hippolyte, évêque et martyr, objecté par le ministre ; mais qui sert de dénouement à tous les autres qu'il produit. 101
- LXIX. Passage d'Athénagore embrouillé et falsifié par le ministre. 105
- LXX. Suite du passage d'Athénagore qui en fait tout le dénouement, et que le ministre supprime. 109
- LXXI. Dessein d'Athénagore dans ce passage, qui fait un nouveau dénouement de la doctrine des Pères. 111
- LXXII. Comment le Fils de Dieu est créé selon quelques Pères : autre dénouement de leur doctrine. 112
- LXXIII. Témérité du ministre, qui accuse les anciens Pères de

- sortir de la simplicité de l'Écriture: quel a été le platonisme de ces saints docteurs. *Page* 114
- LXXXIV. Mauvaise foi du ministre, qui attribue sa double nativité à des auteurs d'où il n'a pu tirer aucun passage: saint Justin, saint Irénée, saint Hippolyte. *Ibid.*
- LXXXV. Mauvaise foi du ministre sur le sujet de saint Cyprien. 116
- LXXXVI. Mauvaise foi du ministre sur le sujet des autres Pères. 117
- LXXXVII. Injustice du ministre, qui veut qu'on lui montre dans les premiers siècles la réfutation expresse d'une chimère qui n'y fut jamais. *Ibid.*
- LXXXVIII. Autre faux raisonnement du ministre sur Tertullien et saint Cyprien. 118
- LXXXIX. Avec quelle mauvaise foi le ministre a rangé parmi les errans saint Clément d'Alexandrie: passages de ce saint prêtre. 119
- LXXX. Mauvaise foi du ministre sur le sujet de Bullus, protestant anglais, qu'on lui avoit objecté dans le premier Avertissement. 123
- LXXXI. Prodigieuse différence entre la doctrine de Bullus et celle de M. Jurieu, qui veut lui être semblable. 124
- LXXXII. Que le caractère de comparaison qui se trouve dans les passages dont le ministre abusoit, ne lui permettoit pas de les prendre au pied de la lettre. 125
- LXXXIII. Que visiblement les comparaisons tirées des opérations de notre ame n'étoient encore qu'un bégaiement en les comparant à la naissance du Verbe. 126
- LXXXIV. Que toute la suite du discours des Pères conduisoit naturellement l'esprit au sens figuré et métaphorique. *Ibid.*
- LXXXV. Démonstration manifeste que tout ici se devoit entendre par similitude. 129
- LXXXVI. S'il est possible que Tertullien et les autres Pères aient pensé les extravagances que le ministre leur impute. 130
- LXXXVII. Que l'explication qu'on a donnée à Tertullien sert à plus forte raison pour les autres Pères. 131
- LXXXVIII. Aveu du ministre, qu'on ne peut entendre Tertullien et les autres Pères sans avoir recours au sens figuré. *Ibid.*

- LXXXIX. Que toutes les locutions des Pères déterminoient l'esprit au sens figuré. *Page* 132
- XC. Principe du ministre, qui ne veut pas qu'on prenne les Pères pour des insensés; qu'avec sa double génération il les fait plus insensés que ceux qui les font Ariens. 133
- XCI. Que l'erreur que le ministre attribue aux Pères est la folie la plus manifeste qu'on pût jamais imaginer, et que le socinisme ou l'arianisme ne sont rien en comparaison. 134
- XCII. Que dans les passages de Tertullien, objectés par le ministre, la métaphore saute aux yeux à toutes les lignes. 135
- XCIII. Mauvaise foi du ministre qui objecte des passages de Tertullien, que lui-même il ne peut prendre au pied de la lettre. 136
- XCIV. Mauvaise foi du ministre évidemment démontrée par la réponse qu'il fait lui-même à Tertullien. 137
- XCV. On indique le vrai dénouement du passage de Tertullien contre Hermogène; et on démontre manifestement la mauvaise foi du ministre. 139
- XCVI. Raisons du ministre pour exclure la métaphore de Bullus: absurdité manifeste de la première raison. 140
- XCVII. Faux axiome du ministre, qui dit qu'on ne se sert pas de métaphores avec les Païens ni avec les Hérétiques: il détruit lui-même ce faux principe. 141
- XCVIII. Que le ministre, pour éviter de faire dire des absurdités aux anciens, leur en fait dire de plus outrées. 143
- XCIX. Le ministre a senti lui-même que ses sentimens étoient outrés. *Ibid.*
- C. Le ministre, en accusant l'Evêque de Meaux de fourberie et de friponnerie, trompe visiblement son lecteur, et lui dissimule ce qui ôteroit d'abord toute la difficulté. 144
- CI. Que le ministre objecte en vain le Père Pétau, qui s'est parfaitement expliqué dans la préface de son second tome des Dogmes théologiques. 145
- CII. Mauvaise foi du ministre, qui accuse le Père Pétau d'avoir établi dans sa préface la foi de la Trinité, comme auroient fait les Ariens et les Sociniens. 146
- CIII. Que ce que le ministre objecte du Père Pétau et de M. l'abbé Huet, nommé évêque d'Avranches, ne l'excuse pas. 149
- CIV. Que le ministre se distingue de tous les auteurs qui accu-

sent les Pères d'arianiser, en ce qu'il met cette doctrine au-dessus de toute censure; ce que ni Catholiques ni Protestans n'avoient osé faire avant lui. Page 153

SECONDE PARTIE.

Que le ministre ne peut se défendre d'approuver
la tolérance universelle.

- CV. Avantages que les Tolérans tirent de la doctrine du ministre. 155
- CVI. Trois réponses du ministre pour montrer que la doctrine, qui étoit tolérable dans les Pères, ne l'est plus à présent. 156
- CVII. Que le ministre se contredit, lorsqu'il avance que cette matière est maintenant plus éclaircie, que durant les premiers siècles. *Ibid.*
- CVIII. Qu'en tolérant les erreurs qu'il attribuoit aux trois premiers siècles en l'an 1689, le ministre est contraint de tolérer une partie très-essentielle de l'arianisme et du socinianisme. 158
- CIX. Que le ministre, en se corrigeant dans ses lettres de 1690, laisse les erreurs qu'il attribue aux trois premiers siècles également intolérables. *Ibid.*
- CX. Que le ministre, poussé par les Catholiques et les Tolérans ne peut se défendre contre eux que par des principes contradictoires. 160
- CXI. Illusion du ministre, et démonstration plus manifeste de ses contradictions. 161
- CXII. Etrange constitution des trois premiers siècles, où, selon le sentiment du ministre, la foi du peuple demeurait pure, pendant que celle de tous les docteurs, sans en excepter aucun, étoit corrompue. 162
- CXIII. Autres illusions du ministre : comme il fuit la difficulté : son mépris pour les premiers siècles, en faisant semblant de les honorer. 163
- CXIV. Que le ministre permet tout aux Tolérans, en approuvant qu'on ait dit que le Fils de Dieu a été fait. 165
- CXV. Que le ministre, qui n'en peut plus, substitue les calomnies aux bonnes raisons. 170

ÉTAT PRÉSENT DES CONTROVERSES, ET DE
LA RELIGION PROTESTANTE.

TROISIÈME ET DERNIÈRE PARTIE DU SIXIÈME
AVERTISSEMENT CONTRE M. JURIEU.

I. Dessein de ce discours.	Page 177
II. Fondement de la Réforme, que l'Eglise n'est pas infallible, et que ses décrets sont sujets à un nouvel examen.	178
III. On prédit d'abord à la Réforme que ce principe la meneroit à l'indifférence des religions.	<i>Ibid.</i>
IV. L'expérience a justifié cette prédiction : le socinianisme a commencé avec la Réforme, et s'est accru avec elle.	179
V. L'expérience découvre de plus en plus ce mal de la Réforme : preuve par M. Jurieu : état de la religion prétendue réformée en France.	180
VI. Combien les Prétendus Réformés de France étoient mal leur jeunesse.	182
VII. Témoignage de M. Jurieu sur l'état de la religion en Hollande.	183
VIII. Le ministre contraint de reconnoître le mal qu'il tâchoit de déguiser.	<i>Ibid.</i>
IX. Progrès de l'indifférence dans les Etats protestans, selon M. Jurieu, et premièrement en Angleterre.	185
X. Progrès de ce même mal dans les Provinces-unies, selon le même ministre.	187
XI. Liaison de la tolérance civile avec l'ecclésiastique et avec l'indifférence des religions, selon M. Jurieu.	188
XII. Nombre immense des défenseurs de la tolérance civile, selon M. Jurieu.	189
XIII. Preuve de la même chose par une lettre des réfugiés de France en Angleterre au synode d'Amsterdam de l'année dernière.	190
XIV. Preuve de la même chose par le décret du synode, et par ce que M. Jurieu a écrit depuis.	192
XV. Rapport du socinianisme avec l'indifférence des religions, selon M. Jurieu : le socinianisme, selon lui, est une religion de plain-pied.	194

- XVI. Que la constitution de l'Eglise catholique s'oppose à toutes ces nouveautés : vaine réponse du ministre, qui tâche de faire croire qu'elle est attaquée du même mal que la Réforme. *Page* 195
- XVII. Que l'indifférence des religions doit l'emporter, selon les principes de la Réforme : trois règles des Indifférens. 197
- XVIII. Première règle des Indifférens, tirée de l'autorité de l'Ecriture : que la Réforme ne peut la nier, et qu'elle les met à couvert de ce que les trente-quatre réfugiés proposent contre eux. 198
- XIX. Que la même règle des Indifférens les met à couvert de la décision du synode d'Amsterdam qui les condamna l'année passée. 199
- XX. Que l'autorité des Confessions de foi de la Réforme, selon M. Jurieu, ne lie point les consciences et n'emporte pas la perte du salut. *Ibid.*
- XXI. La même chose se doit dire des synodes, et de celui de Dordrecht; et tout cela n'est pas une loi pour les Prétendus Réformés qui embrassent l'indifférence. 200
- XXII. Seconde règle des Indifférens, tirée de la même Ecriture : que cette règle les met à couvert des attaques de la Réforme : la discussion de l'Ecriture impossible aux simples, selon le ministre Jurieu. 201
- XXIII. Quel examen M. Jurieu laisse au fidèle, et qu'au fond ce n'est rien moins qu'un examen : sa doctrine et celle de M. Claude sur l'évidence de goût et de sentiment. 202
- XXIV. Que ce goût et ce sentiment sont une illusion manifeste, et un autre nom qu'on donne à la prévention et à l'autorité. 204
- XXV. Troisième principe des Indifférens, qu'il faut tourner l'Ecriture au sens le plus plausible selon la raison : que la Réforme ne peut éviter ce piège. 205
- XXVI. Que par la croyance du Calviniste sur la présence réelle, le Socinien lui prouve qu'il élude la règle qu'il lui propose. 206
- XXVII. Que les réponses du ministre sur cette objection sont insoutenables dans la bouche d'un Calviniste. 207
- XXVIII. Si les Calvinistes sont reçus à dire que le mystère de la

- Trinité et les autres sont moins opposés à la raison que celui de la présence réelle. *Page* 209
- XXIX. Si les Calvinistes sont reçus à dire qu'ils ont pour eux les sens. *Ibid.*
- XXX. Que ce qui détourne les Calvinistes de la présence réelle est précisément la même chose qui détourne les Sociniens des autres mystères; c'est-à-dire, la raison humaine. Preuve par M. Jurieu. 211
- XXXI. Qu'en alléguant l'Écriture, le Calviniste ne fait qu'imiter le Socinien, et qu'il retombe dans la discussion dont M. Jurieu vouloit le tirer. 212
- XXXII. Que visiblement le Calviniste est déterminé contre la présence réelle par le principe socinien. 213
- XXXIII. Autre argument des Sociniens sur les articles fondamentaux, dont ils demandent qu'on leur fasse voir la distinction par l'Écriture; ce que le ministre avoue qu'il ne peut faire. 214
- XXXIV. De trois moyens proposés par le ministre pour distinguer les articles fondamentaux, deux d'abord lui sont inutiles: son aveu qu'on ne peut faire ce discernement par l'Écriture. 215
- XXXV. Démonstration manifeste de l'illusion qu'on fait aux Prétendus Réformés, en les renvoyant à leur goût pour distinguer les articles fondamentaux. 217
- XXXVI. Suite de la même démonstration: les Calvinistes n'ont point de règle pour tolérer Luther et les Luthériens plutôt que les autres. Semi-pélagianisme des Luthériens. *Ibid.*
- XXXVII. Que le semi-pélagianisme est et n'est pas une erreur fondamentale. Contradiction du ministre et des Calvinistes. 219
- XXXVIII. Que le goût des Calvinistes et du ministre varie sur le semi-pélagianisme et sur la nécessité de l'amour de Dieu et des bonnes œuvres. 220
- XXXIX. Le ministre et les Protestans réduits à compter les voix, et à se faire infaillibles contre les Indifférens et les Tolérans. 221
- XL. Troisième moyen de discerner les articles fondamentaux, où le ministre montre sa faiblesse contre les Sociniens. 223

- XLI. Que le ministre est à bout sensiblement dans la preuve qu'il entreprend des articles fondamentaux. *Page* 225
- XLII. Quelle preuve les Tolérans demandoient à M. Jurieu sur l'évidence des articles fondamentaux, et que ce ministre n'a rien eu à leur répondre. 226
- XLIII. Preuve de l'inévidence des articles fondamentaux selon les principes des Calvinistes. 228
- XLIV. Toutes les preuves du ministre sur les articles fondamentaux tombent d'elles-mêmes au seul exemple de la doctrine de la grâce et de celle de la présence réelle. 229
- XLV. Suite de la même matière; chicane du ministre. 230
- XLVI. Suite de l'insuffisance de la preuve des points fondamentaux; et la Réforme forcée encore une fois de recourir à l'autorité et à la pluralité des voix. 232
- XLVII. Le ministre encore une fois sensiblement forcé à demeurer court sur les points fondamentaux. 235
- XLVIII. Vaine tentative du ministre pour prouver par l'Écriture les articles fondamentaux. 237
- XLIX. Si le ministre a mieux établi les articles fondamentaux dans le Traité de l'Unité où il nous renvoie: qu'il y met la nécessité de la grâce au rang des conséquences non fondamentales. 238
- L. Autre conséquence non fondamentale, que la satisfaction de Jésus-Christ soit ou ne soit pas d'une absolue nécessité: importance de cet aveu du ministre. 240
- LI. Suite de cette matière: sur quoi est fondé le prétendu goût et le prétendu sentiment des articles fondamentaux; absurdité manifeste de cette doctrine par la seule exposition. *Ibid.*
- LII. Que le sentiment prétendu du besoin qu'on a d'une satisfaction infinie, visiblement est insuffisant pour établir les points fondamentaux. 241
- LIII. Témérité de mettre au nombre des articles fondamentaux l'opinion qui a réduit Dieu à n'avoir qu'un seul moyen de sauver les hommes. 243
- LIV. Autre preuve de l'absurdité manifeste du prétendu sentiment de M. Jurieu. *Ibid.*
- LV. Que le ministre détruit en termes formels sa prétendue évidence des articles fondamentaux dans celle de nos besoins. 245

- LVI. Le goût et le sentiment où le ministre réduit la Réforme est un aveu de son impuissance à établir les points fondamentaux par la parole de Dieu. *Page* 246
- LVII. Autre moyen de reconnoître les articles fondamentaux , proposé par le ministre , et la Réforme rappelée enfin à l'autorité de l'Eglise. *Ibid.*
- LVIII. Le ministre donne pour loi le consentement des chrétiens, et suppose l'Eglise infaillible. 247
- LIX. Le ministre dit clairement que le consentement actuel des chrétiens est dans chaque temps la marque certaine d'une vérité fondamentale. 248
- LX. Que cet aveu du ministre démontre que l'accusation qu'il nous fait sur l'idolâtrie est une manifeste calomnie : aveu formel du ministre sur l'universalité du culte qu'il prétend idolâtre. 249
- LXI. Le ministre, contraint de se dédire de l'infailibilité qu'il accordoit au consentement actuel de tous les chrétiens, retombe dans les mêmes embarras, en proposant pour règle infaillible le consentement des siècles passés. 251
- LXII. Le ministre voudroit se dédire d'avoir donné pour règle au peuple le consentement de tous les siècles : mais il est contraint d'y revenir et de ramener la Réforme à la voie d'autorité. 252
- LXIII. Deux erreurs du ministre : première erreur , de rendre infaillibles les sociétés schismatiques, et même les hérétiques , comme celle des Ariens. 253
- LXIV. La cause de cette erreur est d'étendre l'effet de la promesse hors du sein de l'unité catholique. 254
- LXV. Seconde erreur du ministre , de restreindre arbitrairement les promesses de Jésus-Christ et les vérités qu'il a promis de conserver dans son Eglise. 255
- LXVI. Le ministre abuse de l'autorité de l'Eglise romaine. 256
- LXVII. La Réforme combien éloignée de ses premières maximes : elle reconnoît expressément l'infailibilité des conciles : passage du synode de Delphé, proposé dans l'Histoire des Variations. 257
- LXVIII. Chicane de M. Basnage , et pleine démonstration de la vérité. 258

LXIX. Passage de Bullus pour l'infailibilité des conciles et pour la voie d'autorité.	<i>Page</i> 260
LXX. M. Jurieu, contraint d'établir l'autorité des conciles, la détruit en même temps : comment et pourquoi.	261
LXXI. Preuve, par l'exemple de M. Jurieu, de M. Burnet et de M. Basnage, que tout tend dans la Réforme à l'indifférence et au socinianisme.	265
LXXII. M. Basnage autorise le grand principe des Sociniens.	268
LXXIII. De tous les ministres protestans celui qui tient le plus du socinianisme, c'est M. Jurieu.	269
LXXIV. Que les excuses de ce ministre, sur ce qu'il a dit contre l'immutabilité de Dieu, achèvent de le convaincre.	270
LXXV. La tolérance effroyable qu'on a pour M. Jurieu.	272
LXXVI. On tolère à ce ministre de dire qu'on se peut sauver dans une communion socinienne : aveu du même ministre.	273
LXXVII. La tolérance expressément accordée aux Ariens : passage de M. Jurieu qu'il a laissé sans réplique.	276
LXXVIII. Les Nestoriens et les Eutychiens tolérés par ce ministre.	277
LXXIX. La Réforme est obligée de passer à M. Jurieu ses erreurs sur le goût et le sentiment.	278
LXXX. Erreur de M. Jurieu et de toute la Réforme sur le mariage : exception à la loi évangél. reconnue par ce ministre. <i>Ibid.</i>	
LXXXI. Raisons qu'on a dans la Réforme de tolérer tous les excès de M. Jurieu.	282
LXXXII. Que le ministre qui a besoin d'autorité n'espère plus qu'en celle des princes, et qu'il est contraint de leur rendre le droit de persécuter dont il les avoit privés.	287
LXXXIII. Bornes chimériques que le ministre veut donner au pouvoir des princes.	288
LXXXIV. Le ministre ôte lui-même les bornes qu'il vouloit donner à la puissance publique.	290
LXXXV. Le ministre produit un passage de l'Apocalypse qui fait contre lui.	292
LXXXVI. Les Réformés Tolérans et Intolérans se poussent de part et d'autre à l'absurdité : les Tolérans commencent et	

- tourment contre le ministre toutes les raisons dont il se sert contre les Catholiques. *Page* 293
- LXXXVII. Suite des contradictions du ministre : exemple des Sadducéens. 295
- LXXXVIII. Irrévérence du ministre contre Jésus-Christ. 296
- LXXXIX. Les Tolérans objectent au ministre Jurieu un passage exprès du ministre Claude. *Ibid.*
- XC. Les Tolérans prouvent au ministre qu'il ne doit pas plus épargner les sociétés entières que les particulières. 297
- XCI. Le ministre détruit lui-même le vain argument que la Réforme tiroit de ses persécutions. *Ibid.*
- XCII. Le ministre de son côté pousse à bout les Tolérans, et leur démontre qu'ils sont obligés à tolérer les Mahométans et les Païens, aussi bien que les hérétiques de la religion chrétienne. 298
- XCIII. Le ministre force les Tolérans à l'indifférence des religions. 299
- XCIV. Démonstration du ministre que la Tolérance civile entraîne l'autre. 300
- XCV. Les deux partis de la Réforme se convainquent mutuellement. 301
- XCVI. Que, selon M. Jurieu, le magistrat de la Réforme ne peut punir les hérétiques. *Ibid.*
- XCVII. L'exemple des empereurs catholiques allégué par le ministre Jurieu, ne prouve rien dans la Réforme, dont la constitution est contraire à celle de l'ancienne Eglise. 302
- XCVIII. Le ministre démontre aux Toléraus qu'ôter à la religion la force employée par le magistrat, c'est anéantir la Réforme qui n'a été établie que par ce moyen. 305
- XCIX. La rebellion et la force nécessaires aux Protestans de France, selon le ministre. 308
- C. Le ministre démontre aux Tolérans que les princes de la Réforme décident des matières de foi: décret des Etats généraux. 309
- CI. Les Tolérans et les Intolérans se poussent à bout mutuellement : les uns en prouvant que les princes ne doivent pas être les arbitres de la foi, et les autres en démontrant que dans le fait ils le sont parmi les Réformés. 311

- CII. Les Tolérans sont en droit de nier que les magistrats soient les chefs de la religion, et M. Jurieu les autorise dans cette pensée. Page 314
- CIII. Le même ministre leur ferme la bouche par des actes authentiques de la Réforme. *Ibid.*
- CIV. Conclusion : que les deux partis opposés triomphent mutuellement dans la Réforme. 315
- CV. L'indifférence des religions dans l'Allemagne protestante : principes de Strimésius et des autres, qu'on ne peut exiger d'aucun chrétien que la souscription à l'Ecriture. 316
- CVI. Horribles inconvéniens de cette doctrine et des principes des Protestans, d'où elle est tirée. 321
- CVII. Démonstration que cette doctrine est inséparable du protestantisme, et ne peut être détruite que par les principes de l'Eglise catholique. 322
- CVIII. Vaine réponse détruite : preuve, par le témoignage des Réformateurs, que la doctrine des Indifférens est du premier esprit de la Réforme : le consubstantiel méprisé et les Soci-niens admis. 324
- CIX. Témoignage de Chillingworth, célèbre protestant anglais, en faveur de l'indifférence. 328
- CX. Démonstration, par cet auteur, qu'il faut être Catholique ou Indifférent : croire l'Eglise infallible ou tomber dans l'indifférence des religions. 333
- CXI. Distinction des erreurs fondamentales d'avec les autres, selon cet auteur : nouvelle démonstration qu'on ne peut éviter l'indifférence que par les principes des Catholiques. 335
- CXII. Par le mépris des principes catholiques, le Protestant anglais est plongé dans l'Indifférence : M. Burnet dans le même sentiment : nulle sortie de cet abîme que par la foi de l'Eglise catholique. 336
- CXIII. L'indépendantisme sorti de cette source : autres sectes ; le mépris de l'Ecriture inévitable sans les interprétations de l'Eglise. 343
- CXIV. Illusion de ceux qui faisant peu d'estime des dogmes, ne vantent que les bonnes mœurs. 346
- CXV. A quelle condition nos docteurs Indifférens s'offrent à tolérer l'Eglise romaine : confiance et fermeté de cette Eglise. 355

CXVI. Conclusion de ce discours : aveu de M. Burnet et des autres sur l'instabilité des Eglises protestantes.	Page 359
EXTRAITS DE QUELQUES LETTRES DE M. BURNET.	363
DÉNOMBREMENT DE QUELQUES HÉRÉSIES.	369

INSTRUCTION PASTORALE SUR LES PROMESSES
DE L'ÉGLISE,

Pour montrer aux Réunis, par l'expresse parole de Dieu, que le même principe qui nous fait chrétiens, nous doit aussi faire catholiques.

I. Dessen général de cette Instruction.	375
II. Dessen particulier d'exposer les promesses de l'Eglise : deux sortes de promesses.	<i>Ibid.</i>
III. Proposition de la promesse qui regarde l'état de l'Eglise en cette vie : deux parties de cette promesse : double universalité promise à l'Eglise, et premièrement celle des lieux.	377
IV. Seconde partie de la promesse : la continuité et l'universalité des temps promise à l'Eglise comme celle des lieux.	379
V. On pèse toutes les paroles de la promesse, et premièrement celles-ci : <i>Je suis avec vous.</i>	380
VI. On pèse les autres paroles.	382
VII. Jésus-Christ n'a point promis que l'Eglise ne contiendrait que des saints.	383
VIII. Pourquoi Jésus-Christ dans cette promesse ne regarde que la fin du monde.	384
IX. Deux conséquences de cette doctrine.	<i>Ibid.</i>
X. Caractère des hérétiques, qu'ils se séparent eux-mêmes, marqué par saint Jude et par tous les apôtres.	385
XI. Autre caractère marqué par saint Paul.	386
XII. Deux manières de se séparer soi-même.	387
XIII. Ceux qui ont gardé leurs sièges, et qui en ont changé la foi, tombent dans le même inconvénient.	388
XIV. Pourquoi il faut qu'il y ait des hérésies : et du remède sensible et universel que Dieu y a préparé.	389
XV. Cet article est fondamental et un des douze du Symbole des apôtres.	394

- XVI. Si c'est là une simple formalité, et si au contraire cette doctrine n'appartient pas au fond. *Page* 395
- XVII. Que ce défaut ne se couvre point par la suite des temps : preuve par le schisme des Samaritains, et par la doctrine de Jésus-Christ. *Ibid.*
- XVIII. Il en est de même des autres schismes : réflexion sur la rupture des Protestans. 397
- XIX. Les divisions parmi ceux qui se sont séparés de l'Eglise n'ont point de remède. 398
- XX. Explications conformes des saints docteurs : saint Augustin. 399
- XXI. Que le sentiment de l'Eglise est une règle infaillible : autre sermon de saint Augustin. 403
- XXII. Langage opposé des hérétiques et des saints. 405
- XXIII. Nous sommes catholiques par la même démonstration et par les mêmes principes qui nous ont fait chrétiens. 408
- XXIV. Saint Augustin allègue saint Cyprien pour le même sentiment. 410
- XXV. La doctrine de saint Cyprien est démontrée par lui-même. 411
- XXVI. Principes de Tertullien que saint Cyprien a reconnu pour son maître. 413
- XXVII. Doctrine de saint Clément, ancien prêtre et théologien de l'Eglise d'Alexandrie. 416
- XXVIII. Tout cela est tiré formellement de l'apôtre : différence des orthodoxes. 418
- XXIX. Sur la dénomination de catholique et d'hérétique. 419
- XXX. Réponse à une objection : la preuve tirée de la succession et des promesses s'affermir tous les jours de plus en plus : exemple de Bérenger. 420
- XXXI. Témoignage de saint Bernard. 422
- XXXII. Autre réflexion sur les promesses : et que la primauté de saint Pierre et de ses successeurs y est comprise. 423
- XXXIII. Passage de saint Paul contre les innovations : et comment il a été employé par Vincent de Lérins. 425
- XXXIV. Que la vérité, loin de s'affaiblir, va toujours s'éclair-

cissant dans l'Eglise par les contradictions : doctrine de saint Augustin.	Page 425
XXXV. Toute décision se réduit à des faits constans et notoires. Esprit de l'Eglise dans ses définitions , et dans les explications des saints.	426
XXXVI. Facilité, brièveté et précision des décisions de l'Eglise.	429
XXXVII. Vaine crainte des Prétendus Réformés : l'expérience fait voir que l'assujettissement à l'Eglise est le vrai remède aux absurdités où l'on se jette.	<i>Ibid.</i>
XXXVIII. Que la doctrine protestante sur la faillibilité de l'Eglise induit à l'indifférence des religions.	432
XXXIX. Si les Protestans ont raison de réclamer leurs ministres.	433
XL. Si les Protestans ont raison de réduire toute la dispute à la communion sous les deux espèces.	434
XLI. Application de la foi des promesses à la matière des sacrements, et en particulier de la communion.	435
XLII. Du service en langue vulgaire.	444
XLIII. Sur l'intelligence de l'Ecriture , dont on apprend aux Protestans de se glorifier.	447
XLIV. Les Protestans trop faciles à se laisser décevoir par de fausses interprétations de l'Ecriture , et en particulier des prophéties.	450
XLV. Réponse de M. Basnage.	451
XLVI. Usage de l'Ecriture parmi les Protestans.	453
XLVII. Quelle doit être en cette occasion la coopération des peuples fidèles avec ses pasteurs.	456
XLVIII. Sur les persécutions dont se plaignent les Protestans.	457
XLIX. Exhortation à la paix , tirée de saint Augustin.	459
L. Suite de l'exhortation : comment il faut prier pour la conversion des hérétiques.	461
LI. Comment il les faut presser.	462
LII. Qu'il faut donner bon exemple à ceux qu'on veut convertir.	463

SECONDE INSTRUCTION PASTORALE SUR LES
PROMESSES DE J. C. A SON ÉGLISE.

- I. On se propose la réfutation d'un nouvel écrit publié contre la première Instruction sur l'Eglise. *Page* 469
- II. Témérité du ministre qui ne veut pas croire que Jésus-Christ ait pu donner en six lignes un remède à toutes les erreurs. 474
- III. La force de la vérité en tire l'aveu de la bouche des Protestans : témoignage de Bullus , protestant anglais , et du synode de Dordrecht pour l'infailibilité des pasteurs. 476
- IV. Chicanceries manifestes du ministre : vains incidens sur chaque parole de Jésus - Christ : ce que c'est que tout le monde que les apôtres et leurs successeurs devoient enseigner. 479
- V. Suite de vains incidens sur les paroles de Jésus - Christ : si le gouvernement ecclésiastique est une chose à deviner dans ces paroles , ou s'il n'y est pas expressément enseigné. 483
- VI. Autre chicane : comment la promesse est adressée au commun des fidèles ainsi qu'aux pasteurs. 484
- VII. Sens naturel des paroles de la promesse. 485
- VIII. Suite de chicanes : comparaison du ministre entre les promesses faites à l'Eglise et celles qui sont faites aux particuliers. 486
- IX. Réponse où l'on fait voir que le ministre ne veut qu'embrouiller les questions : son aveu sur l'impiété de la justice inamissible dans la nouvelle Réforme. *Ibid.*
- X. Etrange aveu du ministre , que l'Eglise peut être livrée à la puissance de l'enfer , pendant que Jésus-Christ est avec elle. 487
- XI. Différence manifeste des promesses faites au corps de l'Eglise et aux fidèles particuliers , par les paroles des unes et des autres. *Ibid.*
- XII. Courte observation sur la simplicité et sur l'intelligibilité de cette dispute. 489
- XIII. Illusion du ministre , qui me fait accroire que je n'applique la promesse qu'aux pasteurs de l'Eglise latine. *Ibid.*
- XIV. Suite des objections du ministre , qui se contredit lui-même. 490

- XV. Comment le ministre élude la force de cette parole : *Je suis avec vous* : ses deux réponses sur l'exemple que j'ai tiré de Gédéon. Page 491
- XVI. Réplique en un mot, et claire démonstration de l'effet de ces paroles : *Je suis avec vous*. 492
- XVII. Comparaison du ministre entre les promesses de l'Eglise judaïque et celle de l'Eglise chrétienne. 493
- XVIII. Réponse à l'objection du ministre : distinction des deux difficultés : démonstration que les promesses de la durée de la Synagogue ou de l'Eglise judaïque ne sont pas absolues comme celles de l'Eglise chrétienne, mais seulement conditionnelles. *Ibid.*
- XIX. Vaine demande du ministre. 494
- XX. Par la constitution de la Synagogue et de l'Eglise, la durée de la première doit avoir fin, et celle de l'Eglise non. *Ibid.*
- XXI. Objection du ministre sur les interruptions de l'Eglise judaïque avant sa chute totale. 495
- XXII. Réponse par une seule et courte demande : démonstration, par la mission des prophètes, de la perpétuelle visibilité de l'Eglise judaïque avant sa réprobation. 496
- XXIII. Que le ministère prophétique étoit perpétuel et comme ordinaire en ce temps. 497
- XXIV. Passage exprès de l'Ecriture, pour démontrer que le culte et le ministère public et sacerdotal n'a jamais défailli dans l'Eglise judaïque non plus que l'autorité et la vérité de la religion, jusqu'à la ruine qui lui devoit arriver. 498
- XXV. Etat de l'Eglise judaïque sous Jésus-Christ, d'où résulte la confirmation de toute la doctrine précédente. 501
- XXVI. Autre illusion du ministre, qui réduit la présence de Jésus-Christ à l'intérieur, en laissant à part le ministère que Jésus-Christ avoit exprimé. 503
- XXVII. Trois dons des apôtres, qui ne passent point à leurs successeurs, sont rapportés par le ministre, pour montrer qu'il n'y a point de conséquence à tirer des uns aux autres ; premier don, celui des miracles. 504
- XXVIII. Second don des apôtres.

L'infailibilité à chacun en particulier. Erreur du ministre de

- soutenir que nous devons attribuer , et qu'en effet nous attribuons ce don à chaque pasteur. Page 505
- XXIX. Troisième don des apôtres ; la sainteté : le ministre m'attribue ici un embarras où je ne suis point. 507
- XXX. Quatre points de notre doctrine, qui est celle de Jésus-Christ et qui explique sans embarras la sainteté de l'Eglise. Ibid.
- XXXI. Paroles du ministre sur mon embarras prétendu : réponse par l'Evangile. 509
- XXXII. Question : si Jésus-Christ a promis la sainteté dans l'Eglise. 510
- XXXIII. Comparaison que fait le ministre entre cette parole de Jésus-Christ : *Il faut qu'il y ait des scandales* : et celle-ci de saint Paul : *Il faut qu'il y ait des hérésies*. Ibid.
- XXXIV. Abus de cette parole : *Quand le Fils de l'homme viendra, pensez-vous qu'il trouvera de la foi sur la terre?* Luc. XVIII. 8. 511
- XXXV. Le ministre tourne en mauvais sens notre doctrine, et ôte la gloire à Dieu. 514
- XXXVI. Abrégé des raisonnemens sur les trois dons des apôtres. 515
- XXXVII. Que la doctrine des ministres réduit à rien les promesses de Jésus-Christ. 516
- XXXVIII. On compare l'explication des Catholiques avec celle du ministre. 517
- XXXIX. Nouvelle explication de ces paroles, *Je suis avec vous, etc.* dans une lettre d'un ministre. 519
- XL. Comment ce ministre tâche d'éluder, contre la suite du texte, ces paroles de Jésus-Christ, *les portes d'enfer, etc.* 521
- XLI. Briève réflexion sur la grande simplicité de notre doctrine. 522
- XLII. Egarement du ministre, qui fait Jésus-Christ schismatique. 524
- XLIII. Que c'est une impiété de contester, comme le ministre, la durée, l'étendue, et surtout l'ancienneté à Jésus-Christ. 525
- XLIV. Commencemens de Calvin comparés par le ministre à ceux de Jésus-Christ. 527
- XLV.

- XLV. Etrange doctrine du ministre sur l'antiquité de l'Eglise chinoise. *Page* 528
- XLVI. Erreur du ministre, qui confond la visibilité de l'Eglise avec sa splendeur dans la paix. *Ibid.*
- XLVII. Passages de l'Evangile contraires entre eux, selon le ministre, et la conciliation qu'il en propose. 531
- XLVIII. Que ces expressions de l'Evangile, *voie étroite, petit troupeau, etc.* ne dérogent point à l'étendue de l'Eglise. *Ibid.*
- XLIX. Fausse doctrine du ministre sur les élus, dont il fait le lien de l'Eglise, et le moyen de la faire durer. 532
- L. Que le ministre raisonne tout au contraire de saint Paul. 533
- LI. Que le ministre oublie les paroles du texte de la promesse qu'il entreprend d'expliquer. 534
- LII. On explique la prérogative des élus que le ministre n'a pas entendue. 535
- LIII. Dernière ressource du ministre qui mène à l'indifférence des religions. *Ibid.*
- LIV. Erreur du ministre, qui ne veut pas voir que la foi de l'Eglise induit nécessairement l'esprit de sainteté dans sa communion. *Ibid.*
- LV. Le ministre trouve la doctrine de Jésus-Christ trop miraculeuse pour être crue, et admet lui-même un prodige étonnant et faux. 536
- LVI. Que la conversion des pécheurs est toujours miraculeuse en un sens, et que la doctrine catholique met l'Eglise dans un état naturel. 537
- LVII. Conclusion du précédent discours, où l'on entre dans la découverte des nouvelles erreurs du ministre, principalement sur le schisme. *Ibid.*

REMARQUES SUR le Traité du ministre, et premièrement sur ce qu'il autorise le schisme.

- LVIII. De la nature du schisme que le ministre autorise. 539
- LIX. Principes erronés du ministre sur l'unité des Eglises chrétiennes, et fausse peinture qu'il en fait. 540
- LX. Etrange doctrine, que l'union des Eglises n'est pas du pre-

- mier dessein de Jésus - Christ : parole expresse du Sauveur.
Page 541
- LXI. Preuve par saint Paul que les Eglises chrétiennes étoient établies pour ne faire ensemble au dedans et au dehors qu'une seule Eglise catholique. 542
- LXII. Uniformité de la discipline des Eglises dans le fond. 543
- LXIII. Démonstration, par l'Ecriture, que les Eglises se regardoient les unes les autres, en sorte que leur consentement tenoit lieu de règle. 544
- LXIV. Illusion du ministre, qui compare l'ancienne Eglise à la Réforme prétendue et aux Vaudois : démonstration du contraire par un fait constant. 546
- LXV. Saint concert entre les apôtres. 547
- LXVI. Que la doctrine du ministre insinue le schisme. *Ibid.*
- LXVII. Que le ministre prêche ouvertement le schisme, en disant que les sept mille que Dieu savoit dans le royaume d'Israël étoient de vrais schismatiques. *Ibid.*
- LXVIII. Elie, Elisée et les autres prophètes d'Israël étoient schismatiques, selon le ministre, et toutefois sauvés et saints. 548
- LXIX. Que le schisme des dix tribus et de Samarie est approuvé par le ministre, et en même temps très - expressément condamné par la loi de Moïse. 549
- LXX. Que Jésus-Christ a expressément condamné le schisme de Samarie. *Ibid.*
- LXXI. On prouve contre le ministre que Samarie est condamnée par Jésus-Christ pour son schisme. 550
- LXXII. Autres preuves par d'autres paroles de Jésus-Christ. 551
- LXXIII. Que le schisme de Jéroboam et des dix tribus a été réprouvé de Dieu, et pourquoi. 552
- LXXIV. Autre démonstration, par l'Ecriture, que les vrais Israélites étoient pour la religion en communion avec ceux de Juda. 553
- LXXV. Suite de la même preuve. 555
- LXXVI. Visibilité de la partie de l'Eglise Judaïque qui restoit en Israël. 557
- LXXVII. Que tout ce qu'on nous objecte ne fait rien contre nous. *Ibid.*
- LXXVIII. Réflexion sur les sept mille. 558

LXXIX. Le schisme de la nouvelle Réforme la contraint à défendre le schisme en général, et à tomber dans l'indifférence des religions. *Page 560*

REMARQUES sur le fait de Paschase Radbert, où le ministre tâche de marquer une innovation positive.

LXXX. Inutilité des faits infinis que le ministre rapporte : il n'y a en cette matière que deux faits importans pour le salut.

Ibid.

LXXXI. Le ministre convient du fait qu'il falloit prouver contre l'Eglise romaine, et il fait semblant de le tenter. *562*

LXXXII. On examine ce que dit le ministre sur le fait de Paschase Radbert. *563*

LXXXIII. Seconde et troisième tentatives du ministre également inutiles sur le même fait de Paschase Radbert. *564*

REMARQUES sur le fait des Grecs.

LXXXIV. Que le ministre convient de ce qu'il y a d'essentiel dans le fait des Grecs. *566*

LXXXV. Autre passage du ministre sur la primauté divine des Papes, comme successeurs de saint Pierre. *567*

LXXXVI. Que la soumission des Grecs au Pape étoit renfermée dans les actes des premiers conciles généraux avoués par le ministre. *568*

LXXXVII. La communion avec le Pape nécessaire selon ces actes avoués. *569*

LXXXVIII. Aveu considérable du ministre sur les Grecs. *Ibid.*

LXXXIX. Que je n'ai rien dit sur la primauté du Pape, que le ministre n'avoue dans le fond. *570*

XC. Que de l'aveu de la nouvelle Réforme, les Grecs ont tort contre les Latins. *Ibid.*

REMARQUES sur l'histoire de l'arianisme.

XCI. Premier aveu du ministre, que tout s'est fait sans règle et par violence sous l'empereur Constance. *571*

- XCII. La persécution de Valens est alléguée mal-à-propos, et ne fait rien à la succession. *Page 572*
- XCIII. On se réduit à Constance et aux faits avoués au fond par le ministre. *573*
- XCIV. Les deux faits où nous nous réduisons, sont constans et décisifs. Premier fait : le point de la rupture d'Arius. *Ibid.*
- XCV. Second fait : après la persécution, l'Eglise se trouve encore par toute la terre : lettre de saint Athanase, qui rend ce fait incontestable. *574*
- XCVI. Importance de ces deux faits comparés ensemble. *575*
- XCVII. Aveu et réponse du ministre. *576*
- XCVIII. Réplique, où l'on démontre l'évidence et la notoriété du fait de la rupture d'Arius. *Ibid.*
- XCIX. Le fait de l'état de l'Eglise après la persécution n'est pas moins constant. *577*
- C. Erreur du ministre, qui soutient que dès le temps de Libérius, les Ariens se vantoient de leur possession constante. *578*
- CI. Impossibilité de ce fait. *Ibid.*
- CII. Que dans les paroles de Constance à Libérius, il ne s'agissoit que du fait de saint Athanase, et non pas du dogme d'Arius. *579*
- CIII. Qu'il n'est pas vrai que tout l'univers eût condamné saint Athanase. *580*
- CIV. Objection tirée de la chute de Libérius. *Ibid.*
- CV. Deux faits sur Libérius : le premier, qu'il n'a cédé qu'à la violence. *Ibid.*
- CVI. Le second fait sur Libérius, qui est celui de son retour à son devoir, est omis par le ministre. *581*
- CVII. Le ministre a déguisé trois faits essentiels du concile de Rimini, quoiqu'avoués dans le fond. *582*
- CVIII. Que la succession des évêques n'a point été interrompue par le concile de Rimini, et que le ministre ne prouve rien. *585*
- CIX. Le ministre nous impute une erreur sur l'autorité des évêques introduits par violence et intrusion. *586*
- CX. Que les marques de la violence sont certaines en ces temps. *587*

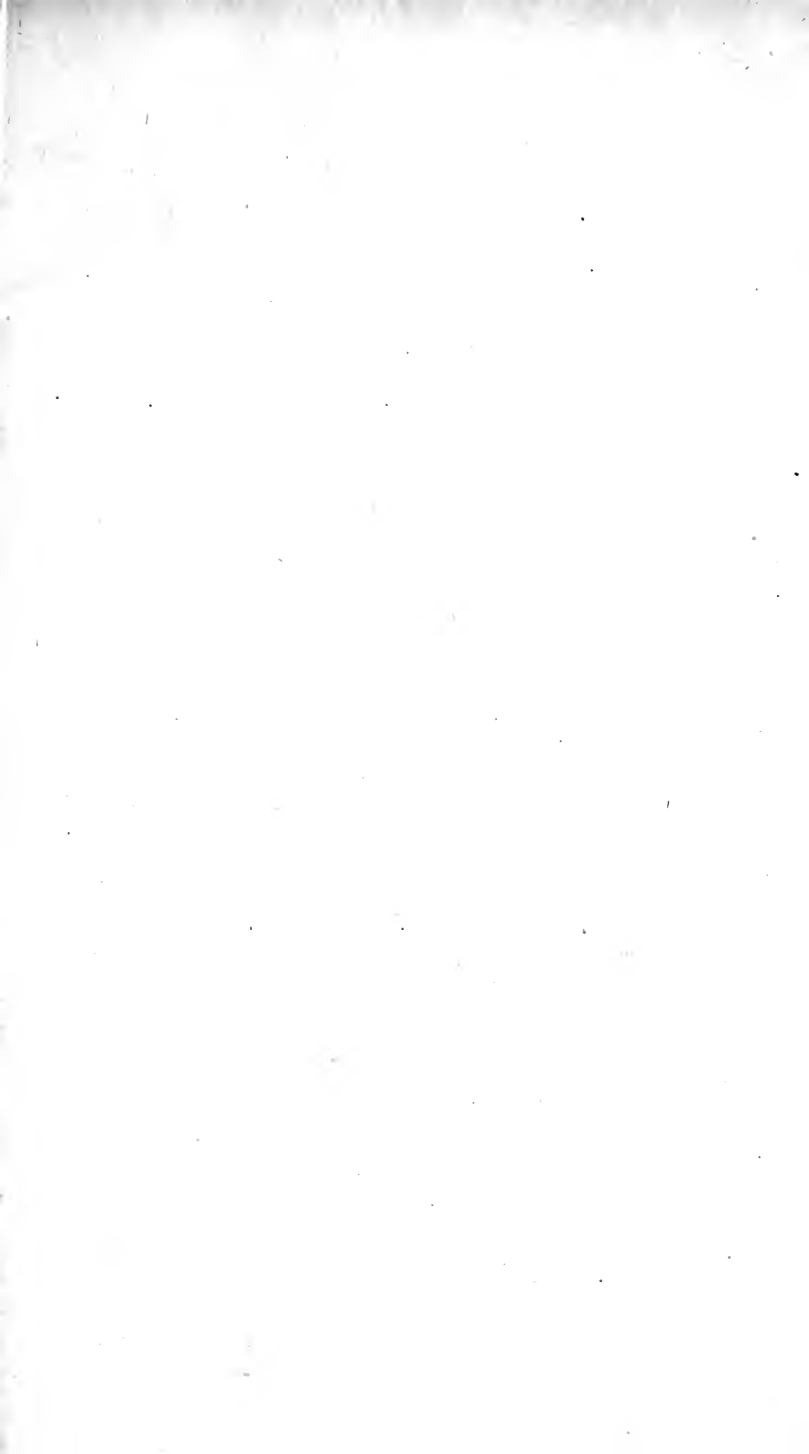
- CXI. Objections du ministre sur la surprise faite aux Catholiques réfutées par les auteurs du temps; passages de saint Augustin, de saint Hilaire et de saint Jérôme. *Page* 587
- CXII. Que Dieu pourvoyoit à ce que la saine doctrine ne pût être ignorée. 589
- CXIII. Le ministre oppose à saint Augustin, saint Athanase, saint Hilaire et saint Grégoire de Nazianze. 590
- CXIV. Que les passages des Pères n'ont rien de contraire. *Ibid.*
- CXV. Inutilité des faits historiques qu'on oppose à la promesse, et que la seule foi suffit. 593
- CXVI. Maxime trompeuse du ministre, que les promesses s'expliquent par l'événement. 595
- CXVII. Absurdité où l'on tombe par la doctrine des ministres. 597
- CXVIII. La gloire de l'Eglise catholique. 598

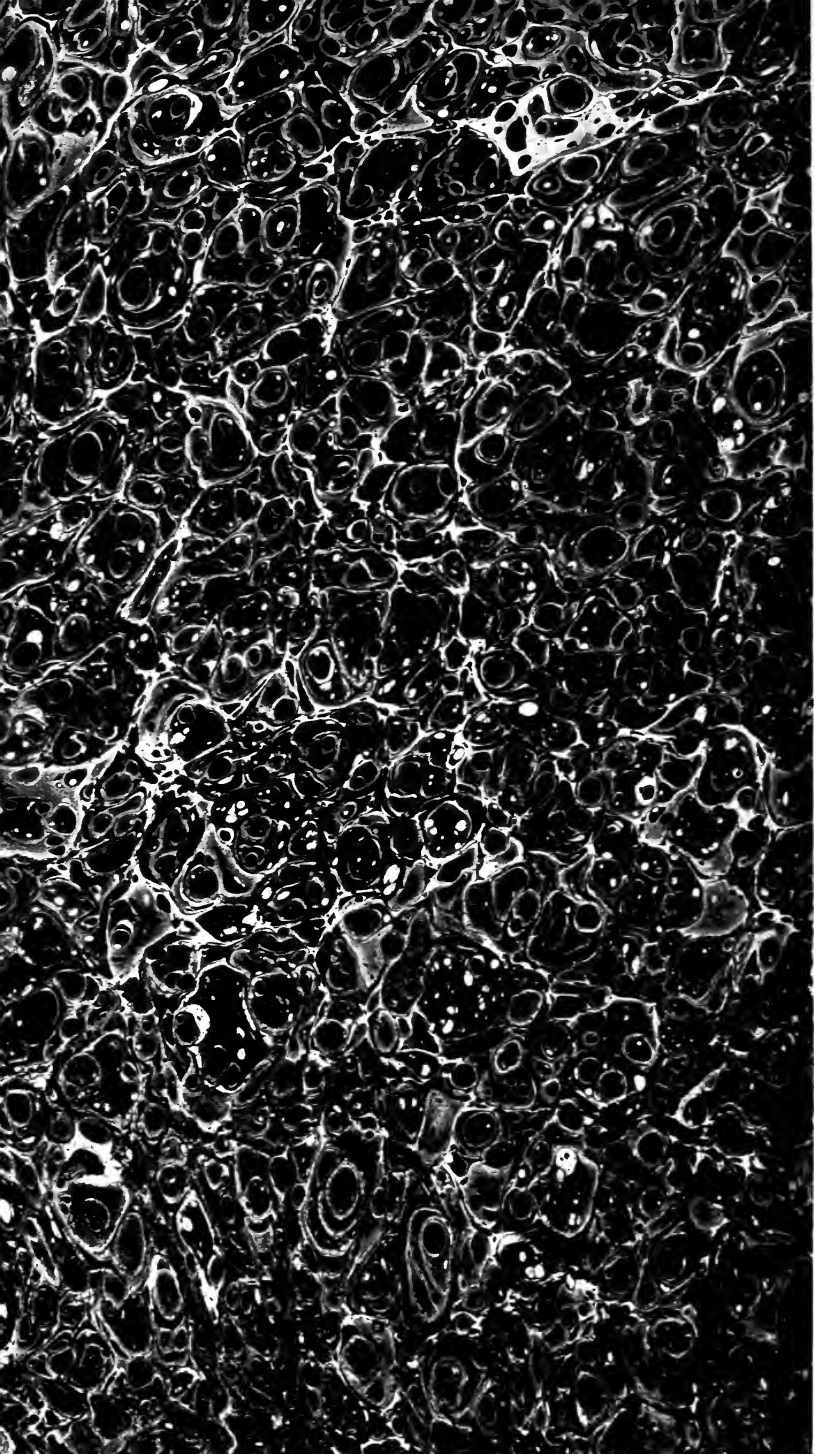
RÉPONSE à diverses calomnies qu'on nous fait sur
l'Ecriture et sur d'autres points.

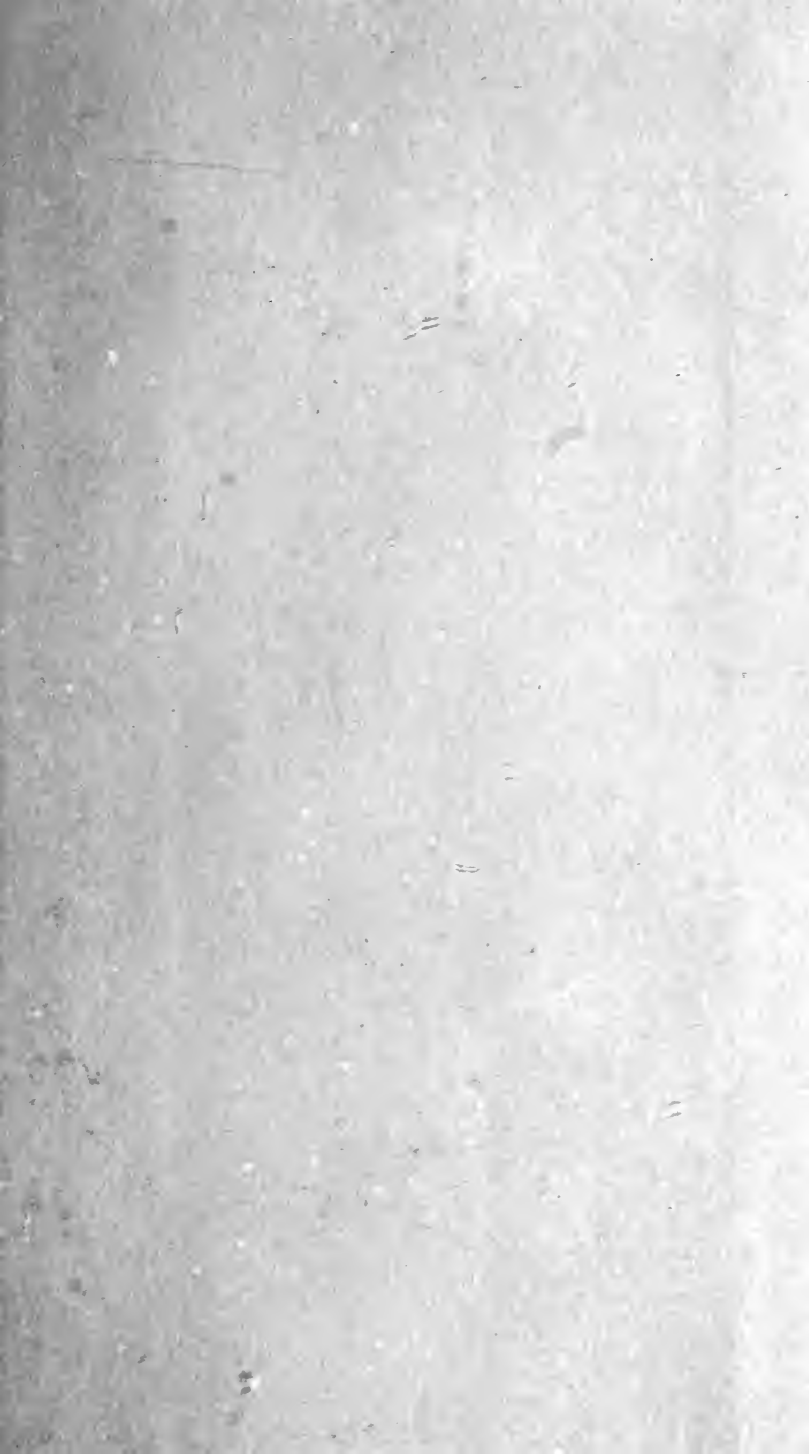
- CXIX. Reproches du ministre. 599
- CXX. C'est une vérité constante, que le chrétien n'a jamais à chercher sa foi dans les Ecritures. 600
- CXXI. Utilité de l'Ecriture très-bien connue par l'Eglise catholique. *Ibid.*
- CXXII. On repousse la calomnie, qui nous impose de rendre l'Ecriture dangereuse ou inutile. 601
- CXXIII. Passage exprès de saint Irénée pour confirmer la doctrine précédente. 602
- CXXIV. Passage de saint Chrysostôme mal objecté par le ministre. 605
- CXXV. C'est une vérité constante par la méthode universelle de tous les chrétiens, pratiquée dans le Symbole des apôtres, qu'on doit croire avant que de lire l'Ecriture. 607
- CXXVI. Grossière objection du ministre sur la manière de transmettre la doctrine d'évêque à évêque. *Ibid.*

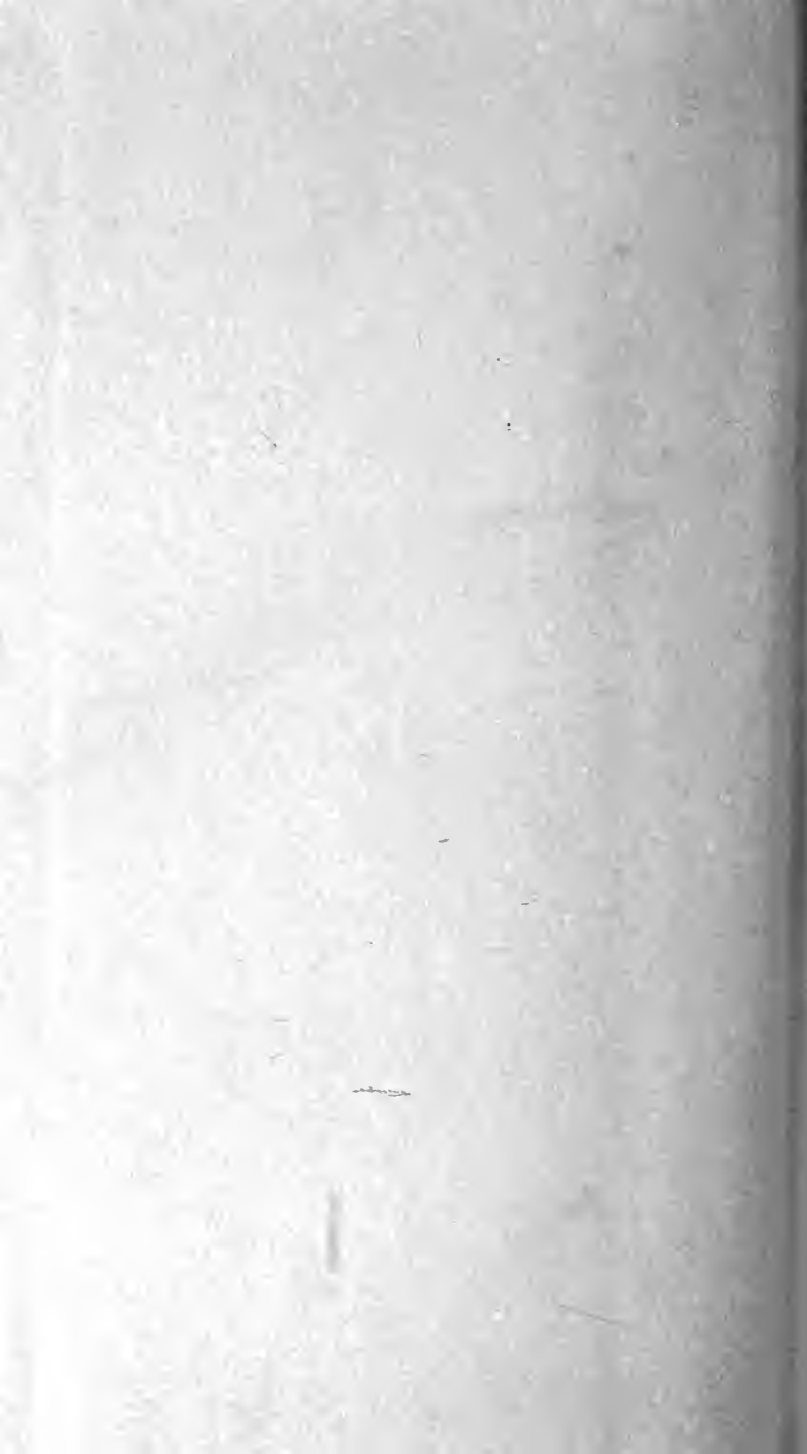
CXXVII. Comment les peuples écoutent les premiers évêques , en écoutant ceux qu'on trouve en place.	<i>Page</i> 608
CXXVIII. Vaine exclamation du ministre sur l'ignorance qu'il veut nous imputer.	609
CXXIX. Vaine science des hérétiques causée par le mépris de la foi de l'Eglise.	<i>Ibid.</i>
CXXX. Preuve par expérience que la foi des promesses de l'E- glise s'accorde parfaitement avec l'instruction.	611
CXXXI. Conclusion et abrégé de tout ce discours.	614

FIN DE LA TABLE DU TOME VINGT-DEUXIÈME.











a39003



010525136b

